This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Library
78683

5004
.922
1914

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE — TOME LXXV

15 JANVIER — 15 JUIN 1914

ON S'ABONNE : **A Lyon,** FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VI^e^ arrond.).
A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A Madrid, chez Albert GAYAN, 4, Purta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

ERRATUM

Une Revue ne peut évidemment relever toutes les fautes de typographie que laisse tomber dans sa course folle la machine moderne. Elle ferait chaque mois le travail de Pénélope.

Cependant notre dernier numéro en renferme une de particulière importance que nous ne pouvons omettre de corriger. Elle se réfère au premier article : « La Probité intellectuelle » et se trouve à la page 297, 12e ligne. On a imprimé :

« Excusez-moi, Messieurs, de rappeler ces notions élémentaires ; elles sont involontaires de nos erreurs.....

Il faut lire :

« Excusez-moi, Messieurs, de rappeler ces notions élémentaires ; elles sont nécessaires pour bien comprendre la principale cause de nos erreurs. »

En faisant cette rectification qu'exige la probité, nous adressons nos excuses au vénérable auteur et le prions de croire que malgré ce non-sens mis dans l'une de ses phrases, nos lecteurs ont goûté comme il convient, son discours si fortement pensé et si bien écrit.

N. D. L. R.

Digitized by Google

LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

DU SAINT-SIÈGE

Suite (1)

CHAPITRE III

LES NONCIATURES MODERNES

I. Le droit de Légation inhérent au Pape comme chef de l'Eglise. — La véritable souveraineté du Pape. — L'objet de la diplomatie pontificale.

II. L'organisation actuelle des Nonciatures. — Les chefs de Mission : Légats, Nonces, Internonces, Délégués Apostoliques, Ablégats, Chargés d'Affaires, Auditeurs, Secrétaires, Attachés.

I

Depuis ses origines, que je viens de raconter (1), trop brièvement sans doute, la Nonciature n'a pas changé essentiellement. Légation pontificale, elle vit sur un fonds de principes qui ne varient pas et sur des règles que l'usage ne transforme qu'à la surface.

Tout au plus faut-il constater que l'objet en a été réduit sur un point à la suite des spoliations de 1870.

(1) Voir novembre.

485924

Digitized by Google

La chute des Etats pontificaux lui a enlevé le soin des affaires purement politiques. Mais qu'était-ce que cela, en regard des affaires religieuses, sinon l'accessoire à côté du principal?

Je sais bien que bon nombre de politiciens et quelques juristes que l'on ne s'attendait guère à trouver ici, prétendent que les affaires politiques étaient si peu l'accessoire dans la diplomatie pontificale que la disparition des premières doit entraîner celle de la seconde. Mais il n'y a pas là de quoi s'émouvoir, car c'est très court de vue, à peine plus étendue que l'idée inspirée par la haine. On le comprendra tout de suite si l'on songe que ceci revient à dire premièrement que le Pape n'est plus souverain, secondement que les affaires religieuses ne peuvent pas suffire à constituer l'objet de la diplomatie. Et c'est vraiment faire peu d'honneur à un homme qui prétend connaître la politique ou le droit que de lui prêter ces deux affirmations.

Que le peuple ne voie de la souveraineté que les attributs extérieurs, ce qui en fait la figure ordinaire : à savoir : la force matérielle, la domination territoriale, l'image du prince ou l'emblème du régime sur les pièces de monnaie, je le comprends et cela prouve que les Papes ont eu raison de protester contre la spoliation de leur patrimoine temporel, car il faut que leur souveraineté soit visible même aux yeux du simple peuple. Mais ce que je ne comprends plus, c'est qu'un homme instruit fasse dépendre la souveraineté du Pape de la royauté terrestre. C'est tout simplement l'inverse qui est vrai. Le Pape n'est pas souverain parce qu'il est roi temporel, mais il doit être roi temporel parce qu'il est souverain.

Souverain, disais-je? Comment cela? Le Pape est souverain parce qu'il est chef indépendant, absolu, tout puissant même d'une Société qui, elle-même est indépendante, souveraine et absolue. L'Eglise, que je sache, n'a demandé à aucun Etat la permission de se mettre à côté de lui. Elle s'y est mise, pour nous croyants, au nom du Christ Dieu qui l'a fondée, pour vous, incrédules, au nom des droits que vous proclamez constamment : la liberté de conscience et le droit d'association. Et, logique avec son principe, elle ne lui demande pas

Digitized by Google

davantage la permission d'y rester. Elle y reste, et quand il tente parfois de la repousser, il joue tout simplement le jeu d'une puissance qui en attaque une autre pour la rejeter hors d'une ligne territoriale. Il joue à ses risques et périls, sans que le jeu puisse être invoqué comme un droit. Il joue et il finit, tôt ou tard, par se faire battre, pour l'excellente raison que la passion qui le fait agir tient à l'homme qui passe tandis que le droit de l'Eglise demeure. Cinquante ans de lutte ne sont rien dans l'histoire de l'Eglise, qu'un moyen de faire fermenter davantage la vie, tandis que cinquante ans de lutte contre la conscience épuisent un régime politique.

Le Pape est souverain, d'une souveraineté spéciale, je le veux bien, mais d'une Souveraineté réelle et assurément aussi efficace qu'elle est effective. Il ne ressemble pas à l'empereur d'Allemagne et cependant d'instinct, tout le monde sent qu'il est son égal. Je dis, moi, qu'il lui est supérieur : comme souverain j'entends. Quand les Allemands veulent se soustraire à l'autorité de leur prince, ils passent la frontière et tout est dit. Pour un catholique il n'y a pas de frontières.

Partout où il va, il est sujet du Pape. L'empire de l'Eglise s'élève, sans leur faire aucun tort, sur les frontières des autres empires. Il s'étend, comme disait le vieux prophète : « de la mer à la mer », et de cet empire, c'est le pape qui est le chef.

Chef effectif, en possession d'un pouvoir très efficace. Je discute, avant de leur obéir, les lois de mon pays et j'ai raison car je sais que la loi n'a pas le droit d'aller contre ma conscience. Je ne conteste pas la loi du Pape, parce que je sais que le Pape est le vicaire du Christ, le maître infaillible de ma conscience.

Vraiment courts de vue ceux qui ne voient ici-bas que la souveraineté politique. La souveraineté religieuse est autrement puissante.

Plus noble aussi. Il est tout de même plus honorable, semble-t-il, pour un chef de commander à des âmes au nom de la morale et de Dieu, que de s'imposer à des individus, parfois peu intéressants, au nom de la loi et par la main du gendarme.

Digitized by Google

Maître de trois cents millions d'âmes, chef de l'Eglise qui forme un impérialat envahissant la terre de proche en proche, voilà la vraie souveraineté du Pape. La royauté que les siècles lui avaient donnée n'était dans les desseins de la Providence que la manifestation de cette souveraineté, à l'usage des peuples qui n'ont pas le loisir de penser, et de la part des hommes, qui furent les instruments de la Providence, qu'un hommage rendu, un acte de courtoisie, un fleuron sur une couronne.

Qu'après cela, la souveraineté pontificale puisse engendrer des affaires diplomatiques, il n'est pas, je pense, malaisé de le comprendre. Elle déborde les Etats, mais d'abord, elle est chez chacun d'eux, et là il arrive journellement que le Pape commande aux sujets en même temps que le gouvernement du pays. S'il ne dit rien qui aille à l'encontre des ordres du gouvernement, tout ira bien, mais il peut n'en être point ainsi. Et alors, c'est le conflit, c'est le trouble, c'est le désordre, bien plus néfastes au pays qu'à l'Eglise. Pape et gouvernement ne peuvent s'ignorer, car dès là qu'ils ont de communs sujets, ils auront sans cesse des rencontres nécessaires. Quand on a dit qu'ils ont chacun leur domaine d'activité propre, on a énoncé un principe de droit public qui est très juste, mais on n'a rien réglé pour la pratique de la vie en commun, car, qu'ils le veuillent ou non, c'est bien la vie commune qu'ils ont à mener. Le citoyen n'est pas séparé du fidèle par une cloison étanche. Les deux sont la même personne. Eglise et Etat, vous voulez me faire du bien? Que votre action à mon égard ne soit pas contradictoire, sans quoi elle sera nulle, vous n'arriverez qu'à m'écarteler.

La combinaison de l'action de l'Eglise et de l'action de l'Etat sur le même homme voilà donc l'objet de la diplomatie pontificale, et, du même coup, voilà sa nécessité.

Et voilà aussi démontré, à l'encontre des politiciens et des juristes que j'évoquais tout à l'heure, que cette diplomatie n'a rien perdu de son importance, ni de son fond essentiel, en perdant les affaires politiques du Patrimoine temporel.

En réalité, elle n'a cessé de grandir depuis 1870. La Papauté est devenue une puissance morale dont toutes les chancelleries recherchent avidement la coopération. Elle s'élève

Digitized by Google

comme un arbitre impartial au-dessus des souverainetés politiques et le règne de l'idée qui tend de plus à prévaloir contre celui de la force lui réserve des lendemains encore plus triomphants. Pendant que de pauvres radicaux de village en parlent comme d'un mort qu'ils tuent une fois par jour, les peuples qui naissent, en Amérique et en Orient, à la vie civilisée se retournent vers elle comme vers un pôle d'attraction et briguent l'honneur de ses relations. Dix nonciatures nouvelles, avec autant d'ambassades correspondantes au Vatican, se sont créées en ces quarante années et hier, encore, Costa-Rica et Saint-Domingue en fondaient une autre avec, comme chef l'archevêque qui, l'année dernière, ayant présidé une République, donnait au monde le spectacle d'un prêtre qui descend spontanément du pouvoir après avoir rétabli la paix parmi ses concitoyens.

La France est évidemment un grand pays et je l'aime deux fois : parce qu'il est ma patrie et parce qu'il est beau. Il ne suffit pas pourtant que son gouvernement d'un jour méconnaisse l'Eglise pour que l'Eglise cesse d'exister. La France n'est qu'un point géographique sur la carte de l'Eglise. Elle a beau vouloir s'en séparer, elle est et elle restera dans l'Eglise et même, j'en suis sûr, tout près de son cœur.

La Nonciature de Paris, momentanément fermée, trente, pour ne pas dire trente cinq autres, tiennent le monde. C'est plus, beaucoup plus qu'à la Renaissance, où je les montrais, plus haut, si actives et si prospères. Elles sont, d'autre part, aussi brillantes qu'elles le furent alors, et peut-être plus élevées moralement, car elles se sont épurées de leurs vues trop humaines.

Elles étaient toutes, en ce temps-là, de même rang. Elles forment aujourd'hui une hiérarchie, où elles sont distribuées par degrés suivant l'importance des Etats. Et quant au personnel qui les compose il n'a rien à envier à celui de la Renaissance. S'il n'a pas, dans une aussi large mesure, l'aristocratie de famille, il possède à un plus haut degré, ce qui vaut mieux, l'aristocratie de l'esprit.

Digitized by Google

II

A l'heure qu'il est, la Nonciature comprend, sur deux plans superposés, des chefs de mission et des auxiliaires.

Les chefs de mission se nomment, suivant le grade, légats, nonces, internonces, délégués apostoliques, chargés d'affaires. Les auxiliaires : auditeurs de nonciature, secrétaires rattachés.

Ils se classent entre eux suivant l'ordre où je viens de les mentionner et, par rapport à leurs collègues des gouvernements civils, d'après le règlement du Congrès de Vienne, arrêté le 19 mars 1815 et complété à Aix-la-Chapelle, le 21 octobre 1818. Aux termes de cet actes, les chefs des missions diplomatiques sont divisés en quatre classes. Dans la première, on compte, par rang de préséance, les légats *a latere*, les envoyés extraordinaires, les nonces, les ambassadeurs ; Dans la seconde, les internonces, les envoyés extraordinaires des princes, les ministres plénipotentiaires ; dans la troisième, les ministres résidents ; dans la quatrième, les chargés d'affaires et les agents faisant l'intérim d'une ambassade. Quant au personnel des auxiliaires, les auditeurs de nonciature correspondent aux conseillers d'ambassade, les secrétaires et attachés aux employés de même titre.

Les ministres de la première classe ont *caractère représentatif*. Ils ne sont pas simplement délégués pour la gestion de affaires qui constituent l'objet de leur mission, ils représentende plus leur Souverain dans sa personne et dans sa dignité. Une conséquence de ceci, c'est le droit, très important dans les monarchies absolues, reconnu à l'ambassadeur d'entretenir directement le Souverain, auprès duquel il est accrédité (1).

Les agents de la deuxième et de la troisième classe ne représentent pas le souverain, dans sa personne et dans sa dignité, mais seulement leur pays, en droit ecclésiastique, le Saint-

(1) H. DE BONFILS, *Manuel de Droit international*, p. 438.

Digitized by Google

Siège. Aussi n'ont-ils pas accès direct auprès du chef de l'Etat. Ils lui demandent audience par l'entremise du ministre des Affaires étrangères.

Les chargés d'Affaires ne sont accrédités qu'auprès du ministre des Affaires étrangères. Ils n'ont aucun droit à conférer directement avec le chef de l'Etat, mais celui-ci est libre, évidemment, de leur donner audience si bon lui semble.

La classe et le rang sont exclusivement déterminés par l'Etat qui délègue et il est d'usage, sauf entre la France et la Suisse, que les Etats ne s'envoient réciproquement que des ministres de même classe.

D'ailleurs, la diversité de classe ne se réfère, en somme, qu'à l'étiquette et à la préséance. Elle n'établit pas de différence entre les agents, par rapport à leurs fonctions diplomatiques, à leur capacité de négocier, à leurs privilèges. Tous ont également un caractère officiel qui leur assure les mêmes prérogatives et immunités.

***

Dans ce cadre général, la diplomatie pontificale, tient on le voit, un rang d'honneur.

Etudions-la maintenant dans sa hiérarchie propre.

Au premier plan se trouve toujours le Légat *a latere*.

Comme par le passé, le Légat *a latere* est un cardinal député par le Pape pour le représenter auprès d'un gouvernement ou d'un peuple, dans une circonstance solennelle et pour une mission extraordinaire.

Etant cardinal, c'est-à-dire membre du Sénat de l'Eglise, conseiller de la tiare, il est considéré, comme partant de la Cour pontificale et d'à côté du pape en personne. Et c'est cela que l'on entend exprimer par la locution latine « *a latere* » qui accompagne le terme de légat.

Le Légat *a latere* est nommé directement par le Pape et non par son Secrétaire d'Etat. Le Bref Apostolique qui le désigne lui explique en même temps sa mission, en définit l'étendue, le caractère, les modalités. S'il y a, en ce moment, un Consis-

Digitized by Google

toire, il y est proclamé solennellement, sinon dans le Consistoire suivant, le Pape, revenant sur le fait accompli, en fait part au Sacré-Collège.

Le Légat *a latere* pourrait, comme autrefois, être investi d'une mission de durée et exercer dans le pays où il est envoyé les pouvoirs proconsulaires de législateur, de juge et d'administrateur. Ce n'est plus de style. Sa mission a un objet précis et transitoire. Il s'en tient à la teneur de son mandat. Depuis quelque temps, les Légats sont envoyés périodiquement dans les diverses parties de l'Eglise pour la célébration des Congrès eucharistiques, création tout à fait moderne et très apte à glorifier Notre-Seigneur.

Il y a encore, çà et là, en divers lieux, des *Légats-nés*. On sait, par ce qui en a été dit plus haut, qu'ils sont toujours attachés à des évêchés ou archevêchés. Mais ils n'ont plus du légat que le titre honorifique, avec droit de préséance sur les évêques de la région. Ils ne possèdent aucune juridiction spéciale, non plus que les primats et les patriarches d'Occident. Ils sont là pour témoigner d'un passé illustre, rappeler des institutions qui rendirent de précieux services, refléter le rayonnement des anciennes gloires. Dans la cendre de ses créations mortes, l'Eglise aime à conserver des étincelles pour allumer les institutions du présent. Elle est traditionnaliste jusque-là et c'est ce qui fait sa force. L'arbre est bien solide qui plonge ses racines dans les profondeurs du sol.

***

C'est par les Nonces que s'exerce, de pratique ordinaire, la diplomatie pontificale.

Le Nonce — et ses variétés, Internonce, Délégué Apostolique — est un envoyé du Pape, chargé de le représenter à demeure dans un pays et d'y exercer l'autorité pontificale, dans la mesure définie par le Droit ou par les Letttres de nomination.

Le Droit lui donne mission de veiller sur les Eglises, de prévenir et d'extirper les abus contre la foi et les mœurs, de tenir son Souverain au courant de la situation religieuse et poli-

Digitized by Google

tique et de fournir des informations sur les personnes aptes aux dignités ecclésiastiques. En outre, quand il est accrédité auprès du gouvernement, ce qui est le cas huit fois sur dix, il a à maintenir de bons rapports entre l'Etat et le Saint-Siège et à négocier les affaires de pratique courante entre les deux Puissances.

Ce sont là ses pouvoirs ordinaires. Les lettres de nomination peuvent y ajouter des facultés spéciales, et celles-ci constituent des pouvoirs délégués.

Voit-on, avec cette définition, la différence entre le Nonce et le Légat? Peut-être. Ce sont distinctions tout en nuances. Le Légat est bien comme le Nonce un envoyé du Pape, mais c'est un envoyé de plus haut rang. le Légat est cardinal, le Nonce, évêque ou archevêque. La mission du Légat est transitoire, celle du Nonce permanente, et c'est ici la véritable différence. Le Légat correspond directement avec le Pape ; le Nonce doit passer par la Secrétairerie d'Etat. Au Légat, des honneurs souverains. Le chef de l'Etat qui doit le recevoir l'envoit prendre à Rome par train spécial et le loge dans l'un des palais nationaux. Rien de tout cela pour le Nonce, tout au plus un compartiment réservé, sur les chemins de fer mais avec pourtant le privilège de l'immunité pour sa personne, pour ses familiers, pour ses papiers et pour ses biens. Au fond, il voyage privément et dans la ville où il se rend, il logera aux frais de son maître.

Sauf ces détails, Légat et Nonce sont l'un et l'autre représentants du Pape et chefs de mission diplomatique. Il n'y a pas de différence essentielle entre eux.

Cette observation s'impose avec peut-être plus de rigueur encore aux diverses catégories de nonces, qu'il faut maintenant énumérer.

Il y a d'abord les Nonces de première et de seconde classes.

On compte de première classe les Nonces de Vienne, de Madrid, de Lisbonne et de Paris.

La Belgique et la Bavière ont des Nonces de seconde classe.

De ces six nonciatures, il en est cinq : Vienne, Paris, Madrid, Lisbonne, Bruxelles, dont j'ai dit l'origine sous la Renais-

Digitized by Google

sance. Je n'ai point parlé de celle de Bavière pour la très simple raison qu'elle n'était pas née. Elle date seulement de 1785. Sa fondation souleva un conflit qui mit en cause le principe même de la légation pontificale. Pie VI, en l'établissant répondait au désir de l'Electeur de Bavière, Charles-Théodore. Mais comme elle empruntait le territoire de Cologne et d'une manière générale des évêques, princes de l'Empire, ceux-ci y virent une diminution de leur autorité. Enchanté de cette fâcheuse impression, l'empereur Joseph II s'appliqua à la cultiver et finit par soulever contre l'institution nouvelle les archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves et de Salzbourg. Ces quatre personnages se réunirent à Ems, en 1786 et rédigèrent une protestation en vingt-trois articles. Ce document, connu sous le nom de « *Punctation d'Ems* » n'est guère qu'un tissu d'erreurs, dont quelques-unes très graves rappellent les plus mauvais jours de Bâle et de Constance, car il ne s'en tient pas à l'objet du conflit actuel, il en prend texte pour dire son fait à l'ultramontanisme. Le Pape, prétend-il ne peut restreindre l'autorité des évêques en leur envoyant des nonces pourvus de la juridiction canonique, car il n'a dans l'Eglise qu'une primauté d'honneur. La primauté de juridiction, avec tout ce qu'elle a entraîné d'appels à Rome et de centralisation administrative est une invention des Fausses-Décrétales. Les évêques, étant les successeurs des apôtres, lesquels étaient les égaux de Pierre, possèdent sur leurs diocèses, de par leur ordination, une juridiction inaliénable, imprescriptible et irréductible. Il s'ensuit que les évêques n'ont pas besoin d'indults pontificaux pour leur gouvernements, qu'ils n'ont point à tenir compte chez les religieux des exemptions romaines dont ils se réclament, que des sentences rendues par leurs officialités il n'y a pas appel à Rome, et qu'enfin les nonces ne peuvent être autre chose que des diplomates tenant le roi de Rome qu'est le Pape, en rapport avec les autres rois ses frères.

Nous avons sans doute marché quelque peu, depuis cent vingt ans, dans la connaissance de la théologie, car si pareil factum paraissait de nos jours, l'opinion suffirait à en faire justice. Il fallut, en ce temps-là que le Pape le réfutât point

Digitized by Google

par point. Il le fit (1), et de bonne encre, par exemple. La clarté ne perdit rien au contact de la charité apostolique. On rappela aux illustres protestataires l'histoire des légations pontificales à travers les siècles, et comment les Fausses-Décrétales n'influèrent en rien sur la marche du gourvernement papal pour l'excellente raison qu'elles étaient inconnues à Rome à l'heure où les appels y allaient de partout, et comment Pierre avait sur ses collègues le principat effectif bien affirmé par le Christ dans maints endroits de son Evangile.

La justice veut que l'on dise à l'honneur du clergé des bords du Rhin qu'il passa presque tout entier du côté du Pape. Ce ne fut pas suffisant pour ouvrir les yeux à ses chefs. Ils persistaient encore dans leur attitude de révoltés, lorsque les armées de la Révolution les jetèrent sur les routes de l'exil. Quand plus tard le roi de Prusse hérita de leurs principautés, il ne releva pas le conflit et la Nonciature de Bavière fut définitivement installée.

Entre les Nonces de première et de seconde classe, il y a cette différence au profit des premiers qu'ils sont, d'après les usages, créés cardinaux au terme de leur mission. C'est la prérogative du chef de l'Etat de demander pour eux la pourpre en témoignage de sa satisfaction et de leur remettre la barrette rouge que lui apporte de la Cour romaine un Ablégat apostolique.

En outre, quelques-uns — le cas est rare — ajoutent à leur titre celui de légat *a latere*. C'est un honneur, plutôt qu'un pouvoir effectif. Il a pour effet de les élever au-dessus de leurs collègues. Ils sont hors classe.

***

Après les Nonces viennent les Internonces. On désigne par ce titre les ministres de deuxième classe. On le donnait aussi jadis — mais cela ne se fait plus — au ministre d'Autriche à Constantinople, parce que l'Empereur, étant Majesté Apostolique, participait, par fiction de droit, à la dignité pontificale.

(1) Responsio Super Nuntiaturis Magunt. Trevir. Colon. et Salzburg.

Digitized by Google

Il y a actuellement deux Internonciatures, l'une en Hollande, avec siège à la Haye, l'autre au Brésil, à Rio de Janeiro.

L'Internonciature de Hollande date de 1832 et doit son institution à Grégoire XVI. Le titulaire ne fut d'abord que simple chargé d'affaires et supérieur de la Mission hollandaise. On la considère présentement comme l'héritière de la nonciature de Cologne. Elle étend sa juridiction sur le Duché de Luxembourg.

De trois ans plus ancienne est l'Internonciature du Brésil. On sait comment ce pays se détacha du Portugal en 1822 et s'érigea en empire avec Don Pedro de Bragance. Il ne voulut plus, dès lors, passer par Lisbonne pour traiter avec le Pape et, en 1829, il reçut un internonce cependant qu'il créait une Légation près le Saint-Siège.

***

Presque sur le même rang que les Internonciatures se placent les Délégations apostoliques. Le Délégué apostolique est, lui aussi, ministre de seconde classe. Alors pourquoi ce nouveau nom dans la diplomatie? Un fait d'histoire va nous l'expliquer. Au début du XIX^e^ siècle, les colonies espagnoles étant en révolte, le gouvernement de Madrid, qui, de par les Concordats, avait le droit d'y nommer les évêques se vit dans l'impuissance de pourvoir aux vacances des sièges. Cet état de choses se prolongeant, Rome fit entendre des plaintes et finalement se mit d'accord avec le roi pour prendre son lieu et place. C'était ce que voulaient les colonies, le Chili, en particulier.

En 1823, Léon XII se mit en relations directes avec ce pays et, pour remédier à la situation religieuse qui était lamentable, il y envoya un vicaire apostolique, muni de pouvoirs très étendus.

A l'exemple du Chili, les colonies voisines proclamèrent leur indépendance et demandèrent au Pape de faire pour elles ce qu'il avait fait pour le Chili. Le Pape y consentit, mais, à l'examen, la Secrétairerie d'Etat estima que le titre de Vicaire Apostolique, autrefois consacré pour désigner des évê-

Digitized by Google

ques régionaux, lieutenants du Pape, ne pouvait pas être généralisé pour qualifier des envoyés de la Cour pontificale, que d'autre part, celui d'Internonce avait un sens trop exclusivement diplomatique qui pourrait blesser Madrid, et toujours fertiles en ressources, elle inventa celui de délégué Apostolique, sous lequel il serait loisible de mettre, en fait de pouvoirs, tout ce que l'on voudrait.

Et c'est ainsi que furent créés les Délégations apostoliques de la Nouvelle-Grenade, en 1835 ; du Mexique, en 1847 ; de l'Argentine, en 1850 ; de l'Amérique centrale, en 1851 ; de la Bolivie, Uruguay et Paraguay en 1857 ; de l'Equateur en 1862; de Costa-Rica en 1869; de Saint-Domingue, Haïti et Venezuela en 1871 ; de la Colombie, en 1882. On vient d'y ajouter, en cette fin d'année 1913, Cuba et Porto-Rico.

Le Délégué apostolique a un homonyme avec lequel il ne faut pas le confondre.

Dans les pays de mission, quand il y a un certain nombre de stations évangélisées, on les réunit soit sous la direction d'un simple prêtre, soit sous l'autorité d'un évêque. Elles forment des préfectures ou des vicariats apostoliques. Depuis quelque temps, ces préfectures ou ces vicariats sont eux-mêmes, surtout dans les Echelles du Levant, groupés par deux ou par trois, en vue de les rattacher plus facilement au gouvernement central de *la Propagande* » à Rome, et le missionnaire qui dirige le groupe, toujours archevêque titulaire, du reste, porte le titre de Délégué apostolique. Il y a des délégués apostoliques de cette sorte à Beyrouth, par exemple, et à Bagdad. Le délégué apostolique exerce le haut gouvernement sur son territoire, prenant soin de ne pas porter atteinte à l'autonomie de chaque mission. Il veille sur l'apostolat, traite les affaires d'intérêt général, visite et inspecte et se tient en rapports étroits avec la « *Propagande* ». Il n'a rien de l'agent diplomatique. Ses pouvoirs sont purement administratifs. Il incarne bien l'autorité pontificale, mais il ne représente pas le Pape devant le Pouvoir politique du lieu. Ce n'est donc pas le Délégué apostolique dont nous parlons ici. Le Délégué apostolique qui nous occupe représente le Pape à la fois devant le gouvernement et devant l'Eglise

Digitized by Google

d'un pays. Il relève de la Secrétairerie d'Etat, tandis que le Délégué apostolique, missionnaire, dépend de la Propagande. Il a, comme les Nonces, juridiction canonique et caractère d'agent diplomatique. Un jour venant, on aura peut-être des noms différents pour désigner des fonctionnaires qui ne se ressemblent pas de tous points.

Il est d'usage que le Délégué apostolique porte en même temps le titre d'Envoyé extraordinaire. On trouve également ce terme dans les ambassades. Bon nombre de ministres accrédités près le Saint-Siège, sont dits « Envoyés extraordinaires ». Simple affaire d'étiquette, manière de relever l'emploi pour honorer le Souverain, quelquefois aussi, indication de pouvoirs spéciaux.

***

D'une manière générale, on comprend, dans l'Eglise, sous le titre d'Envoyés extraordinaires, les agents que le Pape charge d'une mission particulière auprès des princes.

Il peut y avoir toutes sortes de missions particulières. Quelques-unes sont consacrées par la coutume. Elles ont pour but de porter des cadeaux pontificaux aux familles royales, aux personnages illustres, aux hommes que l'on veut distinguer. Parmi ces cadeaux, certains sont devenus de style à la Cour romaine : ce sont : les *Langes bénits, L'épée et le Casque d'honneur, la Rose d'or.*

Quand dans une Cour catholique, un prince du sang va naître, le Pape bénit lui-même une layette en invoquant le Christ Jésus, « qui n'ayant pas dédaigné de prendre la nature humaine, a de la sorte, enveloppé de vêtements sa majesté divine » et l'envoie en hommage à ses parents.

C'est une coutume vieille de douze siècles. Baronius raconte (1) qu'en l'année 604, la reine Theodelinde ayant fait

(1) *Annales ecclesiast.* t. VIII, p. 171. D'après Baronius, le Pape, ayant félicité la reine de la naissance et du baptême de son fils, continue : « Excellentissimo autem Filio nostro Adulovaldo regi transmittere filacteria curavimus, filiæ quoque nostræ, sorori ejus, tres annulos transmisimus. »

Digitized by Google

part à saint Grégoire le Grand de la naissance de son fils, Adoboald, le vieux pontif lui répondit par des compliments et lui fit porter des cadeaux, entre autres, une layette pour le nouveau-né et trois bagues pour sa sœur, déjà grande petite fille. Il paraît que ce geste, charmant en effet, eut grand succès dans ce monde semi-barbare, tant et si bien que les successeurs de Grégoire jugèrent à propos de le répéter à l'occasion. Dans le fait, les grandes choses sont si liées aux petites dans notre pauvre humanité, que les langes bénits, les *panna sacra*, comme disent les Romains, ont joué leur rôle dans les relations du Saint-Siège avec les Etats. Ils sont devenus, en quelque sorte une institution de la diplomatie, et même si l'on créait un musée de cet art, ils y tiendraient grande place. On a remarqué, du reste, en lisant l'oraison par laquelle le Pape les sanctifie, comment l'Eglise sait leur donner une haute portée. C'est merveille, et certes un compliment bien chrétien, mais combien flatteur! de comparer le futur vêtement de ce petit homme qui entre dans la vie à ceux dont le Verbe incarné voulut se revêtir lorsque descendant des Splendeurs éternelles, où il vivait dans la circumincession des trois Personnes divines, il se fit enfant pour pouvoir un jour monter sur le Calvaire. Médise qui voudra de la symbolique chrétienne. Elle est admirable !

La bénédiction des Langes royaux se faisait autrefois indifféremment dans les grandes basiliques de Rome ou dans les palais apostoliques ; elle a lieu maintenant au Vatican soit à la chapelle Pauline, soit dans la salle royale, dite des Consistoires.

Ce n'est, certes, pas le lieu de raconter l'histoire de ces bénédictions et des missions diplomatiques qu'elles occasionnaient.

Rappelons seulement pour jalonner la perspective que le roi Henri IV fut heureux de recevoir pour son fils Louis XIII les langes bénits par Clément VIII. Ils lui furent apportés par Maffeo Barberini, le futur Urbain VIII. Philippe III d'Espagne les obtint également pour l'enfant qu'il attendait de la reine Marguerite, sa femme. De même, les Stuarts, et la

Digitized by Google

maison de Savoie, et celle de Bragance (1). Tout récemment encore, la Cour d'Espagne les a reçus pour la princesse des Asturies.

Moins gracieux, assurément, mais tout aussi symbolique, l'usage d'envoyer aux princes nouvellement élus ou aux capitaines victorieux l'*Epée et le Casque d'honneur*. A quelle date prit-il naissance? S'il faut en croire certaines chroniques manuscrites du royaume de Sicile conservées dans les Archives du Vatican, la bénédiction de l'Epée était pratiquée au commencement du treizième siècle. Il n'y a pas de doute, en tous cas, pour le quatorzième. Les récents travaux de M. Eugène Müntz ont fait là-dessus la lumière complète. Sur la foi de ce savant, il résulte des pièces comptables du fonds d'Avignon qu'en l'année 1365 le pape Urbain V remettait publiquement une épée (2) et que cette cérémonie avait lieu le jour de Noël, dans la Basilique de Notre-Dame des Doms. Le Livre des « *Entrées* et *Sorties* » de la Chambre Apostolique, c'est-à-dire du Ministère des Finances, descend à ce sujet dans les détails les plus minutieux et il dit notamment que ces épées avaient une grande valeur — on comprend cette pensée sous la plume de financiers — par les pierres dont elles étaient enrichies.

Par la suite, à l'épée, on ajouta le casque. Les deux se donnaient ensemble, une seule fois par an, et une seule fois aussi au même personnage. Ils étaient très ambitionnés des généraux et des princes. Un des derniers Français qui en aient été honorés fut le duc d'Angoulême, fils de Charles X. Il les reçut de Léon XII en 1825.

Singulière coutume que celle-là, pensera-t-on, sans doute,

(1) Marc SWINEY : *Le Portugal et le Saint-Siège*, II. Les langes bénits envoyés par les Papes aux princes royaux de Portugal.

(2) « Quemdam ensem, dit le texte, c'est-à-dire le « Liber Introitûs et Exitûs Cameræ Apostolicæ. Très curieux ce livre des « Entrées et sorties de la chambre Apostolique. Avec le Liber Censuum Ecclesiæ romanæ il montre combien savamment organisé était le système financier de l'Eglise. Je raconte ceci, d'autre part, dans l'histoire de « la Chambre apostolique, qui fut jadis le ministère du trésor et qui ne fait plus maintenant qu'administrer le temporel de l'Eglise pendant la vacance du Saint-Siège.

Digitized by Google

étant donné surtout qu'elle vient d'une Société qui est faite pour prêcher la paix aux hommes. C'est précisément pour rester fidèle à ce but que l'Eglise l'a mise en vigueur. Dans sa pensée, la guerre est un fléau qu'il faut combattre, mais un fléau qui ne disparaîtra jamais complètement. C'est un mal nécessaire d'où sort parfois un plus grand bien, une part de l'équilibre du monde moral. Elle a donc essayé de moraliser la guerre. Elle a déclaré que lorsque elle est juste, c'est un devoir sacré de la soutenir et elle a voulu la relever en honorant le guerrier. Au surplus, dans la symbolique du moyen âge, l'épée et le casque jouent un rôle considérable. L'épée, nous dit-on, est l'emblème du souverain pouvoir. Elle sert à récompenser les bons, à châtier les méchants. C'est la représentation du Christ lui-même à qui Dieu a donné toute puissance au ciel et sur la terre et qui, pour cela, est appelé le glaive du Seigneur. Le fourreau qui la contient rappelle la nature humaine dont il fut revêtu à sa naissance ; les pierres précieuses de la poignée, les perfections qui brillaient en lui ; le baudrier qui la retient au corps, l'union hypostatique. Quant au casque, il était enrichi sur le cimier de perles fines disposées en forme de colombe, figure du Saint-Esprit. Et cela rappelait au prince qu'il ne devait se servir de l'épée que pour la sanctification des hommes.

Il y a donc dans la remise de ces insignes guerriers une leçon de modération à l'adresse des puissants et des forts. Qui dira qu'elle soit inutile?

La « *Rose d'or* » ne s'éleva jamais à de si hautes prétentions. Elle a cependant aussi sa petite théologie mystique. On la bénissait le dimanche de *Lætare*. « Or *Lætare*, disait Innocent III, vient, en carême, comme la charité après la haine, comme la joie après la tristesse, comme la satiété après la faim. Ainsi la rose désigne l'amour par sa couleur, donne la joie par les parfums qu'elle répand et comble le goût par son exquise senteur. Mieux encore, la rose représente le Christ, cette fleur par excellence que le prophète avait annoncée : « Une tige poussera sur la racine de Jessé et sur la tige une fleur de salut pour le genre humain. » On voit que chez le juriste qu'était Innocent III, le droit n'avait pas tué la poésie.

Digitized by Google

Sans doute, à Bologne, où il l'étudia savait-on l'animer de paraphrases littéraires. Tous d'âme poétique, du reste, ces papes au vaste savoir. Benoît XIV n'a pas manqué de nous glisser, au milieu de ses profonds traités, l'histoire de la Rose d'or et, de nos jours, Léon XIII aimait à bénir ce gracieux porte-bonheur pour l'envoyer ensuite aux princesses de maison régnante.

La Rose d'or ne fut, à ses origines, que la rose tout court. On ne la faisait pas de ce précieux métal. Le professeur Sassi, de Milan, préfet de l'Ambrosienne, nous raconte même que ce n'était pas toujours la fleur de ce nom, mais un rameau, une palme. Aux renseignements de Sassi, le comte Soderini, qui a fait sur le sujet un travail complet, ajoute qu'avant l'usage de la palme, on envoyait la réplique en or des clefs de Saint-Pierre, dans laquelle on avait inséré de la limaille des clefs authentiques. C'est Grégoire II qui aurait introduit la coutume des clefs d'or. Au quatorzième siècle, la Rose prit la place des clefs et des palmes. Faite de métal doré et peint en rouge nature, elle portait parfois dans la corolle un petit reliquaire et dans le reliquaire, quelque parcelle de relique entourée de musc et de baume. Elle n'avait qu'un rang de pétales. Puis, l'art de la joaillerie se donnant libre carrière, la rose prit des formes variées. Elle fut rehaussée de rubis, quelquefois de saphirs, de turquoises, d'améthystes ; elle eut un double rang de feuilles, la feuille supérieure croisant entre les deux feuilles de dessous. Après Sixte IV, ce ne fut plus simplement une rose, mais une tige de plusieurs. Les fleurs se superposaient en tous sens à l'imitation de la nature, l'une plus grande, l'autre plus petite, celle-ci largement épanouie, celle-là à demi entr'ouverte, cette autre bouton fermé. Toutes, cependant, rayonnaient autour d'une principale, placée au centre, et qui recevait dans sa corolle, le jour de la bénédiction, le musc et le baume traditionnels. L'ensemble du bouquet reposait sur un pied finement ciselé. Il ne manquait que de désigner l'heureuse princesse qui devait le recevoir au fond de quelque demeure royale. C'était naturellement — c'est encore — le Pape qui faisait cette désignation, et dès le lendemain de *Lætare* l'Envoyé extraordinaire partait avec son précieux

Digitized by Google

cadeau (1). Aujourd'hui, parmi les destinataires de la Rose d'or on met quelquefois une Eglise épiscopale.

***

Les Envoyés Extraordinaires ont donc parfois de très agréables missions à remplir. Je viens d'en mentionner trois qui sont de tradition à la cour romaine. Il faut en ajouter une quatrième et qui consiste à porter la barrette ou la calotte rouge aux nouveaux cardinaux. Si je ne l'ai pas mise sur le même rang que les autres, c'est que l'Envoyé qui la remplit porte un nom spécial : on le nomme Ablégat apostolique.

L'Ablégat apostolique est donc un prélat de la Maison du Pape, qui reçoit mission de porter aux nouveaux cardinaux les insignes de leur dignité.

Il y a trois manières de nommer les cardinaux, suivant qu'ils sont cardinaux de Couronne, cardinaux de Curie ou cardinaux de pays non concordataires. Il y a, aussi trois insignes que l'on confie à chaque cardinal : la calotte, la barrette et le chapeau rouge. Il y a enfin parfois deux gouvernements qui collaborent à la collation de ces insignes : le gouvernement pontifical et le gouvernement civil.

Un cardinal de Couronne est celui qui est créé d'un commun accord par le Pape et par l'Etat dans les pays de Concordat. L'entente des deux pouvoirs faite sur un nom, un Garde-noble quitte la Cour pontificale et va porter au nouvel élu la calotte rouge. Pendant ce temps l'Ablégat, escorté d'un secrétaire et d'un chambellan, se rend auprès du Chef de l'Etat, qui le reçoit suivant le cérémonial des ambassadeurs, et dépose entre ses mains la barrette rouge. C'est, en effet, la prérogative du Chef de l'Etat d'en faire lui-même remise au nouveau cardinal. Sa mission terminée, l'Ablégat est d'ordinaire nommé à l'un des ordres honorifiques du pays et il reprend le chemin de Rome, où l'attend son chef hiérarchique, le Secrétaire d'Etat.

(1) Cf. Ad. GIOBBIO, *Legioni di diplomazia eccl.* Del personale diplomatic.

Digitized by Google

Dans les pays où il n'y a pas d'alliance entre l'Eglise et l'Etat, l'Ablégat s'en va directement chez le nouveau cardinal et lui remet lui-même la barrette.

Enfin, quand on nomme au Sacré-Collège quelque membre de la Curie romaine, l'Ablégat ne fait d'ordinaire que porter la calotte. Le Pape se réserve la collation de la barrette.

Le troisième insigne du cardinalat, c'est le chapeau rouge, une petite coiffure aux immenses bords. C'est le Pape qui le confère en Consistoire public, et c'est l'Ablégat qui va le porter à son titulaire, après le consistoire, dans une cérémonie de modeste apparat.

***

Ainsi l'Ablégat a dans l'Eglise une mission très déterminée.

Avec le Chargé d'affaires nous rentrons dans la catégorie des ambassadeurs ordinaires. Il a à traiter toute question qui s'ouvre entre le Saint-Siège qu'il représente et le gouvernement près duquel il réside. Il est de rang inférieur aux Nonces et internonces ; en réalité il travaille à la même besogne. Dans la diplomatie civile, le Chargé d'affaires est celui qui gère par intérim, une ambassade, ou qui dirige en permanence une légation de troisième classe. Il fait de même dans la diplomatie ecclésiastique. Cependant d'ordinaire, le chargé d'affaires s'en tient aux intérims. La légation de troisième classe a pour chef un Délégué apostolique.

Chargé d'affaires n'est pas un titre hiérarchique en diplomatie. C'est le nom de la fonction que peuvent tenir dans l'Etat le Ministre plénipotentiaire, le Conseiller, le Secrétaire d'ambassade, et que remplit dans l'Eglise l'auditeur de nonciature.

L'auditeur de Nonciature, de même classe que le conseiller d'Ambassade, est le premier collaborateur du Nonce. Il l'assiste de ses avis, lui fournit des informations, lui soumet des projets et des suggestions, le soutient fidèlement en tous les actes qu'il accomplit et s'applique jusque dans ses relations de la vie courante à laisser tomber à point le mot, d'apparence très indifférent, qui doit créer l'ambiance favorable. L'expé-

Digitized by Google

rience a prouvé maintes fois, soit en bien, soit en mal, que le sort de la Nonciature dépend dans une très large mesure, de l'attitude de l'Auditeur. Il est très en vue, parce qu'il est seul de son espèce dans le pays. On l'observe attentivement, et peut-être non sans malignité, à cause de l'habit qu'il porte. Il ne saurait donc oublier un instant, même de façon innocente, qu'il incarne l'Eglise et que ses faits domestiques, tout aussi bien que ses paroles privées, engagent son chef devant l'opinion. Grandeur et servitude ne vont pas généralement l'une sans l'autre. Elles sont ici liées intimement et peut-être la seconde domine-t-elle la première.

Les Auditeurs se divisent en deux classes, suivant l'importance des Nonciatures auxquelles ils sont attachés.

Il en est de même pour les Secrétaires. C'est, nul ne l'ignore, un brillant personnage qu'un secrétaire d'ambassade, que celle-ci soit civile ou ecclésiastique. Mêlé aux actes où s'entrechoquent journellement les nations, sa jeunesse aidant et la vie qui bouillonne dans ses veines l'agitant sans cesse, il a la sensation de faire l'histoire et quand il regarde les lendemains il les trouve pour lui illuminés de gloire. Douce illusion, et nécessaire du reste, et peut-être pleine de réalité, car agirait-on si l'on ne croyait à l'importance de son acte? En attendant, il peut être fort utile à son ministre pour le renseigner, car sa jeunesse lui ouvre toutes les portes et met les gens en confiance En homme avisé, il dit ce qu'il veut perdre et ne perd rien de ce qu'on lui dit.

Son devoir professionnel c'est de rédiger dépêches et rapports sur la donnée et souvent sous la dictée de son ambassadeur, puis de partir avec ces rapports, soigneusement fermés dans la valise diplomatique, à l'abri des inquisitions de douane et de police, et d'aller les remettre en main propre au ministre compétent, dans l'Eglise à l'un des chefs de direction de la Secrétairerie d'Etat.

Quelquefois il a au-dessous de lui des attachés. Les attachés sont de jeunes gens qui se destinent à la diplomatie et qui n'ont point encore, pour une raison ou pour l'autre, conquis par leurs examens le grade de secrétaire. Il y en a un certain nombre dans les ambassades, très peu dans les Nonciatures.

Digitized by Google

Quelques-uns sont nommés par le Ministre des Affaires Etrangères, la plupart, par l'ambassadeur et sans engagement pour le lendemain.

Leur mission consiste à regarder beaucoup, à écouter attentivement, à ne parler que quand on les interroge, à ne faire que ce qu'on leur commande et de la façon qu'on leur dit.

Je me résume. Dans son organisation, la Nonciature moderne a brodé sur celle des origines des formes multiples et exprimées par des noms différents, et cela pour répandre aux nécessités d'une hiérarchie sociale qui se complique chaque jour, mais elle n'a pas changé dans son fond, même après la chute des Etats pontificaux.

(*A suivre*). R. PARAYRE.

Digitized by Google

LE

CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

Suite (1)

Rien ici de la conversion sentimentale d'un Chateaubriand, au reçu d'une lettre de deuil : « J'ai pleuré et j'ai cru. » C'est la conversion pleine et entière d'un esprit, d'un cœur, d'une volonté, s'attachant à Dieu pour lui dire avec saint Augustin : « Beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, que je vous ai connue tard, que je vous ai aimée tard !... Notre cœur est inquiet jusqu'à ce qu'il se repose en vous, Seigneur ! » (2)

Béni et caressé doucement par Grégoire XVI, — ce qui lui sert de confirmation, — Louis Veuillot est désormais tellement à Dieu, que de Rome il va à Fribourg, en Suisse, faire une retraite pour savoir s'il doit entrer dans un couvent ou rester dans le monde. Le Père Geoffroy, Jésuite, le décide à prendre ce dernier parti, et Louis Veuillot rentre à Paris, après des *Pèlerinages en Suisse* qu'il va raconter en un volume intéressant, lequel arrivera bientôt à la troisième édition, en attendant celles de *Rome et Lorette*.

(1) Voir décembre.

(1) M. Jules Lemaître et M. le chanoine Lecigne donnent pour causes de la conversion de Louis Veuillot son amour du peuple, des humbles, des souffrants, et ses « révoltes » contre les misères sociales dont son père était mort. Mais les pages des *Libres penseurs* et de *Rome et Lorette* qu'ils citent à ce propos sont de 1848 et de 1841, où Louis Veuillot était déjà « chrétien » convaincu. Il semble que, comme saint Augustin, il a cherché « une certitude et un amour » qu'il n'a trouvés qu'en Dieu.

Digitized by Google

De la fin de 1838 au mois de mars 1841, Louis Veuillot occupe au ministère une place de sous-chef qui « le désespère quelquefois », écrit-il à M. l'abbé Morisseau, et qu'il ne conserve que sur l'ordre de son directeur. En 1841, M. Guizot l'envoie en Afrique, comme secrétaire du gouverneur général, le futur maréchal Bugeaud, duc d'Isly. « Jamais, dira-t-il plus tard, on ne me fera dire du mal de M. Guizot ni du maréchal Bugeaud ».

* * *

Dès son retour d'Algérie, septembre 1841, il publie dans l'*Univers* des articles très remarqués. En 1842, il cède à son frère Eugène sa place au ministère et devient en 1843 rédacteur principal de l'*Univers*, sorti victorieusement d'une crise dangereuse.

Désormais, ce journal, catholique et français avant tout, et dont il trace ainsi le programme : « *Au milieu des factions de toute espèce, nous n'appartenons qu'à l'Eglise et à la Patrie* », ce journal sera son poste de combat pendant cinquante ans, jusqu'en 1883, sauf les trois ou quatre interruptions forcées que lui imposeront la prison sous le Gouvernement de Juillet, la suspension de 1860 à 1867, sous le second Empire, et une autre sous le Gouvernement de l'ordre moral.

Pendant cinquante ans, Louis Veuillot sera l'*Univers* et l'*Univers* sera Louis Veuillot ; il incarnera, il personnifiera si bien ce journal que la vie, la pensée et les sentiments de l'un seront les sentiments, la pensée et la vie de l'autre. La personne privée de Louis Veuillot s'effacera complètement devant la personnalité du journal, qui, seule, existera pour ses lecteurs et pour la France.

Et qui donc savait, en dehors du cercle des intimes de Louis Veuillot, que le P. de Ravignan lui fit l'honneur de bénir, le 31 août 1845, son mariage avec Mathilde Murcier, qui le rendit parfaitement heureux pendant sept ans, jusqu'en novembre 1852, où la mort brisa cette idylle délicieuse, racontée dans *Çà et là* avec une grâce charmante? Qui donc sait encore qu'ayant perdu sa dernière née même avant sa femme, Louis

Digitized by Google

Veuillot en 1853, dans quelques semaines, dut mettre au cercueil trois de ses filles, Marie, Gertrude, Madeleine, et que, pour élever les deux autres, Agnès, la future générale Pierron, et Luce, Lulu, la future visitandine, il aura désormais sa sœur Elise, « la vierge de fer »? Il avait pourvu jadis à son éducation, comme à celle de sa sœur Annette, et elle le lui rendra par la plus admirable des affections dévouées.

C'est à peine si, chaque année, après être demeuré onze mois sur la brèche, il peut aller chercher quelque repos à Plombières, à Royat, dans une bonne auberge de Bretagne, au bord de la mer, dans une cellule de Solesmes, dans un presbytère de campagne, un petit séminaire de province, dans une chambre de quelque vieux château plein d'histoire, celui de M. de Bussières, à Reischoffen, ceux des Ségur aux Nouettes, de M. de Guitaut, à Epoisses, ou bien dans un voyage à Rome, où il a laissé la moitié de son cœur et où Pie IX attire irrésistiblement « son cher Veuillot ».

***

Dès la première heure, Louis Veuillot sait être à l'*Univers* ce qu'il y sera jusqu'à la mort, « *effrontément catholique* », comme il le dira un jour, ou bien le plus intégral des croyants, le plus fier des soldats, le plus infatigable des lutteurs, le plus vaillant des défenseurs de l'Eglise.

« Ce Veuillot m'a ravi, écrit Montalembert à Foisset. Voilà un homme selon mon cœur. » Il dit à Louis Veuillot lui-même : « Vous pouvez nous en remontrer à tous sur la vraie et parfaite science du courage, de l'humilité, de la patience. Je n'aspire qu'à vous suivre dans cette voie royale, sauf à vous serrer de près devant l'ennemi. Je vous aime et vous admire plus que jamais. » Et Veuillot de répondre au « fils des croisés » : « Je ne vois pas deux hommes en France qui puissent rendre à l'Eglise les services que vous lui rendez. » Heureux et beau temps de l'entente fraternelle et cordiale !

Raconter l'histoire de l'*Univers* et de Louis Veuillot, ce serait raconter toutes les luttes religieuses d'un demi-siècle en France et en Europe : luttes pour la liberté d'enseignement

Digitized by Google

et contre les projets de loi Cousin, Villemain et de Salvandy, sous le Gouvernement de Juillet, contre le projet de loi Falloux en 1849-1850, laissant à l'Université le monopole des programmes et des examens ; luttes contre les classiques païens dans l'enseignement secondaire ; luttes contre les voltairiens et les libres penseurs de la bourgeoisie orléaniste, contre les utopistes du socialisme, de la démocratie, et contre les révolutionnaires de 1848 ; luttes contre les insulteurs du Pape et de l'Eglise à propos du dogme de l'Immaculée Conception et du baptême du petit juif Mortara ; luttes pour le pouvoir temporel du Saint-Siège de 1859 à 1860, de 1867 à 1873-1874 ; luttes contre le *Constitutionnel*, le *Siècle* et le *Temps*, contre Havin et Havet, Renan et Sainte-Beuve ; luttes contre « le fou furieux », le « dictateur de l'incapacité », Gambetta, et les Jules Ferry, les Jules Favre, les Jules Simon, en 1870-71 ; luttes plus dangereuses contre la Commune des Raoul Rigault et des Théophile Ferré ; luttes aussi contre Thiers et sa politique personnelle ; luttes pour la liberté de l'enseignement supérieur, de 1871 à 1875, et pour les droits des Congrégations enseignantes menacés par l'article 7 en 1879-1880 ; luttes enfin contre l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque.

Et comme « les pires ennemis de l'Eglise ne sont pas hors de l'Eglise, mais dans l'Eglise », ainsi que le disait le cardinal Perraud, le grand et loyal champion de la vérité intégrale bataille contre toutes « les diminutions de la vérité », contre l'école menaisienne et ses derniers partisans, contre la Révolution et « les faux dogmes » de 1789, contre le libéralisme, qui en pratique met sur le même pied l'erreur et la vérité, et dans lequel Veuillot voit l'adversaire le plus redoutable des droits de Dieu sur la société, sous le beau prétexte de conserver « l'Eglise libre dans l'Etat libre » (1) ; il bataille contre le gal-

(1) M. Jules Delafosse lui-même écrivait naguère :

« Déjà malfaisant et très redoutable en politique, le libéralisme est, en question religieuse, une infection mortelle. Il détend le dogme, propage l'indiscipline et ruine l'autorité. Grâce au libre examen, le protestantisme a cessé d'être une religion dogmatique pour devenir une philosophie. Une religion ne peut être libérale impunément : tout ce qu'elle concède à la libre exégèse est pour elle une cause de caducité. Sa

Digitized by Google

licanisme docrtinal et liturgique encore très vivace, sinon parmi les théologiens, du moins parmi les hommes d'Etat ; il bataille pour la défense du *Syllabus* de 1864 et pour le triomphe, au Concile du Vatican, de l'infaillibilité pontificale, que les uns nient formellement avec Dœllinger, et dont les autres, les Montalembert, les Gratry, les Maret, les Dupanloup, les Strossmayer veulent à tout prix empêcher ou retarder la définition comme inopportune ; il bataille contre le parlementarisme du Centre droit et du Centre gauche à l'Assemblée nationale, qui, pour avoir voulu imposer ses conditions au comte de Chambord, empêche la restauration de la monarchie chrétienne et nous condamne à la République maçonnique, laïque et athée.

Il faut voir, dans les vingt-deux volumes de *Mélanges*, quel incomparable polémiste a été Louis Veuillot, avec quelle sûreté de doctrine, quelle vigueur de dialectique, quelle verve spirituelle et mordante, quelle ironie éloquente et parfois quelle indignation passionnée, il a mené le bon combat contre tous les adversaires de la saine doctrine, qu'ils fussent de gauche ou de droite.

Voici, d'ailleurs, sa noble profession de foi et la raison d'être, le pourquoi de toutes ses polémiques les plus ardentes.

« Puis-je borner mes actes de foi à dire mes grâces après deux bons repas que je ferai chaque jour? se demande-t-il. Non. Dieu m'a donné un glaive. Je ne le laisserai pas rouiller ; advienne de moi que pourra. »

« Des abaissements, j'en veux pour moi, Dieu merci ; mais je n'en veux ni pour Jésus-Christ ni pour l'Eglise. »

« Ceux-là détruisent vraiment l'Eglise, qui ne lui font pas un rempart de leur corps, qui ne se font pas massacrer sur ses marches, pour la moindre de ses prérogatives. »

« Qui ne résiste pas, lorsqu'il s'agit de la cause de Dieu, est complice.

Veuillot ne le fut jamais.

Suivant la forte parole de saint Hilaire, il ne permettait pas que « la vérité fût livrée comme une dépouille à l'erreur ».

doctrine et sa discipline, étroitement associées, doivent constituer un bloc intangible et sacré. C'était l'opinion de Veuillot, et c'est encore celle du Pape Pie X, qui a ramené le catholicisme à un régime reconstituant dont il avait grand besoin. Et c'est pour cela qu'il prendra rang parmi les grands papes de l'Eglise. »

Digitized by Google

« L'Eglise m'a donné la lumière et la paix. Je lui dois ma raison et mon cœur. C'est par elle que je sais, que j'admire, que j'aime, que je vis. *Lorsqu'on l'attaque, j'ai les mouvements d'un fils qui voit frapper sa mère.* Je n'ai le malheur de haïr aucun homme. Mais l'œuvre à laquelle beaucoup d'hommes se condamnent et dont je vois tous les jours des effets irréparables, je la hais. Je la hais d'une passion que rien n'épuise, que rien n'endort, qui, malgré moi, quoi que je fasse, éclate en âpres gémissements. »

Il s'appelait en 1846 « petit échenilleur du jardin de Sainte Mère Eglise. »

Il expliquait à l'avance tout le programme de sa vie, quand il disait :

« Le Saint-Siège étant la seule autorité parfaitement et de tout point légitime qui existe aujourd'hui sur la terre, la seule qui ne veuille et ne puisse enseigner l'erreur et commander le péché, est aussi la seule à qui toute obéissance soit pleinement due, la seule qui assure l'obéissance contre toute inquiétude, tout faux pas et tout regret. *Obéissance préventive, obéissance passive, obéissance active.* Envers le Saint-Siège, là où l'obéissance religieuse n'est pas exigée, l'obéissance politique est encore ce qu'il y a de plus sage. En dehors des points où il ne peut ni être trompé ni se tromper, le Pape, chef et père de la société chrétienne, est le mortel qui a toujours le plus de chance ne n'être pas abusé par les considérations, les passions et les faiblesses humaines. Plus qu'aucun autre et bien au-dessus de tout autre, il discerne, il voit, il dit le vrai. Religieusement et politiquement, nous avons toujours tenu cette doctrine ; il n'existe et ne peut exister aucune raison ni religieuse, ni politique, ni personnelle, qui nous en sépare jamais. »

Il pourra donc écrire dans son testament ces paroles qui résument en une formule lapidaire tout son cœur et toute sa vie, toutes ses joies et de toutes ses fiertés :

« Dans toute ma vie, je n'ai été parfaitement heureux et fier que d'une seule chose : c'est d'avoir eu l'honneur et au moins la volonté d'être catholique, c'est-à-dire obéissant aux lois de l'Eglise » et du Pape ou du Saint-Siège.

C'est ainsi qu'il est devenu « le grand justicier du Christ et de son Eglise », et Mgr Touchet lui rendra cet hommage :

« A ce métier de sublime galérien de la plume catholique, il laissera à moitié ses yeux, il sera supplicié par la paralysie. Mais le soir venu, le grand soir où tout le monde aboutit, il aura le droit et le devoir de remercier le ciel pour la haute charge à lui confiée de susciter, d'orienter notre presse catholique ; de lui ouvrir une source à laquelle iront boire dans l'allégresse et la sécurité de leur conscience ceux qui se voueront au journalisme non seulement honnête, mais chrétien ; enfin de protéger

Digitized by Google

les campements étroits et toujours menacés où s'abritent les fidèles, les curés, les évêques, sous les ordres du Vicaire de Jésus-Christ, notre Saint-Père le Pape.

« *L'Univers*, disait Mgr Parisis est une grande institution catholique.

II

Faut-il s'étonner qu'un polémiste, un journaliste, qui a si rudement bataillé pendant un demi-siècle contre toutes les formes de l'erreur théologique, politique et sociale, ait suscité contre lui des haines inexpiables et des injures d'une étonnante crudité?

Les *Débats* définissaient ainsi le génie de Louis Veuillot : « Un mélange singulier de hauteur et de grossièreté, d'élévation et de cynisme, de crudité pathétique et de piété malpropre. »

Edmond About le peignait « catéchisant les douairières dans le patois des laquais ». Il le traitait de « petit Marat évangélique, de « Bossuet de la rue Mouffetard », de « saint Jean-Baptiste de l'égout. »

Schérer, le critique de la *Revue des Deux Mondes*, taxait le *Parfum de Rome* « de carnaval sacrilège ; le char descend couvert de masques avinés. Le *fort en gueule* injurie les passants d'une voix rauque... Voici les saturnales du catholicisme. »

Taxile Delord appelait Louis Veuillot « l'adolescent véreux, le capucin, le prêtraillon, le pion de séminaire, la punaise de chapelle et la gale cléricale ».

Victor Hugo, dans les *Châtiments*, disait de Louis Veuillot :

Ce zoïle cagot naquit d'une Javotte,
Le diable, — ce jour-là Dieu permit qu'il créât —.
D'un peu de Ravailhac et d'un peu de Nonotte
Composa ce gredin béat.

C'est le protégé et le complice d'un repris de justice, Vidocq.

Vidocq le rencontra priant dans une église
Et, l'ayant vu loucher, en fit un vil espion,
Alors ce va-nu-pieds songea dans sa mansarde :
Et se voyant sans cœur, sans style, sans esprit,
Imagina de mettre une feuille poissarde
Au service de Jésus-Christ.

Digitized by Google

Pour mille francs par mois, livrant l'Eucharistie,
Plus vil que les voleurs et que les assassins,
Il fut riche. Il portait un flair de sacristie
Dans le bouge des argousins.

Louis Veuillot fut moins désolé de s'entendre appeler « simple jésuite et triple gueux », que de voir traîner dans la fange « sa digne et vénérable mère ». Son cœur « saigna longtemps de ce trait ».

Le poète insulteur ajoutait pour tous les rédacteurs de l'*Univers* :

Parce que la soutane est sous vos redingotes,
Parce que vous sentez la crasse et non l'œillet,
Parce que vous bâclez un journal de bigotes,
Pensé par Escobar, écrit par Patouillet,

Vous vous croyez en droit, trempant dans l'eau bénite
Cette griffe qui sort de votre abject pourpoint,
De dire : Je suis saint, ange, vierge et Jésuite,
J'insulte les passants et je ne me bats point.

Louis Veuillot converti ne se battait plus en duel.

O pieds plats ! votre plume au fond de vos masures
Griffonne, va, vient, court, boit l'encre, rend du fiel,
Bave, égratigne et crache, et ses éclaboussures
Font des taches jusques au ciel !

Un certain Jacquot, qui signait de Mirecourt, composa la plus abominable biographie de notre grand écrivain.

Emile Augier le caricaturait odieusement dans Déodat, « le batoniste devant l'arche » du *Fils de Giboyer*. — Rochefort reprenait « le zoïle cagot » et prétendait qu'il « soutenait la religion comme la potence soutient le pendu, en l'étranglant. »

Léo Claretie a dit de Veuillot qu'il fut « le champion mal embouché » de l'Eglise, et « non pas le terre-neuve, mais le bouledogue » du Christ.

M. Emile Faguet n'en a-t-il pas fait « le Père Duchesne du christianisme »?

Quelques catholiques n'étaient pas plus tendres pour Louis Veuillot. Le P. Lacordaire appelait l'*Univers* de Louis Veuillot « une boutique d'injures et de diffamation à l'enseigne du Christ. »

Digitized by Google

Dans l'inqualifiable pamphlet composé à Orléans en 1853, *L'Univers jugé par lui-même*, et dont Pie IX vengea Louis Veuillot, on faisait de celui-ci, à l'aide de textes habilement découpés, le complice de la démagogie, le souteneur des clubs révolutionnaires, le partisan d'un idéal de gouvernement « théoriquement et pratiquement athée », le créateur d'une école d'injures, de sophismes et de mépris, le disciple de Voltaire, de Jean-Jacques, de l'Arétin ! ! !

Dès 1846, Montalembert, qui, avec le P. Lacordaire, l'abbé Dupanloup, M. Lenormant, voulait le chasser de l'*Univers*, son gagne-pain, l'appelait « un homme à la fois orgueilleux et vil, la *honte du catholicisme*. » (*Lettre* à Montalembert, 11 novembre 1846). Il lui disait qu'il demeurait au journal « entre les fautes de l'orgueil et les bassesses de la cupidité. » (*Lettre* du 4 juillet 1846).

Et Louis Veuillot se contentait de lui répondre : « L'*Univers* restant ce qu'il fut, continue de vous appartenir, comme moi-même, sous la réserve... de la raison et de la responsabilité. Je sais trop qu'il est possible de vous mécontenter, je sais mieux encore qu'il est impossible de ne pas vous aimer et de ne pas s'enorgueillir de vous. »

Montalembert écrivait en 1857 à l'adresse de Veuillot, son ancien ami : « Les partis de nos jours se laissent mener par leur *queue*. Ce sont les hommes les plus *violents*, les plus *grossiers* dans leur langage et les plus *indélicats* dans leur conduite, qui prennent le pas sur les chefs naturels des diverses opinions. » Et en 1866, le noble comte s'oubliera jusqu'à écrire : « Si M. Veuillot rétractait publiquement les injures et les calomnies dont il m'a publiquement gratifié, je ne l'en regarderais pas moins comme l'ennemi le plus redoutable de la religion que le dix-neuvième siècle ait produit... Tant qu'il ne l'aura pas faite, cette rétractation, je le tiendrai pour un calomniateur et un insulteur public, avec lequel le respect de ma bonne renommée m'interdit toutes relations. »

La colère est mauvaise conseillère et les injures ne sont pas des raisons surtout contre « l'ami » personnel de Pie IX, qui ne lui donnait qu'à bon escient son estime et son affection.

Digitized by Google

* * *

Voulez-vous savoir quel *homme* c'était que ce terrible Veuillot, si horriblement détesté, calomnié, vilipendé? Ecoutez l'anecdote suivante, racontée par M. le chanoine Grimaud, le biographe de Mgr Freppel.

Un jour, chez le comte de Chabrol, au château de Saint-Patrice, dans l'Anjou, on montre Louis Veuillot à une dame ; elle s'éloigne aussitôt en faisant une grimace : « Je le déteste, ce Veuillot, dit-elle ; c'est l'ennemi de Mgr Dupanloup et j'adore l'évêque d'Orléans. » On rapporte ce propos au grand journaliste : à l'instant même il se dirige vers la dame et lie conversation avec elle. Le soir, elle est transfigurée : un voisin de table lui demande ce qu'elle pense de son mortel ennemi : « Il est délicieux, s'écrie-t-elle. Il est charmant, cet homme-là, il est charmant, charmant ! »

Ce n'est certes pas au charme physique qu'elle avait cédé. Veuillot dit lui-même de son visage : « Si le moindre agrément s'y trouve, ce n'est en aucune sorte l'agrément d'un Céladon.. J'ai les traits forts plutôt que prononcés ; les lèvres grosses, le nez... eh bien, oui, le nez ample. Les yeux sont noirs et plutôt petits, les sourcils bien placés, peut-être un peu durs, le menton assez agréable; malheureusement, je commence à en avoir deux... Il est vrai que je ne suis point beau, d'autant plus qu'il a grelé sur ce visage à faire fuir les amours. » Mais Veuillot « se sauve par la physionomie » et par la verve. « Quand on vous écoute, lui disait une dame, on peut oublier qu'on vous voit. » Les traits de Veuillot disent nettement ce qu'il a dans l'âme : un *cœur* très chaud, un *esprit* merveilleux.

* * *

Oui, le *cœur* de Louis Veuillot, à qui l'on a tant reproché de ne pas en avoir, d'être impitoyable et de manquer même de charité chrétienne, était riche de toutes les tendresses pour ses *amis*, pour ses *ennemis* même et surtout pour les membres de sa *famille*.

Digitized by Google

« Béni soit Dieu, s'écrie-t-il, qui nous donne des amis et des fleurs, et qui fait l'amitié plus belle que les jardins et pour toutes les saisons ! »

De quel cœur n'aime-t-il pas d'abord les curés de village, « ces âmes franches, rudes, dévouées », ces bons ouvriers de la vigne céleste, « qui sont éperdus de joie quand ils le voient ; » puis, les moines, les Jésuites, les Bénédictins de Solesmes, ravis de le posséder, dom Guéranger, le grand restaurateur de la liturgie romaine ; ensuite, M. et Mme Gustave Olivier, à qui il doit tant, Mme la comtesse de Ségur, sa fille, la vicomtesse de Pitray ; MM. de Dumast, de Bussières, Léon Aubineau, du Lac, Auguste Roussel, Arthur Loth, Mlle Charlotte de Grammont, dont on vient de publier les *Lettres* qu'elle reçut de Louis Veuillot, « lettres de tendre et profonde amitié », peut-être uniques dans la littérature épistolaire du dix-neuvième siècle (1), comme celles qu'il écrivait à une actrice qu'il avait connue dans sa jeunesse (2), Mme Fay-Volnys.

Ce soldat « sans entrailles » comme l'appelaient ceux qui ne le connaissaient point, ouvrit sa porte, son journal et sa bourse à Jacquot dit de Méricourt, qui avait lâchement, odieusement outragé la mère de Louis Veuillot, et le polémiste soi-disant intraitable faisait en 1853 l'éloge de Frédéric Ozanam, dont il avait dû dire, lorsque celui-ci, rédacteur de l'*Ere nouvelle* et entraîné par le rêveur qui était en lui, saluait la démocratie comme un épanouissement de l'Evangile marchant peu à peu vers elle à travers tous les siècles de l'histoire : « Je ne me rencontre plus avec Ozanam que dans les profondeurs du *Credo*. »

Il éprouvait un tourment indicible à penser que Montalembert pouvait mourir sans qu'il lui eût serré la main : il rêvait vingt fois de lui, « toujours le même rêve, une réconciliation parfaite, un embrassement de frère. » Et lorsque meurt ce « grand serviteur de l'Eglise », comme il l'appelle : « Taisons-nous, écrit-il, c'est la plus cruelle situation où son inimitié ait pu nous réduire de n'avoir pas la consolation de le louer autant qu'il l'a mérité. »

(1) C'est M. l'abbé Calvet qui les a publiées en 1912.
(2) Voir la *Revue des Deux Mondes*, août 1913.

Digitized by Google

Qui nous dira mieux que Louis Veuillot lui-même, dans *Çà et là*, et dans sa *Correspondance*, sa tendresse filiale pour son vénéré père », pour « sa très digne et très excellente mère » qu'il comblait d'étrennes aussitôt que ses ressources le lui permirent (1) ; sa tendresse fraternelle « pour son beau petit frère » Eugène, « qu'il aime, lui dit-il, de toute l'ardeur de son âme », qu'il conquiert à Dieu et à l'*Univers*. « Il nous faudra deux plumes, mais il suffira d'un encrier » ; pour ses deux sœurs, Annette et Elise, auxquelles il sert de père, en attendant qu'Elise devienne à son tour la mère des petites orphelines de son frère. Celui-ci l'appelle alors « sœur et plus que sœur, tante et plus que tante..., ma chanoinesse, mon gros trésor,... Je t'aime splendidement, lui dira-t-il un jour, et jamais plume fraternelle n'a buriné un admirable portrait de sœur comme le suivant :

« J'esquisse ton noble et doux visage, embelli à nos regards comme aux regards des anges par les soucis qui l'ont fatigué avant le temps, toi qui par amour de Dieu t'es refusée au service de Dieu, et qui par charité te sèvres des joies de la charité. Tu n'as pleinement ni la paix

(1) Quoi de plus beau que cette page où la plume filiale de Louis Veuillot raconte le mariage de son père et de sa mère : « Il y avait une fois, non pas un roi et une reine, mais un ouvrier tonnelier qui ne possédait au monde que ses outils, et qui, les portant sur son dos, l'hiver à travers la boue, l'été sous l'ardeur du soleil, s'en allait à pied de ville en ville et de campagne en campagne, fabriquant et réparant tonneaux, brocs et cuviers ; s'arrêtant partout où il rencontrait de l'ouvrage, repartant aussitôt qu'il n'y en avait plus ; heureux s'il emportait de quoi vivre jusqu'au terme de sa course nouvelle, mais sûr de laisser derrière lui une bonne renommée et de trouver, lorsqu'il reviendrait, bon accueil. Il se nommait François, il était né dans la Bourgogne, il ne savait pas lire ; il ne connaissait que son métier. D'ailleurs, garçon de force et de mine, pacifique d'esprit, ferme de cœur, en querelle seulement avec la mauvaise fortune, à laquelle il tenait tête sans sourciller. Un jour, traversant une bourgade du Gâtinais, il vit à la fenêtre, entourée de chèvrefeuille d'une humble maison, une belle et robuste jeune fille qui travaillait en chantant ; il ralentit sa marche et tourna la tête et ne poussa pas sa route plus loin. La fille était vertueuse autant qu'agréable ; elle aimait le travail, l'honneur brillait sur son front parmi les fleurs de la santé et de la jeunesse ; un sens droit réglait ses discours ; les fortunes étaient égales, les cœurs allaient de pair, le mariage se fit. Riche désormais d'une bonne et fidèle compagne, le pauvre ouvrier fixa sa tente où la Providence avait permis qu'il trouvât ce trésor. »

Digitized by Google

du cloître, ni le soin des pauvres, ni l'apostolat dans le monde, et ton grand cœur a su se priver de tout ce qui était grand et parfait comme lui. Tu as enfermé ta vie en de petits devoirs, servante d'un frère, mère d'orphelins. Là, tu restes, comme l'épouse la plus attentive et la mère la plus patiente, te donnant tout entière et ne recevant qu'à demi. Tu as donné jeunesse, liberté, avenir ; tu n'es plus toi-même, tu es celle qui n'es plus, l'épouse défunte, la mère ensevelie ; tu es une vierge veuve, une religieuse sans voile, une épouse sans droits, une mère sans nom. Tu sacrifies tes jours et tes veilles à des enfants qui ne t'appellent pas leur mère, et tu as versé des larmes de mère sur des tombeaux qui n'étaient pas ceux de tes enfants. Et dans cette abnégation et ces douleurs, tu cherches et tu trouves pour repos d'autres infirmités encore à secourir, d'autres faibles à soutenir, d'autres plaies à guérir !... Oh ! sois bénie de Dieu, comme tu l'es de nos cœurs ! »

Louis Veuillot raconte en poète son propre mariage dans les quarante premières pages de *Çà et là ;* c'est « la merveille des merveilles », dit M. Jules Lemaitre. « Un jeune homme est présenté par un bon prêtre chez de bonnes gens qui ont une fille à marier. Elle est bonne, timide, pudique ; il est bon, sérieux, un peu inquiet. Il hésite, fait sa demande, est agréé. Rien d'extraordinaire, sinon la rencontre de la sévérité du fond et de la grâce infinie de la forme... C'est le contraire des romans de la bonne Sand. Et cela reste suave, d'une onction mêlée de beaucoup d'esprit qui ne se cherche pas, d'observation exacte, même de pittoresque. Nulle trace de fadeur dans ces fiançailles austères et si blanches, »

« Quant à mon bonheur, écrit Veuillot après son mariage, j'ai plus que je ne mérite et mieux que je désirais. Dieu a choisi pour moi et m'a donné une douce créature que l'envie d'écrire ou de lire ne tourmentera jamais. Elle fait son bonheur de prier, son devoir de me servir et son délassement de raccommoder le vieux linge. Elle a de l'esprit sans s'en douter et n'en a que pour moi... On me sert à l'heure dite la nourriture qui me convient, on me réveille au moment prescrit ; ma montre est montée, il y a du tabac dans ma tabatière, un mouchoir dans ma poche ; on me conduit à la messe tous les jours, à confesse tous les samedis ; on me fait ma prière le matin et le soir et une petite lecture dans la journée, avec l'angélus à midi ; moyennant quoi je vis et je fais mon salut sans m'en apercevoir. Cette régularité est constamment égayée d'un rire sans motif et d'une joie sans éclat... J'ai la femme qu'il me faut, et, selon l'expression de l'Ecriture, j'ai trouvé un trésor. Que Dieu soit donc béni ! » (*Lettres* d'octobre et du 18 décembre 1845, à M. de Dumast et à M. l'abbé Morisseau.)

Et quand le Ciel a pris à Louis Veuillot, en un an, sa dernière née, la mère des cinq filles qui lui restent, puis trois de

Digitized by Google

ces filles, il exhale sa douleur dans l'élégie du *Cyprès* (*Çà et là*, liv. XV^e^), qui arrachait un cri d'admiration à Sainte-Beuve lui-même :

Je ne suis plus celui, qui, charmé d'être au monde,
En ses âpres chemins avançait sans les voir ;
Mon cœur n'est plus le cœur surabondant d'espoir,
D'où la vie en chansons jaillissait comme une onde.
Je ne suis plus celui qui riait aux festins,
Qui croyait que la coupe aisément se redore,
Et que l'on peut marcher sans que rien décolore
La beauté des aspects lointains !

Est-ce donc moi, mon Dieu ! qui, sous un ciel de fête,
Quand l'orgue chantait moins que mon cœur triomphant,
Du pied de vos autels emmenai cette enfant,
Le bouquet d'oranger au sein et sur la tête?
De quels rayons divins ce jour étincela !
Que de fleurs dans les champs ! dans les airs quels murmures !
Tous nous riait, les eaux, les bois, les moissons mûres...
Est-ce moi qui passai par là ?

Sur mon front qui se ride, ai-je vu tant de flammes?
Ai-je d'un jour si beau vu le doux lendemain?
Est-ce à moi qu'on a dit, en me pressant la main :
« Pour t'aimer, j'ai deux cœurs ; je porte en moi deux âmes ! »
Plus tard, à ce bonheur, quand vous mettiez le sceau,
Ai-je été ce mortel béni dans sa tendresse,
Qui vous offrait, Seigneur, des larmes d'allégresse,
Prosterné devant un berceau?

Dieu clément, est-ce moi? Les berceaux, la couronne,
L'avenir... Maintenant, quand je songe à ces biens,
J'ignore si je rêve ou si je me souviens,
J'habitais dans la joie et le deuil m'environne.
Le souffle de la mort, plus tranchant que le fer,
A moissonné mes fleurs dont les parfums périssent ;
Mille maux dans mon cœur à leur place grandissent,
O doux passé, regret amer !

Le temps n'a pas marché ; c'est hier, c'est tout à l'heure...
J'étais là près du lit de mon père expirant;
J'allais d'un ami mort près d'un ami mourant.
Et vous, trésors de Dieu, trésors qu'au moins je pleure,
Bien que j'eus un instant, et dont j'ai su le prix,
Doux enfants, chaste épouse, ô gerbe moissonnée !
O mon premier amour et ma première née,
Anges que le ciel m'a repris !

Digitized by Google

La mère, en s'en allant, des agneaux fut suivie ;
L'une partit, puis l'autre ! Avant qu'il fût deux mois,
De mes tremblantes mains j'en ensevelis trois.
Je les vois, mais non plus dans la fleur de la vie,
Non plus avec ces traits dont j'avais trop d'orgueil,
Au baiser paternel offrant leurs jeunes têtes ;
Mais telles que la mort, hélas ! me les a faites,
Immobiles dans le cercueil.

Mes pas suivent encor le char qui les emporte ;
Dans la fosse, mon cœur tombe encor par lambeaux ;
Et comme les cyprès plantés sur leurs tombeaux,
Ma douleur, chaque jour, croît et devient plus forte.
J'ai vu le champ romain, de ruines couvert,
Poussière de splendeur sans retour écroulée.
Rien ne vit dans la plaine à jamais désolée
Le cyprès seul est toujours vert !

Si tendre et si éloquent en vers, il l'était encore plus en prose, et M. Maurice Spronck pouvait écrire dans la *Liberté*, 24 novembre 1913 :

« Les lettres, où Veuillot raconte à M. de Cuverville et à Mme de Montsaulnin, entre 1852 et 1855, la mort de sa femme et de quatre de ses enfants, atteignent un pathétique dont la sublimité ne nous semble jamais avoir été dépassée ; pas un mot qui sente la littérature dans la douleur de l'époux et du père et dans la résignation religieuse du croyant ; et c'est plus émouvant que le plus beau lyrisme, aussi poignant que ce qui a jamais été écrit de plus tragique. »

Louis Veuillot se surpassera lui-même, s'il est possible, quand il fera à Dieu le sacrifice de sa petite Luce :

« Adieu, mon ancien petit Lulu mignon, toujours chéri, mon ancienne fille Luce toujours aimée, ma noble fiancée de Jésus, très respectée. »

Et il signait mélancoliquement : « Ton ancien père ».

Quel cœur d'ami, de fils, de frère, d'époux et de père que celui d'où sont sortis de tels trésors de tendresses, ignorées des calomniateurs et dignes de l'admiration de la postérité !

* * *

L'*esprit* étincelant et merveilleux de Louis Veuillot n'a du moins été nié par personne, ni par ses amis qui l'admiraient royalement, ni par ses victimes même, qu'il désarmait sousouvent : tel M. de Rémusat disant un jour à Sainte-Beuve :

Digitized by Google

« Je serais capable de voter pour ce diable de Veuillot, s'il se présentait à l'Académie française » ; tel encore Rochefort en venant à dire du « zoïle cagot » d'antan : « C'est notre maître à tous »,ou bien Henri de Pène, jadis fustigé d'importance et écrivant sur le cercueil de ce polémiste à feu et à sang : « Le même homme dont l'encre vous brûlait le visage comme du vitriol dans les batailles de la presse, était dans les relations privées, l'urbanité, la finesse, la bienveillance et la modestie personnifiées... L'agrément et la douceur sa conversation, l'harmonie pénétrante de sa voix, l'illumination de son sourire transfiguraient les traits bruts et comme inachevés du visage. Veuillot, vu de près, était un charmeur. »

Ce fut un « autodidacte », comme l'a très bien dit Mgr Touchet :

> Sa passion de travailler, dès sa seizième année, fut incroyable. Observations sur les quais et dans les rues ; places gratuites au théâtre à charge d'y former la claque ; assistance aux leçons de la Sorbonne entre deux courses pour le patron ; étude sommaire du latin, sous la direction d'un ami ; lectures, pêle-mêle, de classiques, de romantiques, d'anciens, de modernes, grâce à des veilles prolongées dans une soupente humide, prenant l'air par un vasistas, sur une arrière-cour de quelques mètres carrés ; rien ne le rebute ; il faut qu'il apprenne, il faut qu'il sache ! »

L'esprit de Louis Veuillot se forma donc seul, non pas à l'école de Chateaubriand, qu'il exécute sans merci (1), et des romantiques, de ceux qui ont « méprisé le vrai », dit-il, et « imprimé des fables malsaines sur des papiers qui tombent en poussière » ; non pas à l'école du XVIII^e^ siècle, de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, de Diderot et des Encyclopédistes, contre lesquels, comme contre la Révolution, il a de patriotiques et religieuses colères ; mais à l'école de tous ceux qui représentent la tradition française, la sève française, depuis Rabelais à la fantaisie gauloise, exhilarante (2), jusqu'à Corneille. Racine, Molière, dont il loue « l'originalité saine, la grâce de style », Bossuet, Bourdaloue, La Bruyère, qui l'enthousiasme,

(1) Il l'appelle « le grand trombone », « le paon très laid, quand il fait la roue ».

(2) « J'étais surtout content de lui, dit-il, quand je n'étais pas content de moi. »

Digitized by Google

pour « sa pointe, son éclat, son poli », Mme de Sévigné dont il a « toujours le livre sous la main » :

Heureux livre ! qui ne se compose que de pages charmantes et pures, semblable à une campagne pleine partout d'épais gazon, de grands arbres et d'eaux vives, où l'on s'aventure sans aucune appréhension de rencontrer ni reptiles, ni mares infectes, ni chiens enragés, pas même un seul visage désagréable, puisque cette marquise est toujours là, vive, fine, joyeuse ou attendrie, pour donner un tour plaisant aux importuns et les congédier avant qu'ils ennuient.

Veuillot a beaucoup lu et bien lu. Il sait les lettres latines et il parle avec compétence de Cicéron, d'Horace et de Virgile. « Il sait la Bible, il sait les Pères..., il sait la théologie »; « il a non seulement la science, mais le sens catholique... Il sait l'histoire ; le jour où il lui plaira de s'y mettre, vous aurez le droit de croire qu'il a fréquenté l'Ecole des Chartes. M. Dupin, dans un rapport à l'Académie des inscriptions, s'est permis d'outrager les mœurs de la vieille France catholique à propos du *Droit du seigneur*. Veuillot lui répond par une brochure de 350 pages serrées, documentées, irréfutables » (1).

Grâce à ses durs labeurs, à son étonnante culture et surtout à « d'admirables dons natifs, Louis Veuillot a le génie du parler français » et toutes les formes de l'esprit français.

Il a l'esprit *gai* :

Gaîté, génie heureux, qui fus jadis le nôtre,
Rire dont on riait d'un bout du monde à l'autre.

Il s'amuse du mal de mer, de la manière dont le voyageur emploie son temps sur les paquebots :

Aux petits des *poissons* il donne leur pâture.

...Le mal de mer oblige à des exercices de gosier qui doivent beaucoup faciliter la prononciation anglaise. Voyez-vous, l'italien se chante, l'allemand se crache, le français se parle, l'anglais se vomit.

« L'oncle Sarcey » était ravi de la scène suivante dans une diligence allant d'Evreux à Paris :

« Voilà un paquet de graisse qui monte avec un air bête et des salutations de mauvais augure. Nous n'avions pas fait vingt tours de roue qu'il me dit gauchement combien il se trouve heureux de voyager avec

(1) *Louis Veuillot*, par Lecigne, p. 89.

Digitized by Google

une sommité. — Monsieur, lui dis-je, je suis une sommité enfoncée. — — Monsieur, me dit-il, ça n'y fait rien et on est tout de même heureux de... » Il avait une sacoche au flanc, quelque moustache drôle, des gants louches, un habillement noir. Je ne pouvais lui mettre une profession sur la figure. « Qu'est-ce que vous faites dans ce monde? — Monsieur, je suis chirurgien. » J'avais flairé quelque chose comme cela, mais il me restait des doutes. Je lui demandai si l'air du pays était bon pour les plaies, il me répondit qu'il était ce qu'on appelle un chirurgien-dentiste, qu'il soignait les plaies de la bouche, qu'il guérissait les cancers de la mâchoire et faisait l'ablation des maxillaires, qu'il était répandu parmi les châteaux, et il me nomma plusieurs comtesses et marquises, et même une duchesse dans la bouche desquelles il entre comme chez lui; mais je ne pus lui faire avouer qu'il arrache les dents; il ne le voulut point. « Enfin, lui dis-je, vous arrachez les dents? » Il me répondit que la chirurgie de la bouche est une branche importante de l'art, et qu'il a épousé la fille d'un médecin fameux, longtemps professeur au Caire. Il dit plusieurs belles choses sur l'Etre suprême, mais il n'avoua pas qu'il arrachait les dents. »

Louis Veuillot a des pages d'un comique désopilant dans ses lettres écrites de Plombières et de Royat, où il raconte les douches qu'on lui administre, la pose qu'il doit prendre, l'aspect de son dos après les rudes caresses de l'eau jaillissante.

Avec l'esprit de gaîté, Veuillot avait l'esprit *plébéien* et populaire du faubourien, du saute-ruisseau de Paris :

« De ma famille, a-t-il écrit, les yeux du genre humain n'ont jamais été éblouis. Ça donnait du blé, du vin, de la farine ; ça gardait les moutons, ça fournissait des laboureurs, des soldats, des prêtres, et si ça n'a pas encore fourni de bien national, ça n'en a pas encore mangé.

Louis Veuillot avait aussi l'esprit *sublime*. Telles sont ces pensées :

« L'homme n'est grand qu'à genoux. Il témoigne alors qu'il ne peut tenir tout entier dans l'exiguïté du monde et de lui-même... Quant à ceux qui ne s'abaissent point devant Dieu, je connais ces êtres fiers, agenoullés ou non, je les vois partout courbés devant quelqu'un ou quelque chose. »

« La prison, mais elle fut notre berceau ! nous avons nos racines dans les Catacombes. Mettre un chrétien en prison, c'est le retremper dans l'air natal. »

« Les seules causes qui meurent sont les causes pour lesquelles on ne meurt pas... »

« La tempête fait œuvre de Dieu. Les graines sont dispersées par les vents et les vents s'élèvent quand les graines sont mûres. »

Digitized by Google

« Un coup de sabre à propos est une très belle aumône, une très grande charité. »

« Les yeux qui n'ont pas pleuré ne voient rien. »

« Parmi les choses qui passent, nous embrassons les seules choses qui ne passent pas... Nous marchons vers les nouvelles destinées de la France, une *croix à la main*. »

« On dort fort tranquille sous les plus fortes averses d'encre empoisonnée. Elle ne tue pas ; elle ne noircit pas ; la probité a quelque chose en elle qui dissout le venin. »

Et ce mot de Louis Veuillot, vieux de soixante ans, et qui semble écrit d'hier :

« A la place de l'Evangile de Dieu qui le consolait, le peuple, en accepte d'autres qui le rendent fou. Vainement on lui jette les millions, les décrets, offrandes de la peur. Implacable, il assiège un rempart qu'il sent trop faible pour le contenir ». A ce peuple frémissant, qui donnera la justice et la paix?

On lit dans *Rome et Lorette :*

« Je suis seul, isolé, qui pense à moi dans le monde? Qui? Dieu, la Sainte Vierge, les anges, tout le ciel, et toujours ! »

N'est-il pas sublime aussi le chant d'allégresse par lequel le rude batailleur couronne sa campagne pour l'infaillibilité du Pape? « C'est quelque chose d'enivré, d'éclatant, de coloré à l'égal d'une sonnerie de clairons devant l'hostie » (1).

« Un orage effroyable, environnait Saint-Pierre, plongé presque dans l'obscurité. Le dogme a été proclamé au milieu des éclairs et du tonnerre. Dans la foule, les uns pensaient au gallicanisme et disaient : « C'est un enterrement. » Les autres pensaient à l'avenir et disaient : « Nous sommes au Sinaï ! » Ce mot répond mieux à ma foi... D'ici où nous allons, la route peut être longue. Mais nous avons Moyse et plus que Moyse. Gloire à Dieu dans le ciel et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! » (2)

Louis Veuillot a l'esprit de *délicatesse* et de *grâce.*

« Dites-moi que votre amitié tient toujours, écrit-il à Mlle de Grammont. Cette plante est si difficile à élever, craint tant le froid, craint tant le chaud, que j'ai peur de toutes les saisons... Ecrivez-moi n'importe quoi. L'écriture des amis plaît par elle-même et c'est déjà une joie de voir l'adresse... J'ai fait une visite à l'Exposition. Vous n'y étiez

(1) Mgr Touchet.
(2) *Rome pendant le Concile.*

Digitized by Google

pas et c'est tout ce que j'ai trouvé de saillant... Qu'on est malheureux d'avoir des amis qui voyagent... Le bon fruit des années, ça n'est pas seulement la barbe blanche, c'est la belle, bonne, blanche amitié. »

Il a l'esprit de *poésie* charmante et ensoleillée :

« Je suis ici jusqu'au cou dans le printemps. Les lilas fleurissent, les muguets éclosent au pied des grands frênes ; les rossignols, les loriots, les fauvettes chantent à gorge déployée, à tête perdue, comme des gens qui n'ont à faire que cela. Ce pays est d'une fraîcheur étrange (la Belgique). Jamais je n'ai vu tant de vert tendre à la fois sous un ciel tout neuf aussi, mais qui, par moments, parle presque italien. »

Lisez encore cette description de l'aurore, plus poétique que celles de Delille se vantant d'en avoir fait une quantité innombrable :

« Sous un ciel nettoyé et magnifique, j'ai fait quatre lieues dans l'odeur des foins coupés, au chant de l'alouette et de l'*Angelus*, voyant tous les apprêts du lever de l'aurore, et c'est charmant. Elle a commencé par tirer ses rideaux, et elle a jeté sur la terre un petit sourire d'un bleu rose, qui a tout animé. Soudain se sont dessinées les collines, les arbres ont poussé, et les champs, peu à peu, sont devenus verts et blonds, de noirs qu'ils étaient. Puis l'aurore a ouvert sa fenêtre et passé sa tête. J'ai vu tout son visage. Il est agréable. C'est une physionomie pâlotte, mais souriante, fraîche avec une teinte de mélancolie ; quelques étoiles restaient par ci, par là, dans sa coiffure de nuit. En tombant sur la terre, elles devinrent des ruisseaux et des fleurs. »

Et la lettre du givre, datée encore d'Epoisses :

« Il fait du givre, et c'est bien joli. Tout est bordé de perles blanches; les sapins sont transformés en candélabres ; les toiles d'araignée semblent des lambeaux de point d'Alençon accrochés dans les buis, les feuilles rouges du houx ont air d'ailes de papillons ourlées d'argent. »

Veuillot a l'esprit de *piété* à un degré éminent. La messe, les offices, les vêpres le ravissent.

« J'ai assisté à une procession à Plombières : c'était magnifique. Deux personnages m'ont particulièrement attendri : un caporal des pompiers, âgé de plus de quatre-vingts ans, un tambour des enfants, âgé de six ans. Le caporal tenait son sabre d'une main tremblante et marquait le pas d'un pied tremblant. Le tambour tambourinait comme un petit enragé, accompagnant toujours. Ces simplicités autour du bon Dieu me donnent des envies de pleurer. »

« J'étais triste hier au soir..., c'est pourquoi je suis allé visiter ce matin Notre-Dame-des-Victoires. Voilà le remède à tous maux. » (*Lettre* d'avril 1842 à Foisset.)

Digitized by Google

Louis Veuillot a surtout l'esprit *combatif* du soldat de Dieu, du Christ et de l'Eglise.

Comme le disait le marquis de Ségur : « Il est des noms qui sentent la poudre et qui sonnent comme des cris de guerre. Celui de Louis Veuillot est un de ces noms-là. Quarante années durant, il a mené une rude et continuelle bataille ; il a asséné bien des coups ; il en a reçu davantage. Peu d'hommes, je crois, au cours de nos luttes intérieures, ont échangé plus de horions avec un plus robuste entrain. »

Il faisait à un ami en 1840 cette profession de foi :

> Le jour où sur ton front s'étendit le saint chrême,
> Chrétien, tu fus soldat...
> Ne laissons pas traîner Jésus-Christ dans la boue,
> N'acceptons pas la main que nous tend l'imposteur.
> Plutôt que le silence offrons tout notre sang.
> Frère, combattre ainsi, va, c'est prier encore.

Son attitude, c'est celle de sa grand'mère, Marianne Bourrassin, qui, voyant que les Jacobins menaçaient d'abattre le crucifix de Boynes, s'arma d'une hache et déclara « bellement qu'elle abattrait le premier qui oserait toucher à la sainte image ». Tel Louis Veuillot, armé de sa plume, aussi terrible qu'une cognée, a, toute sa vie, monté la garde au pied de la Croix. Gare à qui la touche !

On l'appelle « bâtoniste devant l'arche ». Il réplique : « J'ai un gourdin et je m'en sers ».

Dans la lutte sacrée qu'il mène vaillamment, toutes les armes lui sont bonnes, le sarcasme, l'ironie mordante, la flèche barbelée, le coup de massue, le coup de griffe, le fouet, les étrivières et le mépris dédaigneux. Ah ! l'on croyait que M. de Voltaire avait emporté dans la tombe tout l'esprit français, ou que, du moins, il n'en restait que quelques traits toujours au service de l'impiété sarcastique contre les tenants du catholicisme, bénins et inoffensifs comme des agneaux. Eh bien, voici qu'entre dans la lice un lutteur qui a pour devise : « Œil pour œil, dent pour dent. A railleur, railleur et demi. » S'il encaisse des coups, il les rend au centuple et avec une prestesse, une sûreté de main et de trait qui lui valent les applaudissements de la galerie.

Digitized by Google

Voyez quelle hécatombe de libres penseurs et de voltairiens, habitués jusque-là à blasphémer impunément Dieu et le Christ, la religion et ses ministres.

C'est un certain Isambert, qui, du haut de la tribune, a insulté l'Eglise et qui se voit portraicturé en.. chacal.

« Avez-vous vu quelquefois Isambert? Il semble avoir reçu un coup de pied dans le visage. Sa voix est hideuse : on l'a écouté froidement aussi. Evidemment la Chambre ne considère la religion que comme un cadavre et la figure d'Isambert lui fait trouver tout naturel qu'il s'acharne après ces débris. »

C'est Victor Cousin, qui a attaqué les Jésuites à la Chambre des pairs :

« M. Cousin a commencé d'un ton dolent, il se meurt, il n'est sorti que pour observer ce qui se passe, il supplie ses collègues d'avoir pitié de lui et de permettre qu'il parle de sa place, car il va rendre l'âme : tout cela d'un air à fendre les rochers, et avec une télégraphie qui fait sourire les pairs, les huissiers et les spectateurs. Le garçon qui porte l'eau sucrée va le dire à ses camarades ; les portes s'entrebâillent ; de tous côtés des têtes curieuses viennent contempler les évanouissements de M. Cousin. Ces petites grimaces achevées, notre moribond entre en matière et d'une voix de stentor, pendant près d'une heure, il se livre aux emportements du zèle universitaire le plus fougueux. Ce qu'il dit, les sténographes seuls peuvent le redire ; ce qu'il pense, c'est... qu'il faut chasser les Jésuites... M. Cousin est l'ennemi des Jésuites, il le dit hautement, *au risque de tout ce qui pourra lui en arriver !* Un éclat de rire, une sorte de huée unanime a salué cette parole. Ç'a été la dernière punition de ce genre infligée à tant de bizarreries. »

Voici Victor Hugo qui a souffleté Veuillot sur la joue de sa mère :

« Ce misérable Hugo, écrit le journaliste, m'a frappé au cœur...

Nul n'a fait tant de vers ni si beaux, ni si bêtes...

Tous les ouvrages de M. Hugo prêtent largement à la raillerie. Il n'a point de goût, point de mesure, point d'esprit, et je crains qu'il ne se croie de l'esprit..., il est très injurieux, très lourd et très furieux dans l'injure, ce qui donne envie et rend facile de lui appliquer la peine du talion. »

Voici Edmond About, l'insulteur du « petit Marat évangélique », photographié à ravir :

« Représentez-vous un Almanzor de la nouveauté, s'élançant des mains du coiffeur, luisant et parfumé, pour éblouir un bal de bourgeoises... Il est très bien là. Assurément M. About écrit mieux que P. de

Digitized by Google

Koch, mais il n'a pas sa fraîcheur, et il est plus piquant que M. Scribe, mais il n'a pas son invention. Quelquefois on l'entend comparer à Voltaire : il faut laisser dire, et Voltaire ne l'a pas volé... La volubilité, les jeux de mots, les antithèses, les grimaces ne font pas un écrivain, pas même un moqueur, mais tout simplement un farceur. »

Le dindon de la farce n'était pas Louis Veuillot.

Voici Emile Augier qui, dans le *Fils de Giboyer*, en décembre 1862, a osé représenter Veuillot, alors privé de son journal, sous le nom de Déodat, se vendant le plus cher possible. « Ma conscience, lui faisait-il dire, n'a pas le droit de faire la prude ; mais si vous avez cru m'avoir pour un morceau de pain, vous vous êtes trompé ! »

« Louis se redresse, et saisissant en guise de lanière *Le Fond de Giboyer* et *La Queue de Giboyer*, il zèbre les épaules du dramaturge des plus formidables verges qu'ait subies homme de lettres (1). »

« J'étais averti qu'il y avait quelque chose pour moi dans *Giboyer*... Mais il me semble que je puis me promener hardiment dans Athènes, malgré la seringue d'Aristophane. Vous dites que c'est un sifflet, soit ! Cependant je crois que c'est une seringue chargée d'eau grasse de basse-cour... Du reste, si ce que vous me rapportez est tout, Aristophane ne me reproche que la vérité : *Bâtoniste devant l'arche*, c'est mon mérite, en effet ; on m'a accusé de vouloir faire le curé et même l'évêque, il me rend plus de justice. Je ne suis jamais proposé que pour le rôle de suisse qui fait taire les mauvais drôles et met les chiens à la porte, afin que le service divin ne soit point troublé. J'ai fait mon métier, Aristophane fait le sien qui est de diffamer les gens à qui on administre la ciguë. »

Voilà Jourdan, du *Siècle* :

« Il se joue en ces pensées avec l'accent gracieux et le coup d'aile d'un gros oiseau de ménage » ;

Havin, du même journal :

« Son style, quoique revu, relavé et repurgé pour la circonstance, dénote toujours l'homme spécialement destiné à ne pas écrire » ;

Hippolyte Rigault :

« M. Rigault dit tout en style pétillant ; des phrases roses et noires, bien lavées avec la queue en tire-bouchon, et un petit dard au bout, tout plein d'essence épicurienne. D'ailleurs, peu de force » ;

(1) Mgr Touchet.

Digitized by Google

E. Pelletan, le père de Camille, le « naufrageur national » :

« M. Pelletan accorde que j'ai de l'esprit à mes heures. Il ne me vaincra pas en générosité : si je le prends jamais en une de ces heures-là, je veux le crier sur les toits. »

Et Schérer, et Eugène Sue (1), et Michelet (2) et La Bédollière, et Francisque Sarcey, et les deux Navet ?

« Les deux Navet disent que je suis un malhonnête homme, je m'étais contenté d'écrire qu'ils sont des sots ; j'observerai toujours cette modération. »

Et *Coquelet*, le bourgeois voltairien de *Chignac*, c'est-à-dire des villes de France? Et Buloz, Girardin, Pigat, Jourdan, Guéroult, La Guéronnière?

Et Galvaudin, Jocrisse, Tourtoirac, des *Odeurs de Paris !*

Et Rochefort, le *Narquois* des *Odeurs de Paris*, et à propos duquel, miraculeusement sauvé par la médaille de la Vierge contre laquelle vint s'aplatir la balle tirée par M. de Cassagnac, Veuillot écrivit un de ses articles étincelants d'esprit et de foi qui se terminait ainsi : « Dans votre jeunesse, vous avez composé un sonnet à la Vierge qui remporta le prix des Jeux floraux. De ce jour, la Vierge avait contracté une dette à votre égard ; elle l'a payée, n'y revenez plus ! »

Renan, c'est le rat, la petite bête sale et poussiéreuse. le ronge-sac et trotte-menu : « Il y a tant de rats, écrit Veuillot, rats des champs, rats de ville, rats de bibliothèque, rats d'égout, tous pernicieux. »

Et furieux de voir « qu'un nombreux public vient à s'engouer du rongeur, admire son art, exalte sa force, veut trouver un lion dans la peau du rat », Veuillot cède à l'envie de marcher sur la queue du lion prétendu, de proclamer qu'il n'est toujours qu'un rat », le rat d'église élevé par un sacristain peu sage :

(1) Les œuvres d'Eugène Sue, dit Veuillot, « sont un riche musée de toutes les corruptions humaines et de toutes les brutalités littéraires... N'ayant pu mériter la critique, il a compté sur le scandale pour attirer les sifflets... Le scandale est si grand que l'on n'ose se taire, le génie est si pauvre que l'on craint de siffler...

(2) « Le vrai Garibaldi pour les idées sociales et pour le style prophétique, c'est M. Michelet... Il a une ébriété sibylline et une sincérité charentonesque vraiment inappréciables. C'est aussi le mérite de Garibaldi. »

Digitized by Google

L'hypocrite devient sectaire,
Un échappé de séminaire
Plus qu'un mormon est enragé.
Pourquoi? Miracles du diable,
Renversements de l'infini...
Et bref, c'est un rat exécrable
Qu'un rat nourri de pain bénit...
.....
Tout son savoir et son grimoire
Lui venaient du pays teuton,
Où de ces choses on tient foire.
Un Strauss, cuistre des plus crottés,
Vilipendé de ses confrères,
Et quelques autres pauvres hères
Moqués, conspués, réfutés.
C'étaient là ses autorités..

Voilà que la nuit,

d'un pied agile,
L'insolent grimpe sur l'autel ;
Et là, s'attaquant au Missel,
Bellement ronge l'Evangile ;
Non pas tout entier, mais suivant
Un plan des rats de Teutonie,
A son estime très savant,
En tout cas propre à son génie.
Il ronge un mot par ci, par là,
Une lettre, au plus une phrase ;
« Ne brisons pas, trouons le vase,
Disait-il, le parfum fuira.
Cet Evangile est un doux livre ;
Il faut en garder quelque peu.
Tout simplement expulsons Dieu ;
C'est Dieu seul qui ne doit plus vivre ».
Il ajoutait joyeusement :
— Je suis un gaillard d'importance !
J'ai la grâce d'un rat de France,
La force d'un rat allemand,
Et je m'en vais faire un tapage
Qu'on ne saurait trop me payer...

Précisément, l'Enfer disait : « Il nous faudrait un Iscariote. » L'Iscariote, le voici. On entoure le rat, on l'encense, on lui promet l'Institut, le Collège de France :

Il savoure ce beau tumulte !
Puis enfin : C'est fait ! Plus de culte !
J'ai détruit Luc, Marc et Mathieu,
Et Jean surtout a vu beau jeu !
L'autel porte avec mon insulte
Le débris des témoins de Dieu.

Digitized by Google

Avouez qu'on n'eut jamais plus de verve et d'esprit en France au XIXe siècle.

Viennent maintenant les malheurs de 1870-1871 : Louis Veuillot voit la troisième République naître de l'émeute criminelle devant l'ennemi vainqueur : c'est le règne de la « canaille », dit-il, et il veut être « le fouet » qui force la canaille à rentrer dans le chenil. »

Il fustige Thiers, « ce canotier heureux, qui, pour avoir gouverné pendant quarante ans sa périssoire entre les quais de la Seine, se croit capable de diriger le navire en haute mer et par le gros temps » ; Thiers « qui joue au petit Napoléon, et qui n'est pas même de cette espèce des grands hommes qui n'ont jamais cessé d'être petits (1). »

Il fustige les trois Jules, Jules Favre, Jules Simon, Jules Ferry, et surtout Gambetta, « le fou furieux » :

« Voir Gambetta et mourir ! Il manque de galbe : court, lourd, endormi d'un œil, il est le dos sur lequel la France a été non seulement battue, mais houspillée, et râflée ; il personnifie la *défense nationale*, nom de sinistre ignominie, pesant trois milliards de honte ; il est la terreur, plus infamante encore ; il est la révolte dans le sang, le marché véreux, la fausse nouvelle incarnée, l'histrionisme cynique qui fit rire l'étranger durant le drame de la mort de notre honneur, et par lui le sang français coula cinq mois sur la terre de France sans y produire autre chose que ce qu'il fallait de boue à étouffer dix siècles de renom.

Qu'aurait dit Louis Veuillot, s'il avait connu comme nous, depuis lors, le livre vengeur de Mme Adam, *L'abandon de la Revanche*, les cyniques aveux de Gambetta à « sa petite Reine qu'il

(1) Après avoir en 1872, flagellé M. Thiers, « le louveteau de la Révolution », l'orateur, montant à la tribune d'où il parle à la France et au monde « pour interdire les pèlerinages d'un ton fâché, avec sa voix de flageolet fatigué et fatigant, secrètement humilié des rires narquois de la savante Europe, craignant déjà d'avoir indisposé le *Kulturkampf* prussien », Louis Veuillot l'accusait en 1875, d'être « le boulanger de France qui prépare le mieux le pain du mensonge suave. Il le pétrit, l'enfourne, le débite avec un succès constant. Tout le pays en a eu maintes fois d'affreuses nausées... La réputation de tromper (en M. Thiers) date de trente ans. Elle est irrévocable. A l'heure présente, c'est l'homme d'Etat qui s'est trompé le plus, mais qui a été le plus trompeur et qui est le plus trompant. »

Digitized by Google

aime plus que la France ! » ses entrevues avec la Païva et le comte Henckel de Donnersmarck, enfin ses intrigues antipatriotiques avec Crispi et avec Bismarck pour « écraser l'Infâme ! »

* * *

« Mais la charité, nous dit-on, qu'en faisait Louis Veuillot ? »

Il en faisait ce qu'en avait fait avant lui le plus aimable et le plus doux des saints, saint François de Sales. Marot ayant écorché les *Psaumes*, notre saint l'écorchait à son tour. « Ses cantiques, disait-il, ne sont qu'une « rimaillerie » et l'on plaint les huguenots qui chantent dans leurs temples « les poésies françaises admirablement marotées ». D'ailleurs, la personne du grimaud n'est pas plus épargnée que son œuvre : « La seule insuffisance de l'auteur qui n'était qu'un vrai ignorant, écrit le saint, sa lascivité de laquelle il a donné des preuves par ses écrits, sa vie très libertine qui n'était rien moins que celle d'un chrétien, méritaient bien qu'on lui refusât la fréquentation des églises. » Le miel n'abonde pas dans cette page. L'abeille du Chablais avait son dard, comme toutes les abeilles, et elle s'en servait durement à l'occasion.

Aux indiscrets qui se mêlent d'exégèse, quand ils sont évidemment prédestinés à ne s'en occuper jamais, il crie hardiment en les renvoyant à leur lèche-frite : « Mêlez-vous de goûter vos sauces, non pas de gourmander la divine parole. » Aux pasteurs huguenots qui font l'éloge de la vertu, après l'avoir oubliée en une apostasie matrimoniale, il lance cette ironie un peu grosse et qu'on n'eût point pardonnée à Louis Veuillot : « Un singe sera toujours un singe. » Rien ne l'irrite comme les rêveurs, les chétifs rêveurs qui, déjà de son temps, esquissaient en marge du dogme leurs fantaisies hétérodoxes : il les appelle des « cerveaux tournoyants », il parle de leur théologie « imaginaire et divinatoire » ; il les plaisante et d'un bon éclat de rire : « Tous ces discours ressentent assurément le mal de tête : ce sont des songes qu'on fait en veillant et qui ne valent pas celui que Nabuchodonosor fit en dormant. » Il crible d'épigrammes « ces bâtisseurs de fausses règles qui n'ajustent pas

Digitized by Google

leurs conceptions. » En vérité, il n'est pas toujours tendre le bon, le doux, l'exquis saint François de Sales !

Louis Veuillot l'imitait et répondait lui-même, le 8 décembre 1846, à Mgr Gousset, archevêque de Reims :

« En général, les catholiques en passaient volontiers par l'opinion de nos adversaires et faisaient beaucoup plus attention *à la manière dont nous nous défendions qu'à celle dont on nous attaquait.* Pour moi, je n'avais pas plus de goût de me modérer dans un combat si chaud que je *n'en avais le loisir.* J'étais seul et je répondais sur-le-champ, *avec l'âpreté d'une douleur personnelle,* aux injures et aux blasphèmes qui s'élevaient de tous côtés contre des personnes et contre des choses que *je ne sais pas aimer froidement.* »

« On me trouve fort peu charitable et nullement galant, Dieu m'est témoin que, si je n'aimais avant tout sa gloire et les âmes que l'on corrompt avec tant d'impudeur, j'imposerais silence à tout le mépris que j'ai pour ces misérables écrivains. Et que me font leurs mauvaises phrases ? C'est leur impiété qui me fait bondir » (*Lettre* du 2 février 1842).

« Violent, certes, il l'était, dit M. Jules Lemaître, grossier, injurieux, je n'y consens pas. — Il n'a jamais combattu dans les hommes que les idées dont ils étaient les représentants... Il a fait de quelques-uns, de terribles silhouettes « publiques », jamais il ne les a offensés dans leur vie privée. »

« C'était guerre contre guerre », dit Sainte-Beuve lui-même; et si dans la bataille quotidienne, le fusil de Louis Veuillot, « bourré à la hâte, crachait un peu », comme il l'avoue, il n'en faisait pas moins une guerre utile et féconde.

Louis Veuillot n'avait, d'ailleurs, aucune haine pour ses adversaires et il pouvait écrire de Solesmes, à sa sœur Elise : « ...Quant aux haines personnelles, je les ignore. Nul homme n'avancera dans la vie sans connaître qu'il doit être indulgent envers les autres hommes. Il y aurait folie à s'engager dans les luttes laborieuses, ingrates au point de vue humain, pour y satisfaire une passion que Dieu condamne et arriver par le chemin de la haine au tribunal de Celui qui nous a donné sa règle et sa loi dans ces deux mots : « *tu aimeras* ».

« Passe, dit-on encore, pour les libres penseurs et les fantoches exécutés par Louis Veuillot. Mais les catholiques libéraux, les Ozanam, les Lacordaire, les Montalembert, les Falloux, les Dupanloup, pourquoi leur faire une guerre impitoyable ? »

Digitized by Google

D'abord, ce n'était pas sa faute, s'ils soutenaient des erreurs. Puis, il ne fit guère que se défendre contre d'odieuses calomnies. Ses diatribes furent des ripostes (1). L'on regrette pourtant ici et là l'oubli du caractère épiscopal de Mgr Dupanloup.

C'est rare pourtant chez Veuillot, qui écrivait le 19 mai 1847 :

« Toute la force est dans l'épiscopat, le reste n'est qu'un petit contingent sans vigueur, ou du moins sans discipline. »

« Simples et respectueux laïques, écrivait-il en 1846, nous ne nous permettons pas de juger nos évêques... Nous sommes grâce à Dieu, chrétiens, et l'homme disparaît toujours à nos yeux devant l'évêque. Ce respect pour les évêques est aussi désintéressé que profond. » (*Lettres* du 14 octobre et du 8 décembre 1846).

Mais les libéraux d'aujourd'hui, qui reprochent le plus violemment à Louis Veuillot ses intransigeances, ne sont-ils pas ceux-là même qui se permettent d'accuser d'insuffisance, d'incapacité, de servilité, l'épiscopat français, les cardinaux français ; ceux-là même qui, avec les vingt-trois cardinaux verts, veulent faire la leçon au Pape Pie X et le taxent tout haut de « maladroite intransigeance »? Louis Veuillot, du moins, a toujours eu bien des évêques et le Pape pour lui : « Qu'il persévère dans la voie où il est, disait Pie IX. Je lis l'*Univers* et je l'aime. » Et lorsqu'un jour en 1874, il dut prier son infatigable soldat, trop jaloux des droits sacrés du Pape-Roi, de garder un peu mieux « la charité », ce fut sans le nommer et avec une paternelle bonté qui n'eut d'égale que la filiale soumission de Louis Veuillot ; il accueillit humblement ce reproche de Pie IX, cette bénédiction paternelle qui, dit-il, « entrait en brisant les vitres. »

Si le catholicisme libéral fut sa bête noire, il y avait dans cette aversion un grand fonds de clairvoyance et de justesse. Aussi n'est-on ni surpris ni froissé d'entendre M. Jules Lemaître nous dire que Lacordaire, Dupanloup, Montalem-

(1) Il écrit le 23 avril 1845 : « Les mauvais procédés continuent de la part des gros bonnets (Montalembert, Lacordaire, Dupanloup). On me dénigre à qui mieux mieux ; j'ai peur que quelquefois même on ne me calomnie. On se tient à l'écart ; nous ne voyons personne ; pas un conseil, pas un renseignement ; des critiques à foison qui nous reviennent par quelque tiers officieux. Dure école, mais puisque Dieu nous y met, elle a certainement du bon.

Digitized by Google

bert, Falloux « sont, auprès de Veuillot, des catholiques à tendances hérésiarques ». Et rien n'est plus juste. Il y a toujours et fatalement dans le libéralisme un embryon d'hérésie.

Saint François de Sales couvrirait encore ici Louis Veuillot, si besoin était. Il écrivait d'une école dissimulant mal sous un beau masque des erreurs grossières :

« Ils font comme ceux qui veulent faire prendre quelque breuvage amer aux petits enfants ; ils frottent et couvrent de miel le bord du gobelet, afin que ce pauvre enfant, sentant premièrement le doux, n'appréhende point l'amertume. Mais qui sondera dans le fond de leur doctrine verra clair comme le jour que ce n'est qu'une happelourde safranée, telle que celle que le Diable produisait, quand il tentait Notre-Seigneur. » Il y eut, du temps de Veuillot, des marchands de « happelourde », des frotteurs de gobelets et des séducteurs d'enfants.

Louis Veuillot put donc se placer sous le patronage du bon saint qui disait des corrupteurs d'esprits : « Ce sont des enfants du diable qui mentent puamment », et qui résumait en deux lignes sa méthode de polémique contre les ennemis de la vérité catholique intégrale : « Ceux-là, il faut les décrier tant qu'on peut... C'est charité de crier au loup, quand il est entre les brebis, voire où qu'il soit. »

Louis Veuillot ne l'ignorait pas et il n'a pas manqué de se réclamer du saint évêque de Genève : « J'ai toujours cru que je défendais efficacement la vérité, en ruinant le crédit des sots et des hypocrites qui l'attaquent et qui tirent beaucoup d'influence de leur réputation usurpée. Je cherche à tourner contre eux la puissance du ridicule dont ils ont usé contre nous. Par là, je m'attire leur haine, mais je diminue leur force, je leur rends service à eux-mêmes, en les intimidant. C'est l'exemple des Pères. Le doux saint François de Sales, qui employait le miel à l'égard des séduits, versait le vinaigre sur les séducteurs. »

« J'aime mieux rendre compte, disait-il encore, d'un zèle imprudent que d'un manque de zèle. J'aime mieux aller au purgatoire pour ma chaleur, que dans l'enfer pour ma tiédeur. »

(*A suivre*) Th. DELMONT.

Digitized by Google

REVUE PHILOSOPHIQUE

I. « A tout seigneur, tout honneur ». Nous donnerons la première place dans cette revue à un académicien philosophe. Que M. Denys Cochin nous apprenne des choses nouvelles sur Descartes, dans le beau livre qu'il lui a consacré, nous n'oserions l'affirmer ; mais il n'en a pas moins fait une œuvre personnelle, originale et très suggestive (1). En commentant la pensée de Descartes et en la comparant avec celle des penseurs qui lui ont succédé, il se montre bien informé du mouvement philosophique contemporain, qu'il considère de très haut. De cette large comparaison, il résulte que le philosophe de La Haye l'emporte souvent sur ceux qui ont prétendu le continuer et même le dépasser. Néanmoins, on pourra trouver que Descartes disparaît trop derrière ses successeurs et quelques-uns de nos contemporains parmi lesquels MM. Boutroux, Bergson, Ed. Le Roy. M. D. Cochin admire ceux-ci plus qu'il n'est nécessaire, tout en s'attachant à mettre en lumière le mérite spécial de Descartes : « L'objet de ce livre, dit-il, est de montrer que tout le Relativisme de Kant a été connu de Descartes ; et qu'il s'est dégagé de cette prison intellectuelle, par l'effort bien dirigé de l'intelligence elle-même, sans appeler, à l'aide la Vie, ou la Nature, ou la volonté. Je suis, a-t-il dit, puisque je pense et même quand je pense faussement ; ainsi était déjà découverte une première et fondamentale vérité » (p. 8).

(1) *Descartes*, par Denys Cochin, membre de l'Académie (Coll. Les grands philosophes). Paris, Alcan, 1913. 279 p. in-8, 5 fr.

Digitized by Google

Il va sans dire que l'auteur interprète toujours Descartes dans le sens le plus favorable ; il chercherait même à le justifier sur plusieurs points qu'il faut abandonner. Il nous assure quelque part (p. 155-156) que Descartes n'a pas confondu l'étendue avec la matière, ni la pensée avec l'âme même. Cependant il paraît bien que Descartes n'a pas vu de distinction réelle entre la substance et les propriétés qui la qualifient, et M. Denys Cochin lui-même, en exposant un peu plus loin la doctrine cartésienne, écrit : « Il n'y a point de vide absolu, la matière et l'étendue étant une même chose » (p. 159). La même assertion revient page 257 : « Si l'étendue, comme l'enseigne Descartes, est l'essence même de la matière, l'impénétrabilité est affirmée par là-même. »

Nous ne pensons pas non plus que le mécanisme de Descartes soit justifié par le fait que toutes les qualités physiques tombent sous des lois mathématiques et n'agissent, disparaissent ou reparaissent, que par des mouvements : *omnia mechanice*. L'ancienne scolastique donnait déjà l'explication principale de ces faits en regardant la quantité comme l'accident fondamental, et le mouvement comme le moyen universel par lequel les corps agissent les uns sur les autres. De toute manière, il faut admettre l'objectivité des qualités et leur distinction d'avec la quantité, d'une part, et le mouvement, d'autre part. Au reste, il ne nous déplaît pas de constater que plusieurs des théories de Descartes reparaissent, évoquées de nouveau par la science : par exemple l'hypothèse des tourbillons.

Volontiers encore, nous admettrions que Pascal et Brunetière ont été injustes envers Descartes : le premier, en supposant que Descartes dans sa philosophie aurait voulu se passer de Dieu (p. 134) ; le second, en lui reprochant d'avoir érigé l'évidence en critérium suprême de la vérité (p. 144). En somme, après la lecture de cet ouvrage, la philosophie de Descartes apparaît plus grande et plus belle, quoiqu'elle soit loin d'être justifiée sur des points essentiels. Elle apparaît comme bien supérieure à celle de Kant, à celle de M. Boutroux ou de M. Bergson. A la philosophie de ce dernier M. Denys Cochin oppose, en particulier, quelques objections très graves, qui

Digitized by Google

montrent bien que son admiration va au lettré et à l'écrivain plutôt qu'au penseur ; s'il s'est laissé éblouir, il n'a pas été séduit et persuadé.

II. M. Gilson n'a pas désespéré d'ouvrir quelques aperçus nouveaux sur la pensée cartésienne (1). A cette fin, il a replacé soigneusement Descartes dans le milieu théologique et scolastique du commencement du XVII^e siècle. Il regarde comme certain que S. Thomas et ses commentateurs ont exercé une influence assez profonde sur le philosophe français (2). Cette opinion pourra surprendre ceux qui n'ont voulu voir en Descartes qu'un destructeur de la scolastique. Il n'en est pas moins vrai que Descartes étudia pendant trois ans la philosophie de l'Ecole au Collège de La Flèche (1609-1612), sous la direction des jésuites, et qu'il ne fut pas un élève moins brillant que les novices d'élite que la Compagnie destinait à l'enseignement de la théologie. Le Collège de la Flèche était fort prospère. On y compta jusqu'à deux cents élèves de philosophie. Dans la première année on étudiait la logique et la morale ; dans la seconde, la physique et les mathématiques ; dans la troisième, la métaphysique. Descartes y eut en particulier pour maître, François Véron, ardent controversiste. Mais l'intempérance dans la dispute n'était pas de nature à séduire un esprit comme celui de Descartes. Quoique élevé dans un milieu scolastique, il lui fut donc facile, trop facile peut-être, de garder toute son indépendance et toute son originalité. Il en usa donc et il en abusa plus d'une fois, notamment en ce qui concerne la liberté divine. Ses idées sur la liberté humaine appelleraient aussi plus d'une réserve. Sur ces deux points, sa philosophie touche à la théologie et, en particulier, au problème de la grâce. Nous ne pouvons suivre notre auteur sur ces sujets délicats, où il y aurait tant à dire. Mais on ne

(1) *La Doctrine cartésienne de la liberté et la théologie*, thèse pour le doctorat, présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, par E. Gilson, agrégé de philosophie, prof. de philosophie au lycée d'Angers. Paris, Alcan, 1913, 452 p. in-8.

(2) A l'appui vient la seconde thèse : *Index scolastico-cartésien*. 354 p., in-8.

Digitized by Google

peut qu'admirer le soin et l'érudition avec lesquels il a traité cette importante et difficile matière. Il semble bien qu'il a défini assez exactement l'attitude de Descartes vis-à-vis la foi catholique. Descartes n'est pas un apologiste ; il ne se propose pas, comme Pascal, de justifier ses croyances religieuses, ni de soumettre la raison à la foi. L'importance des rapports de la raison et de la foi paraît même lui échapper, quoiqu'il se soucie de ne pas entrer en contradiction avec les théologiens de son temps ; il veut surtout établir sa propre philosophie, et ce n'est pas tout à fait sans raison qu'on l'a regardé comme le père du rationalisme. Mais écoutons notre auteur : « Si la grande préoccupation de Descartes, si la mission dont il s'était cru investi avait été la défense de la religion, il serait bien extraordinaire que nous n'en trouvions nulle trace dans ses œuvres ou dans sa correspondance. Non seulement, en effet, le philosophe n'avait pas à le dissimuler, mais il ne pouvait mieux faire pour son succès et sa sécurité personnelle que de le répandre et de s'en vanter. Or, on peut dire qu'il ne subsiste aucune marque irrécusable de cette préoccupation, aucun texte qui en prouve irréfutablement l'existence et qui nous permette de la considérer comme exprimant le fond même de la pensée de Descartes (p. 436-437). Enfin, que le succès de sa philosophie ait été son plus profond et plus continuel souci, la reconstitution des relations qu'il entretint avec les jésuites en est le plus sûr garant. Descartes a toujours espéré sur ce point un coup de théâtre ; toujours nous l'avons vu surveiller les classes de philosophie et particulièrement les cours de physique pour y suivre les progrès ou les échecs de ses idées ; toujours nous l'avons vu s'efforçant de gagner et de se conserver dans l'Ordre le plus d'amis qu'il lui fut possible. Le succès de la vraie philosophie était à ce prix, et la correspondance prouve qu'il fut continuellement hanté du souci de l'assurer. Quant à l'Eglise, Descartes la respecta et surtout la craignit profondément ; beaucoup moins soucieux de la défendre que préoccupé de se défendre contre elle, il chercha par-dessus tout à se la concilier.

« Tel nous semble avoir été le véritable Descartes ; moins chevaleresque et sans doute aussi moins sympathique que le

Digitized by Google

précédent, il nous touche cependant par la sincérité de ses constantes inquiétudes et par les souffrances profondes de son âme que tout blessait au vif et que travaillait sans cesse un ardent, un insatiable désir de paix. Mais il ne se dévoua jamais qu'à sa propre cause. Il est vrai qu'il la confondit toujours avec celle de la philosophie et c'est cela même qui rend à cette attitude quelque grandeur ; la certitude totale, constante et définitive qu'il eut d'être, sans restriction aucune, en possession de la vérité. » (p. 439).

III. Une thèse récente de doctorat ès lettres, signée d'un nom féminin, a pour objet l'interprétation de la doctrine de Kant par l'école de Marbourg (1). L'auteur ne se dissimule pas que, depuis un siècle, on a écrit sur Kant et le kantisme à peu près tout ce qu'il est possible d'imaginer. Néanmoins, elle ne désespère pas de proposer sur ce sujet en apparence si rebattu des choses nouvelles. Car il s'agit moins, dans ce volume, de la doctrine de Kant que de sa méthode. De celle-ci que ne peut-on pas tirer encore? L'esprit kantien est vraiment intarissable. On le voit bien par le grand nombre de systèmes, souvent contradictoires entre eux, qui en sont sortis, depuis le matérialisme le plus grossier jusqu'à l'idéalisme le plus pur. C'est à cette dernière forme que l'auteur donne la préférence et c'est parmi les disciples de l'école de Marbourg qu'elle vient se ranger. Parmi les nombreux représentants de ce néo-kantisme se font remarquer MM. Cohen et Natorp. Or, c'est surtout des travaux du premier et de son interprétation du kantisme que l'auteur s'attache à nous donner une esquisse. Tout en interprétant fort librement le kantisme, M. Cohen entend bien rester fidèle à son esprit. Or, son interprétation consiste à voir dans l'apriorisme de Kant non pas une doctrine arrêtée, mais une méthode ; en sorte que la Critique de la raison pure relèverait de la logique artificielle plutôt que de la psychologie. C'est au point que les douze catégories de Kant sont regardées comme n'offrant rien de

(1) *L'interprétation de la doctrine de Kant par l'école de Marburg*, Etude sur l'idéalisme critique par Alice STÉRIAD, docteur ès lettres. Paris, Giard, 1913, 234 p. In-8, 5 fr.

Digitized by Google

fixe, d'absolu ; elles seraient modifiables, comme les créations artificielles de l'esprit.

Certes, il est bien vrai que les catégories kantiennes sont artificielles dans leur ensemble ; mais il n'est pas admissible que de véritables catégories, celles par exemple qu'a déterminées Aristote ou du moins les principales d'entre elles, soient arbitraires et artificielles. Elles sont prises des choses elles-mêmes, en même temps qu'elles tiennent à la nature de notre esprit. Si les catégories, même les plus légitimes et les mieux établies, étaient nécessairement instables, il faudrait en conclure l'instabilité de tous les objets de nos connaissances et de notre nature intellectuelle elle-même.

Toujours en considérant la Critique de la raison pure comme une méthode, M. Cohen pense qu'elle appelle naturellement la Critique de la raison pratique. Il n'y aurait donc pas entre les deux Critiques d'hiatus infranchissable, une essentielle contradiction. L'éthique kantienne pourrait donc se constituer, mais non pas sans l'idée de Dieu, idée bien pâle, il est vrai. Il semble même que ce Dieu de l'éthique néo-kantienne n'est qu'un idéal, Idéal-Nature et Idéal-humanité. Voici, par exemple, ce qu'en dit notre auteur, en traduisant de son mieux les écrits et la pensée de son maître : « L'idée de Dieu surgit pour assurer à l'éternité de l'Idéal l'éternité de la Nature. La place de l'idée de Dieu se trouve entre les deux domaines de « l'être ». Dieu y apparaît comme un médiateur et se confond avec la vérité. Envisagé ainsi, Dieu est défendu contre la faiblesse logique du « postulat », il devient un principe méthodique faisant partie du système même. La nature n'a pas pu prouver son éternité par la logique, et l'éthique doit se fonder sur l'éternité sans pourtant pouvoir assurer l'éternité à la nature ; Dieu vient alors pour supprimer les obstacles, étant conçu comme la durée infinie de la nature autant que comme l'éternité de la morale. Il signifie comme Dieu de la religion le *principe du bien* (devenu dans le christianisme surtout *la victoire du bien sur le mal*), il est par conséquent le support de la perfectibilité qui doit devenir réalité sur terre, dans le droit et dans l'Etat ; il garantit le progrès dans l'évolution » (p. 212).

Digitized by Google

Tout cela est trop insuffisant. Au reste M. Cohen a enrichi ses œuvres de belles pages auxquelles notre auteur accorde toute son admiration. Néanmoins, le kantisme, le nouveau comme l'ancien, n'en reste pas moins incohérent ; les interprétations les plus ingénieuses ne réussiront jamais à le corriger.

IV. Dans un opuscule qui traite de la vie inconsciente et des mouvements, M. Ribot étudie les relations de la faculté motrice avec la vie intellectuelle (1). Il estime qu'il y aurait même un ouvrage beaucoup plus important que le sien à écrire sur la « Psychologie des mouvements » : on y étudierait : « les mouvements dans les perceptions, les images, les concepts, les opérations logiques, dans la genèse des sentiments, dans les formes multiples de la *facultas signatrix*, car le mouvement est dans tout, partout, et peut-être la base de tout » (Préface). — Il est incontestable, en effet, que la faculté motrice, avec le mouvement, qui est la condition et le moyen de toute action matérielle et sensible, touche de quelque manière aux facultés intellectuelles. C'est ce qui explique, par exemple, que des écrivains et des orateurs ne dégagent et n'éclaircissent bien leurs idées qu'en marchant vivement ou paisiblement, en gesticulant, en parlant à haute voix et pour eux seuls. Mais d'autres penseurs, au contraire, ne réunissent et n'embrassent bien toutes leurs idées que dans le silence et le repos. Ils sont, croyons-nous, les plus nombreux. Tel orateur n'est vraiment inspiré et ne possède toutes ses ressources que dans le feu de l'action et même sous le choc des interruptions ou l'excitation enivrante des applaudissements ; d'autres, au contraire, n'atteignent le sommet de l'éloquence et de l'art d'écrire que dans leur cabinet et la plume à la main. Que faut-il en conclure? Que la sensibilité et, en particulier, les mouvements corporels peuvent conditionnner l'activité de l'esprit mais qu'ils sont sans proportion avec elle, et que d'ailleurs leur concours varie étonnemment d'un esprit à un autre esprit. Mais cette conclusion ne sera acceptée qu'à demi par

(1) *La vie inconsciente et les mouvements*, Alcan, 1913, 175 p. in-18, 2 fr. 50.

Digitized by Google

les partisans de la psychologie empirique dont M. Ribot est l'un des maîtres les plus écoutés.

Dans cet opuscule, il se borne à étudier « les rapports de l'activité inconsciente avec les mouvements », et il propose une hypothèse qui lui « paraît ressortir des explorations dues à des auteurs nombreux et bien connus, dans le monde souterrain de l'esprit, notamment aux études récentes désignées depuis Freud sous le nom de *Psycho-analyse*. Cette hypothèse, c'est que le fond, la nature intime de l'inconscient ne doivent pas être déduits de la conscience — qui ne peut l'expliquer — qu'ils doivent être cherchés dans l'activité motrice, actuelle ou conservée à l'état latent » (Préface). Mais il nous paraît plutôt que bien des états inconscients ou des habitudes actuellement irréfléchies dérivent de la conscience et du libre arbitre ; et c'est là ce qu'il y a de principal dans l'inconscient. Certains actes spontanés, certains mouvements irréfléchis auxquels la conscience actuelle n'a aucune part, trahissent cependant toute une vie antérieure dont les actes décisifs ont été parfaitement délibérés. La conscience et le libre-arbitre se construisent ainsi tout un monde moral, que les positivistes essaient vainement de faire surgir de la sensibilité seule ou même de plus bas encore, par exemple de « l'activité motrice ». Celle-ci ne peut être que l'élément le plus inférieur, voire même le dernier.

Ajoutons que l'opuscule se compose de quatre *Essais* ou chapitres, plus ou moins bien liés entre eux : 1° Le rôle latent des images motrices ; 2° Les mouvements et l'activité inconsciente ; 3° Le problème de la pensée sans images et sans mots ; 4° Le moindre effort en psychologie. Nous souscrivons volontiers à la conclusion du troisième chapitre, où est discutée une opinion d'Alfred Binet : « L'hypothèse d'une pensée pure, sans images et sans mots, est très peu probable et, en tout cas, n'est pas prouvée ». Mais encore faut-il qu'il soit bien entendu que la pensée, quoique toujours accompagnée de quelque image, ne se confond point avec aucune image, fût-elle de celles que M. Ribot appelle *génériques*.

Digitized by Google

V. Il est difficile d'analyser le dernier ouvrage de M. Ernest Seillière, qui intéresse non seulement la psychologie, mais encore une foule de questions qui la débordent, telles que le romantisme, le socialisme, le christianisme, l'impérialisme (1). Toutefois, la confusion ici est plus apparente que réelle. On s'en aperçoit déjà à la manière dont l'auteur entend l'impérialisme. Il le définit assez clairement dans la première des sept propositions qui ouvrent le volume : « Le *désir du pouvoir*, dit-il, pour parler avec Hobbes, La Rochefoucauld, Helvétius, la *volonté de puissance* analysée par Nietzsche, ou *l'impérialisme* — si l'on accepte de résumer cette tendance foncière de toute vie par un seul mot dont le spectacle des événements contemporains vient alors préciser le sens — est primordial et sans cesse actif dans l'être vivant (peut-être dans la matière elle-même). Il n'est guère, en effet, qu'un corollaire de l'instinct de conservation, car ce dernier instinct se voit bientôt averti par l'expérience vitale de ce fait que tout degré de puissance sur les êtres ou les choses augmente les chances de survie pour celui qui possède cette puissance... » (p. .11).

Le mysticisme, qui fait l'objet principal du livre, n'est pas entendu d'une manière moins large ; car on distingue un mysticisme romantique, à côté du mysticisme chrétien. W. James lui-même est compté parmi les mystiques, bien qu'on ne dissimule pas le ridicule où il est tombé en regardant l'alcool et les narcotiques comme des excitants des « facultés mystiques ». Ne va-t-il pas jusqu'à parler sans aucun scrupule d'une « expérience religieuse obtenue par le chloroforme » ! Le point d'exclamation, trop justifié, est de notre auteur, qui, malgré ces réserves nécessaires, n'en réunit pas moins, dans son étude, des objets qu'on pourra trouver trop disparates. Il se montre aussi trop bienveillant interprète de l'*Evolution créatrice* de M. Bergson (p. 208). Ces pages présentent néanmoins bien des considérations neuves, originales, souvent justes et qui méritent toujours d'être discutées.

(1) *Mysticisme et domination. Essais de critique impérialiste*, par Ernest Seillière. Paris, Alcan, 1913. VI-285 p. In-32, 2 fr. 50.

Digitized by Google

VI. L'ouvrage que vient de publier M. J.-P. Belin est richement documenté et tout à fait digne de la librairie dont il porte le nom (1). Il apporte une contribution précieuse à l'histoire de la philosophie en France dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. Cette histoire n'est, pour ainsi dire, que celle de l'opinion publique, qui fut peu à peu conquise et corrompue par les philosophes ou les Encyclopédistes.

L'instrument de cette conquête désastreuse fut la presse de cette époque, c'est-à-dire les pamphlets, les brochures, les livres et en particulier l'Encyclopédie, qui prit la place d'honneur dans toutes les bibliothèques. Chose singulière et cependant assez naturelle, cette même philosophie, qui avait corrompu le dix-huitième siècle, était déjà morte ou expirante lorsque éclata la Révolution qu'elle avait longuement et savamment préparée. L'auteur nous fait assister à cette décomposition intellectuelle et morale de l'ancien régime ou du moins de ceux qui le représentaient et auraient pu le défendre. « Essayons, dit-il, de nous représenter quelle a pu être la vie intellectuelle d'un de ces nobles qui, ayant de vingt à trente ans vers 1748, a été d'abord séduit par Montesquieu et Voltaire et qui a souscrit à l'*Encyclopédie*. Puis il est devenu inquiet, incertain ou même indifférent lors de la publication des ouvrages philosophiques de Diderot ou de d'Alembert. La polémique littéraire de 1760 l'amuse. A la fin du règne de Louis XV, il est constamment occupé par la lecture facile et rapide des libelles de Voltaire, dont tout le monde parle dans les salons autour de lui ; et les idées rationalistes deviennent vite familières à son âge mûr. Effrayé sans doute un peu par l'audace de d'Holbach, il finit par se lasser dans sa vieillesse de ce jeu un peu vain des idées abstraites. Quand il songe à s'intéresser à des questions plus pratiques, il se trouve dépassé par les jeunes générations formées par les mêmes auteurs, mais plus hardies, plus avides d'action, plus exaspérées aussi par le mal dont souffre le peuple. Et s'il a vécu jusqu'à

(1) *Le mouvement philosophique de* 1748 *à* 1789. Etude sur la diffusion des idées des philosophes à Paris, d'après les documents concernant l'histoire de la librairie par J.-P. BELIN, docteur ès lettres, Paris, Belin, 1913, 381 p., grand in-8.

Digitized by Google

la convocation des Etats généraux, il ne tarde pas sans doute à mourir, pris dans une des nombreuses journées révolutionnaires, étourdi, étonné et désemparé devant l'explosion subite et sauvage de ces colères où ont échoué ses rêves humanitaires » (p. 19).

Ne semble-t-il pas que cette description s'applique, au moins pour une large part à la bourgeoisie libre penseuse du XIX^e^ siècle? Elle aussi, à l'école de Voltaire et de ses pareils, a préparé les désordres sanglants et révolutionnaires qui se reproduisent de temps à autre et menacent toujours de s'aggraver. Néanmoins, nous sommes beaucoup mieux partagés que les contemporains et les victimes des Encyclopédistes. Si le XVIII^e^ siècle a fini dans le sang, c'est que la fausse philosophie parvint à faire taire ses contradicteurs ou à couvrir leurs voix. Elle ne trouva guère pour lui résister que des prohibitions légales, incertaines, hésitantes, sans principes assurés. D'ailleurs les prohibitions sont vaines si la réfutation de l'erreur n'est pas vengeresse, si l'affirmation de la vérité n'est pas éclatante. Sous ce rapport, et malgré la séparation de l'Etat d'avec l'Eglise, la situation des catholiques français au XX^e^ siècle est bien préférable à celle des catholiques sous Louis XV et Louis XVI. Ils sont mieux instruits et mieux armés, le monde intellectuel leur est ouvert ; ils peuvent y vaincre, et cette victoire réparerait toutes les défaites.

Elie BLANC.

Digitized by Google

REVUE DE LITTÉRATURE ANGLAISE

M. ROBERT BRIGDES, POÈTE-LAURÉAT

Lord Beaconsfield écrivait en 1876 à ses électeurs de Buckingham après sa nomination à la pairie : « Sans méconnaître la loi du progrès, je me suis toujours efforcé de concilier les changements inévitables avec ce respect pour la tradition qui est le principe de notre prospérité nationale ». Et Dieu sait si Disraëli avait hésité à faire large la part des « changements inévitables » ! Ce respect des traditions, ou, du moins, de quelques anciens usages, a toujours fait partie du programme des hommes d'état anglais ; il leur a valu le pardon de leurs compatriotes pour leurs innovations et leurs hardiesses. Est-ce par un calcul de cet ordre ou par l'effet d'une conviction sincère que le premier ministre du cabinet anglais actuel, qui, dit-on, veut bouleverser la propriété en Angleterre et du même coup anéantir la vieille bourgeoisie, a tenu à ne pas laisser disparaître la dignité de poète-lauréat? Toujours est-il que M. Asquith, sans écouter les observations de ceux qui trouvaient ce titre suranné, a proposé au Roi M. Robert Bridges comme nouveau titulaire du poste laissé vacant par la mort d'Alfred Austin.

Les Plantagenets avaient déjà un poète-lauréat, le « versificator regis ». Quelles étaient alors ses fonctions? il est diffi-

Digitized by Google

cile de le dire. Mais on sait quel profit il retirait de sa charge : chaque année il recevait un fût de vin des Canaries et un muid de Xérès pris dans les celliers royaux. Le titre devait changer et Ben Jonson fut le premier « poète-lauréat », nommé par lettres-patentes du 3 février 1616. Il devait exprimer la joie et la douleur nationales, commémorer par ses vers la naissance ou le mariage des princes, chanter leurs victoires et pleurer leur mort. Ses rivaux ne se firent pas faute de le railler de devenir poète sur commande ; il eut aussi le malheur de ne pas toucher très régulièrement ses émoluments.

La nomination du poète-lauréat devint dès lors un événement régulier de la vie de Cour : à Jonson succéda Davenant, puis Dryden. Mais l'ambassadeur des Muses à la cour d'Angleterre vit bientôt son sort soumis, comme celui de bien d'autres, aux vicissitudes de la politique. Dryden en fit le premier la dure expérience. Un changement de ministère lui enleva la couronne de lauriers et il dut céder la place à un versificateur des plus médiocres, Thomas Shadwell. Des influences politiques firent nommer successivement NahumTate, Nicholas Rowe, Lawrence Eusden, Cobby Cibber, William Whitehead, Thomas Warton, Henry James Pye. On peut affirmer qu'à l'exception de Th. Warton nul n'était vraiment poète ; aucune de leurs œuvres n'a résisté à l'épreuve du temps.

On se rendait compte que la politique avait gâté une institution, fort estimable en soi, et beaucoup demandaient la suppression de la dignité de poète-lauréat. Avant de s'y résigner, on offrit les lauriers à Walter Scott : il jouissait alors de la faveur populaire à la fois comme romancier et comme poète. Scott refusa un honneur qui lui paraissait écrasant ; mais il le fit accepter de Southey. Celui-ci sans se conformer absolument aux traditions établies par ses devanciers, composa plusieurs odes à l'occasion d'événements importants ; Byron, Macaulay et ses autres ennemis en profitèrent pour l'attaquer. A sa mort, en 1843, Wordsworth, étranger aux factions et aux cabales, fut acclamé poète-lauréat.

Pour la succession de Wordsworth, le prince Albert fit, dit-on, préférer Tennyson à Sheridan Knowles. Tennyson devait honorer de son haut talent les fonctions de sa

Digitized by Google

charge et l'obligation où il se trouva d'écrire en quelques occasions solennelles n'étouffa pas en lui le souffle poétique ; il a même composé en sa qualité de lauréat quelques-unes de ses poésies les plus achevées, par exemple son « Ode sur la mort du Duc de Wellington ». Il fut le Tyrtée capable d'exprimer en de nobles vers les sentiments éprouvés par la nation entière. Aussi sa perte ne fut-elle pas facile à réparer ; quatre ans se passèrent sans qu'on lui donnât de successeur. Enfin, en 1896, le roi nomma poète-lauréat Alfred Austin, un catholique, directeur de la « National Review ». Le souvenir de Tennyson a pesé lourdement sur lui et a provoqué une excessive sévérité à son égard ; car, malgré la réelle médiocrité de quelques pièces de circonstance, il a des poésies lyriques d'une simplicité, d'une fraîcheur et d'une haute inspiration peu communes chez ses contemporains (1).

Aujourd'hui, tout semble justifier le choix de M. Robert Bridges pour recevoir le lourd héritage des Dryden, des Southey, des Wordsworth et des Tennyson. Son amour désintéressé des lettres, ses exquises poésies lyriques, sa profonde science technique, constituaient des titres de première valeur. Peu de mois avant son élection, il a reçu l'hommage spontané de tout un groupe de poètes, bien différents de lui cependant, qui ont tenu à le reconnaître publiquement pour leur maître. Le nouveau poète-lauréat n'a pas été choisi pour ses opinions politiques ; en poésie, il n'est pas davantage l'homme d'une coterie : il dominera tous les partis et sa voix sera écoutée avec respect et sympathie.

Né en 1842, Robert Bridges fut d'abord élève du célèbre collège d'Eton, d'où il passa à Oxford. Rien ne pouvait faire prévoir qu'il arriverait un jour à la plus haute dignité littéraire de son pays, car, au moment de choisir une carrière, il se décida pour la médecine. Pendant de nombreuses années, le Dr Bridges exerça sa profession à Londres où il fut successivement attaché à divers hôpitaux. La poésie lui fournissait

(1) Il a paru utile de faire cette esquisse rapide d'une institution dont l'histoire est peu connue en France.

Digitized by Google

une diversion à ses travaux scientifiques et à ses occupations professionnelles. Elle prit dans sa vie une place de plus en plus considérable, et le culte des Muses devint incompatible avec les obligations de sa charge. En 1882, assuré de l'indépendance par la fortune que lui avait laissée son père, le Dr Bridges n'hésita pas à abandonner la médecine pour se vouer tout entier aux lettres et à la poésie.

Son œuvre littéraire comprend trois parties bien distinctes. Il a étudié l'origine des rythmes, leur technique et leur valeur ; il a, en particulier, fait de minutieuses et pénétrantes recherches sur la prosodie de Milton. Il a vécu dans la fréquentation des grands maîtres de la Grèce et du XVIe siècle anglais, et, à leur exemple, il a composé des drames (1) ; on n'y trouve pas la même intensité de vie que chez ses modèles, mais son lyrisme s'y manifeste en quelques passages d'une réelle beauté. Enfin — et c'est par là qu'il survivra — il a composé sous le titre de *Shorter Poems*, *New Poems*, *Later Poems* (2), toute une série de brèves poésies lyriques d'un charme pénétrant. A son étude des rythmes, il doit une technique irréprochable ; dans la fréquentation des classiques il a avivé son culte pour la beauté ; mais il ne doit qu'à lui-même ce qui fait le caractère personnel de sa poésie : une vision concrète et neuve d'objets et de spectacles familiers, une connaissance minutieuse et une notation délicate des plus petits détails de la nature.

Sans doute, M. Bridges ne pouvait manquer de toucher aux grands problèmes qui ont passionné tous les hommes. Il l'a fait dans cette splendide méditation « On Nature, on Man, on Human Life », qui forme le chœur de l'un de ses *masques*. Dans l'élégie intitulée « Parmi les tombes » (3), il pose en ces termes la question de l'au-delà :

(1) Les drames de R. Bridges sont publiés dans les volumes III, IV, V, VI de ses œuvres. Ce sont : *The first part of Nero. Achilles in Scyros, Palicio, The return of Ulysses, The Christian Captives, Humours of the Court, The Feast of Bacchus, The second part of Nero.*

(2) Publiés d'abord séparément puis réunis avec d'autres poésies sous ce titre : *Poetical Works of Robert Bridges excluding the Eight Dramas.* 1 vol. in-8° de 472 pp. Oxford University Press, 1913.

(3) Elegy among the Tombs. *Shorter Poems*, Book II, n° 10. (Page 258 seq. des *Poetical Works.*)

Digitized by Google

And where are all their spirits? Ah ! could we tell
The manner of our being when we die,
And see beyond the scene we know so well
The country that so much obscured doth lie !

Sa réponse arrive précise surtout dans cette ode splendide, « A Hymn of Nature », (1) qui termine le recueil des « Derniers poèmes » :

Gird on thy sword, O man, thy strength endue,
In fair desire thine earth-born joy renew.
Live thou thy life beneath the making sun
Till Beauty, Truth, and Love in thee are one.

Thro ' thousand ages hath thy childhood run :
On timeless ruin hath thy glory been :
From the forgotten night of loves fordone
Thou risest in the dawn of hopes unseen.

Higher and higher shall thy thoughts aspire,
Unto the sstars of heaven, and pass away,
And earth renew the buds of thy desire
In fleeting blooms of everlasting days.

Thy work with beauty crown, thy life with love;
Thy mind with truth uplift to God above :
For whom all is, from whom vas all begun,
In whom all Beauty, Truth, and Love are one.

Au total, sa philosophie de la vie tient assez peu de place dans son œuvre poétique. Pour connaître son attitude à l'égard des diverses questions qui préoccupent nos contemporains, il suffira de lire deux longs essais de prosodie classique : « Wintry Delights » et « Epistle to a Socialist » (2).

Il se plaît surtout à brosser avec un art délicat de petits tableaux d'après nature. Un sens exquis de la mesure y règle son réalisme hardi. Rien de brutal ou de choquant dans cette peinture d'un enfant mort :

(1) A Hymn of Nature. *Later Poems*, nº 19 (Pages 403-407 des *Poetical Works*),
(2) Epistles I and II (Pages 411-438 des *Poetical Works*).

Digitized by Google

To me, as I move thee now in the last duty,
Dost thou with a turn or gesture respond ;
Startling my fancy fond
With a chance attitude of the head, a freak of beauty.

Thy hand clasps, as 'twas wont, my finger, and holds it
But the grasp is the clasp of Death, heartbreaking and stiff
Yet feels to my hand as if
'Twas still thy will, thy pleasure and trust that enfolds it.

So I lay thee there, thy sunken eyelids closing, —
Go lie thou there in thy coffin, thy last little bed ! —
Propping thy wise, sad head,
Thy firm, pale hands across thy chest disposing (1).

Sa précision minutieuse donne aux spectacles les plus communs un aspect de curieuse nouveauté. Quoi de plus laid que la neige dans une grande ville? Voici cependant quel charme nouveau M. Bridges sait donner à cette description de la neige à Londres (2) :

When men were all asleep the snow came flying,
In large white flakes falling on the city brown,
Stealthily and perpetually settling and loosely lying,
Hushing the latest traffic of the drowsy town ;
Deadening, muffling, stifling its murmurs failing ;
Lazily and incessantly floating down and down :
Silently sifting and veiling road, roof and railing ;
Hiding difference, making unevenness even,
Into angles and crevices softly drifting and sailing.
All night it fell, and when full inches seven
It lay in the depth of its uncompacted lightness,
The clouds blew off from a high and frosty heaven ;
And all woke earlier for the unaccustomed brightness
Of the winter dawning, the strange unheavenly glare :
The eye marvelled — marvelled at the dazzling whiteness ;
The ear hearkened to the stillness of the solemn air ;
No sound of wheel rumbling or foot falling,
And the busy morning cries came thin and spare.

(1) « On a dead child ». *Shorter poems*, Book III, nº 4 (pages 267-268 des *Poetical Works*.

(2) London Snow. *Shorter poems*, Book III, nº 2 (pages 265-266. *Poetical Works*).

Digitized by Google

Les scènes les plus vulgaires en apparence prennent entre ses mains un véritable piquant. On croirait voir ces toutes petites toiles de l'Ecole hollandaise d'une observation si fine et d'une si discrète ironie. Le poète ne reculera pas devant un sujet banal et vulgaire s'il en fut : le meunier inscrivant sa recette ; et voici dans quelle manière il traite ce thème ingrat :

Beside his sacks the miller stands
On high within the open door :
A book and pencil in his hands,
His grist and meal he reckoneth o'er.

His tireless merry slave the wind
Is busy with his work to-day :
From whencesoe'er, he comes to grind ;
He hath a will and knows the way.

He gives the creaking sails a spin,
The circling millstones faster flee,
The suddering timbers groan within,
And down the shoot the meal runs free.

The miller giveth him no thanks,
And doth not much his work o'erlook :
He stands beside the sacks, and ranks
The figures in his dusty book (1).

S'il est vrai que la poésie anglaise est par excellence la poésie de la nature, il faut reconnaître que Robert Bridges est l'un des plus anglais des poètes d'Outre-Manche. Chez nul autre, en effet, on ne trouve autant d'oiseaux et de fleurs, tous dessinés avec une précision qu'eût pu envier Tennyson. Nul surtout n'a excellé comme lui dans l'art de noter les divers aspects que les nuages, les vents et les tempêtes donnent au ciel et à la mer. Les pays qu'il décrit n'ont pas leurs rivages baignés par les flots bleus d'une Méditerranée toujours calme, et le brillant soleil du midi n'illumine pas les campagnes qu'il parcourt. Dans presque toutes ses peintures c'est l'atmos-

(1) « The Windmill », *Shorther Poems*, Book IV, n° 13 (pages 288-289 des *Poetical Works*.

Digitized by Google

phère particulière de l'Angleterre, l'île toujours un peu brumeuse, pleine de mystère, changeante aussi, où subitement parfois l'horizon s'embrase sous les rayons d'un soleil couchant, dont rien n'avait encore révélé la présence. Si sa palette ne lui permet pas de peindre un « Soleil de Venise », du moins saurait-il évoquer des paysages tantôt pareils à des rêves, comme dans certaines toiles de Turner, tantôt d'une précision et d'une netteté de ligne comparables à ceux des meilleurs aquarellistes anglais. On ne peut malheureusement le citer ici comme il le faudrait pour donner une idée exacte du talent de paysagiste du nouveau lauréat ; nous nous bornerons à deux courts extraits :

The south wind rose at dusk of the winter day.
The warm breath of the western sea
Circling wrapp'd the isle with his cloak of cloud,
And it now reach'd even to me, at dusk of the day,
And moan'd in the branches aloud :
While here and there, in patches of dark space,
A star shone forth from its heavenly place,
As a spark that is borne in the smoky chase (1).

The snow lies sprinkled on the beach,
And whitens all the marshy lea :
The sad gulls wail adown the gale,
The day is dark and black the sea.
Shorn of their crests the blighted wawes
With driven foam the offing fleck :
The ebb is low and barely laves
The red rust of the giant wreck (2).

Un poète, quoi qu'il fasse, ne peut pas être un isolé. Sans qu'il en ait conscience peut-être, il subit l'influence de tous ceux qui l'ont précédé ; sa pensée se nourrit de tout ce qui a fait le meilleur de leur âme ; il y ajoute ses idées et ses senti-

(1) « The south Wind ». *New Poems*, nº 6 (page 336 et seq. des *Poetical works*).

(2) *Shorter Poems*, Book IV, nº 27 (*Poetical Works*, p. 298). Voir encore dans *Shorter Poems*, Book IV, nºs 3, 4, 20, 23. Book V : « The garden in September » « January ». « North Wind in October », etc.

Digitized by Google

ments personnels, dont une partie encore lui vient des tendances et des aspirations de son temps. Son art doit beaucoup aux œuvres de ses devanciers. Les poètes de formation toute spontanée, comme le poète paysan John Clare, ne seront jamais qu'une exception, et encore ne peuvent-ils devenir de grands poètes, s'ils restent dans l'isolement. M. Bridges a étudié les méthodes et les ressources de son art avec l'application d'un savant ; il ne se cache pas de ses prédilections pour Milton et pour Keats ; il connaît et il avoue sa dette. Mais — et c'est là son mérite — il a su, malgré sa science approfondie, rester original. Qu'on lise pour preuve, cette gracieuse poésie sur le rossignol, où s'il se souvient de Keats et peut-être de Coleridge, il est cependant entièrement personnel.

Beautiful must be the mountains whence ye come,
And bright in the fruitful valleys the streams, wherefrom
Ye learn your song :
Where are those starry woods? O might I wander there,
Among the flowers, which in that heavenly air
Bloom the year long !

Nay, barren are those mountains and spent the streams :
Our song is the voice of desire, that haunts our dreams,
A throe of the heart,
Whose pining visions dim, forbidden hopes profound,
No dying cadence nor long sigh can sound,
For all our art.

Alone, aloud in the raptured ear of men
We pour our dark nocturnal secret ; and then,
As night is withdrawn
From these sweet-springing meads ans bursting boughs of May
Welcome the dawn (1).

On est presque stupéfait de ne rencontrer qu'un petit nombre de poésies médiocres dans l'œuvre cependant considérable de Robert Bridges. S'il n'a pas de ces chefs-d'œuvre comme une fois ou deux dans leur vie en ont écrit les plus

(1) « Nightingales ». *Shorter Poems*, Book V, nº 12 (p. 311, *op. cit*).

Digitized by Google

grands poètes, il est plus égal que les meilleurs d'entre eux. Le poète-lauréat soutiendra-t-il la réputation de poète Robert Bridges? Certains voudraient qu'il fût dispensé de toute fonction effective, afin que le malheur d'une pièce de circonstance médiocre ne nuise pas à la renommée légitime du prince des poètes. Il est peu vraisemblable cependant qu'il se dérobe ainsi à une tâche où déjà il a excellé : deux de ses poésies les meilleures, son « Eton Ode » et son « Hymn of Nature » (1) furent des écrits de circonstances.

M. Bridges ne craint d'ailleurs pas la critique. Il publiait, il y a quelques mois une étude qui émut profondément l'orgueil de ses compatriotes. Ils se piquent d'une diction très pure et ne se font pas faute de railler la prononciation de leurs cousins d'Amérique. Or, il signalait les dangers que fait courir à la langue anglaise, en Angleterre même, une prononciation de jour en jour plus lâche et plus défectueuse. Il prenait ainsi en mains surtout la cause de la poésie, car elle a besoin d'un instrument toujours souple et harmonieux. Il ne sera peut-être pas inutile de résumer ici les principales observations de ce mémoire (2).

L'auteur marque d'abord la confusion où sont tombées les voyelles *a, e, o, u,* non accentuées, qui prennent alors un son vague analogue à celui de la dernière syllabe du mot anglais *danger* (ou *r* n'est pas prononcé) ; il retrouve ce même son confus de *er* de *danger* dans les mots *and, the, to, but, must,* toutes les fois qu'ils ne portent pas d'accent, c'est-à-dire dans la très grande majorité des cas ; il affirme que bon nombre d'Anglais disent à présent *inter* pour *into, prernounce* pour *pronounce, ter be or not ter be, I came frerm* Oxford *ter* London. Comme deuxième preuve de décadence, il cite le son palatal de *t*, c'est-à-dire son changement en *ch* devant le son *u* ; ainsi *nature* est devenu *neycher* et plusieurs font entendre *dontshew* au lieu de *don't you, Cheusdy* au lieu de *Tuesday*. De même *d*

(1) Dans *Later Poems*, nº 17 et 19 (pp. 393-394, et 407, *op. cit.*)
(2) *A Tract on the present state of English Pronunciation*, in-8º, de 76 pp., Oxford, Clarendon Press, 1913.

Digitized by Google

tend à la forme *dj* ; ex. *immediately* = *immedjately*, *audience* = *audjins* ou *orgins*. De plus, des lettres se transforment : *n* en *m* (ex. *om* board, *im* vain) ; *r* disparu déjà devant une consonne (d'où la confusion de *Lord* et *laud*, *sword* et *sawed*, *arms* et *alms*, tendrait aussi à s'effacer devant une voyelle (ex. : *faa away*, *faa ever*, *fawing with rain*, pour *far away*, *for ever*, *pouring with rain*). Enfin les personnes cultivées elles-mêmes prennent de plus en plus l'habitude de « manger » les syllabes et les mots, faisant ainsi subir de graves transformations à la langue.

Quelle sera donc la prononciation correcte que devront adopter Anglais et étrangers? Sans hésiter, M. Bridges répond celle du nord de l'Angleterre ou de l'Ecosse, car là les anciennes traditions ont subsisté. Grâce à l'exemple du Nord, la prononciation de l'*h* aspirée, qui avait presque disparu dans le sud a la fin du XVIII^e^ siècle, est actuellement obligatoire pour toute personne bien élevée ; de même, la prononciation de *h* dans les mots commençants par le son *wh* (ex. *wheel*, *when*), s'est maintenue dans le nord et s'étend au sud qui la considérait autrefois comme un provincialisme. Il refuse enfin absolument d'accepter comme modèle de prononciation l'anglais parlé dans le sud, à Londres, à Oxford ou à Cambridge. Or, on ne peut le soupçonner ici de partialité : né dans le comté de Kent, M. Bridges a fait ses études à Oxford et a habité de nombreuses années la capitale. « Nous n'avons, écrit-il, qu'à reconnaître la supériorité de la prononciation du nord et à l'encourager contre la vulgarité londonienne, au lieu d'aider le jargon de Londres à supplanter l'ancienne tradition, encore aussi vivante que les nouvelles méthodes. Si l'on peut propager l'une aux dépens de l'autre, pourquoi ne pas aider la meilleure au lieu de favoriser la pire. Un Londonien pourra dire que l'Ecossais parle d'une manière étrange et incorrecte ; la vérité est que lui-même se trouve en ces matières dans une ignorance singulière ; il est prêt à mépriser ce à quoi il n'est pas accoutumé, et il estime correcte sa prononciation décadente et erronée. I should send foreigners *ter* Scotland *fer* their *ixpeerierns*. »

On peut tenir pour certain que M. Bridges reprendra cette question. L'autorité nouvelle que lui donne son titre de poète-lauréat lui permettra sans doute de sauver du péril la

Digitized by Google

langue anglaise, si harmonieuse lorsqu'elle est parlée avec précision et avec goût, mais si monotone et si vulgaire lorsqu'on la traite avec dédain ou ignorance. Grâce à ces conseils précieux, plus d'un sans doute, saura refuser de prendre modèle sur une prononciation fausse dont cette réaction éclairée va certainement réduire l'extension. Ce sera une nouvelle raison, ajoutée à tant d'autres, de ne pas envoyer dans le sud de l'Angleterre ou à Londres les jeunes Français qui vont sur place étudier la langue et les mœurs anglaises.

F. J. BONNASSIEUX.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Pierre BERGER : *Robert Browning*, 1 vol. in-12 de VII-253 p. Paris, Bloud, 1912.

L'auteur s'est attaché à faire connaître « l'âme la plus haute et la plus forte que compte la poésie anglaise depuis Shakespeare ». Il a délibérément négligé la critique de l'œuvre de Browning, se contentant de préparer à l'étude directe des poèmes. En moins de 250 pages, il est parvenu à donner une idée exacte d'une œuvre énorme qui se refuse aux rapides synthèses, et, par de nombreuses citations, il accoutume le lecteur à la manière de Browning, épargnant ainsi à plus d'un les découragements des débuts.

Car Browning a rebuté longtemps ses compatriotes eux-mêmes par son originalité poussée parfois jusqu'à l'étrangeté. Il demeura longtemps inconnu dans son propre pays et n'eut d'abord quelque renom que comme destinataire des superbes sonnets d'Elizabeth Barrett. Or, son obscurité proverbiale provient de l'extrême richesse de sa pensée : tout l'intéressait et le passionnait. Il écrivait longuement, puis, sans vouloir rien sacrifier, il condensait en une forme trop ramassée pour être aisément intelligible. C'était là un défaut de l'artiste, capable cependant de peindre les dehors pittoresques des choses et des gens. Mais chez lui la pensée domine tout : « Foi absolue en l'existence de Dieu et de l'âme, certitude de la vie à venir, négation du triomphe du mal, glorification de l'échec lorsqu'il résulte de la hauteur inaccessible de notre idéal, nécessité et noblesse d'un effort constant vers Dieu », tels en sont les principaux traits.

Digitized by Google

Une psychologie puissante a permis à Browning de créer une infinité de personnages d'une extrême variété. Il les a pris à toutes les époques de l'histoire et leur a communiqué une vie d'une extraordinaire intensité. Aussi ne trouve-t-on pas chez lui l'idéal un peu exclusif que chérissent d'ordinaire les penseurs anglais. Il est plus universel et plus humain qu'aucun autre écrivain de la Grande-Bretagne. Et, sans doute, pour cette raison même, on le comprendra plus aisément en France.

Comment rendre compte brièvement d'un volume excellent comme celui de M. P. Berger traitant d'un auteur tel que Browning? Ce n'est qu'une introduction, mais la meilleure qui existe, à « Paracelse », à « Veille de Noël et Jour de Pâques », ou « L'anneau et le Livre ». Une étude plus complète et définitive n'existe encore ni en français, ni en anglais. Il semble réservé à la pénétration et au jugement très sûr de M. Berger de l'écrire un jour.

2. Floris DELATTRE : *De Byron à Francis Thompson*. Essais de Littérature anglaise. 1 vol. in-16 de 232 p., Paris, Payot et C°, 1913.

Ce volume contient quatre courts essais d'une vingtaine de pages chacun sur « Le Don Juan de Byron », « L'Orientalisme dans la Littérature anglaise », « Le Centenaire de Charles Dickens et Daudet », et deux études plus fouillées sur « La pensée religieuse de Robert Browning » et « Un poète catholique : Francis Thompson ».

Les idées exposées dans les deux premiers chapitres sont connues de tous ceux qui ont étudié la littérature anglaise. Le mérite de M. Delattre a été de les condenser en quelques pages d'une rare élégance de forme et d'une réelle vigueur de pensée. « Le Centenaire de Dickens » est une étude fort pénétrante de ce qui, dans le caractère même de Dickens, explique sa popularité persistante. Publiée d'abord dans la « Revue Pédagogique », elle n'était pas destinée aux spécialistes mais elle sera lue de tous avec un plaisir réel.

A-t-on le droit d'établir une dépendance de Daudet à l'égard de Dickens? Après plusieurs autres, M. Munro l'a cru et a exposé les raisons de son sentiment dans un mémoire présenté pour le grade de docteur de l'Université de Toulouse. M. Delattre lui conteste ce droit et fait de tous ses arguments une critique courtoise mais décisive, dont voici la conclusion : « Il n'y eut jamais entre Dickens — la caricature et la charité — et Daudet — la vérité, l'ironie et la tendresse gracieuse — il ne pouvait pas y avoir, entre l'idéaliste anglo-saxon et ce pur latin égaré et empêché parmi les romanciers naturalistes, aucune relation de maître à disciple, de précurseur à imitateur. » Ce point est désormais acquis et tous les critiques souscriront à ce jugement.

Digitized by Google

L'essai sur « La religion de Browning » est une utile contribution à la connaissance de ce poète. Il traite plus à fond une question que M. Berger n'a pu que toucher en passant. Il est beaucoup plus pénétrant — et plus agréable à lire, qu'une étude de M. X. Moisant sur le même sujet, dont on ne trouve pas l'indication dans la liste des travaux sur Browning dressée par M. Delattre dans les notes de cet article.

Lorsque M. Delattre écrivit pour la « Revue Germanique » (en 1909) son étude sur Francis Thompson, M. E. Meynell n'avait pas encore publié les œuvres complètes ni la biographie du poète, mort seulement deux ans auparavant. Le critique français fut cependant d'une rare pénétration : son jugement sur Thompson demeure entier, et l'on pourra tout au plus modifier quelques points de détail et apporter un supplément de preuve à ses affirmations. Nous aurons bientôt à revenir sur ce sujet. Qu'il nous suffise de signaler les exquises traductions de Thompson qui se dissimulent modestement au milieu des notes que l'auteur a toutes renvoyées à la fin du volume.

Ces « essais », d'une écriture très soignée et d'une structure un peu uniforme peut-être, dénotent le goût très fin et le sens critique très averti que l'on a unanimement reconnu chez l'auteur de la magistrale étude sur « Robert Herrick » publiée récemment. L'auteur ne craint pas, pour rompre la monotonie du style, de recourir aux vieux mots de la langue française ; il essaie aussi parfois d'acclimater quelques vocables anglais, mais il le fait avec tant de réserve que l'on ne saurait lui en faire grief. Cet ouvrage élégant est de ceux qui n'intéressent pas seulement les spécialistes mais charment tous les esprits cultivés.

3. Charles TENNYSON. *The Shorter Poems of Frederick Tennyson*, edited with an introduction, 1 vol. in-8° de XXXVI-216 pp. Macmillan et C°. London, 1913.

Frédérick Tennyson, l'aîné de Charles et d'Alfred, naquit en 1807. Comme ses frères, il composa très jeune des poésies. Le recueil de 1827 « *Poems by two Brothers* » contient quatre de ses premiers essais. A la fin de ses études à Cambridge, il passa quelques années à Londres, surtout en compagnie de FitzGerald ; il alla ensuite en Italie, où il se fixa. En 1859, il quitta l'Italie et s'en fut demeurer à Jersey ; il y vécut dans une sorte de solitude s'occupant de spiritisme, de musique et de poésie. Il mourut deux ans après avoir quitté Jersey, en 1898.

Son œuvre poétique est fort inégale. En 1854, il avait publié un premier volume de vers « Days and Hours », assez froidement accueilli par la critique. La renommée de son frère Alfred lui faisait évidemment

Digitized by Google

tort, mais on constatait déjà dans sa poésie des défauts qui ne devaient jamais disparaître. Découragé par cette mauvaise réception, Tennyson continua d'écrire sans rien publier pendant plus de trente-cinq ans. En 1890, il fit paraître un volume d'Idylles en vers blancs intitulé : « The Isles of Greece » et l'année suivante « Daphné and other Poems ». En 1895, il fit sous le titre « Poems of the Day and Year », une réédition des œuvres publiées en 1854 auxquelles il ajouta quelques pièces prises dans un recueil de 1853 qui n'avait pas été livré à la publicité. Enfin, on a trouvé dans ses papiers, avec d'autres poésies, plusieurs satires qui auraient mérité d'être connues.

Un penchant peu commun pour les abstractions et un défaut complet de concision, voilà les deux grands défauts de la poésie et de Frérick Tennyson. Ce n'était pas cependant qu'il ait été incapable de penser clairement : Kingsley — le seul critique nettement favorable au volume publié en 1854 — observait que parfois Tennyson pouvait rivaliser avec Pope pour la netteté des idées et la précision de la forme. Mais d'ordinaire, le poète donnait libre cours à sa fantaisie, et il lui arrivait de traiter de plusieurs manières un sujet qui lui avait plu. Au moment de publier, incapable de critiquer lui-même son travail, il laissait ses poésies avec leurs imperfections et leurs redites sans faire aucune correction.

Dans le recueil que publie M. Charles Tennyson, on trouvera réunis ceux des poèmes de F. Tennyson où ce défaut se fait le moins vivement sentir. Non seulement l'éditeur a fait un choix, mais il a supprimé tous les passages qui n'étaient que répétitions ou développements inutiles. Le renom de Frédérick Tennyson n'aura évidemment qu'à y gagner, et l'on aura ainsi dans ce volume tout ce qui dans son œuvre méritait d'être conservé. La grande majorité des poèmes ont déjà paru dans les recueils de 1854 et 1895 ; on y a ajouté 29 poésies tirées du volume de 1853 et 12 qui se trouvaient encore en manuscrit.

4. Francis Warre Cornish : *Jane Austen*, 1 vol., de la collection *English Men of Letters*. London, Macmillan, 1913.

Un jugement éclairé, un sens de l'humour sans cesse en éveil, mais contenu, une profonde connaissance du milieu où vécut Jane Austen, telles sont les qualités dont a fait preuve M. Cornish en écrivant cette biographie. Il n'a pas longuement décrit l'époque, ni la société qui furent celles de l'auteur de « Sense and Sensibility » ; toute la biographie tient en un seul chapitre, un peu terne, il est vrai, d'une notation un peu sèche, mais relevé de temps en temps d'une pointe de discrète ironie. N'était ce pas là le genre le plus parfaitement en harmonie avec

Digitized by Google

son sujet? Jane Austen mena, en effet, une vie peu mouvementée et sans grand éclat dans une milieu modeste. Malgré sa correspondance, on manque de détails sur des événements même importants de sa vie intime. Personne ne peut se prononcer sur cette question, passionnante pour certains de savoir si jamais elle aima, et son biographe se tient sur ce point dans une grande réserve.

Son milieu n'est autre que celui de ses romans ; toujours elle refusa de composer des romans historiques, et ne voulut peindre rien autre que ce qu'elle voyait autour d'elle. Ses ouvrages ne sont pas remplis du spectacle brillant de la vie des grands ; le petit bourgeois occupe toute la scène. Encore un pas et l'on verra avec Dickens s'agiter, débordant de vie, le peuple des petits boutiquiers, des artisans et des pauvres. Ainsi les transpositions s'opèrent peu à peu dans la littérature à mesure que varie l'importance des divers éléments sociaux.

S'il est facile de donner de l'intérêt au récit d'une vie d'exception il est à coup sûr plus malaisé de raconter sans monotonie les événements de chaque jour. Ce fut l'art de Jane Austen de donner à des êtres et à des spectacles familiers le charme de la nouveauté : ses rares qualités d'observateur et sa fine ironie en furent les éléments principaux. Et, chose plus remarquable encore, bien qu'elle décrive une société disparue depuis longtemps, dont les mœurs et les idées ne sont plus les nôtres, son œuvre a cependant très peu souffert du temps. L'étude véritablement sympathique que lui a consacréé M. Cornish ne servira pas peu à la remettre tout à fait en faveur.

F. B.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

MONSEIGNEUR DADOLLE : LE PRÊTRE

Edition revue et augmentée — 3e mille

In-16 de 316 pages — Librairie Emmanuel Vitte, Lyon-Paris

Prix : franco, 3 fr. 50

« *Le Prêtre* » a mis son éditeur dans l'agréable nécessité d'en faire un nouveau tirage, pour répondre aux demandes croissantes. Les deux premiers mille, enlevés en peu de temps, vont être suivis de deux autres mille, édition augmentée de *six* entretiens nouveaux et vraiment remarquables : *Les rapports entre Marie et le prêtre ; Le prêtre, voix qui crie dans le désert ; Saint François de Sales, modèle du prêtre ; Le Pape ; Le Miracle de la perpétuité de Pierre ;* et *La Chaire de Saint Pierre à Rome.*

Le lecteur aura ainsi comme une somme des questions relatives au sacerdoce, somme éloquente et complète, où s'affirment, une fois de plus, les qualités de l'éminent théologien, du profond philosophe, et de l'écrivain distingué qu'était le regretté évêque de Dijon.

Dans ces entretiens aux Dames zélatrices de l'Œuvre des Vocations, ce sont tous les aspects du Prêtre qui sont étudiés avec amour. Grâce au plan logique suivi par l'éditeur, nous assistons au développement harmonieux du mystérieux travail de Dieu dans la formation et l'achèvement de l'être qui sera un nouveau Christ, et qui fera « que le service du pain de vie ne s'interrompra pas sur la terre. » Après l'exposé de l'appel céleste et de l'importance d'y répondre, vient la description des premières espérances — *nascentes rosæ* — où il faut un soin diligent pour distinguer les bourgeons

Digitized by Google

féconds des productions stériles. Puis ce sont les opérations du jardinier divin qui choisit, émonde, taille, redresse : la tonsure, les ordres mineurs, le sous-diaconat, le diaconat. La plante est arrivée à maturité, elle peut donner ses fruits de vie éternelle, ses fruits d'amour. Le prêtre sera un Roi par ses « royales fonctions », un autre Jésus-Christ, un ouvrier de la Trinité sainte, un coopérateur, comme Marie, de l'œuvre rédemptrice, la lumière du monde, le sel de la terre, l'âme des œuvres chrétiennes, l'intercesseur pour les défunts, le Bon Pasteur. A un degré plus élevé encore de cette étonnante ascension, le prêtre, devenu évêque, est le phare lumineux qui chasse les menaces des ténèbres, la sentinelle vigilante, — *custos, quid de nocte ?*— qui conserve la vie morale et surnaturelle. — Enfin, au sommet, le souverain prêtre, le Pape, successeur miraculeux de saint Pierre, organe des paroles de la vie éternelle, centre et foyer de la religion, le Pape qui, plus que les autres prêtres, reproduit le Christ sur la terre.

Commme on le voit par ces titres des entretiens, le tableau est complet, et la synthèse est magnifique. Ce qui la rehausse encore, c'est la précision et la netteté des idées théologiques, Lisez, par exemple, l'entretien VI de la troisième partie : Rapports entre Marie et le Prêtre. Vous y verrez rapprochés avec justesse le *Fiat* de la Vierge et l'*Hoc est corpus meum* du Prêtre, la maison de Nazareth et le tabernacle, la Visitation et les visites du Prêtre, la discrétion de Marie et la réserve du zèle sacerdotal, la filiation du Calvaire et la paternité du prêtre. Qu'on lise encore l'entretien VI de la 5e partie : L'identité mystique du Pape et de Jésus-Christ. Comme y ressort avec exactitude leur face humaine et divine à tous deux, leur royauté spirituelle, leur stabilité au milieu des vicissitudes des choses, leurs caractères de docteurs, de législateurs, de sauveurs, leur rôle de prêtres et de victimes ! « Le Pape ne vit pas, c'est Jésus-Christ qui vit en lui » ; « c'est une sorte de compénétration mutuelle. » N'y a-t-il pas là une sorte de réponse anticipée aux attaques que dirigeait naguère contre notre archevêque un écrivain dont la facilité de plume cache mal la pauvreté des idées théologiques?

Au talent du théologien dans ces entretiens, joignez encore les vues généralisatrices du philosophe, qui va chercher les causes des événements et qui résume en brèves formules les contingences multiples des faits. Ainsi, la vocation spéciale du prêtre est rattachée à la grande loi de la Providence, *disponens omnia fortiter et suaviter*. Sa culture est expliquée par les conditions psychologiques

Digitized by Google

de sa croissance : austérité, élévation naturelle des sentiments, respect. La diversité des fonctions sacerdotales est ramenée à son principe d'unité, l'amour des âmes. La chasteté du prêtre est mise en relation intime avec l'état spirituel de l'hostie immolée, avec sa vie toute d'esprit — *mentem facit avolare* — avec le don de soi-même aux autres : « les passions ne sont pas plus l'amour que la tyrannie n'est le gouvernement ». Goûtez la saveur philosophique de cette définition de la force chrétienne : « c'est l'intrépide énergie de l'amour mise au service de profondes convictions ». Et celle des états de l'âme par rapport à la vérité : « la voir, la saisir, en être possédé ». Allez à l'entretien X de la 2e partie : Les menaces des ténèbres, et cherchez un exposé plus fondamental des erreurs meurtrières d'aujourd'hui. A lire les entretiens sur la perpétuité de Pierre et sur la chaire de saint Pierre à Rome, ne croirait-on pas entendre comme un écho du Discours sur l'histoire universelle?

Et toutes ces richesses de pensées sont présentées avec un bonheur d'expression qui procure une véritable jouissance artistique. Sans doute, le style y revêt parfois un caractère assez abstrait, dû au genre d'esprit de l'auteur, plus penseur que littérateur. Mais ces abstractions sont animées d'un tel souffle, qu'en plus d'une page il y a comme un accent de Lacordaire. Souvent aussi on écoute, surpris et charmé, des notes d'une poésie pénétrante qui révèlent l'âme tendre et délicate qu'était Mgr Dadolle : s'il vibrait aux magnificences de l'idée, il se laissait aussi émouvoir par les caresses des choses. Voyez « l'histoire d'une vocation » et le tableau du presbytère. « Cette demeure est bien mystérieuse. Elle est fermée pour l'ordinaire, et toujours silencieuse et tranquille. Elle a un aspect grave qui tient de l'église, et vraiment c'est un sanctuaire aussi. Le jardin est plus souriant, on y voit des massifs de fleurs et de verdure, de beaux fruits pendent aux arbres, des vignes courent gaîment le long des fenêtres et sous les toits. A l'intérieur, la maison reflète fidèlement les habitudes de l'homme qui l'habite : des sujets de piété ornent les murs, des livres sont ouverts sur la table de travail, le mobilier est modeste, mais gracieux dans sa simplicité. C'est une bonne servante, et parfois une sœur dévouée, qui range cette habitation avec une soin presque religieux, et qui, selon la belle idée de Lamartine,

« Croit s'approcher de Dieu en vivant près du prêtre »

N'est-ce pas d'un charme virgilien?

Digitized by Google

Ce qui nous rend ce livre si cher, à nous qui avons connu Dadolle, c'est qu'il est vraiment le son d'une âme. Il est le son de cette âme riche de tous les dons de l'esprit et du cœur, plus riche encore du don sacerdotal, qu'elle sut merveilleusement cultiver en elle-même et chez les autres. Ce livre brûle de cette flamme de l'amour des âmes qui faisait jaillir du cœur de l'orateur des accents d'une persuasive et fructueuse éloquence. Et peut-être nous sera-t-il permis, en terminant, de lui appliquer, toute proportion gardée, les paroles du maître à saint Thomas d'Aquin : *Bene Scripsisti de me, Thoma*, puisque écrire sur le Prêtre, c'est écrire sur Jésus-Christ.

Abbé J. Simon.

Les lecteurs seront heureux d'apprendre l'apparition prochaine d'une œuvre nouvelle de Mgr Dadolle : *Méditations pour l'année liturgique*, 2 vol., sous presse.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Carl CLEMEN, *Die Entstehung des Joannesevangeliums*, in-8°, VI, 493 pp. — Halle a. S. Max Niemeyer, 1912. — *Prix :* 17 fr. 50.

On a beaucoup discuté en ces dernières années la question des sources du IVe évangile ; M. Clemen, dans l'introduction à son ouvrage, *L'Origine de l'Evangile de Jean*, passe en revue les diverses hypothèses qui ont été émises à ce sujet. Il divise ensuite son travail en deux parties : une partie spéciale et une partie générale. Dans la première il étudie l'évangile de saint Jean, section par section, et passe en revue toutes les théories, aboutissant à établir que cet évangile n'est pas un, mais est composé de pièces et de morceaux ; il les rejette toutes et en présente une nouvelle pour expliquer ce qu'il croit être des répétitions, des contradictions. Il pense que l'auteur du IVe évangile a connu diverses traditions évangéliques, d'inégale valeur historique. Il admet que sur certains points, par exemple en ce qui concerne la topographie et les détails personnels, il a reproduit une tradition fidèle, mais sur d'autres il a été induit en erreur, particulièrement sur la manière dont il a présenté la vie de Jésus, les rapports de Jean-Baptiste avec Jésus et les scènes de la Passion. M. Clemen déclare qu'il est impossible de faire accorder dans leur ensemble le IVe évangile et les évangiles synoptiques. Quant aux discours du Seigneur ils sont aussi basés sur une tradition, mais la forme est du fait de l'évangéliste. L'auteur conclut que le IVe évangile ne peut avoir été écrit par l'apôtre Jean, mais il l'aurait été par un juif converti qui a dû avoir des rapports avec l'apôtre et a utilisé des récits ou des paroles de Jésus qui venaient de celui-ci.

Dans la partie générale, M. Clemen étudie les trois questions suivantes : A quelle date le IVe évangile a-t-il été écrit ; en quel lieu et

Digitized by Google

par qui? D'après lui, il n'a pas été écrit avant 94, parce que, dans certains détails des récits, de la passion principalement, il dépend de l'évangile de saint Luc, ni après 125, puisqu'à cette époque on en trouve des traces dans les écrivains de ce temps.

Le IVe évangile a été écrit à Ephèse où a vécu l'apôtre Jean, vers la fin de sa vie. M. Clemen discute avec soin l'hypothèse qui a été soutenue par plusieurs critiques à savoir que Jean aurait été mis à mort en même temps que son frère Jacques, par l'ordre d'Hérode, vers l'an 44. Il la rejette comme fondée sur des preuves insuffisantes, par exemple les paroles de Jésus aux fils de Zébédée, Mc, x, 39, et un passage de Papias et parce qu'elle est opposée au témoignage formel de saint Irénée. Nous avons déjà dit quel était, d'après M. Clemen, l'auteur du IVe évangile,.

Nous ne pouvons discuter en détail le système qui est proposé dans cet ouvrage ; faisons seulement deux observations. Il n'y a pas, nous semble-t-il, une différence bien profonde entre la théorie de M. Clemen et celles qu'il combat, tout au moins au point de vue des résultats. De plus, comment expliquer qu'un évangile, inspiré dans plusieurs de ses parties par un témoin oculaire, l'apôtre Jean, et écrit, sinon de son vivant, du moins peu de temps après sa mort, a reproduit tant de traditions de médiocre valeur historique et si peu, au contraire, de faits authentiques? Nous croyons donc que l'ensemble du travail de M. Clemen ne peut être accepté, sauf en ce qui concerne la réfutation des hypothèses contre l'unité du IVe évangile. Reconnaissons cependant qu'il sera très utile pour orienter l'étudiant sur l'état actuel du problème johannique chez les écrivains non catholiques.

E. JACQUIER.

Dom Paul RENAUDIN, apbbé de Saint-Maurice de Clairvaux. *Questions Théologiques et Canoniques.* — Tome I. — 1 vol. in-12 de 210 pages. — Paris, Téqui, 1913. — *Prix :* 2 fr.

Le savant abbé de Saint-Maurice de Clairvaux a réuni dans ce volume plusieurs études fort intéressantes. La première, de beaucoup la plus longue, a pour titre : « Le Dogme de l'Eucharistie au moyen âge, l'Hérésie de Bérenger ». C'est une page très approfondie qui rendra service aux étudiants et aux professeurs de théologie. La seconde porte sur « la formation ascétique de saint Thomas » ; elle est d'un genre un peu plus spécial, mais sera cependant bien accueillie à cause de l'intérêt qui s'attache à tout ce qui touche,

Digitized by Google

de près ou de loin, au saint Docteur. Une étude peut-être un peu trop vaste sur « l'action de la vie religieuse dans l'Eglise », résume très bien les bienfaits de la vie religieuse et l'utilité générale des ordres religieux livrés entièrement ou presque exclusivement à la prière ; ces considérations d'ordre général sont utiles à une époque où tous sont plus ou moins tentés de se laisser aller aux excès des erreurs condamnées sous le nom d'Américanisme. Enfin une autre étude, canonique celle-là, sur « la nomination aux bénéfices ecclésiastiques et l'indult du Parlement de Paris », termine cette première série.

Il ne nous est malheureusement pas possible d'entrer ici dans le détail de ces études. Disons seulement qu'elles sont dignes de l'auteur qui vient d'écrire un travail solide sur « La Doctrine de l'Assomption de la T. S. Vierge, sa définibilité comme Dogme de foi divine catholique ». Et au point de vue de la documentation, sans qu'il y ait étalage d'érudition, c'est une œuvre digne des traditions des grandes abbayes bénédictines. Dom Renaudin nous promet un second volume d'études théologiques. Le succès du premier le poussera sans doute à en hâter la publication.

E. C.

Essai d'apologétique expérimentale, par M. Louis LECLERC. — Un vol., X-218 pages. — Tourcoing, Duvivier, 1911. — 3 fr.

« Les dix conférences qui font l'objet de ce volume ont été prononcées, il y a quelques années déjà, dans la Basilique de Notre-Dame à Boulogne-sur-Mer et dans la Basilique de Notre-Dame, à Saint-Omer. » Se rappelant que Frédéric Le Play a établi par expérience que le christianisme est la condition nécessaire de la vie sociale contemporaine, l'auteur a pensé qu'une telle démonstration faite pour la vie sociale pouvait être entreprise avec les mêmes chances de succès pour la vie individuelle.

Examinant donc successivement les diverses manifestations de la vie intellectuelle, sensible et morale de nos contemporains, il s'efforce de montrer, grâce aux procédés rigoureux de la méthode expérimentale, que le christianisme, et le christianisme seul, peut être l'âme de cette triple vie. En dehors de lui, les individus comme les sociétés ne connaissent que l'impuissance, le trouble, l'agitation, la maladie ou la mort. Il n'est pas possible, au contraire de ne point constater qu'il n'a pas cessé d'être une source inépuisable de vie, de paix, d'harmonie, de force et de bonheur. On con-

Digitized by Google

naît sur ce sujet la page très éloquente de Taine, ou si l'on préfère les déclarations très nettes émises par P. Bourget dans l'Introduction à ses Œuvres complètes. Ainsi le Christianisme apparaît comme la loi normale de la vie contemporaine. La conclusion qui se dégage de ces études est celle-ci : « Il faut choisir entre Jésus-Christ ou rien, et parce que dans la vie il nous faut un guide un appui, cet appui et ce guide ne saurait se trouver que dans la religion de Jésus-Christ.

Cette méthode, pour n'être point la méthode classique de nos manuels théologiques, n'est pas cependant nouvelle, si ce n'est peut-être dans les formules qui la traduisent ; il serait facile d'en retrouver plus d'un exemple dans l'histoire de l'apologétique. A coup sûr, elle n'a rien de commun avec le Modernisme immanentiste, puisqu'elle est avant tout objective et positive. Sans doute, il serait excessif de prétendre que certains détails ne demandent point de critiques ou que les démonstrations sont toujours d'une rigueur que l'art oratoire ne comporte point. Dans leur ensemble, ces conférences feront du bien à leur lecteur : elles rapprocheront du christianisme des âmes qui s'en seraient éloignées ; elles contribueront à faire mieux comprendre aux croyants la place que le christianisme doit tenir dans leur vie : car elles ne sont que le commentaire souvent éloquent de ce mot des apôtres, qui est pour notre génération d'une application saisissante : « Seigneur à qui irions-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle. »

H. L.

J. Touzard, professeur à l'Institut catholique de Paris. *Comment utiliser l'argument prophétique.* In-16 de la collection *Science et Religion.* — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

M. Touzard, le très distingué professeur d'Ecriture sainte à l'Institut catholique de Paris, montre ici qu'en présence même des exigences de la critique contemporaine, on peut encore exposer le vieil argument des prédictions messianiques réalisées en la personne et en l'œuvre de Jésus de Nazareth. Aujourd'hui comme par le passé, cet argument mettra en relief la puissance du Dieu qui peut ainsi régler à l'avance tous les mouvements du monde et de l'histoire. Aujourd'hui comme par le passé, il témoignera que la religion en faveur de laquelle ce Dieu tout-puissant accomplit de pareilles merveilles, est la seule qui lui soit véritablement agréable. Prenant place à côté des autres preuves, s'adressant de préférence aux

Digitized by Google

esprits d'une certaine culture, il aura sa force propre pour établir que parmi les religions positives, le Christianisme a seul le droit de se réclamer d'une origine divine.

E. C.

L'abbé E. DUPLESSY. *Le Pain Evangélique :* Explication dialoguée des Evangiles des dimanches et fêtes d'obligations. Tome II : *Du Carême à la Saint-Pierre.* — 1 vol. in-12 de 248 pages. — Paris, Téqui, 1912. — *Prix :* 2 fr.

L'auteur de l'excellente collection d'apologétiques populaire connue sous le nom de Matutinaud, le personnage caractéristique de toute la série, a entrepris une explication vivante de l'Evangile de toutes les fêtes et des dimanches de l'année. Sous forme de dialogue entre le catéchiste et ses auditeurs, tantôt sévère, tantôt humoristique, l'explication court, les points importants sont nettement mis en relief, les difficultés expliquées. C'est un rare éloge à faire de cet ouvrage : le dialogue est naturel, et n'a rien de ce conventionnel qui fatigue si vite à la lecture. Les prêtres qui ne sont pas encore habitués à faire une explication vivante de l'Evangile feront bien de s'en inspirer pour y prendre une méthode. Les fidèles de tout âge sauront l'apprécier.

Ce deuxième volume contient l'exposé des Evangiles depuis le premier dimanche de Carême jusqu'au 29 juin.

J. B.

S. E. le CARDINAL GIBBONS. *La Foi de nos Pères,* ou Exposition complète de la doctrine catholique. Traduit de l'anglais par l'abbé A. SAUREL. — Troisième édition. — 1 vol. in-12 de XXVI-474 pages. — Paris, Téqui, 1913. — *Prix :* 3 fr. 50.

L'excellent ouvrage du Cardinal Gibbons n'a pas eu, en France un succès pareil à celui qui l'a accueilli en Amérique, en Angleterre, ou même en Allemagne. La raison en est sans doute que ce livre, composé surtout pour répondre aux objections des protestants, ne pouvait convenir aussi bien aux difficultés des incrédules qui se trouvent en France en bien plus grand nombre qu'en Amérique ou en Angleterre. Tandis que, dans ces pays, l'ouvrage du cardinal Gibbons se vendait par centaines de mille, en France, la traduction parue en 1886 n'arrive qu'aujourd'hui à sa troisième édition. Il ne sera pas inutile, croyons-nous, de rappeler sur cet excellent ouvrage l'attention du public français : il peut rendre aux prêtres de

Digitized by Google

sérieux services en les initiant à l'apostolat pour les protestants, et les chrétiens fidèles y trouveront, sans aridité, un très bon résumé de la foi catholique.

On se souvient de l'ordre suivi par l'auteur. Il commence par établir que l'Eglise romaine seule est la véritable Eglise. Puis il aborde les principaux points de controverse religieuse : l'Eglise et la Bible, la primauté de saint Pierre, l'efficacité des sacrements et autres objections telles que l'Inquisition, la Saint-Barthélemy, le célibat ecclésiastique.

E. C.

J.-C. BROUSSOLLE, aumônier du Lycée Michelet. Cours d'Instruction religieuse: *Théorie de la Messe:* sommaire du cours, notes, lectures, avec 50 illustrations. — Deuxième édition. — 1 vol. in-18 de VIII-264 pages. — Paris, Téqui, 1913. — *Prix :* 2 fr.

La première édition de cet ouvrage parut en 1906. On est plutôt étonné que la seconde édition ne l'ait pas suivi depuis longtemps car cet ouvrage est de ceux qui méritent un réel succès, non pas pour les idées nouvelles que l'on n'est point en droit d'y chercher — c'est un cours à des jeunes collégiens de 15 à 16 ans — mais pour la méthode excellente que l'auteur y suit constamment.

M. Broussolle, comme plusieurs autres de ses collègues, s'est persuadé que la Religion devait — du moins lorsque l'on s'adresse à des collégiens — être enseignée à peu près comme les autres matières professées à l'école. A chaque leçon, l'aumônier dicte le sommaire des idées qu'il se propose de développer. Les questions posées aux élèves permettent de contrôler leur travail et les lectures sont à la fois un délassement et un utile complément aux explications fournies.

Il y a donc dans ce petit ouvrage, qui pourrait fort bien servir de manuel, des sommaires pour chaque leçon, des notes et des exercices, enfin des lectures. Un grand nombre de gravures accompagnent le texte. Il est clair que plus d'un se trouverait bien empêché de se servir de ce dernier instrument, n'ayant pas la compétence de M. Broussolle et ne sachant pas comment les utiliser au mieux de l'instruction religieuse des enfants. Il fallait cependant signaler cette initiative qui peut, ici ou là, rencontrer des imitateurs capables.

Il y a, dans ce volume, le sommaire de douze conférences sur la Théorie de la Messe. La Pratique de la Messe est traité dans une autre partie du cours. On ne peut trop recommander cet ouvrage à ceux qui ne connaissent pas encore la méthode suivie par son

Digitized by Google

auteur. Ceux qui ont déjà lu les autres volumes du cours d'Ins truction religieuse de M. Broussolle ont sans doute déjà profité de la première édition de « La Théorie de la Messe ».

B. R.

L'abbé DAVOT. *L'entretien de Jésus avec le jeune homme riche.* — In-16. — Paris, Bloud. — *Prix :* 3 fr.

Un groupe d'amis de l'abbé Davot a tenté de fixer le souvenir de ce prêtre si pieux et si dévoué à l'apostolat des jeunes gens par la publication de ses notes de retraites.

Le thème de ce livre est celui-là même que l'abbé Davot avait choisi, lors d'une retraite prêchée, il y a cinq ans, au Collège Sainte-Marie de Monceau. A chacune des phrases du récit évangélique il avait rattaché une méditation ; ainsi, à la suite du maître, il conviait d'abord les jeunes retraitants à réfléchir sur le sens de la vie, puis à s'examiner sur les devoirs essentiels du chrétien ; ce premier pas franchi, il excitait en eux le désir d'une vie meilleure qui trouve son couronnement dans l'apostolat ; et à la différence de leur aîné qui s'en alla triste, il les invitait à entreprendre dans la joie la tâche généreuse que la Providence leur faisait entrevoir.

La retraite de Monceau n'est que le plan du présent ouvrage ; chacune des instructions qui la composent est comme la tête de colonne derrière laquelle viennent tour à tour se ranger des entretiens, des commentaires de paraboles, des sermons de paroisse même, qui la complètent. Parmi les plus importantes de ces prières rapportées, citons la glose de l'Oraison dominicale qui fut la substance d'une mission, les chapitres sur la Pénitence et l'Eucharistie extraits des prônes paroissiaux, enfin l'« Heure sainte » : un remarquable pastiche du *Mystère de Jésus*. Une préface du chanoine Beaupin initie le lecteur à la méthode d'apostolat de l'abbé Davot ; et un avertissement des éditeurs le renseigne sur la manière dont fut rédigé, sur des notes très sommaires, cet ouvrage posthume de leur ami.

Ce livre pourra être utilisé par les prédicateurs. Il sera aimé surtout par les jeunes hommes et les jeunes filles auprès desquels il continuera le fructueux apostolat de l'abbé Davot.

B. R.

Le chrétien intime, tome VII, *Le culte des mystères et des paroles de Jésus, Elévations évangéliques*, II, *Vie publique*. — Librairie Vic et Amat. — *Prix :* 3 fr. 50, franco : 4 fr.

M. Sauvé, dans ses *Elévations dogmatiques*, s'est emparé de l'enseignement communément admis sur le dogme catholique, pour

Digitized by Google

en alimenter la piété. On sait de quel succès ce précieux travail a été couronné puisqu'il a valu à l'auteur un bref de Sa Sainteté Pie X des plus élogieux. M. Sauvé veut maintenant dans ces *Elévations évangéliques* exploiter aussi l'enseignement exégétique communément reçu, consacré et comme vécu par l'Eglise afin d'en faire vivre les âmes.

D'admirables travaux se font tous les jours *autour* de l'Evangile et de son texte. Mais au milieu de ces immenses études n'est-on pas exposé à oublier le but premier et définitif de Dieu?

Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il voulu nous donner l'Evangile, si ce n'est avant tout et par-dessus tout pour que les âmes y alimentent leur vie de grâce? M. Sauvé veut donc avec les textes inspirés trouver et donner la nourriture spirituelle dont le monde racheté par le sang de Jésus-Christ a si grand besoin aujourd'hui. Il faut aux âmes, à l'heure qu'il est, une vie intérieure plus intense, au contact de Jésus. C'est l'Evangile intime que l'auteur nous donne. Il aurait pu se contenter d'intéresser et d'édifier ses lecteurs et lectrices par un exposé *anecdotique*. Sa préoccupation est plus profonde. C'est la Personne de Notre-Seigneur qu'il veut nous montrer sous toutes les paroles sous toutes les actions qui font la trame de sa vie mortelle. Nous voyons sans cesse dans ce volume le divin Rédempteur, le Verbe fait chair qui prie, parle, agit, lutte, souffre, fonde son Eglise, constitue son Royaume, nous ouvre son Cœur, nous initie à ses vertus, nous révèle le Père... Pour M. Sauvé, toutes les actions et toutes les paroles mentionnées par le Père sont *des rayons divins qui nous conduisent à l'Astre adorable, ravissement du monde intime des âmes : la Personne et le Cœur de Jésus*.

C'est là, je crois, la caractéristique de cet ouvrage. C'est là ce qui fera son charme et lui donnera une profonde efficacité d'apostolat auprès des âmes d'élite. On peut se demander, ce me semble, s'il y a dans nos bibliothèques un ouvrage qui ait mis aussi fortement en relief la Personne intime du Sauveur à travers les événements de sa vie extérieure. Eclairée, stimulée par ce contact de cœur avec Jésus-Christ parlant et agissant, l'âme va s'éprenant davantage de cette vie divine dont il est la source et le foyer, compensant par ses adorations et son amour les outrages d'autrefois et d'aujourd'hui. Elle va le suivant dans ses retraites, ses discours... le priant, plus résolue que jamais au support de la croix, en union avec le Christ et à l'imitation de ses vertus.

D'autres parlent des efficacités sociales de l'Evangile ; M. Sauvé

Digitized by Google

s'attache aux efficacités intimes qui n'en sont que plus fécondes en fruits de salut. Il le fait dans son style toujours limpide, vivant, « chaud et pénétré de l'amour divin », comme l'a caractérisé le Bref de Sa Sainteté Pie X.

Je fais un vœu en toute sincérité, c'est que beaucoup d'âmes pieuses, avides de lumières et de chaleurs surnaturelles, aient la joie de lire et de méditer à loisir cet ouvrage. Que ces âmes cependant me permettent un conseil. Il vaut mieux pour elles qu'elles s'adonnent à cette lecture dans l'oraison, et devant le Saint Sacrement, lentement et à petites doses, dans une sorte de cœur à cœur avec Jésus-Christ. J'ose le recommander surtout aux prêtres, aux âmes intérieures du cloître et du monde. Ce volume-ci, le seizième de ceux qu'a déjà publiés M. Sauvé, est-il inférieur aux précédents? je me persuade facilement, au contraire, qu'après les *Elévations dogmatiques*, il est le plus riche de vues que l'auteur a voulu garder *strictement évangéliques*. On se prend vraiment à envier la belle mission de ceux qui peuvent et savent par leurs précieux écrits atteindre au loin tant d'âmes pures et les pénétrer de clartés et de douceurs divines.

ANDRÉ.

Apostolat des catéchismes et vie intérieure, par un abbé de l'ordre des Cisterciens trappistes. — Un vol. in-16, de 172 pages. — Paris, Téqui, 1910. — *Prix :* 1 fr. 50.

Les plus généreuses activités se répandent de nos jours dans les œuvres de zèle et il n'est pas douteux que ce ne soit là un des symptômes les plus encourageants de la vitalité de l'Eglise. Mais tant de labeurs se dépenseront en pure perte s'ils ne sont dirigés par les vues et l'esprit de foi. La vie intérieure est, pour l'apôtre, une des conditions de la fécondité de son ministère. Le Rév. abbé a enrichi cette idée élémentaire mais trop oubliée, grâce à sa connaissance de tout ce qui touche à la vie surnaturelle : tous ceux prêtres ou laïques, qui s'occupent, à quelque titre que ce soit, d'action religieuse trouveront profit à méditer ces pages très simples, mais profondes et vraies : on n'exerce sur les âmes une influence vraiment surnaturelle qu'autant qu'on sait la puiser à sa vraie source.

De cette thèse, l'éminent auteur a fourni une démonstration expérimentale : prenant pour exemple une congrégation récemment fondée de la Congrégation de la Sainte-Famille du Sacré-

Digitized by Google

Cœur, il montre comment on a su réaliser l'union féconde de la vie intérieure et de la vie active.

L'auteur souhaitait « que son travail soit utile aux âmes avides de se dépenser généreusement pour gagner des cœurs à Jésus-Christ et non moins affamées du désir de se sanctifier et de vivre d'union avec Dieu ». Il n'est pas douteux que son vœu ne se réalise.

H. L.

L'abbé VANDEPITTE. *Manuel pratique de la dévotion au Cœur de Jésus.* — 1 vol. in-18 de 346 pages. — Paris, Téqui, 1912. — 1 fr.

Ce petit livre se divise en deux parties. Dans la première, sous forme de catéchisme, avec questions et réponses, l'auteur expose ce qu'est la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, ses raisons, en quoi elle consiste, ses avantages. La deuxième partie est un recueil approprié pour la messe et la Communion, pour le Premier Vendredi du Mois, puis une série d'entretiens entre l'âme et le Sacré Cœur, enfin des consécrations, amendes honorables et prières au Sacré Cœur. Sous sa forme simple, ce livre peut rendre le plus grand service en rendant la dévotion au Sacré Cœur plus éclairée et en fournissant un aliment sûr à la piété des fidèles.

E. C.

Le P. SECONDO FRANCO. *Lettre à une Supérieure Religieuse à la suite d'un Décret pontifical*, traduit de l'italien par l'abbé A.-E. GAUTIER, du Clergé de Bordeaux. — Troisième édition. — 1 vol. in-16 de 128 pages. — Paris, Téqui, 1913.

C'est une explication du décret « *Quemadmodum rerum humanarum* » promulgué par la Sacré Congrégation des Evêques et Réguliers le 17 décembre 1890. Il porte, comme on sait, sur la « reddition des comptes de conscience », dans les communautés dirigées par les Supérieures ou communautés d'hommes à Supérieur laïque. Il traite aussi de la nécessité et des règles à suivre par rapport au confesseur extraordinaire. Enfin, il précise l'attitude des Supérieurs laïques par rapport à la Communion.

L'explication qu'en a faite le P. Franco est simple et peut être aisément comprise par tous les intéressés. Après avoir cité le décret en entier — texte et traduction — l'auteur le reprend partie par partie pour en faire sortir le sens obvie de façon à permettre sa mise en pratique. Il termine par des considérations générales destinées à pousser à sa mise en pratique.

Digitized by Google

On se demande si, depuis le temps déjà long où a paru ce décret, on n'est pas encore arrivé à le comprendre et à l'appliquer. Ce serait donc la nécessité de cette traduction que nous mettrions en doute. Cependant, les réflexions si sages de l'auteur peuvent être utiles à connaître, et la traduction sera sans doute capable de rendre des services à ceux ou celles qui seraient restés trop attachés aux anciennes pratiques de leurs ordres, pratiques abolies par ce décret.

B. R.

Georges DUCROCQ. *Les Provinces inébranlables.* — 1 volume de 242 pages. — Paris, Les Marches de l'Est, 1913. — *Prix :* 3 fr. 50.

Le Directeur de la revue « Les Marches de l'Est » a réuni toute une série d'articles sur les « marches » de France. A sa suite, on s'élance pour visiter l'Austrasie, l'Alsace-Lorraine, Metz, la Wallonie. Fidèle au programme que se sont tracés les collaborateurs de sa revue, il veut faire revivre en France l'amour des provinces françaises, au moins d'origine, si elles ne le sont plus toutes de fait. Il fait bon entendre pareil langage. Il ne risquera pas de pousser à la lâcheté ou à l'indolence. Quelques-uns en seront peut-être gênés dans leur repos égoïste. Tant mieux !

« Un pays qui sait ce qu'il veut, qui se souvient et qui prépare l'avenir, ne perd pas de vue les frères de race que les hasards et l'infortune d'une guerre ont séparés de lui..... Il ne suffit pas de dire : Alsace-Lorraine ! et de joindre les mains avec des paroles de pitié. C'est déjà bien, c'est mieux que l'indifférence et l'oubli où nous avons vécu vingt ans. Il ne suffit pas de chanter aux bords du Rhin le cantique de Jérémie ou l'*Alleluia* prématuré. Réparons d'abord par des actes notre injustice et notre ingratitude envers de deux provinces qui ne nous ont jamais délaissés.... J'admire ceux qui trouvent qu'on leur parle trop souvent d'une question qui devrait troubler leur sommeil. Cauchemar de l'Europe, dit-on. Oui, mais avant tout, remords de la France. »

Par cette page, on peut juger de l'écrivain, de son style et surtout de l'esprit qui l'anime. Sans nul doute, on y applaudira sans réserve.

J. B.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon, Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

MAETERLINCK PHILOSOPHE

A propos de sa dernière œuvre

Le profond penseur catholique Ernest Hello, qui eut le génie de l'intuition sublime et du raccourci grandiose, prétendait qu'un homme se résume essentiellement en un mot qui est son nom véritable, son nom idéal, trop souvent déformé d'ailleurs par les accidents de la vie et la corruption de la nature.

C'est ainsi que le vrai nom de Gœthe, selon lui, était *impartialité, sérénité olympienne*, perverties par la faute des circonstances et de l'homme même, en *indifférence*, en *panthéisme* (le panthéisme oublie la différence, la « distinction », en philosophie).

S'il me fallait trouver le mot qui exprime l'essence et les qualités profondes du grand écrivain qu'est Maeterlinck, ou du moins l'impression qu'il me laisse, je crois que j'écrirais le mot *mystère*. Nul, plus et mieux que le prestigieux auteur du *Trésor des Humbles*, de *Sagesse et Destinée*, de la *Vie des abeilles* et de *l'Oiseau bleu*, — ses plus belles œuvres — ne donne la teinte et le frisson du mystère des choses et surtout de l'Ame humaine.

D'autres ont plus d'éclat, de splendeur, de magnificence extérieure et visible ; nul plus d'intimité, de clair-obscur, de suggestion évocatrice et de vagues perspectives. Victor Hugo donne la sensation de la grande lumière du jour, des triom-

Digitized by Google

phes du feu et de la couleur, du ruissellement des saphirs et des pourpres, des rubis et des émeraudes : Mæterlinck a le charme plus divin des nuits étoilées, la troublante douceur des paysages crépusculaires, baignés de clair de lune et de rêve.

« Si ce que nous dit Maurice Mæterlinck exerce sur nous tant de charme, écrit M. Abel Bonnard, c'est qu'il s'adresse à la fois à toutes les parties de l'âme... Son auscultation délicate entend, dans les choses, battre leur secret. Sa pensée, encore toute mouillée de sensations, pour ainsi dire, ressemble à une Ariane qui courrait devant nous dans le labyrinthe, couronnée encore de fleurs des champs. Sans nous promettre d'abord une navigation merveilleuse, il s'embarque avec nous sur cette vie ordinaire que nous parcourons tous les jours ; mais enchantant et aplanissant les flots contre lesquels nous nous fatiguions, il nous fait voir, dans les profondeurs devenues transparentes, quelque mystérieuse vérité en suspens, qu'il nous est plus précieux d'apercevoir ainsi, lointaine et vivante, dans le frisson d'or où elle baigne, qu'il ne le serait pour nous de la tenir tordue et mourante, et déjà incolore, hors de l'abîme qui l'enveloppait. »

La philosophie elle-même s'empreint chez lui d'une poésie étrange, d'un mysticisme aux vagues contours, où l'on entrevoit plus de choses que n'en peut discerner notre intelligence claire et bornée ; où la terre et le ciel, aux frontières indécises et vaguement mêlés l'un à l'autre, apparaissent de très loin fondus dans la grande brume d'or d'un infini qui cependant n'est pas Dieu.

Comme beaucoup de penseurs, et non des moindres, Mæterlinck n'a pas su éviter l'écueil que nous nommions à propos de Gœthe et qui est la tentation par excellence des poètes : le panthéisme. Certes, percevoir le divin dans la nature est non seulement légitime, mais nécessaire à la pensée comme à la poésie humaine. Mais la plus grande des vérités côtoie toujours la pire des erreurs, et si l'adoration de Dieu à travers la nature ou la science est le plus beau des devoirs de l'esprit et la plus noble de ses attitudes, la Nature ou la science prise pour Dieu est assurément la plus funeste des erreurs philo-

Digitized by Google

sophiques, l'un des plus dangereux avilissements de l'intelligence abusée, oublieuse des distinctions fondamentales qui sont comme les grandes lignes de la raison et de l'ordre universel.

Dans les premières œuvres de Mæterlinck, le *Trésor des Humbles*, par exemple, qui est son œuvre la plus chrétienne, la plus belle aussi selon moi, la tendance panthéiste se laissait déjà pressentir dans le vague d'une pensée ardemment spiritualiste certes et mystique, mais où les profondeurs et les magnificences mystérieuses de l'Ame semblaient non pas seulement s'entr'ouvrir sur l'Infini divin, mais constituer cet Infini même.

Tout ce subconscient merveilleux de notre *moi* intérieur, où germe toute une flore féerique, invisible à l'œil de la raison claire et de la conscience superficielle ; toutes ces richesses dormantes de la vie subliminale que laissent entrevoir certains états constatés par l'expérience moderne et scientifique elle-même, les étranges lueurs du Rêve, les éclairs du sublime, les élans de l'amour et les intuitions du génie ; toute cette « âme étoilée et profonde » dont parle le poète et qui est le vrai « trésor des humbles », car le plus humble peut en jouir à ses heures ; tout cela frissonne et palpite dans les moires transparentes de ce prestigieux style, qui fait songer aux vagues et à l'azur et à l'immensité de la Mer, ondoyante et indéfinie comme l'Ame.

La Mer n'est pas le Ciel, l'Ame et le Monde ne sont pas Dieu : le tort de Mæterlinck paraît être de les confondre. Cette confusion, qui se peut excuser en poésie, revêt chez lui de plus en plus, des allures scientifiques, à mesure que sa pensée, qui fut d'abord celle d'un rêveur génial et d'un intuitif, devient, en se précisant, en se réfléchissant elle-même, celle d'un systématique et d'un philosophe.

Certaines pages de *La vie des abeilles* et de *Sagesse et destinée*, laissent, de temps à autre, à travers des beautés de premier ordre, deviner le progrès dans l'esprit de l'écrivain, de cette confusion de la terre et du ciel, du monde et de Dieu, qui dans l'*Intelligence des fleurs* deviendra l'abîme où sa raison commence à chanceler.

Digitized by Google

Toutes ces plantes qui, inconsciemment, réfléchissent ; cette bonne grosse tête de pavot qui pense ; tous ces calculs délicats et raffinés, toutes ces intuitions subtiles et prévisions merveilleuses, destinées à assurer soit la vie, soit la propagation du végétal par la diffusion de la graine ; cette somme de génie, d'imagination et d'ingéniosité indéfiniment féconde en trouvailles, pour atteindre par la plus riche variété des moyens le résultat le plus admirable et le plus intelligent ; tout cet ordre sublime enfin, qui constitue la nature, et dont l'harmonie immense ne suppose pas moins, pour être conçue et réalisée, que le pouvoir de l'Infini : faire honneur de tout cela à chacun des détails qui composent sans doute, mais involontairement, cet ensemble qu'ils ignorent ; rendre gloire à l'insecte et à la fleur des merveilles qui éclatent en eux et dans l'univers, — n'est-ce point commettre la même confusion puérile, la même étourderie ridicule que d'attribuer aux pierres d'un monument, aux pages d'un livre ou aux couleurs d'un tableau, l'honneur de l'idéal qui vit dans la pensée du peintre, de l'architecte ou du poète?

II

Cette chute dans l'absurde, Mæterlinck la consomme dans *la Mort*, qui est son chef-d'œuvre en ce genre. Je crois qu'il existe peu de livres où l'on trouve, condensés en 300 pages, plus de contradictions, de sophismes, de subtiles et luxueuses pauvretés, de vide grandiose, d'énormités élégantes et de folies authentiques. Un vernis brillant recouvre, pour l'illusion des esprits faibles, cette mort de la raison, cette putréfaction intellectuelle et lui donne les apparences de la vie et de la beauté. Il n'y manque même pas, pour l'agrément des lecteurs qui aiment l'ordre et la logique verbale, cette précision d'un plan méthodique qui de chapitre en chapitre déroule l'idée centrale en l'étudiant tour à tour sous ses différents aspects, déployés aux yeux conquis comme les teintes variées d'un riche tissu... dont se draperait un squelette.

Je vais plus loin dans l'éloge : Mæterlinck n'est pas seule-

Digitized by Google

ment un maître écrivain : c'est un grand esprit. Tout ce que je viens de dire des déplorables faiblesses de son œuvre dernière, ce n'est pas son intelligence mais son *système* que j'en rends responsable. Ce système, c'est l'absurde : il est impossible, fût-ce au génie, d'en faire jaillir la lumière.

Et je ne veux point dire, par ce dernier mot, que le livre de Mæterlinck ne soit point clair, surtout de cette clarté superficielle que réclame la foule et qui n'est point du tout la lumière profonde, selon l'admirable remarque d'Ernest Hello : « L'intelligence comprend l'Etre, l'inintelligence comprend le néant ». De ce dernier point de vue, Mæterlinck n'a jamais été plus « clair » que dans *la Mort*. Car, à mon avis, depuis le *Trésor des Humbles* et ses grands chefs-d'œuvre, la faculté « mystérieuse » de notre auteur a bien baissé, et son style même s'en ressent. De poète il devient philosophe, philosophe vulgarisateur, et son mysticisme évolue en rationalisme. Aussi les bons bourgeois et les fils d'Homais qui ne comprenaient pas grand chose à ses premières œuvres, commencent-ils à le comprendre fort bien. Et peut-être n'est-ce point là très bon signe pour une âme que le divin hantait si étrangement.

A vrai dire, le divin la hante toujours, mais elle a succombé définitivement à la tentation de le confondre avec la nature, ou mieux de le sacrifier à la nature même, seule divinité infinie et éternelle de laquelle l'homme doive attendre son salut ou sa perdition.

Ce n'est donc pas au Dieu personnel, ni même à l'Ame, à la Religion ni à la Morale, ni même à la psychologie, que notre penseur (l'est-on encore, à ce titre)? va demander la solution du plus grave problème de l'Humanité, la réponse à ce formidable point d'interrogation : la Mort. Il ne s'adressera qu'à la Nature, ou, pour mieux dire, à l'idée qu'il s'en fait, à sa conception panthéiste de l'univers, de l'Univers-Dieu.

Mais, comme ce Dieu-là, si immense soit-il, est vraisemblablement sourd et muet, outre qu'il est encore plus inconnaissable que l'autre, la réponse de l'Oracle, après bien des hésitations et des tâtonnements, bien des « qui sait? » et bien des « peut-être », vous laisse le choix à peu près libre entre les solutions opposées.

Digitized by Google

Ce n'est pas faute de l'avoir interrogé avec méthode et progression savante.

« Hors des religions (qui évidemment pour notre auteur ne valent pas d'être discutées), quatre solutions, sans plus, déclare-t-il, sont imaginables : l'anéantissement total, la survivance avec notre conscience d'aujourd'hui, la survivance sans aucune espèce de conscience, enfin la survivance dans la conscience universelle ou avec une conscience qui ne soit pas la même que celle dont nous jouissons en ce monde. »

Tout le livre est l'étude de ces hypothèses diverses, qui, par parenthèse, sont un peu l'art d'embrouiller la question, car, en définitive, ou mon *moi* survit, ou il ne survit pas.

« Et tout le reste est littérature », comme chantait Verlaine.

Je reconnais que « la littérature » est exquise dans Mæterlinck. Examinant d'abord le premier cas :

« L'anéantissement total, écrit-il, est impossible. Nous sommes prisonniers d'un infini sans issue où rien ne périt, où tout se disperse, mais où rien ne se perd... Pas un atome de notre chair, pas une vibration de nos nerfs n'iront où ils ne seraient plus, puisqu'il n'est pas de lieu où rien n'est plus. La clarté d'une étoile éteinte depuis des millions d'années erre encore dans l'éther où nos yeux la rencontreront peut-être ce soir, tandis qu'elle poursuit sa route sans terme... »

Tout cela est fort beau ; mais il nous importe peu de savoir que « pas un atome de notre chair, pas une vibration de nos nerfs », ne sauraient être anéantis, si notre unité vivante, si notre *moi* pensant et sensible ne doit pas subsister. « Il n'y a pas de place pour la mort », dites-vous ; « tout ce qui meurt tombe dans la vie » : phrases équivoques et à double sens captieux jeux de mots qui cachent la désolation sous la consolation apparente : car la vie qui n'est plus la vie humaine et personnelle n'est plus la nôtre, et nous n'avons réellement en partage que l'anéantissement.

Notre auteur d'ailleurs n'est pas tout à fait dupe, et passe à la seconde hypothèse : *la survivance avec notre conscience actuelle*. Mais il lui est encore moins favorable. D'abord c'est la solution religieuse : ce défaut l'incline à lui en reprocher

Digitized by Google

beaucoup d'autres. Il reconnaît cependant que « toute immortalité qui ne porte pas ce signe indélébile de notre identité est pour nous comme si elle n'était point ». Mais nous avons tort, paraît-il, car il accumule les arguments contre cet unique espoir humain.

D'abord, observe-t-il en substance, notre moi terrestre est enfantin et disproportionné avec l'Infini. Puis, notre conscience ne vient-elle pas de notre corps et de ses sensations? Enfin « si vous soutenez que vous serez toujours, vous devez admettre que vous êtes depuis toujours »; or, nous n'avons aucune conscience de ces existences antérieures, de cette éternité qui précède; pourquoi donc notre conscience actuelle nous suivrait-elle dans l'éternité qui suit?

Autant d'arguments, autant de sophismes. D'abord le moi peut se développer, s'ennoblir, mépriser ses enfantillages terrestres, s'adapter, en un mot, à un milieu supérieur, acquérir des trésors de lumière et d'amour, sans cesser d'être lui-même, sans perdre ni la mémoire ni la conscience de son état passé ni de son identité persistante. L'enfant se fait homme, le malade guérit, sans quitter leur personnalité pour cela. Je puis voyager dans les plus beaux pays et les plus divers sans devenir un autre être.

En second lieu, si notre *moi* vit d'impressions physiques dans le monde matériel où nous sommes, ces impressions en lui éveillent des idées qui prouvent déjà son immatérialité foncière, son aptitude possible à vivre spirituellement. La pensée d'un auteur n'est pas la typographie de son œuvre, ni même les images dont son imagination les revêt.

Quant aux vies et aux consciences antérieures prétendûment évanouies, c'est là un pur conte de fées à la Perrault, à l'usage des peuples enfants, de même que le raisonnement : « qui doit vivre toujours a toujours vécu », est un pur sophisme, qui confond l'immortalité et l'éternité.

Toutes les erreurs de Mæterlinck proviennent de son erreur centrale : le panthéisme, l'Univers-Dieu, l'idée matérialiste et spatiale de l'Infini. « D'où vient, s'écrie-t-il, ce privilège étrange accordé à quelques jours insignifiants sur une planète sans importance? » C'est l'heure de l'épreuve, répond le

Digitized by Google

croyant. Mais il s'agit bien de cela, pour le panthéiste ! Nous sommes dès maintenant, dans l'infini, dans l'éternel. Et l'on pressent bien vite, à travers les hésitations d'ailleurs persistantes de sa pensée, que les sympathies de Mæterlinck iront aux dernières hypothèses, à celles de la fusion dans le grand tout, dans l'éternité cosmique.

« Dès qu'on plonge, dit-il, le regard dans les mystères de cette éternité où tout ce qui arrive doit être arrivé, il semble, au contraire, bien plus croyable que nous ayons eu des consciences sans nombre qui nous voilent notre vie d'aujourd'hui. Si ces consciences ont existé, et si, à notre mort, une conscience doit survivre, les autres doivent survivre aussi. Et si toutes survivent et se réveillent en même temps, que deviendra, submergée dans ces existences éternelles, une petite conscience de quelques minutes terrestres? »

On le voit, le raisonnement est impeccable, mais, à partir d'un principe dont nous pèserons plus loin la valeur, et qui est, au fond, le matérialisme pur, car notre auteur évoque, expliquant le fond de sa pensée, « une éternité qui eut à sa disposition d'innombrables milliards de hasards, parmi lesquels — à moins de mettre un terme à l'infini des siècles — il est impossible de concevoir que les milliers de coïncidences qui formèrent ma conscience actuelle ne se rencontrèrent pas maintes fois. »

Ainsi, la question de notre destinée, qui est, pour la religion comme pour la raison et le bon sens, une question morale, devient, pour le panthéisme matérialiste de M. Mæterlinck (fidèle disciple d'ailleurs, en cela, de bien d'autres) une question de chiffres, de combinaisons, de hasards et de coïncidences. Est-ce donc le progrès? Il est inutile, au surplus, de faire observer que la Science n'a rien à démêler avec ces imaginations grandiosement puériles. S'il n'y a pas de sottise, au dire de Cicéron, qui n'ait été soutenue par quelque philosophe, il faut reconnaître que celle-ci est une des plus colossales parmi les fumisteries de l'esprit humain. Mæterlinck, en s'en faisant l'écho, n'a fait que prêter l'accent de sa voix prestigieuse à de vieux rêves de cet Orient plongé dans une éternelle enfance, avide de la féerie des contes des *Mille et une*

Digitized by Google

nuits et des fantasmagoriques avatars de la Métempsycose et de la Réincarnation, rajeunis par le spiritisme et la théosophie modernes sur lesquels notre auteur a, du reste, écrit les meilleures pages de son volume.

Mais, à ces rêves orientaux, le panthéisme matérialiste de notre siècle prétend donner une allure scientifique et occidentale par des considérations philosophico-mathématiques dont l'auteur de la *Mort* nous offre la formule la plus heureuse. Il me paraît donc utile d'insister quelque peu, pour recueillir de ses lèvres d'or le secret de cette doctrine fameuse, qui a la prétention de remplacer le christianisme. Voici l'exposé du nouveau dogme, la métaphysique de la nouvelle théologie, variante du vieux panthéisme.

III

« Nous sommes plongés dans un Univers qui n'a pas plus de limites dans le temps que dans l'espace. Il ne peut avancer ni reculer. Il n'a pas d'origine. Il n'a jamais commencé comme il ne finira jamais. Il a devant lui autant de myriades d'années qu'il en découvre derrière lui. Il est depuis toujours au centre sans bornes des jours. Il ne saurait avoir un but, car s'il en avait un, il l'eût atteint dans l'infini des ans qui nous précède... Il ne va pas vers quelque chose, car il y serait arrivé... S'il n'a point de pensée, il n'en acquerra point. S'il en a une, elle est depuis toujours à son apogée et y demeurera, immuable, immobile. Il est aussi jeune qu'il le fut et aussi vieux qu'il le sera... S'il n'a pas pris conscience, il ne la prendra jamais ; s'il ne sait ce qu'il veut, il l'ignorera sans espoir, sachant tout ou ne sachant rien, et se trouvant aussi près de sa fin que de son commencement. — C'est la pensée la plus noire que puisse atteindre l'homme. »

Tel est le nouveau Dieu de la nouvelle héologie, que son évangéliste proclame « sinon intelligible, du moins acceptable à notre raison ». Il faut avouer que cette raison n'est point difficile. C'est tout simplement l'idée matérialiste de l'Infini.

Mais voici où la contradiction éclate et s'avoue :

Digitized by Google

« En lui (en cet Univers) flottent des milliards de mondes bornés par l'espace et le temps. Ils naissent, meurent et renaissent. Ils font partie du tout, et l'on voit donc qu'il y a des parties de ce qui n'a ni commencement ni fin, qui commencent et finissent. Nous ne connaissons même que ces parties, et elles sont en nombre tellement infini, qu'à nos yeux elles occupent tout l'infini. Ce qui ne va nulle part est plein de ce qui semble aller vers quelque chose. Ce qui sait ce qu'il veut depuis toujours ou jamais ne l'apprendra, paraît faire éternellement des expériences plus ou moins malheureuses. Où veut-il en venir, lui qui est arrivé? Tout ce que nous découvrons dans ce qui ne saurait avoir un but, a l'air d'en poursuivre un avec une ardeur inconcevable, et l'esprit qui anime ce que nous voyons, dans ce qui devrait tout saisir et se posséder, paraît tout ignorer et se chercher sans trêve. Ainsi tout ce qui tombe sous nos sens dans l'infini contrarie ce que notre raison est obligée de lui prêter. A mesure que nous l'approfondissons, nous comprenons davantage la profondeur de notre incompréhension, et plus nous nous efforçons de pénétrer deux Incompréhensibles qui s'affrontent, plus ils se contredisent. »

Cette conclusion est rigoureusement exacte et cette constatation évidente. Il y a contradiction réelle entre Dieu et l'Univers, et l'un ne peut pas être l'autre. Mais l'aveu de cette incompatibilité n'ouvre pas les yeux à notre penseur qui la constate. Il s'y enfonce au contraire, et ne réussit à en faire jaillir que le plus inextricable chaos et la plus épaisse nuit d'ignorance.

Tous les points d'interrogation surgissent, — sans réponse. « Que deviendrons-nous dans tout cet inintelligible? » (*Inintelligible* est bien le mot, car si Dieu, le vrai Dieu, peut être *incompréhensible*, en ce sens qu'il ne saurait être enserré, enveloppé par l'intelligence humaine, il est souverainement *intelligible* et lumineux). « Quitterons-nous le fini que nous habitons pour être engloutis dans l'un ou l'autre infinis » (comme s'il pouvait en exister deux !) « Ne sortirons-nous jamais de ces mondes qui semblent devoir éternellement mourir et renaître, pour entrer enfin dans ce qui, de toute éternité n'a

Digitized by Google

pu naître ni mourir et existe sans avenir comme sans passé? Echapperons-nous quelque jour, avec tout ce qui nous environne, aux expériences malheureuses, pour pénétrer enfin dans la paix, la sagesse, la conscience immuable et sans limite, ou dans l'inconscience sans espoir? Aurons-nous le sort que prévoient nos sens ou celui qu'exige notre intelligence? Ou bien sens et intelligence ne sont-ils qu'illusions, petits outils, vaines armes d'une heure qui ne furent jamais destinés à scruter ou braver l'Univers? S'il y a vraiment contradiction, est-il sage de s'y arrêter et de juger impossible ce que nous ne comprenons point, vu que nous ne comprenons presque rien? La vérité n'est-elle pas à d'incommensurables distances de ces contrariétés qui nous paraissent énormes et irréductibles, et sans doute n'ont pas plus d'importance que la pluie qui tombe sur la mer? »

En ce cas, et si tel doit être vraiment notre état d'esprit, c'est le scepticisme incurable. Nous n'avons plus qu'à renoncer à la Raison. Et, au fond, plus elle creuse, plus c'est là qu'aboutit la Libre Pensée, — je parle de la libre pensée sincère et philosophique. Son dernier mot, qui commence à être prononcé, est la destruction même de la raison et de la connaissance.

C'est ce que nous allons voir de façon plus précise encore, à mesure des efforts que va tenter le naufragé pour sortir de ce chaos, où il finira par s'enliser. Les hypothèses continuent, surenchérissant d'extravagance.

IV

Voici d'abord, ou revoici, car l'auteur semble s'y complaire, l'hypothèse du jeu de dés des infinis, — d'après laquelle, tout, dans l'univers, « les événements, les forces, les chances, les causes, les effets, les phénomènes, les mélanges, les combinaisons, les coïncidences, les harmonies, les unions, les possibilités, les vies, sont représentés par des numéros innombrables qui remplissent entièrement un abîme sans fond ni bords où ils sont agités depuis l'origine d'un monde qui n'eut pas d'ori-

Digitized by Google

gine ; où ils seront remués jusqu'à la fin d'un monde qui n'aura pas de fin. » En d'autres termes, chaque réalité étant reproduite un nombre infini de fois, la combinaison de toutes doit produire un nombre infini de combinaisons différentes, et aussi un nombre infini de combinaisons identiques : de sorte que le proverbe doit être pris à la lettre : *tout arrive.* « Il y a là un espoir. »

Un peu plus haut, Mæterlinck soutenait que « tout *était arrivé* » et qu'il ne saurait survenir rien de nouveau, ce qui est un peu désespérant. Ici, c'est le contraire : il préfère croire que *tout arrivera.* C'est le progrès. « Ce qui n'advient pas encore, dit-il, peut soudain survenir ; et le meilleur état, ainsi que la sagesse suprême qui le reconnaîtra et le saura fixer, sont peut-être prêts à jaillir du choc des circonstances. » Notre auteur compte un peu sur l'homme pour pousser à ce *progrès de l'Infini :* « Il ne saurait nullement étonnant que la conscience de l'Univers, pour se former, n'eût pas encore rencontré le concours de chances nécessaires, et que la pensée humaine appuyât l'une de ces chances décisives. » (!) Cela rappelle le mot fameux de Fichte : « Aujourd'hui, Messieurs, nous allons créer Dieu. »

Mais il n'y compte guère, et retombe vite au pessimisme : « Cette idée de progrès possible, il est fort probable que c'est encore une de ces maladies puériles de notre cerveau qui nous empêchent de voir ce qui est. Il est tout aussi vraisemblable, nous l'avons constaté plus haut, qu'il n'y eut qu'il n'y aura jamais aucun progrès, puisqu'il ne saurait y avoir de but... Plus on y réfléchit, plus s'affirme l'infirmité de notre intelligence qui ne parvient pas à concilier l'idée de progrès et même l'idée d'expériences avec l'idée suprême de l'infini. »

Cette remarque est fort juste et très profonde. Seulement, cette inconciliabilité ne tient pas à l'infirmité de notre intelligence, mais à l'essence des choses, si l'on admet le panthéisme. Dans l'Univers-Dieu, il n'y a pas de progrès possible. Il ne saurait y avoir de progrès dans l'Infini.

Force est donc à notre penseur de revenir à son hypothèse première, quitte, selon son propre aveu, « à se contredire sans cesse et sans pudeur dans les ténèbres » : « Il est inévitable,

Digitized by Google

dit-il, que dans les innombrables combinaisons qui se firent et se font dans le temps sans limites et l'espace sans rives, il y eut, il y a encore des millions de planètes et, par conséquent des millions d'humanités exactement semblables à la nôtre, à côté de myriades d'autres que en diffèrent plus ou moins. »

S'il tient à cette idée bizarre, absurde, c'est qu'elle est absolument dans la logique, j'allais dire dans les mathématiques de son système, le panthéisme, l'Univers-Dieu :

« Mettez un nombre infini de mondes dans un nombre infini de circonstances diverses, il s'en présentera toujours un nombre infini pour lesquels ces circonstances se trouveront pareilles ; sinon nous poserions des bornes à notre idée de l'Univers. »

Comment peut-on affirmer de sang-froid de pareilles extravagances, soutenues d'ailleurs par Nietzsche, Blanqui, et bien d'autres, convaincus d'exister eux-mêmes un nombre infini de fois ? C'est que ces extravagances sont la conséquence rigoureuse du principe posé. Les pires folies n'effrayent pas les philosophes, parce que les philosophes sont des logiciens implacables. En quoi d'ailleurs ils ont pleinement raison, — pourvu que le principe soit juste. Seulement, ici, le principe est faux. Le *nombre infini* est impossible, ces deux mots sont contradictoires, ils représentent une absurdité pour l'esprit. Le *nombre* est ce à quoi on peut toujours ajouter, quel qu'il soit, — et l'infini est la plénitude. Il y a contradiction. C'est cependant sur cette absurdité primordiale que repose tout le système panthéiste.

V

Si du moins la valeur des conséquences compensait la fausseté du principe ! Mais l'absurde ne saurait produire la beauté, ni la lumière, ni la joie. Les conséquences de l'Univers-Dieu sont le chaos, l'immoralisme, et enfin l'ignorance. C'est la triple constatation que nous allons faire en feuilletant Mæterlinck.

Digitized by Google

Nous avons vu déjà le caractère essentiellement chaotique et contradictoire de son idée de l'Infini, de son double Infini (comme s'il pouvait y en avoir deux), l'un contredisant l'autre, et entre lesquels flotte sa pensée, condamnée à un tiraillement continu entre le Divin et le Réel, car il est si évident que l'Univers n'est pas Dieu ! Si l'Univers était Dieu, nous y serions, nous, partie de ce Tout, parfaitement heureux nous-mêmes, parfaitement purs, et nous ne sommes, hélas, ni l'un ni l'autre. Toutes nos douleurs, toutes nos ignominies, sans parler de toutes nos évolutions et de toutes nos morts, c'est l'Infini, dans le panthéisme,qui les endosse. « S'il torture les mondes, c'est sa propre substance qu'il torture ». L'enfer, le purgatoire, et même la moindre souffrance sont donc absurdes. Mais comme cet Infini n'en est pas à une contradiction près, il n'a même pas le mérite d'être plus rassurant que l'autre pour notre avenir d'outre-tombe, avec cette différence aggravante que le vrai Dieu ne saurait être que la justice, tandis que celui-ci est la Cécité.

Son adorateur l'avoue lui-même :

« Qui nous assure que ces combinaisons et ces essais, qui ne finiront point, ne seront pas plus douloureux, plus maladroits et plus funestes que ceux dont nous sortons, et comment expliquer que ceux-ci aient pu se produire après tant de millions d'autres qui auraient dû ouvrir les yeux du génie de l'infini? » C'est que ce génie a vraisemblablement les yeux crevés. Mais, observe judicieusement notre philosophe, « s'il est malheureux, c'est qu'il veut son malheur ; s'il veut son malheur, il est fou, et, s'il nous paraît fou, c'est que notre raison fonctionne au rebours de tout et des seules lois possibles puisqu'elles sont éternelles... »

La folie gagne littéralement le lecteur en ce conflit de suppositions délirantes, qui se poursuivent durant des pages. On ne peut, en effet, que poser des points d'interrogation indéfinis, plus fantastiques les uns que les autres, à cet inextricable chaos qu'est le Panthéisme. Triste Dieu que l'Univers ! Dieu qui n'a *pas encore*, selon l'ingénieuse et pitoyable excuse de son poète, « rassemblé sa sagesse ».

Et de quel nom dénommer ces milliards d'expériences sans

Digitized by Google

fin ni but, inutilement poursuivies par ce Dieu aveugle? Fantasmagorie du hasard ! Au lieu de l'Intelligence directrice, c'est la Bêtise directrice. Quelle philosophie !

VI

Et quelle morale ! pouvons-nous ajouter. Quelle règle de conduite peut-on tirer d'un chaos fait de contradictions et d'incertitudes ? Au reste, il n'est pas question de moralité dans tout ce livre. L'idée morale, qui doit être la grande lumière du tableau de notre destinée, la vraie clé de l'énigme, la solution du problème, est ici totalement absente. Il n'est donc pas étonnant que l'on tâtonne dans l'ombre des hypothèses, pour aboutir, nous le verrons, à un aveu final d'ignorance.

Sans doute, par instants, notre auteur a des phrases qui ont l'air de sonner moralement, mais ce n'est qu'un son verbal. « Le meilleur de la vie, dit-il, c'est qu'elle nous prépare à cette heure (de la mort) ; c'est qu'elle est l'unique chemin qui nous mène à l'issue féerique (ici, Mæterlinck la déclare féerique), et dans cet incomparable mystère où malheurs et souffrances ne seront plus possibles, puisque nous aurons perdu l'organe qui les élaborait (le corps, d'après notre philosophe) ; où le pire qui nous puisse advenir, c'est le sommeil sans rêves que nous comptons au nombre des plus grands bienfaits de la terre ; où enfin il est presque inimaginable qu'une pensée ne survive pour se mêler à la substance de l'Univers ; c'est-à-dire à l'infini qui, s'il n'est pas une mer d'indifférence, ne saurait être qu'un océan de joie ».

Pour la lectrice superficielle, pour l'âme sensible à l'harmonie des périodes, tout cela peut paraître vaguement vraisemblable, moral et consolateur. Il est impossible en réalité, aux yeux de qui réfléchit, d'accumuler en un alinéa plus de sophismes, et assez pauvres du reste. Je ne parle pas des contradictions de ce passage avec tant d'autres, qui disent à peu près le contraire. Mais pourquoi, par exemple, le corps aurait-

Digitized by Google

il le monopole de la souffrance, et pourquoi l'âme serait-elle impassible, — comme si ce n'était pas déjà l'âme qui souffre dans le corps lui-même? — Eh qu'est-ce qu' « une pensée qui survit » indépendamment du *moi*, comme si la pensée était autre chose que le moi pensant ? — Et ce quiproquo sur le sommeil sans rêves, dont nous savons tous qu'il n'est « un des plus grands bienfaits de la terre» que par ce qu'il répare et prépare, — et non en lui-même, comme l'insinue l'auteur dans sa comparaison insidieusement équivoque — « Océan d'indifférence ou océan de joie » ? les deux seraient (si l'on ne conçoit pas un troisième terme possible) la négation absolue de toute moralité, parce que c'est la négation absolue de la liberté humaine.

Le châtiment des fautes après la mort est l'universelle foi de tous les siècles et de tous les peuples, parce que c'est la justice et l'essence même de la morale, autant que de la révélation religieuse. Si nous n'avons rien à craindre, rien à sauver ou à perdre, il ne vaut pas la peine d'être libres.

« Issue féerique? » soit. Je suis tout disposé à l'admettre. Mais, encore une fois, l'issue féerique dépend de nous. Il est curieux de constater que les libres penseurs, ces amoureux de la liberté, l'excluent totalement de leur philosophie.

L'auteur de la *Mort* dit du malheur : « Il ne trouve plus place dans l'imagination humaine qui explore méthodiquement l'avenir. Et quelle que soit la force qui nous survive et préside à notre existence dans l'autre monde, cette existence, à supposer le pire, ne saurait être moins grande ni moins heureuse que celle de ce jour ». Ce sera fort heureux pour les coquins. « Elle n'aura d'autre carrière que l'infini, ajoute-t-il ; et l'infini n'est rien, s'il n'est point la félicité. » Evidemment ; mais l'Infini n'est point l'Univers, n'est pas nous-mêmes. « En tout cas, continue notre auteur, il semble assez certain que nous passons ici le seulmoment étroit, avare, obscur et douloureux de notre destinée. » Répétons-le, cela dépend de nous. Chose admirable : il n'y a que la Religion qui proclame cette souveraineté de la Liberté, méconnue par tous les « libres penseurs ».

Il est superflu, je pense, de faire remarquer que ce fatalisme, et cet amoralisme qui en découle, sont la conséquence natu-

Digitized by Google

relle du système panthéiste de l'auteur. Après une description imaginaire et charmante des inquiétudes supposées de l'enfant dans le sein de sa mère, avant son entrée dans l'inconnu de ce monde, Mæterlinck ajoute : « Il n'y a cependant aucune raison pour que nos inquiétudes et nos épouvantes soient plus justifiées et moins ridicules. Le caractère, l'esprit, les intentions, la bienveillance ou l'indifférence de l'inconnu auquel nous sommes soumis, ne se transforment point de notre naissance à notre mort. Nous demeurons toujours dans le même Infini, dans le même Univers. Il est tout à fait raisonnable et légitime de se persuader que la tombe n'est pas plus redoutable que le berceau. »

Oui, dans l'hypothèse de l'Univers-Dieu, cela est tout à fait raisonnable et légitime. Mais dans l'hypothèse du Dieu vrai, du Dieu spirituel et moral, et de la vie considérée comme épreuve, cela est absurde. Et, dans les deux cas, cela est amoralisme, et même immoralisme flagrant ; c'est la négation absolue de toute vie morale et humaine.

A quelle oblitération, à quelle annihilation du sens intime, de la raison et de la vie supérieure de l'âme, faut-il que soit descendu le quasi céleste poète du *Trésor des Humbles* et de *Sagesse et Destinée*, pour énoncer de sang-froid de pareilles et stupéfiantes énormités, toujours d'ailleurs avec la même poésie d'expressions. Ici encore, je le crois victime de son système. Il est logique, rien de plus. Mais que penser du système?

Cette amoralité a une autre source dans Mæterlinck : c'est son intellectualisme. L'auteur de *la Mort* est un pur intellectuel, au sens artiste du mot, d'ailleurs, et sa philosophie d'outre-tombe ne tient compte ni du cœur, ni de l'action, ni de la morale, ni de la justice. « Comprendre », cela lui suffit (et Dieu sait quoi !). « La douleur propre de l'esprit, dit-il, est la douleur de ne pas connaître ou de ne pas comprendre. » Quant à celle de ne pas aimer, il ne la soupçonne même pas. L'esprit, dit-il ailleurs, « n'est fait que pour la joie infinie, qui est la joie de connaître et de comprendre ». Quant à la joie de l'amour, de l'amour sublime, de l'amour divin, il n'en est pas question. Encore moins l'idée du mérite ou du démérite, du Bien et du Mal moral, de la Chute ou de la Sainteté est-

Digitized by Google

elle accessible à cette philosophie assez grossière en sa subtilité mystico-matérialiste. C'est dire que le christianisme tout entier lui échappe infiniment. Elle ne l'entrevoit que pour l'insulter sans le comprendre. Et il en est de la Morale comme du Christianisme, dont elle est la préface obligatoire : l'adorateur de l'Univers-Dieu la traite en quantité négligeable. C'est logique encore : en un tel système, tout n'est-il pas fragment et partie de la divinité? S'il y avait *péché*, n'est-ce point Dieu qui le commettrait, — de même que s'il y avait justice et châtiment, ne serait-ce point Dieu qui se jugerait et se châtierait lui-même?

Et encore n'envisageons-nous ici que l'hypothèse la plus morale de l'auteur : celle d'une survie quelconque, dans la conscience plus ou moins universelle. Mais ailleurs il déclare : « La survivance sans conscience semble d'abord la plus probable. Au point de vue des maux et des biens qui nous attendent de l'autre côté de la tombe, elle équivaut à l'anéantissement. Il est donc loisible, à ceux qui préfèrent la solution la plus facile et la plus conforme à l'état présent de la pensée humaine, de borner là leur inquiétude. Ils n'ont rien à redouter... Le corps se dissout et ne peut plus souffrir ; la pensée, séparée de la source des joies et des peines, s'éteint, se disperse et se perd dans l'obscurité sans limites ; et c'est le grand repos si souvent imploré, le sommeil sans mesure, sans réveil et sans rêve. »

Ainsi la solution « la plus conforme à l'état présent de la pensée humaine », est celle qui « équivaut à l'anéantissement » Quelle autre sagesse dès lors que de jouir de la vie?

VII

Après le chaos et l'amoralisme j'ai parlé d'ignorance. Et tel est, en effet le troisième et dernier caractère de cette philosophie, caractère qui résulte logiquement des deux premiers. La lumière et le sens moral, la fermeté des grandes lignes de la raison et de la conscience, telle est la base nécessaire de toute édification philosophique, de toute recherche sérieuse des

Digitized by Google

grands problèmes. Le chaos et l'amoralisme ne peuvent engendrer que l'ignorance, qui est l'échec suprême et la défaite totale. Reconnaissons du moins ce mérite à Mæterlinck de la sincérité de ses aveux à cet égard. Constamment placé, par le vice de son système, en face d'un Etre contradictoire, l'Univers-Dieu, ballotté sans cesse entre les incohérences qui en résultent, il finit par poser ingénument ce principe d'abdication intellectuelle : « Il est bon d'acquérir peu à peu l'habitude de ne rien comprendre ». Pour un contempteur des mystères religieux, cette déclaration ne manque pas de saveur. Et il en use largement dans son œuvre, pour lui-même comme pour son Dieu.

« Qui sait, ose-t-il écrire, si notre principal tort n'est pas de croire qu'une intelligence, fût-ce une intelligence des millions de fois plus vaste que la nôtre, dirige l'Univers? » Le lecteur, pour peu qu'il ne soit pas un sot, s'aperçoit vite, en effet, que l'Univers de notre philosophe n'est dirigé par aucune intelligence, et qu'il faut par conséquent renoncer à y comprendre quelque chose. Sous la clarté apparente et la poésie du style, c'est le grand vers fameux de Victor Hugo qui partout surnage :

L'Informe se mouvant dans le Noir, les Ténèbres.

Et pour accroître, comme à plaisir, l'épaisseur, la hauteur et la largeur de ces ténèbres philosophiques, l'auteur se complaît à imaginer les suppositions les plus effarantes, les plus inutilement absurdes, celle, par exemple, d'« une force très supérieure à la pensée, une force n'ayant avec celle-ci aucun rapport imaginable, qui anime et gouverne toutes choses selon d'autres lois » et au regard de laquelle tous les principes les plus certains de notre raison sont folie, comme les siens (si elle en a) sont folie eux-mêmes au regard de notre raison. Bien entendu, il en serait de même de sa morale (si elle en a une), par rapport à la nôtre : elles se culbuteraient mutuellement. Voilà les rêveries où se complait cette sophistique imagination. Comme instrument de démolition et de scepticisme, de telles trouvailles ne valent-elles pas la *Critique de la Raison pure* de Kant?

Digitized by Google

Au-dessous de ces géniales sottises, nous trouvons dans Mæterlinck l'agnosticisme classique d'Herbert Spencer et d'Auguste Comte, agrémenté de variations panthéistiques sur l'Inconnaissable. L'agnosticisme n'est en somme pas autre chose qu'un total aveu d'ignorance sur Dieu et les questions supérieures de l'origine et de la destinée humaine. Ce voile que l'ardente curiosité de notre poète philosophe a prétendu soulever un instant, retombe de tout son poids sur le mystère, aggravé encore du chaos contradictoire de l'Univers-Dieu.

Cette ignorance, Mæterlinck n'est pas loin de l'introduire dans l'Infini même, auquel il hésite, en bon panthéiste, à accorder la conscience. « Il y a même, dit-il, entre les deux termes : conscience et infini, une antinomie essentielle ». « Que l'Univers, écrit-il ailleurs, ait trouvé sa conscience, la trouve un jour ou la cherche éternellement... » les trois hypothèses lui paraissent se valoir. Mais ne trouvez-vous pas ce pauvre Univers à la recherche de sa conscience, quelque peu héroï-comique? S'il la cherche, c'est qu'il ne l'a pas trouvée, le malheureux ! et s'il ne l'a pas trouvée encore après tant d'éternités, il y a gros à parier qu'elle lui échappera toujours.

N'y a-t-il pas là matière à des complaintes épiques, et l'on ne saurait insinuer plus poliment au susdit Univers-Dieu qu'il est stupide et aveugle. On conçoit dès lors que nous n'ayons plus à rougir nous-mêmes de notre ignorance.

Aussi bien, Mæterlinck semble-t-il plutôt s'en faire gloire. Il y a dans cette fausse gloire, dans cette gloire honteuse, comme un reste de son ancien amour du Mystère. Mais le Mystère est essentiellement lumineux, même sous l'épaisseur de ses voiles, tandis que l'Ignorance est noire, même sous ses tissus brodés. Le Mystère est dans la direction de l'intelligence qu'il dépasse et qu'il attire, ou plutôt l'intelligence est dans la direction du Mystère, tandis que l'Ignorance a pour objet l'inintelligible, l'inconnaissable, elle est l'abdication sans espoir. « Il n'y a pas, dit l'auteur de *la Mort*, (sur la terre et dans les cieux) *plus de choses* que n'en peut rêver ou imaginer notre philosophie (selon le mot de Shakespeare) : il n'y a ***que*** des choses qu'elle ne peut rêver, il n'y a *que* de l'inimaginable... Nos sommes les prisonniers éternels de l'infini. Il nous est donc

Digitized by Google

impossible d'apprécier en quoi que ce soit, fût-ce sur le plus petit point imaginable, l'état présent de l'Univers... L'inconnaissable, fussions-nous mille fois plus intelligents, nous étans à jamais fermé, l'idée que nous nous en faisons n'aura jamait aucune valeur. » Et rompu à l'impuissance intellectuelle par la logique de contradiction de son système, Mæterlinck résume sa pensée sur ce point dans cette formule lapidaire déjà citée et qui est vraiment la devise de l'obscurantisme supérieur : « Il est bon d'acquérir peu à peu l'habitude de ne rien comprendre ».

VIII

Ne rien comprendre à une foule de choses, qu'il nous est indifférent ou inutile de connaître, certes cela n'a rien d'infamant pour l'intelligence bornée de l'homme. Il est certain que nous n'avons pas à tout savoir ni à tout comprendre, et même que l'Univers presque tout entier nous échappe, et que, même dans la sphère de ce que nous pouvons connaître, nous ne comprenons le tout de rien. Mæterlinck a raison dans ce mot charmant et profond : « Ce que nous ignorons serait suffisant pour recréer le monde ; et ce que nous savons ne peut prolonger d'un instant la vie d'une mouche ». Mais il est au moins *une* vérité qui nous est souverainement indispensable et nécessaire : c'est la nôtre. C'est la loi de notre marche, c'est la connaissance de notre but et de notre destinée. Il est absolument inadmissible que cette connaissance soit refusée à l'homme, à l'homme de tous les temps et de tous les lieux, sauf par accident lamentable ou aveuglément volontaire. Il serait suprêmement injuste et monstrueux que cette lumière qui doit éclairer notre route humaine et orienter notre vie morale, cette connaissance aussi élémentaire, j'allais dire aussi alimentaire que le pain de notre corps, aussi vitale que la clarté de notre soleil, fût livrée aux hasards de nos ignorances, de nos rêveries ou de nos caprices, et demeurât, par la faute de la nature même des choses, aussi loin de notre âme que la lueur de Sirius ou l'inaccessible inconnu des nébuleuses cosmiques.

L'âme, pour vivre, a besoin de croire, et la raison, la cons-

Digitized by Google

cience, la tradition, la religion s'unissent pour nous affirmer la réalité, la certitude d'une vie ultra-terrestre, heureuse ou malheureuse selon nos fautes ou nos mérites ; monde de justice et d'équité où il sera rendu à chacun suivant ses œuvres, et où l'âme, après les purifications nécessaires, pourra, si elle n'en a pas refusé la grâce par une obstination décisive, s'unir à l'Idéal et à Dieu. Cette espérance est vraiment la lumière du tableau de notre destinée humaine, et toutes les religions, c'est-à-dire les voix les plus augustes de l'Humanité éclairée d'En-Haut, en ont fait, dans l'antiquité comme dans les temps chrétiens, le centre et la base de la vie morale des peuples, rapidement abrutis toujours par le matérialisme et la négation de l'au delà.

Cette solution religieuse et traditionnelle, autant que rationnelle, morale et sociale, de l'union des âmes à Dieu après purification et sauf obstacle de la volonté mauvaise ; ce respect de la personne et de la liberté qui n'attente ni à l'une ni à l'autre, et fait entrer les êtres dans l'Infini sans les y fondre, de même qu'il évite la sottise de la confusion de Dieu avec l'Univers où le panthéisme ensevelit la substance divine profanée dans un anéantissement sacrilège ; cette solution qui éclaire tout dans l'âme et dans l'esprit sans y rien détruire, en maintenant (grâce aux distinctions nécessaires à l'unité même), l'harmonie et l'ordre des choses et des idées philosophiques, — cette solution est si bien *la seule* acceptable à l'intelligence, que toute autre mène au chaos et à la contradiction, pour s'évanouir dans les ténèbres de l'ignorance et du scepticisme.

« N'espérons pas, déclare en terminant Mæterlinck, que quelqu'un prononce sur cette terre le mot qui mette un terme à nos incertitudes. » (Ce mot pourtant nous est indispensable). « Il est au contraire fort probable, continue-t-il, que personne en ce monde, ni peut-être dans l'autre, ne découvrira le grand secret de l'Univers. » (Il ne s'agit pas, ô philosophe, de connaître le grand secret de l'Univers, mais notre grand secret à nous. Celui-ci *doit* nous être connu, et il l'est. Plus ou moins nettement, il le fut toujours. L'homme ne saurait marcher dans l'ombre absolue). Mais cette ombre ne déplaît pas à l'auteur de la *Mort*, tout au contraire :

Digitized by Google

« Nous avons non seulement à nous résigner à vivre dans l'incompréhensible, dit-il, mais à nous réjouir de n'en pouvoir sortir... L'inconnu et l'inconnaissable sont et seront peut-être toujours nécessaires à notre bonheur. En tout cas, je ne souhaiterais pas à mon pire ennemi, sa pensée fût-elle mille fois plus haute et plus puissante que la mienne, d'être éternellement condamné à habiter un monde dont il aurait surpris un secret essentiel et auquel, étant homme, il aurait commencé à comprendre quelque chose. »

IX

Telle est la finale profession de foi de ce prétendu penseur, qui traite les religions de si haut. Est-ce bien la peine de dépouiller les forêts de leurs plus beaux arbres pour fabriquer du papier et des livres destinés à prouver en 300 pages que nous ne savons rien, que nous ne pouvons rien savoir, qu'il nous est loisible de tout supposer... Si l'intelligence nous fut donnée pour ignorer ce qui nous importe le plus, ce qu'elle cherche éperdûment, le plus pratique est de renoncer à la philosophie et à la sagesse, et de vivre commodément à sa guise. Je crois bien que telle est la conclusion naturelle de ce volume.

J'en dégage une autre : c'est qu'il nous est bien inutile d'être intelligents. C'est le dernier mot de tout ce livre, dont on peut dire, du point de vue intellectuel, et après avoir lu ces grandes œuvres : *Le Trésor des Humbles*, *Sagesse et Destinée*, La *Vie des Abeilles*, l'*Oiseau bleu*, puis la thèse morbide déjà, de l'*Intelligence des fleurs*, que c'est là vraiment, sans jeu de mots, la Mort de Mæterlinck.

Je n'ignore pas que je scandalise en parlant ainsi. Pour une portion notable de petites âmes qui aspirent à penser, Mæterlinck est le Sage qui déchiffre les secrets de l'avenir et de l'inconnu. Elles rougiraient de croire à l'Evangile, aux enseignements de l'Eglise, mais quand Mæterlinck a parlé, que dis-je, avant même qu'il ait desserré les lèvres, leur esprit est con-

Digitized by Google

quis, leur volonté soumise. « Il est, dit M. Jean de Pierrefeu, dans l'*Opinion*, le réconfort des thés de cinq heures dans les mortels sanatoria de la Suisse, la providence des *misses* spleenétiques qui font tourner les tables, le salut des veuves sentimentales que les brumes du Nord chassent à Monte-Carlo... Il console toutes les douleurs spirituelles, il console en endormant. » Et, parlant de *la Mort*, le même critique ajoute, injuste peut-être sur quelques points :

« Comme tout cela, qui est en marge de la science, de la philosophie, de la morale et du français, comme toute cette vulgarisation scientifico-religieuse manque de noblesse et d'idéal ! Et surtout comme cette honnêteté de pensée manque d'ironie ! Je préfère à ce radicalisme du divin le blasphème du sectaire et la grossièreté du matérialiste. Où sont les beaux cris désespérés de Pascal? Et que vaut, à côté de cette sueur d'agonie, la sagesse d'un écrivain qui fait son tour de propriétaire dans la Mort et qui touche les loyers de la maison du bonheur. D'autres ne peuvent voir Dieu que sur une cime désolée, frappée de la foudre, au milieu d'éclairs, le cœur foudroyé d'épouvante. M. Maurice Mæterlinck, lui, professeur de sagesse, chargé de mission au pays laïque de la mort, songe à établir un funiculaire pour l'au-delà. »

Nous avons vu où le funiculaire aboutit. Et maintenant, résumons-nous. Encore une fois, il n'est pas question de contester un instant que, du point de vue de la forme, *la Mort* ne soit, comme on devait s'y attendre, le travail d'une belle imagination littéraire et poétique, mais abrutie par un système grandiosement absurde : l'Univers-Dieu.

De là tous les vices de l'œuvre. C'est le panthéisme, ou confusion du fini et de l'Infini, du monde et de Dieu qui rend la pensée de l'auteur contradictoire, chaotique, agnostique, amorale. Elle part d'un principe qui est absurde, pour aboutir, à travers une série d'hypothèses qui se culbutent les unes les autres, à un aveu complet d'ignorance et d'impuissance rationnelle.

En un sens, ce livre est excellent, car il venge admirablement la Raison et la Foi, *par contraste*. Il est la démonstration brillante de l'obscurantisme raffiné mais total de la libre-

Digitized by Google

pensée supérieure, et la vérification scientifique de cette parole qui est pourtant d'Anatole France dans le *Jardin d'Epicure* : « C'est la force et la bonté des religions d'enseigner à l'homme sa raison d'être et ses fins dernières. Quand on a repoussé les dogmes de la théologie morale, comme nous l'avons fait presque tous en cet âge de science et de liberté intellectuelle, il ne reste plus aucun moyen de savoir pourquoi on est sur ce monde et ce qu'on est venu y faire. »

Joseph SERRE.

Digitized by Google

DE LA TIMIDITÉ [1]

MONSEIGNEUR (2),
MESDAMES, MESSIEURS,

On peut répartir les psycho-névroses en trois catégories : Il y a d'abord les grandes névroses, comme la neurasthénie aiguë, l'hystérie, la folie, etc., qui réclament évidemment une intervention médicale. Il y a des névroses bénignes et passagères, comme l'impressionnabilité excessive ou l'état de dépression qui peuvent subsister après une maladie, une opération ou toute dépense anormale d'énergie. La guérison en est automatique ; ou bien quelques efforts de volonté de la part du sujet suffiront à la produire. Enfin, il y a des psycho-névroses chroniques : on ne songe pas à s'en débarrasser parce que la plupart du temps on ne croit pas que cela soit possible ; on lutte contre elles instinctivement sans grand espoir et sans consulter les médecins du corps ni de l'âme. Cependant les souffrances morales qu'elles nous infligent sont beaucoup moins tolérables que celles des rhumatismes, gouttes ou maladies de cœur avec lesquelles on peut arriver à un *modus vivendi* encore acceptable. Combien de mélancoliques, de scrupuleux, de timides ne cessent de répéter à leurs confidents que la mort serait pour eux une délivrance !

La timidité est une de ces psycho-névroses chroniques qui nous torturent pendant des années et nous font, malgré l'ap-

(1) Conférence faite aux Facultés catholiques de Lyon, le 23 janvier 1914.

(2) Mgr Lavallée, Recteur des Facultés.

Digitized by Google

parence, une vie à part au milieu de nos semblables. Le timide surtout a cela de particulier qu'il redoute par dessus tout de se montrer tel qu'il est ; il n'est même timide que pour cela ; c'est pour cela qu'il se compose en vue des relations sociales un personnage très différent de lui-même ; il y dépense des ressources incroyables d'ingéniosité et des efforts de tous les instants ; c'est une grande part de son supplice. Aussi n'est-il pas rare, s'il s'agit d'un sujet doué de façon exceptionnelle, que le besoin de se faire connaître ou du moins d'extérioriser ses vrais sentiments le pousse à écrire ses confessions ou son journal ou quelque roman dont il est le principal héros : ce fut le cas de timides célèbres dans la littérature, de Rousseau, d'Amiel, de Stendhal dans sa jeunesse. — et c'est sans doute ce qui explique qu'ils aient mis dans leurs confidences une franchise crue, parfois un cynisme devant lesquels d'autres auraient reculé.

La timidité tient donc une grande place dans la littérature parce qu'elle est souvent le défaut des esprits supérieurs, des âmes délicates et sensibles à l'excès. Elle offre des complexités, des nuances, des raffinements qui devaient tenter les romanciers psychologues : ainsi, pour ne citer que des œuvres de maîtres et des personnages connus : l'*Adolphe* de Benjamin Constant, *Julien Sorel* dans le *Rouge et le Noir*, *Robert Greslon*, *le Disciple* de Bourget, le *Philippe* de Maurice Barrès, tel qu'il nous le montre dans *Sous l'œil des barbares*, dans *Un homme libre*, et dans *Le jardin de Bérénice*.

La timidité a aussi sa littérature technique avec les excellentes monographies de *M. Dugas*, du docteur *Hartenberg*, du professeur *Francotte*, les travaux des docteurs *Pitre* et *Régis* sur l'*obsession de la rougeur*, sans parler des Anglais et des Allemands ; et je ne cite qu'une fois pour toutes, ces études auxquelles je ferai de nombreux emprunts (1).

(1) L. DUGAS. *La timidité*. Alcan, 1910. — Dr HARTENBERG : *Les timides et la timidité*. Alcan, 1910. FRANCOTTE : *La Timidité et l'Etat d'intimidation*. Congrès des Médecins aliénistes. Bruxelles, 1903. — Dr PITRE et Dr RÉGIS : *L'Obsession de la rougeur*. Congrès des Aliénistes, à Nancy, 1897. Ceux de nos lecteurs qui connaissent le petit livre de M. Dugas, verront combien nous lui devons ; aux autres, s'ils sont timides, nous conseillons de le lire.

Digitized by Google

* * *

Il y a très peu de personnes qui ne soient absolument pas timides, et il semble bien que cela leur manque : il y a une sûreté de soi, un aplomb imperturbable, qui n'ajoutent aucun charme à la manière d'être des personnes, surtout des femmes. La modestie, la réserve dans le maintien et dans la conversation sont des qualités : si on les prend souvent pour de la timidité, si on leur donne ce nom, c'est par un abus de langage, ou bien, puisque l'usage est souverain maître en matière de mots, nous dirons que ce mot a un sens favorable, qu'il faut être timide en ce sens-là, car c'est avoir, dans les relations sociales, un juste sentiment de la place à laquelle on a droit et s'y tenir.

Mais on est timide d'une façon qui n'est plus louable, lorsque, pour nous en tenir encore à des symptômes familiers, on ne peut entrer chez quelqu'un qu'on va voir, sans ressentir des palpitations de cœur, ni dans un magasin, sans se répéter plusieurs fois ce qu'on va demander, parce qu'on sera troublé au point de ne pas pouvoir le dire nettement ; de même ceux qui ne peuvent pas « reconnaître » la monnaie qu'on leur rend, non pas faute de savoir compter, mais parce que c'est devant le marchand ; ceux qui ne peuvent pas passer dans une rue fréquentée, prendre place dans une réunion, voire dans une église, sans se composer une attitude ; ceux qui rougissent toutes les fois qu'on leur parle ou qu'ils sont obligés de parler eux-mêmes, ce qu'ils font le moins souvent possible ; ceux qui volontiers évitent d'apercevoir dans la rue les personnes qu'ils connaissent, pour n'avoir pas l'émotion de parler, de saluer ou simplement d'être vu... Et ce ne sont là que les effets d'une timidité banale, fréquente ; il y a des cas beaucoup plus graves.

Cette timidité est à la fois une maladie et un défaut, tantôt elle est plutôt maladie que défaut, tantôt plus défaut que maladie. C'est particulièrement ce second cas que nous étudierons.

Digitized by Google

***

La timidité, avons-nous dit, est comparable à ces maladies chroniques qui, dans des circonstances déterminées, donnent lieu à des crises aiguës puis redeviennent latentes et se laissent plus ou moins oublier. C'est une manière d'être permanente ; une tendance ou une disposition habituelle qui se manifeste par accès dans nos rapports avec nos semblables. L'accès fortifie en nous la tendance, comme tout acte favorable à une habitude en accroit la puissance. Toutes les fois que nous avons été timides, nous sommes devenus susceptibles de l'être davantage et plus irrésistiblement à la prochaine occasion. La tendance, à mesure qu'elle se fortifie, exerce une influence de plus en plus étendue sur notre caractère ; elle engendre toutes sortes de défauts ; c'est par là surtout qu'elle intéresse le moraliste ou du moins le psychologue qui se place au point de vue pratique, comme nous voulons le faire. Nous allons considérer brièvement l'accès de timidité, puis le développement — ou l'étiologie — de la tendance et son influence sur le caractère. Enfin, pour que notre psychologie soit pratique, nous indiquerons quelques moyens de se corriger.

***

Tout le monde a éprouvé quelque accès de timidité, au moins une fois, à l'occasion d'un examen, d'une entrevue importante, d'une présentation solennelle. Rappelez-vous, je vous prie, ce que fut alors votre état physique et mental : ce qu'on éprouve d'abord, et le plus souvent, ce sont des palpitations de cœur, un sentiment de constriction au creux de l'estomac. On sent une bouffée de chaleur au visage, un tremblement des jambes, des bras, des mains, un état spasmodique des muscles qui explique la gaucherie des gestes, une impression d'impuissance, d'abattement, de demi-paralysie, une sueur froide sur le front et les mains, la respiration est haletante, la voix sèche, saccadée, sans modulations ; puis, du côté de l'estomac apparaissent des troubles comme la nau-

Digitized by Google

sée, le vomissement, des troubles biliaires, d'autres encore dont il faudrait parler en latin. Les physiologistes expliquent tout cela assez bien et parfois le mesurent.

L'accès de timidité ne bouleverse pas moins l'esprit que le corps : il nous rend comme anesthésiés ou à moitié endormis. Nous ne voyons plus que confusément autour de nous les personnes ou les choses, nous perdons la mémoire de ce que nous savions le mieux, nous devenons incapables de réfléchir, incapables de vouloir. Si nous sommes obligés de parler, nous le faisons d'une façon machinale, utilisant des phrases banales, toute faites, qui ne se sont pas dissoutes dans cette confusion mentale. Notre attention se fixe automatiquement sur quelque détail insignifiant et surtout sur l'idée obsédante que le timide a presque toujours : « je vais rougir, on va me trouver ridicule, on remarque tel défaut de mon visage, de mon costume », etc... Les psychologues résumeraient toutes ces perturbations en disant qu'il y a abaissement, confusion et rétrécissement de la conscience.

Ces symptômes sont particulièrement violents chez les auteurs, les orateurs, les professeurs dans les accès de cette timidité professionnelle qu'on appelle le « trac ». Le trac rend à demi-fous les gens les mieux sensés, par exemple le célèbre Paillet, qui, le jour d'une affaire importante, s'en allait à pied au Palais, rasant les murs en construction, dans le vague espoir qu'une poutre mal dirigée lui casserait la jambe, et disant : « C'est ça qui serait un bon prétexte pour ne pas plaider ! » Mme Pierson souhaite chaque fois dans sa voiture un accident imprévu, le feu au théâtre... qui lui apporterait un prétexte à ne pas jouer.

Mais voici une description scientifiquement exacte que Sarcey a faite de ses angoisses le jour de sa première conférence :

« Le cœur ne commença sérieusement à me battre que le « matin du grand jour. Je fus pris d'une inquiétude qui alla « jusqu'au malaise. La peur me galopait plus furieusement à « mesure que s'avançait l'heure... J'avais à peine touché « au déjeuner le matin, il me fut impossible de rien manger « le soir : mon estomac se serrait et les morceaux me crois- « saient à la bouche. J'étais dans un état pitoyable. Quand

Digitized by Google

« on est sur l'affiche, il faut marcher coûte que coûte ; on n'a « pas le droit de se dérober. Mais de quelle ardeur j'eusse « souhaité que les cataractes du ciel s'ouvrissent et qu'il en « tombât une épouvantable averse, ou même cette neige « propice qui m'avait sauvé déjà d'un premier échec. Mais « non, la nuit s'annonçait sereine. C'est moi qui étais le se- « cond sur le programme. J'avais donc une heure à attendre « dans le salon du foyer où m'avait amené Eugène Yung. « J'étais si pâle, si défait qu'il avait pensé que tout encoura- « gement serait inutile : il m'avait laissé à mes réflexions. « Elles étaient fort tristes : c'était tour tour un accablement « sans pensées, comme un tournoiement dans le vide, et, tout « de suite après, un pétillement de sang et une inquiétude qui « ne me permettaient pas de rester en place. Je tirais ma mon- « tre à chaque instant : finissons-en vite, pour l'amour de « Dieu ! C'était un supplice intolérable. »

Et ce pauvre Sarcey éprouva tant qu'il fit des conférences, des tourments dont le public ne se doutait pas :

« Vous croyez peut-être, écrit-il encore, que je pris plus « d'assurance à mesure que je me familiarisais davantage « avec le public. Il n'en fut rien, tout au contraire. Je parlais « tous les jeudis... quand je touchais à l'heure de cette mal- « heureuse conférence, c'étaient des transes, des affres dont « je sens encore le frisson rien que d'y penser. Au moment où « se levait le rideau, la bouche se séchait instantanément ; ... « la voix montait dans la tête, je l'entendais haute et perçante « comme si c'eût été une autre voix que la mienne... il me « semblait que les mots difficilement articulés se dévidaient « d'eux-mêmes, en dehors de ma volonté et je cherchais en « vain à ressaisir mes phrases qui s'enfuyaient. C'était un état « extrêmement douloureux. »

Bien entendu, tous les accès de timidité n'atteignent pas cette intensité et ne donnent pas lieu à tous les symptômes que nous avons indiqués. Ils varient aussi suivant certaines circonstances : chez beaucoup de sujets, ils sont plus forts et plus fréquents à jeun qu'après les repas, le matin que le soir, l'hiver que l'été, par un temps lourd, que par un temps clair, surtout chez les obsédés de la rougeur.

Digitized by Google

* * *

Comment naît et se développe la timidité ? A cette question les timides se montrent très préoccupés de répondre : ils s'étudient beaucoup eux-mêmes. Mais le plus souvent leurs explications sont inexactes ou incomplètes. Ainsi lorsqu'ils attribuent leurs accès à l'un de leurs symptômes : « Je suis timide, disent-ils, parce que je rougis, ou parce que je suis gauche ». C'est tout le contraire : ils prennent l'effet pour la cause. Ce qui est vrai, c'est que la préoccupation de l'un des symptômes, gaucherie, rougeur, peut devenir assez obsédante pour favoriser par association la production des autres. C'est un fait bien connu des psychologues que les idées ne restent pas dans l'esprit isolées les unes des autres : elles y forment des groupes ou des systèmes, de sorte que lorsqu'une idée se présente à la conscience, c'est avec tout le cortège de celles qui lui sont associées, et si ces idées doivent avoir un retentissement dans l'organisme, comme c'est le cas pour la rougeur, non seulement nous rougirons, mais nous éprouverons tous les phénomènes ayant avec celui-ci une solidarité mutuelle mentale ou physiologique. Les idées obsédantes possèdent à un degré exceptionnel ce pouvoir d'évocation. Mais nous ne rougirions pas, nous ne serions pas obsédés par l'idée de la rougeur, si la timidité ne nous avait fait éprouver la chose et présenté l'idée en même temps que les autres symptômes de l'accès.

Les explications que les timides croient découvrir dans des circonstances étrangères à l'accès, ne sont pas plus satisfaisantes. Par exemple : « Je n'attribue pas ma timidité à une cause physique, répond un jeune homme à une enquête du docteur Hartenberg, mais à une certaine paresse d'esprit, à mon manque de confiance en moi, quelquefois à la peur du ridicule. » Une dame : « L'ennui d'être remarquée à cause de l'originalité de ma physionomie, de ma grande taille, contribue souvent à m'intimider en public. » Une autre : « J'ai été timide par mon nez qui me semble très grand, et dont on se moquait beaucoup dans mon entourage et parmi mes compagnes. Un homme répond : « Ma grande myopie qui m'expose à faire

Digitized by Google

des « gaffes » a beaucoup exagéré ma timidité ». Stendhal, dans son journalintime, accusait son peu de fortune de causer toute sa timidité : « Il faut absolument m'en guérir, écrit-il ; « le meilleur moyen serait d'être assez riche pour porter pen- « dant un an au moins cent louis d'or sur moi. Ce poids conti- « nuel que je saurais être d'or, détruirait la racine du mal. » Cette opinion est assez répandue et l'on peut observer que le pauvre, dans le portrait qu'en trace La Bruyère, a l'attitude d'un timide.

Cependant, toutes ces causes, et tant d'autres analogues alléguées par les malades ne sont pas les causes uniques et suffisantes du mal, puisque beaucoup de gens sont myopes, pauvres, gauches, affligés de quelque défaut physique et en souffrent, sans devenir des timides. Là n'est donc pas, comme le dit Stendhal « la racine du mal ». L'action de ces causes n'est pas nulle, mais secondaire : elles deviennent l'objet d'une sorte d'obsession autour de laquelle s'organisent les conditions préexistantes de la timidité.

Ces conditions premières existent chez tous les hommes, même normaux : on ne naît pas timide, mais on apporte en naissant tout ce quil faut pour le devenir. Ce qu'il faut c'est simplement l'aptitude innée chez tous, à avoir peur et à avoir honte, jointe au besoin de sympathiser avec ses semblables. En effet, les symptômes de l'accès de timidité sont ceux de la peur et de la honte et l'émotion du timide semble une espèce hybride de ces deux émotions; mais avec ce caractère singulier d'être une fausse peur et une fausse honte : nous tremblons comme si nous courrions un danger devant des personnes qui ne nous veulent que du bien ; nous rougissons alors qu'on ne peut rien trouver à reprendre dans notre attitude ou dans nos paroles ; souvent même nous disons de sang-froid une banalité et nous disons un mot heureux en en rougissant comme d'une énormité.

Il faut donc tenir compte encore d'un autre facteur : le besoin de sympathiser avec nos semblables. Nous n'entendons pas par là seulement et d'abord le besoin d'un lien d'affection ; mais une forme plus compréhensive de l'adaptation de l'individu à son milieu. Pour vivre en société, — et il n'y a pas moyen de vivre autrement, — il faut bien que nous nous entendions

Digitized by Google

avec nos semblables : pour tirer de leur commerce tout le profit possible, il faut que cette entente ne se borne pas aux actes indispensables à notre subsistance. La communauté des mœurs, la correspondance des pensées, des sentiments, la compénétration des consciences par les gestes, les attitudes, les paroles, tout cela nous est nécessaire et nous en éprouvons obscurément mais très impérieusement le besoin. La sympathie au sens ordinaire n'est que le couronnement de cette sympathie au sens large.

Or, chez le timide, l'aptitude à sympathiser est insuffisante ou pervertie : il manque de souplesse pour entrer dans la conscience des autres et il refuse de se laisser pénétrer par eux.

Des psychologues comme MM. Paulhan et Dugas ont parfaitement discerné dans la timidité cette insuffisance d'une tendance profonde de notre nature. Mais précisément puisque cette tendance à la sympathie est de notre nature, comment se fait-il que chez certains sujets elle soit insuffisante ou pervertie? D'où vient cette anomalie? Elle nous semble avoir deux causes principales : l'une physique, la psychasthénie ; l'autre morale, l'orgueil.

L'orgueil est peut-être la chose du monde la mieux partagée, nous savons bien ce que c'est. Quant à la psychasthénie, elle est très difficile à définir : nous nous contenterons de dire que c'est une dégénérescence nerveuse, un affaiblissement du système nerveux et une exagération de son irritabilité ; elle entraîne chez l'adulte des troubles d'ordre mental dont l'état d'âme des neurasthéniques offre un tableau assez complet. Elle peut survenir après une maladie, une opération, un surmenage quelconque. Plus souvent, elle est héréditaire et congénitale. On comprend que dans le premier cas elle disparaisse, et avec elle la timidité et les autres psychoses consécutives, si l'organisme reprend sa vigueur normale. Tandis qu'un qu'une débilité nerveuse héréditaire se guérira beaucoup plus difficilement et ses conséquences psychiques pourront être bien plus graves. Il faut noter ici une différence entre les hommes et les femmes : chez les femmes l'organisme nerveux étant plus délicat et plus irritable, fournira un terrain particulièrement favorable au développement de la psychasthénie.

Digitized by Google

Comment évolue la timidité sous l'influence des causes que nous venons d'indiquer? — Nous ne savons guère comment pensent les petits enfants ; mais il semble que chez eux la timidité puisse se manifester de très bonne heure : c'est d'abord une simple réaction défensive, analogue à la peur, dont le retentissement mental se réduit à une émotion pénible et à la notion vague des circonstances qui l'ont provoquée. A mesure que l'enfant grandit et que cette émotion se renouvelle, il prend conscience de l'analogie des occasions qui la font naître ; il s'en préoccupe pour les éviter, d'une façon d'abord instinctive, puis plus réfléchie. Un jour vient surtout où il apprend le nom de l'émotion dont il souffre : il était timide, maintenant il se sait timide ; c'est une grande étape franchie, car le mot fixe dans son esprit l'idée et en accroît le pouvoir obsédant.

L'époque de la puberté n'est pas moins importante : elle est caractérisée en effet, au point de vue mental, par la prédominance de la vie affective et émotionnelle sur la vie intellectuelle et volontaire : il est donc à prévoir que les accès y prendront une intensité nouvelle en même temps que la timidité comme tendance s'organisera et se fortifiera dans les profondeurs de la conscience. L'adolescent commence à réfléchir sur les symptômes et sur les raisons de son mal ; il en imagine des explications : un défaut physique, une infériorité dans les jeux ou les exercices scolaires, etc... La peur du ridicule commence à le paralyser. Or, s'il y a une crainte raisonnable du ridicule, il y en a d'excessives, c'est-à-dire de disproportionnées à leur objet, et c'est de l'orgueil que d'être trop vivement affecté de découvrir en soi telle ou telle légère imperfection. L'orgueil, une fois mis en branle trouve assez de raisons et d'occasions pour alimenter la timidité et lui donner jusqu'à un certain point le caractère tyrannique et obsédant d'une passion. D'ailleurs la réflexion s'ajoute aux éléments que nous avons discernés pour les organiser et faire de la timidité une psychose très complexe dont les modalités varient à l'infini avec le caractère des sujets, leur sexe, leur tempérament, leur profession, etc... Il faut donc renoncer ici à la description générale pour vous présenter plutôt quelques échantillons.

Digitized by Google

Les cas les plus simples sont peut-être ceux des sujets que leur condition sociale, leur métier ne disposent pas à raffiner sur leurs sentiments ; et parmi ceux-là, les plus simples encore sont ceux où la timidité, greffée sur la psychasthénie, est nettement morbide et prend la forme d'une obsession très spéciale, comme celle de la rougeur.

Chez les sujets dont la culture intellectuelle est très développée, la timidité est plus complexe et plus systématique. Elle sera très fréquente, on le comprend, chez les hommes d'étude, chez tous ceux auxquels leurs occupations donnent un caractère à part. Parce qu'ils ne sont pas comme tout le monde il leur faudra plus de souplesse pour sympathiser avec tous : de là la timidité de tant de savants, de tant de militaires même des plus braves, comme Ladmirault, le héros de l'armée du Rhin, le roi Albert de Saxe, le maréchal d'Albret, Lord Roberts et tant d'autres.

Robert Greslou, le malheureux *Disciple* de Bourget, offre un cas de timidité chez un jeune intellectuel, qui peut retenir l'attention du psychologue, tellement il est vrai.

Robert Greslou est le fils d'un ingénieur très épris de mathématiques. Intellectuellement il tient de son père qui, au surplus, commence son éducation. L'amour et l'admiration qu'il a pour son père sont l'ébauche du culte qu'il aura plus tard pour la science. Rien de mieux si l'orgueil ne se mêlait à ce goût de la pensée, et il s'y mêle parce que le petit Robert Greslou, après la mort de son père, se trouve seul avec une mère qui ne le comprend pas, avec laquelle il ne peut « sympathiser ». Cette mère est une méridionale, — comme Madame Monneron dans l'*Etape*, — excellente sans doute et affectueuse, mais fort étrangère aux choses de l'esprit et d'une dévotion un peu étroite ; bref, tout l'opposé de son mari. Son enfant le sent, et, tout en l'aimant d'instinct, reste sans communication avec elle.

« Je vous ai dit, lisons-nous dans ses confidences à Adrien « Sixte, le philosophe dont il est le disciple, je vous ai dit que « dans l'ordre de la sensibilité comme dans celui de la pensée, « j'avais subi presque aussitôt l'impression de ne pouvoir pas « me montrer à ma mère tout entier... Ce fut d'abord chez

Digitized by Google

« moi une timidité ; cela devint par la suite un orgueil. Mais « tous les orgueils n'ont-ils pas une origine analogue? *Ne pas « oser se montrer, c'est s'isoler ; et s'isoler c'est bien vite se pré- « férer.* J'ai retrouvé depuis dans quelques philosophes nou- « veaux, M. Renan, par exemple, mais transformé en dédain « triomphant et transcendental, *ce sentiment de la solitude « de l'âme...* Chez un pauvre petit collégien qui trottait, son « cartable sous le bras, les mains gourdes d'engelures, et les « pieds dans des galoches, ce n'était qu'un obscur et dou- « loureux instinct. Mais cet instinct après s'être appliqué à « ma mère, grandissait, grandissait, s'appliquant à mes ca- « marades et à mes maîtres. Je me sentais différent d'eux, « d'une différence que je résumerai d'un mot : je croyais les « comprendre tout entiers et je ne croyais pas qu'ils me com- « prissent... mais je vois aussi qu'il y avait entre nous cette « différence, qu'ils acceptaient et leur personne et la mienne, « simplement, bonnement, bravement, au lieu que je com- « mençais déjà à me compliquer en pensant trop à moi- « même. »

S'absorber dans l'étude et le culte de son moi, se mettre en dehors et au-dessus de l'humanité commune, tel est l'aboutissement de la timidité de Robert Greslou. « Toute « mon intelligence s'appliquant à mes propres émotions, « écrit-il,... je devins auprès de ma mère un égotiste absolu, « d'une extraordinaire énergie de dédain à l'égard de tous... » Et ailleurs il formule ainsi ce qu'il appelle « le grand prin- cipe de sa vie » : « Ne pas considérer comme une loi, pour « nous autres qui pensons, ce qui est et doit être une loi pour « ceux qui ne pensent pas. »

Avec de telles dispositions, le timide éprouve le désir contre nature, de rester inconnu de ceux qui l'entourent. Dans les relations sociales, il se garde d'être lui-même ; il joue un rôle qu'il s'impose ; c'est un perpétuel mensonge. Et cela devient une habitude : par là s'expliquent ces « mensonges de timi- dité », sans but et presque inconsciente qui relèvent moins de la vie morale que de l'automatisme psychologique. « Dans « des moments imprévus et rapides, écrit Rousseau, la « honte et la timidité m'arrachent souvent des mensonges

Digitized by Google

« auxquels ma volonté n'a point de part, mais qui la pré-
« cèdent en quelque sorte, par la nécessité de répondre à l'ins-
« tant. » Les *Confessions* sont pleines de ces faussetés naïves et sans but. Robert Greslou se plaît à ce genre de mensonges : « Il m'est arrivé de raconter à mes camarades toutes sortes
« de détails inexacts sur moi-même, sur mon endroit de nais-
« sance, sur l'endroit de naissance de mon père... et non pour
« me vanter, mais pour être *un autre* simplement... Jouer un
« rôle à côté de ma vraie nature m'apparaissait comme un en-
« richissement de ma personne. » D'ailleurs, c'est encore un trait essentiel du caractère des timides que le dédoublement de la personnalité : « Aussi loin que je remonte dans mon passé,
« écrit encore Greslou, je constate que ma faculté dominante...
« a été la facilité... du dédoublement. Il y a toujours eu en
« moi comme deux personnes distinctes : une qui allait, ve-
« nait, agissait, et une autre qui regardait la première aller,
« venir, agir avec une impassible curiosité. »

Cette faculté du dédoublement que l'exercice rend de plus en plus souple et ingénieuse a pour le timide une utilité évidente : elle constitue d'abord un personnage qui est chargé des relations sociales ; c'est lui qui parle, agit, s'expose au jugement des autres. Aussi ce personnage n'est-il pas sincère ; c'est, si vous voulez, l'homme de paille derrière lequel se cache la véritable personnalité. Celle-ci reste secrète ; elle se complaît en elle-même, s'étudie, se juge et juge les autres. Elle juge d'abord et sévèrement l'homme de paille sacrifié aux relations sociales : il est sans esprit, ridicule... Ses bévues et ses mésaventures ressenties d'abord douloureusement, émeuvent de moins en moins la personnalité profonde du timide à mesure qu'il s'enfonce davantage dans sa solitude et dans son orgueil.

Par les jugements qu'ils portent sur eux-mêmes et sur les autres, les timides diffèrent beaucoup. Les uns gardent une confiance inébranlable dans leur valeur personnelle et même dans leur supériorité sur la plupart de leurs contemporains : ils sont des êtres d'élite, des incompris, ils ne voient autour d'eux que des médiocres, des barbares. Cette fermeté de caractère ou plutôt cet entêtement appartient souvent à des natures réellement distinguées. La timidité prend chez

Digitized by Google

elles la forme la plus nettement systématique, elle se développe en une véritable philosophie de la vie. Elle serait une force, si elle avait des bases mieux assurées et si elle n'était menacée par les plus douloureux démentis de l'expérience.

Chez d'autres la timidité ne parvient pas à s'organiser aussi complètement et à prévaloir à ce point sur le naturel. Ceux-ci souffrent peut-être davantage ; ils sont plus intéressants, plus faibles, mais, au fond, moins malades ; ils jugent plus équitablement leurs différentes personnalités : sévères pour le moi factice et malchanceux des relations sociales, ils sont affectés péniblement de ses misères, et ils rendent justice à leur véritable moi en reconnaissant ses faiblesses aussi bien que ses qualités. Ils ont une conscience plus nette du désastre psychologique et social qu'est pour eux leur timidité.

Il me reste à vous présenter un exemple de chacun de ces deux genres.

Maurice Barrès a peint dans plusieurs de ses romans, sous le nom de Philippe un personnage qui réalise assez bien le type du timide obstiné et orgueilleux. M. Barrès lui-même a expliqué l'origine de ce défaut : « Philippe était timide « et dégoûté : on le froissait et il sentait avec une délica- « tesse morbide la vulgarité dans les hommes et dans « les choses. Il fut mis à dix ans au collège, où, dans « une grande misère physique (sommeils écourtés, froid et « humidité des récréations, nourriture grossière), il dut vivre « parmi des enfants de son âge, fâcheux milieu, car à dix ans, « ce sont précisément les futurs goujats qui dominent par « leurs hâbleries et leur vigueur, mais celui qui sera plus tard « un galant homme et un esprit fin, à dix ans, est encore dans « les brouillards... Dans ces mauvaises conditions matérielles « et morales, par manque de globules sanguins et à se sentir « différent de ses professeurs et camarades, il devint timide. »

Comme tous ses pareils, il s'abstrait du milieu où il doit vivre, il s'isole et bientôt se préfère, selon la formule de Bourget ; il est très convaincu de sa supériorité sur le reste des hommes : ils sont incapables de comprendre les délicatesses et les raffinements de sa nature, ce sont des barbares : « Il se penchait du haut d'une tour, comme d'un temple, sur

Digitized by Google

« la vie. Il y voyait grouiller les barbares ; il tremblait à l'idée « de descendre parmi eux ; ce lui était une répulsion et une « timidité avec une angoisse. »

De ces données, Philippe s'applique à tirer toute une philosophie de la vie, dont le centre, l'absolu est son moi. Il devient un égotiste et un dilettante. Il se formule des règles de conduite dans le genre de celle-ci : « Il faut sentir le plus pos- « sible en analysant le plus possible. Je veux recueillir tous « les frissons de l'univers ; je m'amuserai de tous mes nerfs. « Il faut mettre sa félicité dans les expériences que l'on insti- « tue et non dans les résultats qu'elles semblent promettre. « Amusons-nous aux moyens, sans souci du but. » C'est le scepticisme au moins dans l'ordre du sentiment et de la conduite.

Un pareil système fait à l'âme une douloureuse violence ; cela ne va pas sans « mortifications » comme il dit et comme on le sent bien dans ses confidences, si détaché qu'en soit le ton : « L'essentiel est de se convaincre qu'il n'y a que des ma- « nières de voir, que chacune d'elles contredit l'autre et que « nous pouvons, avec un peu d'habileté, les avoir toutes sur « un même sujet. Ainsi nous amoindrissons nos mortifica- « tions à penser qu'elles sont causées par rien du tout, et nous « arrivons à souffrir très peu. »

Il continue cependant à souffrir et précisément du besoin qu'il a cru étouffer en lui : le besoin de s'épancher dans le cœur d'un ami et d'y trouver une force qui seconde les siennes. Ce n'est pas qu'il souhaite de rencontrer une sagesse autre que la sienne, à laquelle il se soumettrait : il est trop orgueilleux pour cela ; mais enfin il voudrait se retrouver dans un autre, comme si la réalisation de ce vœu impossible devait lui procurer quelque soulagement :

« Le vœu que je découvre en moi est d'un ami avec qui « m'isoler et me plaindre, et tel que je ne le prendrais pas en « grippe. Le soir, tous les soirs, sans appareil, j'irais à lui. « Dans la cellule de notre amitié, fermée au monde, il me de- « vinerait. Je serais sincère, lui, affectueux et grave. Il serait « plus qu'un confident, un confesseur... Nous suivrions en- « semble du doigt la courbe de mes agitations : vous êtes au

Digitized by Google

« pire, me dirait-il, l'aube demain vous calmera... Et si... je « méprisais la vérité par orgueil de malade, lui, sans méchan- « tes paroles, modifierait son traitement. Car il serait moins « un moraliste qu'un complice clairvoyant de mon âcreté. « Il m'admirerait pour des raisons qu'il saurait me faire par- « tager ; c'est quand la fierté me manque qu'il faut violem- « ment me secourir et me mettre un Dieu dans les bras, pour « que du moins le prétexte de ma lassitude soit noble. »

Voilà une singulière conception de l'amitié ! Ce n'est même pas de l'égoïsme à deux ; c'est un misérable compromis entre l'âme qui souffre et l'égotisme qui l'oppresse. Mais pourquoi tenter une conciliation? pourquoi ne pas renoncer franchement à ce culte du moi, à ce faux idéalisme dont la malfaisance est évidente? C'est que nous sommes en présence d'une de ces maladies de l'âme, dont on souffre sans vouloir en guérir : elle ressemble aux passions par ce trait et aussi par l'envahissement progressif de toutes les facultés. Elle ressemble dans l'ordre physiologique aux intoxications lentes. Comme ces intoxiqués de l'alcool ou de la cocaïne qui ne peuvent se résoudre à couper leur mal dans sa racine, Philippe ne rejettera jamais cette fausse idéologie qui fait son malheur.

Je dois ajouter que la grande influence de M. Barrès sur les jeunes gens ne se comprendrait guère, s'il n'y avait dans ses livres que des Philippe et, dans Philippe même, les seuls traits que j'ai rappelés. On sait assez qu'il y a dans son œuvre d'autres personnages et d'autres idées plus capables d'intéresser la jeunesse intellectuelle d'aujourd'hui.

Il me reste à vous présenter un timide du second genre dont nous parlions tout à l'heure : le timide faible, qui se plaint, le plus sympathique et peut-être le plus guérissable. Le type de ce genre est Amiel, et puisque Scherer nous a livré son journal intime, je n'ai qu'à grouper en face des symptômes déjà indiqués, les citations qui les révèlent.

D'abord la tendance à dissimuler son moi véritable derrière un moi de façade. Amiel cherche surtout à dérober aux regards ses émotions et il craint de s'y abandonner lui-même : il ne veut pas être trompé parelles, il ne veut pas non plus leur manquer, les compromettre par des signes

Digitized by Google

maladroits : il se réserve donc de les examiner à loisir, quand il se sera ressaisi, pour reconnaître leur valeur et les ressentir dignement. Sur le moment, lui, dont le cœur est si bon et si tendre, se dissimule derrière un personnage ironique et léger : « Il y a en moi, écrit-il, une raideur secrète à « laisser paraître mon émotion vraie..., à m'abandonner au « moment présent, sotte retenue que j'ai toujours observée « avec chagrin. Je badine toujours avec le moment qui passe, « et j'ai l'*émotion rétrospective*. Il répugne à ma nature réfrac- « taire de reconnaître la solennité de l'heure où je suis : un « instinct ironique, qui provient de ma timidité, me fait tou- « jours glisser légèrement sur ce que je tiens sous prétexte « d'autre chose ou d'un autre moment. La peur de l'entraî- « nement et la défiance de moi-même me poursuivent jusque « dans l'attendrissement. »

Amiel a, comme Philippe, sa philosophie de la vie, mais bien plus humaine et plus louable. Elle est faite d'abord d'un culte de l'idéal qui serait pour son âme une noblesse et une force, si le mépris du réel ne venait le corrompre. Car, il faut que nous le disions, le timide n'est pas vraiment idéaliste ; il n'est que romanesque. L'idéalisme est essentiellement l'oubli de soi-même, le dévouement du moi à quelque chose qui le dépasse ; c'est un amour agissant, efficace. Cet amour, chez le timide, est inactif et même paralysant, ou pour dire la chose simplement, dans son esprit le mieux est l'ennemi du bien. Pour le véritable idéaliste, avoir l'intuition et le goût d'une perfection non commune, c'est une responsabilité ; pour le timide ce n'est qu'un plaisir et un orgueil. Comme il redoute tout ce qui met en contact avec le réel et surtout le devoir d'agir, c'est une jouissance pour lui de se réfugier dans un monde imaginaire où il sera seul avec ses idées et ses sentiments, délivré de la pression sociale et des responsabilités qui en résultent. Dans un tel monde le moi prend une valeur absolue ; il est le véritable objet de ce culte de l'idéal, qui n'est qu'une maladie de l'idéal ; c'est le moi que l'on cherche à embellir et à flatter en y faisant épanouir toute une flore de sentiments et d'émotions exaltés et subtils, mais sans objet raisonnable et sans valeur morale. A l'époque romantique, ce

Digitized by Google

qu'on appelait « la maladie du siècle » comportait souvent cet élément qu'Amiel a bien caractérisé : « C'est, dit-il, l'a- « mour-propre infini, le purisme de la perfection, l'inaccep- « tation de la condition humaine... C'est, dit-il encore, le *tout ou rien*, l'ambition titanique oisive par dégoût, la nostal- « gie de l'idéal... C'est l'ironie qui ne prend ni soi, ni la réa- « lité au sérieux par la comparaison avec l'infini entrevu et « rêvé... C'est — et ce fut surtout pour Amiel, — la faiblesse « qui ne sait pas conquérir et qui ne veut pas être conquise ; « c'est l'isolement de l'âme déçue qui abdique jusqu'à l'espé- « rance. »

Il ne se résigna jamais à cette abdication ; il ne parvint pas à la sérénité ou à l'impassibilité qu'elle lui eût procurée, s'il l'avait sincèrement consentie. C'est pourquoi l'on trouve si souvent dans son journal des retours à la nature ou du moins des poussées de naturel, qu'il ne parvient pas à réprimer et qui lui arrachent parfois des plaintes douloureuses : « Tout « ou rien, écrit-il, ce serait mon fond primitif, mon vieil « homme. Et pourtant, pourvu qu'on m'aime un peu, qu'on « pénètre dans mon sentiment intime, je me sens heureux « et ne demande presque rien d'autre. Ainsi, j'aspire à l'infini « et peu me contente déjà... Je me suis souvent surpris à dé- « sirer mourir, et pourtant mon ambition de bonheur ne dé- « passe guère celle de l'oiseau : des ailes ! du soleil ! un nid ! »

Un nid familial, c'est un rêve qu'il eut toujours, pour son tourment, le bon sens de concevoir, sans avoir jamais celui de le réaliser. « La vie de famille, dit-il, m'attire, elle me fait « besoin. Dans ce qu'elle a de ravissant, de profondément mo- « ral, elle m'attire comme un devoir. Son idéal me persécute « même parfois. Une compagne de ma vie, de mes travaux, « de mes pensées et de mes espérances, un culte de famille, « la bienfaisance au dehors, des éducations à entreprendre, « les mille et une relations morales qui se déroulent autour « de la première, toutes ces images m'enivrent souvent. »

Mais voici bientôt la revanche du faux idéalisme : il se représente le mariage « par bon sens », « au rabais », il se détourne de cette « profanation » ; comme il dit, et reprend son attitude romanesque : « J'appelle, j'attends le grand, le saint,

Digitized by Google

« le grave, le sérieux amour qui vit par toutes les fibres et « par toutes les puissances de l'âme. Et si je dois rester seul, « j'aime mieux emporter mon espérance et mon rêve, que de « mésallier mon âme ! »

Tel fut en effet le sort du pauvre Amiel : la défiance de soi, la maladie de l'idéal l'ont empêché de vivre la vie pour laquelle il était évidemment fait : il devait écrire, jouer un rôle social... La timidité a empêché tout cela. L'œuvre d'Amiel se réduit presque dans l'histoire des Lettres à un document psychologique, d'une qualité supérieure et d'une émouvante sincérité. Encore a-t-il fallu qu'un de ses amis nous le révèle après sa mort.

* * *

Je vous ai fait le procès de la timidité en même temps que sa description. Mais elle a ses défenseurs que nous devons écouter. On a dit que la timidité, parce qu'elle est une inaptitude à la vie pratique, devient aisément une disposition à la vie imaginative et à l'art. Si l'on en croit Rousseau, elle serait la raison cachée des vocations d'artistes et de la sienne :

« L'art seul, en effet, peut fournir au timide un moyen de « déployer ses facultés et de donner sa mesure : « J'aimerais « la société comme un autre, dit Rousseau, si je n'étais sûr de « m'y montrer non seulement à mon désavantage, mais tout « autre que je ne suis. Le parti que j'ai pris d'écrire et de me « cacher était précisément celui qui me convenait. Moi pré- « sent, on n'aurait jamais su ce que je valais. » (Dugas, p. 143). De fait si l'on cherche dans l'histoire des lettres des noms de timides, il s'en présente en foule depuis Virgile, Horace, Corneille, Rousseau, Benjamin Constant, Vigny, Michelet, jusqu'à Sully-Prudhomme. Et Amiel, s'il n'avait pas été timide, nous aurait-il rien donné qui vaille son journal? Si la timidité n'est pas une source d'inspiration, elle est « une cause occasionnelle » de l'art, dit M. Dugas.

Cela va fort bien ; mais à la liste des grands hommes qui furent timides, on pourrait opposer celle des grands hommes qui ne le furent pas. Cette « cause occasionnelle » n'est donc

Digitized by Google

nullement nécessaire à l'éclosion du talent. Mais surtout ne serions-nous pas téméraires d'appliquer la remarque de Rousseau soit à nous-mêmes, soit à ceux que nous devons élever? Le talent est une valeur qu'on ne peut escompter qu'avec beaucoup de prudence.

Il faut, d'autre part faire quelque concession en faveur de la timidité, à ceux qui la considèrent comme un signe et un effet de la difficulté que peut avoir un sujet à s'adapter à une circonstance donnée. Ainsi comprise elle est naturelle et utile ; elle signifie pour celui qui l'éprouve, qu'il répond mal aux exigences de telle situation, à peu près comme la douleur physique nous avertit que notre organisme court quelque danger, que le milieu lui est défavorable et qu'une adaptation de l'un à l'autre est nécessaire. La timidité témoignerait encore de la conscience qu'un sujet a de ses insuffisances dans une occasion donnée ; et c'est assurément une supériorité que d'avoir cette conscience. Ceux qui ne se sont jamais sentis embarrassés ou bien étaient des êtres d'élite qui par nature dominaient les circonstances, ou bien des gens médiocres qui ne comprenaient pas les choses et ne se connaissaient pas bien eux-mêmes.

Mais réduite à ce rôle de signe la timidité n'a pas de valeur propre ; elle ne doit pas dégénérer en une idéologie dont l'aboutissement pratique est l'inaction et le culte du moi ; elle doit être au contraire un stimulant, un principe de perfectionnement. Elle doit aussi être passagère : utile pendant la période d'adaptation, elle doit disparaître avec la difficulté dont elle est née, comme la faim et la soif disparaissent après le repas.

Donc, quand la timidité persiste trop longtemps ou quand elle atteint les degrés que nous avons marqués, elle est trop évidemment une souffrance inutile et un défaut pour qu'on ne cherche pas à la combattre.

Or, nous lui avons reconnu une cause physique (la psychasthénie) ; nous avons constaté qu'elle se développe en une fausse philosophie de la vie, — elle est alors une perversion de l'esprit, — et, comme elle nous conduit à vivre en égotiste, en dilettante elle est un danger, parfois une perversion morale.

Digitized by Google

Par conséquent il faudra lui opposer trois sortes de remèdes : il y en aura de physiques, pour faire disparaître autant que possible la faiblesse nerveuse et rendre la cœnesthésie normale. Le médecin les prescrira pour chaque cas.

Il faudra y joindre une cure intellectuelle. La Rochefoucauld a écrit « que la timidité est un défaut dont il est dangereux de reprendre les personnes qu'on en veut corriger ». Cela est vrai : faire remarquer, par exemple à un enfant, qu'il rougit hors de propos, c'est attirer son attention sur l'idée de la rougeur, donc donner à cette idée plus de fixité et plus de force pour déclancher tout le processus de l'accès de timidité.

Mais si des observations fréquentes — même très bienveillantes — ne peuvent être que nuisibles, il sera au contraire fort utile d'aider le sujet à réfléchir un peu clairement sur ce qui se passe en lui, à discuter les raisons par lesquelles il justifie son trouble et surtout à critiquer l'égotisme, l'idéalisme romanesque dont il se forge une philosophie pratique. Ce sera le plus important, s'il s'agit d'un adulte intelligent et cultivé.

Il ne sera pas très difficile de l'amener à se condamner lui-même : d'abord son émotion lui paraîtra aisément injustifiable et ridicule : il le reconnaît si bien qu'il tend à la détacher de son moi véritable pour l'attribuer à un moi factice, ainsi que tout ce que son orgueil répudie.

Il sera plus difficile d'amener quelqu'un à reconnaître qu'il s'est fait sur la vie des idées fausses et funestes. Cependant la timidité la plus systématisée recèle toujours des contradictions logiques et psychologiques qu'on peut faire apercevoir. Nous nous séparons de nos semblables, nous leur cachons notre vraie personnalité parce que nous estimons que notre goût de l'idéal, nos subtilités, nos délicatesses ne sont pas faits pour ces barbares ; nous ne pourrions pas sympathiser avec eux. La logique voudrait, puisque nous professons ce souverain mépris des autres hommes, que nous soyons indifférents à leurs appréciations. Or, le timide s'en montre préoccupé à l'excès, il est « le scrupuleux de la vie sociale », il épie et il aperçoit avec une clairvoyance aiguë les moindres signes

Digitized by Google

d'approbation ou de critique ; l'opinion des autres fait son tourment, soit qu'il s'obstine contre elle, comme Philippe, soit qu'il souffre de se voir méconnu, comme Amiel.

Donc son attitude vis-à-vis de lui-même n'est pas moins mensongère que celle qu'il prend vis-à-vis des autres. Le dédain et le détachement de l'opinion ne sont pas plus vrais dans sa pensée que la modestie et le respect qu'il fait paraître. Ou plutôt il n'y a là qu'une apparence d'hypocrisie, un mensonge de mensonge, car le but du timide n'est pas précisément de tromper les autres, encore moins de se duper lui-même ; c'est simplement de se cacher ; — et toutes les complications résultent de cette fâcheuse manie dans les natures les plus sincères et les mieux douées.

Enfin on montrera au timide qu'au point de vue pratique, sa manière d'agir va tout à l'encontre de ses aspirations. C'est le goût et le souci du mieux qui l'éloignent de ses semblables et par suite de l'action, de la vie, du bien : il ne fait pas ce qu'il pourrait pour se réaliser lui-même et remplir son rôle social ; il cherche la perfection et il s'amoindrit ; sa vie est une faillite, et une faillite frauduleuse puisqu'il n'utilise pas toutes ses disponibilités.

Ces choses bien comprises, le timide sera-t-il guéri? Nullement, parce que sa maladie ou son défaut n'est pas de nature purement intellectuelle : la volonté et le cœur sont atteints. Son cas est analogue à celui du neurasthénique, du mélancolique ou du morphinomane : il ne suffit pas de raisonner avec lui : il faut changer ses habitudes et refaire en lui l'éducation du cœur après celle de la pensée.

Quelles sont les habitudes les plus opposées à la timidité? Toutes celles qui nous obligent à dépenser notre activité et à engager notre responsabilité. Or, il y en a de telles que la vie nous impose et contre lesquelles la timidité ne tient pas, par exemple l'exercice d'une profession, les relations inévitables et quotidiennes avec les personnes de notre entourage. Ces leçons d'expérience que nous ne pouvons refuser ce serait la pire des fautes de les subir, d'en souffrir sans en profiter. Il faut y voir des occasions de se faire une âme sincère et courageuse. Comme l'écrit Vauvenargues : « Il n'est point de meil-

Digitized by Google

« leure école, ni de plus nécessaire que la *familiarité*. Un « homme qui s'est retranché toute sa vie dans un caractère « réservé fait les fautes les plus grossières lorsque les occa- « sions l'obligent d'en sortir et que les affaires l'engagent. Ce « n'est que par la familiarité qu'on guérit la timidité ; ce « n'est que dans un commerce libre et ingénu qu'on peut « bien connaître les hommes, qu'on se tâte, qu'on se démêle « et qu'on se mesure avec eux... Ceux qui n'ont pas le cou- « rage de chercher la vérité dans ces rudes épreuves, sont « profondément au-dessous de tout ce qu'il y a de grand ; « surtout c'est une chose basse que de craindre la raillerie qui « nous aide à fouler aux pieds notre amour-propre et qui « émousse par l'habitude de souffrir ses honteuses délica- « tesses... » (Réflex. sur divers sujets). Dans ses *Conseils à un jeune homme* il ajoute : « Aimez la familiarité. Elle donne... « une prudence qui n'est pas fondée sur les illusions de l'es- « prit, mais sur les principes indubitables de l'expérience... « Donnez plus d'essor à votre âme, vous saurez vous servir « des hommes et vous en défendre ; vous les connaîtrez ; enfin « vous aurez la sagesse dont les gens timides ont voulu se re- « vêtir avant le temps et qui est avortée dans leur âme. »

Toutes ces indications ne semblent-elles pas converger vers un unique et suprême remède : l'oubli de soi-même? C'est le point principal dans l'éducation du cœur, le point d'où partent tous les chemins de la vertu.

Mais si la vertu n'a toute sa valeur morale que lorsqu'elle est chrétienne, c'est-à-dire surnaturelle dans son principe et dans sa fin, il se trouve aussi, par l'effet de je ne sais quelle harmonie merveilleuse, qu'elle n'a toute son efficacité psychologique et pour ainsi dire curative, qu'à cette même condition : ce n'est pas à une sagesse purement humaine qu'il faut convier les malheureux timides, c'est à la pratique de l'humilité et de la simplicité, telles que les entendent les maîtres de la vie spirituelle. Saint François de Sales, dans une de ses lettres à l'Abbesse du Puy d'Orbe, note que « rien ne nous trouble que l'amour-propre et l'estime que nous faisons de nous-même, » et, lui dit-il : « c'est par une inspiration divine que « vous m'interrogez sur la paix de l'âme et l'humilité ensem-

Digitized by Google

« blement, car c'est bien la vérité que l'une ne peut être sans « l'autre... L'humilité fait que nous ne nous troublons de nos « imperfections, nous ressouvenans de celles d'autrui, et tout « de même que nous ne troublons point de celles d'autrui « nous ressouvenans des nôtres. »

Mais je ne puis — pour bien des raisons, — ajouter à cette conférence le sermon qui la complèterait ; nous sommes arrivés au moment où le psychologue doit passer la main au directeur spirituel.

H. OLLION.

Digitized by Google

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

Suite (1)

III

Le polémiste redoutable et redouté que fut Louis Veuillot a fait tort à l'*apôtre*, à l'*apologiste* de la foi catholique qu'il faut admirer en lui.

« Nous sommes tous prêtres en Jésus-Christ, disait-il; dès que nous avons une âme, nous avons un sacerdoce, nous avons charge d'âmes. »

Apôtre, il le fut pour Emile Lafon et ses deux frères, pour le père et la mère Veuillot, pour son frère Eugène et pour la plupart de ses anciens amis. « Les uns m'ont appelé, j'en ai appelé d'autres », disait-il.

Il fut aussi l'apôtre de l'énergie, de la piété, de la bonté, de la noblesse, de tous les héroïsmes chrétiens.

Si les « nombreux volumes des *Mélanges*, comme le dit M. Strowski, offrent la lecture le plus variée, la plus amusante, la plus française qui soit », on y trouve aussi une *apologie* « dispersée, fragmentaire », tant qu'on voudra, mais combien sûre et profonde, et sincère et éloquente, du dogme catholique, de la morale catholique, de l'Eglise catholique, de la Papauté catholique, présentées sous le jour le plus lumineux, le plus en harmonie avec la tradition et avec les idées modernes.

(1) Voir janvier.

Digitized by Google

« Veuillot, sans y penser, par la simple pente de sa vie de chrétien-apôtre, rien qu'à dire au public ce qu'il faisait, ce qu'il aimait, ce dont il souffrait, se trouva écrire au jour le jour son *Génie* du Christianisme. Et un *Génie* plus complet que l'autre » (1), parce que plus spontané, plus senti et plus passionné.

Mgr Touchet avait raison de glorifier Louis Veuillot d'avoir applaudi aux paroles de Napoléon III : « Je veux conquérir à la religion, à la morale, à l'aisance, cette partie de la population qui, au milieu d'un pays de foi et de croyance, connaît à peine les préceptes du Christ ; qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir de ses produits de première nécessité. »

N'est-ce pas de l'apologie émouvante et vécue, que les *Pèlerinages de Suisse*, un peu trop ciselés peut-être, mais si pleins de charmantes descriptions et anecdotes? Et *Rome et Lorette*, et le *Parfum de Rome?* quelles bouffées d'air pur entrent dans l'âme, quand on feuillette ces livres où la langue la plus chaude proclame la victoire du droit sur la force, de l'idéal sur les réalités! Toutes les beautés de l'antiquité, des âges catholiques sont là : les Vierges romaines et les martyrs du Cirque, les pompes de l'Eglise et les merveilles des arts, les Césars, les Pontifes, les peuples, les deuils, les joies, les ruines et les fleurs de la nature vivante parant les débris des monuments écroulés.

La *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* est une réponse à la *Vie de Jésus* de Renan, et Louis Veuillot écrivait en la composant :

« Je suis gai comme un pinson. Je travaille avec une allégresse charmante. Je nage dans les Evangiles, j'y trouve cent mille beautés que je n'avais jamais vues. J'ai vingt ans, je souris, j'admire, je pleure, j'aime. Ah ! que ce pauvre diable de Renan a travaillé à mon profit. Il se peut que je ne fasse rien que de très médiocre pour les autres ; mais pour moi je me fais un chef-d'œuvre, je m'amasse des montagnes de foi, je me convertirai. Priez le bon Dieu pour que je convertisse quelques autres païens (2). »

(1) *Etudes*, 20 octobre 1913, p. 171.
(2) *Lettres à M^lle Charlotte de Grammont*, p. 28.

Digitized by Google

C'est une apologie d'un autre genre, par le ridicule et l'ironie mordante, que les *Libres penseurs*, où se détachent en médaillons grotesques et plaisants les portraits de tant d'esprits forts de l'Université, de la bourgeoisie, de la presse voltairiennes. M. de Mun pouvait dire que la lecture de l'*Avant-propos*, « une douzaine de pages au plus, écrites en 1848, au lendemain des journées de juin, lui avait fait éprouver des émotions inconnues ».

Qui ne se souvient de l'apostrophe terrible à la bourgeoisie libre-penseuse? : « Vos doctrines ont versé le vin de ces co-
« lères abominables. Vous n'êtes point innocents de cette
« guerre impie... Votre crime est d'avoir haï Dieu. Ce crime,
« vous l'avez imposé à une partie du peuple, et c'est là votre
« péril et votre punition ». Il faudrait tout citer, jusqu'au poignant anathème, jeté par le fils du travailleur, mort courbé sur son dur labeur, au « crime d'une Société que rien ne peut ab-
« soudre, parce qu'ayant renié Dieu, elle a renié le pauvre, en
« abandonnant son âme ».

Quant aux *Odeurs de Paris*, M. Geoffroy de Grandmaison en disait naguère dans l'*Echo de Paris* :

« Une verve primesautière, une satire mordante, une bonne humeur toute française, vraiment parisienne, car c'est un enfant de Paris qui parle de sa ville, la connaît, la comprend, la décrit, de Notre-Dame au café-concert ; et nul autre qu'un fils des faubourgs, — ici, un gavroche de génie élevé à Bercy, — ne saurait deviner le secret des choses qu'il raille, le défaut de la cuirasse, ni trouver le mot qui pénètre comme une lame. Il veut de son bistouri, qui débride la plaie, faire un instrument qui sauve le malade ; sa voix est sévère, mais porte une parole de salut.

Ne faut-il pas voir encore une œuvre apologétique dans les *romans* de Louis Veuillot? Lui qui, consulté un jour à propos d'un mauvais roman que Barbey d'Aurevilly rééditait, quoique converti, devait dire : « J'ai douté qu'un chrétien pût écrire un roman » et en venait à le lui permettre, à condition qu'il y mît beaucoup de réserve, avait cru faire œuvre utile à ses semblables en écrivant *Pierre Saintive*, 1839, histoire par lettres d'un enfant du siècle qui se convertit, puis l'*Honnête femme*, 1844, où Sainte-Beuve saluait un esprit d'observation précurseur du réalisme de Flaubert et de *Madame Bovary*. Là

Digitized by Google

où Veuillot excelle, c'est dans les nouvelles, comme *Corbin d'Aubécourt*, les *Nattes*, et autres bluettes charmantes de *Çà et là* et d'*Historiettes et fantaisies*.

Il a écrit encore en 1844, *Les Français en Algérie :* Faites d'abord des chrétiens », en 1855, *La guerre et l'homme de guerre* ; et plus tard la *Vie de la R. Germaine Cousin*, la *Vie de la Mère Anne Séraphine Boulier*.

C'est aussi parce qu'il était apôtre et apologiste avant tout, que Louis Veuillot sut être un *critique* remarquable, non pas certes, un de « ces langueyeurs de la littérature, qui rendent compte de toutes les maladies régnantes », non pas davantage un impressionniste se contentant de refléter les idées et les sentiments des auteurs étudiés, comme un fleuve réflète dans ses eaux les paysages qu'il traverse, mais un juge d'autant plus équitable et sévère qu'il prononçait des sentences au nom de la morale chrétienne et de la conscience catholique.

Les *Libres penseurs*, les *Odeurs de Paris*, *Çà et là*, les *Etudes sur Victor Hugo*, *Molière et Bourdaloue*, les *Mélanges*, les *Couleuvres*, contiennent des pages superbes de critique, qui, si elles ne font pas de Louis Veuillot un autre Sainte-Beuve, nous montrent en lui un précurseur de Brunetière, un terrible justicier de tous les contempteurs de la morale évangélique et du bon sens français.

Le précepte d'Horace, dit-il, que « les peintres et les poètes ont le droit de tout oser », n'est point fait pour nous, et des maîtres que nous devons d'abord écouter nous en ont donné d'autres.

« On nous a dit : *Malheur à celui qui par le scandale arrive.* »

On nous a dit : « *Les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs.* »

« On nous a dit, sur un sujet qui fait la trame ordinaire et presque unique des romans : *Qu'il n'en soit pas même question entre vous.* »

« Voilà les règles de l'art chrétien. »

Du haut de ces principes, il est impitoyable pour « l'orgueil, la haine, l'esprit d'anarchie, l'obscénité et les blasphèmes » de Victor Hugo ; pour le poète impie et ordurier, antisocial et internationaliste « qu'est Béranger ; pour le cynisme et l'incrédulité tapageuse et truculente de Byron, d'Alfred de Musset et d'Henri Heine ; pour « l'impudeur, le scepticisme, l'esprit révolutionnaire, le servilisme et le mercanti-

Digitized by Google

lisme littéraire » du Lamartine de *Jocelyn*, des *Confidences*, de *Raphaël*, de l'*Histoire des Girondins*, des *Entretiens littéraires ;* pour les laideurs physiques et morales, la haine anticléricale, l'impiété gouailleuse, le socialisme révolutionnaire » d'Eugène Sue (1) ; pour l'ignorance religieuse, « l'hétérodoxie inconsciente, l'hostilité tenace contre Rome, l'effronterie paradoxale » de George Sand (2) ; pour « l'anticatholicisme échevelé » de Michelet ; pour « l'anticatholicisme sauvage » d'Edgar Quinet ; pour l'ignoble pamphlet la *Question romaine*, d'Edmond About, « où règne une odeur de bouc répugnante et odieuse », et où « l'injure et la diffamation atteignent un degré d'effronterie vraiment rare » ; pour « la fausse érudition, le pathos et le précieux » d'Ernest Renan, dans ses attaques contre les saints, contre Dieu et Jésus-Christ, contre l'Eglise et la France catholique, contre Bossuet philosophe et historien ; pour Sainte-Beuve, « le prince de la critique littéraire au XIX^e^ siècle », auquel il reproche sa « complaisance pour les œuvres impudiques, son « impiété voltairienne et romanesque » et la célébrité tardive que lui valurent « les saucissons du Vendredi-Saint » ; pour l'utopie phalanstériennne de Fourier, « la guinguette » de Considérant, « l'icarisme » de Cabet (3), « l'anarchie athée et révolutionnaire de Proudhon » (4), l'Attila de la propriété ».

Quelles pages vigoureuses ne trouve-t-on pas encore dans Louis Veuillot contre Rabelais (5) et les mauvais maîtres du

(1) « Eugène Sue, dit-il, c'est l'Arioste du faubourg Saint-Germain et de la place Maubert. »

(2) « Madame veuve Dudevant,... avant le petit garçon de la Guéronnière, avait écrit le même livre et plus mauvais, tiré au Vatican la même langue malhonnête... C'est mêlé d'une histoire d'amour— le même amour que la dame a tant conté. — Il ne sera pas dit qu'elle a une fois touché la plume sans remuer, remuer les infections de l'amour... Les cuistres ont déteint sur elle. »

(3) Cabet et son Icarie sont le « grotesque Coran d'un Mahomet de faubourg. »

(4) Voir Bontoux : *Louis Veuillot et les mauvais maîtres de son temps.*

(5) « Vous avez bien maintenant assez lu Rabelais comme étude, et il faudrait y renoncer. Ce n'est pas dangereux, mais c'est sale ; il en reste dans l'esprit des éclaboussures qu'on voudrait bien chasser quelquefois » (*Lettre* à Ourliac, 13 août 1843).

Digitized by Google

XVII^e et du XVIII^e siècle, contre les audaces de Pascal et la morale grossière de Molière, contre l'affreux sophiste Jean-Jacques Rousseau, contre Voltaire, « le roi Voltaire » qui serait aujourd'hui « sifflé pour la *Henriade*, pour l'*Orphelin de la Chine* et pour les *Epîtres*, hué pour *Nanine*, médiocrement estimé pour le *Dictionnaire philosophique*, écrasé dans l'histoire par Michelet, dans le tragique par Ponsard, dans le comique par tout le monde » !

Il est très sévère aussi pour Victor Cousin (1), la dernière œuvre de Guizot (2), et la dernière évolution de Thiers (3).

Comme Veuillot sait en revanche glorifier Bossuet, qui « restera lumineux et magnifique pour tous les temps », Bourdaloue, dont l'éloquence et la pure morale guérissent les blessures faites par Molière, Racine et La Fontaine (4), « la belle et noble langue de Lamartine qui a récité de beaux et nobles vers dans les *Méditations* et les *Harmonies* » ; de Bonald, de Maistre, dont le génie lui plaît tant (5) ; Montalembert, Lacordaire, Ravignan, Victor Hugo même, qui dans la pièce *A Villequier* « fait

(1) Victor Cousin, « le grand prêtre de la philosophie universitaire, « le père de l'éclectisme », « rhéteur, courtisan et comédien plus que tout », est accusé en 1844 de « tartuferie », et en 1851, d'idolâtrie pour « les fameux principes de 1789 », principes de destruction révolutionnaire.

(2) Il rend hommage aux qualités les plus attrayantes de « l'homme privé en M. Guizot, aux superbes dons de l'homme politique ». Mais, dit-il, un livre de ses derniers jours, a donné l'effrayante mesure de l'incorrection où ses prétendus principes l'avaient plongé. Nous voulons parler du travail qu'il a intitulé : *Vie des quatre grands chrétiens français* : I. *Saint Louis* ; II. *Calvin* ; III. *Vincent de Paul* ; IV. *Duplessis-Mornay*. Assurément, M. Guizot ne se proposait pas de révolter le sens public. Qu'aurait-il pu imaginer cependant de plus propre à lui faire atteindre ce but? »

(3) « M. Thiers est devenu le commencement de M. Gambetta, qui s'achève par M. Lockroy. Prudhomme continué par Danton, complété par *Polyte !*... Prudhomme sera mangé par Danton, Danton par Polyte, Polyte sera dévoré par d'innombrables et indescriptibles vermines. C'est l'avenir. »

(4) « Les *Fables* de La Fontaine, dit-il, « c'est un flacon de franc cristal ». — « C'est une sensation délicieuse d'écouter une tragédie de Racine, après qu'on s'est trempé quelques jours dans les œuvres modernes. »

(5) « Dieu m'a fait catholique, et M. de Maistre m'a fait romain ». (*Lettre* du 9 février 1847). Ma reconnaissance égale mon admiration.

Digitized by Google

de la résignation une peinture divine. Il n'y a pas de plus beaux vers ni dans la langue française ni dans la langue chrétienne. Malheureusement, cette veine magnifique s'ouvre rarement et s'épuise vite. »

* * *

Mais le chef-d'œuvre de Louis Veuillot, parmi ses livres de longue haleine, c'est *Paris pendant les deux sièges* (1) et surtout *Rome pendant le Concile*. Il est là « sous tous ses aspects à la fois, a-t-on dit : polémiste, narrateur, théologien, satirique, peintre en histoire, et peintre, — très grand peintre même de paysages »... « C'est là, peut-être qu'éclate le mieux son amour pour le Pape :

« Si le grand Napoléon avait vu un Concile, il n'aurait pas dit à son plénipotentiaire : « Traitez le Pape comme s'il avait « deux cent mille hommes ! » Quoique deux cent mille hommes fussent quelque chose en ce temps-là, Napoléon ne disait pas assez même pour ce temps-là ; et souvent, relisant ces pompeuses paroles, j'ai pensé que le grand Napoléon n'avait point suffisamment le coup d'œil militaire. Ambassadeurs, dites à vos empereurs de compter mieux. Avertissez-les doucement et prudemment que le Pape a mille ambassadeurs et que tous les ambassadeurs du Pape sont généraux d'armée. Ajoutez que ces armées sont munies d'une arme qu'on appelle le Baptême, d'une autre qu'on appelle la Conscience humaine, d'une autre qu'on appelle l'Eucharistie. Quelques syllabes pour réveiller la conscience, quelques gouttes d'eau pour donner le baptême, un peu de pain et un peu de vin pour distribuer l'eu-

(1) « La France, dit-il dans *Paris pendant les deux sièges*, est, malgré ses défaillances, la nation la plus fidèle ou la moins infidèle à Jésus-Christ. C'est la nation abondante en généreux ouvriers de la pensée, la nation au clair esprit, au clair langage, en qui toute théorie est une épée... La France est la nation qui a le plus aimé, et à cause de cet ancien amour demeuré au fond de ses veines, elle est celle qui versera son parfum et ses larmes sur les pieds du Sauveur... Oh ! quand éclatera le repentir de la France, quand se lèvera cette nouvelle aurore à l'horizon du genre humain ! « Me voici, c'est moi, je suis la France et j'annonce le Christ, roi du monde. »

Digitized by Google

charistie, et avec cela ces armées peuvent tenir campagne deux mille ans et plus ! » Les vrais parfums de Rome sont sans *Rome pendant le Concile*. Qu'il est heureux, Veuillot, quand il a pu voir le même jour Rome, Pie IX et le soleil ! Et quand il lui faudra s'éloigner, quels ne seront pas ses regrets : « Ailleurs, dit-il, on consent à passer ; à Rome, on voudrait demeurer... Rome est le lieu où le cœur sent tout ce qu'il peut porter d'admiration, d'amour et de douleur. »

* * *

Louis Veuillot disait avec une charmante désinvolture : « Tout pour Pierre (le Pape) et rien pour Pétronille (la poésie) » ! Mais la poésie, qu'il avait cultivée dans sa jeunesse et qu'il mettait à la porte dans l'âge viril et les luttes incessantes, rentrait par la fenêtre, surtout quand la suppression de l'*Univers* laissa des loisirs au grand soldat de « Pierre ». « Elise permet des vers. O bonheur ! » s'écriait-il. « Bonheur » peut-être moins grand qu'il ne l'imagine pour sa gloire future.

Ni les *Couleuvres*, ni le poème inachevé *Cara* ne donneront un démenti suffisant aux adversaires du journaliste qui disaient à cet autre Chapelain :

Il se tue à rimer ; que n'écrit-il en prose?

Exagération criante ; Louis Veuillot poète a quelques petits chefs-d'œuvre, *Cyprès*, *le Rat*, En voici un autre : *La mort des lilas*.

L'heure suprême des lilas
Est triste autant que chose au monde.
Le ciel sourit, la vie abonde,
La mort sonne ce premier glas.

Le flot de la sève féconde,
Dès l'aurore, s'épuise, hélas !
Ils ne sont plus, ces doux lilas,
Ce sourire du ciel au monde.

Et maintenant, herbes et fleurs,
Revêtez vos belles couleurs,
Etalez vos splendeurs charmantes.

Vaine est la vie et tout est vain,
Voici la mort, la faux en main
Sous les fleurs des lilas mourantes.

Digitized by Google

Lisez encore ces vers qui auraient fait tressaillir d'aise notre vieux Boileau :

.....Garde-toi du pathos :
Garde-toi du nuage où s'endort Lamartine ;
Garde-toi du fracas de la gent hugotine ;
Garde-toi de l'azur teuton, du gris anglais ;
Le beau, c'est le bon sens, qui parle bon français.

Louis Veuillot reconnaît, d'ailleurs, de bonne grâce que la prose, sa prose à lui, est supérieure à la poésie :

O prose, mâle outil et bon aux fortes mains !...
En prose l'on enseigne, et l'on prie, et l'on pense.
En prose l'on combat. Les vers les plus heureux
Sont faits par des rêveurs ou par des amoureux...
Les vers sont le clairon, mais la prose est l'épée.

Seulement, quand « l'épée » lui a été arrachée des mains, son ardeur militante lui crie :

Prends l'ïambe sanglant, prends le fer, prends la flamme,
Prends la courroie aux nœuds d'airain :
Prends et frappe, fidèle, et délivre ton âme ;
Venge ton maître souverain.

Et voilà Némésis qui flagelle Voltaire :

Cet aigle volontiers hante le pays plat !...
L'ennui comme en son fort gît dans sa *Henriade*.

Elle éclate de rire devant Vacquerie :

Vacquerie est en France un des noms de l'absurde,

devant Mignet et Michelet, Emile Augier et Ponsard, devant tel auteur qui, s'étant essayé au théâtre, n'a pas même été sifflé :

On craignait de siffler, tant on voulait dormir ;

devant un livre de Caraguel :

En style, c'est du plomb, en esprit, de l'écume ;

devant un certain Frémy, badinant contre Dieu :

Pédant il était, pédant il est resté.
Il est gai comme un pion de l'Université ;

devant Gustave Planche, le critique aux éreintements fameux:

Il ne critiquait pas, il faisait du dégât.

Digitized by Google

Ainsi donc, même dans ses vers, qui sont loin d'être tous médiocres, Louis Veuillot continuait son rôle de soldat intrépide de « l'Eglise et de la Patrie ».

Et que dire des neuf à dix volumes de sa *Correspondance*, la plus étendue et la plus vivante, la plus variée et la plus admirable de toutes celles du dix-neuvième siècle, où il y a pourtant celles de Joseph de Maistre, de Frédéric Ozanam, de Lacordaire? Les *Lettres* de Louis Veuillot, tour à tour simples et sublimes, souriantes et frémissantes, enthousiastes et désolées, ou plutôt chrétiennement résignées si bien que M. Jules Lemaitre « ose dire qu'aux heures douloureuses, il y eut chez Veuillot de la sainteté, » ces *Lettres* le placent à côté de Mme de Sévigné et au-dessus de Voltaire, sinon pour l'esprit, du moins pour l'éloquence et la verve passionnée, pour le cœur et le caractère, pour la bonté et la tendresse, le patriotisme et l'héroïsme de la foi qu'il eut à un degré si éminent.

Les *Lettres* de Louis Veuillot, c'est toute son âme révélée au grand jour, une des âmes les plus fortes, les plus vibrantes et les plus belles qui aient rayonné sur notre chère France au XIXe siècle.

IV

« L'homme qui aime avant tout l'Eglise, disait-il, aime également la patrie... L'Eglise pour la patrie, la patrie pour l'Eglise. »

Formule magnifique qui explique et justifie toute la conduite politique du grand journaliste. Il soutint les gouvernements favorables à l'Eglise et combattit les gouvernements hostiles à la cause de l'Eglise. Il soutint et combattit tour à tour un même gouvernement d'abord favorable, puis contraire à l'Eglise.

Bonapartiste d'origine et de famille, neveu de deux frères qui avaient servi dans la Grande Armée et dont le plus jeune, ayant passé la Bérésina, retourna chercher son frère et mourut héroïquement avec lui dans les flots glacés, il faisait, à douze ans crier bien fort par son frère Eugène, sur le passage de Charles X : « Vive l'Empereur ! »

Digitized by Google

Il s'accommoda sans mauvaise humeur « de la meilleure des Républiques », la Royauté de Louis-Philippe, sauf à combattre, à partir de 1838, tout ce qu'elle faisait de contraire aux droits de l'Eglise, refus de la liberté d'enseignement, expulsion des Jésuites.

En 1848, il eut un moment de ferveur républicaine ; mais ses courtes illusions démocratiques font place aux espérances qu'il fonde sur le comte de Chambord. La fusion monarchique ayant échoué, il se tourne vers le prince Louis-Napoléon ; il acclame le coup d'Etat en 1851, la proclamation, en 1852, de l'Empire, favorable d'abord à l'Eglise et assurant la victoire de l'ordre sur l'anarchie intérieure de la France et sur ses ennemis extérieurs. On connaît l'article de Louis Veuillot disant à Napoléon III, le 30 décembre 1855, où la garde impériale rentrait à Paris, au retour de la guerre de Crimée :

« Paraissez le premier dans cette pompe dont la première gloire vous est due et dont votre parole simple et grande a développé le sens auguste. Vous ne nous avez pas seulement donné la gloire des armes, vous nous avez donné aussi la paix dans la guerre, la paix civile, le premier des biens pour la nation. Nos drapeaux sont fiers et nos autels sont debout. Nous remercions Dieu de vous avoir envoyé et de vous avoir préservé. Nous lui demandons qu'il vous garde et qu'il vous inspire. Marchez fièrement, Sire, du milieu de votre peuple dont les acclamations vous saluent : Vive l'Empereur ! »

Ce n'était point là le dithyrambe d'un « vendu », comme osait l'insinuer le libéral de Falloux. Louis Veuillot avait refusé à Napoléon III lui-même la croix de la Légion d'honneur, et voyant bientôt politique impériale s'embarquer follement dans l'aventure italienne, il s'écriait : « Où est mon Charlemagne?... Notre Napoléon de qui j'espérais tant m'a bien l'air de n'être qu'un Louis-Philippe perfectionné. » Et il faisait une guerre sans merci à l'Empire, compromettant, abandonnant le pouvoir temporel du Pape. Deux avertissements lui étaient venus déjà du ministère ; le troisième devait être mortel :

« Le 28 janvier 1860, Louis fut appelé par le nonce apostolique. Le Prélat tenait à la main l'encyclique *Nullis certe*. Pie IX y avait « flétri » les « attentats sacrilèges » commis par la Révolution dans les Romagnes, et repoussé les conseils

Digitized by Google

d'acceptation du fait accompli prodigués, le premier du même mois, par « le puissant empereur des Français ». Ces conseils, déclarait le Pape, « sont contraires au droit et à la dignité du Saint-Siège ». — Voulez-vous publier? interrogea le nonce. — Je publierai. »

Un quart d'heure plus tard, Veuillot entrait dans la salle de rédaction. « Voici l'arrêt de mort, dit-il. Le journal ne vivra plus demain. » Le lendemain matin, en effet, l'encyclique *Nullis certe* parut. Le soir, un huissier apporta de la chancellerie un papier. Quatre lignes.

« L'*Univers* est supprimé » (1), enseveli tout vif « dans le noble et saint linceul de la lettre pontificale ».

Napoléon III fait offrir à Louis Veuillot une place au Conseil d'Etat : il la refuse, comme il refusera noblement 5.000 francs que lui fait remettre Pie IX, qui le croyait dans la gêne.

L'*Univers* ayant reparu en 1867, Louis Veuillot s'y montre l'adversaire, non de l'Empire, mais de la politique italienne et de la politique religieuse de Napoléon III. Il sera pourtant sans pitié pour la chute de celui qu'il acclamait jadis.

La Défense nationale et la République de Thiers l'exaspèrent. Il est conquis par le comte de Chambord, par le principe de la monarchie traditionnelle et chrétienne. « Je suis de ceux, dira-t-il en septembre 1874, qui ont reconquis successivement leur Dieu et leur roi. »

Il saluera pourtant avec une éloquente émotion les espérances brisées par la mort héroïque du Prince impérial, le filleul de Pie IX ; mais il méritera que le comte de Chambord écrive de lui, à propos de la lettre du 27 octobre 1873 (2), réclamant le drapeau blanc : « Nul autre ne sut pénétrer plus avant dans ma pensée ni mieux donner à ma protestation son véritable sens. »

Louis Veuillot, quelle que soit la variation de ses tendances politiques, demeure avant tout un Français « sans reproche

(1) Mgr Touchet.

(2) On sait aujourd'hui que c'est Louis Veuillot qui rédigea cette lettre du Prince, à quelques mots près.

Digitized by Google

et sans peur », le serviteur fidèle et passionné de l'Eglise et du Saint-Siège. M. Jules Lemaitre a mille fois raison d'écrire : « C'est être fort superficiel que de l'accuser de versatilité, comme on l'a fait ; sa vie me semble, au contraire, admirable et presque *surnaturelle d'unité*. » .

Elle tient tout entière dans cette déclaration à Pelletan, 16 novembre 1870, déclaration encore plus vraie aujourd'hui :

« Moi, chrétien, catholique de France, venu en France comme les chênes et enraciné comme eux ; moi, fils de la sueur qui arrose la vigne et le blé, fils de la race qui n'a cesse de donner des laboureurs, des soldats et des prêtres, sans rien demander que le travail, l'Eucharistie et le sommeil à l'ombre de la Croix ; moi enfin, fidèle à toute la tradition et à tout le cœur de ma vieille patrie pleine de bonne fierté et de bonne gloire, voici mon intolérable affront qui me fait rougir, non plus à la joue, mais dans l'âme : je suis constitué, déconstitué, reconstitué, gouverné, régi, taillé par les vagabonds d'esprit et de mœurs, qui ne sont ni chrétiens, ni catholiques, c'est-à-dire par le fait, qui ne sont pas Français, n'ayant rien du culte de la patrie. Ces gens-là sont venus des pays d'hérésie, des juiveries vivantes, de lieux pires encore, des cavernes et des tours maudites où le nom de Jésus-Christ n'est pas connu. Les uns n'ont pas reçu le baptême, les autres l'ont gratté de leur front. Renégats ou étrangers, ils n'ont ni ma foi, ni ma prière, ni mes souvenirs, ni mes attentes. Mon âme n'espère pas avec eux, leurs cœurs ne battent pas avec mon cœur, en quoi sont-ils donc mes concitoyens? Ou ils ne sont pas Français, ou je ne le suis plus. Or, ils me gouvernent, ils sont mes maîtres, ils ont le pied et la main sur ma vie, ils me font sentir l'insolence de leur domination jusque dans cette église, le sanctuaire de la patrie où ils n'entrent jamais. Sur le seuil, ils insultent mon prêtre ; ils viendront l'insulter jusqu'à l'autel, ils viendront l'arracher de l'autel, quand il leur plaira... Je ne suis pas trompé, je suis conquis. Je suis sujet de l'hérétique, du juif, de l'athée et d'un composé de toutes ces espèces qui n'est pas loin de ressembler à la brute. Est-ce que cela durera toujours? »

V

« Et maintenant, s'écriait Mgr Touchet, dans un superbe mouvement d'éloquence, retournez-vous,

« Afin de bien voir : voilà l'homme ! Le voilà en pied ! Un fils de paysan du cœur de la France ; un fort ; un vaillant ; un lucide ; un tendre ; un laborieux ; un loyal ; un autodidacte capable de colère (il lui en faudra au cours de son œuvre), incapable de laids calculs et de bassesse ; un désintéressé ; un patriote ; le maître de la prose claire et précise au XIX^e siècle ».

Digitized by Google

La plupart des personnes qui se montrent sévères à l'égard de Louis Veuillot ne le connaissent pas, et quand on les pousse un peu, il se trouve qu'elles parlent par ouï-dire et ignorent ses articles, ses livres et ses lettres. Elles se sont privées d'un grand plaisir littéraire, et de la jouissance délicate de rendre justice à un honnête homme qui était « quelqu'un du peuple chrétien ».

Et, sans doute, la lave ardente qui jaillit de sa plume pendant un demi-siècle, roule quelques scories : c'est inévitable et fatal. Mais que l'ensemble en est fort et d'un granit superbe!

Il y a quinze ans, M. Jules Lemaitre mettait Veuillot au rang des cinq ou six plus grands prosateurs du dix-neuvième siècle, Chateaubriand, Michelet, Sainte-Beuve, Taine et Renan.

Depuis lors, le temps a marché et on peut appliquer à Louis Veuillot le grand critérium donné par Gœthe : « Le signe de la vraie beauté, c'est que le thermomètre de l'admiration monte avec le temps. »

Aussi, hier encore, M. Jules Delafosse écrivait :

« Louis Veuillot ne fut pas seulement un très grand écrivain, il reste un maître incomparable. Si l'on me demandait quel est le premier prosateur du siècle passé, c'est lui que je nommerais. Il n'est pas le plus grand par l'importance des œuvres, mais il est le meilleur par la qualité du style. Ce style est une merveille par la variété de ses effets et l'intensité de l'expression. Le clavier sur lequel il joue est d'une prodigieuse richesse. Il joue dans tous les tons, sans jamais perdre sa maîtrise. Lorsqu'il parle des vérités éternelles auxquelles il a voué sa force, il atteint sans recherche la magnificence de Bossuet, et quand il s'occupe des grimauds qui les bafouent, il dépasse par l'âpreté de sa verve le Pascal des *Provinciales* et le Beaumarchais des *Mémoires*.

Veuillot est un écrivain de premier jet. Il ne construit pas sa phrase. Elle jaillit de source sous sa plume, d'un mouvement inspiré, avec son rythme harmonieux et précis. C'est le don général des écrivains de race qui détermine leur personnalité et prête à leurs moindres phrases une physionomie si caractéristique qu'ils n'ont pas besoin de signer leurs œuvres, tant il est facile de reconnaître leur main. On reconnaît Veuillot à la fermeté du verbe, à la netteté du contour, à la propriété de l'expression, à la vivacité du trait. Ce style est d'une pureté classique, et cette pureté n'est qu'un effet de sa probité native. Comme il détestait le mensonge, il écartait d'instinct la pompe, l'emphase et l'orfèvrerie du romantisme. Il haïssait plus encore l'incorrection de la forme, les façons vicieuses d'écrire, la friperie libérale, où s'alimentent de formules banales les écrivains de l'école révolutionnaire, qu'il traite avec un amusant mépris de cacographes. Il écrivait, en honnête homme, sûr

Digitized by Google

de sa pensée et sûr aussi de l'ajustement dont il l'habillait. On avait pensé, il y a quelques années, à fonder une école du journalisme. Il eût suffi à ses élèves de lire Veuillot avec acharnement. Il pouvait être à lui seul toute leur université. »

D'autre part, M. Paul Bourget, qui s'y connaît, a dit de Louis Veuillot :

« Nous avons le droit de revendiquer pour lui cette gloire d'avoir été l'un des meilleurs prosateurs de notre dix-neuvième siècle. Il égala nos grands classiques, La Bruyère, par exemple, dans certaines pages des *Libres Penseurs* ou des *Odeurs de Paris*. Il a, comme eux, un vocabulaire dru et mâle, derrière lequel on sent pourtant le métal latin, la frappe originelle du mot. Il a, comme eux, la phrase directe et nette, à vives arêtes, et toujours en mouvement, et quelle variété dans les tournures, quelle ordonnance dans le développement, quelle franchise d'accent, quelle probité ! Qui donc a dit, parmi ces classiques, « qu'il ne faut se servir du langage que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité »? Le génie littéraire de Louis Veuillot est sorti tout entier de cette discipline. Grâce à elle, sa verve n'est jamais grossière, sa bonhomie est toujours digne. Il a du goût, même dans la verdeur de son verbe. Il est un écrivain de santé dans un âge de décadence, et c'est encore une façon d'apologétique, cette robustesse de style nourri par la pensée religieuse. C'est la preuve que les convictions dont il fut l'apôtre ne diminuent rien de ces dons de l'intelligence qui exercent un prestige parfois si dangereux. *Intellectum viriliter ama.* Louis Veuillot a traduit en entier le mot de saint Augustin ; aime virilement l'intelligence. Cet exemple, à lui seul, doit le rendre cher à tous ceux qui croient à la dignité de la littérature » (1).

Emile Ollivier, un maître, lui aussi, de la prose française, consacre en ces termes la gloire de notre grand prosateur :

« M. Louis Veuillot est un des écrivains les plus remarquables de ce temps ; il se sert de notre meilleure langue, mais en la marquant de son empreinte propre, et son parler est ancien en restant original. Malgré la différence radicale des idées, le fils du tonnelier bourguignon n'est pas sans quelque parenté de talent avec le fils du tonnelier franc-comtois Proudhon, admirable écrivain aussi. Sa diction, toujours de forte trempe, est en même temps d'une merveilleuse souplesse et d'une riche variété ; elle a le ton pressant de l'indignation, la pointe perçante de l'ironie, l'ampleur épanchée de l'éloquence, la grâce des tours imprévus, les mots brefs et lumineux, et aussi les notes légères, douces, pénétrantes, harmonieuses, et comme des clairières inondées de lumière, au milieu du massif épais des arbres vigoureux. L'excès de la sève gonfle parfois outre mesure le tissu de ce style et le tord; parfois aussi, un mysticisme confus lui donne quelque chose d'insaisissable. Ce n'est cependant pas là le défaut habituel. »

(1) Lettre lue au banquet du Centenaire, 25 novembre au soir.

Digitized by Google

N'est-il donc pas étrange que la plupart des histoires de la littérature française, même celles d'un Brunetière, d'un René Doumic, d'un Lintilhac, ne nomment même pas ce grand maître de la prose au dix-neuvième siècle, et qu'un Lanson, un Faguet ne lui consacrent quelques lignes que pour l'appeler « pamphlétaire impérieux aux amis, injurieux aux adversaires », ou même « *Père Duchesne du catholicisme* »? (E. Faguet, *Histoire de la Littérature française*, II, p. 397).

Espérons que l'édition annoncée du Centenaire de Louis Veuillot en 40 volumes, fera découvrir par nos critiques l'un des plus grands prosateurs du dix-neuvième siècle.

Mais plus haut que le grand écrivain, il y a en Louis Veuillot « le grand homme de bien, défenseur irréductible des droits de Dieu et de l'Eglise », comme l'a dit Sa Sainteté Pie X dans un Bref immortel qui met au front de Louis Veuillot la plus belle auréole, la plus rayonnante couronne du Centenaire.

Qu'importe qu'un fielleux adversaire, « catholique » du *Matin* et huguenot du *Journal de Genève*, M. Julien de Narfon, ait cru devoir reprendre le 19 novembre, à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, la thèse malheureuse de Montalembert irrité : « Louis Veuillot, cet homme si redoutable à ses adversaires, a été plus redoutable encore à la cause qu'il voulait servir. » Qu'importe qu'il ait écrit les mêmes choses dans un article insolent du *Journal de Genève*, 8 décembre, *La scandaleuse apothéose?*

Emile Ollivier, libéral assurément, mais d'une autre envergure que le chroniqueur moderniste du « monde religieux » au *Figaro*, lui répondait à l'avance :

« Quoi qu'on en ait dit, l'éclat, l'audace, la puissance, la supériorité, la persévérance de la polémique de M. Louis Veuillot ont été, d'une manière continue, plus utiles à l'Eglise que n'ont pu lui être nuisibles, à certains moments, l'exagération des thèses et la cruauté des attaques personnelles. Il a à défendre la liberté des catholiques sous toutes les formes et contre tous les pouvoirs. Dans chacune des batailles célèbres livrées pour cette cause, il est auprès du chef comme le héraut qui porte l'enseigne : auprès de M. de Montalembert et du

Digitized by Google

P. Lacordaire pour la liberté d'enseignement ; de dom Guéranger pour la liturgie romaine et l'Immaculée Conception ; auprès des Jésuites et de Mgr Pie pour l'infaillibilité ; auprès de Mgr Dupanloup pour le pouvoir temporel ; auprès de Pie IX toujours, partout et pour tout. Ceci n'est pas cependant ce qui caractérise son œuvre. En créant le premier journal religieux pourvu d'autorité, en intervenant par lui, avec insistance et avec succès, dans les questions intérieures débattues autrefois seulement entre les évêques, il a fait plus que de contribuer à la réussite de telle ou telle revendication catholique, il a rendu au laïcisme muet depuis la Révolution la voix qu'il avait perdue. Non pas qu'il ait entendu usurper et renouveler les vieilles erreurs condamnées sur la constitution de l'Eglise : c'est du pied de l'autel qu'il a parlé ; mais de ce poste inviolable, animé et soutenu par le peuple des fidèles, il a tout osé contre les personnages constitués en dignité, il les a gourmandés, poussés, contredits, domptés, il ne s'est arrêté que devant le Pape. »

Aussi le Pape lui-même a-t-il vengé Louis Veuillot de toutes les attaques perfides d'un libéralisme incorrigible. Désormais, à côté de la superbe épitaphe dans laquelle Louis Veuillot avait fait passer toute son âme :

Placez à mon côté ma plume,
Sur mon front le Christ, mon orgueil,
Sous mes pieds mettez ce volume,
Et clouez en paix le cercueil.

Après la dernière prière,
Sur ma fosse plantez la croix,
Et si l'on me donne une pierre,
Gravez dessus : J'*ai cru*, je *vois*.

Dites entre vous : « Il sommeille ;
Son dur labeur est achevé » ;
Ou plutôt dites : « Il s'éveille ;
Il voit ce qu'il a tant rêvé. »

Ne défendez pas ma mémoire,
Si la haine sur moi s'abat :
Je suis content, j'ai ma victoire,
J'ai combattu le bon combat.

Ceux qui font de viles morsures
A mon nom sont-ils attachés :
Laissez-les faire, ces blessures
Peut-être couvrent nos péchés.

Digitized by Google

.....

Quant à ma vie, elle fut douce :
Les ondes du ciel font fleurir
Sur l'aride pierre la mousse,
Sur le remords le repentir.

Dans ma lutte laborieuse
La foi soutint mon cœur charmé ;
Ce fut donc une vie heureuse,
Puisqu'enfin, j'ai toujours aimé.

Je fus pécheur et sur ma route,
Hélas! j'ai chancelé souvent ;
Mais grâce à Dieu, vainqueur du doute,
Je suis mort ferme et pénitent,

J'espère en Jésus sur la terre.
Je n'ai pas rougi de sa loi ;
Au dernier jour, devant son Père,
Il ne rougira pas de moi ;

à côté et au-dessus de cette sublime épitaphe, les admirateurs de Louis Veuillot mettront le Bref de Pie X, apothéose incomparable de l'incomparable soldat de Dieu, de l'Eglise et du Pape :

« Avec la flamme de son zèle d'apôtre, il entra dans la lice, orné des dons précieux qui font l'écrivain, l'artiste et le penseur de génie, par lesquels il a égalé et surpassé les maîtres les plus illustres ; car, dans les saintes batailles de la défense des principes sacrés, sa plume était à la fois un glaive tranchant et un lumineux flambeau. Ce qui entraînait la vigueur de son esprit, ce qui l'enveloppait de lumière, ce qui en centuplait l'énergie, c'étaient, avec sa foi profonde, l'amour de l'Eglise dont il désirait le triomphe et l'amour de sa patrie qu'il voulait fidèle à Dieu.

« Guidé par cette foi, inspiré par ce double amour, il sut repousser comme une impiété toute diminution de la souveraineté de Jésus-Christ et toute renonciation aux enseignements de la Chaire Apostolique.

« Il comprit que la force des sociétés est dans la reconnaissance pleine et entière de la royauté sociale de Notre-Seigneur et dans l'acceptation sans réserve de la suprématie doctrinale de son Eglise.

« Avec quelle âme droite et fière, avec quel cœur indomptable il fit entendre sur ces questions fondamentales, les procla-

Digitized by Google

mations les plus courageuses, confessant sans hésitation et sans atténuation la vérité catholique, ne voulant jamais distinguer entre les droits que le monde moderne admet et ceux qu'il prétend proscrire. Avec quelle généreuse franchise il sut démasquer les théories libérales, aux déductions si funestes, dans les sophismes dissimulés sous le nom de liberté !

« Convaincu que la nation qui porte à travers le siècles le nom de Fille Aînée de l'Eglise, doit à sa foi, à son génie, à la logique de son histoire de reconnaître dans leur plénitude les droits du Saint-Siège et l'autorité du Pontife Romain, il s'appliqua avec toute l'ardeur de son âme à dissiper les préjugés et les équivoques du gallicanisme et fut d'une aide puissante dans le grand mouvement vers le Siège Apostolique qui signala son époque. Nul n'ignore la persévérance avec laquelle il s'éleva toujours contre les esprits pervertis qui s'attaquaient aux sources vives des traditions chrétiennes, force et gloire de sa patrie.

« C'est assurément un grand honneur pour un serviteur de l'Eglise, d'avoir, pendant près d'un demi-siècle, projeté, sur les événements qui se sont succédé dans le monde, la pure lumière de la doctrine catholique et d'avoir poursuivi sans trêve ni merci l'erreur qui s'étale au grand jour et l'erreur qui serpente dans l'ombre. Il lui reste le mérite et la gloire de l'avoir fait avec le courage, l'entrain et l'enthousiasme d'un homme qui possède la Vérité et qui sait que cette Vérité a des droits imprescriptibles. Il lui reste le mérite et la gloire de l'avoir fait dans l'obéissance et la discipline, le regard fixé sur les directions du Saint-Siège. Il lui reste le mérite et la gloire de l'avoir fait avec un désintéressement complet, ne cédant jamais aux séductions, aux louanges, aux promesses, bravant l'impopularité, les intrigues, les antipathies, les accusations calomnieuses de ses adversaires, parfois la désapprobation même de ses compagnons d'armes, « heureux d'avoir été trouvé digne de souffrir des affronts pour le Nom de Jésus » (Act. v, 47).

« L'ensemble de sa carrière illustre est digne d'être présenté comme modèle à ceux qui luttent pour l'Eglise et les causes saintes, et qui sont sujets aux mêmes contradictions, aux mêmes déchaînements de la passion. » Th. DELMONT.

Digitized by Google

REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

ANCIEN TESTAMENT

Suite (1)

IV. La tâche d'expliquer Isaïe dans *The international critical Commentary* a été partagée entre deux auteurs : M. G. Buchanan Gray et M. A. S. Peake. Le premier s'est chargé de l'introduction générale et du commentaire des chapitres I-XXXIX ; le second, du commentaire des chapitres XL-LXVI. L'œuvre entière comportera deux volumes. Le premier, qui vient de paraître (2), comprend l'introduction générale et le commentaire des chapitres I-XXVII. Il est l'œuvre exclusive de M. Gray. M. Peake accepte en général les vues de l'Introduction en ce qui concerne les chapitres XL-LXVI ; mais il donnera, dans le second volume, une introduction spéciale à ces chapitres. Si l'on admet, et c'est le cas pour les auteurs, que le livre d'Isaïe n'est pas l'œuvre d'un seul homme, mais qu'il renferme des écrits d'époques très diverses, la division du travail, telle que l'ont conçue MM. Gray et Peake, s'explique assez naturellement.

(1) Voir décembre.

(2) *A critical and exegetical Commentary on the Book of Isaiah : I-XXXIX*, by George BUCHANAN GRAY ; LX-LXVI by Arthur S. PEAKE. Vol. I : *Introduction, and Commentary on* I-XXVII. Un vol. in-8° de CI-472 pages ; Edinburgh, Clark, 1912. — *Prix :* 15 fr.

Digitized by Google

M. Gray part, comme d'un fait, de cette conclusion, que le livre d'Isaïe n'est pas seulement l'œuvre d'Isaïe et il prend à tâche de dégager les écrits du prophète des additions qu'ils ont reçues au cours des temps, comme aussi de reconstituer son enseignement personnel. Il ne s'agit pas ici de qualifier d'authentique ce qui est d'Isaïe et d'interpolé ce qui n'est pas de lui. Il s'agit d'attribuer à chacun ce qui lui appartient dans cette collection de poèmes souvent anonymes où ceux d'Isaïe brillent au premier rang par l'éclat du génie qui les a conçus.

Le livre est une compilation de la période qui suivit l'exil. Cette compilation contient des prophéties d'Isaïe, mais aussi, et en plus grand nombre, des prophéties et des récits de date plus récente. Certaines parties du livre reflètent certainement les circonstances politiques et religieuses du VIII^e siècle ; mais d'autres reflètent avec autant d'évidence celles du V^e. Les chapitres IX, 7-X, 4 supposent l'existence du royaume du Nord et annoncent sa chute, laquelle eut lieu en 722 avant Jésus-Christ. Mais les chapitres XL-LV présentent l'exil, qui commença en 597 (586), comme un fait déjà réalisé et annoncent sa fin ; ils présentent Cyrus comme ayant déjà commencé sa carrière de conquérant et annoncent qu'il s'emparera de Babylone (ce qui arriva en 538) et mettra fin à l'exil. La prophétie doit être rédigée avant les faits qu'elle annonce, mais non pas avant ceux dont elle suppose l'existence. Ainsi, les chapitres IX,7-X, 4 furent écrits avant 722, et les chapitres XL-LV, avant 538 ; mais ces derniers, qui supposent que Cyrus est un contemporain déjà victorieux, ont dû être écrits vers 550. Le contenu de LVI-LVI paraît, en général, refléter les circonstances historiques qui existaient un siècle plus tard, au milieu du V^e siècle. Le chapitre XIII suppose que Babylone est encore la gloire des royaumes, mais déjà menacée par les Mèdes. Les faits que le prophète n'annonce pas, mais qu'il suppose exister déjà, ne sont pas, ici encore, ceux qui marquèrent l'époque d'Isaïe. Ils sont du VI^e siècle, de l'exil babylonien. Il en est de même de XIV, 1 et suivants. XIII,2-XIV, 2, comme XL-LV, ont été rédigés longtemps après Isaïe. XXI, 1-10 ; XXIV-XXVII ; XXXIV ne sont pas antérieurs au VI^e siècle. On doit donc discerner dans le livre au moins trois éléments d'origine différente ; des prophé-

Digitized by Google

ties du VIIIe siècle, des prophéties du VIe, ou même plus récentes, et l'œuvre d'un éditeur qui a compilé le tout.

A la suite d'un examen attentif des témoignages des autres livres bibliques et de l'examen du livre lui-même, soit dans son arrangement, soit dans ses titres, soit dans ses idées, M. Gray croit pouvoir esquisser, relativement à l'origine du livre, l'essai de synthèse que voici. Entre 740 et 701 avant Jésus-Christ, Isaïe enseigne publiquement, en Juda, à plusieurs reprises ; il groupe aussi autour de lui quelques disciples. Quelques années après ses débuts, il raconte dans ses mémoires quel événement a fait de lui un prophète et de quelle manière il a rempli sa mission dans les premières années du règne d'Achaz (735-732). Plusieurs fois il conserva, sous forme de poèmes prophétiques, la substance de ses réprimandes à Juda et à Ephraïm ou de ses vues sur les questions de politique étrangère. Ce recours à l'écriture fut motivé parfois par le refus du peuple de l'écouter. Les mémoires et les poèmes d'Isaïe formaient de petits livrets qui devinrent des trésors pour ses disciples et leurs successeurs. La personnalité du prophète s'imprima fortement dans leur esprit, mais aussi dans l'esprit du peuple. Certains traits de son histoire, tels qu'on se les rappelait, furent recueillis une centaine d'années plus tard et trouvèrent leur place, comme les récits relatifs à Elie et Elisée, dans les livres des Rois (II Rois, XVII-XX). Pendant et après l'exil, d'autres prophètes écrivirent des oracles relatifs aux nations étrangères, un grand écrivain produisit un livre (Isaïe, XL-LV), destiné à relever le courage des exilés. L'exil fini, les écrits prophétiques furent de nouveau mis en ordre et on y ajouta volontiers des promesses et des espérances. Le résultat de ce travail fut la publication de livres qui ressemblaient beaucoup à II-XII et XIII-XXIII. D'autres prophéties furent rédigées encore, en particulier LVI-LXVI au milieu du Ve siècle. Plus tard, XL-LV et LVI-LXVI furent réunis en un seul volume. Il est possible que dès le commencement du IIIe siècle les livres d'Isaïe alors existants : II-XII ; XIII-XXIII et peut-être XXVII-XXXII aient été réunis par un éditeur qui préposa un titre : I, 1 et un livret : I, 2-31, et ajouta (XXXVI-XXXIX) le récit de II Rois XVII,13-XX avec quelques modifications. Un peu avant 180, les cha-

Digitized by Google

pitres I-XXXIX et XL-LXVI furent réunis en un seul livre qui, avec Ezéchiel, Jérémie et les Douze, contribua à former quatre volumes prophétiques de dimensions à peu près égales. Après 180, le livre a pu recevoir quelques additions. Vers 150 il fut traduit en grec. Cette reconstitution de l'histoire du livre d'Isaïe est, sur plus d'un point, fort hypothétique : M. Gray en convient lui-même.

M. Gray émet, au point de vue de la forme poétique du livre, des idées intéressantes. Il a raison d'affirmer que le parallélisme n'est pas un phénomène constant dans la poésie hébraïque et que le parallélisme dit synthétique est en somme l'absence de parallélisme, sauf que, dans ce cas, la période a une tendance à se partager en fragments de même longueur que les membres vraiment parallèles. Mais la longueur à peu près égale des périodes prouve qu'en dehors du parallélisme la poésie hébraïque suit les lois d'un certain rythme, tout élastiques que puissent être ces lois. Les lignes peuvent se correspondre de deux façons différentes, suivant qu'elles sont égales ou inégales. Dans le premier cas, le rythme équivaut à un balancement de la pensée et de la période. Dans le second, le deuxième membre fait écho au premier, pour le sens comme pour le rythme, car deux termes seulement de la première ligne trouvent leur parallèle dans la seconde, le troisième n'y étant pas représenté. Dans les couplets où règne le rythme égal ou rythme-balancement, le nombre des accents varie ordinairement de deux à quatre (2+2 ou 3+3 ou 4+4), mais il est très souvent de trois. Dans les couplets où le rythme inégal ou rythme-écho est la règle, le type à trois et deux accents domine (3+2). Ce dernier rythme ne doit pas être appelé élégiaque, car il n'est pas particulier à l'élégie. De toute façon, on voit que l'élément de la poésie hébraïque est le couplet de deux lignes ou distique. Les monostiques ou tristiques sont plus rares.

Les différents rythmes se combinent-ils dans un poème? Dans notre texte actuel, nous rencontrons dans le même poème à peu près toutes les combinaisons possibles, à moins que ce poème ne soit très court. Cependant, le mélange du rythme-balancement et du rythme-écho est moins fréquent que le mé-

Digitized by Google

lange de distiques de longueur inégale. Ce mélange devait être moins considérable dans le texte primitif, et son extension varie beaucoup selon les poèmes. Il est d'ailleurs possible de discerner dans chacun un rythme dominant. Il est tout naturel de conclure que des changements de texte basés sur des motifs purement rythmiques sont peu assurés ; mais le rythme peut fournir un appoint quand de bonnes raisons interviennent déjà. Les poèmes sont divisés en strophes. Parfois cette division est évidente, dans le cas par exemple où chaque strophe finit par un refrain. Le plus souvent nous ne sommes guidés que par les grandes divisions du sens. Dans certains cas, les strophes sont de longueur égale ; dans d'autres, cette égalité n'est qu'approximative.

M. Gray relate ensuite, en quelques pages, les circonstances politiques et sociales de l'époque à laquelle vécut Isaïe et il expose enfin ce que fut son enseignement. Il croit pouvoir discerner les idées qu'Isaïe a reçues de la tradition israélite et des prophètes qui l'ont précédé. Conceptions populaires et conceptions prophétiques furent fondues par lui en une seule doctrine. Iahvé est le Dieu unique ; mais M. Gray ne croit pas pouvoir dire si Isaïe a refusé toute existence aux autres dieux nationaux, ou s'il leur a seulement assigné une position subordonnée dans le gouvernement du monde. Il est à remarquer que ce sens croissant de la grandeur de Iahvé coïncide non pas avec un agrandissement, mais avec l'amoindrissement et le déclin de la nation. Ce sens nouveau du caractère unique de Iahvé n'est pas né non plus de spéculations sur la fusion des peuples et sur le principe commun sous-jacent aux diverses divinités. On n'y arrive pas par voie de raisonnement et d'abstraction. Iahvé est une personnalité distincte et vivante ; il gouverne le monde tout entier et réalise dans l'histoire de l'humanité un plan déterminé qui doit amener le règne de la justice. Pour cette fin, Dieu n'a pas absolument besoin d'Israël. Dieu est saint et il ne peut tolérer l'injustice : si Israël n'est pas saint, Dieu le détruira. Et comme la perversion morale du peuple est irrémédiable, il est certain qu'il sera détruit ; mais un reste reviendra à Iahveh. La croyance à la destruction imminente du peuple choisi domine dans les prophéties

Digitized by Google

d'Isaïe. Cependant, le prophète sait et déclare que Juda ne succombera pas aux périls présents; Jérusalem ne tombera pas dans telle ou telle circonstance particulière qu'il prévoit ou laquelle il assiste ; mais elle tombera pourtant. Elle ne saurait être sauvée que par le retour à Iahvé et la pratique de la justice. Le jugement de Dieu passé, une nouvelle Sion sera établie avec des juges justes et des conseillers fidèles, avec une communauté juste et fidèle aussi; du « reste » annoncé se formera une nouvelle nation.

Le Commentaire de M. Gray est particulièrement à louer au point de vue de la critique du texte : il contient à cet égard des renseignements précieux et la réserve de l'auteur en ce qui concerne les théories métriques devra servir d'exemple. Quant aux questions de critique littéraire, il s'éloigne plus qu'on ne l'a fait avant lui des vues absolues et systématiques ; il est en progrès sur les théories excessives de Duhm. Bien qu'il évite de retarder autant la composition de certaines sections du livre, il reste loin pourtant, comme on a pu le voir, des positions maintenues par les auteurs catholiques. C'est ainsi qu'il reporte à une date assez basse les prophéties messianiques, comme s'il était établi que les prophètes antérieurs à l'exil ont ignoré ces espérances.

V. Nous sommes si pauvres, en France, en études sur Jérémie, qu'il faut signaler, toute brève qu'elle soit, celle que M. Ch. Jean consacre à ce prophète (1). Après avoir, en quelques pages d'introduction, posé la question de la formation du livre, l'auteur esquisse la situation politique internationale et l'action de Jérémie dans ce milieu : c'est le récit rapide de l'agonie du royaume de Juda. Puis il expose, en suivant un procédé analogue, la doctrine du prophète : en opposition avec l'état religieux et moral du royaume, il rappelle les enseignements de Jérémie sur Iahvé, Dieu national à la fois et universel, sur la sainteté et la justice qu'il exige et sur l'alliance nouvelle.

(1) Charles JEAN. *Jérémie, sa politique, sa théologie ;* un vol. in-12, de XII-86 pages ; Paris, Gabalda, 1913. Prix : 1 fr. 50.

Digitized by Google

VI. L'étude de M. Cheminant sur les chapitres XXVI-XXVIII, 19 (Oracles contre Tyr) du livre d'Ezéchiel débute par une introduction historique qui nous rappelle ce qu'était Tyr au VI^e siècle, ses rapports avec Israël et l'empire assyrien, puis avec la puissance babylonienne : quelles furent en particulier les causes de la résistance de Tyr aux Assyriens et aux Babyloniens, résistance qui amena sa ruine. Suit un commentaire sérieusement étudié du texte. Le livre se termine par une étude de critique littéraire et une étude de critique historique. Dans la première il est question d'abord de métrique et de strophique. La plus grande partie des oracles d'Ezéchiel contre Tyr est de forme poétique. Le mètre presque uniquement employé est celui de la qinah (3+2 accents) ; les strophes sont de longueur inégale. M. Cheminant s'attache ensuite à démontrer l'unité des prophéties contre Tyr, particulièrement en ce qui concerne la description du commerce de Tyr (XXVII, 12-24) : «Il est difficile de regarder comme impossible la composition d'un tel morceau par le prophète Ezéchiel... Ces versets forment un bloc erratique, arraché de son milieu, perdu, apportant le trouble où il s'arrête, dans la kinah du c. XXVIII. Il pourrait se faire pourtant qu'Ezéchiel ait écrit cette description après coup, pour justifier par l'histoire son allégorie du navire, en montrant l'étendue et l'importance réelles du commerce de Tyr ». — On sait que M. Manchot a voulu remanier le plan des prophéties contre Tyr. M. Cheminant fait la critique de sa théorie au nom de la métrique, de la strophique et du sens. C'est court, mais fort net. — Le chapitre relatif à la critique historique s'occupe du siège, de la délivrance, du commerce et de l'industrie de Tyr. Relativement à la date de l'investissement de Tyr, M. Cheminant se prononce pour la première moitié de l'an 585. Le siège dura treize ans et la ville dut céder. Fut-elle prise d'assaut et saccagée? On ne saurait l'affirmer : une note indique comment, en conséquence, on peut interpréter XXVI, 7-14. Ce qui est sûr, c'est qu'à partir de ce moment, Tyr cède la prééminence à Sidon. Un si long

(1) P. CHEMINANT, *Les prophéties d'Ezéchiel contre Tyr* (XXVI-XXVIII, 19) : un vol. in-8° de X-131 pages. Paris, Letouzey et Ané, 1912.

Digitized by Google

siège avait porté un rude coup au trafic de la grande ville : elle restera une cité commerciale, mais elle ne retrouvera pas sa splendeur première. — Un appendice présente le texte des prophéties divisé en vers et en strophes.

L'étude de M. Cheminant sur les chapitres XXVI-XXVII d'Ezéchiel est vraiment sérieuse au point de vue historique. Au point de vue de la critique textuelle, elle mérite des éloges, malgré la confiance un peu excessive accordée parfois à la métrique. Cette thèse de doctorat fait honneur à son auteur et à la Faculté de théologie d'Angers, à laquelle elle a été présentée (1).

VII. Il faut en dire tout autant de la thèse de M. Plessis, présentée à la même Faculté (2). Le programme était identique : rétablir le texte exact à l'aide des versions et de la métrique, puis l'expliquer par les données que nous fournissent les documents anciens. Le plan est aussi le même. Mais cette fois, il s'agit des prophéties d'Ezéchiel contre l'Egypte (XXIX-XXXII). L'Introduction explique comment l'Egypte, en cherchant depuis le VIII^e siècle à exercer une influence en Palestine, s'attira à plusieurs reprises la colère des Assyriens, puis des Babyloniens ; elle expose ensuite dans quelles circonstances furent prononcées les prophéties contenues dans les chapitres XXIX-XXXII d'Ezéchiel. M. Plessis défend contre M. Winckler l'unité du livre et place les prophéties contre l'Egypte entre la fin de l'année 587 et le commencement de l'an 570. Le chapitre relatif à la critique littéraire présente le plan d'ensemble que M. Plessis reconnaît dans les prophéties étudiées, bien qu'elles aient été prononcées à des dates différentes et que chacune d'elle forme un tout indépendant. Au sujet du chapitre XXXI (allégorie du cèdre), la théorie strophique de H. Müller est à bon droit rejetée. L'accomplissement de la prophétie

(1) Pourquoi M. Cheminant affecte-t-il de citer les auteurs allemands et anglais dans leur langue sans traduire? Un pareil procédé ne peut être admis qu'à titre d'exception, lorsque l'expression de l'original est intraduisible ou de particulière importance.

(2) Joseph PLESSIS, *Les Prophéties d'Ezéchiel contre l'Egypte* (XXIX-XXXII) ; un vol. in-8° de VIII-119 pages ; Paris, Letouzey et Ané, 1912.

Digitized by Google

présente quelques difficultés au pont de vue de l'histoire. Mais on a depuis longtemps noté l'absence de perspective dans les prophéties : les faits qui doivent se réaliser dans un avenir prochain et ceux qui sont réservés pour un avenir plus éloigné ne sont pas distingués les uns des autres, mais rangés tous sur le même plan. D'autre part, les prophètes usent de métaphores excessives, de formules qu'on ne doit point prendre à la lettre, telles celles qui paraissent impliquer une dévastation complète de l'Egypte. Ezéchiel a dû se représenter l'invasion future à l'image de celle d'Assurbanipal. On peut voir un commencement au moins de réalisation de la prophétie dans la défaite que, vers 568, les armées babyloniennes auraient infligée au pharaon Ahmasis, d'après une tablette cunéiforme fragmentaire relative au pays de Misir. Cette tablette est conservée au Musée britannique. Malheureusement on n'y peut lire le nom d'Ahmasis que grâce à une restitution conjecturale, et ce document est le seul qui fasse allusion à une expédition de Nabuchodonosor en Egypte. La prophétie devait trouver son achèvement dans la conquête de l'Egypte par les Perses, laquelle mettait fin à son indépendance. Un appendice donne le texte et la traduction avec notes de l'inscription mentionnée.

Pour finir par une vétille, pourquoi M. Plessis et M. Cheminant, et d'autres avant eux, écrivent-ils « Jahveh »?, Pourquoi prêter à notre J français la valeur du Jot allemand, qu'il n'a jamais, alors que nous pouvons écrire Iahvé ou Yahvé? I et Y n'ont-ils pas, assez souvent dans notre langue, la valeur d'une consonne?

(*A suivre*) E. PODECHARD.

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

TEXTES & INSTRUMENTS DE TRAVAIL

I (1). Il n'y a pas à rappeler que les œuvres de saint Grégoire de Tours, en particulier son *Histoire des Francs*, sont le monument historique le plus précieux de l'époque mérovingienne.

De l'*Histoire des Francs* on a diverses éditions, celles notamment de Ruinart (1697), reproduite dans la *Patrologia latina* de Migne, t. LXX, de W. Arndt, dans les *Monumenta Germaniæ historica* (1885), de MM. H. Omont et G. Collon, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* (1886, 1893, fascicules 2 et 13).

Cette dernière édition était épuisée. Elle vient d'être publiée de nouveau, en un fascicule unique, par M. R. Poupardin, avec de légères modifications qui ont pour objet « de la rendre d'un maniement plus facile et d'une consultation plus aisée ».

Ce qui caractérise cette édition c'est que, au lieu de constituer le texte, comme on le fait d'habitude, à l'aide de plusieurs manuscrits ou de tous les manuscrits connus plus ou moins combinés ensemble, quitte à indiquer en note les variantes, les

(1) Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, texte des manuscrits de Corbie et de Bruxelles, publié par H. Omont et G. Collon, nouv. édit., par R. Poupardin, 1913. In-8°, xxxi-505 p. Paris, librairie A. Picard. Prix : 12 fr.; pour les souscripteurs à la *Collection des textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, 8 fr.

Digitized by Google

éditeurs se sont attachés à une reproduction diplomatique de deux manuscrits : pour les six premiers livres celui de Corbie (VII^e siècle), un des plus anciens exemplaires et le seul complet qui nous en ait conservé la première rédaction, et celui de Bruxelles (VIII^e-IX^e siècles) pour les quatre derniers livres. Les chapitres qui ne figurent pas dans ces deux manuscrits, et qui ont été ajoutés par Grégoire de Tours lors de la révision de son *Histoire*, ont été imprimés en petit texte d'après l'édition d'Arndt.

Les avantages des éditions diplomatiques sautent aux yeux. Elles « permettent d'étudier facilement les textes et presque aussi sûrement que si on avait les originaux sous les yeux, d'en discuter les leçons et d'en expliquer les lacunes ou les interpolations ». Sans compter que, si les manuscrits venaient à disparaître, elles rendraient leur perte moins irréparable. Quand il s'agit d'un Grégoire de Tours, c'est-à-dire d'un écrivain dont le style, pauvre et incorrect, est cependant si savoureux, il n'y a pas un médiocre intérêt à retrouver, dans sa rudesse primitive, avec sa franchise d'accent, dégagé des retouches des copistes ou des éditeurs, ce latin si inculte et si vivant à l'instar du peuple gallo-romain dont il fut la langue. L'orthographe elle-même, fruste et barbare, n'est pas chose indifférente. Elle facilite la prise de contact avec la culture franque.

Les quelques améliorations introduites par M. Poupardin augmentent l'utilité de cette édition. On regrettera pourtant que le fac-similé d'une page du manuscrit de Corbie, qui se trouvait dans l'édition précédente, soit absent de l'édition nouvelle. Nous sommes avertis que « les mots ou les syllabes indispensables au sens, qui font défaut dans la manucrit de Corbie ou dans celui de Bruxelles, ont été rétablis entre crochets carrés ». Peut-être l'usage de ces crochets a-t-il été trop restreint. Par exemple, dans cette préface bien curieuse où Grégoire s'excuse de la rusticité de son langage et expose le but qu'il poursuit, nous lisons, p. 1 : *nequevi tamen obtegere vel cert[amen]a flagiciosorum recte viventium ;* évidemment il faut compléter, comme dans l'édition de Ruinart, *P. L.*, LXXI, 159-160 : *vel certamina flagitiosorum vel vitam recte viventium*.

Digitized by Google

L'avertissement porte que le format et le prix des éditions d'Arndt et de Ruinart les « écartent des bibliothèques particulières et surtout des bibliothèques d'étudiants ». L'édition originale de Ruinart est, en effet, assez coûteuse quand on la rencontre d'occasion ; mais l'édition de Migne est d'un prix aussi abordable que celle de la *Collection de textes*, puisque le volume qui la renferme et, avec elle, tous les écrits de Grégoire de Tours, est en vente, chez Garnier, ainsi que tous les volumes de la *Patrologie latine*, au prix de 10 francs.

II (1). La *Hierarchia catholica medii ævi* du P. Eubel est un des instruments de travail les plus utiles.

Les volumes de la *Hierarchia*, si riches, ont été cependant l'objet de critiques diverses. On lui a reproché, entre autres points, une utilisation incomplète des imprimés. Les lecteurs de *L'Université catholique* se rappellent la recension de M. Ulysse Chevalier, mai 1898, p. 154-160.

La 2e édition du tome I marque un progrès sérieux. Pour améliorer son œuvre, l'auteur a puisé à des collections des archives vaticanes non explorées quand il prépara la première édition, et s'est servi d'ouvrages récemment publiés. Il en résulte, dit-il, que *vix pagina invenitur in qua non hoc vel aliud emendatum sit.* En outre, il a ajouté deux listes, l'une des évêques auxiliaires, l'autre des cardinaux d'après l'ordre alphabétique des noms sous lesquels ils furent vulgairement désignés à partir du XIVe siècle : cardinal de Saint-Ange, de Saint-Adrien, d'Angleterre, du Puy, etc.

Un livre de ce genre n'est jamais définitif. Les archives vaticanes, alors même qu'on en épuiserait le contenu, ne renferment pas tout ; quotidiennement se multiplient les découvertes en dehors d'elles. Une liste sans défaut des évêques de la catholicité ne sera établie que le jour où tous les documents seront accessibles aux chercheurs. On est loin d'en être là.

(1) Conrad EUBEL, O. M. C. definitor generalis, *Hierarchia catholica medii ævi, sive summorum pontificum. S. R. E. cardinalium, ecclesiarum antistitum series ab anno* 1198 *ad annum* 1431 *perducta* e documentis tabularii præsertim vaticani collecta, digesta, edita, 2a edit., 1913, in-4°, VIII-559 p. Münster (Westphalie), librairie Regensberg. Prix : 37 fr. 50.

Digitized by Google

Il n'est donc pas étonnant que, en dépit des perfectionnements qu'il a reçus, ce volume ait des lacunes. Toutefois l'auteur aurait pu en réduire le nombre, grâce aux imprimés. Par exemple, le compte rendu de *L'Université catholique*, mai 1898, p. 159-160, avait signalé toute une série de corrections à introduire dans la liste épiscopale de Die à l'aide de l'*Essai historique sur l'église et la ville de Die*, par M. le chanoine Jules Chevalier, Valence, 1888-1896. Le P. Eubel n'en a pas tenu compte et s'est contenté des indications fautives de Gams. Il n'a pas profité du t. V de la *Gallia christiana novissima*, paru dès 1911, et qui lui aurait permis de rectifier sa liste des évêques de Toulon, et, tout d'abord, de l'alléger de l'évêque imaginaire Pons Ransin (1201) et de rendre au soi-disant Raymond de Sainte-Jalle son vrai nom de Rostang de Cuers (1234-1255). De M. Degert il n'a connu ni l'*Histoire des évêques de Dax*, Paris, 1903, ni l'*Histoire des évêques d'Aire*, Paris, 1908.

Ces observations, qu'il serait facile de poursuivre, tendent à montrer que l'ouvrage du P. Eubel est perfectible, non à rabaisser sa valeur qui est inappréciable.

La *Hierarchia* est imprimée avec soin, de manière à fournir en peu d'espace le plus de renseignements possibles. Le brochage est défectueux, selon la fâcheuse habitude qui sévit en Allemagne.

III (1). Sous ce titre : *Un récit catholique des trois premières guerres de religion, les Acta tumultuum gallicanorum*, M. H. Hauser avait traduit et annoté, dans la *Revue historique*, 1911-1912, t. CVIII-CIX, cf. ses *Sources de l'histoire de France, XVI^e siècle*, Paris, 1912, t. III, p. 51, un extrait des *Furores gallici*, qui fait partie lui-même d'un recueil imprimé à Munich, en 1573, les *Illustria Ecclesiæ catholicæ trophæa*. M. Hauser voyait dans ces pages l'œuvre d'un jésuite, de l'entourage du cardinal de Lorraine, peut-être le P. Auger.

(1) Alfred PONCELET, S. J., *Lettre inédite du P. Henri Samerius, S. J.* (extrait des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 1912, t. XXXVIII), 1912, in-8°, 57 p. Louvain, bureaux des *Analectes*.

Digitized by Google

Les *Acta* se donnent comme un tout homogène. Le P. Poncelet démontre qu'en réalité nous sommes en présence d'un plagiaire, « qui a trouvé, chez deux écrivains différents, deux narrations qui se complétaient; il les a mises bout à bout et a placé en tête une introduction qui n'est qu'un artifice littéraire ».

Un de ces deux écrivains est le jésuite belge Henri Samerius. Le P. Poncelet édite sa lettre latine, du 20 avril 1569, que le plagiaire transcrivit avec des modifications de pure forme parfois malheureuses, car, en arrangeant, en ornant le texte qu'il copiait, il lui arriva de le fausser.

Dans le travail de M. Hauser, le P. Poncelet relève des inexactitudes et des contresens « qui détonnent et qui étonnent », des appréciations inspirées par une sorte de parti-pris en faveur des huguenots et dont quelques-unes tombent devant la leçon du document primitif. Par exemple, il faut lire *procis* = amants, au lieu de *porcis*, dans le récit d'un scandale dont M. Hauser dénonçait la « criante invraisemblance » ; c'est tout différent.

Le P. Poncelet conclut d'un examen de la lettre de Samarius que, « malgré ses imperfections, ce document a une réelle valeur. Ecrit par un contemporain catholique, il embrasse, dans un exposé sincère et sommaire, les trois guerres civiles du règne si mouvementé de Charles IX. » Sa publication est certainement « une contribution utile à l'histoire de cette période troublée ».

IV (1).— Au 1er fascicule du *Regeste dauphinois* de M. Ulysse Chevalier, qui va jusqu'à l'année 1051, et présente l'analyse de 1894 documents, ont succédé, à brefs intervalles, les 2e et 3e fascicules, qui achèvent le t. I. Ils s'arrêtent à 1203 et au document 5850. L'ouvrage aura cinq ou six volumes (2).

(1) *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné des origines chrétiennes à l'année* 1349, par le chanoine Ulysse CHEVALIER, membre de l'Institut, t. I, 2e et 3e fascicules, 1912-1913, in-4°, col. 321-960. Valence, imprimerie valentinoise.

(2) Au moment d'envoyer ces pages à l'imprimerie, nous recevons le t. II. *L'Université catholique* en rendra compte ultérieurement.

Digitized by Google

Nous sommes sortis de la période des origines. Les textes sont plus abondants. Les annales dauphinoises acquièrent une précision progressive. Les grands noms des Grégoire VII, des Urbain II, des Calixte II (antérieurement Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne), des Hugues de Die, des Hugues de Grenoble, et tant d'autres, apparaissent à chaque page. C'est dire que l'histoire générale, en même temps que celle du Dauphiné, tirera profit de cette publication que M. Chevalier mène avec sa maîtrise habituelle.

V (1). — Parallèlement au *Regeste*, M. Ulysse Chevalier continue sa *Bibliothèque liturgique*.

Le tome XV nous apporte le *Supplementum alterum* et le *Supplementum ultimum* du *Repertorium hymnologicum*. Les deux premiers volumes de ce recueil (t. III et IV de la *Bibl. liturg.*) parurent de 1890 à 1897 ; ils cataloguaient 22256 pièces. Un supplément (t. X de la *Bibl. liturg.*) vit le jour en 1904 et conduisit la série au n° 34827. Le dernier supplément se termine avec le n° 42060.

42060 pièces liturgiques, c'est un beau chiffre, dépassant toutes les prévisions. Il va se grossir encore. M. Chevalier annonce un volume d'*Addenda et corrigenda*.

Voici quelques notes qui pourront être utilisées pour ce volume.

Les œuvres de Gerson, Paris, 1606, fournissent :

T. II, col. 768, le *Carmen optativum ut lilia crescant*, 9 × 4, qui commence en ces termes : *Lilii flores rutilantis auri*, et qui est, en réalité, une belle prière pour la France. A ce titre, elle semble rentrer dans le cadre du *Répertoire*.

T. III, col. 78-79, l'hymne pour les martyrs, *Mors martyrum laudabilis*, 10 × 4.

T. III, col. 144-145, la prose *Apparuit hodie*, cataloguée par M. Chevalier, n° 1246, mais sans nom d'auteur.

(1) *Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Eglise latine depuis les origines jusqu'à nos jours*, par M. le chanoine Ulysse CHEVALIER, t. IV (extrait des *Analecta bollandiana*), 1912, in-8°, 383 p. Louvain, imprimerie Ceuterick.

Digitized by Google

T. III, col. 145, le chant *O Maria, maris stella, — alma cœlorum regina*, 4×4, 3×5, 6.

Le pieux Blosius (Louis de Blois), *Opera*, Anvers, 1632, a, dans son *Paradisus animæ fidelis*, une *Pars* 4ª *sive officium horarum de Jesu et Maria*, p. 92-100, où se trouvent sept hymnes en l'honneur de Jésus et autant en l'honneur de la Sainte Vierge. Ces dernières sont des coupures du *Salve mater misericordiæ, — mater Dei et mater veniæ*. Trois seulement figurent dans le *Répertoire*, sous les numéros 18031, 6434, 34533. Les sept hymnes à Jésus ont été obtenues en démembrant le *Jesu dulcis memoria*, mais Blosius les a calquées sur le type du *Salve mater*, ce qui l'a amené à clore chaque strophe par l'invocation *Mî Jesu*, et à rendre personnel le tour de la phrase. La première strophe devient :

Tua dulcis memoria,
Dans vera cordis gaudia :
Sed super mel et omnia
Tua dulcis præsentia.
Mî Jesu.

Et ainsi de suite. En outre, à la fin de la 1re partie du *Paradisus animæ fidelis*, p. 38-39, sous le titre : *Jubilum amantis animæ*, Blosius a distribué le *Jesu dulcis memoria* en huit hymnes. Le *Répertoire* classe ces huit morceaux sous les numéros 9542, 1002, 4083, 20723, 9690, 38306, 9687, 17536, sans mentionner Blosius. Quant aux sept hymnes tirées du *Jesu dulcis memoria* avec les transformations que nous avons vues, elles ne sont pas enregistrées dans le *Répertoire*.

Parmi les pièces liturgiques consacrées à la bienheureuse Jeanne d'Arc, celle qui a eu le plus de faveur est, à coup sûr, la prose *O Johanna, o puella*, de Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié ; elle ne paraît pas dans le *Répertoire*. Sont aussi absentes les quatre hymnes et la séquence remarquables de M. l'abbé Vié, *A Jeanne d'Arc la bienheureuse. Vingt cantiques et motets sur des airs populaires*, 6e mille, Orléans, 1911, p. 40-47.

Digitized by Google

VI (1). — Comme suite du tome II de la *Bibliothèque liturgique*, intitulé : *Poésie liturgique traditionnelle de l'Eglise catholique en Occident, ou recueil d'hymnes et de proses usitées au moyen âge et distribuées suivant l'ordre du bréviaire et du missel*, Tournai, 1894, M. Ulysse Chevalier donne, dans le tome XVI de la même *Bibliothèque*, la *Poésie liturgique des églises de France aux* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles*.

Le 1^er^ recueil contenait 339 pièces partagées en quatre séries : commun (37) et propre (97) du temps, commun (45) et propre (160) des saints. Le dernier en renferme 388, 29 pour le commun et 68 pour le propre du temps, 75 pour le commun (y comprise la prose *Inviolata* de l'appendice) et 216 pour le propre des saints.

Ainsi que le tome II, le tome XVI s'ouvre par une longue introduction. Elle résume les phases principales de l'histoire de la liturgie en France aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles et passe en revue les poètes qui sont représentés dans ce florilège. Ils sont au nombre de 15, sans parler des auteurs d'une centaine de pièces anonymes. Deux l'emportent de beaucoup sur les autres, en raison de leur talent et de l'ampleur de leur contribution ; ce sont Jean-Baptiste Santeul, au XVII^e^ siècle ; et, au XVIII^e^, Charles Coffin.

Cette « réforme » liturgique fut gâtée, dans son fond, par deux causes : le gallicanisme et le jansénisme. Chaque évêque se crut autorisé à composer un bréviaire, sans se préoccuper de Rome. Voilà pour le gallicanisme. Et voici pour le jansénisme. En général, il ne s'affiche pas trop ouvertement. Mais, que ce soit en dilettanti et par désir de plaire, comme Jean-Baptiste Santeul, ou par conviction intime, comme Charles Coffin, mort « appelant », la plupart de nos poètes emploient, sur la justification, la grâce efficace, l'autorité de saint Augustin, le culte de la Vierge et des saints, etc., des expressions qui, alors même — et ce n'est pas toujours — qu'elles sont susceptibles

(1) *Poésie liturgique des églises de France aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ou recueil d'hymnes et de proses usitées à cette époque et distribuées suivant l'ordre du bréviaire et du missel* par le chanoine Ulysse CHEVALIER, 1913, in-8°, XCII-255 p. Paris, librairie A. Picard.

Digitized by Google

d'un sens orthodoxe, sous leur plume et à leur date rendaient aux oreilles des fidèles un sens janséniste.

Aux éléments suspects ou franchement mauvais s'en mêlaient d'autres de bon aloi. La division du psautier permettant de le lire en entier chaque semaine, la place privilégiée faite au carême et au dimanche, ont été admises par le récent décret de Pie X.

Littérairement, cette réforme ne réalisa pas toutes ses prétentions. Ce n'est pas qu'elle ait complètement échoué. Il se produisit une véritable renaissance de la poésie chrétienne. De belles strophes prirent leur vol. Des hymnes furent écrites qui ne sont pas indignes de compter parmi les chefs-d'œuvre de la liturgie (les meilleures, du reste, demeurèrent parfois en dehors des livres liturgiques ; ce fut le cas, par exemple, du *Christus resurgens hoc die* et de l'*Ave Christi parens* de Claude Santeul ; cf. *L'Université catholique*, septembre 1910, p. 22-24). Jean-Baptiste Santeul a de vraies réussites. Coffin, plus simple, avec plus d'onction, est « le Santeul du XVIII^e^ siècle, et quelque chose de plus ».

Mais il faut avouer que, malgré des beautés réelles et, çà et là, de premier ordre, le genre a quelque chose d'artificiel. Cela sent le pastiche. Souvent c'est froid, banal, sans piété. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 3^e^ édit., t. XII, p. 29, signalant l'anachronisme qu'il y avait à écrire en latin, dit joliment que ces poètes se sont faits « poissonniers la veille de Pâques». Ils se targuaient de beau langage et n'avaient pas assez de mépris pour le latin barbare des hymnes antiques. Hélas ! leur latin à eux est fréquemment d'une pauvreté navrante.

Tels qu'ils sont, avec leurs qualités et leurs défauts, ils valent la peine d'être connus. Le volume de M. Chevalier rendra aisée leur étude. Il enrichit cette *Bibliothèque liturgique*, qui ne représente qu'une partie de l'activité scientifique de M. Chevalier et qui suffirait, à elle seule, à valoir à l'éditeur de tant de textes la reconnaissance des amis de la liturgie et de l'histoire, dans ce temps surtout où, comme le disait un grand libraire parisien, le vent est de plus en plus aux choses liturgiques et au « bénédictinisme ».

Félix VERNET.

Digitized by Google

P. S. Signalons encore la *Notice sur la vie et les travaux de M. Edmond Saglio*, son prédécesseur à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1913, in-4°, 46 p., portrait, que M. Ulysse Chevalier a lue à la séance de l'académie du 16 mai. Elle est tres documentée et attachante. Le principal titre scientifique de Saglio est la direction du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (en cours de publication). Bien qu'il laisse de côté les antiquités chrétiennes, ce *Dictionnaire* est un des instruments de travail les plus utiles à ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique, à cause des points de contact entre le christianisme et la vie publique et privée des Grecs et des Romains.

F. V.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Dr Martin GRABMANN, *Thomas von Aquin.* Eineführung in seine Personlichkeit und Gedankenwelt, Kempten-Munchen. Kosel, 1913. — Un vol. VIII-168 pp. — *Prix :* 1 fr. 25.

L'ouvrage du docteur Grabmann compte fort peu de pages, mais il est riche de renseignements. La première partie est consacrée à fixer les divers traits de la vie et de l'activité littéraire de saint Thomas ; la seconde contient l'analyse détaillée de sa doctrine. La conclusion a toute l'allure d'un programme de travail : le savant professeur y expose les diverses manières de concevoir l'étude de la doctrine thomiste. On peut se placer au point de vue purement dogmatique : on retrace les diverses parties dont se compose l'œuvre du maître, on les analyse dans tous leurs détails, on s'efforce d'en pénétrer le sens exact : on tente enfin d'en reconstituer la synthèse. Ainsi au cours des siècles en ont agi les nombreux commentateurs de la philosophie ou de la théologie thomiste.

On peut aussi se placer au point de vue historique : en ce cas on se préoccupe surtout de retracer la genèse même de la doctrine, et pour la mieux comprendre de chercher l'origine de tous les éléments qui la composent. Il faut pour cela utiliser plusieurs procédés. D'abord la recherche des sources : l'œuvre en effet du grand docteur, pour géniale qu'elle soit, n'a pas apparu tout d'un coup comme un bloc erratique tombé du ciel : elle est l'aboutissant ou plutôt elle est l'efflorаison d'un long mouvement de pensée dont l'origine première remonte au XIe siècle. Lentement à travers bien des incertitudes, les précurseurs de saint Thomas avaient amassé des matériaux d'inégale valeur. Saint Thomas sut choisir, faire le plan de son œuvre, repartir entre ses diverses parties les matériaux qu'il avait sous la main et construire ainsi le majestueux édifice de la théologie catholique.

Digitized by Google

Mais l'édifice, lui aussi, ne s'est pas élevé d'un seul trait : sur plus d'un point la pensée de saint Thomas a progressé, s'est modifiée, s'est précisée, il faudra donc en suivre le développement et pour cela ne pas mettre sur le même plan des textes qui n'appartiennent pas à la même période de sa vie.

Enfin, il faudra voir quelle interprétation donnèrent de sa doctrine ceux qui furent ses contemporains et ses disciples immédiats. Ceux qui ont chance d'en avoir plus exactement compris le sens ne sont-ils pas ceux qui la reçurent de la bouche même du Maître, accompagnée peut-être de commentaires et de développements oraux, que le texte écrit ne comporte point.

Cette méthode historique permet d'envisager l'enseignement du saint Docteur comme une œuvre vivante en nous faisant assister à son élaboration même. Du point de vue pédagogique, la méthode dogmatique est assurément la seule pratique : on ne peut songer à rien autre qu'à exposer à l'élève la pensée du Maître, il en est tout autrement pour qui se préoccupe uniquement de rechercher le sens profond des doctrines, la méthode historique devient ici indispenpesable. Au reste, méthode historique et méthode dogmatique ne s'opposent point comme deux sectes rivales : incomplètes l'une sans l'autre elles se complètent l'une par l'autre. La méthode dogmatique nous permet d'atteindre le but que nous poursuivons dans l'étude des auteurs du passé : pénétrer leur pensée : mais pour arriver à ce but la méthode historique est un précieux auxiliaire : c'est précisément en les replaçant dans le milieu intellectuel où elles se forment que nous comprenons mieux les idées de nos anciens. C'est que l'emploi de ces deux méthodes est nécessaire à qui veut entreprendre l'étude de la philosophie et de la théologie thomiste.

On le voit, le petit livre du Dr Grabmann dépasse et de beaucoup la portée d'une simple monographie : il constitue vraiment une introduction à l'étude de la doctrine thomiste. B. C.

P. A. Velghe, professeur au Séminaire français des Missions, *Le Bréviaire*. — Un vol. in-12, de XXXII-224 pages. — Paris, Lethielleux. — *Prix :* 2 francs.

Après la Bulle *Divino Afflatu*, tout le monde désirait un opuscule où l'on trouvât expliqué en peu de mots, en quoi consiste la réforme du Bréviaire. Le P. Velghe le dit dans cet ouvrage divisé logiquement comme il suit : Quelle est l'idée directrice de la réforme du Bréviaire? Quels en sont les points principaux? Comment est distribué le nouveau Psautier?

Digitized by Google

Dans l'ancien Bréviaire, l'*Ordinaire* occupait à peine deux ou trois pages ; dans le nouveau il remplit toute une partie du Psautier. L'auteur expose brièvement, mais nettement, ce que contient d'abord l'*Ordinarium*, et ensuite le *Psalterium*. Il montre comment l'un et l'autre concourent à faire l'*Office du Temps* et l'*Office des Saints*. Cette partie de l'ouvrage renferme des choses très intéressantes.

L'auteur donne ensuite les nouvelles rubriques des Offices et des Fêtes, surtout celles des dimanches, qui occupent désormais la première place dans le Calendrier de l'Eglise. Il en déduit toutes les règles et les combine entre elles d'une manière précise.

Les nouvelles règles de la *Translation des Fêtes*, de l'*Occurrence* et de la *Concurrence* sont tracées avec distinction et netteté.

Après avoir parlé de l'Office en général, l'auteur traite de chaque Heure en particulier puis des différentes parties de chaque Heure. Il consacre aussi un chapitre à l'*Office public*.

L'auteur finit par les règles du *Salut*. Il montre qu'il y a dans le salut deux parties distinctes, l'une liturgique, l'autre non liturgique. Il explique en quoi consistent l'une et l'autre, quelles cérémonies on doit y observer, quels chants peuvent ou doivent y être exécutés.

Le P. Velghe ne fait pas de hautes considérations sur le sens et l'esprit liturgique des différentes rubriques ou cérémonies, il traite surtout les questions pratiques en suivant la méthode des demandes et réponses.

E. C.

Félix KLEIN, *Mon filleul au jardin d'enfants*, 2e partie : *Comment il s'élève*, in-12 de XI-252 pp. — Paris, Colin, 1913. — ***Prix*** : 3 fr. 50.

Le filleul de M. Klein grandit, dans ce volume, en âge, en sagesse et en célébrité. Pour savoir « comment il s'élève », son parrain le retrouve une fois encore au jardin de Vithey, mais ce n'est pas en simple observateur, curieux d'inscrire sur son calepin les paroles et les gestes de l'enfant. Quand il l'emmène avec lui dans ses excursions rustiques, c'est avec l'intention de tirer parti de tout pour sa formation morale. Il est visible que l'auteur collabore plus que jamais avec les intelligentes « jardinières » de Vithey et leur maître Frœbel. Parfois, sans s'en douter, il travaille seul, à sa façon, sans trop se soucier d'un système ou d'une méthode donnés. Nous n'y

Digitized by Google

perdons rien quand la salle d'études est installée sous les sapins, et que le parrain commente à l'usage du filleul l'*Oiseau bleu* de Mæterlinck. — Il arrive même, au cours du volume que M. Klein conte pour conter et nous fait part familièrement de ses propres expériences : ainsi l'histoire du « petit pâtre morvandiau » illustre excellemment toutes les théories qui précèdent sur la conception que les enfants se font du monde et de la vie. Et ce ne sont pas les pages les moins réussies du volume.

M. Klein paraît avoir été sensible au reproche qu'on adresse aux partisans de Frœbel, de tendre à supprimer de l'éducation l'effort et le sacrifice. A plus d'une reprise, il montre quelle dépense de volonté, d'attention, d'énergie on exige des enfants au jardin de Vithey. Il rappelle, par exemple, ce qu'on attend de la comparaison de nos défauts à autant de « chaînes » qu'il faut briser, et comment on utilise cette comparaison dans la vie quotidienne pour obtenir des enfants de véritables victoires morales contre leurs mauvais penchants. Ailleurs, il explique comment la douceur des procédés peut s'allier à la fermeté des principes, et déterminer chez les tout petits l'immolation volontaire du moi inférieur (Cf. p. 168). Et ici, toute cette pédagogie humaine côtoie et appelle la pédagogie chrétienne qui s'adresse à tous les âges. Comme elle implique l'abnégation, ordonne de « quitter parfois des personnes, des choses auxquelles nous étions si fort attachés qu'elles semblaient être vous-mêmes, et qu'à nous en arracher, nous souffrons une sorte de mort », M. Klein constate fort bien que nous sommes en présence de « la morale de l'Evangile, commandant de perdre son âme pour sauver son âme, de mourir, comme le grain en terre, pour revivre au centuple »

Pourquoi ce livre si utile, si agréable à lire, a-t-il quatorze illustrations? Elles n'ajoutent malheureusement rien à sa valeur de fond ni à sa valeur d'art.

C. Bouvier.

M. le vicomte de Reiset, *Joséphine de Savoie, comtesse de Provence*, d'après des documents inédits. — In-8° de 462 pages. Paris, Emile-Paul, 1913. — *Prix :* 7 fr. 50.

La comtesse de Provence, dont le vicomte de Reiset s'est attaché à reconstituer l'existence accidentée et malheureuse, n'avait jamais eu d'historien. Depuis un siècle qu'elle s'est éteinte sur la terre d'exil, l'oubli s'est fait sur cette princesse injustement dédaignée, dont la postérité s'est contentée de retenir le nom.

Digitized by Google

Aidé par de puissantes protections, le vicomte de Reiset a vu s'ouvrir devant lui les trésors de précieuses archives, il a pu consulter des documents inédits, des correspondances familières, grâce auxquels il a pu suivre, année par année, la comtesse de Provence dans les étapes de son long exil. Il a pu faire justice de légendes erronées et inexactes et laver la mémoire de la princesse d'accusations chimériques et injustifiées.

Après avoir montré Joséphine de Savoie dans le milieu austère de la cour de Turin, et avoir dépeint son éducation méticuleuse et sévère, l'auteur nous fait assister aux préliminaires de son mariage et nous emmène, à la suite de la jeune princesse, dans son long voyage à travers la France. Puis, c'est l'arrivée à Versailles, et, après une période de splendeurs éphémères, la ruine de ses ambitieuses espérances. La Révolution la force à quitter la France dans la nuit du 21 juin 1791. Désormais ce ne sont plus que les douloureuses stations de son long exil dont Hartvell sera la dernière étape. Elle y meurt en 1810.

La physionomie mélancolique et inquiète de Joséphine de Savoie ne remplit pas entièrement ce captivant ouvrage ; autour d'elle on voit évoluer de curieuses figures de princes et de princesses ou même de personnages de second plan. Leurs rivalités et leurs ambitions, leur fidélité ou leur inconstance viennent souvent éclairer bien des événements demeurés obscurs, et animent le récit qui abonde en tableaux pittoresques ou poignants, brossés d'une main sûre. Du reste, M. de Reiset est un historien trop apprécié pour qu'il faille faire l'éloge de sa science ou de sa méthode. Il suffit de rappeler ses belles études sur « Marie-Caroline, duchesse de Berry », sur « les Enfants du duc de Berry », sur « les Reines de l'émigration ». Elles sont un sûr garant de la valeur et de l'intérêt de son dernier ouvrage.

P. V.

M. le chanoine MARCEL, supérieur honoraire du Petit séminaire de Langres, *Le Frère de Diderot, Didier-Pierre Diderot, chanoine de la cathédrale et grand archidiacre du diocèse, fondateur des écoles chrétiennes de Langres.* — Un vol. in-8°, de XIII-215 pages. — Paris, Honoré et Edouard Champion, quai Malaquais, n° 5.

C'est une excellente pensée qu'a eue M. le chanoine Marcel de faire revivre, dans une monographie aussi intéressante que documentée, la figure du « frère de Diderot ». Ce pieux et bon cha-

Digitized by Google

noine était « de moindre envergure intellectuelle » que le trop célèbre Denis Diderot, « Pantophile Diderot, la tête fumeuse de Diderot », comme disait Voltaire. Mais le cynique et pernicieux auteur de *l'Encyclopédie*, des *Bijoux indiscrets*, de la *Lettre sur les aveugles*, de la *Religieuse*, des *Lettres à Mlle Voland*, etc., n'eut rien de la bonté et de la beauté morale de son frère prêtre, dont la vie fut «bien autrement noble et bien autrement féconde. »

La France chrétienne peut le regarder comme son enfant, tout aussi bien que la France libre-penseuse et libre-faiseuse se reconnaît en celui qu'elle a fêté officiellement à Langres, à Paris, sans aller jusqu'au bout d'une scandaleuse apothéose, devant laquelle la Chambre s'est arrêtée par une pudeur que n'avait pas eue le Sénat.

La vie du « Frère de Diderot » a d'abord l'avantage de nous faire connaître de près une ville de province au XVIIIe siècle, avec ses institutions locales, ses établissements d'enseignement secondaire et primaire. Elle nous initie ensuite à la vie intime d'une de ces familles d'ouvriers, d'artisans d'autrefois, où la religion inspirait et soutenait si bien l'honneur professionnel. Elle nous montre aussi comment les fils de coutelier faisaient leurs études, leurs humanités presque gratuitement au collège des Jésuites de Langres et pouvaient aller prendre à Paris les grades que conférait l'enseignement supérieur, facultés de droit, de théologie, des arts.

L'abbé Diderot, ordonné prêtre à Paris au moment même où, son triste frère publie ses *Pensées philosophiques*, console son père, sa mère, sa sœur, des amers chagrins que leur cause à tous « le philosophe », avec lequel ils rompent et que bientôt l'évêque de Langres, Mgr de Montmorin, réfutera publiquement dans sa *Lettre sur la religion*.

D'abord secrétaire de son évêque, l'abbé Diderot obtient trois chapellenies très modestes, puis le prieuré de Rimaucourt, au sujet duquel il est obligé de plaider cinq ans contre le chevalier de Piolenc ; ensuite, la place de promoteur et une stalle au Chapitre de Langres, avec le grand archidiaconé que résigne en sa faveur le chanoine Delcey de Changey.

Témoin désolé des progrès du philosophisme à Langres, il refuse de se réconcilier avec son frère, revenu dans sa patrie en 1776 et d'assister, en 1781, à un banquet pour l'inauguration d'un buste de Diderot par Houdon. A la mort de son frère, il demande inutilement qu'on lui remette ses papiers, dont il aurait évité la publication posthume et scandaleuse.

Digitized by Google

Dans son zèle et son ardente charité pour les âmes, il achète deux maisons pour y établir les Frères des Ecoles chrétiennes et assurer ainsi l'éducation religieuse des enfants des ouvriers et des pauvres de Langres. Son testament donne tout son avoir aux bons Frères de la ville et à quatre autres écoles.

Le chanoine Diderot est le type si fort et aimable de ces prêtres d'avant la Révolution, dont on a trop dit que « le sel de la terre s'était affadi en eux » et qui donnèrent tant de martyrs au ciel pendant la Terreur, tant de sève généreuse à l'Eglise de France après le Concordat.

On vit rarement des frères aussi contrastés que Denis Diderot le philosophe et le chanoine Diderot. Mais le meilleur de beaucoup, le plus vraiment démocrate, c'est le bienfaiteur, le fondateur des écoles chrétiennes de Langres, destinées à combattre de 1786 à 1790 et ensuite à partir de 1807 le mal immense fait par l'impiété cynique de l'odieux metteur en œuvre de cette informe Babel, l'*Encyclopédie*.

L'Abbé Th. DELMONT.

Ernest DAUDET, *Journal du comte Rodolphe Apponyi* (vingt-cinq ans à Paris (1826-1850), attaché à l'ambassade d'Autriche à Paris. — Deuxième volume (1831-1833). —In-18, avec trois portraits. — Paris, Plon-Nourrit. — *Prix : 7* fr. 50.

Rien n'est plus piquant que le tableau de la société parisienne sous la monarchie de Juillet, observé et tracé par un étranger dont les préférences absolutistes ne sont pas douteuses, mais qui se pique d'une correction allant jusqu'au scrupule et aussi d'un dilettantisme très détaché. Cela contribue à donner au deuxième volume du *comte Rodolphe*, personnalité de premier plan dans les salons de l'époque et recherchée dans les milieux les plus divers un intérêt anecdotique d'une valeur incontestable. Curieux par nature et par métier, il a su tout voir et tout apprendre, non sans entremêler ses notes journalières de jugements prime-sautiers qui en soulignent l'entière sincérité : le spectacle de la cour à Saint-Cloud, les dessous du testament du dernier Condé, les intrigues du personnel des Tuileries, l'étrange état d'âme de l'aristocratie mondaine pendant le choléra, les mille incidents qui, en ces deux années troublées, 1832-1833, firent succéder la période des attentats politiques à celle des insurrections populaires, les aventures de la duchesse de Berry, qu'il compare à une héroïne de Walter Scott, les faiblesses de Chateaubriand, etc..

Digitized by Google

Que de noms suggestifs défilent dans ce remuement spirituel de souvenirs : l'abbé Châtel, l'abbé Grégoire, dom Pedro, le duc d'Orléans, dit le *gros Poulot*, le marquis de Sémonville, le cardinal de Rohan, Casimir Périer, Lamarque, Léopold de Belgique, le duc de Reichstadt, la marquise de Coigny, Victor Hugo, la princesse de Vaudémont, Pozzo di Borgo, la comtesse de Flahaut, Armand Carrel, Mme de Girardin, Bugeaud, Jules Janin, Mortier, Lamennais, Balzac, don Carlos, Talleyrand, les Galitzin, La Fayette, la princesse Marie, etc... A chacune de ces personnalités agissantes est épinglé un fait typique et la grande histoire s'est enrichie d'une foule de matériaux importants autant qu'attrayants.

E. C.

Don Antonio DE BEATIS, *Voyage du cardinal d'Aragon* en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518). Traduit de l'italien par Madeleine HAVARD DE LA MONTAGNE, préface de Henry COCHIN. — Un vol. in-8°, de XXX-328 pp.— Paris, Perrin, 1913. — *Prix :* 5 francs.

Ces mémoires d'un ecclésiastique italien du XVIe siècle se présentent à nous sous le plus haut patronage qu'un écrivain contemporain puisse souhaiter. L'historien allemand Pastor, M. Teodor de Wyzewa et M. Henry Cochin s'unissent pour affirmer qu'ils présentent le plus haut intérêt historique et que leur lecture est éminemment propre à nous renseigner sur l'Europe du début du XVIe siècle.

De fait, don Antonio de Beatis était un voyageur qui savait voir et observer. Ses récits sont pleins d'intérêt et souvent ses remarques ne manquent pas de piquant. Il sait comprendre les merveilles de l'art, et ne dédaigne pas systématiquement les chefs-d'œuvre de l'art gothique comme feront plus tard ses compatriotes. A vrai dire, il ne semble pas aimer beaucoup la France. On peut à sa décharge, faire observer que son sentiment est fort naturel chez un Italien qui vient de voir les Français pénétrer en Italie en conquérants et lui ravir ses trésors artistiques et littéraires. Sa modération dans la critique serait même plutôt à signaler. Et il ne refuse pas de reconnaître que la France est, de tous les pays qu'il a traversés, celui où l'on fait meilleure chère !

Ces notes de voyage portent la marque de la plus parfaite sincérité. L'auteur ne semble pas les avoir retouchés ou profondément modifiées. Aussi sont-elles parfois un peu simples de forme, et quel-

Digitized by Google

ques-uns trouveront qu'elles manquent de perfection littéraire. Mais qu'importe ! puisque, grâce à eux, nous voyons revivre avec plus d'exactitude une période peu connue de l'histoire de l'Europe.

J. B.

Correspondance de Louis Veuillot, tom VIII. — Un vol. in-8°. — Paris, Lethielleux. — *Prix :* 6 francs.

De toutes parts, on attendait impatiemment la suite de la *Correspondance de Louis Veuillot*, une des plus extraordinaires, a écrit Jules Lemaître, qu'ait laissées un homme de lettres et, assurément l'un des chefs-d'œuvre de la littérature française et de la pensée chrétienne au XIXe siècle.

Il y a déjà vingt ans qu'Eugène Veuillot en avait interrompu la publication, se réservant de la reprendre après avoir achevé la *Vie* de son frère.

Cette *Vie*, qu'il ne put terminer, est maintenant complète : le quatrième et dernier volume, écrit par M. François Veuillot, vient de paraître. La *Correspondance* reprend son cours.

Tous les admirateurs de Louis Veuillot, toutes les intelligences curieuses de sentiments élevés, de style pur et d'esprit français, voudront lire ce huitième volume.

Grâce aux trouvailles nombreuses opérées depuis vingt ans, il remonte en arrière dans la vie du grand écrivain catholique. Il le prend au sortir de l'adolescence, en 1831, et l'accompagne jusqu'en 1848. Le jeune homme encore indifférent, mais déjà travaillé d'aspirations vers la foi, le converti, l'apôtre et le batailleur revivent là tout entier. On goûtera particulièrement les lettres adressées par Louis Veuillot, avant sa conversion, à l'ami chrétien qui devait l'amener à l'Eglise, et sa volumineuse, spirituelle et très intime correspondance avec le baron de Dumast, le chef des catholiques de Nancy sous la monarchie de Juillet. Le jeune rédacteur de l'*Univers* s'y révèle avec toute son âme.

E. C.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Imprimerie Emmanuel VITTE, 18, rue de la Quarantaine, Lyon.

Digitized by Google

BOSSUET DIRECTEUR DE CONSCIENCE [1]

Ce fut un exercice de nos années de collège, d'expliquer pourquoi le dix-septième siècle n'a pas donné à Bossuet le rang qui lui revient dans l'éloquence de la chaire, et qui est le premier. Il paraît que, sous cette forme, la question est mal posée. On nous dit aujourd'hui que les hommes de ce temps ne faisaient pas la comparaison qui est devenue le thème favori de la critique, Bossuet ayant achevé ses grandes stations quand Bourdaloue aborda les chaires de Paris.

J'ai peine cependant à ne pas penser que son siècle fut trop épris de psychologie et de morale pour rendre une complète justice au lyrisme et à la gravité dogmatique de son éloquence. Lui qui est une si noble et majestueuse image de son temps, il dépasse son temps. Je ne dirai pas certes qu'il fut plus humain ; mais il le fut plus largement, plus éternellement, si je puis ainsi parler. Il n'en eut pas les engouements passagers ; et peut-être cela ne laissa-t-il pas de lui faire un peu de tort pour un moment ; mais c'est ce qui assure sa prééminence pour toujours.

A la renaissance du lyrisme, des œuvres comme le sermon sur la mort ou l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre parurent incomparables. Et d'autre part, il savait bien que la vogue était aux analyses morales, aux portraits dans les sermons. Il le savait puisqu'il l'a dit : « On veut de la morale dans les sermons; et on a raison, pourvu qu'on entende

(1) Conférence faite à Dijon, le 21 décembre 1913.

Digitized by Google

que la morale chrétienne est fondée sur les mystères du christianisme. » Mais il a prêché les mystères, parce qu'ils sont l'essence même de la religion et la source d'où dérive toute la conduite. Il ne suivait point le goût des hommes ; il voulait le guider. Cette inclinaison de l'éloquence de la chaire que nous suivons si bien au cours du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècles, et qui va de la morale chrétienne à une morale presque uniquement spiritualiste, pour se perdre dans des considérations sociales et une apologétique raisonnable, dans ce mouvement, il n'est pas entré. Il a montré le dogme dans sa hauteur ardue, la folie de la croix, comme saint Paul, son grand homme, ou comme son autre maître, saint Augustin. Et si aujourd'hui, après tant de « conciliations de la raison et de la foi », nous commençons, n'est-il pas vrai? à vouloir enfin qu'elles ne se concilient pas trop ; si le renouveau chrétien de nos jours est une aspiration à une sagesse plus haute que la nature, et qui lui paraisse une folie ; si le besoin de vivre chrétiennement, et par conséquent de connaître les principes de la vie chrétienne, que ressent cette génération, va demain peut-être exiger du prédicateur la nourriture substantielle du dogme, ce que la raison ne dit pas, ce qui est spécifique du christianisme, l'éloquence de Bossuet grandira encore, s'il est possible, au regard des hommes de demain. Et c'est ainsi que pour n'avoir pas eu l'ambition de devenir le premier moraliste de son temps, il mérita d'être pour tous les temps le dernier des « Pères de l'Eglise (1) » ; et pour ne s'être jamais départi du point de vue de l'éternité, sa gloire ou pour employer un mot qu'il aurait mieux aimé, son action sera éternelle.

Pareille remarque vient naturellement à l'esprit, quand on étudie en Bossuet, le directeur de conscience. Sa direction est saine, forte, tonique, toute d'énergie et d'action ; je lui trouve une admirable harmonie avec les besoins d'aujourd'hui ; et je voudrais qu'il fût le directeur de conscience de mon temps.

(1) La Bruyère, *Discours de réception à l'Académie.*

Digitized by Google

Mais il est indubitable qu'il n'eut pas parmi ses contemporains la réputation d'un grand directeur d'âmes. Quand une de ses pénitentes, Mme Cornuau, confia au cardinal de Noailles un recueil de 160 de ses lettres, elle reçut de l'archevêque ce mot : « Ne soyez point en peine de vos lettres, ma chère Fille, je les ai depuis quelques semaines, et les lis avec grande consolation et édification. Je suis ravi de voir les lumières que Dieu a données à ce grand prélat pour la vie intérieure, sur quoi tant de gens lui en croyaient si peu : voilà de quoi les confondre (1). » Ces gens qui lui croyaient peu de lumière, il est facile de les deviner. Ce sont ceux qui avaient intérêt à ruiner son crédit dans la lutte qu'il avait entreprise contre leur spiritualité. « Que veut-on dire sur mon ignorance dans les voies intérieures? écrivait-il. C'est pour prétendre les trop savoir qu'on s'y perd et qu'on y perd les autres (2). » Ainsi ils lui reprochaient de n'y rien entendre ; et lui, il leur reprochait d'y trop entendre. Leurs conceptions étaient différentes, et ceci nous amène à définir la sienne.

Si l'on cherche dans les lettres de direction de Bossuet le document humain, les explorations psychologiques, l'analyse pour elle-même, on pourra être déçu. L'amusement, au sens de ce mot au XVIIe siècle, c'est-à-dire tout ce qui distrait l'esprit de la chose importante, il l'écartait comme une profanation. « Il voulait, écrit Mme Cornuau, que tout ce qui sentait l'amusement, ou qui y pouvait seulement tendre en fût banni. Il disait qu'un directeur tenait à chaque âme qu'il avait sous sa conduite la place de Dieu ; qu'ainsi il fallait de part et d'autre être unis à Dieu par le fond et par les puissances de l'âme, et que tout fût grave et sérieux (3). »

La direction de Bossuet fut avant tout surnaturelle. Il ne s'est jamais regardé comme un homme de plus d'expérience, qui en ferait profiter les autres. « Un homme de ma médi

(1) Lettre du cardinal de Noailles à Mme Cornuau, 23 février 1705.
(2) Lettre à Mme d'Albert, 9 août 1697.
(3) Mme Cornuau, *Second avertissement* sur le recueil des lettres que lui avait adressées Bossuet.

Digitized by Google

crité (1) », disait-il. « Je suis par ma charge un canal par où passent les instructions pour les autres (2)... », « pauvre canal où les eaux du ciel passent et qui en retient à peine quelques gouttes (3) ». Il écoute Dieu, pour porter, pour « rendre » aux âmes — remarquez ce mot — ce que Dieu lui donne pour elles. « Lisez donc et relisez ce que Dieu m'a donné pour vous. Je vous donnerai de même tout ce qu'il me donnera ; car de parler de soi-même, ni je ne le veux, ni je ne le puis ; il faut attendre que Dieu parle (4)... »

Encore Dieu parle-t-il en regardant uniquement les mérites de ceux à qui doit être portée sa parole, si bien que la part du directeur n'est rien, il disparaît, il ne doit rien mêler du sien aux relations de l'âme avec Dieu. « Lorsque vous et les saintes âmes pour qui je travaille goûtent ce que je fais, je reconnais la vérité de ce que dit un saint du v^e^ siècle : « Le docteur reçoit ce que mérite l'auditeur (5). » Et voilà justement le texte qu'il citait dans l'admirable sermon sur la parole de Dieu. « Voici un grand mystère que je vous annonce. Oui, mes Frères, c'est aux auditeurs de faire les prédicateurs... parce que les prédicateurs étant faits pour les auditeurs, les uns reçoivent d'en haut ce que méritent les autres (6)... » Si bien qu'il en vient à comparer la parole de Dieu et l'hostie : l'une et l'autre, c'est le Verbe ; et si la fonction du prêtre est uniquement de le déposer dans les âmes, vous comprendrez la gravité, la religion, l'émotion de ce geste sacré qu'est la direction spirituelle. Le prêtre s'approche de l'âme comme il s'approche de l'autel, pour l'accomplissement d'un mystère. Car « il y a, dit Bossuet, une très étroite alliance entre ces deux places sacrées [l'autel et la chaire], et les œuvres qui s'y accomplissent ont un rapport admirable (7) ». Ce serait trop peu de dire que la direction est une

(1) Lettre à M^me^ Cornuau, 3 juillet 1695.
(2) M^me^ Cornuau, *Second avertissement.*
(3) Lettre au maréchal de Bellefonds, 6 avril 1674.
(4) Lettre à M^me^ Cornuau, 1^er^ octobre 1691.
(5) Lettre à M^me^ d'Albert, 22 février 1692.
(6) *Sermon sur la parole de Dieu*, premier point.
(7) *Sermon sur la parole de Dieu*, exorde.

Digitized by Google

chose grave et qui exclut l'amusement, c'est une chose sacrée et qui exclut tout ce qui est de l'homme.

Bossuet a mené contre le quiétisme une lutte acharnée ; et un des griefs qu'il lui faisait, c'était de mêler l'action de l'homme à celle de Dieu dans la direction des âmes. En effet « le pur amour », « la foi nue », tous ces termes et toutes ces idées où se ramène la doctrine des nouveaux mystiques, sur quoi les appuient-ils? Sur « l'expérience des saints ». Mais Mme Guyon est une sainte au jugement de Fénelon. « Il nous a souvent épouvantés, écrit Bossuet, en nous disant à deux ou trois ensemble qu'il avait plus appris d'elle que de tous les docteurs (1). » Il est épouvanté, parce qu'il estime faux le principe même de « ceux qui font, dit-il, une méthode réglée de leurs expériences (2) ». Car pour lui, au-dessus des expériences, et pour les juger, il y a la règle de foi de l'Ecriture et de la Tradition. « J'ai ma règle dans l'Ecriture, et c'est selon celle-là, qui ne peut faillir, que je tâche de vous conduire (3) ». « L'expérience qui peut bien régler certaines choses est subordonnée dans son tout à la science théologique (4). » Et c'est ici que s'accuse l'opposition des tendances ; car c'est une illusion au regard de Fénelon de préférer « aux expériences des saints » des idées « claires » (5) et comme l'écrivait l'abbé de Chanterac : ces matières si relevées ne sont pas « à l'usage de beaucoup de savants dont le cœur desséché... par des études stériles ne s'ouvre point à la rosée du ciel et ne se laisse point pénétrer de l'onction de Jésus-Christ (6). » Voilà pour Bossuet, n'en doutez point.

Quand il blâme Mme Guyon de dire que, dans l'état élevé où elle est parvenue, elle ne peut rien demander pour elle-même, pas même d'éviter le péché et de persévérer dans le bien, ce qui est contraire à l'Ecriture sainte et à la théologie,

(1) *Relation sur le quiétisme.*
(2) Lettre à Mme d'Albert, 3 novembre 1693.
(3) Lettre à Mme d'Albert, 4 décembre 1694.
(4) *Instruction sur les états d'oraison.*
(5) *Explication des maximes des saints.*
(6) Lettre de l'abbé de Chanterac à Mme de Ponthac, envoyée par Bossuet à son neveu, le 26 août 1697.

Digitized by Google

elle lui répond : « Lorsque vous m'avez dit, Monseigneur, de demander et de désirer, j'ai voulu essayer de le faire, et je n'en ai eu qu'un plus grand témoignage de mon impuissance. Je me suis trouvée comme un paralytique à qui l'on dit de marcher parce qu'il a des jambes : les efforts qu'il veut faire pour cela ne servent qu'à lui faire sentir son impuissance. L'on dit dans les règles ordinaires : tout homme qui a des jambes doit marcher. Je le crois, je le sais ; cependant j'en ai, et je sens bien que je ne m'en puis servir (1). » Et ainsi, que la théologie dise qu'il faut prier ; l'expérience est là qui dit que dans certains états de perfection on ne le peut. Et l'on ne conclut pas que cet état est une illusion, mais qu'il est un fait que la théologie n'avait pas prévu, et que l'expérience lui impose, en l'invitant discrètement à ouvrir les yeux.

Or comprenez-vous Bossuet dont toute l'activité oratoire eut pour but de discipliner le sens individuel sous le joug de la parole de Dieu, dont le rôle de controversiste fut de réfuter le protestantisme, uniquement en lui prouvant qu'il sortait de la croyance commune, et qu'il était une « hérésie » parce qu'il était une « opinion », comprenez-vous son émotion en face de cette nouvelle forme de l'individualisme, qui cherchait dans l'expérience la règle de conduite? Le quiétisme, pour lui, rejoignait le protestantisme, dans l'entreprise impie de substituer le sens de l'homme à la parole de Dieu. « Dites bien au saint Epoux, écrit-il, qu'il y prenne garde, que son Eglise est en grand péril (2). » Et, il ne pense pas exagérer en disant du livre de Fénelon qu'il tend « à la subversion de la religion ».

D'ailleurs, le quiétisme ne l'offensait pas seulement par ses erreurs ; il irritait en lui l'homme de gouvernement. Bossuet a rêvé de réunir toutes les brebis dans la bergerie. Il y a travaillé. Il a parlé admirablement de l'unité de l'Eglise, de cette Sion dont les tentes sont rangées dans un si bel ordre. Et c'est pourquoi il fut l'homme des idées communes, comme l'est, sans doute, tout homme de gouvernement. Au point que

(1) Lettre de Mme Guyon à Bossuet, 21 février 1694.
(2) Lettre à Mme Cornuau, 17 juin 1697.

Digitized by Google

sans qu'il diminuât quoi que ce soit de la doctrine, les grands esprits protestants, comme Leibnitz, s'étonnaient de se trouver si près du catholicisme. Il s'est appliqué à engager les hommes sur les grandes voies largement ouvertes qui conduisent à la religion.

Aussi quand le quiétisme apporta ses idées curieuses, singulières, de la perfection chrétienne, et prétendit pousser les hommes dans une voie où quelques êtres d'exception avaient passé, mais qui était impraticable pour le commun, il comprit que c'était la désorientation et le trouble, et son instinct d'homme de gouvernement s'alarma. Que quelques âmes d'élite se soient mises dans l'hypothèse absurde où elles auraient à choisir entre la béatitude éternelle et l'amour de Dieu, et que dans un élan de leur âme perdant le contact de la réalité, elles se soient écriées qu'elles choisissaient l'éternel amour dans l'éternel supplice, on ne peut pas blâmer doctrinalement un mouvement généreux de l'âme. Mais aller proposer l'indifférence au salut comme l'état des parfaits, c'est « renverser la bonne conduite des âmes (1) » ; c'est se priver d'un des plus puissants moyens d'amener les âmes au salut, qui est l'espérance, et la crainte de la justice; c'est faire tomber de la main des pasteurs la houlette avec laquelle ils conduisent le troupeau. Et voilà l'opposition : Fénelon demande la liberté de l'aventure mystique pour des âmes de choix, qui sortent des voies ordinaires. Et lui, Bossuet, pasteur de peuple, aurait peut-être laissé à leurs pieuses aventures ces amis des ascensions vertigineuses ; mais il ne put voir sans alarme leur prosélytisme risquer de jeter les âmes dans l'égarement.

Le quiétisme, c'est l'erreur d'un siècle de psychologie raffinée. Ces distinctions entre les états de l'âme, cette impatience des expressions communes, ce que Bossuet appelle du « jargon », c'est l'application à la vie intérieure des analyses infinies d'une époque incomparable pour la science des détours de l'âme. Mais lui, dont la grandeur était faite de naturel, de droiture, de simplicité, qui n'avait eu à lutter que

(1) Lettre de Bossuet à l'abbé de Maulevrier, janvier 1697.

Digitized by Google

contre des adversaires scolastiques comme lui, et qui argumentaient en forme, il se sent piqué de la souplesse de ces nouveaux adversaires qui parlent avec un peu de dédain des principes communs du raisonnement et insinuent qu'il faut penser avec le cœur et non avec la tête ; il s'irrite de leurs « raffinements », de leurs « pointilles », de leurs « propositions alambiquées ». Et il y va de toutes ses forces, pour les briser.

C'est un des plus beaux exemples que je connaisse du dialogue de la prairie et de la chapelle. Car quelle prairie, d'un côté ! Fénelon, avec l'infinie variété de son génie, avec le *Télémaque*, les fables, le plan de gouvernement, les lettres de direction, avec ses yeux de feu, son visage mobile, son esprit tourné vers l'avenir, bref, un être d'exception, une personnalité rare, le défenseur né de l'individualisme. Voici la lettre qu'il écrivait à Bossuet pour le remercier de son mémoire sur les ouvrages d'Ellies du Pin : « J'ai été ravi de voir la vigueur mesurée du vieux docteur... Je m'imaginais vous voir en calotte à oreilles, tenant M. Du Pin comme un aigle tient dans ses serres un faible épervier (1) », et quelque temps après : « Je ne vous parle ni de Germigny, ni du printemps, ni des doux zéphyrs. Les vents les plus furieux qui sortirent du sac donné par Eole à Ulysse semblent déchaînés pour ramener l'hiver et pour troubler l'océan (2). » Bossuet lui trouvait « un esprit à faire peur ». Et quelle prestesse, quelle souplesse ; ce sont vraiment « les virevoltes » dont parle M. Barrès. Mais quand, pour des raisons que je n'ai pas à examiner, toutes ces puissances se redressent dans une attitude de révolte, grand Dieu ! quelle richesse de moyens, d'intrigues, de gestes pour parer et pour attaquer ! Bossuet, le génie de l'ordre, de la règle, déploie une vigueur d'athlète pour assurer la domination de la discipline : et le dernier mot, ici encore, est à la chapelle.

Et certainement il y eut, de part et d'autre, des procédés que le spectateur calme blâmera. Mais, en définitive, il faut nous arrêter à deux paroles: l'une de Fénelon, après sa con-

(1) Lettre de Fénelon à Bossuet, 3 mars 1692.
(2) Lettre de Fénelon à Bossuet, 4 mai 1692.

Digitized by Google

damnation : « Je ne souhaite rien tant que de ne voir nul écrit se répandre dans le monde pour mon affaire. Elle est finie : je ne veux jamais la renouveler (1) » ; et l'autre de Bossuet : « Priez pour les affaires de l'Eglise. Ses ennemis ne me parlent que de mon grand âge, et ne me menacent que d'une mort prochaine. Il n'en sera que ce que Dieu veut ; et pourvu que la victoire de la vérité s'accomplisse bientôt, je serai content, et je ne demande pas même de la voir (2). » Puissions-nous, dans les luttes passionnées qui nous divisent, pouvoir, sans mentir à notre âme, affirmer que nous mettons au-dessus de tout la victoire de la vérité !

Bossuet a combattu la notion que le quiétisme donnait de la perfection. Mais où a-t-il mis, lui-même, la perfection? Il l'a mise dans les actes, et il en a vu le moyen dans l'effort. Il faut être le roi de l'éloquence, comme il l'est, pour parler avec ce dédain des paroles qui ne se tournent pas à agir : « Combien donc la vie chrétienne est-elle sérieuse! Combien est-elle ennemie des vains discours ! Elle est toute dans l'obéissance, dans la croix : toute à crucifier ses mauvais désirs et à abattre la chair qui convoite contre l'esprit. Prenez garde à l'amusement, j'oserai le dire, à la séduction des entretiens de piété qui n'aboutissent à rien : tournez tout à la pratique (3). »

Il dit à la pratique, et non pas à des pratiques ; car ce n'est pas là ce que Dieu demande. Et que demande-t-il? L'abondance des prières vocales? Oui, elles sont précieuses devant lui, mais exactement dans la mesure où l'âme prie. « Les prières vocales que l'on s'imagine devoir comme de prix fait nous obtenir l'accomplissement de notre désir ne servent qu'à entretenir l'inquiétude... Accomplir sa volonté et lui être fidèle en tout, c'est une belle et excellente neuvaine (4). » Non pas que Bossuet méprise les neuvaines, puisque lui-

(1) Lettre à M***, 9 octobre 1699.
(2) Lettre à Mme Cornuau, 23 août 1698.
(3) *Méditations sur l'Evangile : la Cène*, 1re partie, LXXXIXe jour.
(4) Lettre à Mme Cornuau, décembre 1702.

Digitized by Google

même conseillait à Mme d'Albert d'en faire une à sainte Fare, pour les yeux. Mais il défend la prière contre la superstition des mots.

Peut-être la perfection est-elle dans les cilices? Plusieurs, parmi ces saintes filles, le conjurent de leur permettre l'usage des ceintures et des haires. Il le permet, avec discrétion, et il ajoute : « Mais au reste, ne croyez pas que ce soit là le fort du remède... Ce n'est pas ainsi qu'on guérit, c'est en portant l'humiliation de la peine, et en se faisant d'elle-même un remède contre elle-même (1). » Il ne permet pas qu'on prenne le change. Si la vertu pouvait consister à habiter une maison plus austère, à s'ensanglanter avec la discipline, ce serait trop facile ; mais ce sont là uniquement des secours ; et quant à l'œuvre essentielle, elle est autrement difficile, car elle est intérieure.

L'œuvre essentielle, c'est de conformer ses pensées et sa volonté à la volonté de Dieu. Le programme est simple, mais il est infini. Voyez, en une phrase d'une admirable simplicité, le plan de conduite qu'il trace à Louis XIV, en mai 1675, quand il espère le séparer de Mme de Montespan : « Que fera donc le roi en se donnant à Dieu, et que changera-t-il dans sa vie? Il n'y changera que le péché ; et faisant pour Dieu toutes ses actions, il sera saint sans rien affecter d'extraordinaire. » La sainteté ne consiste pas à sortir de la condition banale de vie qui nous est faite, mais à bien remplir notre vie dans sa banalité. Voici des religieuses enseignantes qui rêvent de l'austérité des grands cloîtres : « Leur vocation étant de faire la classe, répond-il, si elles négligent cela, tout le reste s'en va en fumée (2). »

L'abnégation de nous-mêmes, non pas seulement dans les déconvenues de notre ambition, mais au milieu des douleurs du corps et des plaies de l'âme, voilà le bois dont est faite la croix ; sa forme importe peu ; prenons celle que Dieu nous donne ; car c'est une illusion encore de vouloir la choisir ;

(1) Lettre à Mme Cornuau, 1er octobre 1691.

(2) Lettre aux Filles charitables de la Ferté-sous-Jouarre, 10 novembre 1691.

Digitized by Google

en vouloir porter une autre est une manière de fuir celle qui est devant nous. Ce qui importe, c'est d'y bien adhérer. Et voilà où l'austérité du christianisme et de Bossuet se révèle ; car il y a une profondeur infinie de crucifiement dans l'acceptation de la croix de tous les jours. Là cet homme si doux a des mots de cruauté ; mais ce sont ceux du divin Maître même.

« Les plaies que fait le Bien-Aimé, écrit-il à Mme de la Guillaumie, religieuse de Jouarre, qui venait de perdre sa sœur, sont le soutien d'un cœur blessé de son amour ; croyez, ma fille, que c'est de lui qu'est parti le trait qui vient de vous percer. Ne le priez pas qu'il adoucisse la rigueur du coup ; mais qu'il vous soutienne pour le bien porter. Les temps des croix sont des temps précieux de la vie ; il faut se donner en proie à celui qui, par les plaies qu'il nous fait, veut tirer tout notre sang (1). »

Tels sont les principes par lesquels Bossuet a guidé les âmes qui se sont confiées à lui. Il ne leur a pas laissé l'illusion de prendre les subtiles analyses de la perfection pour la perfection même ; il l'a mise dans les actes ; non pas les actes extraordinaires, mais ceux de tous les jours ; car la vie de tous les jours ouvre à l'effort une carrière infinie, et l'immolation de soi-même est un abîme.

II

Et maintenant, je voudrais vous le montrer à son œuvre de directeur de conscience, tel que les lettres de direction le font vivre sous nos yeux.

Il y avait au monastère de Jouarre, dans son diocèse, plusieurs religieuses, qui, dès sa première visite canonique, lui avaient demandé de se charger de leur âme : Mme d'Albert, Mme de Luynes, Mme de Luzancy, Mme du Mans, Mme de la Guillaumie..... Il écrivait à Mme d'Albert, aussitôt rentré à Meaux : « Je me souviendrai toujours, ma fille, que vous êtes

(1) 24 juillet 1694.

Digitized by Google

la première qui avez reçu de moi la parole de vie... Cette liaison ne finit jamais et ce caractère paternel ne s'efface point (1) ». Dès lors leur correspondance devint très active : « J'ai reçu, ma fille, vos lettres du 30 octobre, du 1er,2 et 4 novembre (2) » ; c'est-à-dire qu'elle écrivait alors presque tous les jours. Il répondait, on le voit, souvent par paquets, mais bien fidèlement ; et la lettre d'où j'extrais ces mots, datée de Meaux le 5 novembre, se continue le jour même à Dammartin où il était en visite pastorale. Si vous songez que le même jour il écrit aussi à Mme Cornuau, et encore, collectivement, « aux religieuses de Jouarre », vous voyez que de temps lui prenaient ces saintes filles, qui passent une partie de leurs journées à lui bien proposer leurs questions, et ne semblent jamais soupçonner qu'il ait, lui, moins de loisir pour proposer ses réponses.

Mme du Mans toutefois avait trouvé dans son affection un bon moyen de lui épargner de la peine. Elle partageait ses feuilles de papier en deux, écrivait ses questions à gauche, et laissait à droite la place de la réponse. Moyennant quoi, il lui est arrivé d'aligner jusqu'à trente-quatre demandes, dont voici la vingt et unième : « Si l'on peut faire de la pâtisserie les jours de fête et dimanches, quand cela n'est point cause que l'on perde beaucoup de la grand'messe et que l'on assiste aussi à vêpres? » Evidemment ce ne sont pas les régions où les aigles planent. Bossuet s'est rangé doucement dans l'espace blanc qui lui avait été assigné, et bien fidèlement, en face des trente-quatre demandes, il a écrit ses trente-quatre réponses. Et nous avons ce petit monument de confiance et de cruauté filiales (3). S'il est vrai qu' « il faut quelquefois être indiscret pour être assez affectueux (4) », quelquefois il n'a rien manqué à l'affection filiale de Mme du Mans.

Tout de même les enfants sont un peu égoïstes ; mais les pères ne s'en aperçoivent jamais. On ne surprendrait pas dans dans toutes les lettres de direction de Bossuet, et même en

(1) 10 mars 1690.
(2) 5 novembre 1691.
(3) 27 mai 1701.
(4) Mme Barratin, *Chemin faisant.*

Digitized by Google

ces circonstances, l'apparence même de la mauvaise humeur. Au plus fort de la querelle du quiétisme, alors que la souplesse et les mouvements imprévus de son adversaire l'exercent terriblement et l'obligent à un travail de jour et de nuit, et que toute l'Eglise a les yeux fixés sur lui, voyez avec quelle sérénité il répond à une de ces bonnes Filles, qui lui reproche que ses lettres se fassent plus rares : « Souvenez-vous de ce saint évêque Fructueux qui, allant au martyre, et sollicité par quelqu'un de prier pour lui, répondit : « Il faut que je prie pour la sainte Eglise catholique répandue par toute la terre. » J'oserais bien, sans me comparer à ce grand saint, dire aujourd'hui qu'attentif à toute l'Eglise, ce que ce soin général m'emporte (me prend) est rendu par un autre endroit à ceux qui ont besoin de mon secours (1). »

Je vous avoue que je ne connaissais guère ce « grand saint évêque Fructueux », au doux nom ; mais son apparition dans cette période longanime et majestueuse le laisse dans mon esprit comme le patron de la mansuétude et de la bénignité.

Une des grandes épreuves de plusieurs de ces âmes, c'était le scrupule.

Bossuet se montre ferme. Il veut que l'on obéisse, parce que l'obéissance sera une abnégation, en même temps qu'elle sera un remède.

Il ne permet pas à l'âme en détresse la faiblesse du désespoir, et ce soulagement que ce serait pour elle de s'enfoncer dans sa tristesse et de s'y laisser submerger. Il faut reconnaître et bénir la main de Dieu qui est partout, dans nos souffrances aussi, et qui y poursuit son dessein ; il faut héroïquement tenir son âme plus haute que la tribulation, résignée et aimante. Les médecins croient que Mme d'Albert perdra la vue. Aveugle ! elle a un tressaillement douloureux à cette pensée : mieux vaut la mort. « J'entends bien, lui écrit-il, que sacrifier sa vue, c'est sacrifier plus que sa vie. Mais il n'en faut pas moins faire le sacrifice. Dieu n'a pas besoin de votre consentement pour faire sa volonté, et il y faut acquiescer quelle qu'elle soit (2). » La douleur, c'est le signe des privi-

(1) Lettre à Mme d'Albert, 14 janvier 1698.
(2) 14 mai 1696.

Digitized by Google

légiés, c'est l'union avec « l'Epoux de sang » (1). Et si elle nous consume tout vifs, « il faut se laisser consumer... et demeurer allumée comme une torche qui se consume elle-même tout entière aux yeux de Dieu ; il en sait bien retirer à lui la pure flamme, quand elle semble s'éteindre et pousser les derniers élans (2) ». Voilà l'austère sacrifice où il prétend mener les âmes qu'il guide.

Mais avec quelle douceur il les y conduit ! Mme de la Vallière écrivait de lui au maréchal de Bellefonds : « pour M. de Condom, c'est un homme admirable pour son esprit, sa bonté et son amour de Dieu ». « Après tout, écrit-il, je suis toujours ce que j'étais, aussi tendre pour les personnes qu'inflexible contre la doctrine (3). » Il se sentait une parenté avec saint François de Sales ; il l'allègue souvent pour résister aux instances des religieuses qui veulent augmenter leurs austérités. « Que nous sommes redevables à saint François de Sales de nous avoir appris les règles de la conduite des âmes ! Que la doctrine de ce grand saint est à révérer ! Je me la veux toute ma vie proposer pour exemple (4). » Les éclairs de son éloquence et le ton d'autorité de sa parole nous ont trompés sur le naturel le plus doux qui fut jamais. Il n'était pas homme à faire changer de résidence une sœur maîtresse d'école par un acte d'autorité ; il veut causer, et persuader, « car je vous avoue, écrit-il, que je n'aime point à trop forcer l'obéissance, surtout sans entendre les raisons qu'on peut opposer aux miennes (5) ». Il n'a jamais voulu de conversion que par la conviction ; et il est entendu qu'il a « encouragé les dragonnades », seulement il a absolument fermé aux dragons sa ville et son diocèse. On parle de punir une religieuse qui s'éloigne des sacrements, en la privant du droit de suffrage. « Je croirais, dit-il, qu'il faut la traiter

(1) Expression qu'il emprunte à *Exode*, IV, 25.
(2) Lettre à Mme d'Albert, 13 septembre 1694.
(3) Lettre à Mme d'Albert, 6 septembre 1697.
(4) *Second avertissement* de Mme Cornuau.
(5) Lettre du 4 juin 1683, à Mme Macé, qui avait fondé une école gratuite dans son village de La Ferté-Gaucher, et voulait se débarrasser d'une institutrice indocile, la sœur Foulon.

Digitized by Google

comme une malade, et songer à guérir son esprit blessé, avec douceur, avec patience, en lui expliquant les miséricordes de Dieu, et en lui montrant les passages des saints, où ils ont combattu si vivement ceux qui se retirent du Saint-Sacrement par des vues de perfection qui leur en font perdre la grâce. Je ne sais rien davantage (1). » Du moins il ne savait rien de meilleur pour mener les hommes que la douceur. Il reprit un prêtre qui avait appelé un paysan « coquin » et lui dit que cette parole ne devait jamais sortir de la bouche d'un ecclésiastique (2). C'est lui qui a fait cette remarque qui suppose un sens exceptionnel de la douleur : que les souffrances imaginaires auxquelles on ne donne d'ordinaire que de la moquerie sont des souffrances, et qu'ainsi il y faut « soutenir » l'âme, « la consoler, la fortifier, et qu'il n'était pas de son goût que l'on méprisât les peines, et que l'on en raillât (3). » Il a renchéri sur la parole de mansuétude de l'Evangile, « à chaque jour suffit sa malice », et lui, il disait « à chaque heure, à chaque moment suffit sa malice. Il ne faut pas trop prévoir : nous n'avons jamais qu'un moment à nous... (4) ». J'ai remarqué un mot qui, sous cette forme ou une autre, revient souvent chez lui, « laissez couler » ; il ne veut pas que l'on s'irrite de ses faiblesses, ni que l'on entre toujours en contention contre le mal ; et c'est encore une forme de l'indulgence pour notre misère. Une de ses filles se plaint de sentir se soulever en elle un murmure contre sa supérieure : « Ce murmure, répond-il, est le plus souvent involontaire, et de ceux qu'il faut laisser écouler comme l'eau, sans s'entêter à le combattre (5). » Il écrit à Mme d'Albert : « Résistez au diable, et il prendra la fuite », c'est saint Jacques qui nous le dit. J'ajoute : cessez de l'écouter, et bientôt il ne parlera plus (6). » Et ailleurs : « La nature se trouve partout et peut

(1) Lettre à Mme Renard de Saint-Placide, religieuse de Jouarre, 6 mars 1690.
(2) Lettre de Pierre Frotté à Bossuet, 1er février 1690.
(3) *Premier avertissement* de Mme Cornuau.
(4) Lettre à Mme Cornuau, 3 juillet 1695.
(5) Lettre à Mme du Mans, 30 mars 1695.
(6) Lettre à Mme d'Albert, 28 juin 1691.

Digitized by Google

se trouver dans les actes les plus purs... Le moyen le plus efficace pour l'empêcher de s'y trouver, c'est de la laisser comme oubliée, et de songer plutôt à l'outrepasser qu'à la combattre (1). » Et voilà un mot de douceur, en même temps qu'un mot de moraliste : ne pas vouloir faire taire la nature, mais la dépasser ; la laisser gronder, mais derrière nous.

Et ne puis-je pas conclure maintenant que le cardinal de de Noailles a formulé le jugement même de la postérité quand il a appelé « un maître de la vie intérieure », cet homme aussi grand par le cœur que par l'esprit, qui a mis tant de génie et tant de bonté au service des âmes.

III

Il paraît qu'à son lit de mort, un incrédule lui demanda, en s'adressant à lui en l'homme d'honneur plutôt qu'au prêtre, s'il croyait. Il répondit simplement : « Oui, Monsieur, je crois. »

Et la question peut paraître bien singulière. Il suffisait sans doute de l'avoir entendu au Louvre prêcher sur la mort, ou, à l'église des Carmélites, faire l'éloge funèbre de la princesse de Clèves, pour comprendre qu'il n'y avait pas de dédoublement en lui, que l'homme était tout entier dans l'orateur. Sa parole sonne la loyauté. C'est une âme qui se livre dans cette éloquence. « Que tout soit vrai en vous! (2) », écrivait-il. Lui, il fut vrai. Et l'incrédule qui lui faisait cette étrange question, qui suppose un rôle à côté de la vie, ne connaissait sans doute que sa réputation ; il ne l'avait jamais entendu parler.

Mais s'il l'avait connu comme nous, jamais ce doute ne lui serait venu à l'esprit ; non, jamais, s'il avait pu lire les *Élévations sur les mystères*, et les *Méditations sur l'Evangile*, qui ne sont que l'entretien habituel de son âme avec Dieu, l'épanchement secret de sa foi et de son amour, et en même temps le plus ardent, le plus poétique, le plus somptueux de ses ouvrages ; s'il avait su que ce chef-d'œuvre de la lan-

(1) Extraits de différentes lettres, à la fin des lettres à Mme Cornuau
(2) Lettre à Mme d'Albert, 9 mai 1693.

Digitized by Google

gue française n'est qu'un carnet intime, communiqué à quelques religieuses, et continué ensuite pour elles, mais imprimé seulement après la mort de l'auteur ; qu'il n'en a donc attendu aucune gloire littéraire, mais uniquement quelques élans de saintes âmes qui monteraient vers Dieu. Car l'homme dont on dit qu'il ne croit à rien, c'est celui qui ne croit qu'à lui-même. Et pour un homme qui n'aurait cru qu'à lui-même, tout ce travail aurait été perdu, qui ne servait pas sa gloire. Mais il n'a pas estimé, lui, que ce fût ensevelir, comme nous serions tentés de dire, ces admirables choses, que de les laisser dans l'obscurité d'un cloître ; car ce n'est pas son nom qu'il voulait amener sur des lèvres humaines, c'était le nom de Jésus-Christ.

Non, jamais cet incrédule ne lui aurait posé sa question, s'il avait pu lire comme nous ces lettres où il dépense son temps, ce temps dont chaque heure est un trésor parce qu'elle peut s'épanouir en merveilleuses choses, il le dépense, il le perd autour de pauvres âmes rongées par le scrupule, à redire les mêmes avis, à redonner les mêmes solutions, sans en rien distraire en faveur de l'*Histoire des variations* ou du service de la Cour, et sans se plaindre jamais, sans un mouvement d'humeur, avec une bonté, une douceur, une tendresse, un respect qui provient de la grande idée qu'il a des âmes, qui provient justement de ce qu'il croit. L'intimité est pour nous tous l'épreuve où nous diminuons. Les lettres nous le montrent dans l'intimité, dans l'abandon de tous les jours ; combien il était loin de soupçonner qu'il était sous le regard de la postérité ; mais il est admirable. « Cette personne — c'est ainsi que Mme Cornuau se cache sous l'anonymat — a été témoin qu'il fut une fois trois heures de suite à faire faire une confession générale à une âme pénible à entendre, et encore plus à s'expliquer. Comme elle lui marqua son étonnement de la fatigue qu'il avait bien voulu prendre pour cette âme, il lui dit lui-même avec plus d'étonnement : « Eh ! pourquoi suis-je fait, ma Fille? Cette âme n'a-t-elle pas été rachetée du sang de Jésus-Christ (1)? »

(1) *Second avertissement.*

Digitized by Google

Et voilà ce qui change l'échelle des valeurs, le sang de Jésus-Christ. Elle n'y pense pas, cette bonne religieuse, quand elle lui dit son étonnement. Et nous surtout, nous n'y pensons pas, quand, en voyant l'auteur d'œuvres sublimes dépenser son temps au soin d'âmes petites humainement, nous sommes prêts à dire, de la meilleure foi du monde, que c'est dommage.

Ce qui nous intéresse, c'est son action sur Louis XIV ou sur M^me^ de la Valière, à cause de leurs passions ou de leur rôle. Nous voudrions que son regard profond ait eu à sonder des âmes profondes, pour nous donner le spectacle de sa pénétration, ou le suivre dans l'exploration des détours du cœur. Il était capable d'élargir la psychologie humaine. C'est toujours la rencontre d'un Tacite et d'un Néron qui nous hante. « Ne doit-on pas regretter, écrit un de ses historiens, qu'il n'ait pas eu plutôt à diriger quelques-uns de ces hommes que leur goût et leur fortune attachaient au monde? Quel spectacle pour lui que l'âme d'un ministre et d'un courtisan ! Quelles découvertes n'y eût-il pas faites, dont il nous aurait fait profiter ! Mais qu'il eût été intéressant aussi de voir Bossuet engagé à leur suite dans toutes les affaires du siècle, mêlé par leur moyen à la vie du monde, à la politique, et jugeant l'activité humaine dans son train journalier (1) »? N'est-ce pas que c'est bien notre pensée instinctive qui s'exprime là?

Chacun de nous garde dans l'esprit l'enchantement de quelques-unes de ces admirables élévations : « Dieu a dit que la lumière soit, et la lumière fut... Sans la lumière tout est difforme, tout est confus ; c'est elle qui la première embellit et distingue les objets par l'éclat qu'elle y répand et dont, pour ainsi dire, elle les peint et les dore. Paraissez donc, lumière, la plus belle des créatures matérielles et celle qui embellissez toutes les autres ; et faites voir que votre auteur est toute lumière en lui-même ; la lumière est le vêtement dont il se pare, *amictus lumine sicut vestimento ;* que la « lumière qu'il habite est inaccessible » en elle-même, mais qu'elle

(1) M. Lanson, *Bossuet*, p. 467.

Digitized by Google

s'étend, quand il lui plaît, sur les natures intelligentes et se tempère pour s'accommoder à de faibles yeux. Lumière éternelle, je vous adore (1)... » Oh ! la belle évocation de candeur ! Quand j'en ai dans les yeux l'éblouissement, et que je le vois trois heures durant assis dans l'obscurité d'un confessionnal, trois heures, le temps sans doute d'une Elévation sur les mystères, je serais tenté de penser que c'est un chef-d'œuvre perdu, une de ces pages merveilleuses qui n'aura jamais vu le jour, et j'ai peine à me défendre d'un peu d'irritation et de tristesse, comme devant la destruction d'un chef-d'œuvre.

Cependant il fut sans doute aussi jaloux que nous de son temps, cet homme qui se levait deux fois, pour donner deux aurores à son esprit. Mais il en a jugé en chrétien ; et c'est le paganisme, c'est l'humanité seule qui parle en moi. Le paganisme savait que l'esprit est au-dessus de la matière. Mais le christianisme est venu nous apprendre qu'il y a quelque chose au-dessus de l'esprit, c'est la charité. « Il y a trois ordres de choses, dit Pascal, la chair, l'esprit, la volonté. La distance infinie des corps aux esprits figure la distance infiniment plus infinie des esprits à la charité, car elle est surnaturelle... Tous les corps, le firmament, les étoiles, la terre et ses royaumes ne valent pas le moindre des esprits ; car il connaît tout cela, et soi ; et les corps, rien. Tous les corps ensemble, et tous les esprits ensemble, et toutes leurs productions ne valent pas le moindre mouvement de charité. Cela est d'un ordre infiniment plus élevé. De tous les corps ensemble, on ne saurait en faire réussir une petite pensée : cela est impossible, et d'un autre ordre. De tous les corps et esprits, on n'en saurait tirer un mouvement de vraie charité, cela est impossible, et d'un autre ordre, surnaturel ... (2). »

Ah ! notre temps entre difficilement dans cette pensée qui ne fait pourtant que traduire la simplicité de l'ordre chrétien, parce que c'est le temps de l'orgueil de l'esprit. Pour les victoires qu'il a remportées, l'esprit est l'objet de notre idolâ-

(1) *Elévations sur les mystères*, troisième semaine, septième élévation.

(2) *Pensées*, Ed. Bunschvicg, 793.

Digitized by Google

trie. Il est le juge suprême et la règle dernière. L'expérience nouvelle, savoir, c'est le principe qui justifie les plus perverses imaginations des romans, et qui autorise les plus pernicieuses lectures. C'est l'esprit que l'on en fait arbitre, et non la conscience. Et c'est l'évanouissement du point de vue chrétien, qui veut, suivant une expression encore de notre Bossuet, que la science se tourne à aimer.

L'auteur des *Pensées* exaspérant ses douleurs avec un cilice, c'est un crime, dira l'esprit ; et il faut dire c'est de la sainteté. Et Bossuet, le plus grand maître de la parole, et dont on peut dire que tout ce qu'il a écrit est écrit pour l'éternité, consacrant tout son génie à la fonction obscure de tirer d'une âme un mot de repentir, un élan d'amour, d'y verser la grâce avec la paix, c'est un scandale pour l'esprit, mais c'est le sublime de la charité. Et si ces trois heures de confession ont augmenté l'amour, si elles ont eu, de surcroît, pour effet de nous donner le spectacle d'une foi vive en l'ordre surnaturel, et de nous forcer d'avouer la suprématie de la charité au-dessus de l'esprit, au-dessus même de ces admirables pages, qui enchanteront l'humanité tant qu'elle sera, mais qui enfin passeront avec elle, que les lèvres humaines répéteront, mais qui s'éteindront enfin avec le dernier souffle, tandis que la charité est éternelle, et qu'un soupir d'amour d'une âme humainement obscure aura un retentissement sans fin, oui, s'il a fallu que cet élan de charité d'une âme nous fît perdre une élévation sur les mystères, Dieu en soit béni !

Messieurs, on vous a montré votre grand compatriote s'élevant aux plus sublimes hauteurs de l'éloquence : c'est le plus grand nom que nous connaissions dans l'éloquence de tous les temps. On vous l'a montré historien dominant de haut les siècles, et, en même temps, les voyant si exactement qu'aujourd'hui, à notre époque difficile, les plus difficiles, et je dis ceux qu'il a jugés et condamnés, lui rendent cette justice, qu'il eut le respect scrupuleux des faits : et cela, c'est un miracle. Mais venez, Messieurs, je veux, moi, que vous le voyiez dans l'exercice obscur de son sacerdoce. Pendant qu'au dehors bruit la renommée de ses chefs-d'œuvre, il semble oublier

Digitized by Google

toute cette action éclatante dont le monde entier est le témoin et qui réclame et dévore son temps, pour venir à l'appel d'une pauvre femme — vous vous rappelez l'expression de Mme Cornuau — « pénible à entendre et encore plus à s'expliquer », et qui veut lui faire sa confession. Et quand, au sortir de ce long entretien, une personne lui manifeste son étonnement, qu'il ait donné trois heures à une confession, lui ! il s'étonne de ce propos. « Eh ! pourquoi suis-je fait? » dit-il. C'est sur ce mot d'étonnement que nous le quitterons ; il nous permet de mieux comprendre Bossuet.

Il n'a jamais cru qu'il fût fait pour la renommée, ni pour la gloire, mais pour les âmes. De là l'oubli de soi-même, la simplicité du style, la franchise de l'éloquence ; regardez bien, Messieurs, de là toute la grandeur incomparable de son œuvre et l'achèvement de son génie.

A ses dernières heures son secrétaire, incliné sur son lit, lui promit de garder le culte de sa gloire. « La gloire, dit le mourant en repoussant ce mot, cessez ce discours. » Non, il n'avait jamais prétendu se servir de la parole pour donner aux hommes le frisson passager de l'éloquence, mais pour éveiller l'amour dans les âmes. Toujours il a regardé au-dessus de l'esprit, dont les œuvres passeront, vers l'ordre de la charité qui est éternel.

F. LAVALLÉE.

Digitized by Google

L'Eglise

et la

Liberté d'Enseignement

Par une bonne fortune, dont nous remercions MM. les chanoines Jean-Baptiste et Georges Dadolle, il nous est possible de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes des leçons que leur illustre frère, mort évêque de Dijon, donna jadis aux Facultés catholiques de Lyon.

Professeur d'apologétique, à l'âge où d'autres sont encore sur les bancs, l'abbé Pierre Dadolle avait entrepris de prouver, d'après les méthodes accessibles à ses contemporains, la transcendance du catholicisme sur le double terrain de la pensée et de l'action. Il s'agissait donc de scruter tour à tour les dogmes théologiques : Dieu, la Trinité, l'Incarnation, et la Rédemption, l'Ordre surnaturel, l'Eglise, son action intellectuelle, politique, sociale, éducatrice, ses merveilles dans l'âme des Saints et de montrer que dans tout cela le catholicisme dépasse les horizons humains au point de révéler partout le doigt de Dieu.

Tâche immense, on le voit de reste, et qui demandait que sur un savoir encyclopédique planât un esprit de synthèse puissant et lumineux. Pendant les douze années de son professorat, l'abbé Dadolle la remplit comme en se jouant. Si vaste que fût son cadre il le dominait sans cesse, jusqu'à tenir en évidence devant les auditeurs comment la leçon du jour,

Digitized by Google

morceau de la fresque générale qu'il dessinait, allait sans détour au but final. Et néanmoins, cette leçon était si fortement construite d'idées, de faits et de déductions logiques qu'elle formait à elle seule un tout harmonique. A la base du discours, quantité de matériaux. Mais tel était l'art qui avait présidé à leur arrangement, telle la force de pensée qui les animait, la précision du langage qui les exprimait, qu'il semblait qu'ils se fussent volatilisés. En entendant le maître, on avait l'impression de voir couler devant soi une lumière fluide et immatérielle. Il ne donnait que les conclusions de ses vastes lectures, mais il le faisait à la façon de l'abeille pour le miel, avec, de plus, une magnificence platonicienne. Il volait de cime en cime, descendant de temps en temps sur les textes, soit pour les piquer de la pointe d'une critique acérée, soit pour en extraire d'un mot le suc médullaire, puis remontait sur ses positions élevées. C'était un intuitif de génie. Il devinait la pensée d'autrui et laissait tomber la sienne propre comme le soleil, la lumière.

Suspendus à ses lèvres, les yeux tantôt sur son visage expressif que les veilles desséchaient, tantôt sur notre plume qui jetait au galop quelques notes sur le papier, nous nous sentions comme enlevés de terre, emportés à travers des espaces infinis, de découverte en découverte. L'intuitif était doublé d'un orateur ; sa parole enfantait les esprits. C'était un excitateur d'intelligences. On dit que lorsque le soleil levant frappait, dans les sables de l'Egypte, la statue de Jupiter Memnon, elle rendait un son vibrant qui réveillait le désert. Notre esprit était ce désert. Le maître l'animait : *pinguescent speciosa deserti, campi florebunt ubertate.* (Isaïe). Par intervalles, une lueur plus vive que les autres, un nouveau coup d'ailes nous faisait frissonner, tant était beau l'aspect qu'il découvrait aux choses. Je l'affirme, nous devenions haletants.

Car, en ce professeur, il n'y avait pas que le platonicien de génie et le maître du verbe, il y avait plus encore le prêtre, un prêtre de vie profonde, agissante, enthousiaste, d'un sens évangélique très aigu et d'une bonté qui l'obligeait à se donner pour son idéal. Point de rhétorique chez lui, mais un élan d'âme apostolique. Il semblait appeler du fond de sa vaste

Digitized by Google

pensée les idées les plus belles, comme Dieu, dans le ciel, les étoiles de son firmament, et il en faisait devant nous une magnifique gerbe d'holocauste, qu'il allumait à la fin de la leçon, dans une conclusion en l'honneur de la foi. « Fides quærens intellectum. »

Le buisson ardent brûlait, dit-on, sans se consumer. C'est qu'il y avait dedans le foyer d'une activité divine. Celle de notre maître était humaine. Elle se consuma aux pieds de Dieu avant l'heure du départ commun... Qu'il soit béni dans sa mémoire harmonieuse, car si de nombreux prêtres aiment assez l'Eglise pour lui donner, d'allégresse, leur sang brûlé par les veilles, c'est à lui qu'ils le doivent !

Ses leçons, à nous qui les entendîmes, semblent aujourd'hui sur le papier des feuilles jaunies par l'automne. Il n'y a plus la vie que leur donnait le maître, du trop plein de son âme royale. Elles valent cependant encore par leur caractère éminemment doctrinal. Courts tableaux, on y trouve condensé, en des formules lapidaires, ce qu'il y a de meilleur dans la tradition et dans la pensée moderne.

Celles que nous publions se rapportent à la brûlante question de l'enseignement. Le maître vient de montrer que l'Eglise ne saurait être entravée dans l'enseignement de la foi. Il va maintenant examiner comment et dans quelle mesure elle peut s'occuper des Lettres humaines. La première leçon, consacrée à préparer la solution du problème, étudie les systèmes doctrinaux et le rôle historique de l'Eglise en matière d'enseignement.

R. P.

Digitized by Google

PREMIER ARTICLE

Systèmes doctrinaux — Rôle historique de l'Eglise

SOMMAIRE

I. Les trois systèmes doctrinaux sur le droit d'enseigner :
   a) L'Etat enseignant ;
   b) Régime du privilège ;
   c) Régime de la liberté.

II. Rôle historique de l'Eglise dans l'enseignement :
   a) Des origines à Philippe le Bel. — L'Eglise jouit du monopole de fait.
   b) De Philippe le Bel à la Révolution : l'Eglise perd la direction politique, mais garde la direction morale.
   c) De la Révolution à nos jours. L'Ecole officielle étrangère à l'Eglise. — L'Eglise tire partie des lambeaux de liberté.

I

« *Ite, docete* », a dit à l'Eglise son fondateur. Nous savons quelle liberté découle de la mission divine, et par conséquent du droit d'aller. Nous allons maintenant étudier au long l'autre mandat, celui d'enseigner. C'est là surtout, dans l'accomplissement de cette fonction, que l'Eglise rencontre l'Etat, et, vous le savez, l'Etat moderne, est, lui aussi, jaloux du rôle d'éducateur. A ne prendre que ce siècle, je ne pense pas qu'il s'y soit produit une littérature plus abondante, plus variée, plus complète, que celle dont la liberté d'enseignement fait le fond. De 1830 à 1850, la question était posée pour l'enseignement primaire et secondaire ; elle défraya la presse durant ces vingt années, presque sans interruption, fut, à la tribune, l'objet de discours et de rapports innombrables, sans parler des procès-verbaux des commissions extra-parlementaires.

Digitized by Google

La commission de 1849, que présida M. de Falloux, représente le plus grand effort et le plus efficace de cette période ; ses travaux ont été publiés. De 1850 à 1875, les catholiques, et même des protestants, travaillent à conquérir la liberté de l'enseignement supérieur : M. Guizot présida la commission de 1869 (ou 8). Mais ce fut surtout dans les premières années de la troisième République que la campagne fut reprise avec vigueur, de novembre 1874 au 15 mai 1875. La loi si péniblement enlevée aux fureurs du monopole, a été depuis modifiée à notre détriment et au détriment de la liberté. Les discours et les rapports, où les droits et prétentions respectives des deux puissances sont discutés pendant cette seconde période, ne se comptent pas. Je rappelle ici pour mémoire un discours très haineux, mais très instructif de M. Challemel-Lacour (nov. 1874) qui suppose la fameuse théorie de la thèse et de l'hypothèse, doctrine catholique : les catholiques, disait en substance l'orateur, réclament la liberté pour revenir à la domination ; et quand ils domineront, ils refuseront la liberté : c'est donc en somme se défendre que de la leur refuser.

Je voudrais aujourd'hui présenter le schéma historique et philosophique à la fois des trois régimes sous lesquels on conçoit et on a vu l'instruction publique organisée. Cette étude nous préparera à saisir le vrai point de vue d'où il faut considérer le problème des droits respectifs.

***

Le premier régime est celui de l'Etat, enseignant directement par ses fonctionnaires. L'instruction publique est une fonction, disait M. Cousin : M. de Mun et son école soutiennent bien que le travail est de soi une fonction sociale : un maçon, un coiffeur serait un fonctionnaire tout comme le préfet du Rhône : quoi d'étonnant que l'instituteur, que le professeur de toute hiérarchie fonctionne lui aussi, c'est-à-dire exerce au nom de l'Etat sa profession? La conception du professeur-fonctionnaire appartient sans doute à l'époque dite révolutionnaire 89-93 ; est-ce que toutes les idées, vraies ou fausses, nouvelles de quelque manière et même par leur

Digitized by Google

absurdité, n'eurent pas leur évangéliste en ce temps? Mais le législateur de l'idée a été Napoléon, Napoléon fondateur de l'Université : reportez-vous, pour la démonstration du fait, à l'admirable dernier volume des *Origines de la France contemporaine* par M. Taine. Napoléon tenait les idéologues pour des fléaux d'Etat : mais lui aussi avait son idée fixe, ancrée aussi fortement qu'en Louis XIV, à savoir : L'Etat est tout, et : l'Etat, c'est moi.

L'héritier direct de Napoléon parmi nous a été J. Ferry. Celui-ci est le véritable organisateur de tout notre système d'instruction publique. Il n'admet la liberté que pour l'instruction privée. On a assez plaisanté l'Etat laïc de M. Ferry, grand-père de tous les petits Français, obligés de croître dans le giron de l'« Alma Mater ». Cet Etat laïc ne peut même pas enseigner l'existence de Dieu. Vous trouverez les motifs de cette abstention, exposés au long par M. Ferry, soit dans ses discours sur la réorganisation des Conseils de l'Instruction publique, soit un peu plus tard dans ses discours sur la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'enseignement.

D'après ce système assez difficile à concevoir, plus difficile encore à réaliser, l'Etat laisserait aux Eglises tout ce qui est confessionnel, mais rien que ce qui est confessionnel. Lui, Etat, est étranger aux confessions ; il n'est ni pour ni contre, il est neutre. Mais il se réserve, ou plutôt il revendique, comme sa propriété naturelle, tout le reste : tout ce reste est laïc. La rigueur des principes exigerait qu'on enlevât aux Eglises tout enseignement qui n'est pas strictement confessionnel, comme la physique, la chimie, les langues et l'histoire, que l'on permet encore d'enseigner dans les écoles libres. Au moins faudrait-il que les élèves des établissements libres ne pussent prétendre à aucune fonction publique : c'est le vœu de M. Pochon, et ce grand homme — on a tort de l'oublier — est dans les vraies traditions de l'école. La vie est inconséquente, nous en profitons ;mais la logique des idées conduit au vœu Pochon-Cocula.

Le régime décrit, je le résume: l'enseignement est une fonction sociale : donc il appartient à l'Etat, grand maître-né de l'Université. Mais précisément parce que les fonctions so-

Digitized by Google

ciales ne ressortissent pas à l'Eglise, dont le royaume n'est point de ce monde, celle-ci doit se cantonner dans les commentaires de ses dogmes et ne saurait prétendre à distribuer la science maturelle. Pas davantage les particuliers, à moins qu'ils ne deviennent fonctionnaires. Tout cela est logique, Messieurs, à partir du principe, qui est une forme des théories socialistes.

***

Le second régime de l'enseignement public est celui du Privilège.

J'étonnerais bien des gens, je les scandaliserais peut-être, s'ils m'entendaient dire que ce régime fut celui du moyen âge; car pour ces honnêtes ignorants le moyen âge a été le temps de tous les bons principes, comme de la plupart des vertus; et comme la liberté d'enseignement a, maintenant du moins, une réputation assez établie d'honorabilité, il faut bien que le moyen âge en ait été partisan et l'ait pratiquée. Rien n'est moins exact : je ne conteste pas au moyen âge ses gloires, je ne lui reproche pas d'avoir ignoré la liberté, je ne prétends point que le régime du privilège y ait moins servi le bien public que ne l'eût fait un autre système : j'énonce simplement un fait : au moyen âge, on n'admettait, on ne concevait même la liberté d'enseignement à aucun degré.

Dans les villages, où rien n'était organisé, on pratiquait peut-être et même sans doute la liberté d'enseignement primaire : les villages observaient la loi de nature, à savoir « qui sait enseigne ». Les villages alors étaient si peu connus de la métropole, voire des métropoles de second ordre, résidences épiscopales ou seigneuriales ! Quant aux villes, qui seules, on peut le dire, *vivaient* alors, ne suffit-il pas, pour se rendre compte de la liberté en vigueur, ne suffit-il pas de se rappeler les luttes que soutinrent les Ordres mendiants d'abord, au XIII^e^ siècle, les Jésuites ensuite au XVI^e^ et XVII^e^, contre l'Université de Paris? Cette Université célèbre était à la fois tout ce qu'on peut imaginer de plus fermé et de plus exclusif, de plus intransigeant en fait de monopole. Dans son intérieur

Digitized by Google

même, ce n'étaient que barrières élevées entre collèges, facultés, nations : mais surtout au dehors, quelle défense jalouse de ses libertés, mot qui signifiait « on ne passe pas » à tous ses rivaux. La fin du XVIe siècle fut remplie de luttes épiques entre le futur Collège de France fondé par François Ier, les Jésuites et l'Université : celle-ci tenait pour intrus et usurpateurs presque au même degré, le Collège royal et le collège de Clermont qui put enfin être ouvert après dix ans de procédure. Tous ces faits sont de notoriété universelle : on les peut voir relatés notamment dans l'*Histoire de l'Université* par du Boulay, ou par Crevier, ou dans le récent ouvrage du P. Denifle.

Du reste, le moyen âge tout entier était constitué sous le régime du privilège, ayant pour conséquence le monopole. On a dit que sous l'ancien régime on ne pouvait pas donner un coup de peigne ou de rasoir, sans privilège du roi. C'est vrai presqu'à la lettre. Ainsi une charte de Louis XI autorise les échevins de Bourges à établir un quatrième perruquier dans la capitale du Berry, pour que ce perruquier pût faire les cheveux et la barbe aux habitants du quartier Saint-Sulpice.

Quand il s'agissait des Universités, c'étaient à la fois le Roi et le Pape, qui prétendaient accorder le privilège ; de fait, tous deux y contribuaient pour une part ; l'un, par exemple, exemptant de la juridiction ordinaire et mettant hors du droit commun, l'autre créant aux diplômes une valeur canonique spéciale ; mais tous deux procédant par le système du privilège. Que l'instruction ait été plus ou moins répandue au moyen âge, là n'est pas la question : mais le fait certain est que la liberté d'enseignement y fut parfaitement inconnue : on n'y pensait même pas. Remarquez encore que je ne critique aucunement le moyen âge, pour en avoir ainsi agi : je constate un fait.

Si maintenant nous voulons comparer le système de privilège à celui de l'Etat enseignant, nous n'aurons pas de peine à relever de profondes différences qui les distinguent. L'Université privilégiée, fille des Rois, leur pupille, n'enseignait pas en leur nom, mais bien au sien propre : elle n'était à aucun degré fonctionnaire : l'enseignement ne passait jamais pour une fonction sociale exercée par délégation du pouvoir

Digitized by Google

politique ; il passait pour ce qu'il est, fonction privée de celui qui sait et qui communique son savoir. Ce qui n'empêchait le pouvoir royal de s'intéresser vivement, et à bon droit, à la prospérité de ces grandes institutions qui civilisèrent l'Europe.

***

Passons au troisième régime, celui de la liberté. L'enseignement libre n'est ni une fonction gouvernementale, ni un privilège. Professeur libre, vous usez de votre liberté, sous deux sortes de responsabilités : responsabilité devant Dieu et votre conscience, toujours responsabilité devant les lois civiles, lesquelles doivent être « in bonum », et aussi devant les lois ecclésiastiques, si vous êtes prêtre ou même simplement chrétien. Il ne s'agit pas pour l'Etat, sous prétexte de régime libre, qu'il se tienne en dehors jusqu'à être indifférent. L'intérêt social est trop engagé dans le service de l'instruction publique, pour que les plus déterminés libéraux songent à contester la nécessité d'une législation scolaire : mais quelle sera cette législation? Sous le régime et dans le système de la liberté, elle règlera des points généraux de discipline, d'hygiène, décrétera le respect de la morale et de l'ordre établi. Tout cela sous la forme de droit commun et uniforme. Les individus quelconques, qui se conformeront à ces grandes lignes de la loi, pourront enseigner et s'efforceront de bien mériter de la confiance des familles.

Mais nous supposons en vigueur la liberté d'association, en vertu de laquelle les maîtres pourront se grouper pour faire ensemble tout ce qui n'est pas défendu. L'association élabore ses statuts, ses programmes, elle est « pleni sui juris » : c'est en son nom propre, sous la protection de la loi, non comme déléguée du pouvoir politique, qu'elle distribue la science.

Messieurs, si jamais nous avons un gouvernement vraiment libéral, il reconstituera les universités régionales sur le terrain de la liberté, en leur laissant une complète autonomie. Nous ne pouvons pas raisonnablement espérer qu'on en vienne là du premier coup : mais on doit y tendre : c'est l'idéal de l'avenir prochain.

Digitized by Google

N'anticipons pas sur les solutions qui doivent résulter d'une discussion de principes. Nous les retrouverons plus tard.

Pour mettre au net ce régime de la liberté, je dirai que pratiquement il ne diffère pas beaucoup du régime du privilège sagement observé. Le privilège sagement pratiqué et la liberté sagement réglée, cela revient au même, ou à peu près. La loi civile appuie un peu plus peut-être par le privilège : mais la nuance métaphysique n'a aucune importance, puisque la loi civile ne saurait s'abstenir avec la liberté. Dans les deux cas, l'Etat n'affiche aucune prétention au rôle d'éducateur.

Voilà, Messieurs, les trois régimes que je conçois comme formes de l'instruction publique dans un pays. C'est à partir des idées, non de l'histoire, que je les ai dcrits, même en mêlant l'histoire à mes descriptions.

Je voudrais compléter cette conférence par un autre tableau, le tableau du rôle que l'Eglise a joué dans l'enseignement public : ici nous partirons de l'histoire pour aboutir aux idées. Nous aurons encore une trilogie : la première partie comprenant les treize premiers siècles, la deuxième allant de Philippe le Bel à la Révolution ; et la troisième de la Révolution à nos jours.

II

La première partie est très complexe. Tant que durent les persécutions, l'Eglise défend comme elle peut l'âme et la foi de ses enfants : fonde-t-elle alors des écoles distinctes de la prédication qu'elle distribue soit aux catacombes, soit un peu partout, au gré des circonstances favorables? on ne saurait le dire. Il est vrai que dès le second siècle de grandes écoles de philosophie chrétienne existaient illustrées à Rome par saint Justin, Tatien, Hippolyte, à Alexandrie, par Pantène, Clément et Origène. De Constantin à Julien l'Apostat, on ne voit pas qu'elle ait fait des fondations scolaires particulières. Mais quand Julien lui ferme les écoles publiques, elle se met à en ouvrir qui lui appartiennent.

Digitized by Google

Ainsi, pendant plus de quatre siècles, bien que M. Guizot exagère en disant que l'Eglise n'eut point d'écoles à elle, il faut reconnaître qu'elle en eut fort peu.

Mais, quand avec l'Empire, sombrèrent les écoles de la vieille société, les lettres et les sciences ne trouvèrent de refuge que dans son sein. Du sixième au huitième siècle, dit M. Guizot, il n'y a plus de littérature profane... les grandes écoles municipales de Trèves, de Poitiers, de Vienne, de Bordeaux ont disparu ; à leur place se sont élevées les écoles dites cathédrales ou épiscopales, parce que chaque siège épiscopal avait la sienne... Le clergé commence aussi vers la même époque à créer dans les campagnes d'autres écoles, également ecclésiastiques, et destinées à former de jeunes lecteurs qui deviendront un jour des clercs. La société civile se désintéresse donc des choses de l'enseignement. Puis, à partir de Charlemagne, pendant un siècle environ, le pouvoir politique et le pouvoir ecclésiastique s'associent et combinent leur action pour élever les peuples dans la lumière et la vertu. Ce fut le temps des Capitulaires, d'innombrables décrets conciliaires ou constitutions épiscopales, ayant pour objet de pousser aux écoles les manants et les nobles : législation d'une simplicité sublime et parfois d'une naïveté qui fait sourire. Mais on sait en quelles mains tomba le sceptre du grand homme : Charlemagne emporta avec lui dans la tombe tout le génie de sa race.

Les dissensions intestines, bientôt après les invasions normandes, affaiblirent le pouvoir royal. l'Eglise demeure de nouveau seule capable de travailler à l'instruction, maîtresse absolue non seulement de la doctrine, mais encore de l'organisation civile et de la police des écoles. Du IX^e^ au XIV^e^ siècle, elle règne souverainement sur l'enseignement. Elle a, on peut le dire, un monopole de fait, mais qui ne préjuge rien quant au droit.

Il faut résumer cette période en deux mots : l'Eglise exerce la direction doctrinale de l'école : elle ne conteste pas à l'Etat un droit de direction politique : mais, comme l'Etat, par incurie ou par impuissance, s'abstient, elle le remplace.

A la période suivante de l'histoire, les choses changent subitement de face. En 1307, le Pape Clément V, usant de l'antique droit, avait constitué l'Université d'Orléans. Philippe

Digitized by Google

le Bel, sous l'inspiration des légistes, casse l'institution régulière de cet établissement, en revendiquant les prérogatives de sa couronne. Puis, de sa propre autorité et sans aucune intervention du Pape, il la reconstitue par la fameuse ordonnance de 1312, en lui attribuant l'étude de l'un et l'autre droit, mais lui défendant d'enseigner la théologie.

C'était une révolution contre le régime constitutionnel en vigueur au moins depuis Charlemagne, car l'Etat n'avait pas encore pris la direction civile et politique d'un établissement d'instruction. La portée de l'ordonnance de 1312 allait-elle plus loin? signifiait-elle aussi une intention de sécularisation par le retrait de la direction doctrinale de l'Eglise? Que telle ait été l'arrière-pensée des légistes, c'est possible ; mais le siècle n'était pas mûr pour une émancipation aussi radicale, dont l'idée n'apparaît d'ailleurs dans aucun document de cette époque. L'innovation ne dépassait pas le rappel des droits politiques de la couronne. Elle fit rapidement son chemin, et ne devait pas reculer. Le principe de la centralisation gouvernementale, en matière d'instruction publique était posé.

Ce n'est pas tout. Les juristes qui restauraient l'antique notion de l'Etat et faisaient revivre l'Empire, non de Théodose, mais des Constance et de Justinien II, furent récompensés du zèle pour les droits de la couronne, par la juridiction qu'ils reçurent sur les écoles. Or les parlements ne s'en tinrent pas à les régir politiquement et disciplinairement ; ils leur imposèrent aussi, bien avant 1682, la profession de ces maximes équivoques et ridicules, connues sous le nom de maximes gallicanes. Remarquez, Messieurs, que l'enseignement peut demeurer libre, même avec le monopole ; mais il ne l'est plus, quand la direction doctrinale dérive du pouvoir politique. Aussi les parlements ont-ils tué la liberté, en usurpant l'autorité doctrinale. Si le principe de l'enseignement officiel n'est pas encore posé, le fait existe ; le principe va venir à la période suivante.

Cette période date de la Révolution et se continue. Ce n'est pas le lieu d'analyser les nombreux plans de réforme qui se produisirent, dès après les Etats généraux. Ces plans étaient uni-

Digitized by Google

formément hostiles à la liberté, car l'idée de ce qu'on est convenu d'appeler une éducation nationale, obsédait tous les esprits. La constitution de l'an III proclame au contraire que « les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts. » C'était plus de liberté que n'en comportaient les mœurs. Aussi le Directoire (1797), se reprit-il à préparer les voies à l'Empire, en promulguant le devoir de l'Etat de faire prospérer les institutions républicaines par tous les moyens, notamment par l'organisation de l'instruction. Enfin, l'Université naquit en 1808, et reçut le monopole de l'enseignement, à peu près comme les tribunaux ont celui de la justice et l'armée celui de la force publique. Son but, ont écrit Fontanes, J. Simon, Laboulaye, était la maîtrise des âmes. Désormais l'Etat enseigne : aucune loi de liberté, ni celle de 1833, ni celle de 1850, ni celle de 1875, n'a infirmé le principe de l'Etat, maître d'école ; maître, non seulement de la discipline et de l'organisation matérielle, mais des programmes, unique dispensateur des grades, régulateur souverain des sanctions et des méthodes.

A trois reprises, les catholiques ont demandé au titre d'un droit commun évident, et ils ont obtenu pour l'Eglise une faible mesure de liberté, insuffisante à les rendre maîtres chez eux. Donc, désormais, l'école officielle absolument émancipée à tous les degrés : plus de direction morale de la part de l'autorité religieuse ; et, quant à l'école libre, c'est à peine si l'Eglise y est chez elle, même pour la seule direction morale, car diverses exigences indirectes l'obligent de marcher à la suite et au pas de l'Etat.

C'est surtout la France que nous avons eue en vue jusque-là. Quelques mots suffiront à faire connaître la situation respective des autres Etats, sous le rapport de l'instruction publique. En Belgique, depuis 1867, la liberté est absolue dans les trois ordres d'enseignement : toutefois, l'Etat enseigne, et les privilèges financiers dont il jouit rendent difficile, non pas même la concurrence, mais l'usage de la liberté. En Espagne, depuis la réforme de 1845, les écoles sont sous la main du gouvernement, bien que le principe de la liberté n'ait pas été aboli :

Digitized by Google

l'industrie privée trouve encore à s'exercer. L'Italie vit sous le régime de la liberté, parce que l'Etat, qui a ses écoles, manque d'un budget qui lui permette de se priver des secours de l'initiative individuelle. La Suisse, terre classique de l'indépendance, est sous le joug du césarisme gouvernemental. L'Autriche, depuis Joseph II, n'a connu que dix années de liberté, de 1855 à 1867. Soit l'obligation légale de l'instruction, soit le pouvoir absolu avec lequel l'Etat y rédige les programmes, ne portent pas moins atteinte à l'autorité paternelle qu'aux droits de l'Eglise et de la liberté. Dans les Etats protestants du Nord, il est naturel qu'avec l'Eglise elle-même l'école soit asservie au pouvoir politique. En Allemagne, l'Etat est maître de la direction de l'enseignement primaire et secondaire : un particulier ni une association n'y sauraient fonder un établissement, sans l'autorisation expresse du gouvernement. Les Universités, au contraire, bien que toutes d'Etat, y jouissent en fait d'une assez grande indépendance. L'Angleterre est le seul pays de vraie, large et complète liberté : les Etats-Unis menacent de reculer, après de glorieux commencements.

Voilà, Messieurs, où en est présentement à travers le monde, la grande question de l'enseignement dans les idées et dans les faits. Elle intéresse à la fois la chose publique et la religion. L'Eglise ne songe pas à reprendre l'une des deux formes de juridiction qu'elle exerça sur l'Ecole, durant la première des trois périodes que nous avons nommées. Il reste à savoir quel système légal lui assurera la jouissance de l'autre forme, qu'elle revendique en vertu même du mandat « docete ».

Ce sera l'objet de nos prochaines études.

Pierre DADOLLE.

Digitized by Google

LE

DISCOURS DE SAINT PAUL

à Athènes

Après le Concile de Jérusalem, l'apôtre Paul était retourné à Antioche. Accompagné de Silas, il partit pour visiter les églises d'Asie Mineure qu'il avait fondées ; il passa ensuite en Macédoine et évangélisa les villes de Philippes et de Thessalonique, d'où il fut chassé par un soulèvement populaire ; de là, il se rendit à Bérée et enfin à Athènes, où il avait l'intention de rester quelque temps pour attendre ses disciples Silas et Timothée, qui devaient l'y rejoindre.

« Or, nous disent les Actes, pendant que Paul les attendait à Athènes, son esprit s'irritait en lui-même, en voyant cette ville remplie d'idoles. Il discutait donc dans la synagogue avec les Juifs et les hommes craignant Dieu et, tous les jours, sur l'agora, avec ceux qu'il y rencontrait. Quelques-uns des philosophes épicuriens et stoïciens s'entretenaient avec lui. Et les uns disaient : Que veut dire ce discoureur? Et d'autres : Il semble qu'il annonce des divinités étrangères, parce qu'il prêchait Jésus et la résurrection. Alors ils le prirent et le conduisirent sur la colline d'Arès (Aréopage), en disant : Pourrions-nous connaître quelle est cette nouvelle doctrine dont tu parles? Car tu portes à nos oreilles certaines choses étranges ; nous voudrions donc savoir ce que cela peut être. Or, tous les Athéniens et les résidents étrangers ne passaient leur temps à rien autre qu'à dire et à écouter ce qu'il y avait de plus nouveau.

Digitized by Google

« Paul, se tenant debout au milieu de la colline d'Arès, dit : Hommes athéniens, je vois qu'en toutes choses vous êtes, plus que d'autres, craignant Dieu. Car en passant et en considérant attentivement les objets de votre culte, j'ai même trouvé un autel sur lequel il est inscrit : A un dieu inconnu. Ce que, sans le connaître, vous honorez, c'est ce que je vous annonce. Le Dieu qui a fait le monde et toutes les choses qui y sont, lui qui est le Seigneur du ciel et de la terre n'habite point dans des temples faits de mains d'homme, ni il n'est servi par des mains humaines, comme s'il avait besoin de quelque chose, lui qui donne à tous la vie, et la respiration, et toutes choses. Il a fait que toute la race humaine sortie d'un seul homme habitât sur toute la surface de la terre, ayant déterminé les temps précis et les frontières de son habitation, afin que (les hommes) cherchent Dieu, si en quelque sorte ils peuvent le trouver en tâtonnant, quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous. Car en lui nous vivons, nous nous mouvons et nous sommes ; comme quelques-uns de vos poètes l'ont dit : Nous sommes aussi de sa race. Etant donc la race de Dieu, nous ne devons pas croire que c'est à de l'or, ou à de l'argent, ou à de la pierre, sculptés par l'art ou la pensée de l'homme que la divinité ressemble. Dieu donc dédaignant (regardant par dessus) les temps d'ignorance, annonce maintenant aux hommes que tous, en tous lieux, ont à se repentir, parce qu'il a fixé un jour, où il doit juger le monde selon la justice par l'homme (Jésus) qu'il a désigné, ayant donné à tous une preuve (foi) en le ressuscitant des morts.

« Lorsqu'ils entendirent parler de résurrection des morts, les uns se moquèrent, les autres dirent : Nous t'entendrons sur cela de nouveau. Ainsi Paul sortit du milieu d'eux. »

Ce magnifique discours de Paul aux philosophes épicuriens et stoïciens a été jugé bien diversement par les exégètes. Rappelons seulement les opinions les plus récentes. L'historien Curtius en a fait ressortir la vraisemblance, l'à-propos, la couleur locale ; Harnack déclare que c'est le morceau le plus remarquable des Actes et qu'il est, au vrai sens, du mot, plein de vérité. D'après von Wilamowitz, le compilateur des Actes a retravaillé le récit de voyage, d'après les règles de l'art de

Digitized by Google

l'histoire et en particulier il invente les grands discours de ses héros, Etienne, Pierre, Paul, comme l'ont fait Tacite et Josèphe, mais n'oblige pas ses lecteurs à les tenir pour authentiques. Norden partage cette manière de voir de von Wilamowitz, mais il l'explique d'une façon toute particulière dans l'ouvrage qu'il a publié l'année dernière (1). Remarquons, en passant, que si le discours de Paul à Athènes est l'objet principal du travail de Norden — et, ajoutons-le, la partie la plus discutable — ses études sur le style de la prière et de la prédication chez les Latins, les juifs et les chrétiens sont très suggestives et présentent bien des observations qui éclairent des questions assez obscures. En appendice, l'auteur examine la composition des Actes des Apôtres, ce qu'on sait sur Apollonius de Tyane, le parallélisme sémitique et hellénique, la place du verbe dans le grec néotestamentaire et d'autres problèmes de grammaire grecque. Toutes ces questions sont traitées par un savant vraiment compétent et mériteraient d'être étudiées dans le détail, mais nous devons nous en tenir à la partie principale du travail de Norden : l'authenticité du discours de l'Aréopage.

***

Le discours que les Actes mettent dans la bouche de Paul a été, d'après Norden, composé par un écrivain du second siècle, qui s'est inspiré des thèmes généraux de la prédication apostolique, et a particularisé son discours en y mêlant des idées stoïciennes. Le discours de l'Aréopage n'aurait rien d'original ; il reproduirait un type de discours commun en ce temps-là sur le thème stoïcien περὶ τοῦ θείου, conception étrangère à saint Paul. Norden retrouve ce type de discours dans les écrits similaires de l'époque : le Poimandres, la XXX^{e} Ode de Salomon, le Kerygma Petri, la Prédiction de Barnabas dont il donne des passages parallèles. En fait, tous ces passages reproduisent un

(1) E. NORDEN, *Agnostos Theos ;* Untersuchungen zur Formengeschichte religiöser Rede ; in-8°, IX, 410 pp. Leipzig, Teubner, 1913.

Digitized by Google

thème général : un appel du prédicateur chrétien aux païens et des exhortations à se repentir, mais n'offrent aucun point de dépendance littéraire. Or, ce thème a bien pu être emprunté à la tradition chrétienne, et rien ne prouve que les écrits cités n'ont pas été influencés par les Actes qui leur étaient antérieurs.

Norden essaye de démontrer ensuite que le discours d'Athènes reproduit des pensées que nous connaissions déjà par la prédication apostolique. En voici quelques-uns, ℣ 24 : « Le Dieu qui a fait le monde et toutes les choses qui y sont, lui qui est le Seigneur du ciel et de la terre » est un enseignement qui se retrouve déjà ch. IV, 24 et XIV, 15 des Actes des Apôtres, presque dans les mêmes termes. Et encore, ℣ 24 : « Le Seigneur n'habite pas dans des maisons faites de mains d'hommes » est un souvenir d'un passage du discours de saint Etienne, VII, 74 ; ℣ 26, l'extension sur toute la terre de la race humaine issue d'un seul homme est une paraphrase de Deutéronome, XXII, 8.

Le fond du discours de l'Aréopage serait, d'après Norden, une imitation de la polémique juive et chrétienne contre l'idolâtrie païenne avec une forte addition d'idées stoïciennes. Et Norden passe quelques-unes de celles-ci en revue : ℣ 25 : « Ni il n'est servi par des mains humaines, comme s'il avait besoin de quelque chose », est une idée qui se retrouve dans Euripide, Antiphon, Platon, Chrysippe. On pourrait citer aussi ce passage de Lucrèce (1) : *Divom natura... nihil indiga nostri.* ℣ 27 : « Afin que les hommes cherchent Dieu, si en quelque sorte, ils peuvent le trouver en tâtonnant » rappelle, dans la première partie, un passage du prophète Amos, V, 6, et surtout cette parole d'Isaïe, IV, 6 : Cherchez Iahvé pendant qu'il se trouve ; invoquez-le tandis qu'il est près, et dans son ensemble se réfère à l'enseignement des stoïciens, en particulier de Manilius. ℣ 27 : « Quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous », trouve un parallèle dans un discours de Dion de Pruse. ℣ 28 : « Car en lui nous vivons et nous nous mouvons et nous sommes », reproduit un dogme de la philosophie stoïcienne,

(1) *De rerum natura*, II, 650.

Digitized by Google

dont on trouve déjà des traces dans Platon et que Lucain formule ainsi par l'organe de Caton : *Iuppiter est quodcumque vides, et quodcumque moveris.* Enfin, on sait que le vers : « Car nous sommes aussi de sa race », provient du poète Aratus, IIIe siècle avant J.-C., et se trouve chez Cléanthe de Mysie dans son hymne à Jupiter. Il eût été possible de trouver encore quelques passages parallèles dans les écrits des stoïciens ; ceux là suffisent pour établir que le discours de l'Aréopage est fortement empreint de stoïcisme.

Norden examine ensuite la dédicace de l'autel : ἀγνώστῳ θεῷ et essaye d'établir que nous avons là un procédé de rhétorique dont se servaient les orateurs de l'époque ; ils commençaient leurs discours en se référant à un trait caractéristique, religieux ou non, qu'ils avaient remarqué dans la ville où ils parlaient. Ainsi avait fait Apollonius de Tyane. Dans un discours à Athènes sur les rites religieux, il aurait parlé des dieux inconnus. C'est du moins ce que conclut Norden de ce passage de Philostrate, biographe d'Apollonius, rapportant cette parole de celui-ci : Je considère qu'il ne convient pas de parler d'un ton méprisant d'un dieu, quel qu'il soit, comme Hippolyte l'a fait d'Aphrodite ; il est plus sage de bien parler de tous les dieux et cela surtout à Athènes où des autels sont élevés à des dieux inconnus, ἀγνώστων δαιμόνων.

Remarquons que la dédicace des autels d'Athènes serait : Aux dieux inconnus. Et ceci est confirmé par le témoignage des documents. Pausanias a vu sur la route de Phalères à Athènes, des autels qui portaient cette inscription : « Aux dieux inconnus ». Il en signale encore un autre à Olympie. Tertullien mentionne deux fois l'autel d'Athènes « aux dieux inconnus ». Saint Jérôme observe que l'inscription n'était pas telle que l'a rapportée Paul : « Inscriptio autem arae non ita erat, ut Paulus asseruit : ignoto deo, sed diis Asiae et Europae et Africae diis ignotis et peregrinis. Verum quia Paulus non pluribus diis indigebat ignotis, sed uno tantum ignoto deo, singulari verbo usus est, ut doceret illum suum esse deum, quem Athenienses in arae titulo praenotassent, et recte eum scientes colere deberent quem ignorantes venerabantur et nescire non poterant. » Il est probable que saint Jérôme a

Digitized by Google

emprunté ce renseignement à Origène. Mais, d'autre part, Euthalius nous donne la même dédicace qui doit provenir de la même source, mais avec une variante importante : « Aux dieux inconnus de l'Asie et de l'Europe et de l'Afrique, au dieu inconnu et étranger. » Enfin, on a retrouvé cette dédicace sur un autel de Pergame. Elle a été découverte en 1909, par W. Dörpfeld. Elle est ainsi conçue : θεοις αγν [ωστοις] Κρητ(ν) δαδουχ[ος]; les lettres entre crochets sont absentes.

Nous n'avons donc aucune indication documentaire ou épigraphique d'un autel à un dieu inconnu. Toutes les inscriptions que nous possédons portent : Aux dieux inconnus. D'où vient donc ce changement du pluriel au singulier? On pourrait s'en tenir à l'explication qu'a donnée saint Jérôme. Norden l'accepterait, mais en attribuant le changement au compositeur du discours de l'Aréopage, qui suivait en cela une pratique ordinaire chez les stoïciens. Mais d'où venait cette idée d'un dieu inconnu? C'est ce que recherche Norden.

Les écrivains grecs de l'époque classique ne parlent jamais de Dieu comme inconnu, ἄγνωστος, bien qu'ils se servent de termes corélatifs : invisible, ἀόρατος, incompréhensible, ἀκατάληπτος. Ils n'emploient jamais les expressions : connaître Dieu, γιγνώσκειν ou γνωρίζειν θεόν. L'épithète ἄγνωστος, appliquée à Dieu a été employée par les gnostiques. Elle ne signifie pas d'ailleurs, inconnu, mais inconnaissable. Le terme a, en effet, les deux sens ; l'adjectif verbal en τος indique la possibilité aussi bien que le fait. Les gnostiques parlaient d'un dieu inconnaissable en opposition avec le démiurge, le dieu connu. Mais cette notion leur venait d'une source ancienne. Peut-être de la Perse ou de Babylone. D'après une glose sur Stace il est dit que les mages placent au-dessus des « dieux connus » un dieu supérieur à tous les autres. Dans les Récognitions clémentines, II, 38, le Dieu incompréhensible et inconnu, le dieu de tous les dieux est opposé aux dieux nombreux. Mais le premier texte est vague et le second trop tardif. Dans un hymne babylonien, on trouve cette confession d'un pécheur : Dieu que je connais et que je ne connais pas, mes péchés sont nombreux, grandes sont mes fautes ; déesse que je connais et que je ne connais pas, mes péchés sont nombreux, grandes sont mes fautes.

Digitized by Google

Loisy (1) fait remarquer qu'il ne s'agit pas ici de la cognoscibilité de Dieu. Les auteurs des hymnes babyloniens pensent à la foule des esprits et supposent que l'on a pu offenser aussi bien tel esprit mâle ou femelle dont on ne sait pas le nom, que tel autre dont le nom n'est pas ignoré.

Dans l'impossibilité où l'on est de trouver d'où vient cette idée d'un dieu inconnaissable, Loisy (2) ne trouve que ceci à dire : « Mais y a-t-il vraiment lieu de chercher un endroit précis, une date ferme à la naissance d'une idée qui ne s'est pas produite d'un seul coup, et qui résulte plutôt d'une évolution à laquelle ont participé les cultes orientaux et les cultes helléniques? Le dieu inconnu est un dieu de mystère ; les dieux inconnus sont des dieux ou des esprits de la religion, on peut dire de la superstition populaire. » Il vaudrait mieux avouer qu'on ne sait pas. Norden n'est pas plus précis sur ce que les religions helléniques et les religions orientales ont enseigné sur la connaissance de Dieu.

Résumant tout ce qu'il avait dit, Norden conclut que le discours de l'Aréopage est bâti sur le modèle de discours sur le divin, περὶ τοῦ θείου, d'un prédicateur missionnaire, et diffère profondément de l'enseignement authentique de Paul sur le même sujet. Ecrivant aux Romains, 1, 19, l'apôtre établit que la connaissance de Dieu a été manifestée aux hommes par la création : « Car ce qu'on peut connaître de Dieu est manifeste parmi eux (les hommes), car Dieu le leur a manifesté. En effet, les choses invisibles de Dieu se voient comme à l'œil depuis la création du monde, étant considérées dans ses ouvrages, savoir, sa puissance éternelle et sa divinité, afin qu'ils soient inexcusables. Parce que ayant connu Dieu ils ne l'ont point glorifié comme Dieu et ne lui ont point rendu grâce, mais ils sont devenus vains dans leurs pensées et leur cœur sans intelligence a été rempli de ténèbres. » Il ressort en effet de ce texte que les hommes ont connu Dieu, mais, qu'on le remarque, Paul parle de ce qui est connu ou connaissable de

(1) *Les écrits de saint Luc* dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, T. IV, N. S. p. 356. Paris, 1913.
(2) *Ib.*, p. 356.

Digitized by Google

Dieu, τὸ γνωστόν, ce qui n'exclut pas, ce qui est inconnu ou non connaissable et même le suppose. D'ailleurs, en admettant que dans ce passage Paul ne parle pas exactement de la même façon qu'à l'Aréopage, cela ne prouve nullement que son discours à Athènes n'est pas authentique. Il n'était pas obligé de répéter toujours les mêmes choses et son discours était adapté à son auditoire et aux circonstances.

En définitive, Norden a établi que le discours de l'Aréopage contient des idées et des expressions que l'on retrouve dans d'autres discours des Actes ainsi que certains enseignements du stoïcisme, ce qui n'attaque en rien l'authenticité paulinienne de ce discours, mais il n'a pas réussi à prouver que ce discours avait été composé au IIe siècle, en imitation du discours d'Apollonius de Tyane, à Athènes ; c'est ce que Harnack a établi dans l'opuscule que nous allons étudier.

***

Harnack (1) a examiné l'hypothèse de Norden et a réfuté les preuves principales sur lesquelles il s'appuyait. Il fait remarquer d'abord que les idées stoïciennes que l'on rencontre dans ce discours, pouvaient être connues de saint Paul, car elles étaient très répandues au Ier siècle. Il prouve ensuite par un examen très attentif de tout le passage, *Act.*, XVII, 16-38, qu'il n'est aucun des termes ou des expressions qui y sont employés qui ne se retrouvent dans le reste des Actes des Apôtres et qui ne soient caractéristiques du style de saint Luc. Nous ne pouvons entrer dans le détail de cet exposé, surtout en ce qui concerne les termes et les expressions, signalons seulement les rencontres d'idées : Dieu créateur, ℣ 24 = *Act.* IV, 24 ;

(1) *Ist die Rede des Paulus in Athen ein ursprünglicher Bestandteil der Apostelgeschichte?* 46 pp. Le même fascicule contient une autre étude : *Judentum und Judenchristentum in Justins Dialog mit Trypho*, nebst einer Collation der Pariser Handschrift, nº 450 ; p. 47-98. Leipzig, Hinrichs, 1913. Dans cette seconde étude, Harnack recherche ce que le dialogue de saint Justin avec Tryphon peut nous apprendre de la controverse qui s'éleva au Ier siècle entre les Juifs et les judéo-chrétiens. On remarquera surtout ce qui est dit de l'exégèse scripturaire des docteurs juifs et de leurs espérances messianiques.

Digitized by Google

XIV, 15 ; Dieu Seigneur, ℣ 24 = *Act.* VII, 48 ; Dieu n'habite pas dans des temples, ℣ 24 : *Act.* VII, 48 ; Dieu qui donne l'être, la respiration et toutes choses, ℣ 25 = *Act.* XIV, 17 ; descendance des hommes d'un seul, ℣ 26 = *Lc.*, III, 23-38 ; Jésus descend d'Adam ; Dieu, l'arbitre des peuples, ℣ 26 : *Act.* XIV, 16 ; le don fait aux hommes de chercher Dieu, ℣ 27 = *Act.* XIV, 17 ; Dieu est proche de tout homme, ℣ 27 = *Act*, X, 35 ; l'ignorance de l'homme dont Dieu ne tient pas compte, ℣ 30 = *Act.* III, 17, 27 ; XIV, 16 ; la nouvelle prédication porte tout d'abord sur le repentir, ℣ 30 = *Act.* II, 38 ; III, 19 ; XIII, 24 ; XX, 21 ; XXVI, 20 ; le jugement futur, ℣ 31 = *Act.* XXIV, 25 ; l'homme établi (pour le jugement), ℣ 31 = *Act.* X, 42 ; Dieu donne la foi à tous les hommes, ℣ 31 = *Act.* XV, 9 ; le repentir et la foi, *Act.* XX, 21 ; la résurrection du Christ, ℣ 31 = *Act.* XIII, 30, 32, 44.

Harnack conclut que tout ce passage des Actes et en particulier le discours sur l'Aréopage, avec son mélange d'idées juives et stoïciennes, porte très nettement l'empreinte de l'esprit et de la manière propre de l'auteur à Théophile, c'est-à-dire de saint Luc. Rien n'indique un autre auteur.

***

Harnack examine ensuite l'argument principal de Norden pour dénier ce discours à l'auteur des Actes et subséquemment à saint Paul : Il a été composé au IIe siècle en imitation d'un discours d'Apollonius de Tyane à Athènes. Voici les rapprochements qu'avait établis Norden :

Un Grec, faiseur de miracles, de Tyane en Cappadoce, parcourt le monde pour gagner à la religion qu'il prêche les hommes, qui ne connaissent pas Dieu. Il vient vers le milieu du premier siècle à Athènes, il examine les sanctuaires, comme il le faisait en tout lieu, et il n'en trouve nulle part autant que dans cette ville : un autel à des dieux inconnus lui est une preuve de la grande piété de la ville. Il a un entretien dans lequel il déduit l'obligation d'expier la faute qui se produit contre la piété, l'amour des dieux, εὐσέβεια. Dans cet entretien, il y a, à la vérité, des prescriptions sur le culte des dieux particuliers, mais, comme Apollonius le dit en deux passages,

Digitized by Google

le Dieu unique et très haut qui trône au-dessus de tous les dieux particuliers est un être de pure essence spirituelle et sans besoins ; il ne doit pas être honoré par un culte, mais en esprit.

Un missionnaire chrétien de Tarse, en Cilicie, arrive, vers l'an 50, à Athènes, dans un des voyages qu'il faisait pour amener les hommes de l'ignorance à la connaissance de Dieu. Il examine les sanctuaires de la ville et trouve qu'elle est pleine d'idoles. Il remarque même un autel à un dieu inconnu, ce qui est pour lui un signe du grand respect des dieux en cette ville. Il tient un discours dans lequel il déduit de cette piété l'obligation de se convertir à l'adoration du vrai Dieu. Celle-ci ne se pratique pas par un culte des dieux dans un temple fait de mains d'homme : Dieu le créateur de toutes choses, n'a besoin de personne et ne doit pas être adoré par des figures.

Des rapprochements généraux ne prouvent rien ; il faudrait démontrer que l'entretien qu'a eu Apollonius à Athènes débutait par une allusion à des dieux inconnus comme le discours de l'Aréopage à un dieu inconnu, et que de là, il déduisait une preuve de la piété des Athéniens. Or, voilà ce que Norden ne peut établir, car il n'y a sur ce point aucune tradition, et cela ne ressort pas des passages authentiques que nous avons des œuvres du théurgiste de Tyane. Harnack résume ainsi ses arguments contre l'hypothèse de Norden :

1° On ne peut pas prouver qu'Apollonius, dans son grand discours à Athènes sur les sacrifices, qui a été reproduit probablement dans son écrit : περὶ θυσιῶν, se soit inspiré d'autels à des dieux inconnus.

2° On ne peut pas prouver qu'Apollonius ait jamais, et quelque part que ce soit, prononcé un discours qui procède d'une inscription d'autel, ou même d'autels à des dieux inconnus.

3° On ne peut pas prouver non plus qu'il ait jamais eu seulement connaissance d'autels athéniens à des dieux inconnus.

4° Enfin, il est impossible de prouver que son biographe Damis, au commencement du IIe siècle, ait mentionné ces autels, car les mots mis en cause peuvent appartenir à Philostrate au commencement du IIIe siècle.

Digitized by Google

Apollonius ne fournit donc rien pour la critique des Actes des Apôtres. Apollonius à Athènes et Paul à Athènes ont, en réalité, en commun seulement ce qui ne pouvait être différent, l'annonce d'un dieu, unique, très haut, sans besoin, et l'adoration spirituelle et non cultuelle de celui-ci. Ce qui, outre cela, est prêché par les deux orateurs est complètement différent : Apollonius donne des instructions pour le culte sacrificiel des dieux particuliers ; Paul développe une vue strictement monothéiste du monde et y joint l'exhortation au repentir, appuyant le tout sur Jésus-Christ ressuscité. Il n'y a donc aucun lien qui unit Paul, très strictement monothéiste et Apollonius nettement polythéiste. A ces conclusions, Harnack ajoute une observation que nous croyons peu fondée. En supposant, dit-il, qu'Apollonius, dans son discours à Athènes sur les sacrifices soit parti d'une inscription d'autel à des dieux inconnus et que le discours de Paul soit un plagiat de celui-ci, il n'est pas nécessaire de supposer que Luc n'a pas été le plagiaire et que le discours soit une addition postérieure aux Actes. Apollonius était à Athènes au temps de Claude et son discours « Sur les sacrifices » a dû être écrit à cette époque. Luc aurait donc pu le connaître. Toutes ces suppositions sont gratuites et n'ont aucune raison d'être. Nous admettrons que Luc, en reproduisant les discours de saint Paul leur ait donné, à un certain degré, sa langue et son style, mais nous pensons que là s'est borné son travail et que, pour la substance des idées, il a été simplement un rapporteur fidèle.

Harnack termine son travail par un exposé des différentes hypothèses qui ont été présentées en dehors de l'explication traditionnelle pour expliquer la composition des Actes. Il en distingue trois : d'après la première, un auteur du IIe siècle, lequel n'était donc pas Luc, avait utilisé un journal de voyage d'un compagnon de Paul, et avait voulu, par son récit, concilier les diverses controverses qui s'étaient élevées dans l'Eglise chrétienne : judéo-christianisme et pagano-christianisme, pétrinisme et paulinisme. Cette hypothèse soutenue par Baur, Zeller et d'autres encore, n'a plus actuellement de partisans.

Les tenants de la seconde n'acceptent pas non plus la donnée traditionnelle de Luc, auteur des Actes, et croient aussi

Digitized by Google

que le Journal de voyage est une des sources de cet écrit. D'après eux, vers l'an 100, un peu plus tôt ou un peu plus tard, l'auteur « ad Theophilum » a écrit le troisième évangile d'après des sources diverses, ainsi que les Actes, mais sans comprendre les luttes passées et sans en tenir compte. Il a utilisé les Mémoires d'un compagnon de Paul mais en les tronquant et en les interpolant.

D'après la troisième hypothèse, l'auteur « ad Theophilum » serait Luc, ou un autre personnage de l'époque apostolique, qui aurait composé l'évangile et écrit une seconde partie corrélative à celui-ci, les Actes. Il y relatait les actions et les enseignements des apôtres, et surtout il racontait ses expériences comme compagnon de Paul. Un auteur de la première moitié du IIe siècle aurait introduit dans l'ensemble diverses interpolations et l'aurait retravaillé du premier chapitre au dernier. Harnack déclare qu'il est à même d'établir l'authenticité de ces prétendues interpolations, comme il vient de le faire pour le discours de l'Aréopage. Il déclare en outre que la démonstration qu'il a faite de l'unité des deux écrits, évangile et Actes, et de leur composition par saint Luc, reste inébranlée. Sur ce point, nous sommes de son avis.

Rappelons en terminant que les critiques même libéraux ont actuellement une tendance très marquée à accorder de plus en plus une vraie valeur historique aux Actes des Apôtres. Nous en avons comme preuve récente le travail de Wendt (1) sur la véracité du livre des Actes. Nous en parlerons aux lecteurs de l'*Université catholique* dans un prochain article.

(1) *Hibbert Journal*, octobre 1913, p. 141. London, 1913.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

LAS CASAS

ET LA

DÉFENSE DES INDIENS D'AMÉRIQUE

Barthélemy de Las Casas naquit à Séville en 1474 d'une famille d'origine française, établie depuis plus de deux siècles en Espagne. Son père accompagna Christophe Colomb dans ses deux premiers voyages de 1492 et de 1493. Lui-même, dès qu'il eut terminé ses études et obtenu le grade de licencié en théologie prit part à l'expédition de 1498 ; il en revint l'année suivante, ramenant un Indien suivant la permission du grand amiral, mais la reine Isabelle fut mécontente qu'on eût ainsi disposé des Indiens et ordonna de les renvoyer aussitôt dans leur pays sous peine de mort.

En 1502, il fit un nouveau voyage avec Christophe Colomb, il débarqua à Saint-Domingue et y resta.

Il fut ordonné prêtre en 1510 ; il chanta la première grand' messe célébrée dans le Nouveau Monde.

Vers cette même époque débarquèrent les missionnaires dominicains, parmi lesquels il faut nommer le prieur Pierre de Cordoue, Antoine de Montesinos et Bernard de San Domingo. Ils purent aussitôt constater les mauvais traitements que les Espagnols infligeaient aux Indiens, les réduisant à la plus affreuse servitude, sous prétexte de remplir à leur égard les devoirs et les fonctions de dépositaires, les dépouillant de leurs propriétés pour les charger de travaux au-dessus

Digitized by Google

de leurs forces et ne leur donnant qu'une nourriture insuffisante. Ils se mirent à attaquer courageusement la pratique des commandes, déclarant ses auteurs responsables, coupables de péché mortel et indignes de sacrements, sauf amendement.

Barthélemy, dont le cœur compatissant s'était ému du sort des Indiens, loua la conduite des dominicains et se joignit à eux pour dénoncer ces erreurs et ces injustices. Il le fit surtout quand il fut nommé curé de Yaguaramas, dans l'ile de Cuba.

Pour représenter les atrocités qui excitaient son indignation et décideront de son apostolat, il est bon de citer, dès maintenant, quelques passages de la *Relation abrégée de la destruction des Indes par les Espagnols*, qu'il rédigera en 1542 :

« En entrant dans les villes, les Espagnols immolaient tout à la rage, femmes, enfants, vieillards, tuant à coups de lance et d'épée ceux qui travaillaient paisiblement dans la campagne, et réservant pour les gens de condition le supplice du feu, comme plus honorable.....

J'ai vu étendre sur des grils et brûler lentement cinq caciques et d'autres seigneurs. Le capitaine espagnol, indigné de ce que leurs cris troublaient son sommeil, ordonna qu'ils fussent étranglés, pour ne plus les entendre. Mais l'alguazil, que je connaissais ainsi que sa famille, plus cruel que l'officier, refusa de mettre un terme à leur supplice ; il leur enfonça des bâtons dans la bouche pour les empêcher de crier, et fit attiser le feu, afin de redoubler leurs souffrances.

Parfois, les conquérants ajoutaient la dérision à la cruauté. Arrivant le soir aux portes d'une ville, ils s'y arrêtèrent pour passer la nuit. Le commandant fait alors publier au son du tambour la proclamation suivante : « Cacique et Indiens de telle ville, nous vous faisons savoir qu'il existe un Dieu, un Pape et un roi de Castille, et que ce Pape vous a donné au roi comme sujets, à condition que vous vous fassiez chrétiens. Nous vous requérons donc de venir recevoir le Baptême et de reconnaître le roi de Castille pour votre maître ; autrement nous vous déclarons une guerre sans trêve ni merci ». Et le lendemain, à la pointe du jour, ils entraient dans la ville, mettaient le feu aux maisons et faisaient main basse sur tous les habitants.

Digitized by Google

Ayant remarqué qu'à leur approche, bon nombre d'Indiens se retiraient dans les bois et sur les montagnes, les Espagnols s'appliquèrent à dresser des lévriers ardents au carnage, pour faire la chasse aux fuyards ; ces animaux devinrent si adroits dans ce cruel exercice et tellement féroces, qu'en un moment ils avaient mis un Indien en pièces et dévoré ses chairs.

Les Espagnols arrachaient les enfants des bras de leurs mères, et les prenant par une jambe leur brisaient la tête contre un roc, ou les lançaient dans une rivière en leur disant par ironie : Allez vous rafraîchir.

Aux uns, ils coupaient le nez, les oreilles, les bras, les jambes ; et en cet état, ils les faisaient lutter contre des chiens exercés. Pour une bagatelle, ils pariaient à qui, d'un coup de sabre, couperait le mieux un homme en deux, ou lui abattrait le mieux la tête. Un jour, on massacra 4000 Indiens qui venaient de déposer les armes sur promesse de vie sauve ; quand les bourreaux furent las de tuer, restaient sept cents personnes que l'on précipita d'une roche à pic, en sorte que l'atmosphère était obscurcie par les corps de ces malheureux tombant pêle-mêle, et se brisant contre les pierres en saillie....

On garantit comme chose certaine que les Espagnols ont fait mourir par leur atroce politique douze millions de personnes ; j'en estime le nombre à plus de quinze millions. Je proteste sous la foi du serment que je n'exagère pas; pendant quarante-deux ans, j'ai connu par moi-même les actes des colons en Amérique, je répète avec assurance que mon récit n'embrasse pas la dix-millième partie de tout ce que j'aurais pu dire... »

Il est évident qu'avec de pareils procédés, la propagation de l'Evangile était entravée comme le prouve la douloureuse anecdote qui suit : « Un chef indien nommé Hatuey, avait été saisi dans l'île de Cuba et condamné à mourir par le feu. On l'attache au poteau qu'entoure le bûcher ; un religieux franciscain l'exhorte à se faire chrétien et lui promet qu'il ira droit dans le ciel. Le cacique lui dit : « Quels gens y trouve-t-on? Les chrétiens y vont-ils aussi? — Oui, répond le religieux, s'ils sont bons. — Si cela est, réplique l'Indien, je ne veux pas m'y trouver avec eux. J'aime mieux descendre dans l'enfer, pour avoir loin de moi une race si cruelle ».

Digitized by Google

Pour en finir avec de pareilles infamies, les dominicains auxquels s'étaient joints les prêtres séculiers et les franciscains, résolurent de s'adresser au roi ; ils le firent par l'intermédiaire de leur général, le P. Garcia Loaisa, depuis cardinal-archevêque de Séville, confesseur du roi, commissaire général de la croisade et président du Conseil des Indes. Ferdinand signa, en 1511 (1) différentes cédules pour améliorer le sort des Indiens, il voulut surtout qu'on trouvât le moyen d'envoyer en Amérique un grand nombre de nègres de la Guinée(2), et défendit expressément de réduire les Indiens en esclavage, à l'exception des Caraïbes (3), qu'on devait marquer à la jambe avec un fer rouge, pour ne pas les confondre avec les Indiens soumis s'ils venaient à prendre la fuite (4).

Le gouverneur, Diègue Velazquez, nomma Las Casas consulteur auprès de Juan de Grijalva, lieutenant gouverneur

(1) Le roi convoqua à Burgos une junte composée de seigneurs, de conseillers, de jurisconsultes et de théologiens. Le Dominicain Antoine de Montesinos plaida la cause des Indiens et défendit leur liberté légale et absolue ; le Franciscain Alphonse d'Espinaz soutint au contraire qu'il serait impossible de convertir les Indiens et d'en former des sociétés organisées et libres s'ils n'étaient assujettis d'une manière ou d'une autre au gouvernement et à la puissance des Espagnols, soit comme esclaves, soit comme *navorias* ou domestiques.

(2) Cet illogisme qui remplaçait l'esclavage des Indiens par l'esclavage des nègres fera l'objet d'une étude ultérieure. On basait cette décision sur ce fait indéniable que les nègres étaient plus forts que les Indiens et plus aptes aux durs travaux des mines.

(3) On prenait des mesures spéciales contre les Caraïbes ou cannibales parce que leur caractère tranchait sur celui des autres habitants de l'Amérique : ils opposaient une vive résistance aux Espagnols, ils mangeaient la chair humaine, pratiquaient la poligamie et faisaient la guerre aux autres Indiens. Malheureusement cette clause des Caraïbes permit en pratique d'asservir qui l'on voulait.

(4) Voici les décisions plus explicites obtenues par les dominicains Matienzo et Alphonse de Bustillo en 1513 de la junte de Burgos : 1° On ne pourra employer les Indiens dans les mines que pendant cinq mois de l'année. 2° On ne leur fera plus porter des charges aussi considérables qu'autrefois, puisque les bêtes de somme sont communes dans la colonie. 3° Nul colon n'aura le droit de les maltraiter à coups de bâton, ni d'aucune autre manière, sous prétexte de les châtier. 4° Leur nourriture sera augmentée et le prix de leurs journées exactement acquitté. 5° Les commandants feront construire à côté de leurs établissements des *bohios* pour y loger les Indiens avec leurs familles.

Digitized by Google

de la colonie pendant son absence. Il usa de sa nouvelle influence en faveur des malheureux opprimés et obtint notamment le pardon des Indiens de Mayei qui avaient abandonné leurs villages à l'arrivée de Pamphile Narvaez puis étaient venus demander grâce à Velasquez.

En 1513, il fut envoyé avec Narvaez dans les province de Bayamo, Cueyba, Caonao et Camaguey, dans l'île de Cuba. Partout il gagna la confiance des habitants qui l'aimaient, le respectaient comme un père et un défenseur. A Caonao il apaisa une violente sédition excitée par les mauvaits traitements des soldats espagnols : ceux qui avaient fui dans les bois ne revinrent que lorsqu'on leur eût annoncé que le Père Las Casas était fort triste depuis qu'il ne les voyait plus.

Malheureusement, son influence était moins grande sur les conquérants espagnols ; voyant les règlements royaux partout inexécutés, il se décida, en 1515, à revenir en Espagne et à plaider auprès du roi une cause qui lui tenait à cœur. Il rencontra Ferdinand V à Plasencia dans l'Estremadure et le convainquit ; le roi le renvoya à ses conseillers, notamment au dominicain Diègue Daeza, archevêque de Séville.

A la mort du roi, Las Casas voulait passer en Flandre voir Charles-Quint, il en fut détourné par le cardinal Ximenes qui gouvernait l'Espagne et qui se chargea de sa cause et prit, de concert avec le futur Adrien VI, certaines mesures contre l'esclavage des Indiens ; il défendit surtout le partage entre les Espagnols à titre de dépôt ou de commanderie (1). Ces mesures devaient attirer à Las Casas des ennemis acharnés non seulement parmi les colons les plus puissants d'Amérique, mais aussi par les courtisans : ceux-ci possédaient d'immenses commanderies dans ce pays, et en tiraient des sommes énormes

(1) Sous le nom de Répartition, en espagnol *Repartimiento*, ou de Commanderie, Tutèle, *Encomienda*, on entendait l'attribution faite à des Espagnols d'un certain nombre d'indigènes pour l'exploitation des terres ou des mines, à la seule condition pour ces Espagnols de veiller à l'instruction chrétienne de leurs Indiens. Or, pour des aventuriers qui ne reconnaissaient en pratique d'autre dieu que l'argent, cette condition n'avait aucune portée ; aussi le régime établi n'était-il que l'esclavage avec toutes ses horreurs.

Digitized by Google

aux dépens de la liberté et de la vie des Indiens, que d'avares intendants traitaient avec la plus horrible cruauté pour se rendre agréables à leurs maîtres et partager avec eux les trésors du Nouveau Monde.

Cependant Las Casas fut nommé protecteur universel des Indiens, avec cent pesos annuels de traitement, et partit avec trois religieux de Saint-Jérôme chargés d'appliquer les instructions nouvelles.

Il arriva vers la fin de 1516 à l'Ile espagnole, et se mit à faire exécuter les ordonnances qu'il avait si péniblement obtenues. Malheureusement ses trois compagnons furent rebutés par les difficultés qu'ils rencontrèrent et ne le soutinrent que mollement, ce qui l'obligea à quitter Saint-Domingue et à s'embarquer de nouveau pour l'Espagne. Il rencontra Charles-Quint à Valladolid. Mais, comme d'autre part, les travaux entrepris aux Indes exigeaient une main-d'œuvre, il obtint de remplacer les esclaves indiens par des paysans espagnols ; il essaya de les décider et de les réunir ; son projet échoua devant certaines oppositions intéressées. En 1519, il demanda en concession cent lieues de terre, où il serait interdit de laisser aborder aucune expédition militaire ; il voulait y établir le régime de l'Evangile avec le concours des dominicains, sûr d'y être bien reçu par les indigènes et de travailler au bien de la religion et du roi. Malheureusement ce nouveau plan fut rejeté par les ministres.

Il présente alors un nouveau projet, par lequel il tente d'intéresser la cupidité royale : on lui confiera mille lieues des côtes depuis la rivière des Aruacas jusqu'à cent lieues au-dessus de Paria, dans la direction de l'ouest à l'est et au nord. Il viendra l'occuper avec cinquante hommes de son choix et gagnera par la douceur la confiance des indigènes. Il se charge de fonder au bout de dix ans trois colonies, habitées par cinquante familles espagnoles et de découvrir, sans effusion de sang, toutes les rivières riches en paillettes d'or, afin qu'on puisse les exploiter immédiatement au profit du trésor royal.

Las Casas dut comparaître devant le Conseil présidé par le roi et discourir avec Juan de Quevedo, évêque du Darien et

Digitized by Google

un moine franciscain. L'évêque reconnaissait les fautes commises contre les Indiens, mais déclarait que ceux-ci étaient « esclaves par nature, et très avares de leurs trésors dont il était fort difficile de s'emparer ». Las Casas protesta contre ces théories tirées du premier livre de la *Politique* d'Aristote : « il ne faut pas oublier que le philosophe était païen et qu'il brûle aujourd'hui dans les enfers ; ce qui prouve qu'il ne faut user de sa doctrine qu'autant qu'elle est d'accord avec notre sainte foi et avec les usages de la religion chrétienne. »

Appuyé par le religieux franciscain et l'amiral Diègue Colomb, il obtint l'approbation de son projet ; deux cent soixante lieues de côtes lui furent concédées depuis la province de Paria jusqu'à Sainte-Marthe. En 1520, il s'embarqua plein d'espoir avec les paysans espagnols et les navires nécessaires à son expédition. Il essaya de fonder à Toledo, construisit une petite forteresse à l'embouchure du Rio de Cumana, pour mettre les Indiens à couvert des incursions que les Espagnols de l'île de Cubagua pourraient faire de ce côté. Mais toutes ces précautions ne pouvaient empêcher ceux-ci de traverser l'étroit bras de mer, de venir offrir du vin d'Espagne aux Indiens et d'en recevoir en échange de l'or, des perles et des esclaves. Ils machinèrent même une rébellion ; pendant que Las Casas était allé se plaindre à Saint-Domingue, les Indiens se révoltèrent et massacrèrent ses compagnons. L'avarice avait détruit ses espérances et rendu inutile son dévouement.

Ce fut à cette époque (1521), que Las Casas, s'étant lié avec le Père Dominique de Betanzos, entra dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Il était déjà près de la cinquantaine, mais il était loin d'être au bout de ses peines et de ses travaux.

Alors il composa son traité *De unico vocationis modo*, dans lequel il tentait de prouver aux hommes de la cour d'Espagne et aux magistrats de l'Amérique, qu'il ne pouvait y avoir d'autre moyen de conversion pour les Indiens qu'un système de paix et de bienveillance.

En 1525, l'évêque de Nicaragua appela près de lui Las Casas qui vint avec plusieurs de ses confrères et fonda un couvent.

Digitized by Google

Le zélé missionnaire se rendit ensuite dans le Guatemala où il convertit et baptisa un grand nombre d'Indiens ; de là, avec plusieurs dominicains, dans la province de Vera-Paz, où la moisson évangélique ne fut pas moins abondante, et où ils engagèrent les habitants d'une contrée de quarante-huit lieues de long sur vingt-sept de large, à se soumettre volontairement au roi d'Espagne. Il évangélisa encore plusieurs parties de l'empire du Mexique (1).

En 1530, nouveau voyage en Espagne pour solliciter une ordonnance qui défendît de faire des esclaves dans le Pérou. Il était de retour à Saint-Domingue en 1533 puisqu'il amena son ami le cacique Henri à faire la paix ; il le convertit et le baptisa avec un grand nombre d'Indiens.

Il alla au Pérou ; à son retour en 1536, il s'arrêta à Mexico et s'opposa à l'expédition que projetait le gouverneur ; celui-ci le dénonça au roi comme un séditieux et un turbulent qui semait partout la division ; il dut partir pour l'Espagne avec l'intention de dire la vérité au roi et de procurer la liberté aux Indiens.

Il contribua au voyage à Rome du Père Bernardin de Minaya prieur des Dominicains de Saint-Domingue pour dissiper dans l'esprit du pape les impressions fâcheuses que la malveillance des conquérants et des commandeurs y avaient faites, en persuadant à Paul III que l'esprit des Indiens était incapable de concevoir et d'embrasser le christianisme, et qu'on pouvait les comparer à des animaux et les employer aux mêmes usages sous le nom d'esclaves. Paul III expédia pour les affaires des Indes différentes bulles (2); celle du 9 juin 1537 contient ceci : « Quelques ministres du démon, poussés par le désir effréné de satisfaire leur avarice et leurs injustes passions, osent affirmer que les Indiens orientaux et occidentaux doivent être traités et assujettis au service des Européens comme des animaux et des brutes, et ne craignent pas de dire qu'ils sont incapables

(1) En 1529, une junte convoquée par l'empereur à Barcelone avait décidé de supprimer les *commanderies* et de ne retenir comme esclaves que les Indiens qui, après s'être soumis et avoir reçu le baptême, s'étaient révoltés et avaient été faits prisonniers dans quelque guerre.

(2) Cf. la lettre du 29 mai 1537 au cardinal de Tolède.

Digitized by Google

de recevoir et de professer notre sainte religion ; en sorte qu'après les avoir réduits à la plus affreuse servitude ils les tourmentent et les oppriment au point que le mal qu'ils font éprouver à leurs bêtes de somme est peut-être moindre que celui dont ils accablent ces malheureuses créatures..... Instruits que les Indiens, par leur qualité d'hommes véritables, non seulement sont en état d'embrasser la foi en Jésus-Christ, mais qu'ils la reçoivent en effet avec le plus grand empressement, et voulant remédier aux abus qui nous ont été dénoncés, en vertu de notre autorité apostolique, nous déterminons et déclarons que lesdits Indiens, quoiqu'ils ne connaissent pas la foi en Jésus-Christ, ne sont ni ne doivent être pour cela privés de leur liberté ni de leurs biens, ou réduits en servitude, mais que c'est par le moyen de la prédication de l'Evangile et par l'exemple d'une vie remplie de vertus qu'il faut les attirer et les engager à recevoir notre sainte religion. »

En 1537, Las Casas, revenu à Mexico, se lia d'amitié avec le vice-roi, Antoine Mendoza, qui professait les mêmes vues que lui. Ils convinrent, en 1539, d'envoyer le franciscain Marc le Niza prêcher la foi dans le pays de Cibola et les contrées voisines. Lui-même tentait plusieurs incursions pacifiques dans différentes provinces avec Rodrigue de Andrade et trois autres dominicains.

Il revint avec ce dernier en 1539 pour protester auprès de Charles-Quint contre l'expédition militaire au Guatemala. En attendant l'empereur qui était hors du royaume, il composa les ouvrages suivants :

1. *Traité sur le gouvernement que les rois d'Espagne doivent adopter à l'égard des Indes, dans lequel on indique le seul moyen légitime d'y convertir tous les hommes qui ne sont pas chrétiens.*

2. *De la manière légale et chrétienne dont les rois d'Espagne peuvent faire entrer et étendre leur domination dans le pays du Sud.*

3. *De la propagation de l'Evangile.*

4. *Traité sur la puissance des rois, où l'on examine si les princes ont le droit de séparer du corps de la monarchie les villes et leurs habitants pour les donner comme vassaux à des particuliers, ou pour en disposer d'une autre manière.*

Digitized by Google

5. *Traité des trésors.*

6. *Relation très abrégée de la destruction des Indes.*

En 1542, l'empereur convoqua Las Casas en son conseil et se référant à ses sages avis, publia des ordonnances en faveur des Indiens (1). Ce fut pour répondre à l'invitation de Charles-Quint, que le missionnaire composa son ouvrage : *Remèdes pour les maux qui ont été commis dans les Indes.*

Sur ces entrefaites, une révolte des Indiens de Talisco ayant forcé Mendoza à marcher contre eux, Las Casas, aussitôt informé de ces événements, publie un *Traité sur la question de*

(1) Voici quelques-uns de ces articles adoptés en 1542 par le Conseil des Indes, sous la suggestion de Las Casas et sanctionnés par Charles-Quint :

19° Le Conseil veillera à ce que les Indiens soient toujours bien traités et écoutera leurs plaintes pour les juger par des voies plus abrégées que celles de la justice ordinaire.

20° On ne réduira plus d'Indiens en servitude, ni pour cause de rébellion, ni par échange, ni à quelque autre titre que ce soit ; on devra tous les regarder comme libres et sujets seulement du roi.

21° On ne peut les forcer au service de *navorias* ou de domestiques obligés.

22° Les Indiens actuellement esclaves doivent être déclarés libres à moins que leurs maîtres ne justifient de leur possession par des titres légitimes, comme, par exemple, d'avoir été achetés à des époques où l'acquisition en était permise.

23° Si les circonstances obligent d'employer les Indiens au transport des marchandises, il ne faut leur imposer que des charges modérées et on doit payer exactement le juste prix de ce genre de services.

24° Il est interdit de contraindre les Indiens à travailler pour les Espagnols à la pêche des perles ; on pourra avoir recours aux nègres, pourvu néanmoins qu'il n'y ait pour eux aucun malheur à craindre, car, si le péril est réel, la pêche doit être défendue et cesser entièrement.

25° Interdiction à tous de posséder des Indiens à titre de dépôts.

26° La liberté doit être immédiatement rendue à tous les Indiens dont les possesseurs n'en jouissent pas en vertu d'un titre bien acquis.

27° Les Commanderies existantes subiront une réforme, de manière que les droits qu'elles perçoivent soient réduits à un taux plus modéré.

28° Les commandeurs coupables d'une trop grande sévérité à l'égard de leurs esclaves seront privés de leurs commanderies, dont les sujets n'auront plus à acquitter d'autres tributs que ceux qu'ils doivent au roi.

29° Le roi se réserve dorénavant de concéder des commanderies.

34° Chaque Espagnol allant à de nouvelles découvertes sera tenu d'emmener avec lui au moins deux religieux.....

Digitized by Google

de savoir s'il était à propos de réduire en esclavage les Indiens de la seconde conquête de Talisco, ordonnée par don Antoine Mendoza, vice-roi de la Nouvelle-Espagne, en 1541.

L'empereur, vivement frappé par les éminentes qualités de l'apôtre des Indiens, voulut le nommer évêque de Cuzco, nouveau siège qu'on établissait au Pérou, et qui était doté d'abondantes ressources. Las Casas refusa, il n'accepta que l'évêché de Chiapa, au Mexique, pays pauvre, insuffisant à fournir à l'entretien de son évêque, au point que — chose difficile à croire — ce siège manquait de candidat. Il partit aussitôt (1544) pour son nouveau diocèse avec 14 dominicains.

Le nouvel évêque ne vit dans sa nouvelle dignité que le moyen de servir plus utilement l'œuvre à laquelle il avait consacré toute sa vie. En partant de la péninsule, il était convaincu que la conquête de l'Amérique était une violation du droit des gens ; il frémissait d'horreur à la vue des mauvais traitements dont les Espagnols accablaient les malheureux Indiens. Il savait que Dom Sébastien Ramirez de Fuendal, évêque de Saint-Domingue, avait prêché pendant sa vice-royauté dans la Nouvelle-Espagne, que toute violence commise sur les Indiens pacifiques était un péché mortel. Il partageait l'opinion de ce généreux prélat, et pour contribuer autant qu'il était en lui à faire rendre la liberté aux naturels, et à diminuer leurs souffrances, il composa un petit livre sous le titre de *Confesonario*, ou *Avis aux Confesseurs*, dont il distribua les exemplaires, aux curés, aux prédicateurs et aux autres prêtres de son diocèse.

Le livre fut imprimé avec la permission du Conseil des Indes et après l'examen de six maîtres en théologie.

Il y disait que les confesseurs devaient demander à leurs pénitents s'ils avaient des Indiens qui fussent esclaves, ou réduits en servitude sous le nom de sujets de commanderie ou de *navorias*. S'ils répondaient affirmativement, l'évêque défendait à ses prêtres de leur accorder l'absolution, à moins qu'ils ne promissent, avec toutes les apparences de la bonne foi, de rendre la liberté à ces Indiens.

Las Casas légitimait ces prescriptions, en se fondant sur l'absence de tout droit légitime pour conquérir les Indes par

Digitized by Google

la force des armes, attendu que le Pape Alexandre VI, dans sa fameuse bulle de 1493, n'avait accordé que le droit de prêcher la foi aux Indiens et la permission de les engager ensuite, par des moyens pleins de douceur, à reconnaître pour leur souverain le roi d'Espagne.

Lorsque l'*Instruction* de Las Casas se fut répandue, quelques Espagnols particulièrement intéressés à soutenir le système de l'esclavage et des commanderies, dénoncèrent l'ouvrage et la doctrine de l'auteur au Conseil royal des Indes comme erronés, offensants pour la dignité royale, et attentatoires aux droits de souveraineté des rois d'Espagne.

Las Casas revint en Europe en 1549, et le Conseil des Indes, quoiqu'il eût fait censurer son livre, le chargea de faire un exposé de sa doctrine pour savoir à quoi s'en tenir sur les dénonciations.

L'évêque de Chiapa assista à plusieurs séances du Conseil, expliqua verbalement la doctrine de l'*Avis aux confesseurs*, puis forma le projet de se justifier dans un ouvrage fort étendu où il réunirait un grand nombre de faits qui s'étaient passés sous ses yeux en Amérique pendant un grand nombre d'années ; en attendant, il fournit trente propositions de tout ce qu'il y avait de plus substantiel dans son ouvrage et les présenta lui-même au Conseil des Indes.

Cette explication fut suivie d'une dispute publique avec Jean Ginès de Sépulvéda. On nous permettra de nous étendre sur cette lutte mémorable ; elle mérite notre attention tant par l'importance des deux adversaires qui vont entrer en joute que par les raisons qu'ils vont s'opposer.

Le nouveau contradicteur de notre héros n'est pas le premier venu. Né vers 1490, à Pozo Blanco, près de Cordoue, il avait étudié la théologie à l'Université d'Alcala, et le droit à Bologne, où il avait été le disciple de Pierre Pomponat. Il avait séjourné longtemps en Italie, acquérant une juste renommée par sa traduction latine d'une partie des œuvres d'Aristote.

En 1529, il publia sa *Cohortatio*, exhortation adressée à Charles-Quint pour l'engager à faire la paix avec tous les princes chrétiens et à entreprendre la guerre contre les Turcs.

Digitized by Google

Il avait été en relations avec plusieurs personnalités d'Europe, avait polémiqué en 1532 avec Erasme. Nommé en 1536 chapelain de Charles-Quint et premier historiographe, il devint précepteur de l'Infant Philippe. C'était un homme bien en cour, jouissant d'une grande influence personnelle.

Dans sa controverse, il nous apparaît comme le type du théologien à gages, s'appuyant sur ce qu'il y a de plus subtil et de plus controversable dans le vaste domaine de la science sacrée pour contredire ce que certifie le simple bon sens.

En 1533 avait paru à Rome son ouvrage intitulé : *De convenientia militaris disciplinae cum christiana Religione Dialogus, qui inscribitur Democrates ;* trois personnages, un Allemand, un Espagnol et un Grec discutent la question de savoir si la guerre se concilie avec la doctrine du Christ.

La dispute élevée autour du *Confesonario* rendant à cette question une nouvelle actualité, décida notre auteur à écrire le *Democrates secundus sive Dialogus de justis belli causis* (1), qui traite de la guerre en général, et plus spécialement des guerres contre les naturels du nouveau monde. Il se rattache au premier dialogue auquel il fait allusion, et se poursuit entre le personnage allemand Léopold et Démocrate, sous le nom duquel se cache Sépulvéda.

Excité par quelques Espagnols qui voulaient le maintien du système tyrannique établi chez les Américains, il essayait de prouver ces deux propositions principales: 1° que les guerres que l'on avait faites aux Indiens étaient justes ; 2° qu'il était permis au roi de donner ces peuples comme vassaux aux colons espagnols (2).

(1) Le *Democrates secundus* est analysé, d'après deux manuscrits, dans la biographie de l'auteur qui figure en tête de l'édition de ses œuvres, faite, en 1780, par l'Académie de Madrid.

(2) Melchior Cano qui avait succédé en 1564 à son maître François de Vitoria comme lecteur primaire de théologie à l'Université de Salamanque lui répondit (Cf. la correspondance échangée entre Sépulveda et Melchior Cano, qui figure au tome III des *Opera* de Sepulveda); — de même Antoine Ramirez, évêque de Ségovie, écrivit en 1549 une *Disputatio* dans laquelle il combattit l'audacieuse doctrine de Sepulveda.

Digitized by Google

Il demanda au suprême Conseil des Indes la permission de faire imprimer son travail et ne put l'obtenir. Il supplia l'empereur de renvoyer sa demande au Conseil de Castille, qui, après l'avoir examinée, proposa au monarque d'approuver l'impression ; elle fut accordée par une cédule signée à Aranda de Duero en 1543.

En ce temps-là, Don Barthélemy de Las Casas venait de rentrer en Espagne. Il prévit les funestes conséquences qu'aurait l'ouvrage de Sépulvéda, et il l'attaqua. Ses efforts engagèrent le Conseil de Castille à consulter les Universités d'Alcala et de Salamanque. Elles opinèrent l'une et l'autre contre la publication du livre, et le Conseil de Castille révoqua la permission de l'imprimer.

Sépulvéda prit le parti d'envoyer sa défense à Rome ; il lui donna le titre d'*Apologie*, parce qu'il avait à y répondre aux reproches que lui avait faits confidentiellement son ami intime, l'évêque de Ségovie. Il avait pour ami, dans la capitale du monde chrétien, le célèbre Antonio de Agustin, auditeur de Rote, qui fut successivement évêque de Lérida et archevêque de Tarragone ; ce fut par ses soins que l'ouvrage fut imprimé à Rome.

Il en arriva un grand nombre d'exemplaires en Espagne ; mais ils furent saisis par ordre de l'empreur, qui en défendit l'introduction.

Sépulvéda fit un abrégé de son ouvrage en langue espagnole pour la classe moyenne des habitants du royaume, espérant s'en faire autant de partisans contre le système de Las Casas par le bien qu'il y disait des Espagnols de cette classe qui avait fait la conquête.

Las Casas, qui devina son dessein, publia aussitôt un petit écrit sous le titre d'*Apologie des opinions de l'Evêque de Chiapa en faveur de la liberté des Indiens*. Il y attaquait avec vigueur les principes de son adversaire, et démontrait les pernicieuses conséquences d'un pareil système.

Cette lutte en fit naître une autre à la cour, qu'on aurait pu comparer à une espèce de guerre civile ; un grand nombre de personnes puissantes prirent parti pour Sépulvéda, et quelques autres pour l'évêque de Chiapa. La question intéressait

Digitized by Google

vivement l'autorité, et il était impossible que le monarque y restât indifférent. Il charga le Conseil des Indes d'examiner la matière à fond, après avoir entendu les deux antagonistes devant une assemblée de théologiens et de jurisconsultes qu'il convoqua à Valladolid (1550), il voulut que tous les membres de ce grand Conseil exprimassent librement leur opinion, et que le Conseil des Indes la prît pour règle dans le rapport qu'il aurait à lui faire.

Lorsque tout le monde fut réuni, on fit venir Sépulvéda, qui fut entendu dans une séance aussi longtemps qu'il voulut parler pour la défense de son système.

L'évêque de Chiapa parut ensuite, et lut pendant cinq séances l'ouvrage inédit qu'il avait entrepris pour réfuter son adversaire.

L'étendue de ce mémoire engagea le Conseil des Indes et la Commission à charger le Père Dominique Soto (1), religieux dominicain et membre de ladite Commission, de faire l'analyse des motifs des deux ouvrages, et à remettre un exemplaire de son rapport à chacun des théologiens, des jurisconsultes et des conseillers des Indes présents à l'assemblée.

Lorsque ce travail fut connu, Sépulvéda demanda la permission de répondre à Las Casas, attendu qu'il avait parlé sans connaître ce qui venait d'être écrit contre ses doctrines. Il rédigea alors douze articles qui lui parurent suffisants pour réfuter l'apologie de l'évêque de Chiapa.

Ce dernier fit une réplique par écrit et attaqua les douze motifs de l'historiographe.

La décision de l'assemblée fut conforme à l'opinion du prélat. Malheureusement pour les Indiens et pour le bon renom des Espagnols, on n'exécuta jamais complètement les mesures que le Conseil avait adoptées.

(1) Dominique Soto, né à Ségovie, en 1494, fit ses études à Alcala et à Paris, enseigna la philosophie à Alcala et à Burgos, puis la théologie à Salamanque où il succéda à Melchior Cano, nommé évêque des Canaries (1552). Il fut chargé de plusieurs missions officielles, il rédigea des consultations importantes, fut envoyé en 1545 au Concile de Trente comme théologien impérial. Il mourut en 1560, à Salamanque.

Digitized by Google

***

Il ne sera pas sans intérêt de rappeler les motifs sur lesquels se basaient les adversaires, tels que Dominique Soto les résuma à l'usage du royal et suprême Conseil des Indes.

La question débattue est la suivante : est-il permis ou non de faire immédiatement la guerre aux Indiens pour les soumettre et leur prêcher ensuite l'Evangile ?

Le Dr Sépulvéda soutient l'affirmative et dit qu'il est non seulement permis, mais encore expédient d'attaquer les Indiens pour les convertir après les avoir vaincus.

L'évêque de Chiapa assure au contraire que la guerre n'est qu'un mauvais moyen, et qu'elle est de plus injuste et opposée à l'esprit de la religion catholique.

Voici les quatre raisons de Sépulvéda :

1° La guerre est juste et les Indiens l'ont méritée par l'énormité de leurs crimes, particulièrement de celui de l'idolâtrie et pour d'autres péchés contre nature, dont ils ne cessent de se rendre coupables.

2° Les Indiens sont une nation grossière, servile par sa nature, et par conséquent l'esclave obligée des autres nations, plus distinguées, telles que la nation espagnole.

3° Ces moyens sont les seuls qui puissent assurer l'établissement de la religion chrétienne dans les Indes ; ce résultat en est infaillible si on veut les employer, mais sans eux il serait impossible d'obtenir ce qu'on désire.

4° Il faut mettre un terme aux maux que les Indiens font souffrir à l'humanité, puisqu'il est prouvé qu'ils tuent d'autres hommes pour les immoler à leurs idoles, et même pour les manger.

Nous allons rapporter la discussion qui se fit autour de ces quatre raisons.

Pour légitimer la première raison, Sépulvéda donnait les preuves suivantes :

Dans le chapitre IX du Deutéronome, il est dit que Dieu voulut faire périr plusieurs nations *à cause de leurs impié-*

Digitized by Google

tés (1), et il est prouvé que cette sentence fut exécutée à main armée par les Israélites ; donc l'on peut conclure que toute guerre faite aux impies, pour punir leur impiété, est aussi juste que celle du peuple de Dieu.

Cette doctrine est appuyée par le chapitre XII du même livre livre (2), où nous voyons que Dieu ordonne aux Hébreux de renverser les temples des Gentils et de briser leurs idoles, et par le chapitre XXVI du Lévitique, dans lequel Dieu menace son peuple de le détruire comme les nations idolâtres s'il en vient à imiter ses abominations (3).

La manière dont il faut faire la guerre aux Indiens n'est-elle pas indiquée au chapitre XX du Deutéronome ? (4) Dieu y recommande aux Israélites, lorsqu'ils iront faire la guerre, d'offrir la paix aux villes avant de les attaquer, de ne point les maltraiter si elles l'acceptent, et de se contenter de leur imposer des tributs ; dans le cas contraire, ils s'en empareront et passeront les habitants au fil de l'épée, excepté les femmes et les enfants. Le texte ajoute qu'il faudra traiter ainsi toutes les villes *éloignées* (5) : le docteur expliquait ce mot en disant qu'il ne s'agit pas seulement ici de villes matériellement éloignées du peuple de Dieu, mais encore de celles qui en sont moralement distantes par leur croyance religieuse ; il pensait toutefois qu'il ne fallait pas pousser la rigueur jusqu'au point de tuer tous les Indiens.

(1) Ch. IX, v. 5 : *Quia illae egerunt impie.*

(2) Ch. XII, v. 3 : *Dissipate aras eorum, et confringite statuas, lucos igne comburite, et idola comminuite.*

(3) *Lévitique*, ch. XXVI, v. 14 et ss.

(4) *Deuteronome*, ch. XX, v. 10 : *Si quando accesseris ad expugnandam civitatem, offeres ei primum pacem. Si acceperit, et aperuerit tibi portas, cunctus populus, qui in ea est, salvabitur, et serviet tibi sub tributo. Sin autem fœdus inire noluerit percuties omne, quod in ea generis masculini est, in ore gladii, absque mulieribus et infantibus.*

(5) *Deuteronome*, ch. XX, v. 15 : *Sic facies cunctis civitatibus quae a te procul valde sunt.* C'est par un contresens notoire ou une fantaisie inexplicable que Sepulveda veut appliquer les prescriptions des versets 10 et 14 aux villes *moralement* distantes par les croyances religieuses, car ces prescriptions sont relativement douces puisqu'elles épargnent les femmes et les enfants, tandis que, pour les villes que Dieu donne en héritage au peuple élu, il ne faut épargner rien de ce qui respire : cf. v. 16.

Digitized by Google

A ce raisonnement, l'évêque de Chiapa répondait qu'il n'était point certain que l'idolâtrie des Chananéens ait été le motif de la guerre d'extermination que les Israélites leur firent; la cause en fut plutôt dans la promesse que Dieu avait faite de donner ce pays aux descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et dont il avait réservé l'accomplissement pour le temps de Moïse et de Josué : cette promesse est annoncée dans le XXII^e^ chapitre du livre de la Genèse et dans d'autres endroits de l'Ecriture. Si la guerre contre Chanaan n'avait pas eu d'autre cause que l'idolâtrie, elle aurait eu lieu contre tous les peuples idolâtres, tandis que les Israélites n'attaquèrent que ceux qui leur refusaient la possession de la terre promise : c'est ce que prouve le texte même du chapitre XXIII du Deutéronome, puisqu'il fut défendu au peuple de Dieu de faire la guerre aux Egyptiens et aux Iduméens, au milieu desquels il avait habité comme étranger (1).

Las Casas ajoutait que l'*éloignement* de quelques villes, dont il est question, est une véritable distance naturelle et physique, et que rien n'oblige de l'entendre au sens spirituel, comme le voudrait l'auteur de la glose.

Les menaces que Dieu fait aux Israélites ne prouvent rien en faveur de l'opinion de Sépulvéda ; ils étaient le peuple de Dieu, et personne ne sera surpris que la Majesté divine les menaçât, puisqu'ils étaient sa nation choisie.

Il ne s'agit donc ici que des nations étrangères. En vain le docteur parle-t-il aussi du châtiment de Sodome et de quelques autres villes criminelles, puisque beaucoup de faits sont cités dans la Bible pour nous faire admirer la conduite de Dieu, plutôt que pour nous apprendre à les imiter : tel est d'ailleurs le sentiment de saint Augustin et de saint Grégoire le Grand.

Non seulement il ne résulte pas du texte sacré que cette guerre eut pour objet de punir les Chananéens de leur idolâtrie, mais il est encore impossible de le supposer, car la doctrine de l'Eglise catholique est que la guerre n'est jamais permise contre les infidèles pour les punir de ce qu'ils sont dans l'égare-

(1) Ch. XXIII, v. 7 : *Non abominaberis Idumaeum, quia frater tuus est ; nec Aegyptium quia advena fuisti in terra ejus.*

Digitized by Google

ment, ni pour les contraindre de se faire chrétiens : c'est ce qu'ont enseigné saint Thomas d'Aquin, saint Augustin et d'autres Pères de l'Eglise. Le fameux passage de l'Evangile (1) où le père de famille commande à son serviteur de contraindre d'entrer dans la salle du festin ceux qui ne le voudraient pas ne prouve point qu'on puisse les y forcer par la voie des armes matérielles, au lieu d'y employer celles de la doctrine et de la conviction, fondées sur des raisons fortes et irrésistibles ; tel est le sens donné à ces paroles par saint Jean Chrysostome et par d'autres grands docteurs de l'Eglise ; tel est aussi le sentiment d'Innocent IV dans son commentaire du chapitre *Majores* du titre *de Baptismo*, inséré aux Décrétales.

On ne peut pas s'appuyer davantage, pour légitimer la guerre contre les Indiens, sur ce que certains empereurs, conseillés par de saints personnages, l'ont faite aux idolâtres, comme Constantin le Grand aux Goths et aux Sarmates sous le pape Sylvestre, et d'autres empereurs sous le pontificat et d'après le vœu de saint Grégoire le Grand ; car il n'y a rien de vrai dans ces assertions, dont aucune n'est fondée sur des preuves. Si Constantin fit la guerre aux Goths et aux Sarmates, c'est parce qu'ils avaient envahi quelques parties de l'empire romain : Paul Orose et d'autres historiens contemporains ou voisins de cette époque nous l'apprennent. Saint Grégoire le Grand, loin de vouloir conseiller la guerre, envoya le moine Augustin et ses compagnons prêcher l'Evangile aux païens de l'Angleterre, après leur avoir recommandé, suivant le témoignage de Bède et du diacre Jean, d'éviter tout ce qui tendrait à la violence et de n'employer que des moyens de persuasion. On sait seulement que ce grand Pape approuva indirectement les guerres que le patrice Gennade faisait de son temps, en disant qu'elles avaient beaucoup moins pour objet de faire couler le sang que d'étendre les frontières de l'empire où le vrai Dieu était adoré, et d'où l'on pourrait envoyer dans les pays conquis les prédicateurs de l'Évangile. Mais si l'on

(1) Luc, XIV, 23 : *Et ait dominus servo : Exi in vias et sepes : et compelle intrare, ut impleatur domus mea.* S. Matthieu rapporte la même parabole et dit : *Ite ergo ad exitus viarum et quocumque inveneritis, vocate ad nuptias.* Ch. XXII, ℣ 9.

Digitized by Google

examine et si l'on comprend bien ce passage de l'histoire, on n'y trouvera pas un mot qui prouve que saint Grégoire le Grand voulut qu'on fît la guerre aux idolâtres pour convertir au christianisme tous ceux qu'on aurait soumis par la force des armes.

D'ailleurs, saint Paul déclare qu'il ne lui appartient pas de se mêler des coutumes et des usages des païens (1) ; or, s'il reconnaissait n'avoir aucun droit à cet égard, aurait-il conseillé de leur faire une guerre d'extermination? Rien de plus conforme à ces principes que la conduite même de Jésus-Christ qui refuse de se mêler du partage d'un patrimoine entre deux frères en leur disant : Qui m'a établi juge entre vous (2)? Saint Augustin pensait aussi qu'il ne convenait point aux chrétiens de prendre parti dans aucune affaire contre les païens ni de renverser leurs idoles ; mais qu'il pouvait être utile d'employer toute la bienveillance et la douceur possible pour les convertir.

Dira-t-on que ce qui légitime la guerre contre les Indiens c'est leur grand nombre de péchés contre nature, entre autres celui d'immoler à leurs dieux des personnes innocentes ? Mais, même en admettant comme vrai ce fait, qui ne l'est point, il faudrait répondre que l'Evangile n'a pas un mot qui donne aux princes le droit de punir cette sorte de péché. L'infidélité est un crime beaucoup plus grand que l'idolâtrie, et cependant saint Thomas d'Aquin a dit qu'elle ne recevra la peine très sévère qu'elle mérite que lorsque Dieu viendra juger les vivants et les morts, parce qu'elle n'est pas connue comme un péché par les infidèles ; voilà aussi pourquoi saint Paul disait aux Athéniens : Je viens vous annoncer le Dieu que vous adorez sans le connaître.

(1) I. *Ad Corinth.*, ch. v, ℣ 12 : *Quid enim mihi de iis, qui foris sunt, judicare ?..... Nam eos, qui foris sunt, Deus judicabit.*

(2) Luc, XII, 13-14 : *Quis me constituit judicem, an divisorem super vos ?* C'est un argument *ad hominem* qu'oppose Jésus à son interrupteur, il ne faudrait pas en tirer un argument contre la souveraineté de Jésus, tout au plus une leçon pour ses disciples qui travaillent au salut des âmes et qui ne doivent pas s'embarrasser dans les affaires temporelles des familles.

Digitized by Google

Sans doute, un grand nombre de savants canonistes ont pensé que la guerre contre les idolâtres est toujours juste. Mais ceci n'est vrai que jusqu'à un certain point et dans quelques circonstances particulières: 1° lorsqu'il s'agit de reprendre des pays qui étaient chrétiens avant de tomber sous la puissance des idolâtres, comme Alger et les autres villes de la côte de Barbarie ; 2° lorsque les infidèles insultent au culte des chrétiens en profanant leurs temples et leurs cérémonies religieuses: c'est ainsi que l'empereur Constantin défendit aux païens d'avoir des idoles partout où elles seraient un sujet de scandale pour les chrétiens ; 3° lorsqu'ils outragent les chrétiens en blasphémant publiquement contre la religion chrétienne ; 4° lorsqu'ils s'opposent à la prédication de l'Evangile sans autre motif que leur haine pour la religion de Jésus-Christ ; car si les prédicateurs arrivent à main armée, le refus que les païens font alors de laisser prêcher l'Evangile n'est pas une raison suffisante de leur faire la guerre, parce qu'on s'est écarté de la doctrine de Jésus-Christ en voulant évangéliser les armes à la main ; 5° lorsque les infidèles font la guerre aux chrétiens, comme c'est l'usage des musulmans ; 6° lorsqu'ils persécutent les hommes innocents et sans appui, qui ont été mis sous la protection de l'Eglise.

Même ce dernier cas pourrait être sujet à controverse, car ne pourrait-on pas soutenir que s'il n'y a pas d'autres moyens de les protéger, c'est un moindre mal de laisser succomber quelques chrétiens innocents que d'entreprendre une guerre dont les suites sont incomparablement plus désastreuses et n'ont pas toujours le résultat qu'on s'était proposé?

Il faut donc conclure de ces principes que la guerre contre les Indiens est illicite et conduit au péché, quelque idolâtres qu'on les suppose, tant qu'ils n'insultent pas les chrétiens dans leur religion, et qu'elle ne l'est pas moins lorsqu'on la leur fait pour les péchés contre nature dont on les accuse, quand même ils en seraient coupables.

La seconde raison principale sur laquelle Sépulvéda prétendait fonder la justice d'une guerre contre les Indiens consistait à les présenter comme un peuple grossier, servile et barbare et

Digitized by Google

propre seulement à vivre sous la dépendance d'autres hommes plus éclairés, tels que les Espagnols. Ceux-ci ne pourraient les instruire et les gouverner qu'après les avoir soumis par la voie des armes.

L'évêque répondit que c'est à tort qu'on suppose aux Indiens un esprit grossier et servile ; que leurs mœurs n'offriront même rien de barbare s'ils vivent en société, sous des chefs amis, et régis par des lois qui ne punissent que les actions qu'ils jugent eux-mêmes criminelles. Il s'en faut bien qu'ils soient aussi ignorants que le prétendent leurs détracteurs, puisqu'ils construisent des maisons, fabriquent des armes, savent confectionner le pain, et se procurer d'autres objets nécessaires, quoique leurs arts, leurs habitudes et leurs coutumes ne ressemblent en rien à ce qui distingue les Espagnols.

La troisième raison essentielle de Sépulvéda était qu'en soumettant les Indiens par les armes, il serait plus facile, plus commode, et par conséquent plus convenable de leur annoncer ensuite l'Evangile, de leur mieux persuader la vérité de la religion chrétienne, et de les porter plus efficacement aux pratiques qu'elle commande.

Mais, répondait Las Casas, la religion ne permet pas de prouver les vérités qu'elle enseigne par des raisonnements purement naturels. Il faut, comme le dit saint Paul, que l'esprit se soumette en rendant hommage à la fois (1), ce qui suppose, comme condition très importante, que ceux qui entendent ses ministres les regardent comme des hommes de bonne foi, incapables de vouloir les tromper. Cette idée favorable, antérieure à toute prédication, ne peut naître dans l'esprit des Indiens, à moins qu'ils ne soient témoins de la conduite vertueuse, pacifique, désintéressée et entièrement franche du prédicateur, ces qualités peuvent seules disposer l'idolâtre à l'écouter avec attention et respect. L'expérience l'a prouvé dans les Indes, et la simple raison le confirme : cette doctrine a été celle des évangélistes, des apôtres et des Pères de l'Eglise.

(1) Allusion à *Rom.*, XII, 1 : *rationabile obsequium vestrum*, expression qui est d'ordinaire rapportée à la vertu de Foi.

Digitized by Google

Pour le prouver, Las Casas apportait un grand nombre de citations, ajoutant qu'il est impossible de les concilier avec l'idée qu'il faut réduire d'abord les idolâtres par les armes pour les convertir ensuite, parce qu'au lieu de disposer les esprits à entendre la vérité, ce moyen ne produit que la haine contre tout ce qui appartient au peuple ennemi et qu'il n'est pas naturel que l'on ait alors confiance dans ce qu'annonce un prédicateur.

Cette manière de convertir rappelle celle de Mahomet, qui y faisait servir le glaive ; au lieu que Jésus-Christ recommande à ses apôtres de se présenter au milieu des Gentils comme les brebis au milieu des loups. Aussi saint Grégoire le Grand ayant appris qu'on allait établir la religion par les armes chez les peuples païens, « voici, dit-il, une manière nouvelle et inouïe de convertir ; on prétend imposer la foi à coups de verges (1). »

En vain supposerait-on qu'on ne fait point la guerre aux Indiens pour les forcer à recevoir la foi chrétienne, mais seulement pour les soumettre afin de les instruire ensuite avec plus de facilité : il est certain qu'on a recours à la violence, et que la conversion d'une partie des naturels n'aura lieu que parce qu'ils craindront ce qu'ils ont vu souffrir aux autres, sans qu'il y ait de leur part ni conviction intérieure ni mouvement libre de leur volonté.

L'art de convertir les païens par la guerre choque ouvertement tous les principes du christianisme. Suivant la doctrine et d'après l'exemple de son divin fondateur, il faut commencer par déclarer que le baptême efface tous les péchés commis avant ce signe de la nouvelle alliance, sans que l'âme soit sujette à aucune peine pour leur expiation, parce que le Seigneur les pardonne tous par sa grâce, de sorte que le ministère de la religion commence par des actes de bienfaisance, et ne devient pénible pour les chrétiens que lorsque ceux qui se sont soumis à ses lois par l'onction du baptême rentrent dans les voies du péché, et irritent la colère de Dieu. Mais c'est le contraire

(1) S. Grégoire, Livre II, ép. 52. — Cf S. Chrysostome, homélie 34 *in Matth.* S. Ambroise, livre 7 *in cap.* 10. Lucae, *Nolite portare sacculum.* S. Augustin, Sermon 6 *De verbis Domini*, c. 7 et 11.

Digitized by Google

que l'on verrait arriver si la prédication commençait par une guerre comme celle de Mahomet, puisqu'au lieu de ce pardon gratuit et plein de douceur de tous les péchés, la religion ne se présenterait que pour infliger la plus terrible des peines, par le glaive exterminateur.

S'il est vrai que les canonistes permettent la voie des hostilités contre les peuples qui s'opposent à la prédication de l'Evangile, ce principe ne s'applique qu'aux circonstances où l'on peut être assuré que ces peuples connaissent le caractère de la religion (1), comme par exemple lorsqu'il s'agit des mahométans, qui savent que la profession du christianisme ne les prive point des avantages du contrat social, qui ne sont pas moins compatibles avec la religion chrétienne qu'avec le mahométisme. Mais cette doctrine des canonistes ne peut s'appliquer au peuple qui, au moment où la permission de prêcher la foi au milieu d'eux leur est demandée, ignorent ce qu'est la nouvelle religion, et soupçonnent que les prédicateurs qui se présentent sont des espions envoyés pour reconnaître le pays, et indiquer ensuite aux conquérants les moyens de l'envahir. Il ne peut donc y avoir dans ces circonstances de motif suffisant pour leur déclarer la guerre afin de les forcer à recevoir des missionnaires.

Il est vrai que Jésus-Christ nous a commandé d'aller dans tout le monde et de prêcher l'Evangile à toute créature (2). Quelques personnes ont voulu en conclure que, puisque cette

(1) La distinction de Las Casas est assez subtile, mais intéressante. Les païens, dit-on, n'ont pas le droit de s'opposer à la diffusion du christianisme, mais doute, — mais encore faut-il voir comment leur apparaît cette religion qu'on prétend leur imposer. Dès qu'ils l'ont connue, comme la connaissent les musulmans et qu'ils savent que cette religion ne leur enlèvera pas les bénéfices de leur civilisation relative, ils n'ont pas le droit d'entraver sa prédication; mais tant qu'ils ne la considèrent que comme un prétexte pour attenter à leur liberté, ils sont excusables de se tenir sur la défensive. — Si délicate à appliquer que soit cette distinction, elle est à retenir, car il ne suffit pas de dire que la vérité seule a des droits : ce principe certain doit être limité dans son application par les droits naturels qui appartiennent à tout homme, même à ceux qui sont plongés dans l'erreur. N'oublions pas d'ailleurs que le sujet immédiat du droit humain, c'est l'homme.

(2) Marc, XVI, 15 : *Et dixit eis : Euntes in mundum universum prædicate Evangelium omni creaturæ.*

Digitized by Google

obligation nous est imposée, elle suppose le droit de vaincre les obstacles, et que si la guerre est nécessaire pour en venir à bout, ce moyen est par cela même permis comme une conséquence de cette mission divine. Ce raisonnement a tout le caractère d'un sophisme, puisque l'obligation d'aller dans tout le monde et d'y prêcher la foi suppose, comme condition, que les peuples consentiront à nous recevoir et à nous entendre. Voilà pourquoi Jésus-Christ n'accorda à ses envoyés aucune puissance extérieure coactive, et leur dit au contraire que si les habitants d'une ville refusaient de les entendre, ils devaient aller dans une autre, et surtout commencer leur ministère en annonçant la paix. Les apôtres lui demandèrent qu'il fît descendre le feu du ciel sur Samarie parce que ses habitants refusaient de recevoir le divin législateur : loin d'approuver leur indignation, il les reprit sévèrement et leur dit qu'ils n'avaient pas encore bien compris combien l'esprit des ministres de l'Evangile doit être pacifique, doux, humble et charitable (1).

Des hommes qui n'ont jamais promis d'écouter l'enseignement des dogmes et de la morale du christianisme n'ont contracté aucune obligation civile de souffrir la présence de prédicateurs au milieu d'eux, et par conséquent ils n'ont donné à personne un juste sujet de leur faire la guerre pour un motif semblable.

La quatrième raison fondamentale de Sépulvéda, était que les Indiens outrageaient l'humanité tout entière en égorgeant des personnes innocentes, et en les offrant en sacrifice comme victimes à leurs idoles. Ce péché permettait à tous les souverains des nations civilisées de faire la guerre aux Indiens jusqu'à ce que cette barbare coutume fût abolie parmi eux.

L'évêque niait cette conséquence ; aucun texte de l'Ecriture ne prouve qu'il ne soit imposé à un souverain l'obligation de détruire les abus qui règnent dans un pays qui n'est pas soumis à ses lois.

(1) S. Luc, IX, 54-56 : *Dixerunt : Domine, vis dicimus ut ignis descendat de caelo, et consumat illos? Et conversus increpavit illos, dicens : Nescitis cujus spiritus estis. Filius hominis non venit animas perdere, sed salvare.* S. Jean, III, 17 et XII, 47.

Digitized by Google

D'ailleurs le moyen que l'on voudrait employer pour cela serait une nouvelle cause surabondante de péchés, parce que la guerre est ordinairement accompagnée de vols, d'assassinats de violences, d'adultères et de tous les maux possibles. La guerre ne serait ici qu'un remède pire que le mal, car elle ferait périr des milliers d'hommes innocents mêlés avec les coupables, pour ne sauver que ceux, en petit nombre, qui seraient destinés aux idoles. Or, l'Evangile est formellement contraire à un pareil système de guerre, puisqu'il défend de séparer l'ivraie lorsqu'il est mêlé en herbe avec le froment, de peur d'arracher en même temps celui-ci : Jésus-Christ veut qu'on le laisse jusqu'au temps de la moisson, c'est-à-dire jusqu'au jour du jugement.

Il ne faut pas oublier que si, parmi les nations civilisées, l'immolation des victimes humaines passe pour une coûtume barbare, il n'est pas également certain que chez les peuples presque sauvages ce crime soit aussi grand que nous le croyons maintenant ; nous ne pouvons douter qu'il ne le soit aux yeux de Dieu, mais il y a un juste motif de penser autrement à l'égard des hommes.

Ces peuples sont persuadés qu'ils font un acte de religion agréable à la divinité. S'ils veulent se la rendre propice, ils lui offrent ce qu'ils croient le meilleur et le plus élevé, c'est-à-dire l'homme lui-même, et afin que l'offrande soit encore plus agréable, ils en choisissent une qui soit pure et innocente. Rien, suivant leur opinion, n'est plus capable de plaire à Dieu, et ici, bien loin de trouver ce culte inhumain, ils ne font en l'exerçant, que céder à une disposition religieuse.

Les Indiens de l'Amérique ne sont pas les seuls ni les premiers qui soient tombés dans cette erreur : Eusèbe, dans son livre de la *Préparation évangélique*, saint Clément, Lactance et beaucoup d'autres écrivains dignes de foi, attestent qu'elle a été commune à un grand nombre d'anciens peuples dont ils nous font connaître les noms. L'Ecriture sainte elle-même nous représente Jephté sacrifiant sa fille pour accomplir le vœu qu'il a fait au milieu du peuple choisi (1), et d'un autre côté,

(1) Il n'est point sûr que Jephté ait réellement immolé sa fille. D'ailleurs la loi ancienne défendait formellement les sacrifices humains

Digitized by Google

il semble que Dieu ne condamne pas toujours une pareille offrande, puisque, voulant éprouver la fidélité d'Abraham, il lui commande de lui sacrifier son fils Isaac, et n'arrête le bras qui va le frapper que lorsque Abraham a commis son péché, — s'il est vrai que ce doive en être un dans toutes les occasions que de consentir à l'immolation de victimes humaines innocentes.

En vain dirait-on que ces événements cachaient de grands mystères, et qu'on n'en peut rien conclure ; ces mystères existaient dans la pensée de Dieu, mais nous ne voyons dans Abraham qu'un acte d'obéissance, et si ce saint patriarche avait cru que les sacrifices de victimes humaines étaient tellement barbares, que rien ne pouvait les faire excuser, il eût douté si celui qui venait lui porter l'ordre d'immoler son fils Isaac était un envoyé de Dieu, au lieu d'un esprit démoniaque transformé en ange de lumière.

Il suit de là que les peuples barbares ne sont pas aussi criminels qu'il le paraît au premier coup d'œil, et que leur coutume d'immoler des hommes à leurs faux dieux ne saurait être un motif suffisant de guerre. Les Romains rencontrèrent, dans le cours de leurs conquêtes, des nations accoutumées à faire de semblables immolations ; cependant ils n'en punirent aucune, et ils se contentèrent d'avertir que cet usage était criminel et de l'abolir pour toujours.

Si le seul motif d'empêcher les sacrifices humains faisait entreprendre la guerre, celle-ci serait inutile quant à son but essentiel, car les sacrifices humains se multiplieraient en secret, même s'ils devaient cesser en public et les malheureux vaincus recourraient d'autant plus à ce moyen d'apaiser la divinité qu'ils sentiraient davantage le besoin d'obtenir son secours contre les envahisseurs.

L'évêque de Chiapa ne pouvait d'ailleurs se laisser accuser d'indifférence relativement à la propagation de la foi dans les Indes. Il proposait donc des moyens propres à assurer cette fin,

(*Lévitique*, XX, 25 ; *Deuteronome*, XII, 31). Si saint Paul loue Jephté (ad Hebraeos, XI, 32), il le loue uniquement de sa foi, en même temps que Samson et David, sans absoudre aucun de ces personnages des fautes qu'ils peuvent avoir commises.

Digitized by Google

tout en sauvegardant les droits du roi de Castille. Il divisait pour cela l'Amérique en deux espèces de territoire, celui où les missionnaires pouvaient pénétrer en toute sûreté, et celui où on ne voulait pas les recevoir.

Dans le premier, il demandait que les prédicateurs de l'Evangile pénétrassent sans soldats, accompagnés seulement d'hommes pacifiques et honnêtes, instruits des vérités du catéchisme et des principes de la bonne morale. Le bon exemple, une conversation sage et la doctrine évangélique sur la paix et les vertus sociales feront aimer la religion chrétienne, sa morale et le souverain qui aura envoyé des sujets aussi pacifiques, car on les recevra comme les organes d'une justice utile et impartiale.

Dans les pays que les Espagnols n'ont pas encore occupés, les missionnaires devront attendre des circonstances plus favorables pour les visiter. Qu'on prépare ce moment en bâtissant quelques forteresses sur les frontières déjà soumises au roi d'Espagne en vertu de la bulle d'Alexandre VI. Ainsi seront sauvegardés et les désirs d'une légitime expansion et les droits de l'humanité.

(*A suivre.*) F. HEDDE.

Digitized by Google

UN

HISTORIEN DES CROISADES

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Permettez-moi de faire appel à la publicité de votre Revue en faveur d'un projet qui se recommande de lui-même à l'Université Catholique de Lyon dont elle est l'organe attitré, et aux esprits d'élite qui se groupent autour d'elle dans la région du Sud-Est et au-delà.

Ce projet est celui qu'ont formé quelques notabilités vivaroises, d'élever un monument commémoratif au héros et à l'historien de la première Croisade, Pons de Balazuc, dans le village de ce nom, qui fut le fief de cette lignée seigneuriale, et où se dressent encore les débris de son antique manoir.

Il est inutile de rappeler aux lecteurs de votre périodique ce que fut Pons de Balazuc. Ce grand homme appartient non seulement à l'histoire locale, mais à l'histoire nationale ; il y occupe une place des plus importantes. Chacun sait qu'il se croisa à l'appel du Pape Urbain II, qui traversa le Vivarais en se rendant à Clermont-Ferrand ; qu'il figura au premier rang dans le corps d'armée des Méridionaux, commandé par le comte de Toulouse ; qu'il prit une part glorieuse à toutes les opérations de la Guerre Sainte, y compris les sièges d'Antioche et de Jérusalem ; qu'il resta en Palestine après la fondation du Royaume Latin, et qu'il mourut les armes à la main au siège d'Archos, l'an 1099.

Digitized by Google

Nul n'ignore également que ce guerrier lettré rédigea, de concert avec son ami Raymond d'Aiguilhe, clerc de la cathédrale du Puy et chapelain du comte de Toulouse pendant la campagne, l'histoire de la Croisade, l'un des plus anciens, les plus importants et les plus curieux monuments littéraires du Moyen Age, et l'on peut dire l'un des joyaux de la belle *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France.*

Ce grand homme, qui tient dans notre passé provincial et national une place si considérable, et qui fut la tige d'une lignée digne de lui, ne possède pas en France une pierre destinée à perpétuer sa mémoire. Son nom et son écusson, il est vrai, sont à la salle des Croisades ; mais aucun monument aucune inscription ne lui ont été consacrés. N'y a-t-il pas là une véritable injustice, un trait peu honorable pour notre pays? Ne doit-on pas tirer ces souvenirs de l'oubli où ils sont restés trop longtemps?

Quelques Ardéchois, qui honorent à la fois les lettres et les traditions de leur pays, l'ont pensé ; ils cherchent à faire partager ce sentiment par leurs compatriotes d'un côté, par les amis de l'histoire et de la littérature nationales de l'autre. A ce dernier titre, l'appel à l'*Université Catholique* et aux Facultés libres de Lyon était tout indiqué.

Les adhésions qui seront données au projet formeront d'abord un groupement ; le groupement donnera naissance à un Comité, où devront être représentés les divers éléments destinés à concourir à cette œuvre. On y verra réunis, sans doute, les notabilités catholiques du Bas-Vivarais et des provinces limitrophes, les descendants des familles seigneuriales apparentées à la Maison de Balazuc, le clergé du diocèse de Viviers et des diocèses voisins, et avec eux les délégués du haut enseignement, des associations historiques et littéraires, jusques et y compris l'Institut de France. Ces autorités diverses, mais animées d'une pensée commune, décideront de ce qu'il y a à faire pour la commémoration proposée.

S'il était permis d'augurer d'avance le programme auquel elles s'arrêteront, nous dirions qu'il comprendra sans doute une souscription nationale destinée à faire les frais d'un monument et de la cérémonie d'inauguration. Que sera ce mo-

Digitized by Google

nument? Il peut affecter les formes les plus variées : statue, buste, bas-relief, cénotaphe, croix armoriée, plaque de marbre avec une simple inscription. Cela dépendra des ressources recueillies, et de l'avis formulé par le Comité dirigeant ou par l'assemblée des souscripteurs. Ce point nous paraît accessoire.

Ce qui est essentiel, c'est que, sous une forme ou sous une autre, le nom de Pons soit matériellement perpétué à son lieu natal, à Balazuc même, et qu'il y ait à cette occasion une solennité imposante, dont la presse française et étrangère fera retentir les échos dans tout le monde civilisé.

Le cadre de cette fête sera digne d'elle par les souvenirs invoqués et par l'originalité du site. Balazuc est un vieux village situé dans une gorge de la Basse Ardèche, en un site d'une rare sauvagerie et d'un pittoresque achevé, qui fait songer à la Grèce et à la Judée. On a pu dire en toute vérité que Pons, transporté en Palestine, ne s'y était point trouvé dépaysé, et y avait rencontré maintes fois, dans ses chevauchées guerrières, son fief et son manoir natal.

Un torrent encadré entre de hautes falaises calcaires, des landes parfumées et brûlées de soleil, des bois de chênes verts et de genévriers, constituent le cadre où s'élève la bourgade féodale, d'un archaïsme impressionnant. Le haut Moyen Age y subsiste presque inaltéré. Un donjon carré remontant au moins au XI^e^ siècle, des débris de remparts crénelés et de tours arrondies qui ceignaient le château et le village, une très ancienne église où le héros pria avant de partir pour la Croisade, et où un vitrail noirci retrace son image ; des maisons de paysans semées au long de rues étroites et pentueuses, avec leurs portes, leurs fenêtres, leurs arceaux séculaires ; tel est Balazuc. Pons n'y trouverait pas grand chose de changé, et les spectateurs qui viendront lui rendre hommage au jour de la solennité pourront facilement nourrir l'illusion d'un voyage en pleine féodalité.

Et ce ne sont pas seulement les paysages et les constructions qui leur donneront cette impression profonde ; les habitants eux-mêmes la fortifieront en eux. A la suite des invasions musulmanes du VIII^e^ siècle dans le Midi de la France,

Digitized by Google

quelques groupes d'Arabes et de Berbères restèrent dans la contrée reconquise par les Francs de Charles-Martel ; ils colonisèrent les lieux écartés, les espaces vides ; et si la plupart d'entre eux se fondirent graduellement dans la population indigène, certains, à la faveur d'un isolement plus complet et d'alliances presque uniquement locales, ont conservé à travers les âges le type primitif des envahisseurs. Ce curieux phénomène s'est manifesté à Balazuc plus qu'ailleurs. Le facies sémitique, les caractères orientaux s'y sont perpétués avec une telle fidélité, qu'il ne manque à ces Vivarois que le burnous et le haïk pour ressembler parfaitement aux habitants des bourgades de l'Atlas.

Les amateurs de pittoresque et les curieux d'ethnographie ne perdront donc pas leur temps à explorer cette singulière localité, après avoir pris part aux hommages rendus au héros qui l'illustra.

Et nous voudrions aussi que, parmi ces hommages, fût compris le classement des plus remarquables vestiges du passé, offerts par le lieu du séjour de Pons. Pourquoi le programme adopté n'assurerait-il pas la conservation du donjon, des restes des remparts, de l'église surtout, aujourd'hui fermée et remplacée pour le service paroissial par une construction neuve ? N'est-ce pas encore honorer la mémoire de l'historien de la première Croisade, que de préserver de la destruction les édifices où s'est écoulée sa carrière, avant de se terminer glorieusement sous les remparts d'une forteresse de Syrie ?

Pardonnez, Monsieur le Directeur, ces digressions trop longues, et laissez-moi vous remercier pour l'hospitalité que vous avez bien voulu accorder à notre communication. Veuillez agréer, etc.

SYLVESTRE.

Digitized by Google

REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

ANCIEN TESTAMENT

Suite (1)

VIII. Amos et Osée ont fait, en 1905, l'objet d'un volume à part dans l'excellente collection *The international critical Commentary*. Les autres petits prophètes apparaissent maintenant en deux autres volumes, dans un ordre qui diffère de l'arrangement traditionnel, sans qu'on puisse dire qu'il réalise dans tous les cas l'ordre chronologique. Le travail était assez considérable pour qu'on ait cru devoir le partager entre plusieurs auteurs. Le premier volume, relatif à Michée, Sophonie, Nahum, Habacuc, Abdias et Joel, en contient en réalité trois, très inégaux, avec titres différents et pagination spéciale, suivant le nombre des auteurs qui ont contribué à l'écrire. (2) Les questions qui se posent au sujet de chaque petit prophète sont assez nombreuses : les dates sont parfois incertaines ; l'unité de la prophétie est souvent contestée. Je me contenterai de faire connaître les positions des commentateurs, en

(1) Voir février.

(2) *A critical and exegetical Commentary on Micah, Zephaniah, Nahum, Habakkuk, Obadiah and Joel*, by J.-M. Pavis Smith, W. Hayes Ward, J.-A. Bewer. Un vol. in-8° de XIX-363-28 et 146 pages. Edinburgh. Clark. 1912. Prix : 15 fr. 60.

Digitized by Google

renvoyant mes lecteurs pour le reste au commentaire très savant de M. van Hoonacker, dont il a été rendu compte ici en son temps.

Les commentaires de Michée, de Sophonie et de Nahum sont l'œuvre de M. J.-M. Powis Smith. Le texte de Michée nous est parvenu en assez mauvais état, particulièrement dans les deux premiers chapitres ; mais les versions, celle surtout des Septante, permettent souvent de le corriger. Les développements contenus dans les trois premiers chapitres sont admirables de vigueur, de rapidité et de hardiesse ; dans les chapitre suivants, le style, plus varié et même inégal, devient plus calme et le ton n'a plus rien de l'invective. La forme poétique du livre ne saurait être contestée, mais le commentaire tient compte avant tout du parallélisme et des divisions logiques de la pensée. La mesure est basée sur le nombre des accents, qui est généralement le même dans tous les vers d'un même morceau. Les trois grandes sections du livre ne présentent d'ailleurs pas de différence marquée en ce qui concerne le mètre. Des strophes sont reconnaissables ; elles sont ordinairement de quatre lignes, sauf dans les chapitres IV et V, où la strophe de six lignes prévaut. M. Smith ne croit pas que les considérations rythmiques soient ordinairement suffisantes pour permettre de décider de l'origine d'un texte. — Mais il estime que les arguments de Stade contre l'authenticité de IV-V sont irréfutables, sauf peut-être pour IV, 14 et V, 9-12. L'eschatologie de ces chapitres est inintelligible à l'époque de Michée. Même, ces chapitres manquent d'unité : les vues messianiques de V, 4-5, par exemple, s'accordent mal avec celles de V, 1-3. Ces chapitres contiennent un mélange de fragments d'origine diverse qui n'ont guère d'autre élément commun que la confiance dans l'avenir. Les chapitres VI et VII manquent aussi d'unité : ils se partagent en sept sections qui n'ont pas de lien étroit entre elles ; rien n'y appartient à Michée, sauf peut-être VI, 9-14 et VII, 1-6. C'est une collection de fragments de périodes très diverses et d'au moins quatre auteurs différents. — M. Smith esquisse en terminant le caractère de Michée, les circonstances historiques de son ministère et le contenu de son enseignement. Michée a dû prophé-

Digitized by Google

tiser dans une période postérieure à l'an 734, et plus probablement dans les années 713-711 ou même 704-701.

Sophonie et Nahum exigent, pour être compris, la connaissance des événements qui, à partir de la chute de Thèbes, marquent, au cours du VII^e siècle, le déclin et la ruine de l'empire assyrien. Sophonie aurait prophétisé antérieurement à la réforme de Josias (621) et sous le coup de l'invasion des Scythes en Syrie. Sauf un petit nombre de versets, et quelques additions de ci, de là, le livre est bien de Sophonie. M. Smith n'accorde pas aux considérations métriques une valeur exagérée : on sait que le mètre dominant dans Sophonie est celui de la *qinah* (3+2 accents), mais on y trouve aussi l'hexamètre (3+3 accents) et le tétramètre (2+2 accents).

L'unité de Nahum n'était pas discutée avant Gunkel (1893). Depuis, les critiques en général reconnaissent l'origine étrangère et plus récente du chapitre I. La forme (psaume acrostiche) et les idées de I, 2-10 ne conviennent ni à l'époque ni à la personne de Nahum. Mais d'après M. Smith, I, 11, 14 serait bien de Nahum. Dans le reste du livre, seul III, 18, 19 présente le caractère d'une addition. — Nahum prophétise après la chute de Thèbes (661) et avant la ruine de Ninive (606). Il est difficile de déterminer une date plus précise. On peut hésiter entre 625 et 608-606. M. Smith préfère la dernière date, mais n'ose la garantir.

Le travail de M. Ward sur Habacuc est bien court et ne se prononce pas nettement sur l'origine et la date des divers morceaux qui constituent sa prophétie.

M. Bewer est beaucoup plus ferme dans ses conclusions sur Abdias et Joël. Abdias est très difficile à dater. Les vv. 1-9 de sa prophétie sont en rapport avec Jérémie, XLIX, 7 ss. Mais lequel des deux prophètes a cité l'autre? On croit communément que Jérémie est l'emprunteur. M. Bewer pense que le contraire est plutôt vrai. Il croit aussi que la chute de Jérusalem mentionnée dans 10-14 doit être identifiée avec la prise de la ville par les Chaldéens en 586. La prophétie ne serait donc pas antérieure à cette date. Les vv. 5-7 permettraient de conclure qu'elle aurait été écrite en réalité après Malachie, au cours du V^e siècle. Les vv. 15 *a*, 16-21 auraient été ajoutés par

Digitized by Google

une autre main. Le fragment 15*a*, 16-18 serait antérieur à Joël qui dépend certainement du livre complet d'Abdias ; il daterait de la fin du Ve siècle ou du commencement du IVe. Les vv. 19-21 seraient à peu près du même temps.

En raison de la mention du « jour de Iahvé », M. Bewer croit découvrir des interpolations dans Joël, I, 15, 1 *b*-2, 6, 10, 11, 27. Il est aisé, après avoir retranché ainsi des deux premiers chapitres ce qui fait l'unité du livre, d'ôter à Joël les chapitres III et IV en lui laissant seulement la paternité de III, 1-4*a* et IV, 2*a*, 9-14*a*. Joël est postexilien ; il aurait écrit vers l'an 400. L'éditeur qui a complété le livre aurait vécu avant le milieu du IVe siècle ; cependant IV, 4-8 aurait été inséré par une autre main entre 352 et 348.

En lisant ce volume, on n'échappe pas à cette impression que les motifs pour lesquels la provenance de tels ou tels versets est suspectée dépendent de théories relatives au développement de l'eschatologie et de l'apologétique dont le caractère reste à tout le moins fort hypothétique. Il faut, en terminant, reconnaître la valeur des commentaires textuels de MM. Smith et Bewer.

IX. Le dernier volume (1) relatif aux petits prophètes se partage aussi en trois parties, œuvres de commentateurs différents.

L'étude des livres d'Aggée, Zacharie et Malachie, dont l'auteur est M. H. G. Mitchell, est précédée d'un exposé des circonstances historiques dans lesquelles Aggée et Zacharie ont prophétisé : c'est l'époque de Cyrus, de Cambyse et de Darius Ier qui est décrite. Le livre d'Aggée ne présente pas de très grandes difficultés. Plusieurs critiques ont révoqué en doute son unité littéraire ; mais M. Mitchel la maintient. Elle ne saurait être suspectée. Les prophéties que le livre renferme sont bien toutes d'Aggée. Mais le livre n'est pas en entier de sa main, puisqu'il y est plusieurs fois question de lui à la troi-

(1) *A critical and exegetical Commentary on Haggai, Zechariah, Malachi and Jonah*, by Hinckley G. Mitchell, J.-M. Powis Smith, J.-A. Bewer. Un vol. in-8° de xxvi-362-88 et 65 pages. Edinburgh, Clark, 1912. Prix : 15 fr.

Digitized by Google

sième personne. Un ami ou un disciple aura recueilli les discours les plus frappants du prophète et aussitôt après la mort de celui-ci les aura publiés à peu de chose près en l'état où nous les avons encore. Ces discours furent prononcés la seconde année de Darius, fils d'Hystaspes, en 520.

Les critiques se sont si bien habitués à n'attribuer à Zacharie que les huit premiers chapitres de son livre que les six autres (IX-XIV) sont traités par M. Mitchell tout à fait à part et avec une introduction spéciale. En revanche, l'unité et l'authenticité des chapitres I-VIII ne sont pas discutées. Leur texte est assez bien conservé et ne comporte que des additions assez brèves, ou des gloses et corrections sans grande importance. Le ministère de Zacharie commence quelques mois après celui d'Aggée.

Les chapitres IX-XIV, quel que soit leur auteur, sont d'un tout autre caractère que les précédents. M. Mitchell s'efforce de montrer pourquoi ces chapitres ne peuvent être attribués à Zacharie. Les opinions des critiques sur la date d'origine de ces prophéties varient du VIII^e^ siècle à l'exil et aux temps postexiliens. L'origine préexilienne n'est plus guère défendue par personne. M. Mitchell se prononce pour la période qui suit l'exil et pour une date postérieure au prophète Zacharie. IX, 1-10 constitue une prophétie distincte et aurait été composé en 333 après la bataille d'Issus. Un auteur prit texte de ces versets pour écrire IX, 11-XI, 3, qui date de Ptolémée III (247-222). XI, 4-17 et XIII, 7-9 furent ajoutés par un troisième auteur aussitôt après la bataille de Raphia (217). Vers le même temps un écrivain à tendances apocalyptiques composa XII, 1-XIII, 6 et XIV pour réagir contre le pessimisme de l'auteur précédent. Ces divers fragments auraient ensuite été réunis au livre de Zacharie. Cette hypothèse fragmente beaucoup la seconde partie de Zacharie, et elle est passablement compliquée.

L'unité du livre de Malachie n'a jamais été révoquée en doute. On n'y relève que des additions insignifiantes de l'éditeur. Il se distingue des autres livres prophétiques par son caractère entièrement prosaïque. Il ne porte aucune date. Mais son contenu permet de le placer entre la période qui suit immé-

Digitized by Google

diatement la reconstruction du temple (vers 510) et la réforme de Néhémie (445-432), soit dans le quart de siècle qui précéda l'arrivée de celui-ci. Le livre aurait préparé la réforme. Il serait anonyme : le nom de Malachie « mon messager » aurait été emprunté par un éditeur à III, 1.

« L'histoire du prophète entêté, écrit M. Bewer au début de son étude sur Jonas, est une des plus connues et des plus mal comprises de l'Ancien Testament : occasion de moquerie pour les railleurs, sujet d'embarras pour le croyant qui la prend à la lettre, mais cause de joie pour le critique. L'Ancien Testament atteint ici sa plus grande hauteur, car sa doctrine sur Dieu y reçoit une de ses plus claires et plus belles expressions, et l'esprit de la religion des prophètes s'y révèle dans ce qu'elle a de plus vrai et de meilleur. » Considéré comme un récit historique, le livre crée toute sorte de difficultés et contient toutes les invraisemblances. Si on le prend pour ce qu'il est, les difficultés s'évanouissent et sa valeur réelle apparaît. C'est une sorte de parabole qui contient un enseignement fort élevé et dont l'esprit de charité universelle et de miséricorde n'est pas loin de l'Evangile. L'auteur veut corriger l'exclusivisme juif à l'égard des nations, faire tomber la haine étroite que le peuple israélite nourrit à leur égard : Yahveh est le Dieu de tous les hommes et veut les sauver tous; Israël sera à cet effet son missionnaire parmi les nations. L'auteur aurait emprunté au folk-lore certains éléments matériels de son récit ; mais le récit lui-même est une invention poétique de son imagination créatrice. — La langue du livre ne permet pas de le dater d'avant l'exil. D'autre part, il est antérieur à l'Ecclésiastique (XLIX, 10), et il cite probablement Joël. On peut dire qu'il a été rédigé entre 400 et 300. — Le texte présente certaines difficultés qu'on a exploitées contre son unité. M. Bewer la maintient, à l'exception du psaume II, 3-10 et de quelques gloses. Le psaume n'est pas une prière faite au cours du danger, mais une action de grâces pour le salut précédemment accordé. L'auteur n'a pu le mettre dans la bouche de Jonas au moment où il était encore dans le ventre du poisson. Ce psaume viendrait cependant mieux après II, 11, et il est en effet possible que le v. 11 ait été déplacé par un simple acci-

Digitized by Google

dent. Mais ce fait serait-il admis, le psaume ne pourrait encore être attribué à l'auteur du récit. Il s'adapte mal à la situation du prophète. L'auteur, qui est un conteur habile, eût fait parler autrement son héros. Il est fort probable qu'un lecteur, estimant que la gratitude de Jonas avait dû s'exprimer après sa délivrance, aura transcrit ce psaume en marge du récit. Un copiste l'aura inséré après le v. 2 au lieu de le placer après le v. 11. Le psaume a pu être écrit à l'origine pour un tout autre but.

Les commentaires de MM. Bewer et Powis Smith méritent les mêmes éloges que pour le précédent volume, et ceux de M. Mitchell ne leur sont pas inférieurs.

X. L'ouvrage de M. Pannier sur le Psautier (1) est une seconde édition, appropriée à la récitation du nouveau bréviaire, de la traduction des psaumes sur l'hébreu que le même auteur a publiée il y a quelques années et dont il a été rendu compte dans cette Revue. Il n'y a donc pas lieu d'apprécier de nouveau ici la traduction elle-même, mais seulement d'indiquer en quoi la nouvelle édition diffère de la précédente. Le texte de la Vulgate a été supprimé, de même que la traduction latine littérale faite sur l'hébreu. L'auteur s'est contenté de reproduire la traduction française, sauf à mentionner en note les variantes principales de la Vulgate, des Septante et du *Psalterium juxta hebraicam veritatem* de saint Jérôme. Il se défend d'avoir voulu faire œuvre de correction et de restauration à l'égard du texte sacré : ni les textes ne sont assez sûrs, ni les règles de la métrique ne sont assez connues pour servir de base à un travail critique pouvant donner des résultats assurés. Le volume débute par une traduction de la constitution apostolique *Divino afflatu* et des décisions de la Commission pontificale *de re biblica* touchant les auteurs des psaumes et l'épo-

(1) *Le nouveau Psautier du Bréviaire romain*, traduction sur les originaux des psaumes et des cantiques, avec les principales variantes des Septante, de la Vulgate et de la version de saint Jérôme, par le chanoine E. PANNIER, consulteur de la Commission biblique, professeur d'Ecriture Sainte à la Faculté de théologie de Lille. Un vol. petit in-8° de XXVI-359 pages. Lille, Giard; et Paris, Lethielleux, 1913.

Digitized by Google

que de leur composition. Viennent ensuite quelques notes sur les titres des psaumes, notes qui sont en harmonie avec les décisions susmentionnées, puis de brèves indications sur le texte, les versions, la division du psautier en cinq livres : « L'origine du recueil remonte donc aux plus hautes époques de la monarchie juive (XIe et Xe siècles), les plus beaux morceaux lévitiques étant de la période littéraire d'Ezéchias (VIIIe siècle) ; à l'exil et au retour (VIe siècle) correspond le quatrième livre ; le reste s'espace, sans régularité absolue, sur plusieurs siècles postérieurs (du Ve au IIIe) ». De la distribution du Psautier dans le nouveau bréviaire, M. Pannier écrit : « Les exégètes pourraient désirer à quelques rares endroits des coupures mieux en harmonie avec le sens ou la strophique des psaumes. » Pour ne citer qu'un exemple, aux Complies de la cinquième férie, il semble qu'il eût été naturel de faire commencer la seconde coupure du psaume LXX au v. 12 et non pas au v. 13. M. Pannier ajoute : « D'autres, plus exigeants, réclameraient peut-être des modifications dans la traduction d'une cinquantaine de versets totalement inintelligibles. — Ce dernier désir se heurterait cependant à une grave difficulté pratique. » Il faudrait supprimer les susdits versets de la traduction hieronymienne et les remplacer par un texte nouveau. « On hésitera peut-être bien longtemps — et non sans raison d'ailleurs — avant d'infliger un traitement si énergique à un texte vénérable par son origine et son antiquité, cité et utilisé depuis des siècles par tant de Pères de l'Eglise, de pieux liturgistes, d'ingénieux interprètes et de doctes théologiens. »

« La récitation du Bréviaire crée pour ceux qui y sont obligés une véritable nécessité de faire une étude spéciale du psautier... Il est incontestable que cette étude doit être basée sur le sens littéral des psaumes... Il ne faut pas quitter ce sens littéral dans la récitation des psaumes messianiques ou moraux.. Les psaumes relatifs à Jérusalem sont des chants prophétiques qui ont bien plus en vue l'Eglise et la Jérusalem céleste que celle de la terre... Enfin les psaumes personnels sont rédigés de telle sorte que leur texte, loin d'être particulier au psalmiste, trouve une application facile à la vie intime de chacun des lecteurs. Les psaumes de la pénitence, ceux de recours

Digitized by Google

à Dieu au milieu des adversités, s'adaptent aisément à chaque âme chrétienne au milieu des épreuves intérieures ou extérieures. » Il est certain que le prêtre, dans la récitation du Bréviaire, plie nécessairement les formules bibliques à ses besoins présents et à ceux de l'Eglise. Personne ne lui demandera de faire à chaque psaume une œuvre de reconstitution historique et archéologique, ni de retrouver les pensées et l'état d'âme du psalmiste sur les points où ils différaient des nôtres. Ce serait là un travail de l'esprit, un exercice intellectuel et non pas une prière. Mais n'est-ce pas précisément un des mérites du traducteur de la Vulgate d'avoir commencé d'instinct et facilité, grâce à la largeur et à la souplesse des termes dont il s'est servi, ce travail d'adaptation du texte que chacun doit poursuivre pour son propre compte? Il faut reconnaître aussi que, certaines transpositions étant faites dans l'esprit du lecteur, et elles s'opèrent d'elles-mêmes, sans que plusieurs en aient conscience, les psaumes contiennent les plus belles prières que nous puissions prononcer. Souvent les psalmistes ont exprimé d'une façon pour nous définitive les sentiments de l'âme religieuse : à quiconque a éprouvé le sentiment de la pénitence, le psaume *Miserere* n'est-il pas venu sur les lèvres, et aucun pécheur repentant a-t-il encore rien trouvé de mieux à dire à Dieu que les immortelles paroles du livre sacré?

XI. M. Compaing a traduit les psaumes en vers français, en se basant sur le texte original (1). Œuvre très méritoire, parce qu'elle est très difficile. Cette traduction trahit vraiment beaucoup de travail et d'esprit de la part de son auteur. Elle est aisée et agréable à lire, aussi bien réussie, semble-t-il, qu'elle pouvait l'être. Peut-être réussira-t-elle à faire lire et goûter les psaumes à certaines personnes qui ne les auraient point lus ou n'en auraient pas senti le charme. Les exégètes de profession préféreront toujours une traduction aussi littérale que possible de l'original, par conséquent une traduction

(1) R. COMPAING. *Le livre de la prière inspirée, les Psaumes*, traduction en vers français d'après le texte original. Un vol. in-12, de XIX-309 page . Paris, Beauchesne, 1913. Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

en prose qui se contente d'observer les lois du parallélisme, et, si possible, de marquer le rythme. Mais les exégètes ne sont pas légion, et il faut penser aux autres. Ceux-ci sauront gré sans doute à M. Compaing de la peine qu'il s'est donnée pour eux.

XII. La pensée de l'Ecclésiaste, d'après M. Lévy (1), serait constituée par un mélange, à doses inégales, de pessimisme, d'hédonisme et de religion. Tout est vanité, en ce sens que les efforts de l'homme qui s'acharne à la poursuite du bonheur sont, d'avance, frappés de stérilité. Le bonheur existe pourtant, seulement il est un libre don de Dieu : si l'homme peut le recevoir, il ne saurait le conquérir, car tout se déroule ici-bas avec une véritable nécessité. La morale elle-même est vaine et impuissante à nous procurer jamais le bonheur, même par delà la tombe : l'homme meurt comme la bête. La conclusion est une sorte de nihilisme moral et d'hédonisme : la seule chose que nous ayons à faire en ce monde est de jouir du présent. Dieu existe, mais il n'est pas, comme on l'a cru, le gardien de la loi morale, il est seulement le distributeur de la joie, et sa volonté ne nous impose d'autre idéal que la jouissance.

Quiconque a lu l'Ecclésiaste songera immédiatement aux textes nombreux (II, 26 ; III, 17 ; VII, 26 *b* ; VIII, 5-8, 11-13 ; XI, 9*b* ; XII, 14) dans lesquels l'Ecclésaste affirme l'existence d'une rétribution morale : le bonheur sera pour ceux qui craignent Dieu et pratiquent le bien. Comment M. Lévy peut-il concilier avec ces textes la doctrine qu'il prête à l'Ecclésiaste? Le plus aisément du monde. Les textes qui affirment l'existence de la rétribution ne sont que des citations dans lesquelles l'Ecclésiaste rapporte les raisonnements des « hommes pieux » ou rappelle ses croyances premières ; mais il est d'autres textes, dans le livre, qui nient l'existence d'une sanction morale (VII, 15 ; VIII, 14-IX, 3) : seuls, ceux-ci nous donnent la pensée personnelle de l'Ecclésiaste. Cette théorie des « citations » serait

(1) *Das Buch Qohetleth ein Beitrag zur Geschichte des Sadduzäismus kritisch untersucht, übersetzt und erklärt*, von Dr Ludwig Levy, Rabbiner in Brünn. Un vol. in-8° de 152 pages, Leipzig, Hinrichs, 1912.

Digitized by Google

très commode : chacun pourrait enlever à l'auteur du livre sacré les pensées qu'il lui déplaît de trouver dans son œuvre. Malheureusement, il n'y a là qu'un expédient pour se débarrasser d'une partie des textes qui contredisent l'idée qu'on s'est formée, à priori, de la doctrine de l'Ecclésiaste : rien dans le livre n'annonce des citations ni ne les suggère. Mais il est d'autres textes encore qui ne rentrent pas dans la conception que M. Lévy s'est faite de l'Ecclésiaste ; ce sont les passages qui exhortent à la pratique des commandements, à la crainte de Dieu, et annoncent le jugement divin. M. Lévy les interprète à sa façon : craindre Dieu et observer les préceptes, cela veut dire dans la pensée de l'Ecclésiaste « jouir de la vie et se procurer du bien-être », et le jugement dont nous sommes menacés n'aura pour objet que d'examiner si nous avons profité autant que nous l'avons pu des plaisirs que Dieu nous a ménagés. M. Lévy reconnaît d'ailleurs que le sens naturel des propositions de l'Ecclésisate est tout autre : il a seulement usé de formules traditionnelles afin que les pieux puissent retrouver, sous les termes employés, les idées qui leur étaient chères ; en réalité, lui-même entendait et voulait faire entendre aux habiles autre chose. Il se serait donc servi de paroles à double entente, et dont le sens naturel n'était pas celui qu'il avait en vue. Cette accusation, car c'en est une, n'est appuyée par M. Lévy d'aucune preuve sérieuse, et il est même facile de démontrer que, dans plus d'un cas, le sens supposé par lui ne peut en aucune façon se loger sous les termes dont l'Ecclésiaste a usé. En fait, l'Ecclésiaste est beaucoup moins hédoniste, plus pessimiste et aussi plus religieux que ne l'a cru M. Lévy. Parler à son sujet de nihilisme moral, c'est le calomnier, et il n'est pas exact de dire qu'il ait nié l'immortalité de l'âme (1).

M. Lévy émet parfois au sujet de l'Ecclésiaste des vues assez justes. D'après lui, l'Ecclésiaste, dans l'Epilogue, n'est pas identifié avec Salomon : celui-ci n'aurait jamais pu être appelé simplement « un sage ». Le livre est écrit en prose,

(1) Se reporter à l'*Université catholique*, année 1913, II, p. 289, ss.; III, p. 16 ss.

Digitized by Google

sauf un petit nombre de versets. Il aurait été composé en l'an 203 avant Jésus-Christ. Cette date doit être un peu trop basse. Ben Sira utilise en somme l'Ecclésiaste comme les autres livres bibliques, ce qui suppose que de son temps (vers 180) l'Ecclésiaste était déjà relativement ancien. Le commentaire proprement dit de M. Lévy n'est pas sans mérite, mais il est beaucoup trop influencé par l'idée systématique et inexacte que l'auteur s'est faite de la doctrine de l'Ecclésiaste. Trop souvent aussi il a recours à des procédés superficiels et purement mécaniques pour établir un rapport quelconque entre diverses propositions du livre.

XIII. Le P. Munz, dans son travail sur le Cantique des cantiques (1), écarte l'interprétation typique, qui fut celle de Bossuet, et d'après lequel le livre inspiré, tout en gardant un sens spirituel, relaterait des faits réels de l'ordre naturel. Le Cantique n'est qu'une pure allégorie dans laquelle l'amour surnaturel entre Dieu et la créature est symbolisé par des images de l'amour humain. L'objet de l'amour divin dans le Cantique est à la fois l'Eglise, la Vierge Marie, les âmes prises individuellement. Le P. Munz explique le texte de l'Eglise seule. Le commentaire est précédé du texte hébreu et d'une traduction allemande. Il se divise en deux parties très distinctes: une explication grammaticale et littérale, puis l'interprétation allégorique. Ce qui caractérise cette dernière, c'est la volonté bien arrêtée de trouver jusque dans les menus détails du texte la description symbolique de quelque trait de l'Eglise ou de quelque événement de son histoire. L'auteur fait preuve d'une ingéniosité subtile et qui l'amène à des résultats bien singuliers. Il eût mieux fait de s'en tenir à une application plus générale du symbole.

XIV. Renseigner son lecteur sur le culte chez les Juifs et sur le cadre dans lequel il se célébrait, rendre par là même plus intelligible l'histoire biblique et les récits évangéliques, tel

(1) *Die Allegorie des Hohen Liedes* ausgelegt von P. R. Munz, O. S. B. Un vol. in-8° de x-305 pages. Freiburg im Breisgau, Herder, 1912. Prix : 6 fr. 70.

Digitized by Google

est le but que M. Lesêtre s'est proposé dans son petit volume sur le temple de Jérusalem (1). Il a certainement réussi à mettre à la portée des lecteurs de l'Evangile ce que l'on peut savoir sur le temple et sur son culte.

Un premier chapitre décrit le Tabernacle, ce temple portatif, avec ses divisions et ses dimensions, puis le temple de Salomon. Il en esquisse l'histoire, et celle du second temple, le temple de Zorobabel. Un second chapitre fait la description du temple d'Hérode. Le troisième contient, avec l'indication du personnel, l'exposé des divers sacrifices, des rites, et des fêtes de chaque semaine (sabbat), de chaque mois (néoménie) et de chaque année. Il est question aussi des synagogues et des emprunts de l'Eglise au culte juif. Un dernier chapitre rappelle les faits évangéliques qui se déroulèrent dans le temple d'Hérode, les événements dont il fut le théâtre durant les premières années de l'Eglise, sa ruine, la tentative de reconstruction de Julien l'Apostat, les destinées ultérieures du sol qui porta le temple de Iahvé.

(1) H. LESÊTRE, *Le Temple de Jérusalem*. Un vol. in-12, de VIII-216 pages. Paris, Beauchesne, 1912. Prix : 2 fr. 50.

E. PODECHARD.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Dr WEBER, Privatdozent de theologie à l'Université de Halle. *Das Problem der Heilsgeschichte* (Le problème historique du salut), d'après les chap. IX-XI de l'Epître aux Romains. — Leipzig, Deichert, 1911. — In-8° de 108 pages. — *Prix :* 3 fr.

On sait que dans les chapitres IX, X et XI de son Epître aux Romains, saint Paul s'attache à expliquer comment les juifs, à qui principalement avaient été faites les magnifiques promesses du Médiateur futur, sont cependant restés étrangers pour la plupart au grand bienfait du salut par Jésus-Christ. C'est à l'interprétation de ces trois chapitres qu'est consacré ce travail dont l'auteur a voulu faire, le sous-titre l'indique, une contribution à l'appréciation historico-théologique de la théodicée de S. Paul.

Une table des matières minutieuse donne très vite au lecteur une idée d'ensemble de cet ouvrage soigneusement ordonné et qui comprend, outre l'introduction, trois parties : les méthodes d'interprétation, l'enchaînement des idées dans les trois chapitres et les conclusions. Dans la première, l'auteur expose brièvement quatre méthodes d'interprétation qu'il élimine avec raisons à l'appui : interprétation prédestinatienne, indéterministe (sous ses deux formes), théorie de la double considération (Betrachtung) et explication historique. Il leur substitue ce qu'il appelle le principe de l'interprétation practico-actuelle (des praktisch-aktuellen Verstandnisses), dénomination qui aurait pu sans doute être plus heureuse et plus claire. Ce principe, dont on n'aurait pas su jusqu'ici apprécier l'importance, rend féconde l'interprétation historique qui, pour l'ensemble de la discussion, reste la vraie méthode. D'après le Dr Weber, S. Paul, qui tout d'abord ne songe pas du tout à donner la solution du problème, se voit dans la nécessité

Digitized by Google

d'écarter les obstacles et de combattre les résistances qui rendent impossible une explication exacte. Ce point de vue cadre bien avec cette considération que dans son chapitre IX S. Paul se meut dans un ordre d'idées juives ; il aboutit ainsi à l'explication moderne de la religion par l'histoire, explication qui nous donne la clef du chapitre en la subordonnant à la théologie juive et spécialement aux idées du livre des la Sagesse.

Dans la deuxième partie, après une discussion critique préjudicielle, et l'exposition de la suite des idées dans S. Paul, le problème est posé et résolu. Le grand nombre des Juifs n'est point rejeté, mais il s'est obstiné. L'effet de leur incrédulité (le salut des païens) est la clef de la solution définitive du problème. Cette solution est la répercussion sur Israël du salut des gentils.

Dans le chapitre des conclusions qui constituent la troisième partie, l'auteur met en lumière la signification historico-théologique de la théodicée du grand Apôtre en exposant tour à tourses conceptions théologiques, la caractéristique du Christianisme primitif, comme religion historique, à la lumière de l'Epître aux Romains ; il nous présente enfin comme le résultat théologique de la théodicée de S. Paul l'idée de Dieu enxisagé au point de vue de l'histoire du salut.

L. T.

Abbé DE SOLESMES. *Commentaire sur la Règle de saint Benoît.* — Un vol. in-8° de VII-569 pp. — Paris, Plon-Nourrit, 1913. — *Prix :* 10 fr.

Le texte de la célèbre *Règle de saint Benoît* a fait, dans ces dernières années, l'objet d'études approfondies de la part de Traube, Plenkers, D. Morin, et D. Butler en a donné récemment, en 1912, une édition critique excellente. Ce but scientifique n'est pas celui qu'a poursuivi le Révérend abbé de Solesmes, dans le volume que nous annonçons ici. Devant, par état, expliquer la Règle à ses religieux et à ses novices, il s'est préoccupé avant tout, d'en préciser très exactement le sens, d'en faire ressortir toute la richesse doctrinale et toute la valeur ascétique, de la faire goûter, aimer de ceux qui devaient diriger d'après elle toute leur vie. Le texte commenté est donc le texte reçu, accepté actuellement, bien que le R. Père ait soin de noter les variantes et les corrections critiques. De même les indications historiques, liturgiques, n'y interviennent que dans la mesure où elles sont nécessaires pour élucider le texte, encore

Digitized by Google

que ces indications soient nombreuses et prises aux meilleures sources. Le ton général de l'ouvrage en un mot est celui d'un commentaire moral, religieux, non d'un commentaire philologique ou historique. Et c'est par là qu'il plaira aux âmes pieuses, sérieuses, qui voudront se rendre compte de ce que la règle bénédictine contient de grand, de juste, de pondéré ; de la profonde connaissance qu'elle fait voir des voies de Dieu et des mystères du cœur humain. Les meilleurs esprits l'ont admirée comme un chef-d'œuvre de bon sens à la fois et de théologie mystique, comme le chef-d'œuvre d'un esprit marqué de Dieu évidemment pour gouverner les âmes. Le Commentaire de l'abbé de Solesmes, clair, complet, bien écrit, contribuera pour sa part à justifier encore ce verdict des siècles.

J. T.

Mgr Albert BATTANDIER. *Annuaire pontifical catholique* pour 1914. XVII^e année. — In-16 de 864 pages à deux colonnes avec 385 illustrations. — Paris, Maison de la Bonne Presse. — *Prix :* 5 fr.

Tout a été dit d'élogieux sur cette incomparable encyclopédie romaine qui jouit à bon droit de l'estime universelle, hautement appréciée aussi bien des laïques instruits désireux de se tenir au courant des choses de la Rome pontificale que des membres du clergé et de l'épiscopat du monde entier, comme aussi de S. S. Pie X qui daignait adresser, il y a quelques années, au docte Mgr Battandier ses plus sincères félicitations pour la rédaction de l'*Annuaire pontifical catholique*, ses plus vifs remerciements pour le don qu'il lui en avait fait, avec le vœu que pendant de nombreuses années encore il puisse s'occuper de ce travail.

L'*Annuaire pontifical catholique* n'est pas seulement un répertoire d'informations exactes et précises pour tout ce qui concerne la hiérarchie ecclésiastique, les Congrégations romaines, les Ordres religieux : il constitue en même temps un véritable trésor de science ecclésiastique par l'extraordinaire abondance de sa documentation et de ses articles historiques, artistiques, liturgiques, canoniques, que l'on chercherait vainement ailleurs, copieusement enrichis d'illustrations et de portraits. Mentionnons au passage, en dehors des innombrables listes habituelles, des pages extrêmement instructives et intéressantes sur : *Les gants du Souverain Pontife — Les Papes du* XVI^e *siècle — Les cardinaux légats — Les évêques français depuis le Concordat de* 1801 *classés par leur diocèse d'origine — L'ar-*

Digitized by Google

chidiocèse de Santiago du Chili — L'Eglise chaldéenne autrefois et aujourd'hui — Les canonicats d'honneur des rois de France et de leurs successeurs, etc., etc.

E. C.

MAXIMUS, *La lettre aux hommes de ce temps.* — Un vol. in-12, de 254 pp. — Paris, Société d'Imprimerie et de Librairie, 1912.

Ce volume est de ceux que beaucoup referment après les avoir seulement feuilletés, tandis que d'autres se laissent gagner par les déclarations et le ton « prophétique » de l'auteur. De fait, ou bien il conviendrait de le laisser bien vite retomber dans l'oubli ou bien il faudrait longuement étudier la personnalité de l'écrivain, ses idées, ses passions, l'état d'esprit qu'il révèle. Je n'ai ni le loisir de ne m'en pas occuper, ni le goût de m'y attarder longuement.

Je dirai donc seulement que celui qui s'appelle « Maximus » — sans doute parce qu'il est au-dessus ou en dehors des conventions sociales — paraît aigri d'une série de mécomptes qu'il aurait éprouvés dans sa jeunesse. Il prend un ton que certains trouveront incendiaire et d'autres prophétique pour dénoncer les abus et les crimes dont se rendent coupables et la société et les hommes qui la composent. C'est là tout l'objet de la première partie de l'ouvrage, qui comprend « La Lettre » et « L'Etuve » (poème tragique en prose).

La deuxième partie est composée d'une série de réflexions qui, mieux encore peut-être, révèlent les pensées de leur auteur. « Le grand Tout, imprimé sur nous, ne meurt point. Nous devons donc voir la mort d'un front serein ». « Tout l'effort de la morale future doit se résumer ainsi : briser la glace de l'hypocrisie ». « Savez-vous ce qui tue la littérature? ce n'est rien de ce qu'on dit : c'est *l'histoire de la littérature.* » « Brunetière sent le papier ». « Dieu ne veut pas d'interprètes ». « La Religion existe, elle le *sine qua non* de la vie ; mais toutes les soi-disant confessions léguées jusqu'ici, Romanisme en tête, ne sont que de barbares essais de cette religion ». « J'attaque le catholicisme, parce que le catholicisme n'est pas actif ».

Sur l'exemplaire que je possède, « Maximus » a fait marquer « Premier mille ». Je me demande si « les hommes de ce temps » s'intéresseront assez à ses idées pour qu'il nous soit donné de voir modifier ce nombre fatidique.

F. B.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Imprimerie Emmanuel VITTE, 18, rue de la Quarantaine, Lyon.

Digitized by Google

LES PRÉLIMINAIRES DE LA CONFISCATION GÉNÉRALE

LES ÉTAPES

DE LA

CONFISCATION DES BIENS RELIGIEUX

LA PREMIÈRE ÉTAPE

I

Le 4 mai 1877, Gambetta dénonçait à la Chambre des députés le péril de la mainmorte et de la domination cléricale. A grand renfort de périodes oratoires, il affectait de s'épouvanter de la situation :

Quand on se reporte à la statistique de 1865 et que, en dehors des pièces et des documents nouveaux, on pense à l'effrayante multiplication dont les Ordres religieux, les Congrégations de toute sorte, hommes et femmes, offrent le spectacle depuis le dernier recensement, on se demande si jamais, dans aucun pays, à aucune époque, il y a eu un tel développement et des biens de mainmorte et des Congrégations dévouées aux doctrines de la faction politique que je dénonce... un tel développement, une telle multiplication des Ordres non seulement non autorisés mais prohibés par la loi..... Ils ont à leur disposition toutes les facultés, tous les privilèges, tous les lieux de réunion ; ils ont toute liberté d'acquérir, de recevoir, de transmettre, de s'agréger, de se dissoudre, de se déguiser ; ils sont les seuls en France qui ont le privilège d'être placés au-dessus de la loi.....

Et je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France en disant : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

Digitized by Google

La voie était ouverte : la lutte contre « le cléricalisme », contre « la Congrégation », allait s'engager sans trêve ni merci.

Le 7 juillet 1879, M. Madier de Montjau reprenait le même thème et s'efforçait de surpasser encore Gambetta par l'emphase de ses affirmations. Faisant l'apologie des lois surgies entre le 10 août et les journées de septembre 1792, c'est-à-dire des mesures révolutionnaires qui ont été les préliminaires des massacres de septembre, lois qu'il déclarait aimer et vouloir faire revivre, il réclamait la suppression de toutes les Congrégations. — Notons comme un signe des temps que ces déclamations, sans cela bien oubliées, ont été, il y a onze ans, citées et reproduites avec une sympathie admirative, non plus au sein d'une assemblée politique, mais au cours d'un grave débat devant la Cour de cassation, par un haut magistrat. Le 4 février 1903, M. l'avocat général Sarrut faisait siennes, en effet, au lieu de les écarter dédaigneusement, ces périodes grotesques sur le congréganiste « esclave par le serment », devenu le bâton dans la main du vieillard », « le cadavre à la merci du laveur des morts », et entrant devant la Cour de cassation dans un ordre de considérations qui semblait bien sortir de ses attributions, il concluait, lui aussi, que « la Congrégation » se dresse contre l'Etat, l'affaiblit et l'épuise par l'accaparement de citoyens soustraits à la famille et à la cité, par la détention de biens de mainmorte considérables, le plus souvent improductifs (1).

II

C'est en suite de pareilles incitations des Gambetta et des Madier de Montjau que fut engagée la campagne dite de l'article 7 contre la liberté d'enseignement, et que furent pris les célèbres décrets du 29 mars 1880, contre les Jésuites et les Congrégations non autorisées. 261 propriétés furent violées et 5643 religieux jetés à la rue.

(1) Le texte complet des conclusions de M. Sarrut, fort remarquables quand l'auteur s'est placé sur le terrain strictement juridique, a paru dans la *Loi*, numéros des 23 et 24 février 1903.

Digitized by Google

Mais l'expulsion des personnes, la fermeture de chapelles, malgré leur gravité, ne pouvaient suffire à donner satisfaction à tant de haines et de convoitises. Les confiscations suivent presque infailliblement les proscriptions, quand elles ne les précèdent pas. C'est dans l'ordre.

Cependant, l'opinion publique n'était point encore prête aux mesures trop brutales contre la propriété, et la magistrature, avant 1883 (1), était encore imbue des vieilles traditions de notre droit public l'instituant gardienne de la propriété et de la liberté individuelle. Il fallait aller progressivement et sans heurt. L'idée vint de demander à l'impôt de servir d'instrument de confiscation. La chose est plus aisée peut-être en France que partout ailleurs : le mécanisme de nos grandes administrations publiques, et surtout l'organisation merveilleuse de l'administration de l'Enregistrement, habilement utilisés, peuvent permettre d'arriver presque automatiquement et sans choc, à de véritables nationalisations des biens.

Le Gouvernement imagina donc de demander à deux formes d'impôts, dont le nom restera dans l'histoire de la persécution religieuse au XIX^e^ et au XX^e^ siècle, l'impôt sur le revenu et le droit d'accroissement, d'ouvrir non seulement dans le patrimoine, mais encore dans tout le régime légal des Congrégations, une première brèche de manière à donner ouverture à d'autres dispositions exorbitantes du droit commun.

Sans entrer dans des détails techniques, donnons une idée générale de ces impôts, ajoutés en supplément aux impôts ordinaires que les Congrégations payaient exactement dans les mêmes conditions que les simples particuliers ou les personnes morales similaires.

(1) Devant le Tribunal des Conflits, le 2 décembre 1902, le commissaire du Gouvernement, M. Romieu, a fait relativement aux décrets de 1880 et à la magistrature de cette époque, cet aveu qui en dit long malgré son laconisme :

« D'abord, leur applicabilité (des art. 291 et 292, Code pén. et de la loi de 1834) aux Congrégations était, à l'époque, fort contestée, et n'a été reconnue définitivement que depuis l'arrêt de la Cour de Paris du 6 mars 1900 : IL ÉTAIT PLUS QUE DOUTEUX EN 1880 QUE L'ADMINISTRATION PUT LA FAIRE ADMETTRE PAR LES TRIBUNAUX. » (*Recueil des arrêts du Conseil d'Etat*, 1902, p. 718.)

Digitized by Google

L'impôt d'accroissement repose sur une fiction. On imagina que chaque congréganiste devait être réputé avoir un droit de copropriété sur tous les biens sans exception dépendant de la Congrégation : chaque décès devait donc avoir pour conséquence d'entraîner une mutation de propriété, d'enrichir les survivants, d'accroître leur part et, en conséquence, de donner ouverture à un droit de succession. Ajoutons que le jeu des lois fiscales établissait un minimum de perception et que, pendant plusieurs années, l'administration entendit imposer un système de déclarations multiples qui aboutissait à augmenter les droits dans des proportions fantastiques.

Prenons un exemple. Chaque Petite Sœur des Pauvres était réputée propriétaire de tous les biens, meubles et immeubles, sans aucune exception, possédés par sa Congrégation dans toute la France ; toutes les fois qu'une Petite Sœur mourait, on considérait que ce décès enrichissait la Congrégation, et chaque décès entraînait pour la Congrégation l'obligation de souscrire des déclarations de succession et d'acquitter des droits sur le prétendu bénéfice que lui procurait le décès.

Quant à l'impôt sur le revenu, il procédait de l'idée suivante: tous les biens, meubles ou immeubles, d'une Congrégation, sans aucune exception ni réserve, seront réputés rapporter au minimum un revenu de 5 % et il faudra payer un impôt sur ce revenu obligatoirement imposé, et cela à peine d'amendes de 125 à 6250 francs chacune.

Tel fut l'objet des lois du 28 décembre 1880 et du 29 décembre 1884.

Il faut avoir la franchise de le reconnaître : ces impôts exorbitants du droit commun ne reposaient sur aucun fondement économique et entendaient frapper les Congrégations à raison de leur seul caractère. Il y avait là un précédent singulièrement inquiétant.

D'énergiques protestations se produisirent. Pendant plusieurs années, de nombreuses Congrégations refusèrent de se laisser traiter en parias : elles préférèrent laisser saisir leurs biens. La vente sur la place publique du mobilier des Sœurs de Saint-Charles, à Marboz, suscita une si vive émotion, que des ordres furent aussitôt donnés de s'abstenir de faire vendre les

Digitized by Google

meubles. L'administration jugea plus sage de s'attaquer aux immeubles, leur expropriation poursuivie devant le tribunal devant produire moins d'effet sur l'opinion.

D'autre part, pour faciliter la perception du droit d'accroissement, on le transforma en 1895 en une taxe annuelle, indépendante dès décès et calculée sur une moyenne approximative qui, d'ailleurs, aboutissait à peser plus lourdement encore.

Malgré tout, l'Administration commençait à se préoccuper sérieusement des résultats de sa campagne fiscale quand les résistances s'émiettèrent en suite d'interventions variées et parfois inattendues qu'il est encore trop tôt pour apprécier dans leur ensemble. Dès l'année 1900, la plupart des Congrégations avaient cessé leurs protestations, et, pensant éviter un plus grand mal, elles consentirent à souscrire les déclarations fiscales imposées par les nouvelles lois.

III

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de chercher dans un document officiel la preuve des procédés malhonnêtes auxquels avait eu recours le Gouvernement pour obtenir des Chambres le vote de l'aggravation des mesures qu'il voulait prendre contre les Congrégations. L'aveu en a échappé de la façon la plus inattendue à la séance du Sénat du 9 avril 1895. M. Thévenet, qui, avant de devenir l'avocat très « honoré » des liquidateurs, avait été ministre de la Justice, fulminait à la tribune du Luxembourg contre les fraudes des Congrégations ; il en donnait une preuve :

Pour la taxe d'accroissement, les prévisions budgétaires s'étaient élevées à 3.257.000 francs. Savez-vous quelle a été la recette? 86.000 fr.

Et le *Journal Officiel* mentionne : « *Nouvelles exclamations et rires ironiques sur les mêmes bancs* » [*à gauche*].

A ce moment, intervient M. Boulanger, qui, comme directeur général de l'Enregistrement et comme commissaire du Gouvernement, avait joué un rôle important dans la confection et l'application de la loi, et le dialogue suivant s'engage :

Digitized by Google

M. ERNEST BOULANGER. — Voulez-vous, Monsieur Thévenet, me permettre une rectification?

M. THÉVENET. — Très volontiers.

M. ERNEST BOULANGER. — Les prévisions budgétaires de la loi de 1880 ont, en effet, été fixées officiellement à 3.257.000 francs ; *mais elles ont été élevées à ce chiffre pour les besoins de la cause.* (*Bruit.*)

Les évaluations de l'Administration fournies alors au Gouvernement ne dépassaient pas un million et demi. Si on les a alors majorées à 3.257.000 francs, c'est qu'on avait besoin de réaliser alors l'équilibre du budget. (*Hilarité générale. Bruit et interruption à gauche.*)

J'affirme ce fait, qui est démontré par les documents officiels, et ce n'est pas la première fois que l'on emploie ce procédé, je puis en donner le témoignage.

Plus d'une fois au dernier moment, quand on est embarrassé pour établir l'équilibre, on majore les recettes ; cela est arrivé pour les douanes. C'est ce qui a eu lieu en 1880 pour l'accroissement.....

La moralité de la loi de 1884 est dans ces lignes. On avait donc induit systématiquement les Chambres en erreur, et, ceci fait, on venait leur dire en leur proposant de modifier la loi de 1880 : « Il est temps que cette mystification finisse, et nous vous proposons un texte précis qui ne permettra plus la fraude. »

IV

Si maintenant l'on veut connaître les resultats financiers de l'opération, on constate, d'après la statistique publiée en 1912 par le ministre des Finances, que, au cours d'une période de onze ans, de 1900 à 1910, les deux taxes ont produit un total général de 26.259..400 francs. Le montant annuel des sommes à recueillir est appelé à diminuer très rapidement avec la disparition des Congrégations, et la *Revue de l'Enregistrement*, sous un arrêt de Cassation du 11 juin 1912 (art. 5573), reconnaissait avec mélancolie : « Ainsi, c'est pour obtenir un produit qui n'excède guère le millième de ses recouvrements totaux que l'Administration a déployé, depuis tant d'années, cet immense effort ; il n'est pas douteux que, dirigé vers d'autres objets, il eût été plus fructueux pour le Trésor. »

Digitized by Google

La soumission des Congrégations n'a désarmé naturellement aucune haine. Elle a eu, malheureusement, une autre conséquence.

C'est de donner l'idée d'étendre ces impôts à des groupements auxquels, très certainement, le législateur n'avait jamais pensé en votant le droit d'accroissement et la taxe sur le revenu.

Depuis 1903, la Cour de cassation, qui, en matière d'impôts, s'est fait l'auxiliaire la plus infatigable de l'Enregistrement, a posé en principe que la loi atteint non seulement les Congrégations religieuses, mais encore tous les groupements qui, sans présenter le caractère de Congrégation, peuvent être considérés comme poursuivant à titre principal et prédominant un but religieux.

Dix pères de famille forment une société pour acheter un immeuble, construire une école et y faire donner l'enseignement :

Si l'enseignement est donné dans un sens irréligieux ou neutre, pas de difficulté : aucun impôt spécial n'atteindra la Société;

Si, au contraire, les tribunaux estiment que le but poursuivi par les dix pères de famille est à titre principal et prédominant d'assurer un enseignement religieux, les impôts supplémentaires deviennent exigibles.

On est donc arrivé à ce résultat monstrueux d'établir des impôts sur des sentiments et des idées.

Ce sera, pour plus tard, une des lourdes responsabliités de la Cour de cassation d'avoir cherché à interpréter dans le sens le plus extensif les lois de 1880 et 1884, au mépris de la règle traditionnelle qui veut que les dispositions fiscales, comme les dispositions pénales, soient de droit strict, et de s'être efforcé, pour se faire le pourvoyeur du Trésor, de tirer des textes obscurs tout ce qu'il est possible d'en extraire, au risque de tomber dans l'arbitraire le plus effrayant et d'aboutir, par exemple le même jour, à l'occasion de deux situations identiques, à consacrer deux solutions de fait exactement contraires.

Le danger de cette interprétation pèse maintenant sur tous les groupements entre catholiques. Dans la rédaction des actes,

Digitized by Google

des procès-verbaux, des contrats, il nécessite des précautions minutieuses : tout ce qui pourrait apparaître comme désintéressé est devenu suspect, et, pour obtenir la protection des tribunaux, il faut affirmer bien haut son désir de poursuivre avant tout une recherche de bénéfices.

LA DEUXIÈME ÉTAPE

V

La lutte sur le terrain fiscal, engagée dès 1880 et 1884, a marqué la première étape dans la voie des confiscations. Après avoir fait accepter par l'opinion l'exigibilité — du moment qu'il s'agissait de Congrégation — du droit d'accroissement sur des mutations inexistantes et d'une taxe sur un revenu fictif, on pouvait songer à aller plus loin.

Le 28 octobre 1900, M. Waldeck-Rousseau prononçait à Toulouse un discours resté célèbre, dans lequel il jetait en pâture à la foule le patrimoine des Congrégations :

> Ce n'est pas le lieu ni le moment de faire de la statistique ; mais, pour montrer qu'en signalant à la tribune le péril d'une mainmorte grandissante qui menace le principe de la circulation des biens, nous n'avons pas obéi à de vaines alarmes, il suffira, je pense, de dire que la valeur des immeubles occupés et possédés par les Congrégations était, en 1880, de 700 millions, et qu'aujourd'hui elle dépasse le milliard.

Et ce milliard apparaissait dans une fantasmagorie saisissante comme pouvant d'un coup remplir la caisse des retraites ouvrières, si vaste, si vide, si difficile à alimenter.

Pour donner une apparence scientifique au chiffre fixé par M. Waldeck-Rousseau, le ministre des Finances, M. Joseph Caillaux, faisait, quelques semaines plus tard, paraître en deux énormes volumes les résultats d'une enquête qui aboutissait à mettre à l'actif des Congrégations, sous forme directe ou dissimulée, un patrimoine immobilier de un milliard, 71 millions de francs.

Digitized by Google

L'enquête de M. Joseph Caillaux — qui restera longtemps comme le plus parfait chef-d'œuvre de la mauvaise foi jacobine — fourmillait d'erreurs et de confusions. Elle mêlait et additionnait les immeubles possédés et les biens occupés, elle ne tenait aucun compte des hypothèques ni du passif, et, pour arriver à tout prix au chiffre fatidique, elle ajoutait au petit bonheur 295 millions d'immeubles « à l'égard desquels la raison d'être des taxes est encore indéterminée ».

A la Chambre des députés, ce fut un effondrement : M. Paul Beauregard en fit une exécution saisissante (1). Depuis ce jour, le Gouvernement, n'ayant plus intérêt à l'invoquer, n'hésite pas à reconnaître qu'il ne faut point attacher trop d'importance aux chiffres qui y ont été donnés. A cet égard, les aveux faits à la deuxième séance de la Chambre du 11 mars 1910, ne laissent rien à désirer.

Mais, peu importe ! Comme l'a dit M. de Mun, le milliard des Congrégations était « un de ces mots ailés qui parcourent le pays, qui font leur chemin, qui soulèvent toutes les colères, qui développent toutes les convoitises ». Il contribua manifestement à permettre le vote de la loi du 1er juillet 1901 qui prononçait la dissolution et la liquidation de toutes les Congrégations non autorisées, et accordait seulement un délai de trois mois aux Congrégations non autorisées pour solliciter une autorisation législative.

Dès les premiers jours d'octobre 1901, des liquidateurs étaient nommés. Les opérations de liquidation commençaient aussitôt : elles portaient sur les 237 Congrégations qui n'avaient pas demandé l'autorisation.

Disons immédiatement que, deux ans plus tard, en 1903, les Congrégations qui avaient sollicité l'autorisation seulement au titre d'enseignantes voyaient leurs demandes rejetées en bloc et étaient pourvues de liquidateurs. Le même sort était fait aux Salésiens et aux Chartreux.

(1) Neuf ans plus tard, à la séance de la Chambre du 14 mars 1910, M. Beauregard reprenant cette enquête en a démontré le caractère non pas seulement fantaisiste, mais criminel (*J. Officiel*, p. 1441 et s.). Ce réquisitoire restera comme l'un des plus écrasants contre les auteurs et les complices.

Digitized by Google

Et pour jeter un coup d'œil sur les liquidations, ajoutons qu'après les Congrégations non autorisées, les Congrégations enseignantes régulièrement autorisées se voyaient toutes supprimées l'année suivante par l'effet de la loi du 7 juillet 1904, si bien qu'à l'heure actuelle, toutes les Congrégations exclusivement enseignantes ou rangées même par erreur dans cette catégorie — comme les Clarisses de Lyon qui n'ont jamais enseigné l'alphabet — sont en liquidation au même titre que les Congrégations qui, en 1901, avaient jugé illusoire d'aller au-devant d'un refus certain.

La statistique gouvernementale de 1906 constatait que 677 liquidations avaient été ordonnées : 237 concernaient des Congrégations non autorisées et 440 concernaient des Congrégations supprimées par la loi du 7 juillet 1904.

Depuis ce jour, d'autres Congrégations ayant été atteintes, il semble qu'il faut porter à 720 le nombre des Congrégations frappées depuis 1901.

VI

Arrêtons-nous un moment sur la liquidation des biens des Congrégations pour voir les résultats obtenus.

Pendant quatre ans, les Congrégations ont été livrées à une exploitation que, sous le contrôle indulgent des Parquets, rien n'est venu troubler. A eux seuls, trois liquidateurs parisiens avaient reçu mission de liquider, l'un 13 Congrégations (M. Duez) ; l'autre 53 Congrégations (M. Ménage) ; la troisième 78 Congrégations (M. Lecouturier) (1).

Des liquidateurs de province avaient reçu mission de liquider les autres. Dans la circulaire qu'il adressait aux procureurs généraux, le 21 octobre 1904, M. Vallé, garde des Sceaux, avait fait ses recommandations : « Vous aurez soin de faire nommer des liquidateurs offrant des qualités politiques suffisantes. » Je ne veux pas rechercher comment ces indications

(1) Cf. *J. O.*, 15 mars 1910, p. 1434, col. 3.

Digitized by Google

ont été suivies et j'entends éviter ici de formuler contre qui que ce soit aucun jugement personnel. Je constaterai seulement que, portés aux nues pendant quelques années, les liquidateurs, depuis le jour où les scandales de Duez ne purent plus être étouffés et furent officiellement révélés à la tribune parlementaire, ont subi les attaques les plus violentes.

A la deuxième séance de la Chambre du 11 mars 1910, quand il fallut convenir des malversations de Duez, M. Jaurès, en vue de dégager son parti qui avait voté les liquidations, attaquant les liquidateurs avec violence, s'écriait :

Il y a toujours à point nommé un groupe tout formé pour exploiter les événements qui passent. (*Applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Dans la grande forêt trouée de tant de lumière et remuée par tant de souffles, il y a sous chaque feuille une colonie d'insectes et il y a toujours des araignées qui guettent, prêtes à saisir toutes les proies. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Eh bien ! je demande, et c'est ma première question, comment ces hommes ont-ils pu être choisis et comment ont-ils pu si longtemps être maintenus?

Le leader socialiste s'attirait une rude réponse contre laquelle l'*Officiel* ne mentionne aucune protestation.

M. Maurice Barrès. — On ne pouvait évidemment trouver que des canailles pour faire la besogne qu'on leur confiait.

M. Maurice Binder. — Ils étaient très bien apparentés dans la magistrature (*Bruit*) (1).

En tout cas, la morale du débat était résumée quelques instants plus tard par M. Georges Berry :

Le Parlement a spolié les associations, ses mandataires spolient les associés (*Réclamations à gauche*) ; le Parlement a spolié les Congrégations, ses délégués spolient les congréganistes. C'était dans la règle et c'était dans l'ordre.

Et la frayeur causée, non point par les faits, mais par l'éclat de ces divulgations était telle que le garde des Sceaux, après avoir parlé de l'exploitation « odieuse à laquelle se sont livrés des bandits de procédure et des hommes de proie qui ne méritent pas le nom d'hommes de loi », s'oubliait jusqu'à déclarer :

(1) *J. O.*, 12 mars 1910, p. 1413.

Digitized by Google

J'ai le devoir absolu de dire toute la vérité au Parlement, et je dois le convier à rechercher avec moi, à rechercher avec le Gouvernement en dehors et au-dessus des personnes elles-mêmes, SI, VÉRITABLEMENT, IL N'Y A PAS QUELQUE CHOSE DE GANGRENÉ DANS NOTRE ORGANISATION JUDICIAIRE (*Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs*) ET S'IL N'EST PAS NÉCESSAIRE, INDISPENSABLE, URGENT D'Y PORTER LE FER ROUGE (*Nouveaux applaudissements*). (*J. Officiel*, p. 1434.)

C'est en suite de ces débats qu'une loi hâtivement votée substituait aux liquidateurs l'Administration des Domaines pour achever l'œuvre commencée.

Disons-le tout de suite, pour enlever aux esprits trop simples les illusions que paraît faire concevoir la probité personnelle incontestable de l'immense majorité des fonctionnaires de l'enregistrement : les Congrégations n'ont rien eu à gagner au changement, et l'Administration a résolu le dificile problème de faire souvent regretter des liquidateurs les plus sectaires. Etre impersonnel et anonyme, sans responsabilité, sauf dans des cas exceptionnellement retentissants, l'Administration continue avec une sérénité implacable l'œuvre de la spoliation. Son ingéniosité ne recule devant aucune théorie, devant aucun procès, si détestable soit-il. Un échec ne la décourage jamais. Les décisions à prendre sont centralisées à Paris. Les propositions émanant des directeurs de départements ne pèsent guère dans la balance si elles ne cadrent pas avec les vues d'un Comité directeur choisi avec soin par le ministre comme agent d'exécution de ses volontés. Pour obtenir justice, il faut tenir compte de l'hostilité du ministère, dont plus d'un tribunal se préoccupera, des lenteurs invraisemblables des formalités administratives, de cette tournure d'esprit fiscal, qui, même sans profit personnel, prédispose à incliner tous les droits devant cette divinité du régime moderne qui s'appelle l' « Administration ». La liquidation des Congrégations pèsera probablement hélas ! pendant longtemps sur l'Administration et la Magistrature, car, au-dessus d'individualités dignes de respect, la conscience publique ne perçoit que les faits d'ensemble, et les graves paroles du bâtonnier Barboux devant la première Chambre du tribunal de la Seine traduisent son sentiment :

Digitized by Google

« Vous oubliez — c'est ce qui me fâche — que ces perpétuels changements du droit, sous l'influence des idées et des passions politiques ont pour conséquence de faire pénétrer dans l'esprit du peuple cette idée que les lois ne sont que des armes serviles entre les mains des partis, et que cela conduit un peuple incertain, mobile, frondeur, un peuple qui passe très aisément de la servitude à la frénésie, au mépris du droit, et, par conséquent, ce qui est aussi grave, au mépris de ceux qui rendent la justice (1). »

VII

Il n'est pas possible encore de se faire une idée définitive du résultat des liquidations. Après les interpellations véhémentes de M. Groussau à la Chambre, en 1905, et de M. Le Provost de Launay au Sénat, le ministère se décida à entreprendre la publication des « Rapports au Président de la République sur les opérations effectuées en vertu des lois relatives à la liquidation des Congrégations supprimées ». Le premier rapport, signé par M. Joseph Caillaux et M. Guyot-Dessaigne, porte la date du 18 novembre 1907. Le septième et dernier, daté du premier août 1912, a été distribué aux membres du Parlement au cours de l'année 1913.

Ces énormes volumes sont d'une lecture singulièrement difficile. On se rend vite compte qu'ils sont établis avec une extrême circonspection et qu'ils n'ont pas pour but de projeter la lumière sur des opérations dont le caractère ne fait illusion à personne. Le dernier de ces rapports appellerait même une très grave observation : il contient des erreurs qui ne peuvent point être involontaires relativement aux liquidations Duez. Tandis que le sixième Rapport relate une créance de 4 millions contre Duez et explique que des saisies-arrêts et oppositions ont été pratiquées pour valoir jusqu'à concurrence de 5 millions, le septième Rapport ne fait plus

(1) *Gazette des Tribunaux*, 3 février 1905.

Digitized by Google

aucune allusion à ces détournements. Cette merveilleuse comptabilité de l'Enregistrement qui ailleurs redresse des erreurs de 10 ou 35 centimes ne consacre pas une ligne à ces 4 millions ! (1)

Faut-il tout d'abord citer quelques faits particuliers pour montrer ce que sont devenus, sous la main des liquidateurs, les immeubles des Congrégations, ces immeubles évalués si cher quand il s'agissait de leur faire supporter des impôts exceptionnels ou quand il s'agissait de faire appel à la convoitise des masses en faisant miroiter le profit qu'en retirerait la Caisse des retraites ouvrières?

En fait, les résultats des liquidations au cours des premières années apparaissent comme invraisemblables :

A Nancy, le liquidateur vend pour 1250 francs, à un entrepreneur de démolitions, la chapelle des Dominicains qui en avait coûté 200.000.

L'immeuble des Rédemptoristines de Saint-Amand-les-Eaux, dans le Nord, qui avait coûté 800.000 francs, estimé 340.000 francs, est adjugé, le 25 février 1905, à 21.000.

A Lyon, le monastère de Notre-Dame des Missions, chemin de Montauban, estimé par l'Administration 225.000 francs, est péniblement adjugé à 31.427 francs ;

A Marseille, chez les Rédemptoristes, on vend pour 3 fr. 50 un maître autel ; pour 2 fr. 40 une bibliothèque de 500 volumes ; pour 225 fr. 75 tout le mobilier ;

On vend 56.100 francs l'immeuble des Bénédictions de Delle, d'une valeur de 300.000 francs ;

13.000 francs celui des Carmélites de Bagnères-de-Bigorre, qui a coûté 90.000 ;

(1) Au moment où nous corrigeons les dernières épreuves de ce travail, le *Journal des Economistes* de M. Yves Guyot, ancien ministre, publie, sous la signature de M. Félix Garcin, une remarquable étude sur « L'hypocrisie d'une comptabilité publique » (N° du 15 mars 1914, p. 372 à 401). Jamais les mensonges de la liquidation des Congrégations n'avaient été aussi vigoureusement mis en lumière. Il faudrait tout citer. Et dans une Revue purement économique, qu'on n'accusera vraisemblablement pas de cléricalisme, on voit formuler des appréciations comme celle-ci : « Dissimulation, tartuferie, mauvaise foi, toutes les nuances de l'hypocrisie s'étalent dans ce septième rapport. »

Digitized by Google

10.000 francs, à Belley, la maison-mère des Frères de la Sainte-Famille estimée 179.800 ;

12.500 francs le noviciat de Flavigny, estimé 360.000.

Plus tard, on perfectionna le système en vendant à « *à l'amiable* » aux villes les immeubles dont elles ont envie, et c'est ainsi que M. Herriot, maire de Lyon, pourra se flatter publiquement d'avoir fait faire une excellente opération en négociant avec la liquidation des Jésuites la cession du Collège de la Trinité.

Dans le rapport officiel de 1907, le ministre est obligé d'avouer que, de 1901 à 1906 inclus, la liquidation achevée de 46 Congrégations, dont les biens avaient été évalués 10 millions, avait produit un actif brut de 3.062.223 fr. 98, grevé d'un passif de 2.872.385 fr. 10, soit en chiffres ronds 2 millions 800.000 francs de passif pour un actif de 3 millions.

Pendant ce temps, les avocats des liquidateurs avaient touché, d'après les constatations du rapport, 1.000.671 fr. 95.

Au 31 décembre 1911, d'après le dernier rapport, l'actif restant à réaliser s'élevait à 83.526. 497 fr. 33, et le passif restant à acquitter : 87.258.219 fr. 71 (là-dessus, il y a environ 57 millions contestés).

Il est impossible de se faire une idée exacte du profit qui sera retiré de l'opération après paiement de tous les frais.

Les chiffres annoncés par le directeur général des Domaines pour l'ensemble des 720 Congrégations liquidées arriveraient à obtenir 20 % brut des chiffres donnés par Waldeck-Rousseau.

Si l'on prend les résultats donnés par la liquidation des Congrégations, dont le siège est à Paris, on trouverait que l'actif produit (ou annoncé?) ne serait que de 8 % des chiffres de l'enquête du milliard.

En tout cas, ce que l'on constate, c'est, suivant une expression très juste, la « volatilisation » du milliard, volatilisation dont l'histoire des marques de la Chartreuse restera comme l'un des incidents les plus scandaleusement caractéristiques.

Peu importe : le but de spoliation a été atteint.

Digitized by Google

VIII

La loi de 1901 (art. 18) décidait que le restant de l'actif net serait « réparti entre les ayants-droit », et elle annonçait des pensions et des secours à accorder aux Congréganistes.

Sur la qualité des ayants-droit à la répartition, la solution a été très simple. La Cour de cassation, qui sur tous les points semble avoir pris à tâche d'aggraver les lois sur les Congrégations, n'a pas craint de décider que le seul ayant-droit à l'actif devait être l'Etat. Les Congréganistes sont donc de ce chef exclus de toute répartition (1).

Restaient les allocations de pensions et de secours.

Qu'a-t-on accordé jusqu'à ce jour aux congréganistes appartenant aux 720 Congrégations dissoutes. Le rapport de 1907 indique que les liquidateurs auraient accordé d'office les secours suivants :

En 1901.....	aucun.
En 1902.....	aucun.
En 1903.....	pour 350 francs.
En 1904.....	10.229 fr.75 (2).

En forçant les chiffres, nous trouvons donc qu'en trois ans et demi les liquidateurs ont versé aux congréganistes indigents ou pour eux une somme qui n'atteint pas 21.619 francs.

(1) Cass. Civ., 13 mars 1907, cassation de l'arrêt d'Aix rendu au profit des Carmélites de cette ville. (*Rec. Gaz. Pal.*, 1907, I, 377.) — Ce qui restera de plus grave à la charge de la jurisprudence, c'est l'effet rétroactif qu'elle a entendu attribuer aux monstrueuses présomptions d'interposition de personnes et l'extension qu'elle a donnée à la forclusion de 6 mois. Ceux qui ne sont pas mêlés à cette lutte ne peuvent pas se douter des invraisemblables spoliations qui en sont résultées.

(2) Peut-être 270 francs de plus si le secours de 30 francs à un octogénaire de Tinchebray a été continué pendant toute l'année. Ajoutons une quote-part des frais d'hospitalisation pour la Sainte-Famille de Besançon, frais atteignant au total 13.841fr. 20 pour 1904 et 1905. Ajoutons enfin trois allocations de 1.200 à 1.600 francs à des Augustines de Sainte-Marie de Lorette par arrêté du 6 juillet 1904.

Digitized by Google

Jusqu'au 31 décembre 1906, donc en cinq ans et demi, les liquidateurs auraient employé en secours et frais d'hospitalisation une somme de 271.048 fr. 65 (1).

En dernier lieu, du 29 mars 1910 au 31 décembre 1911, c'est-à-dire en deux ans, le Rapport mentionne :

Secours	750.535 fr. 48
Allocations	309.838 fr. 13
Pensions	160.221 fr. 62
	1.220.595 fr. 23

Là-dessus, en 1911, les secours s'élevaient à : 424.048 fr. 38.

En 1911, aucune pension alimentaire dans le Rhône, la Loire, la Haute-Loire, l'Isére, la Drôme.

On en trouve treize dans l'Ain,

Six dans l'Ardèche.

Il en a été concédé au total dans cinq départements, d'ailleurs pour des sommes dérisoires.

* * *

Il y a en ce moment, sur un des plateaux de notre ville, une Congrégation autrefois florissante, contre laquelle des procédures ont été commencées dès le lendemain de la loi de 1904. Elle se compose actuellement d'une soixantaine de religieuses pour la plupart âgées ou infirmes. Certaines avaient apporté des dots considérables, employées à des constructions dont, à raison de la situation, profitera largement la liquidation. Le Gouvernement les a autorisées à demeurer dans un bâtiment délabré, mais aucun secours n'a encore été accordé. Et pour faire vivre ces 60 à 70 personnes, il faut que trois religieuses valides donnent des leçons au cachet, que cinq, dont l'une toujours alitée, fassent des travaux de couture, que d'autres travaillent pour classer des étiquettes d'une pharmacie ou procèdent au dépouillement d'un concours qu'elles doivent à la

(1) Le 14 mars 1910, le garde des Sceaux a prétendu que le total général des secours accordés en 1908 s'élevait à 526.459 fr. 30 — et qu'ils avaient été en chiffres ronds de 170.200 en 1905 ; — 176.000 en 1906 ; — 415.800 en 1907.

Ces chiffres cadrent difficilement avec ceux des rapports officiels.

Digitized by Google

générosité d'un grand journal. A certains moments, on ne sait pas, la veille, comment on vivra le lendemain, et il a fallu, en plus des aumônes des familles, recourir pendant quelques jours aux bons des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Ajoutons que c'est une Congrégation contre laquelle les pouvoirs publics ne manifestent pas d'hostilité. On peut juger par cet exemple, qui n'est malheureusement pas une exception, du sort fait aux religieuses atteintes par la loi.

A l'audience de la Cour d'assises du 10 décembre 1913, le Fr. Justinus faisait cette grave déclaration :

> Un honorable inspecteur des finances a pu dire, avec l'autorité qui s'attache à sa compétence et à ses fonctions, que, réserve faite des principes, « les Frères ont apporté à la liquidation de leur Institut une collaboration très active, très intelligente et très loyale. »
>
> Nous aurions très sincèrement voulu, Messieurs, contribuer à faire éviter la faillite des promesses de la loi. Malheureusement, notre loyauté n'a pu la conjurer ; AUCUN DE NOS VIEILLARDS ET DE NOS INFIRMES HOSPITALISÉS DANS NOS MAISONS DE RETRAITE N'A ENCORE REÇU LA PLUS MODIQUE PENSION NI LE PLUS FAIBLE SECOURS. De plus, *mille cent trois* de ces vétérans de l'enseignement populaire sont déjà partis de ce monde créanciers de la liquidation et de la France qu'ils avaient généreusement servie toute leur vie.

Quand les 2.000 Frères indigents pour lesquels des pensions ont été demandées seront décédés, le Gouvernement se déclarera prêt à continuer avec bienveillance l'étude des dossiers.

Pendant ce temps, le dernier rapport — 1er août 1912 — établi par l'administration de l'Enregistrement, malgré sa très grande circonspection, fournit l'indication suivante :

Depuis la loi du 29 mars 1910 au 31 décembre 1911 :

Honoraires d'avocats.....	93.047 fr. 88
Autres frais de procédure : avoués, greffiers, huissiers, notaires, avocats à la Cour de cassation, etc.....	361.686 fr. 52

***

Le Gouvernement serait, paraît-il, disposé à continuer son œuvre.

Il a fait déjà voter par le Sénat le 8 juillet 1913 un projet de loi destiné à lui faciliter sa tâche pour les autres liquidations

Digitized by Google

de Congrégations qui viendraient à s'ouvrir, et à réduire le nombre des réclamations des créanciers.

De plus, il a déposé un projet pour saisir la Chambre d'un certain nombre de demandes en autorisation : une première charrette, contenant les noms de 26 Congrégations à sacrifier, est prête. — Il restera encore 351 Congrégations, paraît-il.

Le sort qui attend celles qui seront discutées devant le Parlement ne fait de doute pour personne :

> Quant à moi — disait un membre du Tribunal révolutionnaire, le juré Vilate — je ne suis jamais embarrassé, je suis toujours convaincu. En révolution, tous ceux qui paraissent devant le tribunal doivent être condamnés (1).

L'histoire n'est qu'un perpétuel renouvellement, et les Jacobins d'aujourd'hui n'ont pas démérité de leurs ancêtres.

LA TROISIÈME ÉTAPE

IX

LA CONFISCATION DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

La confiscation des biens de l'Eglise de France marque une troisième étape : les biens ecclésiastiques reconstitués en suite du Concordat, sous la garantie d'un contrat solennel, devaient tout naturellement provoquer des convoitises de même nature.

La loi du 9 décembre 1905, consommant une apostasie sans précédent dans l'histoire en affirmant que « la République ne reconnaît aucun culte », prononça la suppression des établissements ecclésiastiques et du budget des cultes (art. 2). Puis, réglant le sort des biens appartenant aux établissements supprimés, elle en fit trois parts : les biens provenant de l'Etat étaient purement et simplement repris par l'Etat ; — les biens grevés d'une affectation étrangère à l'exercice du culte devaient être l'objet d'attributions à des établissements laïques ; — quant aux autres biens grevés d'une affectation cultuelle,

(1) TAINE, III, p. 390.

Digitized by Google

ils pouvaient être dévolus à des associations cultuelles établies en dehors de la hiérarchie ecclésiastique que le législateur affectait de ne pas connaître.

Au milieu du désastre, l'acceptation des associations cultuelles aurait donc permis de sauver provisoirement de la confiscation les biens grevés d'une affectation cultuelle et ne provenant pas de l'Etat. Elle assurait également la jouissance gratuite des archevêchés et évêchés pendant deux ans, des presbytères et grands séminaires pendant cinq ans (art. 14, L. 1905). Enfin, elle supprimait les difficultés pour la jouissance et l'occupation des églises. Les catholiques de France auraient pu vivre sous la houlette de l'Etat au même titre que les sectes protestantes ou que les religions dissidentes. Pour avoir l'existence matérielle assurée, il suffisait de consentir au relâchement du lien hiérarchique et à la mainmise de l'autorité civile.

Aussi M. Vallé n'avait-il pas craint d'affirmer insolemment au Sénat, le 23 novembre 1905, que l'Eglise n'hésiterait point à transiger sur les principes et se rallierait aux associations cultuelles pour sauver son patrimoine :

> Je suis persuadé — déclarait-il — que l'apport de ces 300 ou 400 millions fera réfléchir, je ne dis pas le Pape, car ici ce n'est pas sa personne que je vise, mais la Papauté ; je suis convaincu que l'on ne laissera pas ces 300 ou 400 millions faire retour à l'Etat ; l'Eglise ne nous a pas habitués à un pareil désintéressement..... Je suis bien persuadé que la réponse du Pape sera affirmative et que les associations cultuelles accepteront les 300 ou 400 millions (1).

Et de fait, après avoir supprimé le budget des cultes, après avoir enlevé les secours de l'Etat, des départements, des communes, proposer à l'Eglise le sacrifice de tout son patrimoine, c'était lui demander un sacrifice surhumain.

M. Vallé ne pouvait le comprendre.

Le clergé français l'a compris : sans une hésitation, sans un murmure, il a accepté la perte de ses biens, des fondations, des caisses de retraite, de la sécurité matérielle du lendemain. Jamais peut-être, l'histoire de l'Eglise n'a enregistré une telle unanimité dans l'obéissance et le renoncement.

(1) *J. O.*, 24 nov. 1905. Débats parl. Sénat, p. 1472.

Digitized by Google

Et ce sacrifice héroïque est peut-être ce qui, à l'heure actuelle, nous sauve du dédain qu'à l'étranger on est trop disposé à professer pour la France, qu'on juge par ceux qui y détiennent le pouvoir.

X

Si les églises ont été maintenues aux fidèles, sauf l'exercice du droit de désaffectation, qui trouvera d'ici peu de nombreuses occasions d'être utilisé, tout le patrimoine ecclésiastique a donc été mis sous séquestre.

Ce vol gigantesque demande à être bien précisé.

Au moment de la Séparation, l'Eglise de France possédait légalement des biens qui, répartis entre ses 68.551 établissements, représentaient, d'après les chiffres des réalisations effectuées par le Gouvernement 454.832.305 francs, soit en chiffres ronds 455 millions (1).

(1) Les chiffres et documents que nous allons donner sont extraits du « *Rapport au président de la République française sur les opérations effectuées par l'Administration des Domaines en vertu des lois des 9 décembre* 1905 *et* 13 *avril* 1908 *relatives à la Séparation des églises et de l'Etat* — 1906 à 1911 — Paris, Imprimerie Nationale, 1912. » L'ouvrage contient 484 pages grand in-4°. Il s'ouvre sur un rapport du ministre des finances, Klotz, du 9 juin 1912 (p. IX à X), et un rapport du Conseiller d'Etat, directeur général des Domaines, Pierre Marraud, du 15 mai 1912 (pages 1 à 53). Il est suivi de XV annexes (p. 55 à 483).

D'après ce *Rapport* (p. 6), il faudrait établir ainsi la composition et la valeur du patrimoine ecclésiastique *mis sous séquestre* au moment de l'apposition du Séquestre :

A. — ACTIF (V. Annexe, n° 1).

1° Numéraire	3.826.387	»
2° Rentes sur l'Etat : 8.324.446 francs. Valeur au cours de 96 fr. (Cours moyen pendant toute la durée des opérations du séquestre	266.560.512	»
3° Rentes sur particuliirs (capital approximatif)	6.438.208	»
4° Créances	11.684.474	»
5° Objets mobiliers placés dans les immeubles autres que ceux servant à l'exercice public du culte	4.730.782	»
6° Immeubles autres que ceux servant à l'exercice du culte	142.564.142	»
Total	435.804.505	»

Comme nous allons le voir, ces 435 millions ne représentent pas le

Digitized by Google

Les 70.547 inventaires établis au cours de l'année 1906, parfois au milieu d'incidents sanglants, firent ressortir, en effet, un actif de près de 435 millions à séquestrer, auxquels il faut ajouter 19 millions de biens qui, repris directement par l'Etat, ne tombaient point sous le séquestre (1).

En plus de ces 435 millions de biens, l'Eglise avait la jouissance d'immeubles appartenant à l'Etat et servant d'archevêchés, évêchés et séminaires, et de nombreux presbytères donnés aux communes sous la condition expresse d'une affectation au logement gratuit du curé. Les rapports officiels ne parlent que des immeubles domaniaux et les estiment à 25 millions (2). Il est probable que les immeubles communaux représentent une valeur bien supérieure.

chiffre total de la confiscation puisqu'ils ne tiennent pas compte des 19 millions repris directement par l'Etat.

De cet actif (435.804.505+19.032.305) il faudrait déduire les dettes qui sont évaluées comme suit dans le *Rapport* (p. 6) :

1° Passif constaté au 31 déc. 1911, c'est-à-dire dont l'exigibilité avait été reconnue à cette date par une décision administrative ou judiciaire ayant acquis l'autorité de la chose jugée.. 34.099.921 »

2° Passif litigieux ..... 10.287.497 »

(1) D'après l'article 5 de la loi du 9 déc. 1905, ceux des biens des anciens établissements ecclésiastiques « qui proviennent de l'Etat et qui ne sont pas grevés d'une fondation pieuse créée postérieurement à la loi du 18 germinal an X feront retour à l'Etat ».

A la date du 31 déc. 1911, la masse des biens repris par l'Etat se décomposait ainsi (*Rapport*, p. 46) :

I. — Biens existant encore en nature au 31 décembre 1911 :

1° Rentes sur l'Etat (capitalisées au cours moyen de 96 francs).....	4.621.660 »
2° Immeubles.....	8.552.515 »
3° Objets mobiliers.....	5.023 »
4° Créances.....	516.144 »
	13.695.342 »

II. — Sommes encaissées par le Domaine depuis la mise à exécution de la loi du 9 déc. 1905 jusqu'au 31 déc. 1911 au compte du fonds commun général créé par la loi du 13 avril 1903 (prix de vente de biens meubles et immeubles, arrérages de rentes fermages, loyers et autres revenus des immeubles, intérêts de prix de vente et de créances, etc.).... 5.336.963 »

Total général..... 19.032.305 »

(2) L'annexe n° XIV « Immeubles *de l'Etat* autres que les édifices religieux qui étaient affectés, sous le régime concordataire, au service des Cultes », p. 135 à 137, les estime à une valeur de 25.047.374 fr.

Digitized by Google

On peut donc dire sans exagération que l'Eglise de France, en dehors des édifices cultuels et du budget des cultes, avait la propriété ou la jouissance de plus de 500 millions de biens.

XI

Ces 500 millions de biens ont été enlevés à l'Eglise par l'effet de la nouvelle législation.

Pour atténuer l'odieux de la confiscation, le législateur se crut obligé de décider que les donateurs encore vivants ou leurs héritiers en ligne directe pourraient réclamer, à condition d'agir dans un délai très court, la reprise des biens donnés. Cette concession ne pouvait pas, d'ailleurs, diminuer beaucoup l'étendue de la mainmise, les donations importantes émanant presque toujours d'ecclésiastiques ou de laïques sans postérité. Seulement l'application des principes juridiques auxquels le législateur n'avait guère songé, allait réduire au contraire d'une façon appréciable le bénéfice à réaliser. A côté de donations ainsi faites purement et simplement, on rencontrait des donations plus nombreuses faites sous des charges rigoureuses de services religieux, d'enseignement ou de charité, charges qui constituaient la raison déterminante de la libéralité : les principes les plus certains du droit commun permettaient alors à tous les successeurs directs ou indirects d'agir en révocation, la donation manquant de cause, puisque la charge cessait d'être exécutée. De nombreuses instances furent donc introduites par des légataires universels ou des héritiers même collatéraux : le principe de l'action était si manifeste qu'il fut admis par la presque unanimité des tribunaux (1).

Sans attendre que la Cour de cassation — en qui le Garde de Sceaux affirmait toute sa confiance — ait eu le temps de se

(1) Voir sur cette question et sur les décisions rendues par une centaine de tribunaux : Aug. RIVET, *Liquidation du patrimoine ecclésiastique*, p. 113 à 129.

Digitized by Google

prononcer (1), le législateur se hâta d'intervenir et, comme on l'a dit en termes malheureusement trop exacts, à la spoliation des vivants, il voulut ajouter la spoliation des morts : sous prétexte d'interpréter la loi de 1905, la loi du 13 avril 1908 décida que l'inexécution des charges les plus expresses ne pourrait être invoquée que par les héritiers directs. Le législateur arrêtait ainsi, d'un mot, les 9.745 instances en révocation introduites par des héritiers non directs (2). Ajoutons que la Cour de cassation, par une interprétation inattendue, en a encore réduit les effets en admettant, contrairement à une jurisprudence incontestée jusqu'à ce jour, la divisibilité des actions en révocation et en n'autorisant les héritiers en ligne directe qu'à réclamer la fraction afférente à leur quote-part héréditaire bien que la charge indivisible cessât d'être exécutée pour le tout (3).

Grâce à la loi de 1908 et à l'interprétation qui en a été donnée, la valeur des biens restitués n'a pas dépassé 37.658.038 fr. (4).

(1) Sénat, séance du 1er avril 1907 (*J. O.*, 2 avril 1907, Déb. parl., Sénat, p. 474) :

« M. LE GARDE DES SCEAUX. — J'AI LA PLUS GRANDE CONFIANCE DANS LA COUR DE CASSATION. Je le lui ai dit ; mais comme ministre républicain, j'ai tenu à dire aussi qu'à notre époque, à une époque où la démocratie évolue rapidement vers les lois de progrès de tous ordres, il FALLAIT AVOIR UNE CONSCIENCE RÉPUBLICAINE (*M. Jenouvrier fait un signe de protestation*) ou très loyaliste, Monsieur Jenouvrier, POUR APPLIQUER DANS LEUR ESPRIT CES LOIS VOTÉES PAR LE POUVOIR LÉGISLATIF. »

(2) D'après le rapport de M. Lecomte au Sénat sur le projet devenu la loi de 1908, il y avait 9.552 instances en révocations introduites par des héritiers non directs. — Le chiffre rectifié de 9.745 est celui du *Rapport* précité (page 20). D'après ce même rapport (de 1912) les instances engagées par les auteurs de fondations pieuses ou leurs héritiers en ligne directe se sont élevées au chiffre de 7.405. Il y aurait eu, en plus de ces 17.150 instances, 12.895 autres affaires commencées par mémoires, mais non suivies.

(3) Cassation (Ch. civ.), 16 déc. 1912). *Revue d'organisation et de défense religieuse*, 1913, p. 343.

(4) Rapport, p. 21, et Annexe nº VII, p. 79 à 81.

La valeur des biens restitués par le séquestre était, au 31 déc. 1911 :

« pour les meubles, y compris la valeur, au cours moyen de 96 fr., des titres de rente sur l'Etat, de..	31.658.797	»
« et pour les immeubles, de.....	5.999.241	»
Total des biens restitués par le séquestre.	37.658.038	»

Digitized by Google

XII

Ce n'est cependant pas tout :

Un assez grand nombre de legs, généralement à charge de messes, faits avant le 9 décembre 1905 à des établissements religieux n'avaient point encore été exécutés. En toute hâte, au cours de la discussion de la loi de 1905, puis en 1906, le Gouvernement autorisa, *même d'office*, leur acceptation. Et maintenant il réclame aux héritiers le versement des sommes données pour une destination qu'il déclare ne pas devoir respecter. La Cour de cassation vient de reconnaître la légalité de cette monstrueuse prétention (1).

De la sorte, les établissements laïques auront pu s'enrichir en apparence d'une somme qui, déduction faite des reprises de l'Etat, du paiement des dettes et des restitutions aux héritiers directs, est évaluée à environ 400 millions. C'est sur le service ainsi rendu par son administration que le directeur général des Domaines appelait l'attention du ministre en terminant son rapport du 15 mai 1912 :

« Dans une note que j'ai eu l'honneur de vous remettre au mois de février dernier — conclut le Directeur général de l'Enregistrement — j'ai cru devoir appeler tout particulièrement votre attention sur les agents de ces deux cadres dont les loyaux services et les efforts exceptionnels assurent la transmission de près de 400 millions de biens aux établissements dotés par le législateur. J'ai ajouté que ces agents méritaient de recevoir du Gouvernement de la République un témoignage de satisfaction, et je vous ai demandé pour eux un certain nombre de distinctions dans l'ordre national de la Légion d'honneur. » (Page 53).

(1) Cass. (Ch. civ.) 22 juillet et 22 déc. 1913 (*Rev. d'organis. et de défense religieuse*, 1914, p. 180 et s.).

Digitized by Google

XIII

Ces chiffres ne révèlent point encore toute l'étendue de la spoliation.

La loi du 13 avril 1908 a été plus loin : après avoir consommé la confiscation des biens ecclésiastiques, elle a porté une autre atteinte d'une gravité exceptionnelle à la foi des contrats. De nombreuses libéralités avaient été faites aux communes et aux hospices à charge de services religieux ou à charge d'assurer le logement des curés : la loi de 1908 a décidé que les communes garderaient l'argent et les presbytères, mais n'exécuteraient plus les charges.

Ainsi, en l'état actuel des choses, toutes les sommes données depuis plus d'un siècle pour dire des messes sont détournées de cette affectation : seuls les héritiers en ligne directe ont été autorisés pendant quelques mois à exercer des reprises, mais alors dans des conditions minutieusement réglementées et que la Cour de cassation a trouvé le moyen de rendre encore plus restrictives.

Ce n'est pas l'un des moindres crimes de notre législation d'avoir dans le passé dépouillé les morts du bénéfice des fondations de messes, et d'avoir, pour l'avenir, rendu impossibles toutes fondations durables.

Et j'insiste sur cette idée : c'est une erreur grossière de s'imaginer aujourd'hui qu'on pourra s'assurer des messes en faisant un legs, sous cette condition formelle, à un établissement public, par exemple, aux hospices civils de Lyon.

Prenons un exemple :

En 1902, décède à Lyon, Mme C..., léguant à son mari l'usufruit de ses biens et aux hospices de Lyon la nue propriété de l'intégralité de sa fortune, à charge d'en consacrer la moitié à faire dire des messes. Les hospices sont entrés en jouissance en 1908. La réalisation des biens a mis en lumière un actif supérieur à 200.000 francs. Les héritiers naturels se sont préoccupés de l'exécution de la charge des messes. La réponse a été

Digitized by Google

simple : la loi nous a dégrevés de toute charge cultuelle, nous gardons la fortune, mais nous n'avons aucune messe à faire dire. Ces choses-là sont devenues si courantes qu'elles ont lassé même l'indignation.

XIV

Il est temps de conclure.

Liquidation, attribution, dévolution, ce sont-là des mots simplement synonymes de confiscation et de vol qui se glissent subrepticement dans la langue juridique comme un homme mal famé dans une maison honnête. Les lois qui les ont introduits ont bouleversé les fondements essentiels de notre droit et ont fait à la France une mauvaise conscience. Elles ont accrédité cette idée que le législateur peut souverainement et sans contrôle manquer aux engagements les plus solennels ; en jetant hors du droit commun des milliers de citoyens, en frappant de suspicion tous les contrats auxquels ils participent, ils ont entamé le principe tutélaire de la non-rétroactivité des lois, porté atteinte au principe de la foi dûe aux actes et ébranlé le droit de propriété.

« Nous voterons ce projet de loi, — déclarait à la séance de la Chambre du 27 octobre 1907, un député de la majorité, M. Paul Constans — parce qu'il porte atteinte à la propriété... Vous déchirez le Code civil, vous supprimez en partie le droit d'héritage : nous sommes avec vous (1) ».

(1) Ces déclarations à raison de leur gravité méritent d'être reproduites intégralement, d'après le *Journal Officiel* du 28 oct. 1907, Déb. parl. Chambre, p. 1961, col. 2 et 3 :

M. Paul Constans. — ... Nous voterons ce projet de loi parce qu'il porte atteinte à la propriété... (*Applaudissements et rires à droite et au centre. — Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche.*)

M. Duclaux-Monteil. — Très bien ! Vous avez le mérite de la franchise !

M. le Marquis de Pomereu. — Voilà qui juge le projet !

M. Paul Constans. — ..... en faveur de l'intérêt public et sans indemnité. Nous le voterons, non pas uniquement pour suivre la ma-

Digitized by Google

Et cela, pour quel résultat?

Le vol des Congrégations, la suppression du budget des cultes et la confiscation des biens d'église ont-ils diminué dans une proportion, si infime soit-elle, le fardeau des charges publiques? En 1901, le budget ne dépassait guère 3 milliards et demi ; en 1914, il atteindra *dans la réalité des faits* près de 7 milliards.

Le bien mal acquis ne profite guère ni aux familles ni aux Etats.

Mgr l'archevêque de Lyon, dans sa lettre du 15 septembre 1913, le rappelait avec sa haute autorité : « On a ri des excommunications ; mais le rire n'était pas universel. On sait bien

jorité dans son œuvre anticléricale, mais parce que nous nous servirons du vote de cette loi comme d'un précédent pour nous. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le projet de loi, qu'on le veuille ou non, porte une atteinte à la liberté des testateurs. Au nom de l'intérêt général, il porte une atteinte à la propriété individuelle de ceux qui ont disparu. (*Très bien ! au centre et à droite.*) Il diminue incontestablement le droit de tester accordé jusqu'ici par le Code civil. C'est une expropriation partielle. (*Trés bien ! sur les mêmes bancs*) d'une propriété privée au profit d'une collectivité, que ce soit un établissement de bienfaisance, une commune ou la nation.

. . . . . .

Ce que nous réclamons tous les jours, vous le faites dans votre projet de loi au profit d'une collectivité restreinte, sans profit aucun pour pour le prolétariat ; vous déchirez le Code civil, vous supprimez en partie le droit d'héritage : nous sommes avec vous. »

C'est l'idée qu'exprimait devant l'Assemblée Constituante Cazalès, faisant un suprême effort pour prémunir contre les conséquences de la confiscation des biens ecclésiastiques :

« Qu'ils sont insensés vos capitalistes qui pressent vos opérations par tant de manœuvres ! qu'ils pensent donc que TOUTES LES PROPRIÉTÉS SE TOUCHENT ET QUE, QUAND ON EN A VIOLÉ UNE, ON EST PRÊT A LES VIOLER TOUTES. » (Cité par GOMEL, *Histoire financière de la Constituante*, II, 144.)

Et le *Socialiste*, organe de M. Jules Guesde, avant le vote de la loi sur les Congrégations, traduisait la même pensée avec une précision peu ordinaire :

« Cléricale ou laïque, la propriété bourgeoise est une. LE MORCEAU QUE LES PROLÉTAIRES SERONT MIS A MÊME DE RECOUVRER NE FERA QUE LEUR OUVRIR L'APPÉTIT. UNE FOIS L'OPÉRATION COMMENCÉE, ILS LA CONTINUERONT ET NE S'ARRÊTERONT QUE QUAND ILS L'AURONT COMPLÉTÉE, C'EST-A-DIRE QUAND ILS AURONT REPRIS LE TOUT. » (Cité par *La Libre Parole*, 15 juin 1900.)

Digitized by Google

que, depuis cent ans, sans remonter plus haut, la Providence les a sanctionnées, chez nous, par mille revanches mystérieuses qu'elle a prises à tous les degrés de la hiérarchie eociale.

« Les biens de l'Eglise n'ont jamais enrichi pour longtemps ceux qui les usurpent. Tôt ou tard sonne l'heure où la malédiction s'appesantit sur leur famille : sa prospérité chancelle, et la misère, sans qu'on puisse toujours en pénétrer les causes, s'acharne sur elle. Le peuple se souvient des acquisitions et des rires d'antan, et il murmure : « Le doigt de Dieu est là ! »

Et l'histoire le confirme.

Taine, résumant dans le chapitre consacré aux gouvernés, l'œuvre du gouvernement révolutionnaire, aboutissait à cette conclusion :

> Après avoir mis la main sur les 3/5 des biens fonciers de France ; après avoir arraché aux communautés et aux particuliers 10 à 12 milliards de valeurs mobilières et immobilières ; après avoir porté par les assignats et les mandats territoriaux la dette publique, qui n'était pas de 4 milliards en 1789, à plus de 50 milliards ; ne pouvant plus payer ses employés, réduit, pour faire subsister ses armées et pour vivre lui-même, aux contributions forcées qu'il lève sur les peuples conquis, il aboutit à la banqueroute, il répudie les 2/3 de sa dette, et son crédit est si bas que ce dernier 1/3, consolidé, garanti à nouveau par lui, perd, le lendemain, 83 pour 100 : entre ses mains l'Etat a souffert autant que les particuliers (1).

Plaise à Dieu que l'historien de l'avenir ne soit pas obligé d'enregistrer un jour de semblables constatations. Plaise à Dieu que les souffrances et les sacrifices de tant de victimes expiatoires soient la semence qui, au moment où nous croirons tout perdu, fera lever des fruits de résurrection !

(1) T. III, p. 397.

Digitized by Google

LE DROIT EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

DEUXIÈME ARTICLE [1]

DROIT DE LA FAMILLE

SOMMAIRE

Définition de l'éducation.
L'argument de S. Thomas sous ses deux formes.
Objection tirée du prétexte d'une éducation nationale. Réfutation.
Tout instituteur, mandataire de la famille.
Comment l'institution de l'Eglise a limité le droit familial.
La manière même dont ce droit a été limité par l'institution de l'Eglise en fait ressortir le caractère inviolable.

Messieurs,

En traçant précédemment l'itinéraire historique de l'enseignement public depuis les origines de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, nous avons tâché d'en caractériser les phases au moyen de deux éléments, diversement combinés dans chacune d'elles : à savoir la direction politique ou économique, et la direction morale. Celle-ci comprend avant tout le contrôle des doctrines ; celle-là, les lois disciplinaires et l'organisation matérielle de l'école.

(1) V. L'*Université catholique*, 15 mars 1914.

Digitized by Google

Ces deux éléments se trouvent *de fait* aux mains de l'Eglise durant le haut moyen âge : l'Etat revendique ensuite celui qu'il croit sien, et il est à remarquer que l'Eglise ne fait entendre aucune plainte contre la célèbre ordonnance de 1312, ce qui prouve qu'elle se trouve moins dépouillée que déchargée. Mais progressivement, l'Etat empiète aussi sur la direction morale : et enfin, à la troisième période, se produit la théorie de l'enseignement fonction sociale, qui mène logiquement au monopole absolutiste.

Cette revue historique terminée, la question se pose : « *Quid de jure?* »

Bien que la matière ait été cent fois traitée avec éloquence et même avec science, au cours de ce siècle, elle n'en reste pas moins difficile à mettre au clair. Toutes les thèses absolues me paraissent dangereuses. C'est une utopie de vouloir ne faire régner que la liberté : l'autorité, l'Etat a d'incontestables droits à exercer et des devoirs à remplir. D'autre part, la ligne de démarcation entre la direction économique et la direction morale n'est pas aisée à établir. Et enfin cette direction morale elle-même, jusqu'à quel point appartient-elle à l'Eglise? Je n'ai pas de peine à concevoir des limites que l'Eglise n'entend pas franchir, et au-delà desquelles il serait téméraire de l'entraîner.

Du moins, Messieurs, la discussion a servi à faire ressortir un droit, chronologiquement et logiquement antérieur aux droits respectifs des deux puissances, je veux dire le droit de la famille. Ce droit n'est pas inconnu, mais il n'avait pas été amené au degré d'évidence, ni défini avec cette netteté que les nécessités de l'apologétique lui ont valu.

Or manifestement, c'est de là qu'il faut partir, du droit de la famille, dont l'Etat, l'Eglise elle-même sont les auxiliaires ou les compléments. La famille, oui ou non, est-elle une individualité juridique inviolable? un sujet de droits absolus.

Rousseau réduisait tout organisme social à l'élément simple, l'individu ; d'où il suit que toute société, y compris la famille est un agencement factice, prêt pour tout arbitraire remaniement. Avec cette théorie, l'Etat n'exerce que des droits délégués ; mais l'Etat dispose de la force, et quoi que disent les

Digitized by Google

idéologues, il saura bien défendre sa personnalité : les conséquences du système ne sont redoutables qu'aux personnes morales désarmées, la famille et l'Eglise.

Pour nous, afin d'établir l'absolu du droit de la famille, en matière d'éducation, partons de la définition de celle-ci.

Chacun sait que l'homme moral, autant et plus encore que l'homme physique, subit la loi du développement progressif ; le fœtus spirituel, si j'ose me servir de cette expression, est plus que l'autre lent à évoluer : il faut à ce germe plus de culture, plus de soins pour croître et mûrir : et cette culture et ces soins qui le font devenir adulte, constituent l'éducation. L'éducation n'est pas l'instruction. Ecoutez là-dessus Mgr Dupanloup : « L'éducation développe les facultés, l'instruction donne des connaissances : l'éducation élève l'âme, l'instruction pourvoit l'esprit : l'éducation fait des élèves, l'instruction fait des savants : *l'éducation est le but, l'instruction n'est que l'un des moyens.* » On ne saurait mieux dire : et *il suit* que le droit d'user du moyen appartient à qui incombe le devoir d'atteindre le but, c'est-à-dire en droite ligne à l'autorité paternelle.

Je vais présenter quelques-uns des arguments mis en cours, ces dernières années, par d'éminents philosophes et jurisconsultes chrétiens.

S. Thomas expose, dans sa Somme théologique, quels sont les rapports de l'enfant avec ses parents : « *Tria*, dit-il, *a parentibus habemus, esse, nutrimentum et disciplinam* ». Et, pour justifier ce « *disciplinam* », il ajoute : « la nature, en effet, n'a pas eu en vue, dans l'établissement du mariage, seulement l'existence de l'enfant, elle a voulu encore son développement et sa production jusqu'à l'état parfait, qui convient à l'homme en tant qu'homme, état qui consiste dans la profession de la vertu : « *intendit natura etiam productionem usque ad perfectum statum hominis, in quantum homo est, qui est virtutis status* ». On peut donner à ces paroles, par des commentaires, plus d'éclat ou d'ampleur, mais non pas plus de force. La thèse se ramène à cette proposition : « à ceux-là d'achever qui ont commencé », l'enseignement, l'éducation est l'achèvement de l'homme, partant elle incombe à ceux

Digitized by Google

qui ont commencé l'homme. Vous n'imaginerez pas d'autre autorité que celle de la famille, à qui revient de par le droit naturel, la fonction d'élever, parce qu'il n'en est pas d'autre en puissance de créer. Cette fonction est l'accomplissement d'un devoir, avant même d'être l'exercice d'un droit. Or, ce devoir et ce droit préexistent à toute autorité distincte de la famille. Il est évident, par exemple, que l'Etat est postérieur à la famille, et que l'enfant existait avec le besoin d'être enseigné, avant que l'Etat ne fût fondé. « Anéantissez l'Etat par la pensée, disait le R. P. Dumas (1) au Congrès des Jurisconsultes de 1885, ne laissez subsister que le genre humain sous l'autorité du foyer domestique; après comme avant, nous retrouvons les mêmes causes produisant les mêmes effets : d'une part, la nécessité d'être enseigné, de l'autre, le droit d'enseigner : celui-ci, comme la religion, comme le mariage, comme la propriété, est un droit primordial, préexistant à l'Etat et qui ne saurait dépendre de lui : il a sa racine dans la nature de l'homme, indépendamment des conditions sociales où elle peut se trouver placée ».

Autre argument, ou autre forme du même argument, mais plus large, plus compréhensive.

La paternité humaine, au regard de toute philosophie spiritualiste découle de la suréminente paternité de Dieu, le Créateur, par un dessein de sagesse et d'amour, ayant voulu communiquer à l'homme quelque chose de sa puissance créatrice. Or, si Dieu est Père, comment l'est-il? est-ce seulement pour nous avoir créés? Supposez qu'au gré d'une philosophie fataliste, après nous avoir donné l'être, il nous ait abandonnés au hasard de notre étoile, mériterait-il encore le nom de Père? La paternité implique plus encore de providence que de création, c'est-à-dire non seulement la causalité originelle qui relie le fils au père, mias surtout un lien constant, indissoluble. L'enfant reste toujours « *aliquid patris* », et le père à aucun

(1) Le R. P. Dumas fut longtemps professeur et doyen de la Faculté de théologie aux Facultés Catholiques de Lyon, où sa mémoire est en honneur.

Digitized by Google

moment ne saurait se désintéresser de ce quelque chose de lui-même. Voilà pourquoi il est providence, parce qu'il est père, tout comme Dieu. Et qu'est-ce que cette providence, complément de la paternité, quel en est l'objet, quelle en sera la forme, sinon l'éducation, c'est-à-dire l'effort prolongé en vue de faire de l'enfant ce que S. Thomas appelle un homme, l'homme parfait, parfait en connaissance, en justice, en probité, en vertu?

Il n'y a rien à ajouter à une démonstration aussi décisive. On se sent avec elle sur un terrain solide : comparez avec la rhétorique sur laquelle les modernes idéologues essayent d'asseoir le système régalien : système que je ne toucherai aujourd'hui que pour défendre contre certaines *objections* les prérogatives de la famille, mais non pour arrêter ce qui est du rôle de l'autorité politique.

En 1763, dans son *Essai d'éducation nationale*, La Chalotais écrivait : « Je prétends revendiquer pour la nation une éducation qui ne dépende que de l'Etat : parce qu'une nation a un droit inaliénable et imprescriptible d'instruire ses membres: parce que les *enfants de l'Etat* doivent être élevés par des membres de l'Etat ». Notez ce mot, Messieurs, *les enfants de l'Etat*, comme s'il n'y avait plus de fils, mais seulement des citoyens : la société familiale ne compte pas : peu s'en faut qu'on ne dise brutalement qu'elle est un simple organisme de reproduction. Les déistes du XVIII^e^ siècle commencent de traiter la famille, comme ils faisaient de Dieu : tous les deux nécessaires pour la chiquenaude, sans laquelle ni le premier homme ni les autres ne s'expliqueraient : mais cette fontcion remplie, ils n'ont qu'à se retirer. « Les enfants, disait Danton, appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents. » Aussi la tradition unanime de la Révolution, jalousement conservée par l'Empire, par les Cousin et les Dupuis, les Challemel-Lacour et les Ferry, porte-t-elle que « l'enseignement est une fonction publique, que l'Etat a le droit de conférer le pouvoir d'enseigner, parce qu'enseigner n'est pas un droit naturel, mais un pouvoir public et social, qu'en matière d'éducation la souveraineté nationale est seule maîtresse.

Digitized by Google

Et sur quoi reposent ces affirmations, — car ce ne sont que des affirmations jusque-là — Parcourez toute cette littérature régalienne, vous ne trouverez de spécieux — je ne puis pas dire de solide — que cet argument : l'éducation doit être *nationale*, car l'homogénéité d'un peuple en dépend.

Eh bien ! examinons cet argument : que vaut-il? et qu'est-ce à dire *éducation nationale?*

Napoléon Ier avait fait rédiger un catéchisme où les enfants apprenaient que lui, Napoléon, avait été suscité de Dieu en des temps difficiles, pour rendre à Dieu ses autels et distribuer l'Europe à sa propre famille et que, par conséquent, tout bon Français lui devait respect, amour et obéissance, *sous peine de damnation.*

Est-ce cela l'*éducation nationale?* c'est-à-dire le culte de la suprême magistrature d'un pays, imprimé avant tout dans l'âme des nouvelles générations de ce pays, et devenant en quelque sorte la forme intellectuelle et morale des âmes? Faut-il que le père renonce à revivre, lui d'abord dans ses enfants, cédant ce rôle à l'Etat? l'enfant ne serait plus l'image de son père, mais bien l'image de l'organisme politique.

Il semble, Messieurs, que ce soit assez faire justice d'une aussi monstrueuse conception, que de l'énoncer.

Admettons pour un moment que ce bien général qu'on appelle *l'unité nationale* soit plus efficacement procuré par la direction confiée à l'Etat de tout l'enseignement public. Mais est-ce que jamais l'utilité sociale saurait prescrire contre le droit d'un seul? L'utilité sociale ne peut être une fin dernière absolue, au-delà de laquelle il n'y a plus rien. « On dit, s'écrie Mme de Staël, le salut du peuple est la suprême loi : non, la suprême loi c'est la justice. Quand il serait prouvé qu'on servirait les intérêts d'un peuple par une injustice, on serait également vil et criminel en la commettant, car l'intégrité du droit importe plus que les intérêts d'un peuple. L'espèce humaine demande à grands cris qu'on sacrifie tout à son intérêt. Il faut lui dire que son bonheur même, dont on se sert comme prétexte, n'est sacré que dans son rapport avec la justice, car, sans elle, qu'importeraient tous à chacun? Quand

Digitized by Google

une fois l'on s'est dit qu'il faut sacrifier le droit à l'intérêt national, on est bien près de resserrer chaque jour le mot *nation*, et d'en faire d'abord ses partisans, puis ses amis, puis sa famille, qui n'est qu'un terme décent pour se désigner soi-même ». Rien de plus juste, Messieurs, que cette critique du Césarisme.

Nous ne prétendons pas pour autant que l'Etat soit dépourvu de tout droit sur l'enseignement. Nous dirons plus loin ceux qu'il possède. Pour le moment, l'idée à laquelle nous tenons est celle-ci : jamais, sous aucun prétexte, la famille ne peut être expropriée de l'enfant qu'elle a engendré ; or, ce serait l'exproprier que de lui ravir cet enfant pour l'élever en un autre nom qu'au sien. *Engendrer, nourrir, enseigner* sont les trois parties d'une fonction unique, la paternité : « *tria a parentibus habemus, esse, nutrimentum et disciplinam* ».

De là quelques conséquences.

Puisque le père est l'éducateur naturel, accrédité par Celui dont il tient l'honneur et la charge de sa paternité, c'est lui qui, dans le cercle de ses attributions, est le juge souverain, le seul régulateur de l'instruction à donner à son enfant. Il peut se tromper, mais l'Etat serait-il plus infaillible? Les chefs de famille, dans l'exercice de leur pouvoir éducateur, ne relèvent directement que de Dieu, à moins qu'ils ne tombent dans des abus d'autorité qui seraient des délits de droit commun.

En second lieu, il peut arriver que la famille n'ait point en mains les ressources nécessaires pour s'acquitter de sa charge et exercer son droit. Dans ce cas, le choix des maîtres auxquels l'éducation de l'enfant sera confiée, appartient à l'autorité paternelle. Il est en effet dans la nature des choses, que, par son enseignement, l'instituteur greffe en quelque sorte ses traits sur les traits de ceux qui ont donné le jour à son élève. Par les connaissances qu'il communique, par les affections qu'il inspire, il refait à son image et à sa ressemblance la vie, l'esprit et les dispositions morales de l'enfant dont il élabore l'éducation. Si les parents l'ont choisi, leur droit d'éducateur reste sauf, et ils seront encore reproduits dans leurs enfants par les leçons et les exemples qui leur seront donnés. Si au

Digitized by Google

contraire on leur impose des auxiliaires contre leur cœur, cette violence les fait déchoir de leur dignité et elle équivaut à un vol de paternité. L'instituteur, quel qu'il soit et peu importe d'où lui viennent ses honoraires, qu'il enseigne dans les écoles dites de l'Etat ou dans l'intérieur même du foyer domestique, est toujours l'auxiliaire, le vicaire du père de famille. L'école sera *publique*, en ce sens qu'elle recevra des enfants issus de plusieurs souches : elle appartiendra comme institution à l'Etat : mais il sera toujours faux que l'instruction et l'éducation des enfants pour lesquels sont établis instituteurs et écoles, soient des fonctions qui appartiennent à l'Etat. Le droit d'un père n'expire pas, son devoir n'est point abrogé, parce qu'il ne peut élever son enfant sous son toit et l'Etat n'acquiert pas, de ce chef, le droit de se substituer à lui. Non, parce que ce père n'a pas cessé d'être l'auteur de son enfant et que lui seul peut appeler des aides pour les faire travailler en son nom, d'après son plan.

Vous voyez que nous revenons toujours au même moyen de démonstration, à partir de la définition même de l'éducation : un achèvement, « *productio usque ad perfectum statum hominis.* »

Le droit de la famille que nous venons d'établir, Messieurs, est un droit naturel. Supposez que, par un décret positif, Dieu n'ait pas créé un pouvoir doctrinal pour la propagation de la vérité religieuse, aucun enseignement n'existerait dans le monde qui ne fût un mandat de la paternité domestique.

***

L'institution de l'Eglise a mis une limite aux fonctions éducatrices de la famille : ce n'est pas au nom de celle-ci que l'Eglise enseigne ses enfants. Et, ici, voyez la grande différence qu'il y a entre les maîtres dont la famille se sert pour les suppléer, d'une part, et l'Eglise, de l'autre.

« Qu'est-ce qu'enseigner, demande Taparelli? c'est communiquer la vérité ». La fonction de l'éducation est de mettre les âmes en possession de la vérité. La vérité a pour nature de

Digitized by Google

se communiquer, de se propager, puisqu'elle n'éclaire qu'autant qu'elle se répand. Aussi toute intelligence qui la possède aspire à en faire participer ceux qui en sont privés, car l'esprit ne fait qu'un avec la vérité, il a les mêmes tendances qu'elle, c'est-à-dire qu'il est porté à répandre sa lumière. M. J. Simon dit très bien que c'est un devoir, — comme c'est un instinct — quand on croit posséder quelque partie de la science, d'essayer de la communiquer. Ce serait donc violer une loi constitutive de l'intelligence, que de s'opposer à ses effusions lumineuses. Le droit naturel d'enseigner nous vient du Créateur, qui nous en a dotés, en nous dotant de la vérité, et tout à la fois de la faculté et du besoin de la répandre. Certes, l'Etat peut régler l'exercice de cette puissance d'une manière conforme aux intérêts sociaux ; mais régler n'est pas confisquer. En un mot au regard du droit naturel, quiconque sait peut apprendre : « *quicumque didicit, doceat* ». Toutes les intelligences ont le droit d'être des lampes ardentes « *lucernæ ardentes* » c'est la liberté naturelle de l'enseignement.

Seulement, Messieurs, vous remarquerez que le droit que je viens d'établir n'est guère autre chose que le droit d'être professeur sans élèves : car à moins qu'on ne soit père de famille et qu'on ne trouve à son foyer des élèves-nés de son école, fût-on le Pic de la Mirandole, on pourra être réduit à enseigner dans le désert : la nature qui délie la langue du maître ne lui donne pas des auditeurs.

En va-t-il de même pour ce maître privilégié qui est l'Eglise du Christ? Elle, du moins, a-t-elle le pouvoir d'obliger un auditoire à l'écouter? La famille lui doit-elle ses enfants pour qu'elle les forme dans la science du salut dont elle a exclusivement le secret? Oui, à n'en pas douter, la famille a l'obligation morale de conduire ses enfants à l'Eglise qui leur apprendra ce qu'elle-même a appris du Christ « *verba vitæ æternæ* ». Ici, la famille n'a pas l'alternative d'opérer toute seule ou de choisir un mandataire. Mais il y a plus : ce n'est pas en qualité de mandataire que l'Eglise se présente, je veux dire comme mandataire et suppléant de la paternité naturelle : elle se présente « *tanquam potestatem habens* », en vertu d'un droit

Digitized by Google

propre : elle aussi, l'Eglise est mère, et c'est en cette qualité qu'elle prétend élever des enfants, enseigner des disciples. Il suit de là que l'institution chrétienne a véritablement restreint le droit absolu de la famille en matière d'éducation. Sous la loi de nature, et aussi sous le régime des institutions judaïques, l'enfant était « *aliquid patris* », comme dit S. Thomas, sans plus. Depuis le Christianisme et par le Christianisme, il est devenu « *aliquid Christi* » ; et cela même avant qu'il n'ait reçu le baptême, car le sang du Christ, qui n'a pas encore coulé sur lui, a déjà coulé pour lui : d'où un lien qui le rattache au Christ, « *in actu primo* ». Mais tous ses droits, le Christ les a transmis à l'Eglise : par conséquent, l'enfant « *aliquid Christi* » est aussi *aliquid Ecclesiæ* ». C'est ainsi qu'une paternité surnaturelle s'est ajoutée à la paternité naturelle, afin de l'aider à achever l'homme dans l'enfant.

En établissant l'Eglise, Dieu s'est souvenu de ce grand principe, trop oublié dans notre pratique humaine, à savoir que la grâce élève, augmente la nature, mais ne la détruit pas. L'Eglise, en effet, qui est la grâce, s'offre à la famille qui représente la nature ; elle s'offre pour collaborer à l'œuvre commune, en apportant un contingent de ressources que la famille ne trouvera pas ailleurs. Elle s'offre en se réclamant d'un droit, que toutefois elle n'exercera que du gré de la famille. L'enfant recevra le baptême sur les bras de ses parents : si ses parents refusent de le présenter, l'Eglise en gémira, elle fera des remontrances, elle rappellera le devoir moral, puis se retirera, vaincue par la résistance. L'enfant a-t-il reçu le baptême, l'Eglise est devenue pour lui tout à fait mère, et dès lors elle lui doit « *nutrimentum et disciplinam* », lui ayant donné l'être. Mais pour accomplir son devoir envers ce pupille qui est un fils, elle ne dispose d'aucun moyen de contrainte. Pour tout résumer, la maternité de l'Eglise ne sait que dire à la famille : « *Sinite parvulos venire ad me* » : « *Sinite* », c'est une invitation, presque une prière. Ainsi, l'économie chrétienne n'a touché aux droits de la famille qu'à la manière divine : « *suaviter et fortiter* » : la force est dans le droit, la suavité, dans les moyens de l'exercer.

Digitized by Google

Je ne sache rien qui puisse rendre plus évidemment sacrés à tous les regards les droits de la famille en matière d'éducation que cette considération de la manière dont le Christ lui a juxtaposé, ou superposé l'Eglise. Voilà un auxiliaire agissant en vertu d'un droit propre et non par commission, et qui s'arrête néanmoins soit en face du droit naturel avant le baptême, soit, après, devant le mauvais vouloir. A combien plus forte raison, tous les autres éducateurs qui ne sont que des mandataires, dépendent ils de la famille pour l'accomplissement de leur mandat !

C'est de là qu'il faut partir pour définir le rôle de l'Etat.

PIERRE DADOLLE.

Digitized by Google

LAS CASAS

ET LA

DÉFENSE DES INDIENS D'AMÉRIQUE

Suite (1)

Sepulveda répondit aux arguments de Las Casas en essayant de se couvrir par l'autorité des papes et l'honneur du roi d'Espagne. Il lui opposa donc douze objections, avec cette prolixité dont s'accommode facilement la mentalité espagnole.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que répondit Las Casas ; il n'apporte aucun intérêt personnel à cette question : « Ce n'est pas à moi qu'elle importe, mais à l'honneur et à la gloire de Dieu et de sa religion sainte, à celle de nos rois et de notre nation, au bien de l'Espagne, des Indes et de l'humanité..... »

Non, il n'y a rien de légitime à envahir des peuples qui vivent tranquilles dans leurs foyers et à leur faire une guerre d'extermination sous prétexte de se conformer à une bulle du pape qui veut qu'on les convertisse (2).

(1) Voir le numéro de Mars. Le lecteur voudra bien excuser l'erreur typographique de la note de la page 252 : c'est en 1546, et non en 1564 que Melchior Cano succéda à François de Victoria dans la chaire de théologie de l'Université de Salamanque.

(2) Bulle du 4 mai 1493, *Inter cætera*, par laquelle Alexandre VI accordait aux rois catholiques, Ferdinand et Isabelle, les pays récemment découverts. Le pape traçait une ligne allant d'un pôle à l'autre

Digitized by Google

Défendre une telle cause, c'est se montrer l'ennemi de la religion, du roi, de l'Espagne, des Indes et de l'humanité, puisqu'au lieu de solliciter le remède de tant de maux de l'âme et du corps, en offrant la preuve de tous ces faits incontestables (les cruautés commises contre les Indiens), on s'efforce d'endormir les consciences, afin que ce cruel système ne perde rien de sa vigueur.

Puis il répond aux douze objections de son adversaire. Nous allons les discuter toutes successivement.

1° On s'appuie sur le massacre par les Hébreux des sept nations qui occupaient la Terre promise, mais il y en avait bien d'autres qui furent épargnées, exception qui prouve que la qualité d'idolâtre ne suffit pas pour légitimer une guerre de destruction.

D'ailleurs, la conduite des Israélites doit-elle toujours servir d'exemple aux chrétiens? La loi de Moïse était une loi de rigueur ; celle de Jésus-Christ est une loi de grâce et de douceur, de paix, de mansuétude et de charité. C'est de Jésus-Christ même que les apôtres et les soixante-douze disciples apprirent le seul véritable moyen de répandre le christianisme. Tout ce qui s'en éloigne est contraire à sa volonté, surtout si on se propose de verser le sang comme Mahomet ou comme ceux qui ont conquis l'Amérique.

On ne peut prouver ni par des textes de l'Ecriture Sainte, ni par la doctrine d'aucun Père de l'Eglise, qu'il soit permis

à 100 lieues à l'ouest des Açores et du cap Vert ; tout pays découvert par les Espagnols à l'ouest de la ligne de partage, et dont aucune puissance n'aurait pris possession avant la Noël 1492, serait adjugé à l'Espagne, de même que tout pays découvert à l'est de cette ligne appartiendrait à la couronne de Portugal.

Le Portugal ayant protesté, des négociations s'ouvrirent entre le roi Jean et les souverains de Castille. Le traité de Tordesillas, en 1494, recula la ligne de démarcation à 370 lieues à l'ouest des îles du Cap Vert. Les Portugais conservaient la voie du cap de Bonne-Espérance, et les Espagnols s'engageaient à suivre une autre route, que la découverte du détroit de Magellan devait bientôt leur fournir. Cette convention fut sanctionnée par une bulle de Jules II en date du 24 janvier 1506. La ligne de démarcation est au 55e degré longitude ouest de Paris et coupe une partie de l'Amérique du Sud. C'est pour ce motif que le Brésil a été portugais, tandis que les autres parties de ce continent qui se trouvaient à l'ouest de cette division, sont devenues espagnoles.

Digitized by Google

de faire la guerre, de quelque manière que ce soit, à des peuples indépendants, avec l'intention de les soumettre pour leur prêcher ensuite la parole de Dieu, si cette attaque n'a pas été provoquée de leur côté par des hostilités, car jamais les Indiens n'en ont exercé d'aucune espèce contre les Espagnols.

2° On se base sur le *compelle intrare* de l'Evangile pour légitimer l'emploi de la violence contre les idolâtres et les forcer à entrer dans la salle du festin. Mais tous les Pères de l'Eglise conviennent que la contrainte dont il s'agit n'est autre chose que la force même des raisons, parce qu'il n'est pas donné à l'Eglise de faire passer par violence dans les esprits la foi de ce qu'on ne peut regarder comme vrai (1). Si saint Augustin semble avoir pensé autrement, ce n'est que lorsqu'il parle des hérétiques, qui après avoir reçu la véritable doctrine dans l'Eglise, ont eu ensuite la témérité de lui en préférer une autre (2).

3° Saint Augustin loue Constantin et ses successeurs d'avoir défendu le culte des idoles ; mais les lois qu'ils portèrent à cet égard ne regardaient que les sujets de l'Empire, et les préfets des provinces furent prévenus de ne jamais les appliquer à d'autres : or qu'y a-t-il de commun entre la défense faite à des peuples soumis de se livrer à l'idolâtrie, et la guerre que l'on fait à des peuples indépendants?

Il est vrai que saint Grégoire le Grand (3) approuve que Gennade, préfet d'Afrique, ait porté la guerre chez les idolâtres de l'Afrique, limitrophe de l'Empire romain ; mais est-il sûr que Gennade se fût proposé dans cette expédition de détruire ou d'affaiblir l'idolâtrie? Le saint rapporte que

(1) Sylvius, dans son commentaire de IIª IIᵃᵉ, qu. x, a. 8. ad 1ᵘᵐ, dit : Compulsio, de qua Dominus loquitur (Luc, xiv, 23), non est *coactionis, sed efficacis persuasionis*. Cf. S. Thomas, *De Veritate*, qu. XXII, art. 9, ad 7ᵘᵐ.

(2) Cf. Les lettres à Vincent, 93 ou 48, à Anastase et à Donat, au sujet de la conversion des Donatistes schismatiques.

(3) Cf. S. Grégoire le Grand. Ep. 23, L. I et ép. 60, L. IX.

C'est dans ce sens que doit s'entendre manifestement la lettre de saint Augustin à saint Marcellin : « Supportons, puisque nous ne pouvons les corriger, des hommes qui ont la prétention de conserver avec des vices sans frein une république que les premiers Romains ne purent fonder que sur la vertu. »

Digitized by Google

quelques peuples, connus sous le nom de Daces, furent réunis à l'Eglise, ce qui n'empêche pas de supposer que la guerre n'avait eu pour motif que les intérêts temporels de l'Empire.

4° Le pape n'a pas à engager les rois à prendre les armes contre les infidèles, ennemis de l'Église. Comme successeur de saint Pierre, il ne doit se mêler dans aucune guerre, parce que son ministère est essentiellement pacifique, humble, plein de bonté et de charité, suivant l'ordre formel de Jésus-Christ même.

On objecte que le pape Adrien exhorta Charlemagne à faire la guerre au roi des Lombards, mais il faudrait voir pourquoi ; or, la raison fut non l'idolâtrie de ce dernier (1), mais l'usurpation de pays soumis, à la domination de Rome : c'est ce que prouvent tous les monuments historiques du IXe siècle.

C'est en vain qu'on invoquerait l'autorité de saint Thomas d'Aquin (2). Celui-ci dit qu'on ne doit point tolérer les cérémonies des idolâtres, à moins que les défenses à cet égard ne causent du scandale ou n'aient des résultats fâcheux ; mais il n'ajoute pas qu'il faille pour cela faire la guerre aux idolâtres ; il entend parler seulement de la conduite qu'un souverain doit tenir avec ses propres sujets lorsqu'il s'agit de permettre ou de défendre l'idolâtrie, ce qui est tout différent de la question présente.

(1) Les Lombards s'étaient convertis au christianisme dès la fin du VIe siècle à la suite du mariage de leur chef Autharis avec Théodelinde, princesse catholique. L'hostilité du pape paraîtra bien naturelle, si l'on se rappelle qu'en 767, Didier, roi des Lombards, était entré dans Rome imposer son candidat à l'élection pontificale, puis avait fait torturer en 771 le primicier Christophe. La simple prudence commandait donc de s'appuyer sur Charlemagne et de le convier à déjouer les intrigues d'un trop puissant voisin.

(2) *Somme théologique*, IIa-IIae, q. X, art. 11 : Infidelium ritus, qui nihil veritatis aut utilitatis afferunt, non sunt aliqualiter tolerandi, *nisi forte ad aliquod malum vitandum, vel dissidium quod ex hoc posset provenire, vel impedimentum salutis eorum qui paulatim si tolerati convertuntur ad fidem.* Propter hoc enim etiam haereticorum et paganorum ritus aliquando Ecclesia toleravit, quando erat magna infidelium multitudo.

Digitized by Google

Et en supposant même que le saint docteur eût voulu traiter ici la question de savoir si un souverain doit ou non faire attaquer des peuples qui ne lui sont pas soumis, pour les empêcher d'être idolâtres, toujours est-il vrai qu'il excepte le cas où la tolérance à leur égard peut empêcher un mal tel qu'un scandale, ou le danger d'une sédition, et celui où il est permis d'espérer que cette liberté les disposera insensiblement à embrasser le christianisme. Que l'on voie maintenant si l'exception peut s'appliquer à l'Amérique ! Ne sera-ce pas un grand malheur d'irriter les Indiens par une guerre dont les ravages leur seraient si funestes? N'en sera-ce pas un autre que cette haine gardée contre la religion chrétienne par les Indiens échappés à la mort ? N'a-t-on pas plus lieu d'espérer davantage leur conversion de moyens plus lents et plus doux ?

Il est vrai que saint Thomas semble dire que le blasphème contre la religion chrétienne peut être une cause de guerre (1), et il n'est pas moins certain que ce péché accompagne toujours l'idolâtrie. Mais il faut prendre dans un sens très restreint le blasphème pour lequel il est permis d'avoir recours

(1) Somme Théologique, II^{a}-II^{ae}, q. x, art. 8. S. Thomas se pose cette question : *utrum infideles compellendi sint ad fidem?* et il répond : ***nullo modo sunt ad fidem compellendi ut ipsi credant***, quia credere voluntatis est. Sunt tamen compellendi a fidelibus, si adsit facultas, ut fidem non impediant vel blasphemiis, vel malis persuasionibus, vel etiam apertis persecutionibus. Et propter hoc fideles Christi frequenter contra infideles bellum movent non quidem ut eos ad credendum cogant, quia si etiam eos vicissent et captivos haberent, in eorum libertate relinquerent an credere vellent; sed propter hoc ut eos compellant, ***ne fidem Christi impediant***. Les théologiens se sont toujours appuyés sur le principe : *Ecclesia non habet jurisdictionem in eos qui **nunquam fidem susceperunt***. — Le IV^{e} Concile de Tolède (633) décrète dans son canon 75 : « De Judaeis praecipit S. Synodus, nemini deinceps vim inferri. Ergo... non vi, sed liberi arbitrii facultate convertantur suadendi sunt, non potius impellendi ». — Innocent III, cap. *majores*, tit. *de baptismo*, dit : « Id est Religioni christianæ contrarium, ut semper invitus et penitus contradicens, ad recipiendam et servandam Christianitatem aliquis compellatur. — Le Concile de Trente, sess. XIV, chap. 2. a confirmé cet enseignement : « Ecclesia in neminem judicium exercet, qui non prius in ipsam per baptismi januam fuerit ingressus ». —Scot était d'un avis opposé, cf. Cajétan (Commentaire de la II^{a}-II^{ae}, q. x, a. 8) exposant et réfutant les trois raisons du docteur subtil.

Digitized by Google

à la voie des armes. Le blasphème direct et spécial contre la religion est une chose insupportable pour tout bon chrétien ; mais l'autre a toujours été toléré (1) : c'est ainsi que nous agissons à l'égard des mahométans et des juifs, quoique les uns et les autres blasphèment, comme les idolâtres, contre notre sainte religion, parce que ces blasphèmes ne sont que des conséquences de leurs croyances religieuses.

5° Il est vrai que le pape a le droit d'envoyer des missionnaires dans les pays des infidèles ; mais rien ne prouve que ce droit renferme celui de leur faire la guerre pour les forcer à recevoir les missionnaires. Ce moyen, bien loin de produire l'effet désiré, doit exciter au contraire chez le peuple injustement envahi, la plus grande haine contre tout ce que propose un injuste agresseur. La religion du pays, que ce peuple suit à l'exemple de ses ancêtres, ne sera pas facilement abandonnée pour celle que ses ennemis viendront lui prêcher les armes à la main.

Saint Paul déclare qu'il n'a aucun pouvoir sur les hommes qui ne sont pas encore membres de l'Église, c'est à Dieu seul qu'il appartient de les juger (2).

6° Il est inutile à l'adversaire de rappeler que Jésus-Christ a reçu de son Père toute puissance dans le ciel et sur la terre (3), que Notre Seigneur avait déclaré qu'outre les brebis de son troupeau d'Israël il en avait d'autres qu'il voulait faire entrer dans sa bergerie (4) et qu'à Lui s'appliquait la parole du

(1) Sylvius, dans son commentaire de la II^a-II^{ae}, qu. 10, a. 8, se pose cette objection : Omnis idolatria committit peccatum blasphemiæ, nam idololatria includit magnam blasphemiam (S. Thomas, II^a-II^{ae}, qu. 93, a. 3, ad 2^m) ergo omnibus idolatris potest indici bellum, ut ab idololatria desistant. Il répond : cum S. Thomas dicit eos impeti posse, qui fidem blasphemiis impediunt, loquitur de blasphemia propria et formaliter, quæ (ut qu. 13, a. 1. docet) consistit in verbis : idololatria vero continet blasphemiam solum materialem, quae sc. invenitur in facto.

(2) I *Ad Corinthios*, v, 12 : Quid enim mihi de iis, qui foris sunt, judicare? Nonne de iis, qui intus sunt, vos judicatis? Nam eos, qui foris sunt, Deus judicabit. Auferte malum ex vobis ipsis.

(3) *Matth.* xxviii, 18 : Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra.

(4) *Jean*, x, 16 : Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili, et illas oportet me adducere.

Digitized by Google

psalmiste : « Demande-moi, et je te donnerai en héritage la puissance sur les nations et ton royaume n'aura pas d'autres bornes que celles de la terre (1) ». Cela n'est pas contesté, mais ce qui l'est, à bon droit, c'est qu'Il ait communiqué sa puissance tout entière à saint Pierre, et qu'Il ait voulu y comprendre même le droit d'attaquer les infidèles pour cause de religion.

7° Sepulveda a nié que les canonistes aient limité le droit de faire la guerre aux infidèles au seul cas où ils s'opposeraient par leurs blasphèmes au culte et à la propagation de la religion chrétienne ; mais il suffit, pour s'en convaincre de les lire dans l'exposition du chapitre *quod super his*, au titre *de voto et voti redemptione* des décrétales de Grégoire IX. On y traite des croisades entreprises pour arracher la Terre sainte aux mahométans, expéditions que la sagesse ne pouvait manquer d'approuver, puisque c'était un grand scandale de voir un pays autrefois occupé par les chrétiens envahi par les plus grands ennemis du christianisme, dont les blasphèmes rendaient impossible le culte chrétien à Jérusalem, à Bethléem, à Nazareth et en d'autres lieux également révérés. Mais ils auraient adopté une décision spécifiquement différente, si au lieu de ces guerres de la Palestine, ils avaient eu à se prononcer sur la légitimité d'une guerre entreprise contre les habitants d'un pays que les chrétiens n'avaient jamais connu, contre des hommes qui jamais ne les avaient offensés, ni troublés par leurs blasphèmes dans l'exercice de leur religion.

8° Sepulveda se basait sur l'historien Gonzale d'Oviedo, *Chronique*, l. III, ch. 6, pour affirmer que les Indiens ont peu d'intelligence et que leurs mœurs sont corrompues. Il faut attacher bien peu de prix à la connaissance de la vérité pour s'appuyer sur le témoignage d'un écrivain qui a été compté parmi les infâmes voleurs et les assassins qui, sous le nom de militaires, ont infesté ce malheureux pays. Il le prouve assez lui-même dans la préface et le huitième chapitre du

(1) Ps. II, 8 : Postula a me, et dabo tibi gentes hereditatem tuam, et possessionem tuam terminos terrae.

Digitized by Google

sixième livre de sa fausse chronique, où l'on trouve presque autant de mensonges que de pages. Quant aux autres personnes qui ont attesté les mêmes faits, elles ont sans doute partagé les atrocités et les horribles attentats d'Oviedo et jugé prudent d'en imposer sur la vérité des faits. Que n'interrogeait-il cette foule de religieux qui ont visité les Indes et qui sont revenus en Espagne? Ils lui auraient dit la vérité tout entière, et il saurait maintenant que les Indiens ont un génie très pénétrant, et propre à la culture de toutes les sciences et de tous les arts ; une ardeur extrême à avancer dans les connaissances qu'ils ont commencé à acquérir et une docilité parfaite pour les conseils qu'on leur donne pour leur instruction (1), qu'ils possèdent des notions intéressantes sur la morale et la loi naturelle, et que s'il existe parmi eux des habitudes vicieuses sur des points étrangers à leurs croyances religieuses, elles ne peuvent être imputées qu'aux individus, comme en Espagne et dans les autres parties du monde civilisé. Ces qualités devraient suffire pour ne pas les appeler barbares, à moins d'employer cette expression comme dans l'antiquité pour désigner les peuples qui n'étaient ni Grecs ni Romains. Que dirions-nous si les Romains, s'emparant de l'Espagne, s'en fussent partagé comme esclaves les habitants, nos ancêtres, après les avoir pillés? qu'ils les eussent ensuite fait mourir de faim ou expirer sous les coups? car enfin Trogue-Pompée et beaucoup d'autres historiens romains traitent nos ancêtres de ces temps-là de peuples barbares et sauvages.

Mais il faut surtout remarquer que, barbares ou non, les Indiens n'ont fait de mal ni à l'Espagne ni à la religion chrétienne.

9° On veut comparer la situation des Indiens à l'état du malade frénétique en présence du médecin, ou de l'enfant en

(1) Même à supposer que le charitable prélat, emporté par son cœur, idéalise un peu le tableau, on ne saurait qu'admirer et ratifier sa véhémente protestation contre l'odieux raisonnement renouvelé de l'antiquité païenne qui se fondrait sur une infériorité de race pour vouer qne multitude à l'esclavage et à la privation des droits naturels à l'espèce humaine.

Digitized by Google

face du précepteur ; le frénétique abhorre le médecin, l'enfant prend son maître en aversion ; et cependant celui-ci continue d'instruire son élève, et celui-là de traiter son malade ; et il arrive un moment où tous les deux s'en trouvent bien. Saint Augustin a employé cette comparaison dans sa lettre au comte Boniface (1), en parlant des donatistes, qui étaient chrétiens quoique schismatiques, et sujets de l'empire. Peut-on appliquer cela aux Indiens, qui ne reconnaissent ni le roi d'Espagne ni la religion chrétienne?

Ceci rappelle une infidélité commise par Sepulveda, qui, en copiant un passage de la quarante-huitième lettre de saint Augustin, y a inséré le mot idolâtres, qui ne se trouve pas dans le texte, ce saint docteur parlant dans cet endroit des *donatistes* et non des *païens* (2). On voit qu'avec un pareil système on est fort contre ses adversaires, et en état de les accabler sous le poids des autorités, lorsqu'ils ne peuvent ni ne savent ou ne veulent pas consulter les originaux.

La véritable opinion de saint Augustin à l'égard des idolâtres se trouve dans ce qu'il dit du fils du centurion : suivant ce saint évêque, c'est par l'amour qu'il faut convertir les infidèles.

On a invoqué aussi l'autorité de saint Grégoire, mais voici sa véritable pensée qu'il exprime dans sa trente-quatrième lettre : « Quant à ceux qui ne croient point à la religion chrétienne, notre devoir est de les attirer à elle en les invitant et les persuadant avec douceur et bonté, au lieu d'éloigner par la crainte et les menaces ceux que la douceur de la prédication et la pensée du jugement dernier ont disposés à embrasser notre sainte religion. Il est infiniment plus utile de les engager par les conseils d'une tendre affection à entendre la parole de Dieu que de les effrayer par une rigueur excessive. »

On pourrait multiplier les autorités et les citations pour rendre cette opinion encore plus incontestable ; mais il sem-

(1) Lettre au comte Boniface (185, *alias* 50), n. 7.

(2) Lettre à Vincent (48, al. 93) n. 3 : « Si enim terrerentur, et non docerentur, improba quasi dominatio videretur. Rursus si docerentur et non terrerentur, vetustate consuetudinis obdurati ad capessendam viam salutis pigrius moverentur. »

Digitized by Google

ble que la raison naturelle suffit pour faire avouer que Dieu ne peut approuver qu'on prépare la conversion des hommes par des moyens aussi contraires à l'amour, à la douceur, à la paix et à la conviction de l'âme, en un mot par des violences dont Mahomet a eu le premier l'horrible pensée, quoiqu'il ne soit pas certain que ce faux prophète ait fait plus de mal par l'épée que les conquérants de l'Amérique.

10° Sépulveda s'efforce de prouver qu'au pape appartient le droit d'exercer une *contrainte corporelle* contre ceux qui refusent d'entendre l'Evangile, parce que si Dieu lui a imposé l'obligation de le faire annoncer, il est indispensable qu'il lui ait accordé les moyens de rendre les Indiens attentifs à la prédication. Mais c'est mal raisonner, car premièrement le droit de parler ne suppose pas celui de forcer les hommes à entendre ; secondement parce qu'en supposant même que l'un fût une conséquence de l'autre, il n'est pas prouvé que l'emploi des moyens coactifs pût être arbitraire, et consister surtout dans la guerre contre un peuple innocent sur lequel les agresseurs pourraient commettre une foule d'attentats et de péchés abominables.

Comment oserait-on prétendre concilier l'idée que ces mesures sont permises avec l'exemple et la doctrine de Jésus-Christ et de ses apôtres? Le Sauveur des hommes ne nous a-t-il pas dit que nous devions l'imiter (1)? Saint Paul recommande aux Ephésiens de se rendre semblables à Dieu par sa charité, comme ses enfants bien-aimés (2) ; imitez-moi, dit-il aux Philippiens, et suivez l'exemple de ceux qui m'imitent (3).

Saint Grégoire disait que les actions de Jésus-Christ sont une leçon pour nous et saint Augustin que ces exemples sont les préceptes que nous devons suivre.

11° Sépulvéda prétend que plus de vingt mille victimes étaient immolées tous les ans dans la nouvelle Espagne ; la

(1) Matth., IX, 29 : Discite a me, quia mitis sum et humilis corde.

(2) Eph., V, 1 : Estote ergo imitatores Dei, sicut filii charissimi : et ambulate in dilectione.

(3) Philipp., III, 17: Imitatores mei estote, fratres, et observate eos qui ita ambulant, sicut habetis formam nostram.

Digitized by Google

conquête de ce pays, depuis trente ans, a donc sauvé six cent mille individus, tandis qu'elle n'a fait que vingt mille victimes. Mais cette grande imposture repose que sur le témoignage de brigands qui, pour donner quelque apparence de justice à leur infâme conduite, viennent mentir effrontément en Espagne. Non, ce nombre ne s'est jamais élevé au delà de cinquante, et si les sacrifices humains avaient été aussi multipliés, il n'est pas croyable que l'on eût rencontré tant d'hommes dans ce pays (1). Mais ce que pourront attester tous les religieux et le petit nombre de séculiers honnêtes gens qui ont assisté à la conquête, c'est que les Espagnols sacrifiaient à leur idole, l'avarice, plus de victimes humaines dans l'espace d'un an que les Indiens n'en immolaient dans un siècle au Dieu qu'ils croyaient être le véritable, en sorte que leurs conquérants ont détruit plus de vingt millions d'Indiens, et changé en désert un ensemble de pays plus grands que toute l'Europe et une partie de l'Asie.

(1) Voici les récits terrifiants que faisaient les premiers historiens d'Amérique sur le cérémonial de ces atroces immolations. Un pontife accompagné de cinq prêtres, conduisait au temple l'homme destiné au sacrifice. Alors on montrait aux assistants devant quelle idole il devait être immolé. On étendait l'homme sur un autel, dont le milieu était plus élevé, afin que la poitrine ressortît mieux. Quatre prêtres le tenaient par les bras et les jambes, un cinquième lui assurait la tête par un fer recourbé en faucille, qui lui saisissait le cou. Alors le pontife lui ouvrait la poitrine avec un couteau de pierre à feu, lui arrachait le cœur, l'élevait fièrement vers le soleil, le brûlait et en conservait la cendre avec respect. A certaines idoles colossales et creuses, il glissait le cœur sanglant avec une cuillère par la bouche dans le cœur. Toujours on frottait de sang les lèvres de l'idole. On coupait la tête de la victime et on la conservait dans un ossuaire ; on précipitait le tronc hors du temple du haut de l'escalier ; le guerrier, à qui appartenait le prisonnier immolé, le portait à sa maison, où il était apprêté pour le repas cruel de la famille et des amis. Ils ne mangeaient que les côtes, les bras et les jambes ; on brûlait le reste, ou on le jetait aux bêtes féroces et aux oiseaux carnassiers des ménageries impériales.

D'autres victimes humaines étaient noyées ou condamnées à mourir de faim dans les antres des montagnes.

Clavigero, historien originaire du Mexique, estime à vingt mille les victimes humaines qu'on offrait chaque année dans l'empire mexicain ; nombre de beaucoup inférieur à celui que laisse supposer l'historien Acosta, quand il dit que bien souvent on offrait cinq mille victimes humaines, et un certain jour vingt mille.

Tout ceci est bien difficilement croyable.

Digitized by Google

Il s'apitoie sur le sort des enfants des Indiens qui meurent sans baptême (1) : ne devrait-il pas gémir davantage sur les vingt millions d'adultes qui ont péri sous le fer des Espagnols, et sans doute avec la haine la plus profonde contre leurs assassins?

Il prétend que Las Casas se fait l'apologiste de l'idolâtrie des Indiens : mais c'est là un pure calomnie. Le vénérable évêque est certes bien éloigné de vouloir excuser devant Dieu le crime de le confondre avec les objets qui ne sont ni ne peuvent être cette majesté divine. Mais par ailleurs il faut reconnaître que tant que les Indiens, plongés dans l'ignorance, croiront que le culte qu'ils rendent aux idoles s'adresse au Dieu véritable, ce culte ne sera ni absurde, ni formellement contraire à la raison naturelle. De plus l'usage d'offrir des victimes humaines à la divinité fut pratiqué non seulement par les Espagnols, les Gaulois et les autres peuples appelés barbares par les anciens, mais encore par les Romains, qui ont fini par le condamner et l'abolir.

Plutarque raconte dans ses *Problèmes* (p. 466) que certains barbares prouvèrent aux Romains qu'ils avaient raison d'offrir aux dieux des victimes humaines ; et les Romains eux-mêmes, frappés des maux que leur causait Annibal, crurent qu'ils avaient irrité les dieux immortels; dans le dessein de les apaiser, ils leur sacrifièrent un Gaulois et une Gauloise, un Grec et une Grecque dans le forum, au rapport de Plutarque et de Tite Live (Hist. déc., 3, liv. II). Dans une autre circonstance, se voyant en proie à une horrible famine et à d'autres grands malheurs, ils leur offrirent encore, suivant Denis d'Halicarnasse (Hist., liv. I), des victimes humaines. La raison qu'ils en donnaient était la même que Jules César (*De bello gallico*, livre VI) met dans la bouche des Espagnols et des Gaulois, c'est-à-dire la souveraineté de Dieu, à qui les hommes doivent tout, parce que toutes choses ne sont rien si on les compare à la nature de cet être, à sa puissance

(1) Sépulvéda cite saint Augustin (ep. 75) disant que la mort d'une personne sans baptême est un plus grand malheur que celle d'un grand nombre d'autres qui ont été baptisées.

Digitized by Google

et à l'intérêt qu'ils ont de se le rendre propice. Ils concluaient de là que lorsque Dieu est irrité contre les hommes à cause de leurs péchés, le seul moyen de l'apaiser était de lui en offrir en holocauste. — Evidemment c'est une erreur ; mais on ne peut nier qu'abstraction faite de leur croyance à cet égard, non seulement ils ne péchaient point contre la nature mais qu'ils obéissaient à leurs lois, et faisaient même un acte de religion.

Sepulveda prétendait que les malheurs qu'entraîne la guerre ne peuvent être imputés au prince, parce qu'il n'est responsable que des motifs qui la font entreprendre, le reste n'en étant que des conséquences accidentelles. Mais il s'en faut bien qu'on puisse admettre cette doctrine sans restriction. Saint Augustin dit que conserver la paix est un acte de la volonté, et que faire la guerre doit être l'effet d'une nécessité (1). Le pape Nicolas ajoutait que si ce motif n'existe pas, les souverains ne doivent pas l'entreprendre, non seulement pendant le carême (ce qui était alors le point en discussion), mais encore dans aucune autre saison de l'année. Il s'ensuit que la responsabilité ne cesse pas de peser sur les rois d'Espagne pour les crimes affreux que leurs soldats commettent et font commettre en Amérique, parce qu'ils n'ont aucun motif de faire attaquer les Indiens : la guerre étant de leur part un acte volontaire, ils ne peuvent s'en dissimuler les funestes et inévitables conséquences, ce qui suffit pour donner à ces hostilités un caractère d'injustice bien évident.

Le passage tiré de Gerson détruit précisément le sentiment du docteur, qui le rapporte pour prouver sa doctrine : « La guerre, dit-il, cesse seulement d'être un péché mortel lorsqu'elle procure quelque avantage à la république en éloignant de plus grands maux qui se font alors sentir. »

(1) Epist. 205 (al. 189), *ad Bonifacium*, n. 6 : Pacem habere debet voluntas, bellum necessitas, ut liberet Deus a necessitate et conservet Non enim pax quaeritur ut bellum excitetur, sed bellum geritur ut pax acquiratur.

(*A suivre*) F. HEDDE.

Digitized by Google

REVUE DE PATROLOGIE

I. — Quand le regretté F. X. Funk réédita en 1901 ses *Patres apostolici*, il revit avec soin le premier volume, mais il ne put revoir que le quart environ du second, consacré aux documents apocryphes ou de second ordre. M. F. Diekamp, dont la compétence en ces matières est bien connue, a repris le travail de Funk, et donné une nouvelle édition du deuxième volume (1). Il a expliqué lui-même dans la préface les améliorations qu'elle réalise : édition des fragments grecs retrouvés des épîtres aux vierges du Pseudo-Clément ; recension du texte grec, et édition d'une version latine du *Martyrium Clementis ;* recension du texte grec des lettres pseudo-ignatiennes, et insertion de la traduction anglo-latine ; correction des différents textes du martyre de saint Ignace ; corrections et annotations introduites un peu partout dans le volume, grâce à de nouveaux manuscrits consultés et collationnés. Toutes ces améliorations ont augmenté l'ouvrage de 140 pages environ ; mais du reste les conclusions de M. Funk ont été généralement maintenues. Un nouvel examen a montré qu'elles étaient solides.

II. — Je ne ferai que signaler le 122e fascicule des *Kleine Texte* de la collection V. Lietzmann, qui contient un choix de documents pour servir à l'histoire des origines du dona-

(1) *Patres apostolici*, editionem funkianam novis curis in lucem emisit Franciscus Diekamp, volumen II. Un vol. grand in-8° de XC-490 pages. Tubingae, H. Laupp, 1913. Prix : 10 francs.

Digitized by Google

tisme (1). Le dossier du donatisme est un des plus riches qui existent : les étudiants en trouveront dans ce petit volume les pièces les plus importantes.

III. — Nous avons signalé ici, au fur et à mesure qu'ils paraissaient, les volumes de l'édition de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, éditée et traduite en français pour la collection Hemmer et Lejay par M. l'abbé Grapin. Le troisième et dernier volume vient de nous être donné (2). Il contient d'abord une longue introduction sur la vie d'Eusèbe et les divers problèmes qui se rapportent à la composition de son Histoire ; sur les éditions de cet ouvrage et les traductions qui en ont été faites. Suivent le texte et la traduction des livres IX et X, et du *De martyribus Palestinae*. Puis vient un index général de 200 pages des noms des personnes et des choses dont il est question dans les trois volumes. Un pareil index est à lui seul un trésor ; et je ne fais que renouveler ici ma satisfaction de voir l'ouvrage capital d'Eusèbe édité enfin dans un format et dans des conditions pratiques, permettant même à ceux qui ne lisent pas couramment le grec, de le consulter et d'y recourir. M. Grapin a certainement rendu, par son beau travail, un service signalé à nos étudiants de France.

IV. — La collection des *Griechischen Christlichen Schriftsteller* de Berlin vient de s'enrichir de deux nouveaux volumes. Le premier est l'édition de la *Démonstration évangélique* d'Eusèbe, par le Dr Ivar A. Heikel (3). Cet ouvrage, qui fait suite à la *Préparation évangélique* du même auteur, n'est assurément pas un des plus importants qu'il ait écrits. La diffusion du

(1) *Urkunden zur Entstehungsgeschichte des Donatismus*, herausg. von H. von Soden. Un vol. in-8° de 56 pp. Bonn, Marcus und Weber, 1913. Prix : 1 fr. 70.

(2) Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, livres IX-X, *Sur les Martyrs de Palestine*, texte grec et trad. française avec un index général par E. Grapin, curé doyen de Nuits (Côte-d'Or). Un vol. in-12 de LXXXVI-541 pp. Paris, A. Picard, 1913. Prix : 6 fr.

(3) Eusebius Werke, VI Bd, *Die Demonstratio evangelica*, herausgeg. von Dr Ivar A. Heikel. Un vol. gr. in-8° de XXIX-589 pp. Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1913. Prix : 25 fr.

Digitized by Google

style et l'abus de l'allégorie ont contribué à le faire négliger par les critiques. Il a néanmoins son importance pour l'histoire de l'exégèse et de la controverse avec les juifs au IVe siècle. Eusèbe l'écrivit vers l'an 320 environ : mais des vingt livres que comprenait l'écrit primitif il ne s'est conservé que les dix premiers et des fragments importants du livre XV.

L'édition de M. Heikel est fondée presque entièrement sur le manuscrit de Paris 469, du XIIIe siècle, duquel les autres dépendent. Ce manuscrit est incomplet ; au commencement, il manque un cahier, et quelques feuillets à la fin. L'éditeur a pu combler ces deux lacunes grâce au manuscrit de Bologne 3644 (XIIIe siècle), copié sur celui de Paris. Le commentaire de Procope de Gaza sur l'Octateuque lui a fourni également, pour le livre VIII, un élément de comparaison précieux pour l'établissement du texte. Soixante-seize pages de tables rendent les recherches grammaticales et autres extrêmement faciles.

V. — Le second volume paru dans la collection se rapporte encore à Eusèbe : c'est la traduction ou plutôt le remaniement de sa Chronique par saint Jérôme (1), car on sait que saint Jérôme ne s'est pas contenté de traduire littéralement l'œuvre d'Eusèbe. L'édition est de M. Rudolf Helm ; Elle offre cette particularité de reproduire dans sa forme même extérieure le manuscrit Oxoniensis du Ve-VIe siècle. On a adopté le format carré qui permettait de juxtaposer toutes les colonnes de l'original ; seulement des annotations placées le long de ces colonnes par l'éditeur donnent les variantes des autres manuscrits. Le volume actuel ne contient d'ailleurs que le texte, sans aucune introduction ni notes critiques, lesquelles feront l'objet d'un autre volume. Et c'est pourquoi nous n'en parlerons pas davantage.

VI. — Dans la *Patrologia orientalis* (Graffin-Nau), tome IX, fascic. 5, M. Nau vient de publier deux documents importants

(1) Eusebius Werke, VII Bd, *Die Chronik des Hieronymus*, herausgeg. von Dr Rudolf Helm. erster Theil, Text. Un vol. gr. in-8° carré, de 270 pp. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1913. Prix : 15 fr.

Digitized by Google

pour l'histoire du Nestorianisme (1). Le premier est la deuxième partie de l'Histoire ecclésiastique — le titre exact est : *Histoire des Saints Pères persécutés à cause de la vérité* — de Bar Hadbesabba Arbaïa qui paraît avoir fleuri à la fin du VI^e siècle. Cette histoire est contenue dans un manuscrit du British Museum du IX^e ou du X^e siècle, et va des premières hérésies et de l'Arianisme jusqu'à Mar Abraham mort en 569. M. Nau a édité et traduit du syriaque les chapitres XIX-XXXII qui commencent avec Théodore de Mopsueste, racontent tous les démêlés de Nestorius avec saint Cyrille, sa condamnation et sa mort ; nous font assister à la fondation de l'Ecole de Nisibe par Narsès et Barsumas, et s'achèvent sur la vie d'Abraham., prêtre et docteur. Toute cette histoire, écrite par un nestorien, est faite naturellement au point de vue nestorien, et l'on peut croire que l'évêque d'Alexandrie n'y est pas ménagé. Elle ne contient toutefois aucun détail important qui ne fût déjà connu, et, entre les documents qu'elle a cités, le plus intéressant pour nous en ce moment est bien le *Livre d'Héraclide* dont elle reproduit textuellement une dizaine de lignes en l'attribuant à Nestorius. M. Nau a mis en note les éclaircissements historiques et chronologiques qui permettent de suivre son auteur. Je lui en signalerai un cependant qui me paraît insuffisant ou même inexact. Parlant de Théodore de Mopsueste, Bar Hadbesabba écrit (p. 512) : « Non seulement ceux de l'Orient, mais encore ceux qui habitaient l'Occident admiraient..... sa science divine. A l'époque, en effet, où la question se posa chez eux de savoir si le péché dépendait de notre volonté ou s'il était déterminé par notre nature, ils envoyèrent vers lui (Théodore), comme vers l'inventeur de la vérité, pour qu'il l'établît à ce sujet. Et lui, brûlant du zèle de la piété, fit deux livres qui sont connus par toute l'Eglise, et il établit la vérité de l'orthodoxie. » M. Nau renvoie ici à deux tomes contre Eunomius qu'Ebedjesu attribue à Théodore. Mais il s'agit évidemment des écrits de Théodore sur le péché originel.

(1) *Patrologia orientalis*, IX, fasc. 5, BARHADBESABBA ARBAIA. Histoire ecclésiastique (II^e partie) ; THÉODORE DE MOPSUESTE, *Une controverse avec les Macédoniens*, textes syriaques édités et traduits par F. NAU.

Digitized by Google

On sait par Marius Mercator que Théodore, qui reçut quelque temps chez lui Julien d'Eclane et les pélagiens d'Italie, avait partagé d'abord leur sentiment et même écrit un ouvrage intitulé *Contra asserentes homines peccare natura non voluntate* (Photius, *cod.* 177) dont Mercator (*P. L.*, XLVIII, 218) a conservé quelques extraits. Plus tard, cependant, le même Mercator nous dit que Théodore condamna les pélagiens. C'est à ces événements que se rapporte la notice de Bar Hadbesabba.

VII. — Le second document édité par M. Nau est le compte rendu, fait par Théodore de Mopsueste, d'une discussion qu'il eut avec les Pneumatomaques, et dans laquelle il les convainquit d'erreur. L'écrit est intéressant pour nous représenter les arguments que faisaient valoir les deux partis. Je m'attendais cependant à y trouver confirmée l'opinion qui croit que Théodore n'a pas admis, ou même a nié positivement la procession du Saint-Esprit *a Filio* : mais il ne touche pas à cette question. Il insiste seulement beaucoup sur ce que le mode de procession du Saint-Esprit *a Patre* est pour nous incompréhensible.

Toutes nos félicitations à l'heureux et savant éditeur.

VIII. — Moins de deux ans après l'apparition de son ***Enchiridion Patristicum***, M. Rouët de Journel a fait paraître une seconde édition, revue et augmentée (1). Cela prouve que cet excellent recueil, dont j'ai longuement parlé ici-même, correspondait à un vrai besoin et a reçu l'accueil qu'il méritait. La nouvelle édition, entièrement réimprimée, a tenu compte des critiques faites à la première au point de vue des corrections : le *Contra Apollinarium*, attribué à saint Athanase, a été marqué d'un point d'interrogation ; on en a ajouté un, qui n'était pas dans la première édition, au nom de Grégoire d'Elvire, auteur des *Tractatus Origenis*. Une trentaine de passages nouveaux ont été introduits sous les noms de Théodore de Mop-

(1) *Enchiridion patristicum*, locos Ss. Patrum, Doctorum, scriptorum ecclesiasticorum collegit M. J. ROUET DE JOURNEL, S, J. Editio altera. Un vol. in-8° de XXV-801 pages. Friburgi Brisg., B. Herder, 1913. Prix, 12 fr. 50.

Digitized by Google

sueste, Nestorius, Proclus, Socrate, Léonce de Byzance, Missale gothicum, saint André de Crète, saint Germain de Constantinople. Mais on a eu soin — et l'on a bien fait — de ne pas modifier la numérotation des citations de la première édition. Malgré ces additions, le nouveau volume compte 86 pages de moins que l'ancien. Ceci tient à ce que l'impression est plus serrée, et le caractère latin adopté un peu plus fin. Le papier aussi est plus mince ; et j'ose dire qu'à ce double point de vue, la nouvelle édition est inférieure à l'ancienne. Celle-ci se présentait mieux, était plus lisible, moins tassée, et l'on n'y voyait pas les lettres du verso transparaître, comme dans la nouvelle. Mais il faut toujours que le progrès se paie de quelque façon.

IX. — En un élégant volume sorti des presses de l'Université de Cambridge, M. James Mearns publie un index des hymnes chrétiennes contenues dans les manuscrits antérieurs à l'an 1100 (1). L'index, qui suit l'ordre alphabétique naturellement, mentionne successivement l'*Incipit* de chaque hymne, la fête ou le saint qui en est l'objet, l'auteur qui l'a composé, les divers répertoires où elle est reproduite ou signalée, les manuscrits qui la contiennent. Tout un système de sigles ou de particularités dans l'impression permet de reconnaître l'âge du manuscrit et son lieu d'origine. Très utile contribution à l'histoire de l'hymnologie.

X. — Cette Revue a signalé, au fur et à mesure qu'ils ont paru, les volumes du grand ouvrage du Dr Bardenhewer sur l'*Histoire de l'ancienne littérature ecclésiastique*. Le troisième volume, qui comprend une partie du IVe siècle venait à peine d'être édité, qu'une seconde édition du premier volume devenait nécessaire. Nous l'avons entre les mains (2). Comparée

(1) *Early latin Hymnaries*, an Index of hymns in hymnaries before 1100, with an Appendix from later sources, by James MEARNS. Un vol. in-8° de XX-107 pp. Cambridge, University Press., 1913. Prix : 6 fr. 25.

(2) *Geschichte der altkirchlichen Literatur* von Otto BARDENHEWER. I Band, Zweite, umgearbeitete Auflage. Un vol. gr. in-8° de 633 pp. Freiburg-im-Breisgau, Herder, 1913. Prix : 13 fr.

Digitized by Google

avec la première édition, elle offre, à première vue, les changements suivants : Les paragraphes sur les apocryphes du Nouveau Testament, qui faisaient suite à la littérature hérétique du IIe siècle, ont été renvoyés à la fin du volume sous forme d'*Appendice*. On a supprimé, dans la littérature gnostique, ce qui concerne les romans clémentins, originaires seulement du IIIe siècle. La *Secunda Clementis* est passée de la première à la troisième partie ; les *Epîtres aux Vierges* sont renvoyées à un volume suivant. Place a été faite parmi les écrits gnostiques aux *Odes de Salomon* rattachées à Bardesane, parmi les écrits d'Irénée à la *Démonstration de la prédication apostolique ;* et l'inscription d'Abercius reçoit les honneurs d'un paragraphe spécial. Quant aux autres modifications, elles regardent surtout l'apparat bibliographique, et c'est à l'usage surtout qu'on les apercevra. Onze ans se sont écoulés entre les deux éditions. La dernière relate, naturellement, toutes les nouvelles études que ces onze ans ont vu se produire ; et par ces diverses additions le nouveau volume se trouve accru d'une quarantaine de pages. Tous ceux qui ont dû et pu se servir de cet ouvrage excellent, ne peuvent que se réjouir de la valeur nouvelle que l'auteur vient de lui donner. J'en ai déjà, pour mon compte, largement profité.

XI. — Tous les érudits — et ceux qui tâchent à le devenir — accueilleront avec joie la seconde série d'*Anecdota Maredsoliana* que dom Morin a entreprise et dont le premier volume vient de paraître (1). L'auteur a modestement, dans la préface, expliqué son dessein, et ce dernier n'a d'ailleurs pas besoin d'être justifié. D. Morin est un de nos meilleurs critiques, un bénédictin de bonne marque et de la vieille école, prudent, patient, avisé, connaissant à fond sa littérature du haut moyen âge, et qui, depuis vingt-cinq ans, a dispersé dans maintes revues le résultat de ses recherches. Il lui a semblé qu'il serait utile au lecteur de posséder une sorte de catalogue

(1) *Anecdota Maredsoliana*, seconde série. *Etudes, Textes, Découvertes*, Contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles par D. Germain Morin, tome I. Un vol. in-8° de XII-526 pp. Paris, Picard, 1913. Prix : 12 fr. 50.

Digitized by Google

analytique de études qu'il a écrites, avec indication précise des recueils où l'on en trouverait le texte intégral, et de posséder aussi le texte complet de quelques études plus importantes. et de documents jusqu'ici inédits. Le volume qu'il nous donne aujourd'hui se divise donc en deux parties. La première (p. 1-79), qui contient cent quatorze numéros, est un catalogue des articles écrits par l'auteur, dans lequel ces articles sont brièvement analysés et qui en indique les conclusions. La seconde partie (p. 82-fin), comprend dix études ou publications de textes inédits : 1° Le texte, précédé d'une étude, du *De similitudine carnis peccati* de S. Pacien de Barcelone ; 2° Le texte, précédé d'une étude, d'un traité priscillianiste *De trinitate* ; 3° Une étude sur l'inscription de Clematius et la légende des Onze mille vierges de Cologne ; 4° Une étude sur les monuments de la prédication de S. Jérôme ; 5° Le texte, avec étude, de deux sermons de S. Augustin ; 6° Trois études sur Arnobe le jeune, et le texte de son *Liber ad Gregoriam*, que l'on croyait perdu ; 7° Une étude sur le texte occidental présenté par le lectionnaire mérovingien de Schlettstadt ; 8° Le texte, avec étude, des règlements de Grégoire VII pour les chanoines réguliers ; 9° Trois lettres d'un écrivain du XIe siècle inconnu jusqu'ici, Walter de Honnecourt ; enfin 10° une étude sur les sermons et homélies apocryphes contenus dans le Bréviaire romain. Dans la préface, l'auteur proteste que ce qui ne se trouve point signalé dans ce volume, bien qu'il semble devoir l'être, il l'ignore et le désavoue, et que ce qu'il y formule, en fait d'opinion littéraire — en y comprenant les corrections de la fin — peut être considéré comme l'expression de ses convictions présentes. C'est donc à ce volume et à ceux qui suivront, qu'il faudra toujours se reporter, pour avoir sur les sujets qu'il traite, la vraie pensée de Dom Morin.

XII. — Après bien des difficultés et des retards, et grâce à des médiations « hautes autant qu'efficaces », Mgr Batiffol a pu faire paraître la cinquième édition refondue et corrigée de son volume sur l'Eucharistie (1). Quelles ont été ces média-

(1) *L'Eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation*, 5e édit. refondue et corrigée, par P. BATIFFOL. Un vol. in-12 de 516 pp. Paris, Gabalda, 1913. Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

tions, on les devine un peu ; mais je crois que la vraie raison déterminante a été la publication de l'*Eglise naissante*. Après — tranchons le mot — le service rendu à l'Eglise catholique par ce dernier ouvrage, il était difficile de tenir rigueur à un auteur dont l'attitude s'était affirmée si noble et si franche ; d'autant plus que le malentendu entre les théologiens romains et lui portait en définitive sur un point sans doute toujours considérable en soi, mais assez ténu à percevoir. Quoi qu'il en soit, la nouvelle édition, sauf en quelques passages, se présente presque comme un ouvrage nouveau. D'abord elle compte 125 pages de plus que la troisième que j'ai sous la main, bien que les recherches s'y arrêtent au milieu du v^e^ siècle. Les auteurs et les textes étudiés y ont été multipliés et ont reçu des commentaires plus étendus : l'ordre lui-même a été modifié. En trois parties, l'auteur y poursuit l'histoire des dogmes de la présence réelle et de la transsubstantiation depuis Notre-Seigneur jusqu'à saint Justin, depuis saint Irénée jusqu'à Eusèbe, depuis Eusèbe jusqu'au Concile d'Ephèse. Cette dernière partie est particulièrement intéressante et nouvelle, grâce aux documents que de récentes découvertes ont permis de verser aux débats, documents liturgiques, documents historiques aussi. Dans l'ensemble, le volume a une allure plus théologique, plus polémique que les éditions précédentes. Des résumés, à la fin de chaque partie synthétisent les conclusions dogmatiques à tirer des témoignages cités et étudiés. Evidemment l'histoire pure est condamnée, l'histoire *ad narrandum*, et c'est une erreur, en effet, de croire que l'histoire ne prouve rien. Mgr Batiffol qui n'avait jamais commis cette erreur, a voulu cependant mettre plus en relief ce caractère probant de son étude historique. Cela n'est pas pour déplaire aux théologiens à qui elle rendra les plus grands services.

XIII. — La Thèse de Doctorat en Ecriture sainte de M. L. Pirot sur *L'œuvre exégétique de Théodore de Mopsueste* (1) comble une lacune de l'érudition française : car nous ne pos-

(1) Un vol. in-4° de XX-334 pp. Roma, Istituto biblico pontificio, 1913; Librairie de Max Bretschneider, Via del Tritone, 60. Prix : 5 fr. 60.

Digitized by Google

sédions sur ce sujet aucun travail en notre langue, en dehors de celui d'un calviniste, qui date de trente ans. Après deux chapitres d'introduction sur l'Ecole exégétique d'Antioche et sur la vie de Théodore, M. Pirot dresse la liste des écrits exégétiques de son auteur (ch. II) ; il examine ensuite la préparation scientifique que celui-ci apportait à son œuvre (ch. III), et étudie son enseignement sur les trois grandes questions qui renferment toute la doctrine du commentateur. Quel est le canon scripturaire admis par Théodore? Quelle est sa doctrine sur l'inspiration? Quels sont ses principes d'interprétation, surtout en matière de prophétie messianique? On sait en effet que sur ces trois points, on a fait à Théodore des repro hes graves, et en grande partie justifiés. S'il est excusable de n'avoir point reçu comme canoniques des livres que ne contenait pas en effet le canon syrien, et que S. Chrysostome a négligés comme lui, il ne l'est pas d'avoir rejeté absolument comme des livres profanes Job et le Cantique. Sa théorie, qui distingue deux sortes d'inspirations, l'inspiration proprement dite ou prophétique, et l'esprit de sagesse pour les livres sapientiaux, est complètement en dehors de la tradition. Enfin si ses règles d'herméneutique en général sont sages et exactes, il s'est montré, dans l'application qu'il en a faite, souvent étroit et parcimonieux, notamment dans l'interprétation des psaumes et des prophéties messianiques. Toute cette étude de M. Pirot est bien ordonnée, claire et solide. Sur Léonce de Byzance seulement, il n'a pas assez distingué ce qui est sûrement de cet auteur, de ce qui ne peut lui être aussi certainement attribué.

XIV. — L'histoire de l'ascétisme et du monachisme ont attiré depuis quelque temps l'attention des critiques, et voici quelques ouvrages qui s'intéressent à cette question. Le Dr P. Dausch a publié dans les *Biblische Zeitfragen*, une courte plaquette sur l'attitude prise par Jésus en face du problème de la vie (1). D'aucuns voudraient en faire un pessimiste. C'est à

(1) *Lebensbejahung und aszese Jesu*, von P. DAUSCH. Une broch. in-8° de 40 pp. Munster in W., Aschendorff, 1913. Prix : 0 fr. 60.

Digitized by Google

tort. Jésus regarde la vie comme bonne : il ne condamne ni les joies de la nature, ni celles de l'art et de la société : seulement il les présente *sub specie aeternitatis*, c'est-à-dire, comme ordonnées aux joies plus parfaites du royaume des cieux. Et de même Jésus a pratiqué et prêché l'ascétisme et le renoncement, non comme des fins et des buts en soi, mais comme des moyens de détruire en nous le péché et ses racines, et de nous élever à une vie plus haute.

XV. — Cette question de l'ascétisme est envisagée plus directement dans la thèse de M. F. Martinez sur *L'Ascétisme chrétien pendant les trois premiers siècles de l'Eglise* (1). L'auteur a voulu réfuter ces critiques protestants et autres qui expliquent, par des influences étrangères à l'évangile, influences philosophiques ou des cultes païens, l'existence de l'ascétisme, et conséquemment l'origine du monachisme dans l'Eglise. Parcourant toute l'histoire et la littérature des trois premiers siècles, M. Martinez montre avec évidence 1° que l'ascétisme procède de l'Evangile ; 2° qu'il en est une production spontanée ; 3° que pendant longtemps la virginité constitua, avec la pauvreté, la seule pratique des ascètes ; 4° que le monachisme est en germe dans l'ascétisme chrétien, et qu'il a suffi d'y ajouter la séparation du monde pour que l'ascétisme devînt le monachisme. Toute cette étude est claire et bien menée. Il faut féliciter l'auteur surtout de la réserve prudente qu'il a su apporter dans ses conclusions. Les textes sont traités avec beaucoup de mesure, et il ne leur a pas fait dire plus qu'ils ne contiennent.

XVI. — Puis M. L. Lowther Clarke nous présente une étude sur saint Basile et le monachisme (2). Ses conclusions sur l'ascétisme primitif se rapprochent de celles de M. Martinez. Mais elles ne sont pour lui qu'une introduction au rôle joué par le

(1) Un vol. in-8° de x-208 pp. (*Etudes de Théol. histor.*), Paris, G. Beauchesne, 1913. Prix : 5 fr.

(2) *St. Basile the Great, a study in monasticism, by* by W. K. Lowther Clarke. Un vol. in-8° de 176 pp. Cambridge, University Press, 1913. Prix : 9 fr.

Digitized by Google

grand évêque de Césarée dans la fondation du monastère cappadocien. Il raconte d'abord sa vie à ce point de vue, son voyage en Egypte et son passage à travers la Palestine. Puis il en vient à ses écrits ascétiques. On sait que l'authenticité ou au moins l'intégrité des deux *Règles* de saint Basile a été souvent discutée et mise en doute. M. Clarke, résumant le fruit de ses études (p. 67), considère comme absolument certaine l'authenticité du *De iudicio Dei* et du *De fide ;* des *Moralia*, des deux *Regulae fusius* et *brevius tractatae ;* comme probable celle de la *Praevia institutio ascetica*, du *Sermo asceticus de renunciatione saeculi*, et enfin du *Sermo de ascetica disciplina*. Les autres écrits sont probablement ou même certainement apocryphes. Ceci fait, l'auteur donne une analyse détaillée des deux *Règles*, et résume les idées ascétiques de saint Basile. Saint Basile a donné au monachisme tel qu'il l'a conçu une règle de vie plus libre, moins sévère que celle du monachisme égyptien : la rudesse du climat cappadocien l'y obligeait déjà ; il s'est prononcé nettement pour la vie cénobitique contre le système érémitique ou des laures ; enfin, il a rattaché étroitement le monastère à l'Eglise, en faisant des moines les collaborateurs du clergé séculier. Ses idées cependant n'ont qu'imparfaitement été appliquées en Orient, où l'idéal resta d'abord l'idéal égyptien, et où plus tard les écrits de saint Basile demeurèrent en somme lettre morte, malgré le titre de basiliens que portaient les moines. C'est en Occident, pense M. Clarke, que, au fond, les vues ascétiques de saint Basile et son esprit ont trouvé les meilleurs représentants. Cassien s'en est inspiré, et après lui saint Benoît lui a beaucoup emprunté. La règle de saint Basile est plus souple, celle de saint Benoît plus stricte et plus impérative ; mais dans les deux on retrouve la préoccupation de faire du monachisme une institution pratique et utile aux fidèles. Par sa clarté, sa critique prudente, le livre de M. Clarke se fait lire avec plaisir.

J. TIXERONT.

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

1. — Les trente années de la vie de la Compagnie de Jésus, dont le P. FOUQUERAY présente le tableau dans le tome II de son *Histoire de la Compagnie de Jésus en France* (1), correspondent assez exactement à la Ligue et à l'avènement de Henri IV, aux arrêts de bannissement puis de rétablissement de la Compagnie sous ce prince. L'auteur use des procédés qui ont fait le mérite du premier volume : négligeant, sans les oublier tout à fait, les polémiques postérieures aux événements qu'il raconte, il s'en tient, pour dire son avis, aux sources contemporaines, souvent inédites, qu'il a eues sous la main ; et naturellement les documents les plus nombreux, les plus importants et les plus originaux viennent de ses confrères, dont il prend la défense. On ne saurait lui en faire sérieusement le reproche, car il ne cache visiblement rien de ce qu'il sait. Il ne juge — c'est son droit — que sur pièces. Il sait d'ailleurs reconnaître en passant les torts de tel ou tel individu, comme aussi la légitimité d'attitudes différentes en face d'une situation très complexe.

Religieux, catholiques romains avant tout, les Jésuites règlent leur conduite sur les décisions des papes. Quand ces décisions se font trop attendre, on observe un peu d'hésitation parmi eux. Si le P. Claude Mathieu et le P. Samier acquiescent volontiers au programme religieux de la Ligue qui aboutit pratiquement au maintien d'un prince catholique sur le trône, ils ne sont plus suivis par tous leurs confrères, dès que

(1) In-8 de VIII-738 pp., Paris, Picard, 1913.

Digitized by Google

Henri III adopte un huguenot, Henri de Navarre, pour successeur. Aussi le P. Aquaviva est obligé, sur la demande du roi, de rappeler les PP. Mathieu et Samier, mais il rappelle en même temps le P. Auger, qui vivait à la cour et avait toute la faveur de Henri III. Plus généralement, les Jésuites de France ne prêchèrent cependant pas le ralliement au roi de Navarre, qui avait été excommunié par Sixte-Quint. Et parmi les Seize qui ne voulaient pas du Béarnais, « même s'il venait à se convertir », on compta le P. Pigenat, provincial de France. Mayenne l'avait amené dans ce comité, pour y introduire un peu de modération et de prudence. Le P. Pigenat eut même quelque temps la direction de ce Conseil public du parti catholique. Son rôle dans cette affaire est vaguement indiqué par le P. Fouqueray, mais il paraît bien qu'il agit au détriment des devoirs de sa charge de provincial, au détriment de la Compagnie elle-même, car de Thou n'a pas manqué de le dépeindre comme un ligueur futrieux, aussi fanatique qu'un « corybante » : Arnauld ajoutait : « le plus cruel tigre qui fut dans Paris. » Une plainte du P. Commolet (qui succéda provisoirement comme provincial au P. Pigenat) décharge complètement la Compagnie des attaques dont elle fut l'objet, à cette occasion. « Il sera désormais entendu, écrit le P. FOUQUERAY, que l'ingérence directe du Père dans les affaires de la Ligue a été blâmée par ses consulteurs et toute la Congrégation triennale de 1590. »

Au lendemain de l'abjuration, Clément VIII hésita quelque temps, on s'en souvient, à lever l'excommunication portée contre le Béarnais. Les Jésuites de France — non ceux de Lyon, mais ceux de Paris et de Toulouse — se demandèrent s'il ne convenait pas, ne fût-ce que pour éviter un plus grand mal, de prêter le serment de fidélité au nouveau roi. C'est de quoi se plaignit à eux, à plusieurs reprises, le général de la Compagnie, en des lettres assez vives. De nombreux Jésuites continuèrent néanmoins de s'employer à cette réconciliation du roi avec le Pape, et Clément VIII finit par accorder l'absolution demandée. — Les Jésuites auraient donc été parfaitement en paix avec le nouveau régime, dont ils avaient (du moins pour la plupart) facilité l'établissement depuis la

Digitized by Google

conversion de Henri IV, s'ils n'étaient demeurés en butte aux représailles des Huguenots, du Parlement, et de l'Université. La Compagnie fut représentée par l'Université comme ennemie-née du pouvoir royal : d'où, devant le Parlement, un procès que la sagesse avisée de Henri IV interrompit à temps. Mais le crime de Jean Chastel concentra de nouveau sur les Jésuites l'attention et les haines de leurs adversaires. Jean Chastel avait étudié chez eux la philosophie. C'en fut assez pour qu'on les impliquât dans le procès qui conduisit Chastel en place de Grève. Le régicide eut beau décharger ses anciens maîtres, répéter jusque dans la torture, qu'à participer « au conseil du meschant acte » il n'y eut « aultre que luy et le désespoir auquel il est entré », on persista à voir les Jésuites dans les « prédicateurs » qu'il avait désignés vaguement sans les nommer (il ne nomma, comme lui ayant appris qu'il était licite de tuer les tyrans, que le cordelier Jean Garin). Malheureusement, à la même date, des perquisitions conduites chez le P. Jean Guignard, bibliothécaire au collège de Clermont, fournirent quelque prétexte à ces soupçons. Ce religieux, trop ami de ses livres et de ses documents, avait conservé, malgré l'avis du P. Recteur et un édit de Henri IV, toute une collection d'ouvrages sur les assassinats politiques du temps et la question du tyrannicide... Bref, par le même arrêt qui condamnait Chastel, la cour ordonnait le bannissement des religieux de la Compagnie et la confiscation de leurs biens. Le P. Guéret avait été mis à la question comme maître à philosopher de Jean Chastel : tout son rôle s'était borné à faire des remontrances à son ancien élève, à distraire son esprit troublé. Le P. Guignard fut condamné à mort : le jour de l'exécution, le peuple lui fit observer « qu'il ne parlait point de prier pour le roy. » A quoi le religieux répondit « qu'il n'estoit deffendu de prier Dieu pour le roy, et que, de luy en son particulier, depuis la réduction de la ville, a tousjours prié pour luy en son memento de la messe, etc... ». Le condamné avait refusé de faire une déclaration mensongère, contenue dans l'amende honorable : c'eut été reconnaître une faute qu'il n'avait point commise. On se partagea, comme des reliques, quelques fragments de ses os calcinés.

Digitized by Google

Le bannissement des Jésuites, comme l'assura plus tard le cardinal du Perron, « ne procédait d'aucune impulsion de Sa Majesté. » Aussi les préventions du roi contre eux tombèrent vite. Evêques, gouverneurs, parlements et villes ne cessaient de les représenter comme indispensables à l'instruction de la jeunesse, au bien de la religion dans l'Etat. Henri IV, après avoir éprouvé leurs bons offices auprès de Clément VIII, dans l'affaire de l'absolution si longtemps sollicitée, finit par négocier leur rappel. Le P. Général, malgré ses répugnances, dut discuter plus d'une condition pénible introduite pour ménager les protestants, mais il les accepta. Henri IV, une fois l'édit enregistré, abrogea, du reste, ces conditions restrictives.. Il était devenu le protecteur des religieux que son Parlement, naguère, avait bannis. Et si ce fut pour le bien de la Compagnie, ce fut aussi pour le bien du royaume. Le P. Fouqueray décrira bientôt sans doute le brillant essor des Collèges des Jésuites après l'édit de Rouen. Mais, dès cette heure, et il l'a montré au t. II, les Pères ont une organisation, des règlements, un plan d'études qui les mettent au premier rang des éducateurs de la jeunesse. C'est en 1599 que fut publié le *Ratio Studiorum*. Il était déjà en préparation en 1587, à l'heure où le P. Maggio organisait le Collège de Paris et inaugurait la série de ses ordonnances pratiques relatives à l'ordre des maisons, aux études, aux pensionnaires, aux surveillants.

2. — M. Maurice Souriau vient d'évoquer un épisode curieux de la campagne menée en province par les jansénistes contre un établissement de la Compagnie du Saint-Sacrement de l'Autel à Caen (1). Cette monographie n'occupe, il est vrai, que le tiers du volume, mais tout le reste y conduit. Et d'abord les portraits, très étudiés, des deux mystiques normands, M. de Renty et Jean de Bernières, qui fondèrent dans leur province des institutions semblables à celles de la célèbre Compagnie.

(1) Dans *Deux Mystiques normands au XVII^e siècle, M. de Renty et Jean de Bernières*. In-8 carré de 411 pp., Paris, Perrin, 1913.

Digitized by Google

Renty, qui l'avait introduite à Caen, eut bientôt Jean de Bernières comme lieutenant. Quand le premier mourut, le second, devenu directeur effectif, reçut chaque jeudi les « confrères » dans la maison qu'il avait fait construire pour son usage « et celui de quelques amis de choix » : le nom d'Ermitage donné par le peuple à cette maison devint aussi celui de la Compagnie, et c'est pourquoi on a pu légitimement confondre à Caen les deux œuvres, l'œuvre personnelle de Jean de Bernières et celle de la Compagnie, qui paraissent bien avoir un instant fusionné (c'est du moins l'avis de M. Souriau).

La physionomie religieuse des deux fondateurs est tout à fait originale : on dirait deux figures détachées de quelque Port-Royal catholique. « Foi aussi ardente, dit M. Souriau, moins de théologie, plus de pratique journalière ; des héroïsmes de dévouement qui passent toute imagination ; une certaine violence de caractère, atténuée par l'esprit d'obéissance. Seul M. de Bernières, le directeur de l'Ermitage, semble un instant sur le point de se rebeller contre la hiérarchie ecclésiastique, mais ce n'est qu'un éclair, car l'orthodoxie est absolue dans cette Compagnie jusqu'à la fin. » L'orthodoxie d'intention et de désir, sans doute. Mais l'orthodoxie de fait peut être contestée. M. de Bernières — qui ne craint pas lui, laïque, de diriger des consciences de prêtres, de religieuses, — professe des théories ascétiques et mystiques qui annoncent parfois le quiétisme de M^me^ Guyon, dont il ne se sépare, en fin de compte, que par d'heureuses contradictions habilement soulignées par M. Souriau. Toujours est-il que Rome dut condamner la traduction italienne du *Chrétien intérieur*, livre de piété qui lui appartient au moins par l'inspiration générale, et dont il fallut longtemps attendre une édition corrigée. Bossuet, de son côté, écrivait en 1695 à M^me^ d'Albert : « Je ne suis guère content de beaucoup de lettres que vous m'avez envoyées de M. de Bernières ». Il y trouvait des « expressions et sentiments de nonchalance ».

Des excès de doctrine aux excès de zèle, la transition est aisée. Jean de Bernières en vient, par exemple, pour entraîner un ecclésiastique à la vie mystique, à lui conseiller de sacrifier ses devoirs d'état : « Que de bénédictions célestes suivent vos

Digitized by Google

fidélités à ne point prêcher ! » Il ne faut pas cependant accepter sans réserve toutes les accusations portées contre le directeur de l'Ermitage. Si l'abbé Laffetay, dans son *Histoire du Diocèse de Bayeux*, le trouve trop combatif et trop envahissant, c'est que l'auteur a puisé la plupart de ses griefs dans le *Mémoire* de Ch. Du Four, pamphlet janséniste.

Il demeure acquis, néanmoins, que Bernières imposa à ses disciples de l'Ermitage une sorte de surmenage mystique qui eut, après sa mort, quand il ne fut plus là pour les modérer, de fâcheuses conséquences. On a pu appeler « le scandale de Caen », la manifestation indiscrète au cours de laquelle, dans un habit « abject et ridicule », ils parcoururent la ville en dénonçant au peuple les curés taxés par eux de jansénisme. Cette manifestation, renouvelée sous d'autres formes à Séez, Argentan, Falaise, déplut à leurs amis les plus fidèles, comme Boudon, saint Vincent de Paul lui-même (1660), Elle fit la joie des vrais jansénistes et provoqua de leur part de longues représailles qui amenèrent, un peu plus tard, la fin de l'Ermitage.

Ce qu'il y avait d'exagéré dans la doctrine et dans les directions de Jean de Bernières ne détermina pas seulement la crise de 1660 en Normandie, mais porta, par choc en retour, un coup terrible à la Compagnie de Saint-Sacrement dans toute la France.

Toutefois, au même moment, observe M. Souriau, « ce qu'il y avait de pur, de grand, d'héroïque dans son enseignement, dans ses exemples, continuait à vivre dans l'âme d'une élite, et surtout dans le cœur de son plus grand disciple, sous d'autres cieux ». Ce disciple était Mgr de Laval, qui transporte « l'Ermitage » sur les bords du Saint-Laurent, où il exerce un long et glorieux apostolat et meurt en odeur de sainteté. Par lui, le souvenir de M. de Bernières, quand son œuvre périclite en France, se perpétue au Canada. L'évêque a retenu de son « maître » non seulement une vertu éminente et une ardente piété, mais une inflexibilité absolue de principes. On le voit bien dans ses rapports avec la métropole. Fidèle sujet du Roi, il poursuit les protestants établis à Québec, non seulement comme évêque, mais aussi comme bon Français, « parce qu'ils ne sont pas si attachés à Sa Majesté que les catholiques »,

Digitized by Google

parce que « multiplier les protestants au Canada, ce serait donner occasion pour la suite à des révolutions », parce qu'on les a vus répandre avec empressement « tous les petits contretemps arrivés » aux armées de Sa Majesté. Cette fermeté paraît en d'autres circonstances, où il ne craint pas, dans l'intérêt de sa mission, de contrecarrer les vues du gouvernement royal. Il lutte pour obtenir que son vicariat apostolique soit transformé en évêché, car on lui objecte sans cesse en haut lieu « que l'autorité du vicaire apostolique est douteuse et doit être restreinte dans certaines limites ». Il faut que les intendants du roi cèdent — ou s'en aillent — quand il réclame quelque mesure au nom de la morale publique ou de la religion. On ne peut que le louer de son zèle quand la querelle éclate sur la question des dîmes ou à propos de la traite de l'eau-de-vie : l'évêque ne veut pas qu'on enrichisse le trésor en ramenant les sauvages à la barbarie. M. de Mésy, un de ses anciens confrères de l'Ermitage pourtant, meurt à point pour ne pas se brouiller sur cette question avec Mgr de Laval. En vain le roi, Colbert, Frontenac froncent le sourcil, c'est l'évêque qui l'emporte.

Mgr de Laval compte donc parmi les meilleurs disciples de Bernières et les plus pures gloires de l'Ermitage normand.

3. — Au cours des fêtes données à l'occasion du bicentenaire de Diderot, un nom a été prononcé, que l'on connaissait à peine : c'est celui de Didier-Pierre Diderot, qui fut le frère du philosophe. Chanoine et archidiacre de Langres, Didier-Pierre mérite la biographie très érudite que lui consacre M. l'abbé MARCEL (1). Et cela non seulement à cause de l'intérêt local et provincial qu'elle offre sans conteste : le frère de Diderot fut le bienfaiteur de sa ville, où il fonda des écoles chrétiennes, assura le fonctionnement de diverses institutions ou offices de charité, tandis que Denis se contentait de déclamer contre les croyances et les mœurs traditionnelles, ou d'envoyer à Langres un exemplaire de l'*Encyclopédie*. — Mais les rapports de l'archidiacre avec son frère ne sont pas à négli-

(1) Ch. MARCEL, *Le Frère de Diderot*, in-8 de 213 pp.

Digitized by Google

ger non plus, et M. Marcel a eu raison d'éclairer ainsi indirectement l'histoire privée du philosophe. Celui-ci, à plus d'une reprise, a représenté Didier-Pierre comme rigide, dur, intéressé, dépourvu de la sensibilité à la mode. Les plus grosses difficultés qui se soient élevées entre eux paraissent bien avoir été celles qui naquirent du scandale même des publications de Denis Diderot. Les promesses d'amendement ou de silence que l'abbé obtint de lui, ne furent jamais tenues, et cela finit par une rupture devenue nécessaire. Mais le prêtre n'oublia jamais le philosophe : quand Denis mourut, Didier fit savoir à sa nièce, Mme de Vandeul, qu'il avait dit la messe pendant une année entière pour l'âme du frère égaré. Quant aux questions de successions et de partages que les deux frères eurent à régler, il ne semble pas qu'elles aient amené entre eux de désaccord durable. A côté des traits, des insinuations désobligeantes que Denis sème çà et là contre Didier, dans sa *Correspondance*, on peut citer les suggestifs aveux qui lui échappent : « L'abbé, écrit-il, ne tient à rien : l'argent n'en est pas excepté. Il a une charité illimitée qui l'appauvrit au milieu de l'aisance » Et Mme de Vandeul (Angélique Diderot) renchérit encore, dans ses *Mémoires*, sur cet éloge de son oncle.

Dans une autre brochure, M. Marcel étudie l'origine et les fondements de la légende de *Diderot catéchiste de sa fille*. Et il n'a pas de peine à prouver que, seule, Mme Diderot voulut apprendre à son enfant quelque rudiment de christianisme. Diderot s'était alarmé et irrité de cette tentative éphémère, de cette « première *incrustation mauvaise.* » Il put donc rassurer Voltaire qui avait un instant accueilli le bruit que le philosophe élevait sa fille dans les principes de la religion. L'anecdote a été lancée, observe finement M. Marcel, à une époque où l'on avait le souci de baptiser le voltairianisme.

4 et 5. — Il ne faut pas abuser de la théorie des milieux et des effets de l'atavisme pour expliquer les grands hommes. C'est un trop gros volume que M. Maréchal consacre à la *Famille de Lamennais* (1) sous l'Ancien Régime et la Révolu-

(1) In-8 de 345 pp., Paris, Perrin, 1913.

Digitized by Google

tion. Ce goût de l'aventure et de la chicane, cette susceptibilité maladive, cette vivacité d'imagination, cette inclination aux analyses intérieures, cette piété sentimentale dont l'auteur cherche la trace chez les ancêtres paternels ou maternels de La Mennais, explique-t-elle suffisamment « tous les traits dont son tempérament colorera son génie? » M. Maréchal lui-même ne saurait le penser. Car, mieux que personne, il connaît le contraste qui sépare, ainsi que le rappelait naguère le P. Dudon, les deux destinées de Jean et de Féli, fils tous deux du même sol et de la même souche. Mais si l'auteur a voulu nous offrir, à l'occasion de La Mennais, une monographie un peu poussée, un tableau de la vie provinciale à la fin du XVIII^e^ siècle, il a parfaitement réussi.

Plus attachant encore est le volume suivant : la *Jeunesse de La Mennais* (1). Malgré quelques digressions où sont utilisés peut-être des travaux antérieurs (sur Bonald, par exemple), l'auteur ne s'écarte guère de son héros dont il décrit d'abord la première conversion intellectuelle. Cette conversion un peu sèche, et où manque la ferveur de la vie intérieure, est cependant suivie de la première communion tardive en 1804. C'est la victoire de Nicole et de Pascal contre les philosophes à lui révélés par l'oncle des Saudrais, contre Rousseau en particulier. C'est aussi la victoire de son frère Jean-Marie, qui l'a déterminé à la pratique religieuse et lui a dit : « Confesse-toi ! » Saint-Sulpice, les conférences de Frayssinous auxquelles il assiste avec enthousiasme dès qu'il arrive à Paris, l'aident ensuite à préciser sa position intellectuelle, à mûrir sa pensée qui s'épanche dès ce moment dans ses premiers travaux chrétiens : les *Réflexions sur l'Etat de l'Eglise* sont de 1809.

Mais le problème qui ne tarde pas à dominer tous les autres, dans le livre de M. Maréchal comme dans la vie de Félicité de La Mennais, est celui de la vocation. Certes, d'un point de vue exclusivement théorique, à n'envisager que les dons qui étaient en lui, et dont il pouvait faire dans l'état ecclésiastique un bel emploi, à ne considérer que les invitations, les appels venus du dehors et lancés par des voix expertes ou autorisées,

(1) In-8 de VIII-719 pp., Paris, Perrin, 1913.

Digitized by Google

qui pourrait soutenir que La Mennais est monté à l'autel sans vocation? A cela, même le livre de M. Maréchal ne contredit point. Les Sulpiciens, M. Teysseyre qui lui conseilla d'aller au sous-diaconat « comme une victime au sacrifice », se souvinrent de ses velléités de vie religieuse (il avait songé à se faire missionnaire, à entrer chez les Jésuites) ; ils considérèrent sa piété, ses capacités, ses mérites réels, et ils l'appelèrent probablement sans inquiétude, en vertu de l'autorité qui leur était déléguée. — Ce qu'on peut leur reprocher, c'est d'avoir peu tenu compte de l'élément moral de la question, ou de n'avoir pas assez cherché à le connaître; d'avoir passé un peu vite sur le besoin d'indépendance, sur les angoisses, les sécheresses, les brusques dépressions, les désertions avouées de Félicité de La Mennais; de n'avoir pas deviné toute la profondeur du drame qui se jouait dans sa conscience. Là-dessus, les documents rappelés ou apportés par M. Maréchal sont de premier ordre. Les obscurités, les détresses de La Mennais peuvent-elles se rattacher à quelque névrose, s'est demandé ici M. Vacandard, sur les indications de l'auteur? Je ne le crois pas. Mais elles ne ressemblent pas non plus aux états passagers de « désolation » décrits par les auteurs ascétiques ou mystiques. C'est l'erreur principale de M. Teysseyre d'avoir confondu l'épouvante de La Mennais avec celle éprouvée jadis par le fondateur du Séminaire, M. Olier. Il y a crise et crise. A ces états extraordinaires, il existe, du reste, des remèdes moraux, religieux surtout, que les mêmes auteurs proposent. Il paraît bien que La Mennais n'était pas homme à user de ces remèdes. Et l'on reste en présence de ces mots amers, prononcés dès le lendemain des ordinations : « ... Je suis et ne puis qu'être désormais extraordinairement malheureux... Tout ce qui me reste à faire est de m'endormir au pied du poteau où l'on a rivé ma chaîne... »

Enfin, avant de juger les directeurs de conscience, les maîtres de La Mennais, n'est-il pas juste et sage de songer que toute une donnée du problème, nécessaire pourtant à sa solution, échappe à nos prises? L'histoire ne peut que difficilement présumer quelle a été la correspondance d'une âme aux grâces reçues. N'oublions pas qu'après les furieux accès et la fièvre

Digitized by Google

des premiers jours, Féli s'appaisa un instant sous la direction de Teysseyre, dans le travail et la prière. De la « vocation » de La Mennais, il ne faut pas seulement décider après coup, en reportant les yeux vers la chute lamentable. Il faut songer aussi aux premiers fruits de son sacerdoce. Après tout, c'est à La Mennais, jeune prêtre, que nous devons le premier volume de l'*Essai sur l'Indifférence* (1817). C'est bien rarement dans la joie, observe à ce propos M. Maréchal, que naissent les œuvres puissantes. Doutes, angoisses, sécheresses ont déterminé l'auteur à cette charge à fond contre la philosophie, dont il a personnellement souffert : « les cris passionnés qu'il jette contre le déisme de Jean-Jacques Rousseau sont dictés par ces expériences. » — Et si le livre est tout imprégné d'apologétique traditionnelle, c'est à Saint-Sulpice qu'il le doit ; et si le livre est troublant quand même, s'il ne reflète qu'un état passager dans une âme extrêmement mouvante, c'est que l'influence de Saint-Sulpice commence à décliner dans sa pensée. « Si quelques esprits avaient pu maintenir l'abbé de La Mennais dans la voie de la tradition, le protéger et le défendre contre lui-même, c'étaient bien ces prudents directeurs dont il se détache à présent. » — Au volume suivant, si Pascal et Bonald triomphent, c'est moins « au profit de la cause catholique qu'au profit d'une influence toujours cachée, toujours présente, et qui semble être le secret moteur de l'évolution passée comme elle le sera de l'évolution future de l'abbé de La Mennais » : l'influence décidément victorieuse de Rousseau. Impatient de tous les jougs, et même de toutes les apparences de joug, c'est bien Rousseau « qui va faire traverser (à La Mennais) tout le catholicisme monarchiste pour le conduire au catholicisme libéral et de là au christianisme démocratique dans ses formes les plus affranchies. »

Ainsi, par ses conclusions, le t. II de M. Maréchal rejoint le premier en soulignant chez son héros les traces ineffaçables de la formation première reçue au pays malouin.

6. — Pourquoi M. BOUTARD donne-t-il au troisième et dernier volume de son *Lamennais* (1) ce sous-titre : *L'éducation*

(1) In-8 écu de 484 pp., Paris, Perrin 1913.

Digitized by Google

de la Démocratie? Plus que les troubles et incohérentes théories politiques et sociales du maître, ce qu'on peut suivre, ce qu'on suit passionnément à travers les livres et les pamphlets qui accompagnent les *Paroles d'un Croyant*, c'est la chute progressive d'un grand esprit religieux vers l'irréligion absolue. Car, une « religion sans prêtre et sans culte », est-ce encore une religion?

Après les *Paroles d'un Croyant*, dans sa réponse à Lerminier, Lamennais se vantait toujours d'être catholique : « Je n'ai pas rompu avec l'Eglise, je n'ai pas imité Luther et je ne l'imiterai point, presuadé que je suis que les schismes ne font que du mal... Je reste donc catholique pour être religieux... » Seulement, ajoute-t-il aussitôt, il ne s'associe point au « système politique des chefs du catholicisme ». Ce système, s'il est le dernier mot de la papauté, marque pour lui « la dernière heure du catholicisme, tel qu'il est aujourd'hui constitué. »

C'est qu'à cette heure, Lamennais croit ou se laisse persuader que « deux notes très fortes venues des cours du Nord » ont arraché au Pape la condamnation des *Paroles*. Grégoire XVI, il est vrai, aimait à s'en référer à l'opinion du prince de Metternich. Or, celui-ci, qui traitait Lamennais d'homme *atroce*, de *fou*, d'*anarchiste*, avait écrit, dès le 16 mai 1834 à son ministre à Rome, le comte de Lützow, une longue dépêche destinée à être mise sous les yeux du Pape : « La mode de brûler les hérétiques et leurs œuvres est passée : il est permis, de le regretter dans son application à ce cas spécial. » A la pensée et aux suggestions de Metternich, s'associaient les représentants de tout le corps diplomatique, même de la Prusse *hérétique* et de la Russie schismatique..... Mais, dans l'affaire spéciale de la condamnation des *Paroles*, Grégoire XVI n'obéit qu'à sa conscience. Le prince de Metternich lui-même hésita à lui conseiller de procéder avec éclat contre l'abbé de Lamennais. Enfin, ni dans les archives de Vienne, ni dans celles de Saint-Pétersbourg ou de Berlin, il n'est resté quelque trace d'une note diplomatique adressée au Saint-Siège sur ce point.

L'esprit de Lamennais, soupçonneux et irrité, ne se contenta pas, du reste de la forme réduite de « catholicisme » à laquelle il prétendit quelques mois se rattacher. Les *Affaires*

Digitized by Google

de Rome marquent sa rupture non seulement avec la papauté — cette rupture date, en somme, des *Paroles* — mais avec le catholicisme. Si les hommes redeviennent chrétiens, il estime que leur christianisme n'aura plus rien de commun « avec celui qu'on leur présente sous le nom de catholicisme. »Quelle sera donc la religion nouvelle de l'humanité? Car il lui en faut une, et Lamennais n'abdique pas l'espoir de l'indiquer. Au bout de ses utopies, quand il a renoncé à invoquer le secours d'une religion positive pour faire l'éducation de la démocratie, il ne trouve plus rien qu'une vague religion naturelle à lui recommander. De l'Evangile, de sa foi ancienne, il ne tire plus, pour sa prédication sociale, que des conseils isolés d'abnégation et de patience, de fidélité au devoir. Malgré toute l'éloquence de Lamennais et le soin touchant qu'il a d'instruire d'humbles disciples, tels que Jean Dessoliaire, petit tailleur d'habits qui s'était épris de sa doctrine, — ces hautes leçons demeurent sans action réelle sur la démocratie. Comme le remarque M. Boutard, « c'est le mobile précisément qui fait défaut. »

L'approche de la mort a-t-elle ramené Lamennais à d'autres pensées? On s'est plu longtemps à l'espérer, à le croire. Hélas ! les dernières pages du livre de M. Boutard ne contiennent rien qui puisse nous rassurer sur la fin du prêtre égaré. Ce n'est pas seulement parce qu'on a fait bonne garde autour de son lit d'agonie qu'il n'y a pas eu de prêtre autour de lui, c'est parce qu'il ne l'a pas voulu. Ses amis, sa nièce, M^me^ de Kertanguy, le supplièrent en vain. « Non, non, non, qu'on me laisse en paix », s'écria-t-il. Et il ne permit plus qu'on lui parlât d'autre chose que de ses papiers et de ses affaires...— Reste cette dernière larme qu'on a cru voir rouler un instant sur la joue amaigrie du mourant ! Certes, elle aurait pesé d'un grand poids dans la balance du juge... Mais l'anecdote est-elle authentique? M. Boutard, qui ne parle de Lamennais qu'avec une grande sympathie, une sincère pitié, cherchant loyalement à ses erreurs des explications et des excuses, quand elles sont acceptables, M. Boutard ne certifie pas l'anecdote, ne nomme pas le témoin, se contente sur ce point d'une simple note.

(*A suivre*). Cl. BOUVIER.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

P. C. STREIT, S. V. D. *Atlas hierarchicus ;* descriptio geographica et statistica totius Ecclesiae Catholicae et Orientis et Occidentis. 36 cartes coloriées, format 33 ×41 cm, avec une texte explicatif en français, allemand, italien, anglais et espagnol, et une table alphabétique des noms géographiques. — In-folio 128 pp., 36 cartes, 39 pp. — Freiburg Breisgau, Herder, 1914. —— Relié en toile anglaise. *Prix :* 45 francs.

Le but que s'est proposé l'auteur est multiple. Il a voulu présenter un aperçu de toute la hiérarchie catholique de l'Occident et de l'Orient, ainsi qu'une représentation de ses divisions territoriales. De plus, il a indiqué tout ce qui était nécessaire pour donner une idée juste et complète de l'état actuel de l'Eglise catholique dans l'univers.

L'ouvrage se divise en deux parties :

1° L'Atlas proprement dit se recommande par le nombre, la clarté et la richesse de ses cartes. Il en contient 36, dont 13 pour l'Europe, 5 pour l'Asie, 5 pour l'Afrique, 7 pour l'Amérique, 2 pour l'Océanie, 1 pour l'Australie, 1 pour les Orientaux unis, 1 pour les Schismatiques ; la dernière est la carte générale des religions du globe. Toutes ces cartes sont établies d'après la même échelle, ce qui permet d'avoir une image nette de l'étendue des différents districts de juridiction et de faire les comparaisons voulues.

Une sage distribution des couleurs a permis de mettre en relief et de distinguer plus nettement les régions qui dépendent de la S. Congrégation Consistoriale et celles qui relèvent de la Propagande, comme aussi, dans les pays de mission, les territoires affectés à telle ou telle société de missionnaires.

Digitized by Google

Sur ces cartes mises tout à fait à jour figurent non seulement les frontières politiques et ecclésiastiques, non seulement les résidences des légats, des nonces, des évêques et des commissaires épiscopaux, mais encore les Universités d'Etat avec Faculté de théologie, les Universités catholiques libres, les grands ou petits séminaires et autres établissements ecclésiastiques, les résidences des généraux et provinciaux de tous les ordres, les abbayes, maisons de mission et lieux de pèlerinage avec les chemins de fer les plus récemment construits. On a indiqué si le pays est complètement catholique ou s'il est de religion mixte. Tous les renseignements sont donnés sur les cartes au moyen de signes très distincts. De cette façon, on peut se rendre compte d'un coup d'œil de l'état des choses.

2° A l'Atlas proprement dit sont joints trois suppléments qui achèvent de lui donner une importance vraiment internationale :

1. Un *Index alphabétique*, comprenant 18.000 noms géographiques, transcrits avec l'orthographe usitée dans les pays respectifs.

2. Un *texte explicatif*, rédigé dans les principales langues de l'Europe (française, allemande, italienne, anglaise, espagnole) et donnant brièvement, pour chaque région, le développement historique, les notions géographiques, ethnographiques et religieuses les plus indispensables. Sur Rome en particulier on a tout ce qui regarde la hiérarchie universelle et le gouvernement de l'Eglise : le Pape, les cardinaux, les Congrégations romaines ; les Tribunaux et les Fonctions ecclésiastiques ; les représentations diplomatiques.

3. Une *statistique ecclésiastique* fournissant sur l'Eglise en général, sur les missions et sur les ordres religieux, les renseignements les plus complets qu'il soit possible de réunir à l'heure actuelle.

Ces Atlas est absolument unique en son genre par l'énorme abondance des renseignements qu'il fournit — abondance dont nous n'avons pu donner qu'une idée très approximative — pour la sûreté de ses informations puisées aux sources mêmes. Il rendra donc de très grands services à tous ceux qui voudront étudier l'état actuel de l'Eglise catholique et permettra de s'orienter dans les multiples détails de son organisation. Sa place est marquée dans toutes les bibliothèques d'enseignement ecclésiastique. Ajoutons que l'exécution typographique est parfaite.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

J.-B. MAYOR. *The Epistle of St. James ;* the Greek text with introduction, notes and Comments and further Studies in the Epistle of St. James. — In-8°, CCXCI, 264 pp., VIII, 41 pp. — London, Macmillau, 1913.

M. J.-B. Mayor avait donné, il y a onze ans, un beau travail sur l'épître de saint Jacques ; il eut beaucoup de succès puisqu'il en donna, en 1910, une troisième édition. Il a revu avec beaucoup de soin ses deux précédentes éditions et ajoute dans la troisième des études nouvelles. Il a refait en partie son travail sur Jacques et les frères du Seigneur, mais il garde la même position que précédemment. Jacques, le frère du Seigneur était fils de Joseph et de Marie ; il ne fut pas un des douze, ni même un disciple du Seigneur, mais il fut convaincu par une apparition spéciale de Jésus et se joignit aux apôtres avant la Pentecôte. Nous n'avons pas à discuter à nouveau la question des « Frères du Seigneur », d'où dépend celle de la filiation de saint Jacques. Elle l'a été d'une manière définitive par saint Jérôme, et la solution qu'en donne M. Mayor est opposée d'ailleurs à la foi de l'Eglise catholique qui croit à la perpétuelle virginité de Marie.

Il a examiné aussi à nouveau les rapports qui existent entre l'épître de saint Jacques et les autres livres du Nouveau Testament, en particulier les épîtres de saint Paul et de saint Pierre ; il continue à croire que celles-ci sont postérieures à l'épître de saint Jacques et que l'on y trouve des traces évidentes de cette dernière épître. Cette opinion n'est pas partagée par tous les critiques ; il semble probable que saint Jacques et saint Paul sont indépendants l'un de l'autre.

Dans un nouveau tirage qu'il fait de sa troisième édition, l'auteur étudie en appendice ce que le commentaire de Hort sur l'épître de saint Jacques, récemment publié, apporte de nouveau ; il examine en particulier les notes sur des termes et des phrases de cette épître. Il reconnaît que Hort avait adopté sur la question des frères du Seigneur la théorie de saint Epiphane, à savoir que ceux que l'on appelait les « Frères du Seigneur » étaient ses demi-frères, étant les fils qu'avait eus Joseph d'une autre femme que Marie.

Malgré les réserves que nous avons eu à faire sur les opinions de M. Mayor, nous devons reconnaître que son travail est de premier ordre et pour les nombreux renseignements qu'il nous donne et pour la science philologique et exégétique qu'il y a déployée. Les questions grammaticales et lexicologiques ont été étudiées

Digitized by Google

avec beaucoup plus de soin qu'on ne le fait d'ordinaire. Les arguments de Spitta et de Massebieau qui voient dans l'épître de saint Jacques un document juif préchrétien et qui soutiennent que les deux passages où se trouve le nom du Christ sont des interpolations, ont été solidement réfutés, principalement par la comparaison entre cette épître et les écrits juifs de l'époque.

E. JACQUIER.

Ch. SAUVÉ, S.-S. *Le culte des Mystères et des paroles de Jésus*, élévations évangéliques, III. — Un vol. in-12, de 590 pp. — Paris, Ch. Amat, 1913. — *Prix :* 3 fr. 50.

Avec ce volume s'achève le *Chrétien intime* de l'auteur, lequel comprend huit volumes. Les trois derniers, avec leur sous-titre *Elévations évangéliques*, ne sont au fond qu'une suite d'élévations ou de méditations sur l'Evangile, et celui que nous annonçons, en particulier, a pour objet les derniers jours, la vie souffrante et glorieuse de Notre-Seigneur. L'auteur y suit pas à pas le récit des Evangiles. Il ne discute pas, ne s'attarde pas aux recherches scientifiques — ce n'est pas son but — : il nous fait simplement suavement, profondément méditer les paroles et les actions de Jésus. Combien ces dernières paroles, la passion, la résurrection sont fécondes en réflexions, il n'est pas besoin de le dire. On en trouvera, dans le livre de M. Sauvé, un complet et lumineux commentaire.

J. T.

Dr L. PASCAULT. *Est-il raisonnable d'avoir une religion, et laquelle?* — In-16 de la collection *Science et Religion*. Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

La religion est généralement considérée comme une affaire de sentiment ; l'auteur démontre qu'elle peut et doit se raisonner dans ses principes fondamentaux. En trois chapitres, fortement documentés, il établit : 1° qu'il est prudent et raisonnable d'avoir une religion ; 2° qu'il est raisonnable d'embrasser le Christianisme, parce que, seul de toutes les religions, il donne des preuves de son origine divine ; 3° qu'il est raisonnable d'embrasser le Catholicisme, parce que, seul de toutes les communions chrétiennes, il offre les caractères de l'Eglise fondée par le Christ. Un exposé des moyens à mettre en œuvre pour passer de la raison à la foi termine ce petit livre essentiellement pratique et clair. Ecrit par un homme de

Digitized by Google

science, il convient particulièrement à la mentalité actuelle et s'adresse à tous ceux, si nombreux aujourd'hui, qui cherchent des raisons de croire.

E. C.

R. P. Drexelius, S. J. *Considérations sur l'Eternité*, traduites par Mgr Bélet. — Un vol. in-12 de XVIII-235 pages. — Troisième édition. — Paris, Téqui, 1911. — *Prix :* 2 fr.

Abbé de Lamennais. *Le Guide de la jeunesse*, précédé de la *Religion démontrée à la jeunesse*, par le Dr Jacques Balmès, de l'*Abrégé de l'Histoire sainte*, par Bossuet. — Un vol. in-16 de 315 p. ——— Quinzième édition. — Paris, Téqui, 1911. — *Prix :* 1 fr.

Abbé de Cazalès. *Vie de la Sainte Vierge d'après les méditations de Catherine Emmerich*. — Un vol. in-12 de 415 pages. — Onzième édition. — Paris, Téqui, 1911. — *Prix :* 2 fr. 50.

M. le Comte de Champagny. *Le Chemin de la Vérité*. — Un vol. in-12 de XI-263 pages. — Nouvelle édition. — Paris, Téqui, 1911. — *Prix :* 2 fr.

R. P. Pierre Olivaint de la Compagnie de Jésus. *Journal de ses retraites annuelles de* 1866-1870. — Deux vol. in-12 de IV-283 et 362 pages. — Huitième édition. — Paris, Téqui, 1911. ——— Prix : 5 fr.

Chanoine Vandepitte. *Conférences à la jeunesse des écoles. Grandes Vérités du salut et devoirs d'état*. — Un vol. in-16, VIII-234 p ——— Paris, Téqui, 1911. — *Prix :* 2 fr.

La question de l'éternité est de celles qui doivent primer toutes les autres ; car elle s'identifie avec le problème de la vie. L'homme n'étant pas fait pour la terre, c'est dans l'éternité seule qu'il atteindra sa fin. On conçoit que pour des chrétiens il soit utile de méditer sur un tel sujet : ils ne pourraient du reste choisir de meilleur guide que Drexelius. Ses *considérations sur l'éternité* comptent parmi les ouvrages ascétiques les plus estimés ; les âmes pieuses retireront de leur lecture un réel profit.

Les lamentables égarements de Féli de Lamennais ne doivent, pas nous faire oublier les pages si belles et si riches qn'il consacre à la défense de la religion : *Le Guide de la jeunesse* méritait assurément de sortir de l'oubli : à plus d'un égard, il rappelle les « réflexions » d'un accent si religieux et si pénétrant que la lecture de l'Imitation suggéra à l'illustre écrivain ; nous ne pouvons que souhaiter à ce petit livre d'avoir la même influence bienfaisante.

Digitized by Google

Le traducteur de la *Vie de la Sainte Vierge d'après les méditations de Catherine Emmerich* a eu l'excellente pensée de faire précéder ce livre d'une préface où il détermine de façon très précise et très théologique la valeur et le bienfait de ces pieux récits. « En les faisant connaître au public français nous n'avons pas prétendu offrir des documents inédits sur l'histoire de la Sainte Vierge, mais procurer aux âmes pieuses une lecture intéressante et édifiante. Il nous a paru avoir tout au moins le même genre d'utilité que ces nombreuses représentations figurées dont l'art chrétien a rempli nos églises et nos oratoires. Les productions d'un art savant ou naïf, l'Eglise catholique les a toujours encouragées, parce qu'elle sait combien agit sur l'âme ce qui lui arrive par la voie des sens. Elle ne leur demande pas la vérité absolue, la représentation exacte de la réalité... Quand elles ne sont en contradiction ni avec le bon goût ni avec l'histoire, quand de plus elles portent l'empreinte d'une foi sincère et d'un sentiment profond, elles vont au cœur par les yeux, elles le touchent, elles l'enflamment, elles excitent en lui de pieuses émotions. C'est un effet analogue que nous a paru pouvoir produire le livre de la religieuse de Dulmen avec ses récits à la fois si simples et si animés, ses tableaux si saisissants, ses descriptions si précises qu'elles semblent copiées d'après nature. Ses personnages si vivants et si vraisemblables surtout avec le sentiment de foi naïve et de dévotion affectueuse qui respire dans toutes ses pages. Comme les plus belles œuvres des grands artistes chrétiens, il fait revivre à nos yeux l'incomparable Mère du Rédempteur et les saints personnages que Dieu avait associés de plus près à ses destinées terrestres, il occupe d'eux fortement notre cœur et notre imagination et en nous les rendant présents en quelque sorte, réchauffe et redouble par cela seul nos sentiments d'amour et de vénération pour eux. » Assurément on ne saurait mieux dire ni décrire avec une psychologie plus pénétrante l'influence religieuse très salutaire qu'exerceront sur leurs lecteurs ces pages édifiantes.

L'œuvre de M. de Champagny n'est point complètement vieillie, encore qu'elle se présente à nous sous des dehors parfois un peu démodés ; elle est de celle dont on peut toujours recommander la lecture : les considérations qui y sont développées sont de celles qui répondent aux aspirations profondes de l'âme humaine, et celles-ci ne changent guère. Analysant les besoins, les tendances de la vie humaine, il montre comment la religion seule peut les satisfaire. — Après avoir déterminé les caractères que doit posséder

Digitized by Google

la vraie religion, il montre comment ils ne se rencontrent que dans le catholicisme. Peut-être eût-il suffi de renouveler quelque peu l'appareil extérieur de ce petit opuscule pour qu'il fût de tous points excellent et pleinement adapté à l'état actuel des esprits.

Doué d'une intelligence vive et facile, qui gardait encore comme une empreinte de ce qu'il appelait en souriant, l'esprit parisien, le R. P. Olivaint avait surtout reçu de Dieu avec une âme ardente et naturellement généreuse l'énergie d'une volonté fortement trempée. Ce journal de ses retraites nous apporte l'histoire intime, écrite pour lui seul sous le regard de Dieu, de ses pensées, de ses aspirations, de ses virils efforts, de tout ce travail intérieur, de ce progrès continu vers la perfection, de cette perpétuelle ascension vers Dieu dont le martyre devait être le dernier terme et la récompense. A prendre le R. P. Olivaint au point où nous le révèlent ses notes, nous le voyons en pleine lutte, dans l'exercice d'une vertu dont il appartient à Dieu d'apprécier le degré, mais qui n'étant jamais satisfaite d'elle-même, s'efforce de toujours grandir en dépit de tous les obstacles et au prix des plus rudes sacrifices.

Considéré en lui-même et en dehors de tous les débats qui se sont élevés touchant le P. Olivaint, ce journal est fécond en leçons et en exemples : il montrera aux âmes éprises de perfection au prix de quels efforts s'acquiert la vraie vertu et avec quelle énergie joyeuse et inlassable il faut savoir lutter contre soi-même pour se donner effectivement à Dieu.

Dans ses conférences, M. le chanoine Vandepitte a cherché à faire œuvre surtout d'éducateur chrétien : aussi s'est-il tout particulièrement adapté aux besoins de l'auditoire spécial qu'il visait. Il y était aidé par cette expérience particulière que lui ont fournie de longues années de ministère. Enseignements et conseils toujours pratiques présentés sous une forme agréable, simple, variée, traits et exemples bien choisis, réflexions et maximes justes et frappantes, telles sont les quailtés de ce directoire très précieux rédigé à l'intention de la jeunesse ; il n'est pas douteux qu'elles ne lui méritent le plus légitime succès.

H. L.

Ritus consecrationis Ecclesiæ. — Pustet, Ratisbonne et Rome, 1910.
— *Prix :* broché, 1 fr., relié, 1 fr. 25.

Cette brochure de 96 pages renferme d'après le Pontifical romain, à l'usage du clergé et des chantres, le détail des chants et des cérémonies prescrits pour la consécration des églises. Elle est

Digitized by Google

rendue vraiment commode par une table des matières indiquant les prières et cérémonies qui se font en dehors de l'église, la consécration de l'église à l'intérieur et ce qui l'achève : procession des reliques, entrée du clergé et des fidèles, etc. Quelques chants facultatifs et remarques pour la consécration des autels, non accompagnée de la consécration de l'église elle-même, complètent le tout.

L. T.

CH. BOUCAUD. *La première ébauche d'un Droit chrétien dans le Droit romain.* — Un vol. in-16 de 171 pages. — Paris, A. Tralin. — *Prix :* 2 fr. 50.

Ce volume a pour objet de montrer comment, sous l'influence du christianisme, le droit romain s'est peu à peu modifié jusqu'au VI^e^-VII^e^ siècle, et comment le vieux droit quiritaire s'est adouci au contact de l'Evangile. M. Ch. Boucaud montre les premiers vestiges de ce changement d'abord dans la façon dont Lactance conçoit le droit et la justice. Il en décrit ensuite les grandes étapes, et, descendant au détail, énumère « les premiers corollaires juridiques du théorème chrétien », surtout dans la législation de Justinien. Un dernier chapitre expose les idées sociales de saint Grégoire le Grand, et la notion qu'il s'est faite du rôle ici-bas de la richesse chrétienne. On lira avec plaisir ce petit volume clairement pensé et écrit, et qui, en faisant ressortir ainsi l'heureuse influence du christianisme dans le domaine du droit, constitue une page solide et attrayante d'apologie catholique.

J. T.

Reinhold SEEBERG. *System der Ethik im Grundriss* (Esquisse systématique de la morale). — In-8° de 147 pages. — Deichert, Leipzig, 1911. — *Prix :* 3 fr. 75.

L'auteur s'est proposé de faire de l'ensemble de la morale une esquisse aussi condensée que possible et, dans sa pensée, les étudiants se serviraient utilement de cette esquisse pour la préparation de leurs cours. Les questions sociales y occupent une place prépondérante soit parce que, dit M. Seeberg, elles présentent scientifiquement plus d'intérêt qu'on ne leur en attribue d'ordinaire dans les Académies, soit parce que beaucoup de personnes s'intéressent à l'attitude que prend la morale chrétienne relativement à ces questions. Aussi, renversant les proportions habituelles,

Digitized by Google

a-t-il traité ces dernières plus copieusement que les questions de principe et la morale personnelle abondamment exposées dans les cours. Il s'est gardé de faire sien le procédé inélégant (unfaire Manier) qui consiste à ne citer que des auteurs partisans des doctrines que l'on professe et, parmi les défenseurs des autres, ceux-là seulement qui sont morts depuis très longtemps.

Les deux grandes divisions de son travail sont les suivantes : 1° Fondement de la morale chrétienne, et 2° Cette morale elle-même. La première comprend deux chapitres : l'un sur l'orientation historique depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours ; l'autre sur les problèmes fondamentaux et la méthode. La deuxième (elle remplit les quatre cinquièmes de l'ouvrage) renferme trois parties : Origine et contenu de la morale chrétienne, son développement et sa pratique dans les diverses fractions du corps social, le tout suivi d'un dernier paragraphe sur la venue du royaume de Dieu et son achèvement dans l'histoire.

Pour permettre d'apprécier la mentalité de l'auteur, voici quelques lignes sur la prière : « Par la prière, l'homme s'élève jusqu'à Dieu ; il déclare ce que Dieu est pour lui-même et ce qu'il veut être pour Lui... Plus la vie morale se développe, plus elle devient une vie de prière... la prière est en relation très étroite avec la foi ; celui-là seul qui croit peut prier... La prière chrétienne se fait au nom du Christ et en union avec Lui... La nature de l'hommme exige qu'il fasse de la prière une habitude de sa vie... Nos prières sont-elles exaucées? Elles le sont, et non seulement nos prières de demandes mais aussi celles de louanges et d'actions de grâces. Nous sommes exaucés quand notre prière se termine en un acte de foi. La vie intérieure du chrétien devient plus large et plus profonde par la prière et par la réponse qu'elle obtient.

L. T.

Pedro Descoqs. *A travers l'œuvre de M. Charles Maurras.* — Paris, Beauchesne, 1913. — Un vol. in-12, XXIV-477 pages. — *Prix :* 5 francs.

Pedro Descoqs. *Monophorisme et Action française.* — Paris, Beauchesne, 1913. — 1 vol. in-12, XI-186 pages. — *Prix :* 2 fr. 50.

L'œuvre du P. Pedro Descoqs mériterait mieux qu'un simple compte rendu : elle soulève tant de questions complexes et délicates ! Comment, en ces brèves lignes, analyser et apprécier la doctrine de M. Charles Maurras? Mais, à coup sûr, ce livre est bien

Digitized by Google

le guide le meilleur que l'on puisse conseiller pour comprendre pleinement les idées du brillant théoricien de l'Action française. Il a été écrit avec une sympathie qui n'exclut cependant pas l'impartialité. L'auteur a pris soin d'indiquer la raison de son attitude : « Puissent les incroyants auxquels cet ouvrage s'adresse comprendre, au soin que l'on a mis à ne pas fausser leur pensée et respecter leurs intentions, en quelle estime on tient leurs âmes, ces *pretiosa monilia Christi*, selon la belle expression de saint Cyprien. » Nul dessein n'est plus apostolique : on peut toujours observer les lois de la charité chrétienne, et cependant dénoncer et combattre vigoureusement l'erreur.

Le P. Descoqs sait un très grand gré à M. Maurras des résultats excellents auxquels aboutit son œuvre philosophique : « Affirmer la dépendance de l'individu, proclamer la nécessité de l'autorité, contenir et restreindre la liberté ; ce sont là vérités certaines et bienfaisantes que l'incroyant Maurras aura eu le grand mérite de rappeler au public et qu'un catholique, quoi qu'il pense du mouvement monarchique suscité par l'Action française, devra lui être reconnaissant de répandre et de vulgariser. » Rien de plus exact assurément, pourvu que ces idées d'ordre et d'autorité soient entendues en leur vrai sens, en leur sens chrétien.

Mais voici qui semble moins facile. Comment expliquer l'attitude de ces positivistes, négateurs de Dieu et blasphémateurs du Christ, païens de doctrine et de sentiment, qui se prennent d'une admiration respectueuse devant l'institution de l'Eglise? Ils condamnent le « christianisme », et ils saluent dans le « catholicisme » le véritable garant de l'ordre social, le fondement assuré de l'autorité. Situation étrange en vérité ! Le R. P. Descoqs se croit cependant en droit sinon de la justifier pleinement, tout au moins de donner la raison qui en atténue l'anomalie. Le Dieu et le Christ dont M. Maurras redoute l'intrusion dans la vie humaine, ce n'est point ce Dieu ou ce Christ que l'Eglise présente à nos adorations, c'est le Dieu des protestants, le Christ de Luther avec lesquels la conscience humaine entre en relations directes, sans passer par aucun intermédiaire. La Bible dont il dénonce le « venin troublant », ce n'est point la Bible que nous fait lire l'Eglise, c'est la Bible protestante érigée en juge unique de notre conduite, considérée comme la source exclusive de toutes nos inspirations. Le Christianisme en qui il dénonce un ferment d'anarchie est celui où la conscience humaine s'autorisant de ses relations directes avec un Infini, Absolu et Souverain, se libère de tout con-

Digitized by Google

trôle. S'il magnifie le catholicisme, c'est précisément parce que cet organisme ecclésiastique règle nos rapports avec Dieu, non parce qu'il les supprime. En vérité, le plaidoyer est habile et les arguments de la défense ne manquent point de valeur ! Telles qu'elles sont exposées par le P. Descoqs, entendues au sens qu'il leur donne, je crois que de telles assertions rallieraient les suffrages des théologiens les plus sévères ; elles forment même la matière de plus d'un des « lieux communs » de l'apologétique catholique.

Mais l'œuvre de M. Maurras ne contient-elle que cela? Pourquoi a-t-il émaillé le cours de sa démonstration de quelques-uns de ces aphorismes à tout le moins scandaleux, sur Dieu, sur Jésus-Christ, sur la morale, sur tout ce que des consciences chrétiennes ont accoutumé de respecter? Les blasphèmes que l'on a encore la douloureuse surprise de lire dans l'édition récente d'*Anthinea* ne sont point effacés par l'interprétation de son bienveillant critique. Ce paganisme voluptueux, l'amour sensuel de la nature qui émanent des contes de ce merveilleux écrivain, ne se laissent point facilement exorciser.

Au reste, la sympathie très discrète et nuancée de plus d'une réserve que ressent le P. Descoqs pour la sociologie de M. Maurras, ne l'aveugle pas sur les inconvénients que pourrait présenter une alliance trop intime des catholiques et des groupements d'Action française. Il ne la proscrit pas de façon absolue : elle peut avoir son utilité pratique entourée des sauvegardes nécessaires, il la juge légitime ; mais il la déconseille à tous ceux qui, par leur culture philosophique ou religieuse, ne seraient pas en mesure de résister aux influences nocives que pourraient exercer sur eux les principes erronés de ce positivisme agnostique.

On le voit, l'œuvre du P. Descoqs est riche d'aperçus : tous n'accepteront pas ses idées évidemment ! C'est justice de rendre hommage à la vigueur parfois passionnée de son talent, à l'habileté ingénieuse de son argumentation, à la sûreté de sa doctrine.

L'autre œuvre du P. Descoqs a un caractère exclusivement polémique. En voici l'occasion. Le P. Laberthonnière et les écrivains qui se dissimulaient sous le pseudonyme de Testis jugèrent trop bienveillante l'attitude du P. Descoqs à l'endroit de l'Action française. Les philosophes se plaisent aux synthèses. Testis esquissait donc les deux conceptions de la philosophie et de la religion dont, selon lui, s'inspirent et les catholiques sociaux et les théoriciens de l'Action française. Les doctrinaires de l'Action française conçoivent la religion comme un code de dogmes et de préceptes

Digitized by Google

que Dieu brutalement impose aux hommes en vertu du droit absolu qu'il a de leur commander : pour les catholiques sociaux, la Révélation est la réponse que Dieu fait aux désirs de l'âme, le secours qu'il accorde aux misères humaines : chacune de ces manières de se représenter la vie religieuse est de plus déterminée par une philosophie particulière de la connaissance.

C'est le défaut des systématisations d'être parfois arbitraires : et c'est pourquoi celle-ci eut le don de mécontenter tout le monde. D'un côté, les catholiques sociaux protestèrent que leur doctrine sociale n'était apparentée à aucune philosophie particulière : ils témoignèrent n'avoir d'autre dessein que de traduire leur croyance dans leur vie sociale ; dans l'autre camp les catholiques d'Action française soutinrent que sur le terrain religieux ils n'avaient d'autre ambition que d'être en conformité entière avec les enseignements de l'autorité ecclésiastique. Le P. Descoqs crut bon de se défendre contre les critiques dont son étude avait été l'objet : estimant que le meilleur moyen de se protéger soi-même, c'est de prendre l'offensive, il attaqua — avec véhémence — les théories du P. Laberthonnière et de M. Blondel.

On me permettra de ne point traiter des questions religieuses ou philosophiques soulevées au cours de cette discussion : car précisément elles n'eussent pas dû y être mêlées. Il faut reconnaître du reste que la responsabilité n'en revient pas au P. Descoqs. En vérité, n'était-ce pas une idée un peu singulière de rattacher tous ces mouvements d'ordre social ou politique à des systèmes théoriques de philosophie. S'imagine-t-on M. Zirnheld, le propagandiste du syndicalisme catholique, transformé en adepte de la philosophie de l'action, et les camelots du roi convaincus... d'extrincésisme et de monophorisme? La chose était à tout le moins plaisante. Le P. Pedro Descoqs a cru bon de s'indigner ; peut-être eût-il suffi de sourire.

H. L.

JANET ESKINE STUART, *L'Education des jeunes filles catholiques*, traduit de l'anglais, avec une préface du P. ROSETTE, S. J. — Un vol. in-12 de XI-273 pp. — Paris, Perrin, 1913. — *Prix :* 3 fr. 50.

L'auteur de cet ouvrage, elle-même ancienne professeur et directrice d'une école normale d'institutrices, possédait toute l'expérience désirable pour traiter son sujet. C'est avec une grande hauteur de vue qu'elle l'a envisagé. On ne cherchera point, dans son

Digitized by Google

livre, des recettes ou des procédés tout préparés d'éducation ; on y cherchera plutôt les idées générales qui dominent cette matière et les directions dont elle est susceptible. Madame Stuart s'est mise d'ailleurs au point de vue strictement catholique. L'éducation dont elle donne les règles est une dans les divers aspects qu'elle présente : tout y concourt à former la jeune fille catholique. Qu'il s'agisse du caractère, des méthodes de travail, de la vie pratique, des jeux, de l'étude de l'art ou des langues vivantes, la religion trouve toujours son mot à dire. Toutes les mères de famille et, à plus forte raison, toutes les personnes chargées de l'éducation des enfants liront avec fruit cet ouvrage si fortement et si chrétiennement pensé.

J. T.

Dr Ch. FIESSINGER. *La formation des caractères.* — In-16. — Perrin, Paris. — *Prix :* 3 fr. 50.

« En dépit des institutions et des mœurs qui le corrompent, — nous dit le Dr Fiessinger dans l'*Avant-Propos* de son nouveau livre, — l'homme sent en lui une étincelle que les souffles délétères du milieu ne parviennent pas à éteindre. Comment sauver du naufrage ce dépôt sacré? C'est à ce problème que sont consacrées les pages qui vont suivre. » En d'autres termes, l'éminent praticien s'est proposé, à son tour, de nous offrir les règles et les méthodes d'une « psychothérapie » qui nous permît d'entretenir ou d'améliorer efficacement la santé de notre âme, malgré les graves dangers de contagion ou d'empoisonnement qui lui viennent d'une atmosphère sociale sans cesse plus imprégnée d'ignorance religieuse et de perversité. Après nous avoir exposé les principes essentiels de cette indispensable « *formation des caractères* », le Dr Fiessinger poursuit sa précieuse démonstration en nous faisant toucher du doigt quelques-unes des « déviations morbides » de l'âme française d'aujourd'hui ; tout cela sous la forme de libres causeries, avec une foule d'exemples curieux empruntés à l'observation personnelle de l'auteur ou à ses lectures, et tout cela animé de cet esprit de foi et de charité chrétiennes que connaissent assez les lecteurs de *Science et Spiritualisme.*

R. C.

Digitized by Google

Abel FABRE. *Pages d'Art chrétien*, quatrième série. La Filiation d'Ingres. Histoire de la peinture religieuse décorative en France au XIXe siècle. — Grand in-8° de 128 pages à deux colonnes, 80 reproductions photographiques. — Paris, Bonne-Presse. — *Prix :* 1 franc.

Une des gloires artistiques du XIXe siècle aura été la renaissance de la peinture monumentale. Elle n'existait plus chez nous depuis longtemps, depuis même plusieurs siècles si l'on s'en tient à sa seule expression religieuse. Ingres vint qui, inconsciemment, devait, par sa doctrine qui était un retour à la tradition de Raphaël et de Poussin, amener cette renaissance. Tous nos ordonnateurs de vastes ensembles, religieux ou non, se rattachent au grand peintre Montalbanais par voie de filiation. Comment, de lui à nous, les peintres de nos églises, nés de son enseignement, ont compris le grand art de la décoration ; — comment s'est formée peu à peu, par des exemples de plus en plus explicites, la doctrine d'art actuelle ; — où est la bonne et vraie décoration, celle qui continue l'impulsion donnée par Ingres : c'est ce que l'on trouvera exposé dans ce quatrième volume avec la même sûreté de jugement critique, la même pénétration, la même élégante précision, le même caaractère très personnel que des juges compétents se sont plu à signaler avec insistance et sans réserve dans les trois premiers volumes.

E. C.

A. MULLER. *Galileo Galilei*. Traduzione del Dodi, P. PERIBALLI. — Un vol. in-8° de XIX-522 pages. — Rome, Max Bretschneider, 1911. — *Prix :* 10 fr.

« Galilée et l'Inquisition », voilà certes les deux objections des réunions publiques. Je n'ose espérer néanmoins que ces cinq cents pages dans lesquelles le professeur Muller semble avoir vraiment épuisé tous les aspects de la question suffisent à faire la lumière dans l'esprit de tous les conférenciers en mal d'objections. Tout est dit cependant et tout est prévu dans ce docte volume: évolution scientifique de Galilée qui du système de Ptolémée passe à celui de Copernic, arguments scientifiques, théologiques, scripturaires et patristiques sur lesquels il appuie sa théorie nouvelle, phases diverses des procès et des décrets de 1616-1633, interprétation et valeur du décret de condamnation; en vérité je ne vois pas ce que l'on pourrait ajouter à une étude aussi fouillée, aussi précise, aussi complète.

Digitized by Google

La traduction italienne du professeur Periballi est élégante et facile : il serait à souhaiter que l'œuvre du professeur Muller passât également en français ; elle pourrait rendre service à tous ceux qui ont à réfuter les objections courantes et constituerait pour eux un arsenal de réponses péremptoires. On ne saurait trop leur en conseiller la lecture ; car ce livre par sa documentation est d'une haute valeur. Une fois de plus se vérifie l'adage célèbre : l'exposé loyal de la vérité est encore la meilleure apologie de l'Eglise.

B. D.

ANTOINE ALBALAT. *J. de Maistre.* — In-8° écu, illustré de 25 gravures hors texte (Collection des *Grands Catholiques* par l'anecdote, le détail et l'image). 210 pages. — Lyon-Paris, Librairie Emmanuel Vitte. — *Prix :* 3 fr. 50.

Voici un nouveau livre qui prélude honorablement à la collection des *Grands Catholiques ;* après Lacordaire, c'est l'éminente figure de J. de Maistre qui nous est présentée « par l'anecdote, le détail et l'image ». Nous avons eu déjà l'occasion de féliciter l'auteur sur la méthode qu'il a adoptée : rien de plus vivant, en effet, que ces biographies où les menus faits de la vie journalière sont habilement mis en œuvre ; les vies solennelles ressemblent trop à de belles statues ; ici, le géant de pierre descend du socle ; quand nous nous attendions à saluer, de loin et timidement, la majesté de l'héroïsme ou du génie, nous sommes tout surpris d'entrer en conversation avec un homme.

Cette manière d'écrire l'histoire est particulièrement suggestive quand il s'agit de J. de Maistre. L'ambassadeur de la maison de Savoie n'est guère connu qu'à travers son œuvre ; aussi apparaît-il le plus souvent comme « un sectaire catholique, un glorificateur farouche de la théocratie et du despotisme, sorte d'Isaïe politique sans sourire et sans tendresse. » Quand on aura lu les pages que lui consacre M. Albalat, j'ose croire que ces jugements simplistes seront revisés par une intelligente sympathie.

« C'est le meilleur commentaire et le plus utile correctif que pourraient recevoir les écrits si distingués, mais un peu altiers, du comte de Maistre. On apprendra de près à révérer et à goûter celui qui nous a tant de fois surpris, provoqués, et peut-être mis en colère. Ce puissant excitateur de pensées politiques va devenir une de nos connaissances particulières et, peu s'en faut, l'un de nos amis. » C'est en ces termes que Sainte-Beuve saluait la correspon-

Digitized by Google

dance du grand écrivain ; et, pour caractériser l'œuvre que nous présentons à nos lecteurs, il n'aurait pas eu à changer un mot.

C'est plaisir de voir s'humaniser cette figure qu'on jugeait un peu austère : dans le trantran journalier, l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* se déride ; nous le surprenons avec cette gaîté native, cette pointe d'humour, cette tendresse qu'on n'eût pas soupçonnées ; l'irréductible ennemi de la Révolution, qu'on nous donnait comme un ennemi de la France, admire notre langue, salue avec émotion nos anciennes gloires et se vante, en songeant à son origine languedocienne, d'être l'étranger le plus français. Mais quand nous avons vu cet homme aux prises avec les difficultés de la vie, se roidissant contre la pauvreté, acceptant les exils pour rester fidèle à une idée, et gardant au fond du cœur, malgré les mauvaises leçons de l'épreuve, des trésors d'inexprimable tendresse, nous sommes conquis sans retour.

Le volume élégant, publié par M. Vitte, a pour lui une irrésistible séduction ; c'est le sourire des images qui ont été prodiguées et qui contribuent à ressusciter sous nos yeux les choses du passé. Toutefois, c'est à l'auteur que vont nos meilleurs éloges et nos plus sincères félicitations ; ce n'est pas l'écrivain que nous voulons louer, car nous viendrions trop tard. Ce qui est admirable dans ce livre c'est précisément le souci qu'a eu le biographe de faire œuvre objective, de laisser parler les anecdotes et de s'oublier pour ne songer qu'à mettre son héros en relief. Mais il y a là une maîtrise souveraine qui ordonne, met chaque détail en bonne lumière et communique à toute l'œuvre une allégresse vivante. En fermant le livre on estime et on aime davantage le héros que l'on connaît mieux et l'écrivain qui a voulu se faire oublier.

A. R.

J. NOUAILLAC, professeur agrégé de l'Université, docteur ès lettres, *Henri IV raconté par lui-même*, choix de lettres et harangues publiées avec une introduction. — Un vol. in-12, de 392 pages. — Paris, Picard et fils, 1913. — *Prix :* 3 fr. 50.

Pour faire revivre la belle figure d'Henri IV, M. J. Nouaillac a choisi 236 lettres et billets écrits à toutes les époques d'une vie consacrée à « faire le roi de Navarre », à conquérir un royaume, à lui rendre la santé et la vigueur compromises par les guerres civiles. On goûtera le style vif, nerveux, hardi, coloré et toujours naturel de cette correspondance adressée aux personnages les plus divers,

Digitized by Google

amis et compagnons d'armes, reines et maîtresses, ministres, grands seigneurs et souverains étrangers. On y trouvera tous les genres : le ton bref, mâle, entraînant du militaire, l'allure digne, autoritaire ou débonnaire du roi, les lettres tendres, sentimentales, spirituelles ou grivoises, gaies ou mélancoliques, les bonnes paroles de réconfort et de confiance adressées à un ami.

M. J. Nouaillac à qui l'histoire d'Henri IV est très familière, a tracé en une élégante et sobre introduction le portrait de l'homme de guerre, de l'homme d'Etat, de l'homme privé et montré les qualités charmantes de l'écrivain qui mériteraient une place dans une anthologie.

C'est la première fois que le grand public pourra connaître Henri IV raconté par lui-même.

V. S.

H. TROUILLET, chanoine honoraire d'Avignon, curé-doyen de Pertuis, membre de l'Académie de Vaucluse. *Une âme de Prêtre : l'Abbé Albert Deville* (1863-1911). — 1 volume in-12 de XVI-192 pages. — Avignon, Aubanel frères, 1912.

C'est la vie très simple d'un jeune prêtre du diocèse d'Avignon mort tout récemment en laissant un souvenir plein d'édification. M. le chanoine Trouillet n'a eu pour écrire cette bibliographie qu'à puiser dans les notes personnelles très abondantes de ce jeune prêtre et faire appel au souvenir de ceux qui l'avaient connu et approché de plus près. On ne trouvera rien d'extraordinaire dans ce court récit. Mais partout on sentira les convictions et les pensées qui font les vrais prêtres. Excellent modèle pour la jeunesse cléricale de notre temps.

Cette biographie est bien écrite, sans recherche et sans effet de mauvaise rhétorique. On la lit avec grand plaisir et profit.

A. B.

R. P. E. CHAUTARD. *Au Pays des Pyramides*, 2e édition revue et augmentée. — Un grand volume in-8° de 331 pages. — Lyon, Vitte, 1913.

Le R. P. Chautard, des Missions Africaines de Lyon a longtemps vécu en Afrique et résidé au Caire. Son livre, *Au Pays des Pyramides* dont nous annonçons ici la deuxième édition, contient la relation de ses courses en Egypte, de ses visites aux divers monu-

Digitized by Google

ments qu'on y trouve, des coutumes qu'il a observées et des études qu'il y a faites. A ce dernier point de vue, on lira avec le plus grand intérêt, son chapitre sur les *psylles* ou charmeurs de serpents, dont il a pu vérifier de près la supercherie. A lire encore le chapitre érudit où il venge les chrétiens de l'accusation calomnieuse d'avoir incendié la fameuse bibliothèque d'Alexandrie. Dix-sept cartes ou photogravures prises par l'auteur lui-même illustrent ce volume et en font, avec un livre instructif et d'agréable lecture, un document en quelque sorte vivant des coutumes égyptiennes.

J. T.

Charles FOLEY. *Les Fantoches de la peur.* — In-16 broché. — Paris, Bloud. — *Prix :* 3 fr. 50.

Voici de M. Charles Foley, l'écrivain célèbre, une poignante étude, l'histoire traitée à la façon d'une large fresque où surgissent, grotesques et sinistres, les figures des *Grands Missionnaires de la Terreur.*

Hommes et faits de ces temps d'épouvante sont ici évoqués tour à tour avec une couleur, un relief et une intensité de vie extraordinaires. Vraiment l'auteur fameux de *Au Téléphone* eût difficilement trouvé un sujet qui convînt mieux à son talent. Nous ne saurions mieux recommander aux lecteurs le très vif et très dramatique intérêt de ces *Fantoches de la peur* qu'en citant quelques-uns des portraits et des épisodes retracés par Charles Foley : *Latude. — Vainqueurs et démolisseurs de la Bastille. — Le marquis de Girardin. — La Fayette. — Les clubs de femmes. — Henriot. — Une fête de l'Etre Suprême. — Fouquier-Tinville, La mort du Roi. — Le Père Duchesne. — L'apothéose de Marat,* etc., etc.

R. S.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Imprimerie Emmanuel VITTE, 18, rue de la Quarantaine, Lyon.

Digitized by Google

LA FRANCE EN CHINE [1]

I

Œuvres hospitalières et d'enseignement de la médecine

Ce qui distingue l'œuvre médicale française en Chine de l'œuvre britannique, dans cet ordre de faits, c'est que l'une est indépendante des Associations de Missionnaires, tandis que l'autre leur est intimément liée. Sur ce point, nous devrions peut-être faire une entente cordiale avec les missions. La force des choses nous y amènera de plus en plus ; nous avons mis du temps à comprendre que le système britannique avait du bon. Il faudra bien que nous arrivions à bâtir et à diriger comme eux des œuvres hospitalières, si nous voulons conserver, augmenter notre influence en Extrême-Orient. A M. Doumer revient sans doute le mérite d'avoir vu et fait voir que l'influence médicale devait couronner la conquête de l'Indo-Chine et compléter l'œuvre de Jules Ferry en nous donnant des voisins liés par l'intérêt, sinon par la reconnaissance.

On a fondé un *Institut de Médecine coloniale* rattaché à l'Université de Paris, sur l'initiative de M. Doumer et du pro-

(1) Sous ce titre, M. le Dr Eugène Vincent, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, va publier prochainement un ouvrage très documenté sur l'œuvre accomplie par la France, surtout par ses missionnaires, dans l'immense Empire du milieu, aujourd'hui en république. Nous en donnons ici ce qui regarde les œuvres d'enseignement, spécialement l'enseignement de la médecine, pour laquelle s'organise, à Shanghaï, une Faculté sur le modèle de celle de Beyrouth.

Digitized by Google

fesseur Blanchard. En l'espace de huit ans, cet Institut a délivré 230 diplômes. L'Institut se propose de répandre la civilisation au dehors par la science médicale pour le bien de l'humanité et l'honneur de la patrie. Dans cet ordre de conquêtes, la France a, depuis longtemps, compté autant de lauriers qu'elle en a ramassés sur les champs de batailles. Les lauriers sont des signes de gloire, mais ils ne sont pas toujours accompagnés de résultats pratiques.

En Chine, le Gouvernement français utilise, en général, les médecins des Colonies et de la Marine. A un certain nombre de postes consulaires, on a annexé avec grand profit un dispensaire, un hôpital, voire même un rudiment d'Ecole de Médecine. Ces différents établissements n'ont pas tardé à être appréciés avantageusement par le peuple chinois. Il se convainc peu à peu que la bienfaisance française est désintéressée, la méfiance s'évanouit et la tâche devient plus facile. L'influence japonaise n'a pas été sans faciliter nos efforts.

L'Indo-Chine, par laquelle la France est devenue une puissance orientale est, pour ainsi dire, l'Ecole d'application, le Val-de-Grâce de nos médecins coloniaux (1).

Au Tonkin, nous avons un hôpital à Haïphong (Dr Le Ray, médecin-chef ; Dr Talbot, médecin résident), un hôpital à Bac-ninh (Dr Dormand), un hôpital à Cao-Bang (Dr Mathis), un hôpital indigène à Lao-kay (Dr Eberlé), plus un hôpital militaire (Dr Blain), un hôpital à Nam-dinh (Dr Portes), un hôpital à Sontay (Drs Delassus et Erdinger), un hôpital à Thainguyen (Dr Leger), un hôpital à Tuyen-quang (Dr Cordier), un hôpital à Quang-Yen (Dr Clavel). — En Annam, à Hué, résident pour l'assistance médicale les Drs Guillon et Florence ; à Tourane, il y a un hôpital (Dr Lépine), un lazaret (Dr Sallet) ; et nous avons des médecins : le Dr Durand à Binh-danh, le Dr Pic à Binh-thuan, les Drs Reboul, Guillon, Flo-

(1) Au Tonkin, à Hanoï, nous avons le Lycée Paul Bert, une Institution de jeunes filles, le Collège du Protectorat, les Ecoles du Nord et du Sud, l'Ecole Brieux ; l'Ecole Rivière à Haïphong, l'Ecole des Filles à Haïphong, plus une Ecole franco-annamite et une Ecole franco-chinoise. Il y a aussi une Ecole à Nam-Dinh, à Sontay, à Bac-ninh, à Hadong, à Phulang-Thuong, à Hongay (mixte), à Haidung (mixte).

Digitized by Google

rence, Rongier, Asselin, Pic, Milloux, Meslin, Georgelin, Pertuisot, Thierry, Hermant, Pujat, Languiricot, Honorat, Cecconi, Martin, Levanvo à Darnac; le Dr Honorat est à Khanh-hoo. Il y a un Institut Pasteur à Nhatrang, dont le Dr Yersin est le directeur ; il y a aussi un service vétérinaire de zootechnie à Nhatrang. Le Dr Milloux exerce à Nghe-an, le Dr Thierry à Phan-rang, le Dr Martin à Quang-ngai, le Dr Meslin à Faifo, etc.

A Saïgon, le service médical des épidémies est fait par le Dr Martel, celui du dispensaire municipal (Sœur Claire et Sœur Marguerite) par le Dr Flandin.

Il y a à Saïgon le Collège Chasseloup-Laubat, l'Ecole normale de Gia-dinh, une Ecole d'apprentissage et une Ecole maternelle.

Au Siam, il y a : huit hôpitaux, dont deux pour les Européens avec des nurses d'Europe ; l'hôpital Saint-Louis, fondé en 1899, est tenu par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul. A Bangkok, il y a un Collège de l'Assomption dirigé par la mission catholique française ; mais la Grande-Bretagne domine dans le Siam, où il y a 7.000 sujets anglais.

Le grand nombre de médecins que nous avons au Tonkin, en Annam et en Cochinchine, a permis d'en essaimer quelques-uns en Chine.

Dans les *Annales d'Hygiène Coloniale* (1909), les Drs Dupra (de Canton), Mouillac (de Tchentou), Pelofi (de Langtcheou), Feray (de Yun-nan-fou), Talbot (de Mongtseu), Magonna (de Hoï-hao), Pouthiou-Lavielle (de Pakhoï), ont publié une notice sur nos établissements hospitaliers et nos écoles de médecine en Chine. Le 10 mai 1913, la *Presse Médicale* contenait un article, signé P. D., très documenté sur l'œuvre médicale française à Canton. Nous allons résumer ces notes :

Canton fut choisi comme centre de l'Œuvre médicale française en Chine, à cause de sa proximité du Tonkin et aussi à cause de son importance. Ce fut le Dr Mas, médecin-major, qui entreprit l'œuvre, en octobre 1900.

Son premier soin fut d'installer une *Ambulance* pour nos marins, dans la concession française, ce qui évite les évacuations sur Hongkong et les frais élevés des hôpitaux anglais.

Digitized by Google

Quelques mois plus tard, un service de consultations gratuites fut organisé dans la cité indigène, chez un Chinois qui vendait des produits pharmaceutiques européens et qui offrit obligeamment un local. Ces consultations furent rapidement très fréquentées.

Ces résultats encourageants décidèrent la création d'un hôpital dit *Hôpital Doumer*, où de jeunes Chinois viendraient recevoir des notions de médecine. Le concours du vice-roi ayant été obtenu on choisit un terrain dans le faubourg du Sud, sur le bord de la rivière de Canton. Grâce aux généreuses souscriptions accordées par le Gouverneur général de l'Indo-Chine, par les autorités locales, par des particuliers français et chinois, les travaux purent être commencés en mars 1903. Le *dispensaire* fut terminé en novembre de cette même année et, en janvier 1905, les salles de l'*Hôpital Doumer* furent ouvertes. Le nombre des malades augmenta en peu de temps et un deuxième médecin fut adjoint au chef de poste, en octobre 1906. L'année suivante, le Comité de répartition des fonds du Pari-Mutuel de France accorda à ces Etablissements 75.000 francs destinés à des constructions. L'Hôpital franco-chinois de Canton a reçu, en 1910 : 892 malades (660 hommes dont 200 soldats chinois, 140 femmes, 92 enfants). On a fait 11 accouchements et 318 interventions chirurgicales. On donne des consultations gratuites trois fois par semaine au dispensaire de l'hôpital ; le chiffre des consultations a été de 13.000 pour 6.000 malades,

Le service devint plus chargé lorsqu'une *Ecole de Médecine* fut annexée à l'hôpital. La présence d'un troisième médecin devint donc indispensable ; on le désigna en janvier 1910, ce qui permit de faire face, dans de bonnes conditions, aux nouvelles nécessités du service.

L'Œuvre médicale française de Canton comprend donc :

1° Le Service des Equipages des Canonnières,

2° L'Hôpital franco-chinois Paul-Doumer,

3° L'Ecole de Médecine.

Les marins, dont l'état réclame l'hospitalisation, sont soignés à l'*ambulance de Shamen*. Celle-ci, dirigée par le médecin-chef de poste est située dans la concession française. Elle se

Digitized by Google

compose d'une salle de 20 lits et d'une salle à manger placée au premier étage, tandis qu'au rez-de-chaussée se trouve la pharmacie et la salle de consultations ; au fond d'une petite cour sont placés les communs.

L'*Hôpital Paul-Doumer* est situé dans le faubourg de la ville chinoise, sur les quais qui bordent la rive gauche du Tchou-Kiang. Son emplacement présente des conditions très favorables ; car ces quais, construits depuis quelques années seulement, constituent la voie la plus large et la plus fréquentée de toute la ville, celle qui réunit les concessions à la gare du Chemin de fer Canton-Hongkong. L'hôpital, distant de Shamen d'environ deux kilomètres, lui est donc relié par voie terrestre et par voie fluviale. Cette double voie de communication constitue un avantage précieux ; elle permet notamment de conserver une liaison entre la concession et notre établissement en temps de troubles, quand les rues sont barrées et qu'il est dangereux de s'y risquer.

L'Hôpital Doumer présente deux pavillons en façade. Celui de gauche contient, à l'étage, deux chambres particulières pour Chinois; le pavillon de droite est affecté au dispensaire, qui occupe tout le rez-de-chaussée et comprend un cabinet de consultation, deux salles de pansement et une salle d'attente communiquant avec la pharmacie. Une porte spéciale permet aux malades d'y accéder directement sans pénétrer dans l'hôpital. L'étage situé au-dessus du Dispensaire est habité par un médecin-major et le médecin indigène. Derrière ces deux pavillons se trouvent de chaque côté d'une cour, à gauche, les cuisines et le bureau des comptables; à droite, la pharmacie. Puis, sont alignés parallèlement quatre bâtiments orientés Est-Ouest et séparés par des jardins. Les trois premiers sont surélevés de trois mètres et reliés entre eux par un passage couvert ; deux ont des salles communes pour hommes ayant chacune à proximité deux cabinets d'isolement. L'ensemble de ces deux salles comprend 62 lits. Le troisième bâtiment est le *Pavillon Lebaudy*. Il contient la bibliothèque, la salle d'opérations et le laboratoire de bactériologie. Presque tout le matériel scientifique qui s'y trouve est dû à la générosité de *Robert Lebaudy* qui, à différentes reprises, a accordé à cet hôpital de

Digitized by Google

larges souscriptions. Le dernier pavillon a été primitivement le dispensaire. Il a subi les modifications nécessaires pour être employé à l'*hospitalisation des femmes*. Il contient quatre chambres particulières ; deux salles, l'une de six, l'autre de onze lits et une pièce servant aux accouchements ; le service des femmes comprend en tout 21 lits. A ce bâtiment sont reliés par une véranda le logement du personnel féminin (infirmières) et des coolies et la salle de bains. Dans la cour, qui sépare le deuxième pavillon du troisième, a été construit un *petit local d'isolement*. Il se compose de deux chambres et est séparé par une grille du reste de l'hôpital.

La salle du *Dépôt des Morts* se trouve à proximité du laboratoire, dans une enceinte complètement close et communiquant directement avec l'extérieur. Les dépendances contiennent des logements pour quelques élèves, pour les infirmiers et les gens de service.

En résumé, l'hôpital dispose de 95 lits, dont 72 pour les services d'hommes (14 dans les chambres et 58 dans les salles communes) et deux pour le service d'isolement. Tel qu'il est actuellement, cet Etablissement constitue une ensemble assez complet permettant le fonctionnement du service dans de bonnes conditions. Le personnel se compose de *trois médecins de troupes coloniales*, hors cadre, d'un médecin indigène diplômé de l'Ecole de Médecine de Canton ; d'un comptable chinois, de trois interprètes et de douze infirmiers, dont trois femmes.

* * *

Ecole de Médecine de Canton

Les cours ont été inaugurés en août 1905. A cette époque, onze élèves suivaient le service de l'Hôpital Doumer ; huit d'entre eux avaient été désignés par les autorités chinoises. Les leçons avaient lieu dans la salle de la Bibliothèque. Peu à peu, le nombre des étudiants s'accrut et il fut nécessaire de trouver un local moins exigu et mieux approprié. Le personnel enseignant comprend trois médecins français, un médecin

Digitized by Google

indigène, ancien élève de notre école et un Chinois recruté sur place comme professeur de sciences physiques, chimiques et naturelles.

Le matériel scientifique se compose de pièces anatomiques, de planches murales, d'appareils de physique et de chimie. Le programme comporte les différentes parties de la science médicale. Il est regrettable que la dissection soit encore impossible en Chine, à cause du culte dont les morts y sont entourés. Des leçons de français sont faites tous les jours aux étudiants par un de nos interprètes. Les cours ont lieu en français et sont traduits au fur et à mesure par les interprètes formés depuis plusieurs années et qui sont aujourd'hui très familiarisés avec les termes médicaux. Les visites dans les salles des malades sont régulièrement suivies par les élèves, qui sont groupés et attachés respectivement à l'un des trois services. Ils doivent examiner les entrants, prendre leurs observations, faire des pansements, assister aux consultations extérieures et servir d'aides pendant les opérations.

Les Etudes sont réparties en cinq années. Il y a deux sessions d'examens par an, en août et en septembre. *Le diplôme de fin d'études* est visé par le Consul de France, le vice-roi y appose son sceau.

Le recrutement des élèves se fait par voie de concours. La rétribution scolaire est fixée à 40 dollars par an. Les Chinoises se piquant de féminisme, depuis quelques années, et ayant, dans la région, une préférence marquée pour la médecine, il y a eu, et il y a encore, plusieurs femmes parmi les étudiants. Ceux-ci sont au nombre de 35 actuellement. C'est une moyenne bien suffisante, car l'exiguïté des locaux ne permet pas d'en instruire davantage. C'est en 1910 que, pour la première fois, les diplômes de fin d'études ont été remis à quatre élèves. En 1911, quatre autres ont terminé leur scolarité. Nos médecins disent que les Chinois s'assimilent difficilement les sciences étrangères, surtout celles qui reposent sur l'observation et le raisonnement. La mémoire est leur qualité dominante.

Notre école Cantonnaise de médecine a reçu de Paris une subvention de 5.000 francs et du Gouvernement de l'Indo-Chine mille piastres.

Digitized by Google

Le Directeur de l'Ecole française de médecine à Canton est actuellement le Dr Dupuy, méd. maj. de 1re cl. ; les autres professeurs de cette école sont : le Dr Casabianca, méd. maj. de 1re cl., le Dr Gilbert Desvallons, m. a. m. 1re cl. ; M. Tsoï Pierre, prof. adj., diplômé de l'Ecole de Canton. Ces médecins sont à la charge du gouvernement général de l'Indo-Chine. Il en est de même pour les postes consulaires de Hoïhao dans l'île Hainan (Dr Hutre), de Packhoi, en Chine (Dr Sibiril), de Mongtseu, en Chine (Dr Plomb), de Yunnan-fou, en Chine (Dr Le Dentu); de Oubone, au Siam (Dr Reyneau).

L'Ecole de médecine indigène de Hanoï possède un hôpital; elle a pour professeurs le Dr Cognacq, directeur, MM. Gallois, Degorge, Leroy-des-barres, Laisnet.

Le vieil Empire Chinois est actuellement en pleine évolution ; les nations étrangères rivalisent entre elles avec un zèle chaque jour plus grand, ou pour gagner sa confiance ou pour lui imposer leur pratique.

* * *

AUTRES INSTITUTIONS ÉTRANGÈRES DE CANTON

Les *Allemands* ont fondé récemment à Canton une école d'instruction générale avec une *classe préparatoire à leur Ecole de Changhaï.* Ils possèdent déjà, à Tongkoun, à quatre heures de Canton, un hôpital et une école de médecine.

Les *Anglais* donnent le plus grand développement possible au grand collège qu'ils ont ici. D'autre part, ils fondent de grandes espérances sur leur Université de Hong-Kong.

Les *Américains* ont, dans la ville et aux environs, plusieurs institutions médicales (hôpitaux et écoles), dont plusieurs sont très anciennes. Tous ces établissements reçoivent de larges subventions de leurs gouvernements respectifs ou de Sociétés de propagande d'influence nationale (1).

Il y a encore, à Canton :

(1) *Annales d'hygiène et de médecine coloniales,* octobre et novembre 1912, par P. D. (Sans doute Dr Dupuy).

Digitized by Google

Cinq autres Ecoles de Médecine, en plus de l'Ecole française et de l'Ecole allemande (total 7) ;

a) Une Ecole de Médecine militaire avec des professeurs japonais (1905) ;

b) Une Ecole de Médecine chinoise, où l'on suit et enseigne les méthodes indigènes ;

c) Une Ecole et un hôpital avec des professeurs chinois formés à Hongkong ou en Amérique ;

d) Une Ecole de Médecine des Missions américaines dirigée par des femmes et pour des élèves femmes ;

e) Une Ecole des Missions américaines dirigée par des hommes et pour des hommes.

On mentionne surtout le Canton Christian Collège and University medical School (américain) et le South Chinna medical College annexé au Canton Hospital (anglais).

Chaque école a un hôpital respectivement réservé aux hommes et aux femmes.

Il y a donc à Canton et près de Canton, sept Ecoles de Médecine : une japonaise, deux chinoises, deux anglo-américaines, une française et une allemande (à Tong-Koung). Elles n'ont pas toutes la même importance, l'Ecole française, les écoles américaine et anglaise sont seules dignes d'attention.

* * *

Extension de l'Œuvre médicale Française autour de Canton

Dans la zone de Canton, l'œuvre médicale française s'est étendue en divers points :

A *Langtchéou*, dans le Kouangsi, il y a un dispensaire comprenant trois salles : une pour la visite, une pour les consultations et une pour les pansements. Il n'y a pas d'hôpital. Les Européens, les fonctionnaires, les élèves militaires, les étudiants en droit viennent au dispensaire (300).

A *Yun-nan-fou*, capitale du Yun-nan, il y a, au poste consulaire, un dispensaire et un petit hôpital avec une petite *Ecole*

Digitized by Google

de Médecine. On a donné 35.000 consultations au dispensaire et l'hôpital a reçu 230 malades. (Dr Le Dentu).

A *Mongtseu*, dans le Yun-nan, il y a un hôpital (Dr Plomb), deux cliniques et un dispensaire. On a donné 14.000 consultations et fait 353 interventions chirurgicales.

A *Kouangtchéouwan*, dans le Kouangtong, il y a un hôpital (Dr Viala) à Fort-Bayard. (Dr Sibiril).

A *Pack-hoï*, dans le Kouangtong, un hôpital et un dispensaire ; 15.185 consultations y ont été données à des malades venant de Pakhoï, de Lien-tchéou, de Kien-tchéou, de Paesa.

L'hôpital français a reçu 796 malades indigènes à *Hoï-hao* et à *Kioungtchéou* (île Haïnan) et dans les deux cliniques on a donné 12.959 consultations. (Dr Hutre).

Ces institutions hospitalières sont la plupart sur le littoral et en relations presque de voisinage avec nos possessions de l'Indo-Chine. Le Gouvernement français a voulu porter dans l'intérieur de l'Empire Céleste l'œuvre médicale avec le concours de nos médecins coloniaux et de nos missionnaires aussi.

A *Tchentou*, capitale de la grande province du Seutchoen, nous avons un *hôpital français* qui a enregistré 1.653 entrées en 1909. La Mission catholique, qui a la charge de cet hôpital, cherche des fonds pour l'agrandir. Deux pavillons ont dû s'ouvrir, en 1910, pour 96 lits d'hommes et 20 lits de femmes. Nous avons deux dispensaires, l'un tenu par les Sœurs est réservé aux femmes et aux enfants, l'autre, qui est réservé aux hommes, est visité par les médecins.

Une *Ecole de Médecine militaire chinoise* a été créée, en 1903, à Tchentou. L'enseignement technique y est donné par des Médecins français, savoir : deux médecins-majors des troupes coloniales et un pharmacien de la Marine. Depuis 1909, on a pris un médecin japonais, en plus. La scolarité est de quatre ans : les 50 élèves qui fréquentent l'Ecole travaillent bien, mais ils assimilent mal ce qu'on leur enseigne, dit le Dr Mouillac. On les gratifie, à la sortie, du titre de *licencié en médecine*.

Nos confrères des colonies n'ont pas de pensée plus constante que celle de promouvoir des hôpitaux, des dispensaires, des maternités, des centres vaccinogènes, des Instituts Pas-

Digitized by Google

teur, des Ecoles de Médecine. Pour faire la conquête morale d'un peuple, quoi de plus beau et de plus efficace à la fois que de panser ses plaies et de guérir ses maux?

Hors de nos colonies, la même pensée civilisatrice a fait fonder, en Chine, nous venons de le voir, 2 hôpitaux à Canton, 1 à Tchentou, 1 à Yun-nan-fou, 1 à Mongtseu, 1 à Packhoï, 1 à Quangtchéou-wan (7 hôpitaux en somme), 2 cliniques dans l'île de Haïnan, des dispensaires dans toutes ces stations et à Langtchéou, etc...

Il y a d'autres hôpitaux, où l'influence française domine, à Tientsin, à Pékin, à Changhaï.

Nous avons quatre Ecoles de Médecine : une à Canton, une à Yun-nan-fou, une à Tientsin, une à Tchentou. Nous n'y sommes pas absolument les maîtres, mais nous le sommes plus à Canton qu'ailleurs. L'*Ecole de Tchentou* est la plus importante. C'est sur l'initiative du consul français, M. Bans d'Anty qu'on a fondé, à Tchentou, ville de plus de 500.000 âmes, cette école destinée à former des médecins pour l'armée chinoise. Le Dr Legendre a fait comprendre au vice-roi l'utilité de cette œuvre, qui a été inaugurée le 13 avril 1903. L'Ecole est entretenue par le vice-roi Si-Kang ; elle est placée sous la direction exclusive d'un médecin français ; elle compte des élèves internes nourris et logés, durant leurs quatre années d'études (1). A côté des élèves en médecine, il y a des élèves infirmiers militaires qui font six mois d'études. Malheureusement, les cours se font à l'aide d'un interprète. D'autre part, on change trop souvent les professeurs qui n'ont pas le temps ainsi d'apprendre la langue chinoise. En 1913, plus de 8.000 blessés ou malades ont été secourus par notre Ecole française de Tchentou. La République Française a le devoir de fournir les subsides nécessaires à notre Ecole de Médecine, dit le Dr Maurice Letulle. Nous exprimons le même *desideratum* pour la Faculté de Médecine, qu'il nous paraît opportun de fonder à Changhaï, comme complément et couronnement de l'Œuvre Médicale Française en Chine.

(1) Le docteur Legendre a publié (librairie Plon) : *Au Yunnan et dans le massif de Kin-ho*, Le Far West Chinois, *Deux années au Setchouen*, et *Kientchang* et *Lolotie*, Chinois, Lolos et Sifans.

Digitized by Google

L'Extrême-Orient, que la vieille Europe le veuille ou non, est le dernier champ clos où vont se ruer les diverses races humaines armées des merveilleuses ressources mises à leur disposition par la science moderne. Toutes les nations ont commencé, chacune de leur côté, la pénétration pacifique de l'Asie: les Allemands à Tsingtao, les Anglais à Hongkong et à Changhaï. Les Américains, dans la plupart des grandes villes, ont créé des dispensaires et des hôpitaux. Les Allemands ont une Ecole de Médecine à Changhaï et il est question de leur confier une Faculté de Médecine à Pékin, où il y a une Université, un Collège, une Ecole de Droit, un Collège de langues étrangères, une Ecole de Nobles, une Ecole de langue mongole, une Ecole supérieure de Mandarins, une Ecole de police.

Nous avons mentionné, dans le chapitre précédent, les Collèges, hôpitaux et écoles des Missions médicales protestantes.

Les Anglais préparent une Université à Hongkong, où ils ont déjà des hôpitaux et des écoles.

Nous n'avons pas encore parlé de *Tientsin*, ville d'un million d'habitants. Il n'est que juste de rappeler que la France, après les massacres de Tientsin, en 1870, a réclamé comme indemnité, la création d'un hôpital français. Une *Ecole de Médecine militaire* est annexée à cet hôpital. L'Ecole de Médecine militaire fut établie, en 1893, par Li-hung-chang. Le Père Lee la dirigeait en 1899, et à cette date, elle comptait 16 étudiants, « dont l'instruction, disaient les auteurs d'*A travers le Monde* (1), à cause des préjugés, ne peut être complète, toute dissection étant impossible ». L'enseignement s'y faisait en anglais, mais quelques étudiants parlaient déjà notre langue.

Le Dr Broquet, notre délégué français à la Conférence de la Peste de Mandchourie a essayé de créer à Tientsin un Institut Pasteur.

Les étudiants (120 environ), se recrutent surtout parmi les jeunes Chinois élevés dans les écoles européennes de Hong-Kong, de Changhaï et de Tientsin. On leur délivre un diplôme

(1) *A travers le Monde*, par Claude VERNE et Emile ROUX, Paris, 1893, Flammarion et Vaillant, éditeurs, 26, rue Racine, page 363.

Digitized by Google

leur permettant d'exercer comme docteurs dans l'Etat chinois. L'école est dirigée par un médecin chinois, haut fonctionnaire ayant rang de taotaï (gouverneur). Le personnel enseignant est français et comprend trois médecins et un pharmacien : Dr Bussière, Dr Robin, Dr Segalen, M. Duval, pharmacien, tous anciens élèves de la Faculté de Bordeaux. L'Ecole de Tientsin a compté comme professeurs les Drs Depasse, Laville, Gerald-Mesny, Chabaneix, enlevés prématurément par des épidémies de typhus et de peste (*Journal de médecine de Bordeaux*, nº 13, 1914).

Avant les événements de 1900, le médecin de la Légation de France était chargé de l'hôpital du Nantang, à Pékin.

Mgr Jarlin, évêque de Pékin, a eu l'extrême obligeance de nous faire tenir une note sur les Œuvres catholiques et françaises de Pékin. Nous l'en remercions vivement. Il est dit, dans cette note, qu'il existe à Pékin :

« 1º Un *Hospice de Vieillards*, au Toungtang, tenu par les filles de la Charité et hospitalisant 62 personnes.

2º *Deux Hôpitaux*, dans lesquels 1.355 malades ont été soignés l'an dernier.

Celui des Légations, Saint-Michel, est de beaucoup l'établissement le plus apprécié, le mieux installé de Pékin. L'année dernière, c'est là que se fit soigner le prince King, le premier ministre de la monarchie mandchoue, pendant ces dix dernières années. Le chef du premier Cabinet républicain, M. Loutsen Siang, actuellement ministre des Affaires étrangères, y a fait également un très long stage.

3º *Cinq Dispensaires* dans lesquels, cette année, il a été soigné 163.000 et plus de malades. »

L'hôpital français Saint-Michel est international ; il a été bâti en 1901, par Mgr Favier, sur l'emplacement du ministère des Rites (voir guide Madrolle de Pékin) et proche de l'Ex-Académie chinoise de Médecine. Mme la Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Vincent de Paul a eu la bonté de nous donner la liste des hôpitaux que la Congrégation dirige à Pékin. C'est d'abord Saint-Michel, puis Saint-Joseph, au Toungtang, et Saint-Vincent (hospice des vieillards), avec la Maison de l'Immaculée-Conception au Nantang.

Digitized by Google

Dans le Guide de *Pékin et ses environs*, par FEISHI (Tientsin Press, 1909), on trouve les indications ci-après :

Missions Catholiques. — La plus ancienne Mission établie à Péking est la Mission Catholique ; ses églises sont : le Peitang, ou Cathédrale du Nord ; le Nantang, ou église du Sud ; le Toung-tang ou église de l'Est et le Hsi-tang, ou église de l'Ouest (détruite en 1900). Maintenant, il y a une nouvelle église dans le quartier des Légations, l'Eglise Saint-Michel. Au Peitang, se rattachent un Séminaire (100 élèves), des écoles, hôpitaux, maisons, etc. Les Frères Maristes tiennent une école franco-chinoise ; les Sœurs ont une Ecole et un Orphelinat, elles ont deux couvents et elles sont chargées de l'Hôpital Saint-Michel, rue des Légations. Il y a une école Saint-Michel sous la direction des Prêtres catholiques. Les ordres religieux sont : les Lazaristes, les Sœurs de Saint-Vincent-de Paul, les Maristes et les Trappistes.

Missions protestantes. — Leurs principaux quartiers sont à l'Est et au Nord de la cité Tartare. Ce sont :

1° La *Mission épiscopale méthodiste* (près de l'avenue Hatamen), qui comprend de nombreux bâtiments pour l'enseignement, pour l'hôpital et pour les particuliers. Elle dirige une Université, qu'il ne faut pas confondre avec l'Université impériale de Péking. L'Université des Méthodistes compte 500 élèves chinois. A l'Ecole des Filles, il y a 160 Chinoises ou Mandchoues. On suit le programme des Hautes Ecoles d'Amérique.

A l'Hôpital Méthodiste, il y a salle pour les hommes et salle pour les femmes. Environ 20.000 hommes et 14.000 femmes sont annuellement traités par les docteurs de la Mission.

2° *La Mission de Londres*, située sur l'avenue Hatamen, près du monument Kettler.

3° La *The American Board Mission*, située au Nord, près de la An-tung-men.

4° La *Mission Presbytérienne* à l'extrémité Nord-Est de la cité Tartare.

5° L'*Eglise de la Mission Anglaise*, à l'Ouest de la cité, près de la Chun-chi-men.

6° L'*Union Medical College*, en face du monument Kettler sur l'avenue Hatamen. C'est le centre d'éducation des médecins de la Mission. Les grades de cette école sont reconnus par l'Etat Chinois. L'Union Medical College a un hôpital sur le frontispice duquel est gravé : « Lockhart Medical College, Peking Hospital established 1862 ».

Digitized by Google

Citons encore : une église grecque pour les Russes au N.-E. de Péking, près du temple des Lamas ; une institution pour aveugles, au N.-E. de l'avenue Hatamen.

Les principales institutions d'enseignement de Péking sont : l'Université Chinoise impériale (N.-E. de la cité impériale), le Collège Impérial des Langues (N.-E. de la cité impériale), près de la Tung-an-men.

Outre les hôpitaux des Missionnaires français, il y a, à Pékin, l'hôpital et le casernement allemands, vers la porte Hatamen et l'hôpital de la Mission américaine.

Les efforts combinés des médecins, des missionnaires, des religieux et religieuses français tendent à multiplier de plus en plus les institutions médicales, dispensaires et hôpitaux, ainsi que les orphelinats et écoles, partout où le milieu chinois paraît disposé à subir l'influence de la science et de la charité. Notre intérêt est solidaire de ces institutions. « Veiller sur la santé des Chinois, dit justement le Dr Desfosses, c'est veiller indirectement sur la santé des Français. »

(*A suivre*) Dr Eugène VINCENT.

Digitized by Google

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

LA RÉVÉLATION PRIMITIVE

au regard de la préhistoire et de l'ethnologie

D'après l'enseignement catholique, Dieu, au lieu de laisser l'homme dans un total abandon, s'est communiqué à lui dès l'origine. Il l'a constitué son enfant. Il lui a assigné une fin surnaturelle et a consacré, par des dons éminents et gratuits découlant de l'adoption divine, l'innocence originelle du premier couple humain.

Une auréole entourerait donc le berceau de l'humanité.

Faut-il reconnaître que les brillantes découvertes de la préhistoire, de l'anthropologie et de l'ethnologie en ont à jamais dissipé la splendeur? Au rêve d'une humanité *surnaturalisée* faut-il substituer la réalité d'êtres humains inférieurs, émergeant à peine de l'animalité et ne se différenciant de la brute que par le succès relatif de leur lutte pour l'existence?

Mis en demeure de choisir entre la doctrine du surnaturel et la théorie naturaliste, le croyant préférera toujours sans doute aux inductions hasardées d'une expérience certainement inadéquate les données certaines d'un enseignement autorisé. Est-ce à dire qu'il puisse se désintéresser des conclusions scientifiques que l'on prétend opposer à sa foi? S'il se généralisait, pareil désintéressement deviendrait un danger.

Digitized by Google

La foi qui ne s'éclaire plus est bientôt compromise. Un travail de contrôle s'impose donc qui, mené selon une méthode rigoureuse, servira tout ensemble, la science et la foi.

Un ouvrage récent nous en fournit la preuve : il est dû au R. P. Schmidt, S. V. D. et a été adapté de l'allemand par le R. P. Lemonnyer, O. P. ; il a pour titre : *La Révélation primitive et les données actuelles de la science* (1).

Professeur d'ethnologie à Moedling près de Vienne (Autriche), directeur de la revue *Anthropos*, Schmidt a produit déjà une œuvre scientifique dont la valeur est reconnue dans le domaine des recherches linguistiques et ethnologiques. Quant au traducteur, il a lui aussi une compétence remarquable en exégèse et en histoire des religions. Et l'on doit le remercier, nous semble-t-il, de n'avoir pas dédaigné d'ajouter à des travaux techniques le plus humble labeur d'une vulgarisation, qui sert la cause de la vérité.

Délimitant la zône de son enquête, Schmidt s'est proposé de contrôler les assertions courantes touchant l'état physique, intellectuel, social et religieux des plus anciens hommes que la science puisse atteindre, et de vérifier si cet état était réellement tel que, dans l'hypothèse où il serait une image de l'état initial de l'humanité, les écrits de la Genèse doivent être dits, impossibles ou tout au moins invraisemblables.

L'auteur consacre donc un premier chapitre à l'analyse des récits génésiaques de la Révélation primitive. Dans un second chapitre, il s'efforce d'établir l'aptitude corporelle et spirituelle des êtres que la préhistoire et l'ethnologie représentent comme les types les plus anciens de l'humanité connue, à recevoir une révélation, quelque élevée qu'on la suppose. Un troisième chapitre a pour objet de montrer comment ces nouvelles sciences peuvent confirmer la réalité historique de la révélation primitive dont parle la Genèse. Enfin, un quatrième et dernier chapitre étudie les destinées de cette révélation, après la chute, et la dispersion des hommes.

(1) Gabalda, 1914.

Digitized by Google

***

Tout d'abord, est-il vrai que ce que nous savons de l'état intellectuel des premiers hommes rende invraisemblable ce que la Sainte Ecriture nous rapporte de la condition dans laquelle le premier couple humain aurait vécu et des révélations divines dont il aurait bénéficié?

Pour répondre à cette question, Schmidt nous invite à prendre pour guides les deux sciences qui sont capables de nous renseigner sur le passé le plus reculé de l'humanité : la préhistoire et l'ethnologie. « L'une et l'autre, nous dit-il (1), nous mettront à même de constater que, si loin que nous remontions à la lumière des faits, dans l'histoire de l'humanité, l'homme y apparaît toujours en possession complète d'aptitudes spirituelles substantiellement identiques. Il suffira de grouper ces faits pour démontrer que le premier homme, quel qu'ait été d'ailleurs son degré d'évolution corporelle, se trouvait, au point de vue spirituel, dans un état qui le rendait capable de recevoir des révélations divines du genre de celles dont nous parlent les premiers chapitres de la Genèse. Nous verrons ensuite que, si ces faits ne constituent pas la démonstration historique directe de l'existence de cette révélation, le document susceptible d'établir sa réalité historique, c'est l'Ecriture elle-même — ils nous révèlent néanmoins, avec une clarté parfaite, l'existence à une phase extrêmement reculée de l'évolution humaine, d'un état tellement voisin de celui que nous décrit l'Ecriture qu'il est facile de se le représenter comme comme en étant sorti. »

La préhistoire ne nous fournit pas d'information directe sur la conception du monde et de la vie qu'avaient alors les hommes, du moins, par les trouvailles du Moustier et de la Ferrassie (Dordogne), de la Chapelle-aux-Saints (Corrèze), de Spy (Belgique), elle nous révèle, « avec une entière certitude, que les cadavres n'étaient pas simplement jetés à l'écart et abandonnés à tous les hasards, qu'ils étaient au contraire soigneu-

(1) *L. c.* p. 146.

Digitized by Google

sement ensevelis. Ce fait et les objets qui étaient déposés dans les tombes et qui nous y retrouvons, attestent clairement la croyance en une survie dans l'au-delà, de même que l'existence, entre les hommes d'autrefois, de relations amicales et imprégnées de piété (1) ».

D'autre part, les stations où les plus anciens hommes ont séjourné et travaillé fournissent un autre témoignage en faveur de l'aptitude intellectuelle de leurs hôtes; on y trouve en effet des outils.

Ceux-ci sont simples et grossiers. Mais ils révèlent l'action d'un esprit capable de connaître la relation de cause à effet et d'adapter pratiquement cette connaissance à une fin voulue. C'est dire que les plus anciens hommes possédaient déjà le principe de tous les progrès futurs. Il y a de l'intelligence dans la taille intentionnelle d'un silex.

Dès la fin de la période paléolitique, nous voyons l'homme produire non seulement des outils, mais encore des œuvres artistiques, admirables en leur genre (2).

Ajoutons qu'à tout le moins dans l'une des plus anciennes stations, à Taubach, près de Weimar, et probablement à Krapina, en Croatie, des traces s'observent de l'usage du feu chez les hommes de ces contrées. L'humanité était donc alors dans une situation foncièrement différente de celle que suggère l'hypothèse de l'évolution animale.

Schmidt estime pouvoir conclure que malgré le caractère fragmentaire des documents dont elle dispose, « la plus ancienne préhistoire, celle qui se rapporte au paléolitique ancien, nous fournit des preuves suffisantes pour que nous puis-

(1) *L. c.* p. 148. Sur la question de méthode que suppose cette inférence, voir l'opinion contraire d'un autre ethnologue, L. H. Jordan, *Comparative Religion, its Origine and Outlook*, 1913 (Oxford), p. 14. Nous aurons à y revenir plus loin. Mais dès maintenant la légitimité de l'inférence apparaîtra à tous ceux qui ne refusent pas à la pensée de chercher la cause des faits, et qui estiment que ces derniers sont les matériaux de la science et non la science elle-même.

(2) A partir de l'aurignacien (pléistocène supérieur) la race de Cro-Magnon, remarquablement douée au point de vue artistique commence à développer une civilisation qui, à la période magdalénienne, devient brillante dans son ordre. Breuil et Bouyssonie, *Homme*, col. 477 (dans *Dict.* de la *Foi cathol.* fasc. VIII).

Digitized by Google

sions poser hardiment la thèse suivante : Les plus anciens hommes qu'il nous soit possible d'atteindre se trouvaient dans une condition telle qu'on n'en peut tirer aucune objection contre leur aptitude éventuelle à recevoir des révélations du genre de celles dont il est question aux premiers chapitres de la Genèse » (p. 153).

Une thèse négative. Elle suffit à défendre la position catholique. Et sa prudente réserve est faite d'une sagesse, qui contraste avec l'impétuosité de certaines déclarations dont le R. P. de Poulpiquet, O. P., faisait naguère une fine critique et qui furent, pendant la première moitié du XIX^e siècle, une des causes du discrédit dans lequel est tombée l'apologétique auprès des hommes de science (1).

Se montrer comme Schmidt savant consciencieux est la meilleure manière d'être bon apologiste. C'est se garder du naïf optimisme facilement satisfait de preuves précaires, et qui, les yeux fixés sur un but dont la grandeur exalte à si juste titre l'enthousiasme d'une conviction sincère, en arrive parfois à croire implicitement que la sainteté de la fin canonise les moyens. « Comme ces seigneurs d'autrefois qui pensaient pouvoir recruter leurs troupes parmi les pires malandrins, à condition de les mener aux Croisades, l'apologiste optimiste, imprudemment emporté par son zèle de conquérant, enrôle sous sa bannière des arguments débiles ou contaminés. Seulement les meilleures intentions ne suffisent pas à rendre un raisonnement valide. De plus nos adversaires ne manqueront pas d'attribuer la responsabilité de ces manières d'argumenter, à la foi elle-même. Saint Thomas avait déjà signalé ce grave péril, en des mots d'une extrême énergie et qui reviennent fréquemment sous sa plume : *Cum enim aliquis ad probandam fidem, inducit rationes quae non sunt cogentes, cedit in irrisionem infidelium. Credunt enim quod hujusmodi rationibus innitamur et propter eas credimus* (2). »

(1) De Poulpiquet, O. P. *L'Objet intégral de l'Apologétique*, I P., chap. I. *Le Discrédit de l'Apologétique*, p. 20 seq. Bloud, 1912.

(2) S. Thomas, I, q. 32 a. 1 ; q. 4a. 2 ; C. *Gentes*, I. I, c. IX, apud De Poulpiquet, p. 29 ; voir aussi M. de Lapparent, *Science et Apologétique*, p. 276 seq. (Bloud, 1910).

Digitized by Google

La réserve est donc parfois une force. Et la thèse négative que formule Schmidt au nom de la préhistoire est une plus solide défense que des affirmations non contrôlées. D'ailleurs, les conclusions tirées de la préhistoire trouvent ici une confirmation dans celle de l'ethnologie.

Cette science met sous nos yeux, non plus les fragments d'un passé mort, mais la vie de ces peuples non civilisés qui, dit-on, perpétueraient au milieu de nous les conditions de l'humanité primitive.

Résumons brièvement les preuves sur lesquelles est fondée cette assertion capitale dans l'argumentation de Schmidt. C'est d'abord ce fait, que presque tout ce qu'on a découvert de l'homme préhistorique se retrouve, ou peu s'en faut, chez les peuples non civilisés. C'est cet autre fait, que ce qui, chez les peuples civilisés eux-mêmes, paraît le plus ancien, coïncide à son tour avec ce qui est propre aux non civilisés, d'après une loi, que Schmidt appelle la loi des *cycles culturels*. Ceux-ci sont constitués par un ensemble plus ou moins riche selon le niveau de la civilisation et embrassent toujours dans une unité organique, tous les besoins essentiels, matériels et spirituels de la nature humaine.

« Sans doute l'hypothèse d'une régression vers l'état sauvage et la barbarie se vérifie pour un assez grand nombre de peuples non civilisés actuellement existants. Toutefois ces dégénérés ne représentent parmi les non civilisés qu'une minorité. La grande masse des non-civilisés ne sont pas des dégénérés ; ce sont des retardataires, qui se sont immobilisés à l'une des étapes anciennes de l'évolution humaine. C'est ce qui ressort avec évidence du fait suivant. Les premiers commencements d'une civilisation plus élevée, mais qui n'affectait encore qu'un domaine peu étendu, ne remontent jusqu'à 4000 avant Jésus-Christ que dans les seules vallées de l'Euphrate et du Nil et dans quelques-uns des territoires intermédiaires. Partout ailleurs, en Chine dans l'Inde antérieure, au Mexique, dans l'Amérique centrale, au Pérou, ils n'apparaissent que beaucoup plus tard, vers l'an 1000 avant Jésus-Christ. Or, l'ethnologie est à même de prouver qu'antérieurement à cette date, les peuples non civilisés occupaient déjà de vastes régions du globe. Ces peuples ne peuvent donc être déchus d'une civilisation plus élevée, puisque dans la région d'où ils commencèrent à se répandre, nulle civilisation de ce genre n'existait, lorsqu'ils s'en éloignèrent, et qu'ils n'en pouvaient donc emporter aucune avec eux. » (p. 79).

On saisit tout de suite la portée de ces faits — si faits il y a — dûment prouvés, et scientifiquement incontestables (1).

(1) Mais ces faits sont-ils vraiment incontestables? C'est la question

Digitized by Google

Car la question revient dès lors à savoir si oui ou non ils prouvent l'impossibilité d'une révélation dans les conditions concrètes qu'ils nous révèlent avoir été celles de l'humanité primitive.

Contre l'affirmation d'une pareille impossibilité, Schmidt fait valoir deux raisons.

La première est tirée de la situation morale des peuples ethnologiquement les plus primitifs, comme les Pygmées.

Jusqu'ici on n'aurait trouvé chez ces peuples ni mutilations légales, ni tortures corporelles, ni sacrifices humains, ni esclavage. La liberté serait même de tous les biens de l'individu le plus aimé, celui auquel on ne porte aucune atteinte.

La loi de la tribu est un altruisme développé. Dans le partage des moyens de subsistance, les plus forts assurent la vie des moins favorisés. Dans le mariage, la fidélité est exigée du mari et de la femme. La monogamie est presque universelle.

sur laquelle on est loin de s'entendre. M. Georges Foucard, dans son ouvrage intitulé *Histoire des religions et Méthode comparative, Introd.*, p. LXXXIII seq. a formulé assez vivement les objections que soulève l'identification du sauvage actuel et du primitif. « On prétend bien, dit-il, pouvoir et savoir choisir les peuples que représentent encore aujourd'hui la primitive humanité, mais je remarque que personne n'est d'accord ni sur le choix ni sur les principes généraux d'après lesquels il doit se faire : l'expérience de Mgr Leroy complétant avec sa *Religion des primitifs* ses recherches sur les *Pygmées*, et de Schmidt présentant avec ses *Pygmaenvolker* le tableau de la religion primitive, ont trouvé devant eux les contestations les plus rudes, et les critiques formulées quelquefois dans les termes les plus acerbes. Je ne citerai que les appréciations de Saint-Yves dans la *Revue Ethnographique*, celles de Keat dans le *Man*, de Schwalbe dans le *Globus*, ou celles fort adoucies de De Jonghe, dans la *Revue Congolaise*. » Nous verrons plus loin si l'opposition est aussi réelle que le suppose M. Foucard. En attendant, relevons encore cette déclaration du même auteur : « Je crois volontiers, que nombre de ces religions (celles des non-civilisés) et de ces sociétés détiennent encore, mais dans des proportions variables, des idées, des définitions, des terminologies, des organisations et même des rites qui, sont bien celles et ceux des plus anciennes religions humaines. *Il n'y a donc là-dessus aucun désaccord fondamental avec les maîtres de l'ethnologie*. Mais je crois aussi qu'elles y ont ajouté, inextricablement emmêlé sinon même amalgamé, tout ce que les siècles ont pu accumuler de notions et d'idées issues de ces premiers éléments ; et là non plus, je ne pense pas être seul de mon avis en face d'une opinion unanimement opposée de l'école ethnologique entière. Je pense enfin — et c'est là où la divergence finale apparaît — que justement parce que ces peuples, à la différence de nous-mêmes sont

Digitized by Google

« Il est facile de voir, conclut Schmidt, que des hommes pourvus d'une pareille moralité trouvent en elle une préparation et un secours qui les disposent à recevoir parfaitement des révélations divines. Les révélations, en effet, exigent non seulement une intelligence ouverte, mais encore une volonté bien disposée et soumise à la pureté du cœur pour atteindre complètement leur but (1). »

Seconde raison : la situation religieuse de ces peuples anciens.

Le fondement de leur religion serait, d'après Schmidt, « la foi en l'Etre suprême ». Son nom est parfois celui qui tonne, parfois le « Ciel », d'autres fois « Seigneur » ou encore « Notre Père ». On se le représente d'ordinaire comme habitant le ciel. En tout cas, il n'a sur la terre aucun lieu déterminé où il soit censé habiter. Il n'a pas non plus de temple ni de représentation figurés (2). »

restés des non-civilisés, des retardataires ou des dégénérés suivant les cas — les confusions, les impuissances, les régressions étranges, les complications les plus extraordinaires, les raisonnements les plus impénétrables à notre esprit moderne y sont de règle. Et je conclus que dans cet enchevêtrement de débris de toute provenances, aucune des mille ressources les plus ingénieuses de l'ethnologie ne peut assurer ce que serait l'indispensable : la preuve que tel phénomène est le plus ancien, que celui-ci a donné naissance à celui-là, et que l'évolution engendrée par telle combinaison a produit tels résultats déterminés suivis de tels autres (*l. c.* p. CVI). » Oui, la question est de savoir quelles sont les ressources de l'ethnologie. Schmidt a prévu la difficulté et y a répondu, comme nous le verrons, après avoir exposé sa démonstration.

Remarquons toutefois qu'il est loin de faire l'identification simpliste que suppose l'objection. Et il reconnaît lui-même que les peuples appelés primitifs ne représentent pas adéquatement l'état initial de l'humanité. Pourrait-il en être autrement? Tout peuple qui ne progresse pas, rétrograde. Ne pas avancer c'est reculer. Et ce sont les lois ethnologiques elles-mêmes qui autorisent à affirmer la réalité de cette décadence. Mais la preuve que nous allons résumer n'en est point affaiblie, au contraire. Car si l'on a le droit sans quitter le terrain purement scientifique, de supposer chez les peuples primitifs eux-mêmes un certain degré de déchéance religieuse par rapport à l'état initial, comment ne pas conclure que celui-ci a été plus pur et plus parfait. « Les hommes qui vivaient alors devaient donc être aptes dans un plus haut degré encore à recevoir, dans la foi, l'espérance et l'amour, les révélations dont Dieu voulut gratifier ces premiers commencements de l'humanité » (*l. c.* p. 188).

(1) *L. c.* p. 166.

(2) *L. c.* p. 182.

Digitized by Google

Est-ce à dire qu'on s'en fasse toujours une idée spirituelle. Chez les Semang, il est comme du feu. Ailleurs, il mange, boit et dort. On lui suppose femmes et enfants. Volontiers Schmidt attribuerait ces anthropomorphismes à l'influence d'une mythologie postérieure le plus souvent solaire.

Remarquons surtout que l'Etre Suprême a un caractère moral. S'il possède la puissance, du moins n'en use-t-il jamais pour le mal. Il ne moleste pas les hommes par caprice ou par jeu. Il est bienveillant et secourable. C'est à lui que l'on doit tout ce qui est bon.

Le culte que lui rendent ces peuples se manifeste dans le sacrifice des prémices, c'est-à-dire dans l'offrande des premiers produits de la chasse et des premiers fruits de la forêt. Or, le sacrifice des prémices est la reconnaissance de l'Etre suprême en qualité de Maître souverain et unique propriétaire de la terre entière. C'est aussi un tribut prélevé sur ses dons, il est un acte de justice et de religion.

De ces observations, Schmidt conclut à nouveau en faveur de sa thèse : « Il est clair, dit-il, que des peuples en possession d'une semblable religion sont aptes à recevoir des révélations divines avec intelligence et soumission. Et si nous ajoutons tout ce que nous avons dit sur l'évolution morale et intellectuelle de ces peuples qu'il faut ranger parmi les premiers-nés de la race humaine, il devient tout à fait évident qu'à ces hommes, même à les prendre tels qu'ils sont présentement, rien ne manque, à aucun point de vue, de ce qui est requis pour que Dieu leur puisse communiquer sa révélation (1). »

Quelle est la valeur de ces preuves? Celle de la méthode employée dans l'utilisation des documents ethnologiques. Ce qu'est cette méthode, Schmidt l'a exposé en divers articles de revues, et spécialement pendant la semaine d'ethnologie religieuse tenue à Louvain en 1912.

A la difficulté dont M. Foucard se faisait tout à l'heure l'écho, il répond donc que la méthode ethnologico-historique permet de retrouver sûrement les rapports objectifs qui ont de fait

(1) *L. c.* p. 187.

Digitized by Google

existé dans l'espace et dans le temps entre différents éléments ou différentes couches de civilisation. Car elle possède des critères. Lesquels?

Le schème suivant les résume : (1)

I. — CRITÈRES QUI DÉTERMINENT AVEC UNE CERTAINE RIGUEUR SCIENTIFIQUE LA CONNEXION DANS « L'ESPACE » DE DEUX CYCLES CULTURELS.

1. — *Le Critère de forme.*

Il est fourni par une telle concordance de qualités existant entre deux objets culturels, que l'origine de cette concordance ne puisse être donnée ni par la nature ou la destination de l'objet, ni par sa matière.

Si par exemple, rien ne demande en tel lieu, telle forme ou telle matière plutôt que telle autre et si cependant cette forme, toujours la même, bizarre et caractéristique se retrouve en deux groupes ethniques, qui n'ont actuellement aucune relation entre eux, on aura avoir un certain droit de conclure que les deux groupes ont eu, dans le passé, des relations plus immédiates directes ou indirectes.

2. — *Le Critère de quantité.*

Il existe quand des ressemblances qui ne peuvent être fortuites se rencontrent non seulement pour un seul élément, mais pour un certain nombre d'éléments culturels.

Ecoutons Schmidt lui-même :

« C'est ainsi, écrit-il, que Frobenius, complétant les recherches de Ratzel, découvrit que l'Afrique occidentale d'une part, la Mélanésie d'autre part, étaient habitées par des populations qui avaient entre elles des airs de famille assez frappants. Non seulement leurs arcs étaient identiques, mais il y avait coïncidence dans les types exotiques de leurs boucliers, de leurs habitations, de leurs vêtements, de leurs

(1) *Semaine d'Ethnologie religieuse, Compte Rendu analytique*, p. 50 (Bruxelles, Dewit, 1913. Beauchesne).

Digitized by Google

masques, de leurs tambours. Une explication s'imposait. Ces peuples aujourd'hui séparés par des continents et des vastes mers avaient autrefois été en relation immédiate. Leur éloignement actuel ne pouvait infirmer la valeur de cette hypothèse. On retrouve à d'aussi grandes distances des langues apparentées. Pourquoi les autres parties de la civilisation d'un peuple n'auraient-elles pas pu être entraînées par de semblables migrations?

Seulement à qui postule ce transfert dans l'espace de fragments empruntés à une civilisation lointaine, on est en droit de demander par quelles voies maritimes ou terrestres, il pense que s'est opérée cette migration. Cette obligation méthodique amènera souvent l'ethonologue à de nouvelles constatations qui fortifieront sa conjecture.

Dans les zônes géographiques qui, actuellement, séparent les deux peuples entre lesquels on a remarqué ces ressemblances, il lui arrivera de rencontrer comme des enclaves, reconnaissables à des analogies tout à fait semblables à celles qui l'ont induit à postuler la connexion ancienne des deux extrêmes. Ne seraient-ce pas des vestiges, laissés sur sa route par le cycle culturel en marche vers de nouvelles contrées? Cette suggestion sera confirmée, si ces ressemblances deviennent de plus en plus nombreuses et frappantes à mesure que l'on se rapproche des contrées aujourd'hui occupées par les deux civilisations apparentées » (*L. c.*, p. 50).

Ces deux critères ne supposent par eux-mêmes aucun jugement de valeur. Ils peuvent incontestablement servir à déterminer avec une certaine rigueur scientifique la connexion dans *l'espace* de deux cycles culturels. Mais est-il possible d'établir cette connexion dans *le temps* entre les morceaux d'une même civilisation, dispersés sur les grandes routes des migrations humaines? D'autres critères sont en tout cas nécessaires.

II. — Critères capables de déterminer la connexion dans « le temps » des deux portions d'un cycle culturel.

Il ne saurait être question de documents écrits : ils n'existent pas. Comment trouver leurs suppléants chronologiques? Voici la manière de procéder que propose Schmidt.

Supposons, remarque-t-il, qu'à l'aide du critère de forme et du critère de quantité, on soit arrivé à rendre probable une relation spatiale entre deux ensembles culturels. Par l'examen des *concordances* on a été amené à conclure à une ***dépendance***.

Digitized by Google

Il faut maintenant pousser plus loin l'examen, jusqu'au point où se compénètrent ces deux cycles de nature différente.

Deux cas peuvent se présenter : celui où un cycle culturel entre simplement en contact avec un autre cycle, et celui où les deux cycles se mêlent jusqu'à se confondre.

« Il est bien évident tout d'abord — et c'est un premier critère chronologique — que les couches où l'on constate ainsi des réactions produites par le mélange ou le contact de deux éléments sont plus jeunes que les couches à l'état pur, qui ont servi à former ces dernières. De même entre les phénomènes de fusion et ceux du simple contact où se reconnaissent encore les civilisations primordiales, ce sont les premiers qui sont les plus anciens : il faut plus de temps pour qu'ait pu se produire cette sorte d'unité où les traits primitifs s'effacent presque » (*L. c.* p. 51).

Un autre critère chronologique peut être fourni par ce fait, qu'un cycle culturel coupe de part en part un autre cycle culturel et en interrompt la continuité. Il conviendra d'en conclure que le cycle envahisseur est, alors dans toute la contrée où l'on a remarqué la coupure, plus jeune que le cycle envahi par lui.

Enfin, il peut arriver qu'un cycle se superpose tellement à un autre que ce dernier ne soit plus reconnaissable qu'à certains vestiges isolés et rudimentaires. C'est le signe d'une union antérieure.

Tous ces critères aident à établir des connexions dans le temps, et ils ne dépendent, comme nous l'avons remarqué plus haut, d'aucune conception *a priori*.

Il est un autre critère que l'école ethnologico-historique emploie encore, mais qui ne vaut, — elle le reconnaît — qu'en vertu d'un postulat, lequel, d'ailleurs, n'est démenti ni par l'anthropologie ni par la préhistoire, encore que, dans l'état actuel de la science, il ne puisse trouver chez elle de confirmation décisive : on suppose que le genre humain est parti d'un seul point de la terre, et que cette origine est à chercher probablement en Asie (1). C'est de là qu'auraient rayonné dans le reste du monde les peuples et les civilisations emportés au

(1) Sur la thèse opposée voir par exemple, Herman Hirt, *Die Urheimat und die Wanderungen der Indogermanen, dans la Geographische Zeitschrift*, 1895, p. 663.

Digitized by Google

loin par divers courants de migration. Si l'on accepte cette dernière supposition de l'école ethnologico-historique, on se trouve en possession d'un nouveau critère capable de déterminer dans le temps la connexion des cycles culturels.

D'une part, en effet, les trois continents où se sont amassés les peuples de civilisation inférieure sont précisément l'Afrique l'Océanie et l'Amérique, qui sont reliées à l'Asie par des voies de migrations assez faciles à déterminer et assez étroites pour être, sans trop de peine, explorées par l'ethnologue, et d'autre part il est assez vraisemblable de penser que les peuples les plus anciens doivent se trouver actuellement aux points géographiques les plus éloignés des portes d'entrée de chacun de ces continents. Ils auront sans doute cherché à l'abri des hautes montagnes ou des forêts vierges un refuge propice contre les envahisseurs plus récents qui les refoulaient devant eux. Conjecture : il est vrai, mais conjecture qui se trouve confirmée par l'étude du monde pygmée, comme l'a montré Schmidt lui-même, avec un grand luxe de détails dans son ouvrage intitulé : *Stellung der Pygmaeenvölker in der Entwicklungsgeschichte des Menschen* (1).

Voilà donc un ensemble de procédés qui paraissent devoir permettre d'établir quelle est la succession dans le temps des divers cycles culturels. Objectera-t-on que pour que le critère fût certain, il devrait exclure la possibilité de succession de cycles variables suivant les continents. Schmidt répond : « Il se peut qu'un cycle plus ancien ait été retenu dans sa marche en avant et se soit laissé devancer par un cycle plus jeune. Il se peut encore qu'un cycle ne soit pas entré dans un continent. Mais ces accidents ne peuvent infirmer beaucoup les conclusions finales, si l'on se borne à établir la diffusion de chaque cycle sur la terre — et, par voie de comparaison entre tous les cycles étudiés — leur antiquité relative et l'ordre dans lequel chacun d'eux se rattache au plus primitif. Naturellement on est encore bien éloigné à l'heure qu'il est, de la solution de ces problèmes. Mais n'est-ce rien que d'être déjà

(1) *Stuttgard*, 1910.

Digitized by Google

en possession des règles mathématiques qui aideront à les résoudre » (1) ?

Ces derniers mots témoignent une fois de plus de cet esprit de consciencieuse et sage probité qui donne confiance. Oui, le programme de travail que propose Schmidt est vaste comme le monde. Mais ne mérite-t-il pas de susciter plus d'une bonne volonté? Les catholiques, par leurs missionnaires répandus sur toute la surface de la terre jusque chez les peuples de culture inférieure, sont, semble-t-il, mieux placés que tous les autres, pour apporter une contribution précieuse à des recherches dont les résultats peuvent être si utiles à l'apologétique.

Tout ce qui précède cependant n'a abouti qu'à une conclusion négative en faveur de la Révélation primitive. L'argumentation de Schmidt tendait seulement à prouver que cette révélation, du point de vue de la préhistoire et de l'ethnologie, n'était pas impossible. Doit-on ajouter qu'elle est même vraisemblable et probable? Oui, répond encore Schmidt, et sa démonstration remplit encore la seconde partie de son travail. Il convient de l'analyser.

***

La question est nettement définie. « Nous passons, dit l'auteur, de la simple possibilité à l'existence réelle. Nous avons prouvé jusqu'ici que, d'après les documents authentiques des sciences profanes, l'état spirituel des plus anciens hommes les rendait parfaitement capable de recevoir une révélation surnaturelle. Nous entreprenons à présent d'établir que les récits des premiers chapitres de la Genèse sur la révélation surnaturelle appartiennent réellement aux temps les plus anciens de l'humanité et ne peuvent même appartenir qu'à eux. Mais si nous réussissons à prouver cela, nous obtiendrons du même coup un argument très fort tendant à démontrer que la révélation elle-même, dont il est parlé dans ces chapitres

(1) *Semaine d'Ethnologie*, p. 53.

Digitized by Google

de la Genèse et pour l'époque dont il s'agit, est un fait historique (1).

C'est à l'ethnologie que sont de nouveau empruntées les preuves de cette affirmation.

A. — *Preuve tirée de l'état religieux des peuples primitifs.*

Aux yeux de Schmidt, il existerait des concordances entre les rapports de ces peuples avec la divinité et les rapports que la Genèse nous montre avoir été ceux des premiers hommes avec Dieu : de part et d'autre, même caractère de confiance et de simplicité.

Mais surtout, de part et d'autre, apparaît le sacrifice des prémices. Et ce n'est pas une des moins curieuses pages du livre dont nous faisons l'analyse que celles où sont rapprochées les pratiques andamaises concernant ce sacrifice et les récits génésiaques (2).

B. — *Preuve tirée de l'organisation sociale des peuples primitifs.*

Plus nombreuses encore que sur le terrain spécifiquement religieux seraient les concordances dans le domaine de l'évolution sociale. Tandis que les peuples appartenant à une phase culturelle relativement récente comme celle du matriarcat, placent d'ordinaire aux origines de leur groupe une femme, au contraire, c'est un homme que reconnaissent comme premier ancêtre de la tribu, les peuples qui se rattachent à la phase culturelle immédiatement antérieure, celle de la civilisation patriarcale avec totémisme local. La situation nous apparaît tout autre, toutes les fois que nous possédons des renseignements sur ce sujet, chez les peuples appartenant aux phases culturelles les plus anciennes de toutes, chez les Australiens du Sud-est et les Pygmées. Voici ce que nous voyons apparaître avec une régularité schématique : un Etre suprême et créé par lui ou sur son ordre, un couple humain, homme et femme,

(1) *L. c.*, p. 213.
(2) *L. c.*, p. 215-218.

Digitized by Google

inaugurant la famille qui est la base première de tout le développement social. Or, c'est tout à fait ce que nous trouvons dans le récit biblique de la création. »

Ce récit ne fournit aucun appui à l'hypothèse, qui attribue un caractère primitif au matriarcat, la phase culturelle à laquelle il se réfère remontant au-delà de la phase totémiste.

Car « tandis que dans le totémisme l'animal ou la plante totem sont considérés comme un ancêtre qu'on doit honorer ou comme un allié secourable et en tant que tel, égal ou même supérieur à l'homme, le récit de la création d'Eve, au contraire, écarte positivement l'idée que les animaux puissent être pour Adam des compagnons et des égaux. Et c'est précisément à cause de leur impuissance à tenir ce rôle qu'Eve est créée pour être la compagne d'Adam. Le langage attribué au serpent ne saurait non plus être interprété dans le sens d'un commerce entre un animal et l'homme » (1).

Or, comme c'est chez les peuples les plus primitifs que se trouve d'autre part le moins de traces de totétisme, il s'ensuit que le récit biblique nous donne une fois de plus l'impression d'appartenir aux phases les plus anciennes et tout à fait primitives de l'évolution humaine.

C. — *Preuve tirée de l'état économique des peuples primitifs.*

Au début de l'évolution économique se trouve, — c'est ce qu'établissent des recherches scientifiques — nombreuses et précises — la phase dite de chasse et de simple cueillette. Elle est aujourd'hui encore celle des peuples pygmées et de certaines tribus indiennes de l'Amérique du Sud. Le travail y est divisé. La chasse revient à l'homme. Le rôle de la femme est de s'occuper des fruits. Il est donc naturel, remarque Schmidt, que l'homme connaisse mieux que la femme le règne animal. » Les figures d'animaux, d'une si frappante vérité plastique, que l'on trouve chez beaucoup de peuples qui en sont précisément à cette phase économique de la chasse, chez les Bochimans, par exemple, confirment nettement notre hypothèse. » Comment s'étonner par contre que le monde des plantes soit familié à la femme.

(1) *L. c.* p. 224.

Digitized by Google

Ecoutons maintenant Schmidt lui-même nous développer ses ingénieux rapprochements.

« Dans le paradis c'est à Adam que les animaux sont conduits, et c'est lui qui leur donne des noms. Ce trait rappelle nettement cette familiarité de l'homme avec le règne animal dont il vient d'être parlé. Là encore, nous avons une concordance positive. Le récit biblique ne nous dit pas si c'est Eve qui plus tard donne des noms aux plantes. Les ethnologues évolutionnistes, dont on sait qu'ils ont la conjecture facile seraient mal venus à nous reprocher de regarder comme probable l'hypothèse affirmative. Nous avons comme une image renversée de ce rôle d'Eve donnant des noms aux plantes et aux fleurs dans la coutume qui s'observe chez l'un des peuples les plus primitifs, les Pygmées de l'île Andaman, de donner aux filles le nom de fleurs dont c'est la saison de fleurir au moment de leur naissance. L'histoire du paradis avons-nous écrit, ne nous dit rien sur ce point. Peut-être cependant le fait que c'est précisément Eve qui s'approche de l'arbre de la science et en cueille le fruit qu'elle offre ensuite à manger à son mari, n'est-il pas dépourvu de toute signification à ce point de vue. Peut-être n'y faut-il pas voir uniquement un trait de convoitise féminine. Si le fruit n'avait pas été défendu, cet acte d'Eve n'aurait été, pour ainsi dire que l'accomplissement normal de la part d'activité qui lui appartenait en propre. Dans cette hypothèse, nous comprendrions mieux toute la portée de l'excuse alléguée par Adam pour se disculper : « La femme que tu m'as donnée, me l'a présenté et j'en ai mangé. » Adam ferait allusion au rôle propre de la femme dans la répartition de l'activité destinée à assurer l'alimentation » (1).

Les rapprochements se continuent encore. Car du régime de la simple cueillette sortit l'exploitation de la nature par le travail personnel de l'homme. La forme la plus ancienne de l'exploitation pastorale dut être l'élevage du menu bétail et le jardinage, c'est-à-dire la culture par les femmes principalement de portions peu étendues du sol. On constate que c'est précisément la culture du sol qui donne naissance à plusieurs formes religieuses inférieures, par exemple, aux rites magiques de fécondité. Les tribus pastorales conservent au contraire une plus grande pureté de conceptions religieuses. Or, les premiers descendants d'Adam ne nous montrent-ils pas cette nouvelle phase économique de l'exploitation pastorale et agricole, et le phénomène religieux qu'atteste l'histoire des religions n'est-il pas indiqué lui aussi dans l'opposition que l'Ecriture nous dit avoir existé entre Caïn le cultivateur et Abel le pasteur?

(1) *L. c.* p. 234.

Digitized by Google

De tous ces rapprochements, l'auteur conclut que la situation décrite dans les récits de la Genèse est bien celle de la période primitive de l'humanité. Car si des savants du XIX^e siècle peuvent, après d'innombrables recherches, se former sur beaucoup de points une image relativement exacte des premiers commencements humains, il paraît impossible de supposer que les Israélites aient trouvé naturellement en eux-mêmes les ressources d'érudition nécessaires pour tracer un pareil tableau. « A supposer que les Israélites l'aient réellement entrepris, l'image à laquelle ils auraient abouti eût été tout autre. Elle aurait probablement ressemblé à celle que nous offrent les récits babyloniens relatifs aux premiers commencements de l'humanité et où l'on découvre à tout moment les signes manifestes d'une origine tardive ou à tout le moins de récents remaniements. Si donc nous trouvons au contraire dans le livre sacré des Israélites une description étonnamment fidèle de cet âge primitif, c'est que nous avons affaire à des traditions auxquelles leur caractère sacré a permis de traverser des millénaires ; c'est que la version de ces traditions que nous lisons dans la Genèse a chance de remonter elle-même à une époque beaucoup moins éloignée qu'on ne le croit souvent de cet âge primitif dont elle prétend nous retracer l'image (1).

(1) *L. c.* p. 236.

(*A suivre*) Albert VALENSIN.

Digitized by Google

LE DROIT EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

TROISIÈME ARTICLE [1]

ROLE DE L'ÉTAT DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

SOMMAIRE

I. — Droits qu'il n'a pas.

Thèse. — L'Etat n'est pas un pouvoir doctrinal. La loi n'est pas une vérité intellectuelle.

Ni le sujet ni le souverain ne mettent dans la société leur nature intellectuelle.

Diverses objections du Césarisme.

II. — Rôle véritable de l'Etat.

Devoir de suppléer la famille impuissante, même par la création d'écoles.

Explication de ce devoir.

Devoir de créer des écoles spéciales.

Droit de contrôle, dans quelle mesure?

Programmes et grades.

MESSIEURS,

Fixés désormais sur les droits de la famille en matière d'éducation et d'enseignement, nous allons aujourd'hui nous occuper du rôle de l'Etat dans le même ordre d'intérêts.

Commençons par les droits que l'Etat n'a pas.

(1) Voir avril.

Digitized by Google

Ici, à notre ordinaire, nous procéderons à partir d'une juste notion de l'autorité politique. Et sans qu'il soit besoin de rappeler tout ce qu'elle est, nous posons en principe qu'elle n'est point un *pouvoir doctrinal.*

On appelle *pouvoir doctrinal* celui dont la fonction naturelle est la diffusion de la lumière intellectuelle. Ainsi, l'Eglise, selon notre dogme, est un pouvoir de ce genre, car l'Eglise a été fondée pour la fonction de rendre témoignage à la vérité. Il y a même un sens exact dans lequel on peut dire que tout homme, par là qu'il est intelligent, est une autorité doctrinale.

Mais la différence est profonde entre une autorité doctrinale de l'Eglise et celle, simplement naturelle, d'un individu ou d'un corps savant : la première repose premièrement sur une mission, tandis que la seconde résulte uniquement de la valeur intellectuelle. La mission implique la compétence de l'envoyé, assurément ; mais la mission a sur la compétence l'antériorité de la cause sur l'effet. Le Christ n'a pas envoyé les apôtres parce que compétents ; il les a rendus compétents en les envoyant. La raison d'un tel ordre est claire : c'est que la vérité religieuse ne se déduit pas de vérités rationnelles comme les mathématiques : elle s'appuie au témoignage, elle est par essence un dépôt ; donc elle suppose un mandat par lequel ce dépôt est confié : *mandat* ou *mission*, c'est tout un.

Pour la vérité naturelle, on sait qu'elle a été abandonnée aux disputes des hommes : aucune puissance créée, pas même l'Eglise, ne saurait prétendre à la soumettre.

Aussi n'y a-t-il jamais eu, et j'ajoute qu'il ne saurait y avoir un enseignement d'Eglise, dans le sens où nous disons aujourd'hui qu'il y a un enseignement d'Etat.

Nous devons protester au nom de la liberté de la science contre la notion même d'un tel enseignement.

L'Etat n'a d'abord pas de mission analogue à celle que l'Eglise a reçue de Jésus-Christ. Sur quoi, dès lors, pourrait-il fonder la prétention de terminer, de diriger même les disputes des hommes? J'étudie l'histoire, ou la géologie, ou la chimie : les méthodes à suivre dans la culture de chacune de

Digitized by Google

ces branches du savoir sont déterminées par la nature de leur objet respectif, mais ne sauraient être la matière de règlements législatifs.

Et quant aux résultats de mes recherches, s'ils sont exacts, la science les adoptera ; dans le cas contraire, elle les réfutera ; il serait absurde que la loi intervînt pour les consacrer ou les proscrire.

Le socialisme d'Etat en matière d'enseignement tend à confondre l'ordre intellectuel avec l'ordre social : le premier qui consiste ou plutôt consisterait dans la soumission des esprits à la vérité ; le second qui doit s'obtenir par la soumission de tous les citoyens à la loi. Or, sans doute, la loi ne peut pas se passer de conformité avec la vérité; cependant le but que se propose le législateur n'est point de faire l'unité dans la vérité ; mais l'union dans l'obéissance. Et quand une législation est arrêtée, pour sage qu'elle soit, ce n'est pas sa valeur logique que l'autorité politique prétend imposer, mais simplement son caractère de lien social. Si donc, vous avez été dans l'opposition, tandis qu'on délibérait sur le projet de loi, à partir du vote il faut vous soumettre ; mais vous n'êtes pas tenu de changer le sentiment qui vous faisait combattre le projet. Qui plus est, votre opinion peut avoir théoriquement raison, quand le devoir est d'obéir à la loi qui consacre l'opinion contraire. Un code enfin et un symbole sont choses si absolument différentes. Le pouvoir politique est compétent pour tracer le code, il ne l'est pas pour définir le symbole.

Cette simple analyse de la fonction législative ne suffit-elle pas à faire voir qu'en effet le pouvoir politique n'est pas une autorité doctrinale? Et par là le monopole est convaincu d'usurpation odieuse, car si l'Etat n'a même pas le droit d'enseigner, comment saurait-il faire à la vérité une nécessité de ne passer que par les portes qu'il aurait ouvertes et dont il garderait les clefs?

Il faut, par conséquent, s'en tenir aux deux principes ci-dessus énoncés : la famille, maîtresse des élèves qui sont ses fils : *et* toute intelligence qui sait, maîtresse de répandre sa lumière.

Il nous paraît superflu ici d'examiner les diverses objections du césarisme : au reste, ces objections, variées dans la forme,

Digitized by Google

sont parfaitement monotones de fond : et le fond constant se réduit à ceci : le citoyen est à l'Etat qui a le droit de le former.

Le citoyen est à l'Etat, soit : mais outre le citoyen, il y a en l'homme quelqu'un qui n'est le sujet d'aucune autorité purement humaine : de ce quelqu'un l'Eglise prend la portion dont elle fera le chrétien, et il restera encore place pour le mathématicien, le philosophe, l'historien, le savant enfin soumis à la seule vérité. Formez le citoyen, ne touchez ni au chrétien ni au savant. Formez le citoyen par la *loi*, non par la *doctrine* : dites-lui qu'à vingt ans il devra se préparer à défendre la patrie, que s'il est propriétaire, il paiera l'impôt. Ses autres éducateurs, son père tout le premier, cultiveront dans sa conscience le respect des justes lois : mais vous, l'Etat, vous n'êtes pas directeur de conscience, ni le théoricien du juste : vous êtes l'auteur du droit.

Donc, nous écartons résolument toutes les formes de la théorie du professeur fonctionnaire, et il reste de décrire le rôle positif de l'autorité politique dans l'ordre de l'enseignement public.

Nul doute qu'outre la protection des droits de tous contre toute attaque du dedans ou du dehors, il n'incombe à l'Etat le soin de pourvoir à certains intérêts généraux et de compléter certaines fonctions, auxquels, ni par eux-mêmes, ni par leurs associations les simples citoyens ne sauraient suffire. L'instruction publique est un intérêt général que l'Etat ne peut ni ne doit négliger. Personne ne lui conteste le droit d'ouvrir des voies de communication, d'améliorer les ports, de régulariser le cours des fleuves. Comment prétendre qu'il reste indifférent en cette matière de l'enseignement? Il y appliquera au contraire toute sa sollicitude et de la manière que nous allons essayer de dire.

Rappelons que l'instruction est un bien en soi, car l'ignorance est un mal. Dans la bulle d'approbation de l'œuvre du B. de la Salle, Benoît VIII, en 1724, a écrit ces remarquables paroles : « *Ignorantia omnium origo malorum, praesertim in eis qui fabrili opere dediti sunt* ». L'ignorance est une source de tous maux, surtout pour la classe ouvrière.

Digitized by Google

Or, nous avons bien vu précédemment que c'est à la famille qu'il incombe premièrement de porter remède au mal. Mais la famille le pourra-t-elle toujours, ou le voudra-t-elle? Elle le le voudra habituellement, si elle le peut : mais dans la plupart des cas, la tâche sera au-dessus de ses forces, parce que la famille doit aussi vaquer à d'autres soins qui l'absorberont. Cependant, le mal de l'ignorance devant être combattu et l'enfant ayant le droit d'être élevé autrement qu'un végétal, il faut admettre, au défaut de la famille éducatrice, des auxiliaires qui la suppléent. Ou bien ces auxiliaires s'offriront spontanément, en ouvrant une école à la portée d'un groupe de familles, ou bien la commune, le département prendront l'initiative de créer çà et là des foyers d'instruction. Si les établissements privés devaient suffire à procurer à tous les citoyens le moyen de l'instruire, l'Etat n'aurait pas le devoir de prendre une initiative directe en cet ordre d'intérêts. Mais je crois bien que l'hypothèse ne se réalisera de longtemps, si tant est qu'elle doive se vérifier jamais. Partant, l'intervention de l'Etat, créateur d'écoles, se justifie : l'Etat sera dans son rôle de suppléant des particuliers impuissants. C'est de ce rôle joué par Charlemagne que l'histoire fait justement gloire au grand empereur : les ministres de République pourront encore méritoirement s'y tenir. Je ne partagerais pas l'opinion de ceux des nôtres qui veulent écarter l'Etat de l'Ecole primaire, sous prétexte que l'initiative privée doit suffire à ce soin. Et alors même qu'elle suffirait, les pouvoirs publics n'usurperaient aucunement en encourageant ses fondations, ni même en excitant l'émulation par d'autres fondations officielles, pourvu toutefois que l'abondance des ressources scolaires ne tournât point à la profusion.

Nous ne sommes plus ici sur le terrain de l'absolu. L'Etat ouvre des écoles ou il n'en ouvre pas, il en ouvre en plus ou moins grand nombre, c'est affaire à lui de prendre la mesure des exigences du bien public. Il y a seulement lieu de formuler deux réserves importantes :

1° L'école d'Etat ne portera ce nom que pour signifier le propriétaire de l'immeuble scolaire, mais non le maître qui fait des disciples. Le maître qui enseigne dans les écoles d'Etat

Digitized by Google

ne représente pas un ministre, il représente un père de famille. Toujours et partout, l'œuvre scolaire proprement dite, quel que soit le lieu où elle se fasse et quel que soit le budget qui la rétribue, l'œuvre scolaire est une délégation de la fonction paternelle. Il suit de là que l'instituteur, même nommé par l'Etat, doit se conformer, dans l'accomplissement de sa charge, non aux instructions de l'autorité politique, mais aux intentions de la famille dont il est le mandataire.

2° Les écoles d'Etat ne gêneront point l'initiative individuelle ou celle des associations. Car le rôle de la puissance politique n'est pas de supplanter l'industrie privée ; elle ne doit que suppléer à ses insuffisances. Tout le droit de l'enseignement libre est contenu dans ce principe.

En dehors et au-dessus des écoles primaires et secondaires en dehors, sinon au-dessus, de l'Université, il y a des écoles dites *spéciales*, que l'Etat a certainement le droit de fonder, afin de préparer, par exemple, à ses armées ou à sa marine des officiers instruits et habiles. Personne, je pense, ne lui conteste ce droit, dont l'intérêt public réclame l'exercice. Mais jusque dans ces écoles, il serait absurde de dire que le professeur enseigne au nom de l'Etat ; il enseigne au nom de la science dont il est le représentant et qu'il veut bien mettre, en sa personne, au service de l'Etat.

Supposons la liberté de l'enseignement.

Sous ce régime, l'Etat s'arroge le droit de contrôler dans tout établissement scolaire certaines conditions de légalité ayant trait aux garanties d'hygiène, de compétence professionnelle, de moralité, et à quelques autres points.

Que penser de cette prétention de l'Etat?

D'aucuns voudraient, et parmi eux des nôtres — qu'on appliquât ici dans toute sa rigueur le principe économique de la libre concurrence, en vertu duquel les professions sont ouvertes à tous, et, pour employer le langage économique, les consommateurs se mettant eux-mêmes en quête des producteurs qui leur agréent le mieux. Exemple pour l'espèce : vous enseignez dans un taudis insalubre ; votre casier judiciaire est loin d'être vierge ; en politique, vous avez pour voisins les anarchistes : votre programme est un pandemonium : eh

Digitized by Google

bien! nonobstant, la libre concurrence vous tolèrera, en attendant qu'elle vous élimine. Ainsi le veut la liberté. Mais il n'y a pas que le point de vue de la liberté qui importe en pareille question : si le principe de la libre concurrence absolue est vrai quelque part — ce que j'ignore — il est ici certainement excessif. Les lumières, pour juger de la valeur intellectuelle et morale de l'instituteur, ce suppléant de leur paternité, manquent à la plupart des pères de famille. D'ailleurs, la profusion de l'enseignement offre une facilité d'abus et de danger presque toujours irréparables pour les familles comme pour la société.

Aussi, la liberté absolue ne nous sourit-elle pas, et nous concevons des règles sagement prescrites à l'exercice de l'enseignement. Que le régulateur soit un Collège de pères de famille, un corps académique, l'autorité administrative, l'Etat enfin, sur ce point, le droit naturel est muet. On ne peut dire que tous ces contrôles soient équivalents : mais, quel est le meilleur? cela dépend des circonstances.

En ce qui concerne les programmes, mieux vaut-il l'uniformité que la loi impose, ou la diversité que la liberté crée? Chaque système a ses avantages et ses inconvénients. Législateurs, nous prendrions parti pour l'un ou pour l'autre ; mais ni l'un ni l'autre n'est condamné ou ne s'impose au nom du droit absolu.

Les grades, enfin, sont la porte d'entrée des charges publiques : l'Etat qui distribue ces charges, peut aussi définir les titres négatifs ou positifs requis des candidats, pourvu que l'enseignement libre ne reçoive de là aucune diminution d'influence ni de prestige.

Concluons avec le P. Lescœur :

« L'Etat ne doit pas être une entreprise enseignante, même tolérant des entreprises rivales, pas plus qu'il n'est une entreprise commerciale. Dans le vrai système, il laisse le champ libre à toutes les initiatives honnêtes, et, les couvrant toutes d'une bienveillante surveillance, destinée uniquement à maintenir l'ordre public et à réprimer tout délit contre la morale et les lois, il laisse se former pour l'enseignement des corporations laïques ou religieuses, sous des garanties déterminées de

Digitized by Google

capacité et de moralité, les mêmes pour tous. Enfin, il n'agit directement que dans les cas et dans la mesure où l'initiative des particuliers et des corporations serait insuffisante. »

Il reste à étudier le rôle de la troisième autorité sociale, ou l'Eglise, après la famille et l'Etat, en matière d'enseignement.

LIBERTÉ DE L'ÉGLISE ENSEIGNANTE

SOMMAIRE

a) En matière sacrée.
b) En matière profane.

1° En matière sacrée.

Différence fondamentale entre l'Eglise et l'Etat.
Liberté de l'apôtre. — Liberté de sa parole. — Liberté de l'Eglise pour le former, ou liberté des Séminaires.

2° En matière profane.

a) Direction morale de l'Ecole. — Définition de cette fonction. — Revendication absolue de cette fonction pour l'Eglise.
b) Le droit commun pour fonder des écoles.

Nous avons déjà dit que l'Eglise est mère de famille et qu'elle a sur l'enfant, dès avant et surtout après le baptême, un droit corrélatif d'un grand devoir, le devoir de le conduire à ses éternelles destinées.

Du principe de ce devoir et de ce droit découle toute la théorie des fonctions de l'Eglise enseignante. Pour l'exposer convenablement, nous considérerons successivement les attributions de l'autorité religieuse en matière de doctrine sacrée et en matière de doctrine profane.

I

L'Eglise se distingue de l'Etat en ce qu'elle est, de plus que lui, un *pouvoir doctrinal*.

Elle a, comme l'Etat, l'autorité législative, mais cette autorité n'est chez elle que l'auxiliaire du pouvoir doctrinal. Tan-

Digitized by Google

dis que la société civile a pour intention l'ordre par la soumission à la loi, la société religieuse légifère en vue de faire agir *conformément à la foi*.

Cette différence est capitale. Il en résulte tout de suite ce contraste : d'une part l'Etat qui n'enseigne pas, parce qu'il n'a ni doctrine ni élèves naturels, n'étant pas père, d'autre part, l'Eglise au contraire qui enseigne parce qu'elle est mère et qu'elle a un dépôt doctrinal à transmettre.

Pour la transmission de ce dépôt l'Eglise a reçu toute franchise de son fondateur : toute franchise, donc toute liberté d'action au dehors, dans le sens de son mandat, et aussi l'indépendance absolue pour la manière de l'exercer. Personne n'a le droit de lui barrer la route, quand elle s'en va, l'Evangile à la main, porter la science du salut aux âmes qui l'ignorent. Elle ne devra pas toujours compter sur l'appui du bras séculier, car la puissance civile a d'autres attributions qui sont sa première raison d'être, et il se peut que le bien public lui commande, en certaines circonstances, de ne pas intervenir ; il ne se peut pas que ce bien l'engage à susciter des entraves, si d'ailleurs la prudence préside à l'organisation du ministère apostolique. En tout cas, secourue ou entravée, l'Eglise jusqu'à la fin des temps, devra poursuivre l'exercice de sa fonction, se répétant à elle même : « *vae mihi si non evangelizavero !* » La liberté que son fondateur lui a constituée et qui plane au-dessus de toutes les contingences favorables ou hostiles, n'est pas telle que l'usage en ait été laissé à sa discrétion elle doit s'en servir, dût-elle y risquer sa vie : ce qu'elle a fait plus d'une fois.

L'apôtre est donc libre, sa parole l'est aussi.

On suppose l'exercice correct de la fonction apostolique : on suppose un sacerdoce authentiquement appliqué à l'enseignement du dogme et de la morale. Cependant les prétentions de l'Etat au contrôle de la prédication évangélique ont revêtu diverses formes en divers temps, notamment celles du *placet royal* et de l'appel comme d'abus.

A l'époque du grand schisme, on dut organiser une sorte de service douanier pour défendre chaque obédience contre les entreprises de sa rivale : de là le *placet* ou visa royal qui était

Digitized by Google

une garantie d'authenticité donnée aux communications officielles de l'un des compétiteurs avec la portion de l'Eglise qui le suivait. Mais cette institution, toute de circonstance, n'a de racine dans aucun droit. Quant à l'appel comme d'abus, il n'est autre chose qu'une vexation ridicule : ou bien le ministre sacré a médit des justes lois ; qu'on le frappe des pénalités de droit commun : ou bien il n'a fait que promulguer la morale évangélique : votre déclaration d'*abus* ne le corrigera pas : puisque se corriger, comme vous l'entendez, serait prévariquer.

Ainsi la parole sacrée, le Verbe de Dieu est libre : *Verbum Dei non est alligatum* » : toute tentative pour l'asservir est d'avance vouée à l'insuccès. Il y aura du bruit, le tapage des tribunaux, des amendes, la prison peut-être... et finalement le résultat de toutes les persécutions : car on ne tue pas une liberté chrétienne.

Dans le même ordre du droit absolu de l'Eglise en matière d'enseignement, il faut ranger le droit qu'elle a de diriger seule l'éducation du clergé.

Les lois prussiennes de 1873 agrandissaient encore la brèche faite à l'autonomie des séminaires par les habitudes protestantes. Ces lois n'ont pas toutes été rapportées. Dieu merci, en France, l'enseignement théologique est parfaitement libre : nos séminaires sont des écoles épiscopales, dans toute l'acception du mot ; l'Eglise y est chez elle, mieux qu'elle ne le fut sous l'ancien régime finissant. Jouirons-nous toujours de cette liberté? l'exemple qu'a donné la Prusse est mauvais, et il pourrait induire d'autres peuples en tentation. C'est ainsi que j'entends l'un des publicistes les plus sincèrement libéraux de l'Italie nouvelle, Minghetti, exprimer le vœu que tous les Etats requièrent des garanties pour l'exercice du sacerdoce. Le sacerdoce, dit-il en substance, pour être plus noble en dignité, est cependant, au point de vue de l'Etat, une profession comme une autre. Le principe juridictionnel veut que la puissance civile, si exigeante et si bien inspirée dans ses exigences, lorsqu'il s'agit des professions médicales, juridiques et autres, ne se désintéresse pas des garanties que doivent offrir les ministres du culte et les pasteurs des âmes. Sans doute

Digitized by Google

l'Etat ne s'entremettra pas en matière théologique : mais il définira certaines études que doivent faire ceux qui se destinent à la carrière ecclésiastique, il demandera des preuves d'une culture spéciale convenable : ce qui, ajoute Minghetti, paraît d'autant plus nécessaire que les garanties données autrefois par les anciens règlements sont amoindries. Ce jugement sur la situation comparée de jamais et de maintenant est exact : nos séminaires sont plus pauvres des biens de la terre, ils ne connaissent guère les faveurs du budget ; mais ils ne paient pas les dotations royales de la profession obligatoire des 4 articles : la science sacrée y est libre, et cela vaut tout l'or du monde.

Le vœu de Minghetti a-t-il quelque chance de succès dans l'avenir? Non : car l'application en serait ridicule : ou bien l'Etat se contentera de la parole des évêques comme garantie de la compétence des clercs, et alors rien ne sera changé au *statu quo* : ou bien l'Etat se fera lui-même examinateur, et voit-on ce personnage, délégué du ministre, venant soutenir des thèses de dogme ou poser des cas de conscience? Nous garderons donc la liberté de l'école sacrée.

II

Passons à ce qui regarde l'enseignement profane.

Pour mettre ici au clair la question, il y a lieu de distinguer entre les attributions que l'Eglise revendique, parce qu'elle est l'Eglise — d'une part — et d'autre part, le droit commun dont elle prétend user, parce qu'il est le droit commun.

1° L'Eglise revendique absolument la direction morale de l'enseignement.

Entendez par cette direction le contrôle des doctrines, le jugement des opinions, l'appréciation de leur conformité au moins négative avec la vérité révélée : ainsi définie, cette direction est le droit de l'Eglise, elle est surtout son devoir. Il est, en effet, à peu près impossible d'enseigner quoi que ce soit, sans toucher de quelque façon aux grands problèmes de la métaphysique, qui sont des problèmes religieux. Essayez de

Digitized by Google

séparer l'histoire de la morale, le Droit de ses principes fondamentaux qui relèvent de la philosophie, la médecine d'une doctrine sur le composé humain, la géographie de l'ethnographie : séparées, toutes ces sciences manquent de base ou de couronnement et ne méritent plus même le nom de sciences. Ce n'est pas qu'elles n'aient chacune leur méthode propre, et que par leur objet elles ne soient livrées aux disputes des hommes, par conséquent hors du domaine réservé de la révélation positive. La physique aux physiciens, l'histoire aux historiens, et la théologie aux théologiens, c'est bien là l'ordre incontestable.

Aussi n'est-ce point la direction scientifique de l'école que l'Eglise réclame en propre : elle ne se réclame d'aucune compétence privilégiée dans ce domaine. Il est entendu que vous pouvez être un très habile savant en même temps qu'un chrétien médiocre : l'Eglise respecte le savant en regrettant l'infériorité du chrétien : mais si l'habile savant vient enseigner au nom de la science la pluralité des espèces humaines ou l'origine simienne de l'homme, l'Eglise le contredira très haut et avec autorité.

Rien n'importe davantage que de mettre en lumière la nature de la direction morale de l'enseignement : car, en entendant les revendications de l'Eglise, nos adversaires entendent les revendications de l'Etat sur ce point, se figurent ou feignent de croire que la liberté de la science en est compromise. Est-ce que la morale et le dogme, la révélation en un mot, à prendre même la lettre des déclarations de l'Eglise, n'est pas tout son domaine propre? car elle continue le Christ, qui n'a pas enseigné les sciences profanes, mais seulement la doctrine du salut. Que signifient ces reprises indirectes exercées sous le nom de direction morale? Si, sous prétexte de la révélation à défendre, elle inquiète continuellement les différentes sciences, niant tels de leurs résultats, récusant leurs méthodes, c'est bien que l'Eglise revendique une juridiction universelle sur tout le savoir humain?

Voilà l'objection que soulève notre doctrine touchant les droits de l'Eglise sur la direction morale de l'Enseignement.

Digitized by Google

Vous proclamez, dit-on encore, le principe de la liberté de la science : mais cette liberté est illusoire avec la menace perpétuelle des vétos de l'Eglise que vous appelez du nom de direction morale. A tout moment vous viendrez nous dire, sans même prendre la peine de discuter nos arguments : « Vos conclusions sont fausses, attendu qu'elles contredisent telle vérité révélée ». Ainsi l'épée de Damoclès de la direction morale menace la science à peu près comme le pouvoir indirect menace l'autonomie de la société civile.

Voyons de près ce qu'il en est de cette menace à la liberté de la science.

La science est la connaissance de *ce qui est :* l'intelligence la fait par des découvertes, tandis que la volonté faisait la loi par ses initiatives souveraines. Or *ce qui est n'est* et ne peut être que d'une manière : la loi change avec la volonté qui la crée, mais la science proprement dite ne change pas. Quant au signe auquel on reconnaît le caractère vraiment scientifique d'une découverte, c'est sans doute principalement le critérium direct de l'évidence immédiate ou dérivée : tout résultat obtenu par l'application correcte des deux grandes méthodes, inductive et déductive, doit être regardé comme acquis à la science. Néanmoins à l'égard de tout un ordre de connaissances naturelles, il y a lieu de tenir aussi compte du critérium indirect de leur conformité négative avec la révélation. Celle-ci, en effet, est superposée comme un nouvel édifice au système que forment un certain nombre de vérités rationnelles : l'ordre surnaturel ne peut se passer de l'ordre naturel : il est, par exemple, impossible d'édifier la foi sur le matérialisme ou l'athéisme. Comme la foi est vraie, dès lors que l'athéisme la ferait crouler, c'est que l'athéisme est faux. L'Eglise donc qui a mission de défendre la foi, a par là même un droit de contrôle sur ses fondements. Le dépôt qu'elle a reçu à garder ne ressemble pas à des archives quelconques, objet de curiosité, il faut qu'elle lui concilie la ferme et raisonnable adhésion de la foi.

Mais, si le matérialisme ou l'athéisme est vrai, la foi serait-elle raisonnable? le serait-elle avec le déterminisme, le fatalisme et tant d'autres systèmes qui pervertissent la morale naturelle?

Digitized by Google

Que l'Académie réforme l'orthographe, que l'astronomie prenne parti pour Ptolémée ou pour Copernic, la physique pour ou contre la théorie mécanique de la chaleur : l'Eglise, en tant qu'elle est l'Eglise, respectera toutes les opinions et même les caprices. Mais si un professeur de droit nie la responsabilité humaine, et plus généralement, dès qu'il s'agit de l'objet des sciences morales, l'Eglise revendique un rôle à jouer dans l'école, le droit de dire à la prétendue science : vous êtes l'erreur, puisque vous êtes en opposition avec ce que je sais d'ailleurs et pertinemment être la vérité. L'Eglise dira : revoyez vos raisonnements, rectifiez vos méthodes, celles-ci sont défectueuses, ceux-là portent en conclusion ce qui n'est certainement pas, ce qui ne peut pas être dans les prémisses : cet avertissement éclaire la science, je ne vois pas comment il l'entraverait.

Ainsi la direction morale de l'enseignement naturel est un ministère strictement obligatoire pour l'Eglise ; elle ne saurait y renoncer pas plus qu'à l'apostolat de la vérité révélée, dans lequel, du reste, est impliqué ce ministère.

Si tel est le devoir indéclinable, l'Eglise n'a pas qu'une manière de le remplir. Elle le remplit sous les premiers empereurs d'Orient en dirigeant les maîtres et en enseignant dans leurs écoles ; elle le le remplit, sous le régime des Universités après Philippe le Bel, en surveillant les doctrines, en censurant les erreurs, en faisant destituer les professeurs rebelles à ses redressements. Dans notre siècle, diverses législations se sont montrées favorables à son droit, en introduisant quelques-unes de ses membres dans les conseils supérieurs de l'instruction publique. La loi belge, avant 1879, soumettait toutes les écoles primaires à l'inspection de l'autorité ecclésiastique. Lorsque la loi refuse, comme présentement en France, à l'Eglise de pénétrer dans l'école, il lui reste la chaire de ses temples d'où elle défend la morale naturelle comme la révélation proprement dite ; il lui reste la presse qui est aussi une tribune ; il lui reste ses foudres spirituelles dont elle frappe les Manuels corrupteurs de la jeunesse ; il lui reste enfin ses écoles... quand elles lui restent.

2° Nous allons brièvement dire à quel titre l'Eglise peut ouvrir des écoles.

Digitized by Google

Ici, ni l'élève ne lui appartient de droit, ni le programme ne relève spécialement de sa compétence — deux points qu'il faut franchement reconnaître. — L'élève, ici, n'est pas le chrétien à former, c'est le mathématicien, le futur *fort en thème*, le le littérateur, le savant en un mot. Il n'appartient à personne si ce n'est à qui il se donne, ou à qui la famille le confie. D'autre part, le programme n'étant pas réservé, comme celui de la doctrine révélée, ne ressortit pas davantage à une compétence spéciale, et c'est à quoi feront bien de prendre garde quelques-uns des nôtres qu'on a parfois entendu abuser du texte : « euntes docete », comme si ce texte conférait à l'Eglise, avouons-le, l'universelle éducation de l'esprit humain.

A l'opposé de cette exagération, on rencontre l'énorme sophisme des gens aux yeux de qui, dès lors et pour cela seul que l'Eglise enseigne le dogme, elle ne peut rien enseigner d'autre. Le sophisme est absurde : car de quelle incapacité ma soutane ou ma foi peuvent-elles bien être le titre? Au reste il semble que l'opinion même proteste aujourd'hui contre cette absurdité : ce qui le prouve, c'est que la liberté d'enseignement à tous ses degrés demeure inscrite dans nos codes, en qu'elle est pratiquée dans une mesure. Quand on veut l'attaquer, on se contente de la restreindre au moyen de lois et surtout de règlements, vexatoires sans doute, mais qui n'osent pas attenter à son principe.

Le principe, nous l'avons dit déjà, c'est que quiconque sait a le droit d'enseigner, sous les garanties communes que la loi définit, les mêmes pour tous.

Les hommes d'Eglise, comme les autres, s'ils savent, peuvent enseigner : les élèves n'appartiennent pas à leur école au même titre qu'à leur catéchisme : mais ces hommes tâcheront de mériter la confiance des familles par le double prestige de la valeur morale et de la compétence professionnelle.

L'Eglise donc, en matière d'enseignement profane, revendique sa part de droit commun. Elle en fera l'usage qu'il lui plaira : si l'Etat l'admettait à la direction morale des écoles officielles, peut-être se contenterait-elle de ce rôle. Elle s'en est contentée en d'autres temps. Car, il faut le reconnaître, la magnifique floraison des écoles libres, sans parler du budget

Digitized by Google

qu'elle représente, et à ne prendre que le point de vue du principe qu'elle proclame, est un phénomène tout moderne, d'une grande signification et de grande espérance. Pour ma part, j'y vois le signe d'un progrès dans l'intelligence générale de la liberté : il y a des despotismes d'ancien régime, très entourés par la superstition de leurs fidèles, qui n'auraient pas permis cela.

En puissance du droit commun, quand l'école officielle lui est fermée, l'Eglise s'en sert pour créer des écoles : alors l'usage de la liberté est pour l'accomplissement d'un devoir plus encore que l'exercice d'un droit.

Voilà, à peu près, toute la doctrine sur les attributions de l'Eglise enseignante.

P. DADOLLE.

Digitized by Google

LAS CASAS

ET LA

DÉFENSE DES INDIENS D'AMÉRIQUE

Suite (1)

Las Casas proteste contre l'accusation de défendre la cause de l'idolâtrie des Indiens, mais il tient à déclarer que tant qu'on ne leur prouvera pas qu'ils ne s'adressent dans leurs cérémonies qu'à des dieux impuissants, ils seront excusables devant les hommes. Les Indiens sont obligés de rendre un culte à Dieu : ils croient dans leur esprit d'erreur qu'une idole est un Dieu, et ils regardent par conséquent comme leur devoir de religion de l'adorer. Leur crime ne justifie pas la guerre que d'autres hommes voudraient leur faire pour le seul péché d'ignorance, dont il n'est permis qu'à Dieu de punir ceux qui en sont coupables.

On lui a reproché d'avoir allégué l'exemple d'Abraham, et on a fait remarquer que Dieu ne permit point que le sacrifice fût consommé et qu'il en arrêta au contraire l'exécution. Mais si Dieu le commande et si Abraham obéit, que fallait-il de plus pour rendre plus complet le consentement de la divinité? La révocation de l'ordre qui avait été donné n'en détruit pas l'existence, et puisque c'était de Dieu même qu'il émanait, il ne pouvait être injuste.

(1) Voir avril.

Digitized by Google

Quant à la fille de Jephté, son sacrifice fut réel et consommé (1) et cependant non seulement son père n'en fut pas puni, mais les Pères de l'Eglise regardent cet Israélite comme un des premiers hommes de sa nation, et saint Paul en fait aussi l'éloge dans son Epître aux Hébreux (2).

Enfin Sepulveda avait apporté la parole de Jésus-Christ disant que celui qui ne croit pas sera condamné (3) pour prouver que ceux à qui on prêche l'Evangile et l'observation des lois naturelles sont obligés de croire. On répond que ceux qui l'entendent doivent encore être convaincus des vérités évangéliques. Les Indiens ne sont pas obligés de croire tant qu'ils ne sont pas convaincus. Suffira-t-il qu'un soldat espagnol crie à un Indien : Fais-toi chrétien, ou je te tue? — Ce n'est pas là prêcher l'Evangile comme Jésus-Christ et les apôtres l'ont fait ; c'est imiter l'exemple de Mahomet, et annoncer la vérité comme cet imposteur annonce le mensonge.

12° Sepulveda a voulu légitimer la guerre contre les Indiens par les bulles d'Alexandre VI (4) et de Paul III ; pour

(1) Entraîné par l'ardeur de la discussion, Las Casas force un peu la note et donne comme certain ce qui ne l'était pas ; mais il faut reconnaître que la tradition juive et la tradition chrétienne jusqu'au XIe siècle ont admis l'immolation de la fille de Jephté. Ce n'est que dans les temps modernes qu'on s'est mis à en douter, en se basant soit sur des raiscns extrinsèques au récit biblique comme la condamnation des sacrifices sanglants par la loi juive, soit par l'ambiguïté du texte qui peut s'entendre d'une simple consécration au service de Dieu : dans cette interprétation on s'expliquerait mieux que la jeune fille ne pleure pas sur le sacrifice de sa vie, mais seulement sur celui de sa virginité (*Juges*, XI, 38).

(2) J'ai déjà fait remarquer que l'auteur de l'*Epître aux Hébreux* loue seulement la foi de Jephté, comme celle de Samson et de David, mais il est notable que Jephté ait été loué sans restriction malgré son vœu et l'on s'explique que Las Casas ait cru pouvoir tirer de cette absence de blâme un certain argument pour excuser ses pauvres Indiens.

(3) Marc, XVI, 16.

(4) M. Ernest Nys, dans un article de la *Revue de droit international et de législation comparée*, t. XXI, 1889, p. 537 (Les publicistes espagnols du XVIe siècle et les droits des Indiens) fonde l'attribution de l'Amérique par le pape sur une double prétention du siège apostolique: 1°) une raison générale, tirée de la souveraineté du pape sur toute la terre, ainsi revendiquée par Grégoire VII : « En donnant à saint Pierre le droit souverain de lier et de délier dans le ciel et sur la terre, Dieu n'a excepté personne, n'a rien soustrait à sa puissance. Il lui a soumis

Digitized by Google

le réfuter il suffit de citer les paroles mêmes de ces papes. Alexandre VI écrit à Ferdinand et à Isabelle :

« Vos envoyés ont découvert des îles et des terres fermes, habitées par un grand nombre d'hommes *paisibles*... Nous vous exhortons vivement, pour l'amour que nous devons à Dieu, par l'obligation que vous avez contractée en recevant le baptême d'obéir aux ordres du Saint Siège, et nous vous engageons spécialement, par les entrailles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsque vous commencerez et que vous poursuivrez cette expédition par zèle pour la foi orthodoxe, à faire tous vos efforts pour convertir les peuples de ces contrées à la religion chrétienne.... Nous vous ordonnons également, en vertu de la sainte obéissance qui vous est due, d'envoyer dans les dites îles et terres fermes, des hommes d'une probité reconnue, craignant Dieu, sages, éclairés et pleins d'expérience, afin qu'ils instruisent ces peuples dans la foi catholique et leur fassent aimer sa morale.. »

Il résulte du texte même de cette bulle que les nations si nombreuses des Indiens étaient tranquilles, suivant la relation que Christophe Colomb envoya aux souverains Ferdinand et Isabelle, et d'après le compte que ceux-ci envoyèrent au pape. Il est donc clair qu'il ne pouvait convenir à la sainteté du ministère du chef de l'Eglise d'autoriser personne à porter la guerre chez des peuples qui vivaient en paix, dans la seule vue de conquérir ces pays et d'en soumettre les habitants, pour leur prêcher ensuite l'Evangile.

Sepulveda a prétendu que pour se conformer aux ordres du pape, les souverains voulurent que l'on commençât par soumettre les Indiens avant de les instruire ; pour lui répondre il suffit de citer leurs instructions. Voici celles que reçut Christophe Colomb lorsqu'il exécuta son second voyage en Amérique :

toutes les principautés, toutes les dominations de l'univers. Il l'a établi seigneur des royaumes de ce monde ». — 2°) une raison spéciale tirée de la donation de Constantin qui lui aurait octroyé un droit sur les îles. On a plusieurs exemples de la revendication de ce droit. Ainsi Jean de Salisbury fit partie de l'ambassade envoyée par Henri II d'Angleterre à l'avènement d'Adrien IV pour faire connaître au pape l'intention du roi de faire la conquête de l'Irlande ; il dit dans son *Metalogicus* : « A ma prière, le pape concéda et donna au roi l'Hibernie, comme ses lettres le prouvent (bulle *Laudabiliter*)... Car de droit ancien, en vertu de la donation de Constantin, toutes les îles appartiennent à l'Eglise romaine. »

Digitized by Google

« Premièrement, comme Dieu a daigné permettre par un effet de sa miséricorde que les dites îles et terres fermes fussent découvertes pour le roi et la reine nos souverains, par l'habileté de Christophe Colomb, leur amiral, vice-roi et gouverneur de ces pays, qui a annoncé à leurs Altesses que *les habitants de ces contrées paraissent très disposés à se convertir à notre sainte foi catholique*, parce qu'ils ne sont attachés à aucune loi ni à aucune secte, Leurs Altesses, très satisfaites d'une disposition qui intéresse si vivement leur zèle pour le service de Dieu et la propagation de son Evangile, ordonnent au dit amiral, commandant et vice-roi, d'employer tous les moyens et toutes les ressources qui seront en son pouvoir pour engager les habitants des dites îles et terres fermes à embrasser notre religion ; et afin de rendre l'exécution de ce dessein plus facile, ils envoient audit Christophe Colomb, le père Buil et des religieux, qui emploieront les Indiens qui sont venus en Espagne et qu'ils vont ramener dans leur pays, à donner aux autres une exacte connaissance de notre sainte foi, après l'avoir acquise auprès de nos missionnaires, dont ils ont appris la langue pendant le séjour qu'ils ont fait dans notre royaume. Leurs Altesses veulent aussi, par le succès de cette entreprise, que, lorsque l'armée sera arrivée à sa destination, l'amiral veille à ce que toutes les personnes qui en feront partie, comme celles qui viendront plus tard dans les Indes, traitent avec bienveillance et amitié les dits Indiens ; à ce qu'ils ne leur fassent aucun mal, et les attirent au contraire par leur conversation, par leur familiarité et partout le bien qu'ils pourront leur faire. Ils chargent également l'amiral de les gratifier de quelques-uns des objets qu'il emportera d'Espagne pour les échanges utiles aux Espagnols, et d'avoir beaucoup de ménagements pour eux. S'il arrive que des soldats ou des employés de l'expédition se rendent coupables de quelques excès à l'égard des Indiens, ledit Amiral, en sa qualité de vice-roi et de gouverneur, les fera sévèrement punir en vertu des pouvoirs qui lui sont confiés.... »

Ce fragment suffit pour faire voir comment le rois d'Espagne comprirent la bulle du Pape et les devoirs qu'ils avaient à remplir ; au lieu de parler de guerre et de destruction avant de prêcher l'Evangile aux Indiens, ils voulurent que tout fût obtenu par l'amour, par l'intimité et par la communication de tout ce qui pouvait plaire aux habitants ; ceux-ci, loin de mériter qu'on les traitât en ennemis, étaient toujours disposés à entendre l'Evangile, parce que, n'appartenant à aucune secte, leurs cœurs étaient entièrement libres.

C'est ce que confirme ce passage du testament de la reine Isabelle :

Digitized by Google

« Item, à l'époque où les îles et la terre ferme de l'Océan nous furent accordées par le Saint Siège apostolique, notre intention la plus essentielle, lorsque nous demandâmes la permission d'en faire la conquête au pape Alexandre VI, d'heureuse mémoire, fut de tout disposer pour convertir les habitants à notre sainte religion, et de leur envoyer des prélats, des religieux, des prêtres et d'autres personnes savantes et craignant Dieu, chargées de cette sainte œuvre, comme aussi de leur inspirer le goût d'une vie régulière, ce qui est encore plus spécialement exprimé dans la bulle de concession. En conséquence, je suppliai très instamment le roi, mon seigneur, et j'ordonnai à la princesse, ma fille et au prince son époux, d'entreprendre et de continuer cet ouvrage ; de la considérer comme leur affaire la plus importante et d'y apporter le plus grand soin. Je leur recommandai de ne pas tolérer que les habitants des îles déjà découvertes, ou qui le seraient dans la suite, souffrissent aucun dommage dans leurs biens ou dans leurs personnes, et qu'on les traitât au contraire avec autant de bonté que de justice ; que s'ils avaient à se plaindre de quelque tort, on s'empressât de le réparer, et qu'on ne permît pas que dans tout ce qui serait fait pour l'intérêt de la conquête on s'écartât des dispositions de la bulle et de ce qui nous y était commandé par son auteur ».

Il existe dans les archives du Conseil des Indes un grand nombre d'instructions, d'ordonnances et de cédules royales, desquelles il résulte expressément que les rois d'Espagne ont fréquemment recommandé de suivre avec les Indiens le même système de justice et de bonté. On y voit leurs intentions exprimées avec la plus grande énergie, et les défenses les plus formelles de faire la guerre aux Indiens, de les effrayer et de leur rendre odieuses, par les mauvais traitements, les coutumes et la religion des chrétiens.

Il s'ensuit qu'on n'a pas fait jusqu'ici une seule guerre aux Indiens sans se mettre en contravention avec les ordres les plus positifs des rois d'Espagne ; on doit en dire autant des meurtres, des assassinats, des incendies, des pillages, des persécutions et des autres traitements barbares.

L'adversaire ne peut donc s'appuyer sur la bulle d'Alexandre VI, pas plus que sur celles de ses successeurs (1), expé-

(1) Il suffira, pour confirmer la thèse de Las Casas, de citer quelques faits (Cf. P. Dutilleul, art. *Esclavage*, Dict. de Théol. cath.) : Le 29 mai 1537, lettre de Paul III au cardinal de Tolède : *Attendentes Indos ipsos, licet extra gremium Ecclesiæ existat, non tamen sua libertate, aut rerum suarum dominio privatos, vel privandos esse, cum homines,*

Digitized by Google

diées à différentes époques pour l'érection des évêchés, des églises cathédrales et des monastères ; car dans aucune de ces pièces, émanées du Saint-Siège, il n'est question ni de guerre, ni de conquête, ni d'aucune autre expédition sanglante, mais seulement de la religion et de son culte.

Sepulveda confond le devoir et le droit de convertir les infidèles qui n'ont jamais entendu parler de notre religion, avec le devoir et le droit de prêcher à ceux qui, s'étant faits chrétiens par le baptême, manquent à leurs promesses et violent les prérogatives qu'ils ont pour ainsi dire reconnues par leur profession de foi. Il confond les droits de l'Eglise, et des papes qui en sont les chefs à l'égard des Indiens à qui l'Evangile n'a pas été prêché, avec ceux dont l'Eglise et ses chefs sont investis sur les peuples depuis qu'ils sont baptisés.

ideoque fidei et salutis capaces sint, non servitute delendos, sed praedicationibus et exemplis ad vitam invitandos fore. Il excommunie *latae sententiæ* ceux qui veulent *præfatos Indos quomodolibet in servitutem redigere aut eos bonis suis spoliare.*

Le 2 juin de la même année, bulle de Paul III *Veritas ipsa.* Tous les hommes sont appelés au salut, et cependant plusieurs asservissent et maltraitent au dernier point les Indiens. Le pape déclare : *praedictos Indos et omnes alias gentes ad notitiam christianorum in posterum deventuras, licet extra fidem Christi existant, sua libertate et dominio hujusmodi uti et potiri et gaudere libere et licite posse, nec in servitutem redigi debere.*

La tradition de justice pontificale devait se perpétuer. Plus tard, S. Pie V, en plusieurs lettres datées de 1567, recommande également qu'on traite les Indiens avec égards : *ipsi vero neophyti benigne admodum et liberaliter tractandi erunt, honoribus afficiendi, et ad munera civilia atque officia publica assumendi* (au vice-roi Luis de Athaïde) ; cf. lettres au cardinal Henri, à l'évêque de Mexico, au vice-roi marquis Felices.

En 1568, diverses lettres dans le même but ; au Conseil des Indes : *ut sicut jugum Christi suave et leve est, ita regis quoque christiani imperium clemens esse sentiant.* En 1569, lettre à Vasconcellos, vice-roi du Brésil.

Mêmes recommandations de la part d'Urbain VIII dans le bref *Commissum* (22 avril 1689) au collecteur de la Chambre apostolique au Portugal : *Districtius inhibeas, ne de caetero, Indos in servitutem redigere, vendere, emere, commutare, vel donare prædictos, ab uxoribus et filiis suis separare, rebus et bonis suis spoliare, ad alia loca deducere, et transmittere aut quoquomodo libertate privare, in servitute retinere, necnon prædicta agentibus consilium, auxilium, favorem et operam quocumque praetextu et quæsito colore præstare, aut id ac licitum prædicare seu docere alios quomodolibet præmissis cooperari audeant seu praesumant.*

Digitized by Google

Lorsqu'il s'agit d'annoncer la parole de Dieu aux païens, de les convertir et de les baptiser, l'Eglise ne peut avoir aucun droit de contrainte sur les personnes, comme par exemple de les forcer à permettre la prédication, à venir l'entendre, ou à faire toute autre action de ce genre. L'Eglise est sans titre pour commander la guerre ou pour exercer, soit directement, soit indirectement, des voies de fait au milieu de ces peuples, parce que, n'ayant pas été baptisés, ils sont indépendants de l'autorité ecclésiastique. Toute doctrine contraire à celle-ci rentre nécessairement dans le système de Mahomet et choque ouvertement la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres.

Mais à l'égard des Indiens qui ont reçu le baptême, il y a d'autres règles à suivre. Si on leur a annoncé la parole de Dieu avec tous les ménagements de la charité chrétienne, si leur conversion a été libre et volontaire, s'ils ont reçu le baptême et longtemps fréquenté les chrétiens pour mieux s'instruire des dogmes de notre foi, leur retour à l'idolâtrie les range désormais, non dans la classe des païens, mais dans celle des hérétiques : comme tels, ils sont donc soumis à la puissance de l'Église ; et ici la discussion peut s'engager sur ce que l'autorité ecclésiastique a le droit de faire, et sur les limites qu'elle doit respecter suivant la nature des temps, des lieux et des autres circonstances.

Alexandre VI, son successeur, Paul III, et quelques autres papes qui se sont occupés de la concession des Indes aux rois de Castille, n'ont jamais fait mention de la guerre comme d'un moyen à employer pour procurer la conversion de leurs habitants, parce qu'ils savaient bien que ces peuples n'étaient point soumis à l'Église : ils n'ont parlé que de la prédication de l'Evangile, convaincus que leur pouvoir spirituel ne pouvait s'étendre au-delà : en sorte que la concession des Indes et de la terre ferme faite aux rois de Castille ne doit s'entendre que d'une concession spéciale ou privée d'y prêcher la foi comme une suite de la découverte : concession d'une grande importance, parce que l'espoir et la possibilité d'établir le christianisme dans ces contrées préparaient pour le souverain d'Espagne le droit d'y exercer une souveraineté de protection

Digitized by Google

et de haute puissance, tant sur le peuple que sur ses chefs, lorsque par leurs efforts ils seraient parvenus à fonder parmi eux la civilisation, le commerce, les connaissances nouvelles, et les autres avantages que devaient produire la même religion et les mêmes usages.

Mais les mêmes papes qui prévoyaient la conversion de ces peuples pouvaient en parler alors comme s'ils fussent déjà devenus par le baptême de enfants de l'Eglise, et leur appliquer ainsi qu'aux autres chrétiens, les lois du gouvernement ecclésiastique. Les papes sont regardés comme les maîtres spirituels de tout le monde chrétien, et ils se croient autorisés en cette qualité à ordonner toutes les mesures politiques qui leur paraissent utiles au bien spirituel des âmes des chrétiens catholiques romains. Concluons de là qu'Alexandre VI, Paul III et les autres papes jugèrent utile à l'objet spirituel dont il s'agit que leurs nouveaux sujets dans la foi reconnussent pour leurs maîtres temporels les rois de Castille, à qui ils étaient redevables des lumières de l'Evangile et du bienfait de la civilisation. Ils pensèrent aussi que cette disposition intéressait le succès de l'entreprise, et pouvait seule rendre les Indiens constants dans la foi, en faisant établir au milieu d'eux par les rois d'Espagne des évêques, des prêtres, des ministres du culte, des prédicateurs et des catéchistes, solidement instruits dans la religion chrétienne, assez courageux pour aller l'annoncer aux Indiens, et pour leur administrer les secours spirituels.

Voilà le véritable titre d'acquisition des rois de Castille à l'égard des provinces d'Amérique : c'est là ce que les papes ont concédé (1), et leur intention ne fut jamais d'accorder autre

(1) On a beaucoup discuté sur cet acte d'Alexandre VI. Les ennemis de l'Eglise lui ont reproché d'avoir donné ce qui ne lui appartenait pas. Marmontel force particulièrement la note lorsqu'il écrit que « de tous les crimes de Borgia, cette bulle fut le plus grand ».

En réalité, il y avait des précédents qui permettent de juger sainement cette intervention pontificale. Les rois de Portugal et de Castille avaient pris l'habitude de recourir à l'arbitrage du pape dans les différends nombreux suscités par les conquêtes rapides et prodigieuses du XV^e siècle.

En 1443, Eugène IV, par la constitution *Cum dudum*, reconnais-

Digitized by Google

chose, attendu qu'ils n'avaient pas le droit de disposer de la souveraineté des Indes tant que leurs habitants ne seraient pas sujets de l'Eglise par la profession du christianisme ; par où l'on voit combien les papes étaient éloignés de permettre qu'on portât la guerre chez les Indiens, et que les expéditions sanglantes entreprises contre ces malheureux n'ont pas été commandées par les rois de Castille.

sait que les conquêtes du roi de Portugal ne pouvaient porter préjudice à ce qui, précédemment, aurait été conquis par le roi de Castille et de Léon.

Le pape Nicolas V, par le bref *Divino amore communiti*, du 16 juin 1452, permet au roi Alphonse de Portugal.... *regna, duçatus, comitatus, principatus, aliaque dominia, terras, loca, illas, castra... per eosdem Saracenos, paganos, infideles et Christi inimicos detenta et possessa,... invadendi, conquirendi, expugnandi et subjugandi, illorumque personas, in perpetuam servitutem redigendi... plenam et liberam auctoritate apostolica tenore praesentium concedimus facultatem.* Le pape voulait ainsi provoquer une croisade contre les Maures d'Afrique.

Dans la Constitution *Romanus pontifix* de 1454, Nicolas V assure au Portugal, contre l'envie possible d'autres Européens, les conquêtes qu'il a faites en bon droit et lui réserve le monopole du commerce. Les concessions de Nicolas V furent ratifiées par Calixte III (1456), par Pie II (1459), par Sixte IV (1481).

Il était donc naturel que l'Espagne, au lendemain des merveilleuses découvertes de Christophe Colomb, s'empressât de faire reconnaître son droit par la plus haute autorité morale qui fût au monde ; ne fallait-il pas se défendre contre les réclamations possibles des voisins et ennemis, les Portugais, se munir de bulles contre les titres écrits en termes aussi vagues que les connaissances géographiques d'alors?

De Maistre (*Du Pape*, ch. XIV), dit que le pape se posa comme arbitre des deux puissances. Ceci est vrai, à condition de ne pas prendre le mot d'arbitrage dans son sens strict. Le roi de Portugal n'eut pas le temps d'intervenir et s'il est question des Portugais dans la bulle du 3 mai, il n'en est plus fait mention dans celle du 4, destinée à la remplacer.

Le pape conférait aux Souverains d'Espagne une sorte de brevet d'invention, avec charge pour eux de l'exploiter selon les principes du droit naturel et d'en faire bénéficier la Religion.

Il ne semble pas d'ailleurs qu'Alexandre VI attachât grande importance à ces quelques îles, dont nul ne pouvait encore prévoir les richesses. On connaît la lettre qu'il écrivit le 17 mai 1493 au nonce de Madrid, François de Spratz, il y mentionne négligemment sa concession entre deux documents purement politiques qui semblent le préoccuper bien davantage. Cf. Nys, *La ligne de démarcation d'Alexandre VI* (*Revue de droit international et de législation comparée*. t. XXVII, 1895, p. 474).

Digitized by Google

La question en cause n'est donc pas la légitimité du droit des rois d'Espagne à la possession de l'Amérique, mais tout se réduit à déclarer que les guerres qu'on a faites jusqu'ici, ou qu'on fera dans la suite pour conquérir l'Amérique, ont été et seront *injustes, cruelles et tyranniques*, pour le fond et pour la manière d'y procéder, sans raison et sans fondement, *et que leur résultat ne saurait établir un droit solide et incontestable sur l'acquisition et la souveraineté de ce pays.*

Cela n'empêche pas que les rois de Castille possèdent légitimement les provinces qui ont été conquises ; leur droit à cet égard est fondé sur la concession du pape Alexandre, puisqu'enfin c'est à eux qu'appartient la découverte d'un pays inconnu, que cet avantage les a fait préférer à tous les autres princes pour y établir la religion chrétienne, et que les Indiens, après l'avoir embrassée, ont voulu reconnaître pour leur maître le roi de Castille, à qui ils doivent la religion, la civilisation et les lumières. La réunion de toutes ces circonstances établit suffisamment l'autorité du monarque (1), ce qui ne peut convenir à ces ravages que l'on appelle guerres de conquête.

Il est faux de prétendre qu'il suffit que les Indiens soient idolâtres pour qu'en droit ils puissent être considérés comme privés de la propriété des terres et des autres biens dont ils jouissent et de fonder une telle assertion sur le principe d'après lequel toute propriété n'est légitime que par la grâce et la foi. Saint Jérôme traite d'hérétique cette doctrine dans son commentaire sur l'épître de saint Paul à Tite, et c'est celle que Luther vient de renouveler. Ce qu'il y a de certain c'est que Sennachérib, Nabuchodonosor et beaucoup d'autres sont reconnus comme souverains par l'Ecriture Sainte, malgré leur idolâtrie ; et le fidèle ne peut arguer de ce vice d'un idolâtre pour le dépouiller de ses biens : Dieu s'en est réservé la punition, et lui seul connaît le temps où il permettra à l'homme d'être l'instrument de sa justice.

(1) Voir ces principes développés dans l'ouvrage de Las Casas intitulé : *Titre véritable et juridique des rois de Castille et de Léon sur la principauté universelle et souveraine des Indes.*

Digitized by Google

Las Casas fait remarquer que son ouvrage, traité par son adversaire de véritable libelle, a été approuvé par les maîtres Galindo, Miranda, Cano, Mancia, et par F. Pedro de Sotomayor et François de San Pablo, régents des études du collège de Saint-Grégoire de Valladolid, tandis que celui de Sepulveda a été rejeté par les Universités d'Alcala et de Salamanque, ce qui a suffi pour que le Conseil royal de Castille et celui des Indes aient refusé la permission de l'imprimer.

On prétend qu'on ne trouverait pas un Espagnol qui ne voulût passer en Amérique pour trente ducats de traitement par mois si la guerre contre les Indiens ne devait plus avoir lieu. C'est donc convenir que ceux qui vont dans ce pays ne se proposent pas d'y faire des chrétiens, mais de s'enrichir aux dépens des naturels par le pillage de leur or, de leur argent et de leurs perles ; et comme ces sortes d'expéditions ne peuvent se faire sans meurtres et sans d'autres excès, il faut en conclure que ces atrocités doivent être permises.

Oui, il faut en convenir, depuis 1500, ces espérances des guerre ont fait naître l'envie de passer en Amérique, même sans solde ni traitement, chez un si grand nombre de personnes, que la direction de commerce de Séville et le Conseil des Indes ont été pour ainsi dire accablés par la multitude des solliciteurs.

Mais quand bien même on n'enverrait pas de soldats en Amérique, il y aurait encore possibilité de s'y enrichir promptement, car la terre est d'une fertilité surprenante et en état de produire d'immenses richesses entre les mains des colons honnêtes et tranquilles qui voudront y établir la culture sur le plan qu'on suit en Espagne.

Il est également faux de prétendre que si les prédicateurs ne sont pas accompagnés de gens de guerre, les Indiens ne les recevront pas, ou qu'ils les tueront, comme ils ont tué le Père Louis Cancer dans la Floride. Les Indiens sont naturellement amis de la paix, et ils n'ont commencé à faire du mal aux Européens que lorsqu'il leur a été impossible de supporter plus longtemps leurs cruautés. Ce fut dans une de ces circonstances que le Père Louis Cancer perdit la vie dans une méprise qui le fit prendre pour un des Espagnols qui portaient

Digitized by Google

le fer et le feu dans cette province (1). Ce malheur ne serait pas arrivé sans la négligence du conducteur qui, averti du danger, refusa de débarquer loin de cette côte, sous prétexte que quatre armées espagnoles y étaient descendues sans éprouver de résistance.

Les horreurs que ces troupes avaient commises sur ce point firent prendre aux Indiens la résolution de ne plus souffrir

(1) Déjà en 1513, une aventure pareille était arrivée. Pierre de Cordoue avait envoyé François de Cordoue avec un convers, Jean Garcès, sur le continent américain, au Vénézuela et les côtes de Cumana, pour y prêcher la foi, Les Indiens leur firent bon accueil. Peu à peu, la sainteté des missionnaires, leurs instructions produisirent une profonde impression sur eux, et tout faisait espérer une riche moisson. Le coup de main d'un aventurier ruina l'œuvre commencée. Un jour, un navire espagnol jeta l'ancre près de la résidence des missionnaires. Par égard pour ces derniers, le cacique accueillit avec bonne grâce ces navigateurs. Ce n'étaient que des marchands d'esclaves. Le capitaine Alonzo Ojada invita à son bord le cacique et sa famille. Il s'y rendit sans défiance, avec sa femme et dix-sept autres Indiens, des meilleures familles du pays. A peine arrivés, des matelots les saisirent, les enchaînèrent, et le navire fit voile sur Saint-Domingue.

Les Indiens exaspérés par cette infâme trahison jurèrent de se venger. Les deux missionnaires furent condamnés à mort. Ils obtinrent cependant quatre mois de sursis, avec cette clause que si, au bout de ces quatre mois, les prisonniers n'étaient pas revenus, ils accepteraient la mort. Rien ne vint, malgré l'intervention des autorités de Saint-Domingue. Le terme fatal arrivé, les Indiens attachèrent François de Cordoue à un poteau et égorgèrent sous ses yeux Jean Garcès. Il subit ensuite le même supplice.

En 1519, semblable trahison aboutit au même désastre. Six Pères avaient installé leur résidence près d'un petit port appelé Chiribichi, et fondé un couvent qu'ils nommèrent Santa-Fé. Le succès de leur apostolat fut prodigieux. En cinq ans de nombreux Indiens reçurent le baptême, et les fils des caciques se faisaient un honneur de servir la messe.

Un vaisseau espagnol arriva un jour dans le port de Chiribichi. Le capitaine, riche colon de Cubagua, fit saisir des Indiens sous prétexte de cannibalisme et les fit traîner sur le navire, enchaînés. Les Indiens se vengèrent. Le capitaine, attiré dans un guet-apens, fut massacré avec six de ses compagnons. Complices ou non, les missionnaires qui étaient de même race, devaient mourir. Un jour qu'ils étaient réunis dans l'église, le cacique se présenta. D'un coup de bêche, il fendit la tête de l'un d'eux ; tous furent massacrés. L'église et le couvent furent brûlés, tout fut anéanti.

La mort du P. Louis Cancer eut lieu en 1549. Las Casas en parle comme d'un fait tout récent.

Digitized by Google

qu'aucun Espagnol débarquât sur leur côte. Lorsqu'ils entendirent le Père Louis Cancer parler espagnol, ils le prirent pour un de ces hommes féroces qui leur avaient fait tant de mal, mais lorsque les Indiens ont eu le temps de s'assurer que les missionnaires ne font pas la guerre et n'annoncent que la paix, loin de les maltraiter, ils les reçoivent avec amitié, les écoutent avec attention et embrassent la foi qu'ils annoncent. C'est ce que le Père Louis Cancer lui-même et quelques religieux dominicains éprouvèrent au Guatémala, où ils convertirent les habitants d'un vaste pays, auquel on donna pour ce motif le nom de Province de la véritable paix (Vera-Paz).

Au reste, en supposant même que les Indiens fissent souffrir la mort à nos missionnaires, il ne s'ensuivrait pas qu'on dût approuver la manière belliqueuse de leur prêcher la foi, car Jésus-Christ annonça à ses disciples que ce malheur les attendait, et sa prophétie s'est accomplie. Cependant les moyens de convertir les peuples ne changèrent pas ; on vit, au contraire, le sang des martyrs faire naître les chrétiens en foule, et cette semence sacrée fructifier comme celle du froment dont parle l'Evangile. Aussi, croyons-nous que le Père Louis Cancer intercède maintenant dans le ciel pour le salut de ceux qui versèrent son sang, et que c'est à ses prières que nous devons les progrès qu'ils ont fait depuis sa mort dans la foi chrétienne.

***

C'est par ces paroles pleines de foi que se termina le plaidoyer de l'éloquent missionnaire.

Sepulveda lui-même rendit hommage à l'ardeur et à l'habileté de son adversaire en disant : « l'Ulysse d'Homère était sans vigueur et sans finesse en comparaison du moine dominicain ». Comparaison que goûtèrent particulièrement les humanistes de l'entourage impérial.

Hauréau dit de Sepulveda : « Il s'était énergiquement déclaré contre les docteurs de son temps... qui réclamaient la fin des horribles guerres du XVI^e^ siècle. Sa pratique des affaires avait fermé son âme aux tendres émotions de la charité ; il ne comprenait plus que les raisons d'Etat et ne per-

Digitized by Google

mettait pas qu'on vînt, avec des sermons et des larmes, déranger les calculs de la politique. On l'avait défié de justifier la guerre : il l'avait fait et en des termes véhéments, déclarant aux princes qu'il leur était ordonné par les Saintes Écritures de combattre les hérétiques, d'anéantir les infidèles, et qu'ils avaient même, suivant les lois divines et les lois humaines le droit de tirer l'épée simplement pour accroître leurs Etats... Il ne supporta pas son échec, et, quittant la Cour, il se retira dans une maison de campagne qu'il avait à Masiano. C'est là qu'il mourut en 1573 (1). »

Le Conseil des Indes reconnut, pendant cette longue et vive discussion, qu'on avait faussement imputé à Las Casas d'avoir dit que les rois de Castille ne pouvaient fonder sur rien leur prétention à la souveraineté des royaumes du Nouveau-Monde, puisqu'il s'était toujours borné à établir que les rois d'Espagne étaient sans titre pour en entreprendre la conquête par la voie des armes, n'ayant à se plaindre d'aucune hostilité de la part des Indiens et la bulle du pape ne les autorisant à établir leur autorité dans les Indes qu'à la suite de l'introduction pacifique du christianisme et avec le consentement libre et volontaire des habitants, obtenu par une conduite franche et pleine de bienveillance.

Le Conseil des Indes, dont les préventions contre Las Casas étaient maintenant entièrement dissipées (2), voulut lui donner un témoignage de son estime en le consultant sur l'espèce de gouvernement qui conviendrait le mieux à ceux des Indiens qu'on regardait encore comme esclaves, c'est-à-dire à ceux qui l'étaient devenus avant l'abolition de ce système et qui n'étaient point Caraïbes ; à ceux qu'on avait asservis comme appartenant à cette race quoiqu'ils n'en fussent pas,

(1) *Dictionnaire des Sciences philosophiques* de Frank, art. Sepulveda.

(2) Le P. Dutilleul (art. cité p. 498) dit cependant : « Las Casas semblait l'emporter quand le franciscain Bernardino Arevalo vint au secours de Sepulveda et entraîna le jugement de l'assemblée. Le prince royal Philippe empêcha l'entrée en Amérique du livre de Sepulveda. Las Casas obtint que le retour des commandes à la couronne fût décidé en principe et progressivement réalisé, ce qui arriva sous Charles IV (sic), en 1718.

Digitized by Google

et enfin aux véritables Caraïbes, mais auxquels il paraîtrait néanmoins juste de rendre la liberté.

Las Casas composa alors son petit *Traité sur la liberté des Indiens qui sont encore esclaves* et il le fit imprimer à Séville en 1552.

La réunion de Valladolid constitue un épisode important du grand débat touchant les droits des Indiens, c'est pourquoi nous avons tenu à exposer tout au long la défense de Las Casas, malgré quelques longueurs et quelques répétitions. Sa controverse n'y trouva pas son terme. Las Casas continua son apostolat, et adversaires et défenseurs des Indiens se combattirent quelque temps encore par la parole et par la plume, mais sans y mettre la même animosité. On peut même rattacher à cette polémique la publication des *Relectiones theologicæ* de François de Vitoria (1557). L'auteur était mort depuis onze ans, se refusant par modestie à rien publier. Cependant son influence avait été considérable, non seulement sur ses auditeurs de Salamanque, mais sur tous ceux qui, nombreux, se distribuaient avidement ses notes de cours. Les deux leçons qui intéressent la question actuellement traitée sont *De Indis* et de *Jure belli*.

A propos de Vitoria, Lorimer, professeur à l'Université d'Edimbourg proteste dans ses *Institutes of Law* et dans ses *Institutes of international Law* contre « l'extrême injustice » avec laquelle les juristes scolastiques ont été traités par ses coreligionnaires : « Le fait est, dit-il, que depuis la Réforme, les préjugés des protestants à l'égard des catholiques ont été si violents qu'ils leur ont enlevé jusqu'à la force de se former une opinion impartiale des auteurs qui appartenaient à la confession romaine. »

A partir de la publication des *Relectiones theologicæ*, le débat peut être considéré comme vidé dans le domaine de la théorie. Elle semble avoir porté un coup mortel aux ennemis des Indiens et on constate que les auteurs sont désormais d'accord pour résoudre la question indienne dans un sens favorable.

Malheureusement sur le terrain des faits, le progrès fut loin d'être rapide. Au XVII^e siècle encore, le régime des *encomiendas* était en vigueur ; les Indiens restèrent attachés à

Digitized by Google

la glèbe et le produit de leur travail appartenait aux *encomenderos*. Enfin, au XVIII^e siècle, leur sort s'améliora. Humboldt le constate dans son *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle Espagne ;* les familles des *conquistadores* s'étaient éteintes en partie, et les *encomiendas*, considérés comme fiefs, n'étaient plus distribués de nouveau. Charles III surtout contribua à faire rendre justice aux indigènes et finit même par abolir les *encomiendas*.

Sans voir cet heureux résultat, Las Casas continua jusqu'au bout de s'intéresser au sort des Indiens qui occupait encore toute son attention à l'âge de soixante-seize ans ; son esprit avait autant de vigueur et d'activité qu'à l'âge de quarante ans, et il s'employa à faire l'histoire de ce qui s'était passé de son temps, afin que ces détails fussent utiles à la cause des Indiens si jamais de semblables discussions venaient à se renouveler. Déjà à la suite de ses plaintes et de ses réclamations, Charles-Quint avait décrété l'abolition de l'esclavage, diminué le nombre des commanderies, restreint l'autorité des commandeurs, adouci les charges des Indiens, augmenté leurs droits, et avait ordonné aux autorités de protéger les opprimés. Ces dispositions avaient opéré un changement notable dans l'état des Indiens, et Las Casas s'en applaudissait comme d'une grande victoire ; il voyait les Indiens et les Espagnols déjà égaux *en droit* et près de l'être *en fait*, si quelque âme courageuse voulait marcher sur ses traces ; tels furent le motif et l'objet des ouvrages suivants :

1° *Sommaire de ce que le docteur Sepulveda a écrit contre les Indiens ;*

2° *Discussions de l'évêque de Chiapa avec l'évêque du Darien et le docteur Sepulveda*. Les deux parties de cet écrit prouvent clairement la différence essentielle de l'état des Indiens en 1519, année de la dispute contre l'évêque de Darien et 1550, époque de la discussion avec Sépulvéda.

3° *Traité de l'obligation où sont les chrétiens de porter secours aux Indiens et de les secourir.*

4° *Histoire générale des Indes*, ou *Histoire apologétique abrégée des qualités, de la disposition, de la description du ciel et du sol des terres de l'Amérique, et de ses avantages naturels*

Digitized by Google

et politiques ; des républiques, des mœurs et des coutumes des peuples des Indes Occidentales et Méridionales, dont la souveraineté appartient au roi d'Espagne.

5° *Lettre sur l'état actuel des Indiens*, adressée en 1555 au père Barthélemy Carranza de Miranda. Ce dernier, provincial des dominicains du royaume d'Espagne, ensuite archevêque de Tolède, était alors confesseur de Philippe II. Celui-ci n'était encore que roi de Naples, de Sicile et de Sardaigne, mais il avait une grande influence sur sa sœur Jeanne d'Autriche, qui gouvernait l'Espagne. Il tâche d'empêcher le projet qu'on préparait alors de rendre les commanderies perpétuelles.

Parvenu à sa quatre-vingt-dixième année, il entreprit un nouveau mémoire en faveur des naturels du Pérou : *Consultation sur les droits et les obligations du roi et des conquérants du Pérou* (Madrid, 1564). Cet écrit peut passer pour le testament du grand évêque : il y exprime les dernières vérités qu'il ait à faire entendre pour améliorer la condition future des malheureux Indiens qu'on a dépouillés de leurs biens et de leur liberté.

Il tomba malade à Madrid et y mourut en 1566, âgé de 92 ans. Si l'on considère qu'il traversa quatorze fois les mers qui séparaient les deux continents ; qu'il parcourut plus souvent encore les vastes régions du Nouveau-Monde dans toutes les directions ; qu'il fit un grand nombre de voyages en Espagne ; qu'il ne cessa d'exercer dans les Indes les fonctions de missionnaire et de pacificateur ; qu'il composa une foule d'ouvrages, courut les dangers les plus imminents, fut en butte aux persécutions des hommes puissants qu'il dénonçait, aux calomnies et aux dénonciations qu'il ne laissa jamais sans réponses, on s'explique que cette vie ait provoqué d'ardentes admirations.

Antoine Herrera nous dit que les naturels de Cuba eurent toujours le plus grand respect pour lui (1). En 1513, le voyant aller partout seul, sans précaution et sans défense, ils en conçurent la plus haute idée et le crurent, dès ce moment, investi d'une autorité supérieure sur les autres Espagnols.

(1) *Histoire générale des Indes*, déc. I, liv. 9. ch. 9.

Digitized by Google

Cette observation, si simple, est à retenir, comme un symbole. Le missionnaire se promenant seul et sans armes parmi ces barbares dont les Espagnols aimaient à dépeindre la férocité pour légitimer leurs propres atrocités nous apparaît à travers le recul des siècles comme la personnification du droit qui s'impose à tous et qui seul triomphe de la force. La force appelle la force, et le conflit persistant entraîne les rivalités, les représailles et les rancunes qui menaceraient de s'envenimer et de s'éterniser si de temps à autre n'apparaissait, pour l'honneur de l'humanité la douce et irrésistible image de la justice, éclairée par la vérité.

F. HEDDE.

Digitized by Google

REVUE DE LITTÉRATURE

Plus heureux qu'Ulysse, M. l'abbé J. Bonnet ne s'est pas contenté de faire un long voyage ; il est revenu les mains pleines d'inestimables trésors. La bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg recèle, paraît-il, quantité de merveilles insouçonnées qui dorment, là-bas, le sommeil du juste. Notre érudit, rien que pour sa part, a découvert « une bonne douzaine de chefs-d'œuvre » et en particulier des *Poèmes sacrés* de Racine. De pareilles trouvailles ne se font pas tous les jours et nous en eussions très copieusement félicité l'auteur si nous l'avions cru sur parole et n'avions lu que sa préface. Malheureusement, — on a parfois de fâcheuses idées — j'ai voulu lire le texte (1).

Ce sont d'abord « les Sept Psaumes de la Pénitence paraphrasés en sonnets » ; et ce simple titre, qui vaut à lui seul tout un poème, inspire déjà de légitimes inquiétudes. L'histoire de France mise en quatrains n'est qu'une amusante gageure ; mais ici l'entreprise est parfaitement sérieuse et Racine a eu l'idée saugrenue de transposer en quatorze vers chaque verset du Psalmiste ; *Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripias me :* un sonnet ! *Nolite fieri sicut equus et mulus quibus non est intellectus :* un sonnet ! Et comme il y a 118 versets (sauf erreur), il nous faut subir 118 sonnets, l'intrépide traducteur nous faisant grâce tout au plus des

(1) *Œuvres inconnues de J. Racine : Poèmes sacrés*, édités par l'abbé J. BONNET ; un vol. grand in-8° de XVI-318 pages ; 1911. — Uniquement en vente aux bureaux de l'Archevêché d'Auch. — Prix, 10 fr.

Digitized by Google

Gloria Patri. Pour faire œuvre consciencieuse et méritoire, j'ai tout lu, non sans faire quelques pauses, *ter cecidere manus*... Sans doute Racine fut le créateur par excellence et il savait tirer quelque chose de rien ; n'a-t-il pas écrit sa délicieuse tragédie de Bérénice, en cinq actes, sur un thème de cinq mots? Mais ici son génie l'a cruellement trahi; malgré les chevilles et les redites, malgré les épithètes qui ronronnent à vide, malgré Minerve, ces sonnets étirent, écartèlent, martyrisent les versets latins pour les ajuster à deux quatrains suivis de deux tercets. Evidemment la tâche n'était point aisée et l'idée de l'entreprendre ne serait pas venue à un auteur de bon sens moyen.

M. l'abbé Bonnet ne semble pas s'être ému outre mesure du caractère cocasse que présente ce genre de pensum ; qu'importe, puisque nous avons ici un document de premier ordre et l'œuvre d'un grand poète ; et la preuve que ces sonnets sont bien partis de la plume de Racine se trouve dans le vocabulaire : « En ce qui concerne Racine, écrit l'éditeur, nous possédons un répertoire précieux de sa langue dans le gros Lexique qui accompagne l'édition fameuse de M. Ménard. Je me mis donc à étudier ma traduction à l'aide de cet instrument. La preuve fut entièrement favorable et, à mon avis, décisive. » M. Bonnet a-t-il lu un peu hâtivement les colonnes de son répertoire? Le gros Lexique de Ménard, qu'il avait entre les mains, était-il incomplet? Mystère. En tout cas, ce qui frappe le lecteur non prévenu, c'est précisément le caractère archaïque de ce vocabulaire qu'on nous donne comme « racinien » ; des mots tels que *efficace* (subst.), *bonace*, *carreaux* (foudre), m'avaient déjà paru inquiétants ; et, renseignements pris dans le Dictionnaire que l'éditeur prend pour arbitre, ces mots ne se rencontrent pas chez Racine, non plus que les suivants : abruti, bêtise, exorable, dol, égout, ordure, puant, pourriture, détrônement, lacs, langoureux, infinité, entendement, cher, truchement, réservoir, bière, rets, bourbe, fourber... Et je n'ai pas la prétention d'avoir aligné un dénombrement complet.

L'examen de la syntaxe nous conduirait aux mêmes conclusions ; mais à propos d'un poète tel que Racine peut-être

Digitized by Google

sied-il d'examiner la qualité du travail ; nous savons ce que pouvait faire l'auteur d'*Athalie* quand il se mêlait de transposer un texte sacré.

J'ai vu l'impie adoré sur la terre ;
Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux
Son front audacieux;
Il semblait à son gré gouverner le tonnerre,
Foulait aux pieds ses ennemis vaincus :
Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

Esther, III, 9.

L'auteur, dont M. Bonnet a exhumé les élucubrations, a eu l'occasion de traduire les mêmes versets du Psaume XXXVI, *Vidi impium ;* et voici le résultat :

J'ai vu dans sa puissance à son comble poussée
Des faibles opprimés un superbe tyran ;
Je voyais sa tête exhaussée
Plus que les cèdres du Liban.
J'ai repassé, cherchant cette orgueuilleuse tige ;
Mais j'ouvre en vain les yeux, je ne la trouve plus.
J'en recherche un faible vestige
Et tous mes soins sont superflus.

Comme on le voit, platitudes, inversions maladroites, chevilles, répétitions de mots se sont donné rendez-vous dans cette misérable amplification. Encore ces vers ne sont-ils pas les plus mauvais ; il n'y a qu'à feuilleter le livre pour s'en convaincre :

De mes afflictions pour soulager le poids.
De quoi sert à vos pieds de confesser son crime?
C'est un foin que la faux fait tomber sous sa dent.
Je reprenne le frais à l'ombre de ton bras.
Et de mes os perclus rassurez les ressorts.
Seront les veaux sanglants sur vos autels offerts.
Comme quand au milieu d'une verte prairie.
Comme ces vieux hiboux qui, de leurs trous couverts.
Tu l'as purgé sept fois et sept fois raffiné.
Alors devant les tiens j'étais comme une bête.
Juge fort, juge juste et juge patient.
Du trouble que je sens que ton œil me dégage.
Une troupe de chiens de tous côtés m'aboie.
Comme un aride pot se rompt en vils débris.

Je n'insisterai pas davantage ; sur le goût de l'auteur, sur la beauté de ses images, sur l'harmonie de ses hémistiches le

Digitized by Google

lecteur doit être d'ores et déjà amplement édifié. L'examen de la versification n'est guère moins instructif ; sans tenir compte des fautes qui sont imputables sans doute à la distraction du prote, comme :

> Je ne mêle point à ceux qui du mensonge...
> Qui attend le criminel...

nous nous bornerons à signaler d'assez graves incorrections. Dans la pièce des *Plaideurs*, où il s'est permis tant d'irrévérences à l'égard de l'alexandrin solennel, Racine a risqué un hiatus : *Je suais sang et eau ;* encore avait-il une excuse puisqu'il s'agit ici d'une locution toute faite, comme le *stans pede in uno* dont Hugo a fait bravement un hémistiche. Mais l'auteur de *Phèdre* ne se fût jamais permis d'écrire pour tout de bon des vers de ce genre :

> Votre sainte parole est sûre et infaillible.
> Je les mépriserai et les verrai soumis.

Enfin l'homme de bonne volonté, à qui nous devons les interminables sonnets, viole une règle admise par tous les bons versificateurs, depuis Malherbe, car il emploie couramment avec une valeur de dissyllabes des mots comme : soient, voient, etc. M. Bonnet, qui ne semble pas absolument rassuré, a beau multiplier les notes et nous prévenir charitablement de lire : voyent, fuyent, il n'importe ; Racine ne s'est jamais permis de pareilles diérèses et l'on ne saurait mettre sur son compte les vers suivants :

> Ne voye point sur moi triompher son effort.
> Qu'il fuyent à mes yeux comme au souffle du vent.
> Voye tout l'univers contre lui déchaîné.
> Il n'est point de tourments qu'ils n'ayent mérités.
> Les lâches contre moi se croyent tout permis.

Au surplus, l'histoire même du manuscrit, telle que nous la conte l'éditeur, tient de la fantaisie et du roman. Qu'est-ce que ces manuscrits de Racine où les experts ne reconnaissent pas l'écriture du poète? Qu'est-ce que cette œuvre, dédiée au Roi, qui n'arrive pas à son adresse, échappe aux regards des parents et des amis, et va se perdre dans une bibliothèque de Saint-Pétersbourg? *Habent sua fata libelli.* Enfin que faut-il penser de Racine qui oublie de signer son manuscrit pour

Digitized by Google

donner carte blanche à un faussaire? Je crois qu'il faut en prendre son parti ; pour l'honneur de nos Lettres françaises il ne convient pas d'attribuer à Racine cette fastidieuse mélopée qui découragerait le plus intrépide lecteur : et pour faire amende honorable au grand poète nous relirons *Athalie*, tout simplement.

Au surplus, le commerce avec les poètes n'est pas toujours décevant ; je viens d'en faire l'expérience en parcourant le livre de M. Paul Bonté (1). Quand on risque l'exploration d'un ouvrage en vers le mieux est de s'armer de patience bénévole et de s'attendre à tout : à quelles bizarreries nouvelles va-t-on se heurter? par quelle insolite orchestration des timbres, par quelle syntaxe inouïe l'auteur veut-il nous scandaliser? Quelles énigmes offrira-t-il au bourgeois pour paraître profond? Cette fois, j'ai été tout surpris ; quand je craignais de rencontrer un mystificateur, j'ai trouvé un vrai poète, dont l'œuvre se présente avec une belle ordonnance, qui ne se moque point de moi avec des trouvailles de rythme charentonnesques, qui a quelque chose à dire et écrit pour être entendu. Le livre se compose de brèves méditations sur la Nature ; dans le spectacle qui s'offre à ses yeux, dans les plus humbles détails de la vie, l'auteur moissonne à pleines mains d'admirables symboles qu'il rassemble en une triple gerbe aux parfums pieux. C'est d'abord toute la gamme des sentiments humains devant le mystère ou la beauté des choses ; puis, sous le geste bénissant du Sauveur, qui passe sur nos routes terrestres, c'est la transfiguration de tout ce qui est, de tout ce qui palpite ou fleurit, l'eau du baptême, le froment eucharistique, le vin du sacrifice ; enfin, c'est l'homme perdu dans la vaste nature, sollicité par la voix enchanteresse des dieux, qui se dégage des séductions mauvaises et va, d'un suprême envol, trouver en Dieu le secret de toute harmonie et de toute beauté.

M. P. Bonté est un poète religieux et sa lyre a de pures résonnances ; rien ne ressemble dans son livre à ces piètres pas-

(1) Paul BONTÉ, *Méditations sur la beauté du monde*, un vol. in-12 de 208 pages ; 1914 ; Paris, Perrin. — Prix, 3 fr. 50.

Digitized by Google

tiches improvisés entre deux chansons par de trop profanes amateurs ; on ne passe pas impunément d'Anacréon à David et des Psaumes à larifla. Notre poète a certainement fermé les yeux à toute vulgarité et son cœur n'a tressailli qu'aux émotions généreuses : j'en ai pour garant le timbre même de ses beaux vers qui n'éveillent que de belles pensées. La Nature, l'Evangile, tels sont les deux livres qu'il a lus avec le plus de ferveur et je ne serais pas étonné qu'il ait plus d'une fois médité entre le sanctuaire et l'autel, car ses vers, qui fleurent les saines odeurs de la glèbe, respirent aussi comme un parfum d'encens.

Le ton même de ces Méditations a je ne sais quoi de la simplicité des Evangiles et révèle un commerce assidu avec nos Saints Livres. Toutefois je ne goûte point outre mesure cette transposition du style biblique qui souvent tourne au procédé connu et prévu ; le poète me pardonnera cette franchise en raison de la grande estime que j'ai pour son talent. Me permettra-t-il de lui signaler aussi certaines périodes languissantes, quelques constructions un peu dures, où l'on devine l'intention louable de mettre les mots en relief. Et, puisque la glace est rompue, je rappellerai à M. Bonté que la rime n'est point un « refugium peccatorum » où l'artiste puisse mettre n'importe quoi ; quand je vois s'étaler au bout du vers des conjonctions, *une fois* que, *afin* que, j'ai l'impression qu'on a campé une poupée sur un socle énorme ; d'ailleurs l'exemple de très grands poètes ne justifie rien. Si j'en avais les loisirs, je ferais encore œuvre de pédant grincheux, mais utile, en relevant dans les Méditations beaucoup de vers formules ; et je sais bien que chaque auteur a ses « tics », qu'il emploie des tours préférés avec une candide inconscience ; encore ne faut-il pas s'inspirer des habitudes d'autrui. Je signalerai, entre autres, un schéma d'alexandrin qu'on ne doit plus employer qu'avec une extrême discrétion, les romantiques l'ayant compromis par un insolent abus :

> D'épuiser le présent sacré de la lumière.
> Sous le rayonnement bienveillant de l'azur.

Le poète fera bien aussi de se défier des surcharges d'épithètes et surtout de certains vocatifs qui, installés au beau mi-

Digitized by Google

lieu du vers ressemblent singulièrement à des mesures pour rien : « O Zeus, c'est toi qu'invoquent les poètes férus du cerveau, quand ils sont gênés pour la mesure de leurs vers ; ils te prodiguent alors toutes sortes d'épithètes afin de soutenir les finales et de rembourrer les temps vides. » Ce n'est pas moi qui l'ai fait dire à cette mauvaise langue de Lucien.

Après avoir lu les Méditations nous descendrons de l'empyrée pour entrer dans le domaine du gay scavoir, puisque, à notre intention, M. Vrignault (1) a pris la peine de réunir en un élégant volume les documents les plus significatifs de la Chanson française. Et je ne sais ce qu'il faut le plus admirer dans ce recueil : la longue patience de l'auteur qui a dû se livrer à d'interminables recherches à travers les livres ou les traditions locales ; l'érudition dont il fait preuve sans pédantisme ; ou la délicatesse et le goût qui ont présidé à une sélection que la fantaisie de nos chansonniers rendait particulièrement délicate. En somme, nous avons maintenant l'anthologie attendue, où les érudits trouveront l'histoire et l'évolution d'un genre et que les amateurs liront d'un bout à l'autre, rien que pour le plaisir.

La chanson a pour elle l'inappréciable avantage d'être courte; elle a aussi la séduction du rythme qui flatte l'oreille et nous entraîne malgré nous au branle des couplets endiablés ; et, à proprement parler, elle est moins un genre littéraire qu'une forme rythmique. Peut-être en s'y prenant bien, pourrait-on démontrer que la chanson et la danse procèdent, chez l'homme, du même attrait pour tout acte réglé par une cadence. Aussi, chez les enfants comme chez les peuples jeunes, les airs joyeux se suffisent ; des onomatopées, quelques lambeaux de phrases, voilà tout ce qu'il faut pour servir de prétexte à la mélodie et pour la soutenir ; en revanche, ce qu'on rencontre partout, l'élément nécessaire à la ronde puérile comme à la chanson la plus artistique, c'est le rythme fortement scandé et arrêté en un point de son développement par une clausule originale et saisissante. Or, il serait facile de montrer que cette cadence

(1) *Anthologie de la chanson française*, par Pierre VRIGNAULT ; un vol. in-16 de XIV-490 pages : Delagrave, Paris. — Prix, 3 fr. 50.

Digitized by Google

finale est l'essence même de la chanson et en explique tous les développements. Comme le dessin en était extrêmement caractéristique, elle a fini non seulement par former un élément distinct mais encore par provoquer le retour d'un refrain identique ; il est remarquable en effet que, dans l'âme des poètes, une même suite rythmique donne le branle aux mêmes timbres et aux mêmes suites de mots. Or, quand il s'agit de la période archaïque ou du folk-lore, une fois la clausule trouvée avec les onomatopées qui la soutiennent, on peut dire que la chanson est faite :

Il était une mère ajasse
Qui fit son nid dans un chausson ;
La pibole,
Pibolon !

Le sujet est mince et les exploits de l'ajasse laissent parfaitement indifférents le chanteur et l'auditoire ; que ce soient coq-à-l'âne et sottises, qu'il y ait trois ou trente couplets, il n'importe ; ce qui est essentiel c'est le thème rythmique, *la pibole, pibolon*, dont on attend le retour et qu'on chante à l'unisson.

Maintenant, qu'un versificateur plus averti s'empare de ces éléments et ramène en clausule, non plus des onomatopées, mais un mot, un vers, et nous aurons la chanson archaïque, avec ses refrains délicieusement surannés, où il ne faut chercher ni un sens précis, ni un rapport quelconque avec le contexte ; telle la jolie chanson de Gaïète et Orior, où reviennent, on ne sait d'où, les vers mélancoliques :

Vente l'ore et li raim crollent ;
Qui s'entraiment soef dorment.

Il est facile de prévoir la dernière étape de l'évolution ; le retour d'un refrain sur une même cadence, voilà pour le poète ingénieux une tentation trop forte ; quelle bonne occasion de ramener adroitement une pensée piquante, qui prendra une saveur nouvelle à chaque couplet ! Le parallélisme et la symétrie ne sont-ils pas en effet une des plus grandes ressources de l'esprit?

Cette ingéniosité dans le tour de main, ce trait qui part sur la clausule rythmique, achèvent de donner à la chanson

Digitized by Google

le caractère particulier qui la distingue de la romance ou d'autres genres lyriques, plus sévères, plus accueillants aux sentiments sérieux et profonds, mais moins aptes à l'ironie ou à la satire. C'est pourquoi je regrette que l'Anthologie de M. Vrignault ait été trop hospitalière ; il ne suffit pas qu'une œuvre soit courte et divisée en couplets pour être classée sous la rubrique de chanson ; pour ma part, je n'oserais donner ce nom aux rondeaux de Charles d'Orléans, ni aux odelettes de Ronsard, ni à telle élégie d'Alfred de Musset.

Je ne sais comment j'ai pu tarder si longtemps à signaler dans cette revue l'intéressant ouvrage où le prince Louis d'Orléans-Bragance nous raconte ses excursions à travers l'Amérique du Sud (1). Le livre est de première actualité à l'heure où une atmosphère lourde et chargée d'orage semble peser sur les républiques latines du Nouveau Monde. L'auteur a étudié en connaisseur, j'allais dire en homme du métier, la vie de ces peuples, les défauts de leurs gouvernements instables, les espérances qu'on peut avoir encore en l'avenir et les magnifiques ressources que trouveraient là-bas les industriels qui auraient la foi, la volonté et des capitaux. Au surplus, malgré la précision des chiffres, les détails techniques et les dissertations savantes, la lecture de ce livre est un enchantement ; l'auteur, en effet, n'est pas seulement homme d'Etat, philosophe ou économiste ; nous avons affaire à un artiste qui s'émeut aux grands spectacles de la nature ; et Dieu sait quelle horreur sacrée plane sur les pampas immenses, quels affolants vertiges réserve une ascension aux Cordillères ; et l'écrivain sait rendre en perfection les inoubliables panoramas que l'explorateur a su si bien voir. Imaginez ce que serait un roman de Jules Verne, expurgé de tout merveilleux enfantin, des fantaisies scientifiques trop hasardeuses, riche d'observations exactes, de découvertes piquantes, de parfums exotiques, et supérieurement écrit : il est vrai que ce ne serait plus du J. Verne, mais le livre ressemblerait singulièrement à celui de notre vaillant explorateur.

(1) Prince Louis d'ORLÉANS-BRAGANCE. — *Sous la Croix du Sud*, un vol. in-8° de 492 pages, avec une carte. — Plon, Paris, 1912. — 7.50.

Digitized by Google

Et puisque nous voilà partis pour les voyages au long cours nous pousserons à travers le Pacifique jusqu'en Chine ou M. Farjenel nous attend pour nous faire les honneurs du pays (1). Quelques chrétiens savent que la Chine est un pays charmant pour avoir fait le voyage dans le libretto de Labiche et la partition de F. Bazin. A part cela, nous ignorons tout de ce lointain et mystérieux Orient : les relations sont rares, les journaux qui nous arrivent sont à la dévotion de qui les paie, le Chinois est peu communicatif, sa langue déconcertante ; étrangers à la vie de 400 millions d'individus, nous vivons ainsi sur un fond d'idées fausses ou conventionnelles ; et nous sommes tout surpris en apprenant soudain que les Boxers bougent, ou que le frisson des révolutions court sur le vaste empire, que les indigènes font couper leur natte et qu'ils sont en république. Du grand drame, nous ne ne connaissons que le dénoûment : causes profondes, intrigues, péripéties, âme des personnages, c'est-à-dire l'essentiel, nous échappent absolument.

M. Farjenel, qui est un sinologue distingué, a eu la bonne fortune (?) de parcourir la Chine à l'époque même des derniers bouleversements politiques ; bien placé pour observer la tragédie, il a eu l'immense avantage de pouvoir entrer directement en conversation avec les acteurs, de connaître à fond ces âmes obscures, ces hommes jaunes qui, sous le masque de la résignation et du fatalisme, cachent d'âpres convoitises et de furieuses passions. Seuls, nos missionnaires s'étaient rendu compte de l'évolution mystérieuse et avaient prévu les cataclysmes, car seuls ils sont vraiment entrés en communion avec les Chinois que la charité ou la science a séduits et gagnés. C'est du reste ce que reconnaît l'auteur avec une sincérité qui n'est pas sans mérite à l'heure qu'il est : « C'est à des hommes de ce genre que la France qui compte en somme si peu de ses enfants en Chine, doit le prestige moral dont elle jouit, tant il est vrai que la sympathie des gens de toute nation ne va, en réalité ni à la richesse qu'on envie, ni à la

(1) F. FARJENEL, *A travers la Révolution chinoise ;* un vol. in-12 de 402 pages avec treize gravures et une carte. — Plon, Paris, 1914. 4 fr.

Digitized by Google

force qu'on redoute, mais se laisse invinciblement attirer par le rayonnement de l'esprit mis au service du bien. »

Malheureusement, de louches travailleurs sont entrés dans la vigne à côté des bons ouvriers, et, plus malfaisants encore, les illuminés qui font de Rousseau un dieu, croient naïvement au catéchisme de la Révolution française et pensent guérir les fils du Ciel avec les mixtures qui ont failli nous tuer. Enfin, à la suite des doctrinaires les profiteurs, éternels protagonistes de toutes les révolutions ; Sun-Ya-Tsen fait place à Yuen-Shekaï ; et les troupeaux bêlants sont toujours tondus. Néanmoins, depuis l'avènement de la République, si l'on met à part certaine lame triangulaire qui décolle les mécontents en un tournemain, si l'on oublie les bombes impertinentes, les pots-de-vin, les réformes qui n'aboutissent pas, les bonnes traditions qui se perdent, les dictateurs qui se gavent et le trésor qui se vide, on peut dire sans exagération que « la Chine est un pays charmant ».

Suivant les lois d'une charmante progression, j'ai réservé pour la fin les livres de choix que je recommande avec ferveur, après y avoir trouvé plaisir et profit. Il va sans dire qu'une œuvre de Bourget (1) se présente d'elle-même et se passe aisément d'un suffrage obscur ; en les signalant, j'ai moins la prétention de faire connaître les « Pages de Critique et de Doctrine » que le plaisir de leur payer modestement ma dette de reconnaissance. Pour apprécier une œuvre il faut toujours en revenir au critérium de la Bruyère : « Quand une lecture vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments nobles, l'ouvrage est bon et fait de main d'ouvrier. » A mesure qu'on parcourt les volumes de Bourget, on a l'impression de gravir vers les cimes et d'aspirer à pleins poumons, dans l'air et la lumière, les saintes énergies ; là palpite l'âme française ; c'est tout le passé, car le grand écrivain est traditionnaliste jusqu'aux moelles ; il sait qu'un grand peuple se compose de plus de morts que de vivants et que la sève de vie lui arrive par les racines qui plongent profondément dans le passé.

(1) Paul BOURGET, *Pages de Critique et de Doctrine*, 2 vol. in-12 de 332 et 328 pages. — Plon, Paris, 1912. — Prix, 7 fr.

Digitized by Google

C'est aussi tout l'avenir avec les magnifiques horizons qui se découvrent, malgré les tristesses de l'heure présente, car Bourget a la foi robuste, semeuse des longs espoirs et des enthousiasmes vaillants.

J'arrive enfin au volume que vient de publier M. V. Giraud (1) et qui contient trois articles substantiels sur J. Lemaître, E. Rod et A. France. Ce ne sont pas des fantasias éperdues autour d'un thème donné, où l'auteur parle un peu de la question, beaucoup de lui-même, refait, à sa manière, les œuvres qu'il analyse, sème les théories et les paradoxes et, pour nous faire les honneurs de sa personne, laisse soigneusement dans l'ombre son héros. M. Giraud fait de la critique scrupuleusement objective, se met en face de son modèle et l'étudie sous tous les angles pour en saisir les traits caractéristiques. Ces monographies sont un modèle de méthode, d'investigation intelligente et de haute probité critique. M. Giraud ne quitte pas ses auteurs sans leur avoir arraché leur secret, déterminé les étapes de leur carrière et dégagé l'idée maîtresse qui explique l'œuvre tout entière. Cependant, si le critique cherche avant tout à comprendre et étudie les âmes avec une évidente sympathie, il ne s'enferme pas dans une olympienne impassibilité ; car pour lui, l'œuvre artistique a une portée morale ; il sait au besoin faire des réserves et porter des jugements. L'histoire littéraire n'est pas l'histoire naturelle ; le savant peut inscrire sur des fiches les caractères essentiels du tigre ou de l'araignée, sans protester contre la férocité ni déplorer la laideur ; le critique qui procéderait avec la même indifférence serait mûr pour compiler des catalogues ou faire fonction de commissaire priseur.

Je sais bien que M. V. Giraud ne pouvait décemment reprendre à E. Fromentin son titre des *Maîtres d'autrefois ;* mais je regrette le titre qu'il adopte, car les écrivains qu'il nous présente ne sont point les maîtres de l'heure ; renanisme, dilettantisme ne sont plus de mode et ne sauraient suffire à une génération éprise de certitude parce qu'elle est orientée vers

(1) Victor GIRAUD, *Les maîtres de l'Heure*, un vol. in-12 de 348 pages. — Hachette, Paris, 1914. — Prix, 3 fr. 50.

Digitized by Google

l'action. Si elle salue en J. Lemaître un modèle dans l'art du bien dire et un patriotisme sincère, si elle réserve quelque pitié aux irrésolutions douloureuses d'Edouard Rod, elle aime assez peu les A. France. Elle se défie de ce style dont les savants pastiches corrigent mal la fadeur laiteuse ; elle goûte médiocrement ces romans de composition lâchée et va comme je te pousse ; mais surtout elle a peur des mauvais bergers. N'est-ce pas A. France qui a écrit, à propos de Zola : « Son œuvre est mauvaise, et il est un de ces malheureux dont on peut dire qu'il vaudrait mieux qu'il ne fussent pas nés » ? Aujourd'hui, nous laissons cet arrêt retomber de tout son poids sur le justicier ; à tout prendre, l'auteur de *Germinal* donne son œuvre pour ce qu'elle est et des relents caractéristiques avertissent à distance qu'on arrive chez Augias ; tandis qu'à travers les champs de lis rouges, au parfum pervers et capiteux, on va sans défiance ; et on est déjà entré dans les stagnations verdâtres jusqu'aux deux genoux qu'on s'imagine marcher encore le front vers les étoiles.

A. ROCHETTE.

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

7. — M. FAGUET vient d'inscrire *Mgr Dupanloup* sur la liste des *Figures du Passé* que présente au public la maison Hachette (1). Edition élégante, gravures fines et bien choisies, ai-je besoin de le dire? Biographie improvisée (ai-je besoin de l'ajouter?) mais improvisée avec plaisir, amour, humour, et souvent avec malice. Vraiment M. Faguet ne s'est point acquitté de sa tâche comme d'une simple besogne de librairie, ainsi que cela aurait pu fort bien arriver si le sujet ne lui avait plu qu'à demi. Il considère sa rencontre avec l'Evêque d'Orléans comme un « bon événement de sa vie intellectuelle et morale ». C'était, déclare-t-il après avoir relu et médité l'œuvre du prélat, un très grand cœur et le plus noble esprit du monde : « Il voyait toutes les questions sous l'angle de la probité, de la générosité, de la libéralité, de la charité. » Mais cet éloge ne va pas sans de spirituelles réserves : « Ses démarches vers la paix et pour la paix ne laissaient pas d'être belliqueuses, et il était le plus batailleur des pacifiques. » Et les réserves prennent aussi parfois l'apparence d'éloges que Mgr Dupanloup tout le premier eût considérés, à bon droit, comme très pénibles ; c'est ainsi que M. Faguet, jouant sur le sens théologique du mot hérésie, accorde à son héros « un tempérament d'hérétique », parce qu'il eut sur bien des points des opinions particulières : « Mgr d'Orléans... les défendait jusqu'à la dernière extrémité *exclusivement*, et c'est dans cette mesure qu'il avait

(1) E. FAGUET, *Mgr Dupanloup*, In-8 de 253 pp. avec huit planches, Paris, 1914, Hachette.

Digitized by Google

le tempérament hérétique. Je le souhaite à tous les évêques ! » Sans doute M. Faguet croit plaisanter... Peut-être aussi songe-t-il à la conduite de Mgr Dupanloup au temps du Concile? Mais cette conduite n'est pas connue encore de façon très précise, M. Faguet l'observe lui-même. Et pour ce qu'on en sait de certain, le biographe juge assez sainement les choses, et cette fois sans ironie. Après avoir rappelé que l'évêque désira que le gouvernement « fît un geste d'intervention morale ou plutôt un geste de mécontentement », M. Faguet dit fort bien : « Je trouve que cette seule demande et ce seul désir sont de trop... » Il critique aussi le départ de Rome avant la promulgation du dogme de l'Infaillibilité : « On ne se diminue pas en assistant à sa défaite... » Mais après avoir raconté la soumission finale de Mgr Dupanloup (à vrai dire il s'était soumis *d'avance* à la décision du Concile), M. Faguet ajoute aussi que la conduite générale de l'évêque « lui fit le plus grand honneur » et qu'en somme, il ne mérite « qu'une légère et respectueuse désapprobation ».

A cette occasion, M. Faguet ne néglige pas de dire sa propre pensée sur l'opportunité de la définition conciliaire, sur la définition elle-même, sur le *Syllabus*, sur le libéralisme : nous ne nous attendions pas à la trouver parfaitement orthodoxe, M. Faguet ne compte pas parmi les Pères de l'Eglise... Mais il serait fâcheux pour la mémoire de Mgr Dupanloup qu'on tînt les appréciations de son biographe pour définitives. Et, par exemple, il n'est pas exact que le commentaire explicatif de l'Evêque d'Orléans sur le *Syllabus* et l'Encyclique de 1864 soit « une condamnation respectueuse de l'Encyclique et du Syllabus. » Ni les évêques, ni Pie IX ne le pensèrent. Et plus d'une idée exprimée par l'Evêque d'Orléans s'est ensuite retrouvée, on le sait, dans l'enseignement donné par Léon XIII dans l'*Immortale Dei* et la *Libertas*...

Fort heureusement, M. Faguet s'évade de ces problèmes délicats. Où il s'arrête alors avec le plus d'admiration, c'est devant l'œuvre pédagogique de Dupanloup. Le témoignage rendu par Ernest Renan à son ancien maître met le biographe en garde contre toute prévention d'universitaire à l'endroit du supérieur de Saint-Nicolas du Chardonnet. Aussi, après

Digitized by Google

avoir, au cours d'un long chapitre, montré la largeur, l'originalité de l'éducation distribuée par Mgr Dupanloup ou prônée dans ses livres, M. Faguet n'a plus besoin de réfuter les propos dédaigneux de M. Buisson qui accuse l'évêque d'avoir formé des « hommes de sacristie » et des « hommes de parti ».

La direction de conscience est une autre forme de l'éducation, à quoi toujours Mgr Dupanloup s'est consacré. De là encore un chapitre où les éléments de sa méthode sont excellemment analysés : — d'abord l'examen de conscience où le prélat s'essaya lui-même jusqu'au bout, où il conduisit les autres autant qu'il put ; — ensuite la maîtrise et la « pacification » de soi-même ; l'égalité de caractère et d'humeur, la préservation en nous du courage ; — enfin, le travail, l'action *toujours*, mais l'action pour la prière et la prière pour l'action... J'abrège. Il faut lire pour éclairer chacun de ces mots, les citations largement répandues dans l'ouvrage. M. Faguet a multiplié celles qui s'adressent à de jeunes épouses, car il lui plaît de montrer chez Dupanloup, à côté du pédagogue qui n'est que cela, le pédagogue familial et conjugal, si prudent, si ferme, si pénétré de bon sens et d'esprit de foi. « Comme moraliste, conclut-il, Dupanloup se place tout à côté des plus grands. »

8. — Les papiers authentiques du cardinal Lavigerie, conservés aux archives des diocèses de Carthage et d'Alger, les souvenirs des témoins des treize dernières années de sa vie, ont permis à M. l'abbé TOURNIER d'étudier l'action politique de l'illustre cardinal (1). On pourra estimer difficiles à contrôler les dépositions orales que l'auteur allègue et utilise de la meilleure foi du monde, mais on ne méconnaîtra pas la valeur des documents inédits qui fourmillent dans son livre. Tout au plus se demandera-t-on s'il était opportun de les produire si tôt à la lumière. Ces publications unilatérales avivent la curiosité sans la satisfaire entièrement. Puis l'histoire d'hier n'est pas si dégagée qu'on pourrait le croire de celle d'aujourd'hui...

(1) TOURNIER, *Le Cardinal Lavigerie et son Action politique* (1863-1892), in-8 de X-4154 p. Paris, Perrin, 1913.

Digitized by Google

De là vient du reste le succès incontestable et périlleux de ce livre : il devait être, il a été beaucoup lu et passionnément discuté.

Quel fut l'auteur de la politique du ralliement, l'inspirateur du toast d'Alger? Par le fait qu'une telle question était posée, qu'elle occupait toute la seconde partie et on peut dire le centre de l'ouvrage de M. Tournier (1), elle ne pouvait manquer de susciter bien des polémiques. De l'ouvrage et des polémiques, il ressort que le rôle du cardinal a été plus considérable et plus décisif qu'on ne l'avait supposé. Lavigerie estimait que, pour ramener la paix religieuse de France, un rapprochement était indispensable entre le gouvernement de la République et l'Eglise, et que les circonstances rendaient ce rapprochement possible. A Rome, Léon XIII désirait cette conciliation, partageait la manière de voir du cardinal, ne repoussait pas du moins ses instances. D'autre part, les ministres français appréciaient les services rendus par le pape, en toute occasion, à notre diplomatie. A d'autres égards, ils commençaient à se défier de leurs propres troupes, sans oser s'en dégager. Est-ce que le ralliement n'enlèverait pas aux adversaires de l'Eglise leur principal argument? Une manifestation qui sépare l'Eglise des anciens partis paraît donc nécessaire au Cardinal. Et, sitôt qu'il est décidé à la faire, trois semaines avant le toast d'Alger, on le voit écrire de Rome à M. Constans pour l'avertir que toute mesure intempestive serait de nature à gêner ce qui se prépare.

Dès lors, Lavigerie prévoit tout, dirige tout. Il cherche à soulever contre les irréductibles, à convertir à ses vues l'épiscopat, l'opinion, la presse (le *Monde* d'abord, puis l'*Univers*). Il se passe au besoin du nonce ou bataille contre lui, recourt directement à Mgr Ferrata, secrétaire des Affaires ecclésiastiques, frappe à la porte de la Secrétairerie d'Etat, fait agir en haut lieu les prélats et les religieux qui lui sont dévoués.

(1) La première partie n'est qu'une préparation à la seconde : elle renseigne la curiosité du lecteur sur une foule d'incidents intéressants, l'incident Pitra, la formation d'un parti catholique, la déclaration des congrégations. La ferveur admirative de M. Tournier pour le cardinal rend tendancieuses ses appréciations. Mais sa documentation est de premier ordre.

Digitized by Google

Léon XIII l'approuvait et l'encourageait depuis longtemps pour « le fond des choses ». Le cardinal reçut-il néanmoins, dans l'affaire du toast du 12 novembre 1890, une mission positive? Agit-il par ordre? Certes, il fut autorisé de façon générale à prendre une initiative (qu'il semble bien d'ailleurs avoir recommandée le premier), mais tout porte à penser, que, si on lui permit d'aller de l'avant, il fut laissé maître, sous sa propre responsabilité, de la forme à donner à cette initiative. Or, cela n'implique nullement que cette initiative lui ait été « imposée », comme il l'a cru, laissé croire, écrit même. (M. Fournier reconnaît, p. 284, que certain entretien dont Mgr Livinhac lui a certifié la substance, a été « dramatisé un peu » par le cardinal). Le seul fait que Léon XIII, en cette grave circonstance, n'ait pas agi personnellement « par un coup décisif », comme le cardinal l'en priait, prouve assez que le Saint-Siège n'entendait pas encore s'engager par un acte solennel et précis, ailleurs que sur le terrain doctrinal défini déjà par l'Encyclique *Immortale Dei*.

De même, au lendemain du toast, après la circulaire de l'archevêque d'Alger à son clergé, et la lettre envoyée à M. Croisille, directeur de la *Croix de Picardie*, lettre qui ne pouvait qu'augmenter le trouble des esprits; après les instances de plusieurs évêques et le rapport alarmant du nonce apostolique Mgr Rotelli, il est exact que Léon XIII résolut d'attendre avant d'agir et de préciser des directions pratiques.

Il fit même insinuer au Cardinal qu'il regrettait dans le toast le mot : *autorisé* et dans la lettre à un journaliste les mots : *avec approbation du Pape*. Un instant l'archevêque d'Alger put croire qu'il allait être désavoué à Rome, ou qu'il n'y serait pas efficacement soutenu. De là sans doute la vivacité de ton de sa dépêche à son procureur de Rome, où il projette de dire « tout ce qui sera nécessaire pour sauvegarder son honneur et son autorité. » S'il allègue à la même heure que sa démarche lui a été demandée et même imposée, s'il écrit dans le même sens à Mgr Ferrata, il grossit sans doute les choses (c'était dans son tempérament), mais c'est bien la preuve que son acte n'a pas été imprévu, ignoré, totalement réprouvé, au moins de prime abord. Sans quoi, par ses allé-

Digitized by Google

gations même, il aurait à jamais perdu l'estime et la confiance de la Curie, ce qui n'arriva point. Passionnément attaché à ses idées et à ses méthodes, le cardinal était homme à dépasser un mandat, mais non à l'inventer de toutes pièces.

Même si l'on tient pour acquis que l'Archevêque d'Alger tira hâtivement de la pensée intime de Léon XIII des corollaires pratiques que ce grand pape n'a pas approuvés dans le détail, il faut se garder de conclure, par un autre excès, que Léon XIII n'a pas voulu sa politique.

Avant le toast, on pouvait d'assez longue date la prévoir, au moins dans ses grandes lignes, d'après plusieurs passages significatifs de l'Encyclique *Immortale Dei*.

Après le toast, et malgré la réserve, les appréhensions indiscutables de Léon XIII pendant quelques semaines, une lettre de Mgr Ferrata (19 décembre 1890) indique avec fermeté à l'Archevêque d'Alger les intentions du Souverain Pontife et les conseils qu'il compte donner secrètement aux évêques qui viendront à Rome. Enfin, le Pape prit lui-même la parole dans l'Encyclique du 20 février, où il établit la célèbre distinction entre la législation, qu'il faut combattre par tous les moyens légaux et honnêtes, et l'acceptation des pouvoirs constitués et stables, laquelle n'est « pas seulement permise, mais réclamée et même imposée. » Concluons que l'esprit de Léon XIII était trop élevé, sa personnalité trop tranchée, sa doctrine trop fortement traditionnelle pour qu'on soit tenté d'exagérer l'influence que le cardinal Lavigerie aurait prise sur lui à un moment donné, fût-ce en matière politique.

Ces lignes étaient écrites quand nous est parvenue la brochure où Mgr BAUNARD consigne les souvenirs de deux audiences intimes qu'il obtint de Léon XIII en 1896 (1), audiences où il fut question de la *Vie* du Cardinal Lavigerie que le prélat était sur le point de faire paraître. De cette brochure, il ressort qu'on se préoccupait vivement au Vatican de la façon dont serait présentée l'affaire du toast. Mais les indications que le Pontife voulut donner lui-même à Mgr Baunard s'ac-

(1) Mgr BAUNARD. *Léon XIII et le toast d'Alger*, in-8 de 57 pp. Paris, Gigord, 1914.

Digitized by Google

cordent assez bien avec les conclusions que nous avons tirées des pages consacrées à l'incident par M. Fournier. « D'abord, je n'ai pas donné de mission au Cardinal, affirmait Léon XIII. » Et il ajoutait, visant la déclaration d'adhésion à la République: « Ce ne fut pas une pareille mission que je lui donnai, mais la permission avec mon *encouragement.* » Une note, dictée par le pape à un secrétaire, fut remise à l'historien dans une autre audience. Elle rappelait l'assentiment du Pape à la déclaration mais avec des réserves que voici: « Le Saint-Père *entra dans les vues* du Cardinal, tout en lui faisant observer qu'il ne convenait pas de trop exposer (*di esporre troppo*) la responsabilité du Saint-Siège. » D'ailleurs, en tout cela, la conduite du cardinal Lavigerie, mort depuis peu, n'était aucunement désavouée.

9. — On a bien fait de traduire le livre profond, étrange, à peine paradoxal, de M. G. MASTERMAN, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur à Londres. Car on y trouve une description peu banale de l'*Angleterre d'aujourd'hui* (1). Habitués, quand il s'agit des Anglo-Saxons, à ne considérer que les beaux côtés de la médaille, nous avons besoin d'en connaître aussi le revers. Il est vrai que la vision pessimiste de M. Masterman, limitée à l'Angleterre, pourrait s'étendre à toute la société contemporaine, à la condition de changer ici et là quelques traits.

Trois groupes d'hommes — faut-il dire trois classes? — habitent l'Angleterre contemporaine, et s'y coudoient sans se fondre : les *conquérants*, les *suburbains*, la *multitude*. Les « conquérants », pour M. Masterman, n'ont rien de commun avec la vieille aristocratie foncière, qui avait identifié ses destinées avec la terre, et meurt avec elle : cette aristocratie avait des droits, se sentait investie de grands devoirs. La ploutocratie qui lui succède n'abdique pas toute espèce de rôle dans la direction du mouvement social, surtout si l'on considère ses représentants au début de leur fortune et de leur acti-

(1) Trad. de M. LE MEUR. Un vol. in-8 de XV-346 pp. Paris, Lethielleux, 1913.

Digitized by Google

vité. Mais que feront, à la troisième génération, les rois de l'or, du pétrole et de la dynamite? C'est ce que l'auteur se demande avec inquiétude. Et les réflexions assombries que cette question provoque, paraissent assez justes, si on les applique aux Anglais d'Amérique ; mais les Anglais d'Europe méritent-ils au même degré le réquisitoire de M. Masterman?

Le « suburbains » habitent dans la périphérie de Londres ou des grandes villes. C'est l'élément actif et satisfait de la nation. Il travaille, s'agite, s'occupe de sports, de voyages, mais rentré chez lui il défie par son optimisme béat le reste du monde : où M. Masterman a-t-il constaté qu'il ne se réjouit pas de tout ce qui le touche, qu'il s'inquiète vraiment de quelque chose? La peur de la révolution ne le hante guère, car l'individualisme anglais est un remède insuffisant, provisoire, mais un remède tout de même aux tendances collectivistes. Quant à l'inquiétude religieuse, elle tend à être supprimée par la fièvre des affaires. Le petit bourgeois anglais, emprisonné dans les cadres de la religion officielle, absorbé par la vie active, n'éprouve pas le besoin de vie spirituelle qui se manifeste dans d'autres milieux. — C'est du moins ce qu'il faut déduire dus livre de M. Masterman.

Reste la « multitude » dont on ne devine l'âme qu'assez mal. Ce qui paraît le plus certain, c'est qu'elle s'abandonne à ses émotions, à sa vie instinctive, aux occupations et aux nécessités quotidiennes. M. Masterman croit qu'elle écoute peu les prédicateurs socialistes et collectivistes, et ne demande qu'à vivre. « Le socialisme semble destiné à être laissé en partage à l'idéaliste et au raté des affaires, à l'individu qui a bonne langue et peu d'aptitudes pour le travail, etc... »

Et cependant, assure M. Masterman en finissant, de toutes les illusions dont se berce le XX^e^ siècle à sa naissance, la plus remarquable est l'illusion de la sécurité. Nous marchons à une catastrophe finale. Sera-ce celle que prédit M. Wells? ou celle que décrit A. France, dans l'*Ile des Pingouins* que cite gravement l'auteur? Non ! la société ne « sautera » pas aussi rapidement. Mais peut-être la terre finira-t-elle par se dégoûter de ses enfants, comme un sol épuisé qui ne porte plus de fruits.

Digitized by Google

A la limite du progrès matériel, l'humanité ne songera plus qu'à une répétition continue du présent. Et ce serait comme une fin éternelle du monde !

Alors, que doit faire le sage? M. Masterman n'hésite pas à lui donner ce conseil mélancolique : « Le sage travaillera toujours en vue d'une plus grande égalité économique, d'un côté, et en vue de l'entente entre les peuples ennemis, de l'autre ; et il craindra toujours que la moindre sottise, la moindre violence ne porte un coup mortel à la civilisation du XX^e siècle et ne dresse les forces de la destruction triomphante sur les ruines du monde. » — Pourtant, ce serait une solution extrême de se retirer dans son désespoir, de trahir le bien public, de ne pas travailler pour les hommes de l'avenir : « Les hommes qui pensent à ceux qui doivent venir après eux seront *peut-être* du côté gagnant. »

Peut-être... Cette conclusion désenchantée serait-elle l'aboutissant de toute l'histoire d'Angleterre, et de l'histoire de l'humanité? Il manque à la philosophie de M. Masterman, une idée nette du rôle de la Providence à travers les âges. Mais nous pouvons retenir, du tableau poussé au noir qu'il a tracé et des appréhensions qu'il suggère, une vision assez exacte de l'avenir social d'un pays où diminuent et disparaissent, en effet, les ferments religieux. Seulement l'Angleterre n'en est pas arrivée à cette décadence : pour ne citer qu'un exemple, M. Masterman n'a pas tenu compte du réveil catholique, du phénomène très suggestif des « conversions », qui ne diminue pas, surtout dans l'élite intellectuelle et morale du peuple anglais. Cela aussi est un fait, et sur lequel il y avait à philosopher.

10. — *Instruments de travail.* — La suite des Manuels des *Sources de l'Histoire de France* a été poussée activement en 1913 par l'éditeur A. Picard, et les savants consciencieux, MM. E. Bourgeois et L. André, qui se sont chargés du *XVII^e siècle* (1). C'en est fini, à cette date, des sources narra-

(1) 2 vol. in-8 de XVIII-328 pp. et 411 pp. (avec tables provisoires), Paris, Picard, 1913.

Digitized by Google

tives, *Annales*, *chroniques*, sur lesquelles A. Molinier avait attiré l'attention pour la période du moyen âge. L'historiographie du XVII^e siècle impose des divisions plus nombreuses et des séries plus variées. C'est ainsi que, dans le tome I^er, la géographie historique, avec les cartes, descriptions, voyages, tient beaucoup plus de place que la liste, nécessaire aussi cependant, des Histoires générales. — Le t. II comprend les Mémoires et les Lettres, les Lettres qu'il y aurait avantage à connaître avant les Mémoires parce qu'elles sont, en général plus rapprochées des événements, moins exposées par leur nature même à l'interprétation partiale des faits. — Pas de *sources étrangères*, comme dans les manuels Molinier ou Hauser: il fallait fixer des limites à une tâche immense : « cette énumération en aurait au moins doublé l'étendue » (Une exception est faite pour les relations vénitiennes ou celles de Spanheim, à cause de leur importance.)

11. — La librairie *Edouard Champion* publie, de son côté, un fascicule précieux pour l'histoire contemporaine de l'Eglise : ce sont les *Sources de l'Histoire religieuse de la Révolution aux Archives Nationales* par M. Léon Le Grand (1). Loin de faire double emploi avec le travail déjà paru de M. Schmidt, ce fascicule le complète heureusement en donnant une foule de notions de détail, qu'il était, naguère encore, impossible de présenter, par suite de la dissémination des documents et de l'état des inventaires. M. Le Grand passe en revue les différentes séries des Archives, en notant les ressources fournies par chacune d'elles, sans s'astreindre à suivre un plan *logique* autre part que dans un tableau méthodique des séries à consulter, placé à la fin de son volume.

12. — Je me permets de ranger encore sous la rubrique : *Instruments de travail*, le copieux compte rendu des **26** *Congrès pédagogiques* (1882-1912), tenus par l'*Alliance des Maisons d'Education chrétienne* (2). La pédagogie a son histoire et à

(1) In-8 de 210 pp, Paris, 1914.
(2) In-8 de XXIII-1042 pp.; Paris, de Gigord, 1913.

Digitized by Google

ce titre, un pareil volume fournira une importante contribution à ceux qui s'occupent de noter les efforts de l'enseignement secondaire libre, pendant trente ans, pour atteindre son but. Il fournira aussi un document officiel pour établir l'histoire même de cet enseignement, car il exprime, surtout dans sa dernière partie, les vues des chefs et supérieurs des maisons libres ou de leurs délégués directs, auxquels seuls s'ouvrent maintenant les portes du Congrès annuel. A vrai dire, les Congrès avaient été tenus dès 1871, à l'origine de l'*Alliance ;* ce n'est qu'en 1874 qu'on put « aborder enfin la pédagogie » ; mais la période de grande activité ne commence véritablement qu'en 1882 ; à cette date, dit M. Lahargou, dans son introduction, l'Alliance a trouvé pour ses assemblées « la formule dont elle ne se départira guère. »

13. — *Biographies.* — C'est pendant la guerre de 1870, aux tristes heures du bombardement de Strasbourg, qu'une jeune veuve d'Alsace, M^me^ Victor Hartzer (1) conçut le dessein d'entrer dans la vie religieuse. Deux de ses fils, déjà prêtres, déjà missionnaires du Sacré-Cœur, — ceux-là même qui viennent de raconter si délicatement la vie de leur mère, — l'attirèrent dans l'Institut des Filles de Notre-Dame du Sacré-Cœur, qui traversait alors une période d'épreuve. Sous l'inspiration du P. Chevalier, M^me^ Hartzer eut en quelque sorte à recommencer la fondation, à donner à sa communauté l'esprit d'unité, à préciser le champ d'action de l'Institut. Le P. Navarre, supérieur des missionnaires du Sacré-Cœur, réclamait à ce moment du secours pour les missions de Mélanésie et de Micronésie. Ce fut le fils aîné de la R. Mère, le P. Hartzer qui arriva le premier. Bientôt quatre religieuses d'Issoudun (sur les seize qui composaient alors l'Institut) vinrent seconder la mission, à Thursday-Island, au nord de l'Australie. Quand elles s'établirent ensuite en Nouvelle-Guinée, au prix de graves difficultés, l'Institut avait déjà grandi, un noviciat

(1) *La R. Mère* Marie-Louise Hartzer, par les PP. FERNAND et LÉOPOLD HARTZER, in-8 de 433 p. avec gravures; Desclée, Brouwer, Paris, 1914.

Digitized by Google

était fondé à Sidney ; et maintenant, on allait pénétrer encore dans la Nouvelle-Poméranie, chez des « mangeurs d'hommes », puis dans l'archipel des îles Gilbert et des Ellice et de nouveau dans l'Australie du Nord et en Tasmanie... L'intelligente et courageuse femme qui a dirigé cette grande œuvre d'évangélisation méritait bien une biographie !

14. — La biographie du *P. Ludovic de Besse* (1) ne rappelle pas seulement l'arrivée des Capucins à Paris, leur apostolat dans la grande ville, quelques épisodes dramatiques du Siège et de la Commune, elle présente une personnalité tout à fait originale de prédicateur et de mystique. Mystique, le P. Ludovic de Besse a essayé de populariser la conception, qu'il croyait thérésienne et surtout franciscaine, d'une « contemplation » dans laquelle l'esprit, après avoir produit l'acte de foi à la présence divine, ne fait rien, ou presque rien, alors que le cœur seul travaille. De quelque nom qu'il l'appelle : contemplation obscure, oraison de volonté, de simplicité, d'union, le P. Ludovic en affirme le caractère pratique et enseigne que la contemplation est une voie de perfection éminemment sanctifiante, proposée par Dieu même et ouverte à toutes les âmes de bonne volonté ! (Conciliable malgré quelques divergences, avec les idées émises sur la matière par l'abbé Saudreau, cette théorie s'oppose à celle du P. Poulain exprimée dans les *Grâces d'oraison*).

Prédicateur, le P. de Besse n'a pas craint d'aborder en chaire, un des premiers, les questions économiques et sociales ; il admirait beaucoup les initiatives et les essais de la famille Harmel au Val-des-Bois ; et ce fils de saint François, cet ami né de la pauvreté n'a pas craint de s'occuper des Banques populaires. Mais c'est là un aspect de la vie et des travaux du P. de Besse sur lequel nous reviendrons, avec son biographe, à l'apparition du tome II.

(1) In-8 de 387 pp., par le P. HILAIRE de Barenton, O. M. C. Paris, Librairie S. François, 1913.

Cl. BOUVIER.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

ALOISIUS GRAMATICA, Bibliothecae Ambrosianae Doctor. *Bibliorum Sacrorum iuxta Vulgatam Clementinam nova editio*, breviario perpetuo et concordantiis aucta adnotatis etiam locis qui in monumentis fidei solemnioribus et in liturgia romana usurpari consueverunt. — Grand in-8°, XII-1152-24 pp. — Milan, Hoepli, 1914. — *Prix :* 12 fr.

La nouvelle édition de la Sainte Bible, que vient de publier Mgr Gramatica, docteur à la Bibliothèque Ambrosienne, présente les caractéristiques suivantes : 1° Le texte reste celui de l'édition Clémentine, mais il en diffère par l'emploi d'une orthographe plus uniforme et plus régulière, adaptée aux usages modernes, qui se rapprochent de la tradition ancienne du latin, telle qu'elle a été fixée par les travaux de la critique actuelle. L'éditeur écrit par exemple *adulescens, anulus, artor, bucina, cena, contio, genetrix, harena, holus, nomisma, robigo, umor ;* il a contracté les deux *i* dans *abicio, deicio.* Pour la ponctuation, il a suivi surtout le sens de la phrase et non l'usage ancien. Les fautes typographiques de l'édition princeps ont été corrigées. Le texte est divisé en paragraphes, présentant un ensemble ; cette disposition avait déjà été employée par Hetzenauer, Fillion, Nestle et les éditeurs actuels. Dans les parties poétiques, le texte est rangé suivant les lois du parallélisme hébreu ; il n'est pas tenu compte ordinairement des strophes, et cela, à bon droit, puisque les exégètes ne s'entendent pas du tout à ce sujet.

2° Une particularité tout à fait nouvelle de cette édition a été de placer en haut des pages une analyse succincte du texte, avec indication du chapitre et des versets ; ensuite, en marge, de nombreuses références reportent l'étudiant non seulement aux passages

Digitized by Google

parallèles des Écritures, signalant par des lettres concordantes les passages allégués (all.) et ceux qui n'ont qu'une ressemblance assez éloignée (cf.), mais encore rappelant les textes employés dans la liturgie, missel, bréviaire, pontifical, rituel romain, les textes dogmatiques, d'après l'Enchiridion de Denzinger et le cathéchisme du Concile de Trente. Ces notes seront très précieuses à l'exégète et au théologien.

Le travail a été parfaitement exécuté, et il a reçu l'approbation des hommes les plus compétents. Citons seulement le témoignage de Dom de Bruyne, bénédictin qui s'occupe spécialement de la revision de la Vulgate : « J'ai reçu le premier volume de votre édition de la Bible. Dom Gasquet, à qui je l'ai présenté, me charge de vous présenter ses remerciements et ses félicitations les plus sincères. Vous avez réalisé un grand progrès sur vos devanciers. Trop longtemps on s'était contenté de reproduire machinalement, servilement, ce vénérable texte. Je ne sais si c'était par un respect mal entendu ou par crainte du travail. Vous n'avez pas reculé devant le travail, et votre récompense sera d'avoir rendu la Bible plus facile et plus intéressante à lire. » Cette édition a reçu l'approbation du cardinal Rampolla à qui elle est dédiée.

Constatons enfin que l'exécution matérielle de l'œuvre est excellente ; les caractères employés sont très nets et très lisibles. Le papier est mince, de sorte que le volume, malgré ses 1189 pages, n'est pas trop lourd. Nous croyons que cette édition de la Bible est appelée à devenir celle que désormais exégètes, théologiens et prédicateurs utiliseront pour leurs travaux. Nous félicitons Mgr Gramatica d'avoir mené à bien ce long travail.

E. JACQUIER.

OTTO SCHMOLLER. *Handkonkordanz zum griechischen Neuen Testament ;* 4e Auflage neubearbeitet von Dr A. SCHMOLLER. — In-8°, IV-501 pp. — Gütersloh, Bertelsmann, 1913. — *Prix :* 6 fr. 25.

Nous n'avons pas besoin de dire en quoi consiste une concordance ; tous ceux qui ont étudié la Bible savent comment elle est établie d'ordinaire et les services qu'elle peut rendre. La concordance du Nouveau Testament grec d'Otto Schmoller offre des dispositions spéciales qui la rendront très utile au théologien et au prédicateur auxquels elle facilitera beaucoup le travail. Comme dans les autres concordances, sous chaque mot grec se trouve cité le passage du Nouveau Testament où ce mot est employé et la phrase

Digitized by Google

citée est assez complète pour qu'on puisse en saisir le sens. Pour les termes qui ont été employés en des sens divers ou avec des qualificatifs différents, ils sont catalogués sous ces divers sens. Quelques exemples feront mieux saisir le procédé. Sous le mot ἀγαθός, on donne toutes les phrases où il est appliqué à des personnes, puis à des choses et enfin sans un substantif qui l'accompagne. Sous le terme ἀδελφός, on range les frères de naissance, les frères dont le nom est donné, ceux où il reste indéterminé, les frères de nationalité ou de croyance. En outre, lorsque le même terme est employé, dans un sens identique en d'autres passages, on cite aussi ces passages. Ainsi, saint Paul a affirmé à diverses reprises qu'il a persécuté l'Eglise avant sa conversion ; tous ces passages, *Act.* XXII, 4 ; XXVI, 11 ; I *Cor.* XV ; *Gal.* I, 13; *Philip.* III, 6, sont catalogués ensemble. Il est inutile de faire ressortir combien ce système sera avantageux pour trouver immédiatement tous les passages où le même sujet est traité. Les prédicateurs, en particulier, posséderont dans cette concordance un moyen très pratique pour enrichir leurs discours de citations scripturaires bien choisies.

Cette concordance a d'ailleurs fait ses preuves, puisqu'elle en est à sa quatrième édition. Nous ne croyons pas nécessaire de signaler les perfectionnements qui ont été apportés à cette édition ; ils sont surtout de complément. Le texte adopté est celui de la 9e édition de Nestle.

E. JACQUIER.

J. B. BURY. *A History of Greece to the death of Alexander the great.* — Un volume in-12 relié de XXVI-910 pages. — Londres, Macmillan, 1913.

Les ouvrages consacrés à l'antiquité semblent se partager nettement en deux classes : le petit volume élémentaire où la science est sagement dosée en pilules à l'usage des écoliers dont l'estomac est paresseux, ou des candidats effarés devant les échéances fatales ; si l'on veut autre chose, on trouvera dans les bibliothèques officielles des œuvres érudites où les spécialistes ont épuisé une question. Mais pour les honnêtes gens, qui aiment parfois à se recueillir et à ouvrir les fenêtres aux brises fraîches qui nous arrivent du passé, il faudrait autre chose que l'aride compendium ou le majestueux in-folio ; or, cette œuvre moyenne fait souvent défaut, parce qu'un livre de ce genre exigerait une incomparable maîtrise et que peu d'auteurs sont capables de l'écrire ; il y faudrait une science

Digitized by Google

consommée, une discrétion judicieuse pour laisser dans l'ombre ce qui n'est pas essentiel, et en même temps cet art de bien dire dont, malheureusement, les érudits n'abusent jamais.

Toutefois, ces petits chefs-d'œuvre existent, mais il faut les découvrir dans l'énorme déballage de livres qui encombrent le marché moderne. Je crois donc faire œuvre utile en signalant à l'attention de nos lecteurs, étudiants, érudits ou amateurs, une excellente Histoire de la Grèce qui répond à toutes les exigences. L'auteur est un homme du métier, parfaitement au courant des découvertes les plus récentes ; je n'en veux pour preuve que le récit des batailles de Salamine et de Platées scrupuleusement mis au point, ou encore le chapitre consacré à ces fouilles de la Crète qui ont quelque peu bouleversé nos connaissances sur la civilisation ægéenne et la Grèce préhistorique. A cette œuvre consciencieuse, l'auteur ajoute une table chronologique, un Index précieux et surtout un Appendice de notes et références qui vaut une bibliothèque ; c'est là que tout l'appareil critique a été ramassé par un érudit dont la lecture est prodigieuse ; à propos de chaque fait, des dates, des noms, l'historien nous indique en quelques mots ses références : écrivains anciens, inscriptions, monnaies ou études modernes avec mention des auteurs et livres consultés. Il est impossible de pousser au delà la probité scientifique et le souci de l'exacte et complète information.

Mais cet ouvrage où les spécialistes trouveront plus qu'à glaner, s'adresse également aux lecteurs désintéressés, par l'agrément d'un texte continu, débarrassé des notes, renvois et autres *impedimenta* qui offensent les yeux profanes. On dirait que l'auteur s'est ingénié à faire un livre d'histoire plus appétissant qu'un recueil de nouvelles ; le narré se déroule avec une abondance facile ; et aux cartes géographiques, aux plans des opérations stratégiques s'ajoutent de nombreuses gravures qui égaient le texte et évoquent devant nous les paysages illustres et les chefs-d'œuvre du passé. Ce bon et beau livre ne laissera qu'un regret au lecteur : c'est qu'il n'ait pas été écrit par un érudit de chez nous et en bon français.

A. R.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18, Lyon.

Digitized by Google

SAINT PAUL

ET LA

PENSÉE PAÏENNE DE SON TEMPS

Il n'est personne qui voudrait soutenir que l'apôtre Paul a été entièrement dégagé de la vie et de la pensée de son temps ; le prétendre serait en faire un personnage incompréhensible. L'originalité d'un penseur ne consiste pas d'ailleurs à être totalement indépendant de toute idée ou doctrine antérieurement énoncée, mais, tout en connaissant les idées contemporaines, en se les assimilant même, à leur donner la touche particulière de son propre esprit, à les faire vivre de sa vie particulière.

Saint Paul a été certainement original sur plus d'un point, surtout au point de vue de sa pensée et de sa conscience religieuses, mais il s'est mû cependant dans l'ambiance de son temps, et celui-ci a exercé sur lui une certaine influence que l'on doit reconnaître, sans toutefois l'exagérer. Elle a pu s'exercer au double point de vue philosophique et religieux. Nous rechercherons dans le présent article si la pensée philosophique, grecque ou romaine a inspiré quelques-unes des pages des épîtres pauliniennes. Il y a lieu de les examiner d'abord à un point de vue que nous qualifierons d'extérieur, car elles présentent de nombreux points de ressemblance avec les écrits contemporains, surtout pour la forme, c'est-à-dire pour la langue et la méthode de discussion.

Digitized by Google

I

Nous n'avons pas besoin de rappeler que la langue des épîtres pauliniennes était le grec parlé au Ier siècle, une des formes de la κοινὴ διάλεκτος. Saint Paul a peut-être créé quelques mots nouveaux, bien que beaucoup de ceux qu'on avait crus d'origine paulinienne aient été trouvés en ces dernières années dans les papyrus ou les inscriptions. Un exemple indiquera l'état actuel de la question. On avait signalé dans les épîtres aux Thessaloniciens vingt-sept mots que saint Paul aurait employés le premier. Or, vingt-cinq ont été retrouvés dans des écrits grecs ou dans les papyrus : deux seulement, θεοδίδακτος et συμφυλέτης ont été peut-être formés par l'apôtre, à l'imitation de mots composés analogues. Où s'exerça l'originalité linguistique de saint Paul c'est plutôt dans les sens nouveaux qu'il donna à des termes employés avant lui, tels que χάρις, πίστις, δικαιοσύνη, etc.

Paul parcourut le monde romain pour enseigner l'Evangile, mais ce n'était pas là une chose nouvelle : les philosophes stoïciens allaient aussi de ville en ville pour répandre leurs idées dans le peuple. On a pu même rapprocher quelques-unes des formes de la dialectique paulinienne de celles de la diatribe cynico-stoïcienne. La diatribe grecque est un écrit, où l'auteur suppose qu'il a en face de lui un adversaire auquel il répond ; c'est une sorte de dialogue, formé des objections de l'adversaire et des réponses de l'écrivain. On en a un exemple caractéristique dans les Entretiens d'Epictète. Or, si nous examinons les épîtres pauliniennes, nous relevons les caractères suivants : vivacité du discours, forme dialoguée, interrogative : οὐχ ὁρᾷς, τί οὖν ; apostrophes : ô homme insensé ; objections prévenues auxquelles il répond : Mais quelqu'un dit : tu dis donc ; catalogues des péchés ; certaines figures de mots : jeux de mots par changement de lettres, ἐδοκίμασαν-ἀδόκιμον ; parallélisme des membres de phrase ; emploi fréquent de l'antithèse, laquelle est souvent exprimée par une phrase courte : Car l'esclave, qui a été appelé dans le Seigneur,

Digitized by Google

est un affranchi du Seigneur ; de même aussi celui qui a été appelé étant libre est l'esclave du Christ, I *Cor.*, VII, 22. Elle est quelquefois plus développée : Car aucun de nous ne vit pour soi-même et aucun de nous ne meurt pour soi-même, car soit que nous vivions, nous vivons au Seigneur ; soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur, *Rom.*, XIV, 7, 8. Et encore : Il n'y a plus ni Juifs, ni Grecs, il n'y a plus ni esclave, ni libre ; il n'y a plus ni homme ni femme, car vous êtes tous un dans le Christ Jésus, *Gal.*, III, 28. Paul aime aussi les interrogations qui donnent beaucoup de vie à son style : Ne suis-je pas libre? Ne suis-je pas apôtre? N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur? N'êtes-vous pas mon ouvrage dans le Seigneur? I *Cor.*, IX, 1.

Bultmann (1) a retrouvé tous ces caractères des épîtres pauliniennes dans la diatribe cynico-stoïcienne, chez Bion, Teles, Sénèque, Horace, Musonius Rufus, Epictète. Il reconnaît qu'une partie de l'argumentation paulinienne a ses analogues dans l'exégèse rabbinique, mais, d'après lui, ce qu'il y a de vivant, de personnel dans l'argumentation de saint Paul, son ironie, sa polémique mordante, ses tournures de phrase incisives, ses sautes brusques d'une idée à une autre rappellent plutôt la diatribe stoïcienne ou même l'éloquence grecque.

Quelques comparaisons feront ressortir cete conclusion. Nous lisons dans Epictète, *Entretiens*, III, 22,21 : « Et la mort? Qu'elle vienne quand elle voudra, pour le tout ou pour une partie. Et l'exil? Est-il quelqu'un qui puisse me chasser du monde? Non, et quelque part que j'aille, j'y trouverai le soleil, j'y trouverai la lune et les astres ; j'y trouverai des songes, des présages, des moyens de converser avec les dieux. » Ce passage nous rappelle pour la disposition de la phrase le beau mouvement d'éloquence de l'épître aux Romains, VII, 38 : Car je suis persuadé que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni les puissances, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

(1) *Der Stil der paulinischen Predigt und die kynisch-stoische Diatribe*, Göttingen, 1910.

Digitized by Google

Les deux passages suivants sont même plus rapprochés de forme et de pensée : « Et que me manque-t-il? Ne suis-je pas païen? Ne suis-je pas sans souci? Ne suis-je pas libre? EPICTÈTE, *Entretiens*, III, 22, 42— « Ne suis-je pas libre? Ne suis-je pas apôtre»? I *Cor.*, IX, 1.

Faut-il conclure de ces ressemblances, surtout de forme, que Paul est allé à l'école des stoïciens, qu'il a appris des rhéteurs les procédés de la dialectique grecque? Il ne semble pas qu'il y ait eu chez lui imitation directe, positive, influence raisonnée, mais il est possible qu'il y ait eu influence par contact, par voisinage. Nous remarquons que les ressemblances que l'on relève entre les épîtres pauliniennes et la diatribe stoïcienne se trouvent presque toutes dans les épîtres aux Corinthiens, un certain nombre dans l'épître aux Romains, et quelques-unes dans celle aux Galates. Or, ces épîtres ont été écrites par l'apôtre à peu près à la même époque, après son séjour à Corinthe. Ne serait-il pas possible de supposer qu'habitué à entendre discourir les Grecs, à discuter même avec eux, il ait pris quelques-uns de leurs procédés d'argumentation, et cela d'autant plus facilement que ces procédés sont naturels à l'esprit humain?

Il ne faut pas d'ailleurs exagérer ces ressemblances entre la diatribe stoïcienne et les épîtres pauliniennes. Dans la première la forme dialoguée est constante ; dans les secondes elle est d'un emploi assez restreint ; elles ont plutôt le caractère d'homélies écrites, où l'écrivain se place en face d'auditeurs qu'il veut convaincre ou instruire. Si l'on tient à leur trouver des analogues chez les auteurs grecs, on les rencontrera plutôt dans les lettres qu'Epictète a écrites à des philosophes, ses amis, sur des questions de morale, de philosophie ou de sciences naturelles. L'épître philosophique était d'usage habituel chez les Grecs et les Romains ; il suffira de rappeler les lettres de Cicéron, de Sénèque, de Varron, de Valerius Messalla.

Où se montre plus directement le rapprochement de Paul et de son entourage grec, c'est dans l'emploi qu'il fait des termes grecs décrivant la vie civile, politique de son temps ; il en est même qui lui viennent des jeux du cirque, δρόμος, κατακόπτω, etc. Est-ce que saint Paul en parlant du second avène-

Digitized by Google

ment du Seigneur et en le désignant par le terme de παρουσία n'a pas employé ici le terme technique dont on se servait pour annoncer l'arrivée ou la visite du roi ou de l'empereur dans le pays? Nous trouvons plusieurs fois dans les papyrus ce terme employé dans ce sens ; dans un papyrus de l'an 113 avant Jésus-Christ, il est parlé d'une contribution qui a été imposée pour la visite du roi, πρὸς τὴν τοῦ βασιλέως παρουσίαν (1).

Paul a employé aussi un certain nombre de termes grecs caractéristiques, qu'on retrouve dans les écrivains antérieurs avec des sens analogues : φύσις, τὸ κατέχον, λογικὴ λατρεία, αἰσχρότης, αὐτάρκεια, etc., et encore les titres d'honneur donnés aux chefs grecs ou aux empereurs romains : κύριος, θεός, σωτήρ, θεοῦ υἱός; il resterait à examiner si ces derniers termes ont exactement le même sens chez Paul et dans les inscriptions, où on les rencontre d'ordinaire. On y a retrouvé aussi les termes σωτήρ, μεσίτης, appliqués à un Dieu. Est-il possible de soutenir que Paul leur a emprunté ces expressions pour exposer sa doctrine sur le Christ? Il est difficile de l'admettre vu le développement que Paul a donné à ces termes que l'on retrouve chez les écrivains classiques et dans les Septante. Enfin, nous relevons dans la forme extérieure des épîtres pauliniennes des analogies frappantes avec celles de son temps et cela non seulement dans la suscription : Paul apôtre... à l'église de Corinthe, grâce et paix, qui rappelle celle-ci : Heliodoros à son frère Eutichydes, salut, mais aussi dans les lettres du temps où l'on trouve des actions de grâces pour un bienfait accordé par les dieux. Les lettres du soldat égyptien Apion à son père Epimachos et à sa sœur Sabina rappellent pour plus d'un détail celles de Paul.

(1) DEISSMANN, *Licht vom Osten*, p, 240, Tübingen, 1908.

Digitized by Google

II

Si maintenant nous examinons les épîtres pauliniennes au point de vue de leur contenu, nous avons à nous demander quels sont leurs rapports : 1° avec la pensée philosophique, 2° avec la pensée religieuse de leur temps. Il ne sera question dans cette étude que de la pensée païenne. Si nous avions voulu déterminer toutes les influences qui ont pu agir sur la pensée de saint Paul, il eût fallu tout d'abord rechercher dans ses épîtres l'influence de l'Ancien Testament et celle de la théologie juive, influences, surtout la première, qui ont été certainement prépondérantes, mais nous avons déjà traité cette question. (1). Nous reconnaissons cependant qu'il y aurait lieu de l'examiner à nouveau plus en détail, ce que nous pourrons faire plus tard.

Etablissons tout d'abord les ressemblances que l'on a relevées entre les épîtres pauliniennes et les écrits des philosophes stoïciens ; les plus frappantes se retrouvent chez Sénèque et chez Epictète. Lightfoot (2) a collectionné un certain nombre de sentences de Sénèque qui rappellent d'assez près quelques passages des épîtres de saint Paul, tout au moins pour le sens. Les rapports avec Epictète sont aussi très nombreux et on les trouvera signalés dans l'ouvrage de Bonhöffer : *Epiktet und das Neue Testament*. Mais observons que Paul n'a certainement pas connu Sénèque, non plus qu'Epictète. Sénèque vivait, il est vrai, de son temps, mais Paul n'a pas dû avoir entre les mains des traités latins, probablement peu répandus et d'ailleurs coûteux. Savait-il même le latin? Quant à Epictète, il a vécu sous Néron et sous Trajan, et il a connu les chrétiens, puisqu'il en parle dans ses *Entretiens*, II, 9, et IV, 7, en les dénommant Galiléens.

(1) *Histoire des livres du Nouveau Testament*, vol. I. *Les épîtres de saint Paul*, p. 41. Paris, 1908.

(2) *Saint Paul's Epistle to the Philippians ; Saint Paul and Seneca*, p. 270-328. London, 1885.

Digitized by Google

D'autre part, ni Sénèque ni Epictète n'ont connu les épîtres de saint Paul ; il n'y a entre les écrits des uns et des autres, aucune dépendance littéraire ; s'il y a certaines ressemblances entre eux, c'est qu'ils représentent une source commune.

Nous avons donc à chercher ailleurs les rapports de Paul avec la philosophie stoïcienne. Il était né à Tarse et l'on croit qu'il y est resté jusqu'à l'âge de douze, seize ou dix-huit ans ; il est donc possible qu'il ait fréquenté les écoles ou plutôt l'Univerlité de Tarse, comme cela était naturel chez le fils d'un citoyen somain. Après sa conversion, il est revenu à Tarse et, pendant res années qu'il y a passées avant son premier voyage missionnaire, il a pu s'entretenir avec les philosophes stoïciens, nombreux dans cette ville.

L'école stoïcienne était en effet très florissante à Tarse au premier siècle et l'histoire a conservé les noms et les œuvres de plusieurs d'entre eux. Vers les environs de l'ère chrétienne, 74 avant J.-C. à 7 après, enseignait à Tarse, Athenodoros, fils de Sandon. C'est dans les œuvres de Sénèque et principalement dans le troisième chapitre de son traité : *De tranquillitate animi*, que nous avons les fragments qui nous restent de ce philosophe stoïcien. On a voulu trouver dans saint Paul des réminiscences des passages suivants d'Athenodoros : Neque enim salus militat qui in acie stat et cornu dextrum lævumque defendit, *De tranquil. an.* III, 4 = *Ephésiens*, IV, 10. — Sic hominum, quorum maximae in seducto actiones sunt, 16, III, 2 = *Rom.*, XVI, 17 ; I *Cor.*, I, 26-31. Nunquam enim quamvis obscura virtus latet, sed mittit sui signa, *ib.*, III, 4 = *Gal.*, VI, 4. Les ressemblances sont bien lointaines, si tant est qu'elles existent. Elles paraissent plus proches dans la présentation de la phrase. On peut à ce sujet comparer cette phrase d'Athenodoros : Quid sit justitia, quid pietas, quid patientia, quid fortitudo, quid mortis contemptus, quid deorum intellectus, quam tutum gratuitumque bonum sit bona conscientia? *Ib.*, III, 4, avec la suivante de saint Paul : Que toutes les choses qui sont vraies, toutes les choses honnêtes, toutes les choses justes, toutes les choses pures, toutes les choses aimables, toutes les choses de bonne réputation, où il y a quelque vertu et quelque louange, que toutes ces choses occupent votre pensée, *Phil.* IV, 8.

Digitized by Google

Athenodoros, en parlant de la bonne conscience, ἀγαθὴ συνείδησις, aurait-il fourni à saint Paul le terme συνείδησις, que celui-ci emploie souvent dans ses épîtres, tantôt au sens psychologique, II *Cor.* IV, 2; V, 11, tantôt au sens moral, I *Tim.* I, 5, 19? Mais Paul se servait d'un terme que l'on trouve chez plusieurs écrivains grecs. Ménandre (1) fut le premier à l'employer. Pour tous les mortels, dit-il, la conscience est un Dieu. Chrysippe, d'après Diogène Laerce, VII, 85, donne à ce terme le sens de conscience de la conservation pour tout être vivant. Au sens de conscience du bien et du mal le terme est dans Thucydide, 8, dans Denys d'Halicarnasse, VI, 825, 15, dans les Septante ; *Eccl.*, X, 20 ; *Ecclesiast.*, XLII, 18 ; *Sagesse*, XVII, 11, où il signifie pensée, réflexion. Est-ce que saint Paul qui l'emploie quelquefois dans ce sens ne l'aurait pas emprunté aux Septante?

S'il y a eu influence stoïcienne dans l'usage que Paul fait de cette expression : la bonne conscience, elle ne pourrait être marquée que par l'adjonction de ἀγαθή à συνείδησις, ainsi que le fait Athenodoros et que l'aurait déjà fait Socrate d'après Stobée, *Floril.* 24, mais l'expression est tellement naturelle que saint Paul a pu la trouver sans l'emprunter à qui que ce soit. Et cela d'autant plus qu'elle lui est indiquée par l'idée qu'il se forme des diverses sortes de conscience. Il distingue la conscience bonne, ἀγαθή, pure, καθαρά, et par opposition la conscience cautérisée, κεκαυτηριασμένη et entre celles-ci il parle de la conscience faible, ἀσθενής.

De plus, Paul a donné à ce terme συνείδησις, une extension que le stoïcisme n'avait pas connue. Pour celui-ci le terme était simplement moral ; Paul lui a donné aussi un sens religieux : Je sers Dieu avec une conscience pure, dit-il à Timothée dans sa seconde lettre, 1, 3. Sa conscience est sous l'influence de l'Esprit-Saint, *Rom.* IX, 1. La conscience de Paul est donc éclairée par l'Esprit-Saint lequel est son principe de vie. Elle est son guide devant Dieu : Hommes frères, dit-il aux membres du sanhédrin, c'est en toute bonne conscience que je me suis conduit devant Dieu, *Act.* XXIII, 1 ; XXIV, 16. Le mystère de

(1) Fragm. 654 ; édition Didot, p. 103.

Digitized by Google

la foi doit être conservé dans une conscience pure, I *Tim.* III, 9; la charité procède d'un cœur pur et d'une bonne conscience et d'une foi sincère, I *Tim.* I, 5. On peut donc dire avec vérité que pour Paul la conscience est l'écho de la voix de Dieu dans l'homme. Si donc il a emprunté à la philosophie grecque le terme συνείδησις, au sens de conscience morale, il l'a employé, il est vrai, quelquefois dans le même sens, mais on doit reconnaître qu'il en a d'autres fois profondément modifié la signification.

Paul a aussi employé très fréquemment, 21 fois, le terme νοῦς et ses dérivés ; mais il en change quelquefois le sens. Pour lui, comme pour les classiques, le νοῦς est l'organe de la connaissance, du jugement, de la pensée morale, il est aussi la conscience morale. En outre, d'après saint Paul, il peut être renouvelé sous l'action de l'Esprit de Dieu, *Rom.* XII, 2, mais il est aussi influencé par la chair, *Col.* II, 18, au lieu d'être éclairé par l'Esprit.

On établit aussi un parallèle entre la doctrine stoïcienne du πνεῦμα, force de l'univers et support de tous les germes et puissances de la vie, souffle de la divinité, imprégnant toutes choses et la doctrine paulinienne du πνεῦμα. L'âme humaine, d'après les stoïciens, se comporte par rapport à l'âme du monde comme la partie envers le tout. L'âme de chacun est représentée comme l'image de l'âme primitive. Le πνεῦμα chez saint Paul est tout autre chose, et surtout n'implique pas une sorte de panthéisme comme chez les stoïciens. De plus, pour le stoïcien, l'esprit, c'est l'âme raisonnable ; pour Paul, l'esprit se surajoute à l'âme et finit à la résurrection par la remplacer. Même divergence dans l'idée du destin. Les stoïciens regardent l'univers comme un enchaînement de causes et d'effets naturels déterminés, où l'homme trouve sa place ; pour saint Paul, la prédétermination provient uniquement de la volonté de Dieu.

Dans l'épître aux Romains, saint Paul enseigne que Dieu peut être connu par les lumières naturelles de la raison, I, 19-21, que la loi morale est écrite dans le cœur de l'homme, que la conscience lui rend témoignage, II, 14, 15 : « Quand les païens, qui n'ont pas la foi, font naturellement les choses de la loi, ils se tiennent lieu de loi à eux-mêmes. Ils montrent,

Digitized by Google

en effet, que l'œuvre de la loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience rendant aussi témoignage ». De même les stoïciens avaient enseigné que le droit et la justice étaient naturels à l'homme, que la loi divine était la règle supérieure, que la loi était la raison inculquée dans l'homme, laquelle ordonnait ce qu'il fallait faire et défendait ce qu'il ne fallait pas faire. Nous reconnaissons que l'enseignement de saint Paul se rapproche des doctrines stoïciennes sur ce point, mais était-il nécessaire qu'il ait connu celles-ci pour avoir des idées qui sont du domaine commun de la raison? Il aurait même pu en trouver d'analogues dans les prophètes et en particulier dans Jérémie. En somme, ressemblance n'implique pas dépendance.

Lightfoot croit que Paul a pu trouver dans la langue stoïcienne des expressions très propres à décrire certains aspects des devoirs et des combats intérieurs du chrétien, expressions dont il a modifié le sens pour les adapter à la vie du fidèle. Mais ces expressions étaient-elles bien la propriété particulière du stoïcisme et n'étaient-elles pas plutôt du domaine commun de la langue grecque? Les stoïciens et saint Paul leur ont donné, chacun de leur côté, le sens qui s'adaptait à leurs enseignements.

L'apôtre, dit-on, devait connaître la littérature et la philosophie stoïcienne, ainsi qu'il ressort de son discours à l'Aréopage, tout imprégné de philosophie stoïcienne et où il cite un passage de l'hymne du philosophe stoïcien Cléanthe. Paul n'avait pas eu à s'initier à la philosophie stoïcienne pour connaître des idées courantes à cette époque et qu'il a pu d'ailleurs trouver dans la Bible. Quant au vers cité, il était passé à l'état de proverbe, puisque nous le rencontrons dans Epiménide, Aratus et Cléanthe.

Lightfoot observe encore que le portrait du sage stoïcien a fourni à Paul des traits pour celui du chrétien parfait. En réalité, s'ils ont des vertus communes, ce qui devrait être puisque tous deux sont décrits comme représentant un idéal, il y a entre eux une différence profonde : le stoïcien atteignait à son plein développement par ses propres forces, le chrétien, au contraire, devenait parfait par son union avec Jésus-Christ qui vivait en lui.

Digitized by Google

Nous devons conclure que s'il y a entre saint Paul et le stoïcisme quelques ressemblances d'expressions ou même d'idées, l'esprit de leurs doctrines est totalement différent chez l'un et chez l'autre ; non seulement il n'y a pas ressemblance ou rapprochement, il y a plutôt antagonisme.

Voici le jugement que porte Feine (1) sur la question des rapports entre Paul et les stoïciens : « Quand on lit les écrits de Paul en même temps que ceux de Sénèque ou d'Epictète on se sent souvent effleuré par des pensées apparentées, plus souvent cependant on sent la différence de la direction de l'esprit. Ici, l'Evangile, là, la sagesse de la vie ; ici, la puissance de Dieu, là, l'humanité ; ici la prédication d'une puissance de vie qui nous élève au-dessus de nous à une liberté qui dépasse ce monde, là une doctrine de l'épanouissement des puissances et des vertus inhérentes à l'homme. La doctrine de Paul sur Dieu a des rapports profonds avec la doctrine de Platon et de Philon et cependant elle est orientée tout autrement que celle-ci. De l'examen de la croyance en Dieu de Paul, il ressort que ce que Paul sait dire de plus profond sur Dieu repose dans son expérience du salut, atteint en Jésus-Christ, et rien de cela ne peut se trouver chez Platon ou Philon. Les pensées fondamentales sur la piété et la moralité, dominantes dans la culture gréco-romaine, manquent presque complètement chez Paul, répondant à ce fait qu'il rejetait la philosophie comme doctrine de vie. » Ses doctrines sur ce point ont d'autres fondements.

III

Nous ne reconnaissons donc pas que le stoïcisme ait exercé une influence quelconque sur la pensée de saint Paul et nous soutenons que, quoi qu'on en ait dit, il est de même indépendant d'autres doctrines philosophiques grecques, malgré quelques ressemblances que nous devons qualifier d'extérieures. Passons-en quelques-unes en revue.

(1) *Theologie des Neuen Testaments*, p. 244, Leipzig, 1911.

Digitized by Google

Nous rencontrons dans Platon une expression « l'homme intérieur » que Paul a aussi employée, mais en en modifiant la signification. Pour lui, l'homme intérieur est opposé à l'homme extérieur ; dans cette expression il englobe le νοῦς, le πνεῦμα, la καρδία. L'homme intérieur c'est donc d'abord l'âme ou la raison envisagée au point de vue naturel, et, en ce sens, il peut être régénéré : Je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur, *Rom.* VII, 22, mais ce peut être aussi la nature intellectuelle, enrichie des dons du Saint-Esprit et alors c'est l'homme régénéré. Que les Ephésiens, III, 16, soient fortifiés avec puissance par l'Esprit de Dieu quant à l'homme intérieur. Si notre homme extérieur se détruit, notre homme intérieur se renouvelle de jour en jour, II, *Cor.* IV, 16. Ici encore il est question de l'esprit de l'homme pénétré et sanctifié par l'Esprit de Dieu. Nous sommes, on le voit, bien loin de l'expression platonicienne qui désignait par « l'homme intérieur » simplement la nature intellectuelle et morale de l'homme.

Remarquons encore qu'il y a un désaccord profond entre la doctrine platonicienne de l'immortalité de l'âme et celle de saint Paul sur la résurrection. Le platonicien désire la délivrance de l'âme emprisonnée dans le corps et pour lui l'antithèse est entre l'âme et le corps ; Paul veut la délivrance de toute la personnalité humaine et pour lui l'antithèse est entre le corps pneumatique et le corps psychique, entre le corps glorieux et le corps corruptible. Pour Paul, le corps n'était pas comme pour Platon, la prison de l'âme. Paul croyait le corps nécessaire à l'être humain puisqu'il enseignait que le corps psychique serait transformé pour être un corps pneumatique. Si, II *Cor.*, V, 1-4, il gémit d'être dans son corps, c'est parce qu'il désire être revêtu de son corps céleste pour vivre avec Jésus-Christ.

On a signalé aussi un rapppochement entre Platon et saint Paul dans leurs vues sur Dieu manifesté par la création. Des œuvres de Dieu, du monde et de son ordre merveilleux, Platon, Chrysippe et les stoïciens concluent à la grandeur et à la sagesse de Dieu. Or, saint Paul enseigne, *Rom.* I, 20, que les choses invisibles de Dieu se voient comme à l'œil depuis la création du monde, étant considérées dans ses ouvrages, savoir sa puis-

Digitized by Google

sance éternelle et sa divinité. Mais l'apôtre n'a-t-il pas plutôt trouvé cette pensée dans le livre de la Sagesse, XIII, 1? Insensés par nature, tous les hommes qui ont ignoré Dieu et qui n'ont pas su par les choses visibles s'élever à la connaissance de celui qui est, ni par la considération de ses œuvres reconnaître l'ouvrier. Cf. encore *Sagesse*, XIV, 22-31.

D'après James Adam la conception que Platon et Paul avaient de l'homme, était identique. Le πνεῦμα chez Paul correspondait au νοῦς de Platon; chez tous les deux, c'est le principe élevé qui met l'homme en rapport avec Dieu. Le terme σάρξ chez Paul a le même sens que le σῶμα chez Platon et désignent tous deux le principe inférieur en lutte chez l'homme contre le supérieur. Nous pensons que ces termes n'ont pas exactement le même sens chez Paul et chez Platon; la différence vient surtout de ce que le premier se plaçait au point de vue moral, tandis que le second se plaçait au point de vue métaphysique. C'est plutôt d'ailleurs à l'Ancien Testament que Paul a emprunté ses conceptions anthropologiques.

On a insisté sur ce point et Baur, Lüdermann, Pfleiderer, Holsten, Heinrich ont soutenu que Paul avait emprunté aux philosophes grecs l'essentiel de son anthropologie, en particulier son antithèse entre la chair et l'esprit. Mais ils ont plutôt affirmé que prouvé. «Le dualisme grec, dit Holsten, est à la base des éléments décisifs de la pensée de Paul et transparaît dans une série de traits individuels ». Böhlig croit que le dualisme psychologique de Paul, tel que nous le trouvons dans *Romains*, VII, 14, a pu lui être suggéré par le stoïcien Poseidonios, ou plus probablement par le disciple de celui-ci, Athenodoros de Tarse. On ne nous donne pas les textes de ces auteurs, mais il n'est pas nécessaire de recourir à eux pour retrouver une idée que nous rencontrons chez plusieurs écrivains de l'antiquité : OVIDE, *Mét.*, VII, 19 ; Video meliora proboque, deteriora sequor, et aussi TÉRENCE, *Eunuchus*, I, 1 : Me miserum sentio et taedet, et amore ardeo et prudens, sciens, vivus, videnque pereo, nec quid agam scio. Cf. HORACE, I, *Epître* VIII. Cette idée était donc du domaine commun et d'une vérité psychologique telle que Paul a pu la découvrir par son expérience propre, sans être obligé de l'emprunter à qui que ce soit.

Digitized by Google

Observons d'ailleurs que l'apôtre n'applique pas cette antithèse à l'homme naturel, mais s'en sert dans un sens moral et religieux, absolument étranger à la pensée grecque. Actuellement, les critiques sont d'accord pour refuser de voir l'influence de la Grèce dans la psychologie de saint Paul. Et, en effet, comment de la dichotomie grecque : âme, corps, aurait-il pu arriver à sa trichotomie : esprit, âme, corps?

Passons à un autre ordre d'idées. Saint Paul aurait-il emprunté au pessimisme grec son désir de la mort? L'affirmer serait méconnaître les différences profondes qui existent entre la cause de ces deux sentiments. Le pessimiste grec ou romain souhaitait la mort par dégoût de la vie qui n'avait comblé aucune de ses aspirations ; Paul désirait quitter son corps pour habiter avec le Seigneur, II *Cor.* v, 2. En tout ce passage la pensée de l'apôtre est dominée par l'idée de la présence ou de l'absence du Seigneur. Il ne souhaite pas d'être dépouillé de son corps, mais d'être revêtu de sa demeure spirituelle, de son corps glorifié, car la mort lui est un gain, *Phil.* I, 21, et ce qui est mortel est absorbé par la vie. Pour un stoïcien, la mort c'était l'anéantissement définitif ; pour Paul, c'était la vraie vie, la vie dans le Christ.

Se basant sur le passage de la seconde épître aux Corinthiens, v, 1-8, précédemment cité et d'un autre de l'épître aux Philippiens, I, 21-23, Pfleiderer soutient qu'ici Paul a abandonné l'idée d'un état intermédiaire du corps vivant dans le sheol entre la mort et la résurrection. Paul aurait cru, d'après lui, que son âme, débarrassée des liens du corps, irait immédiatement en présence du Christ pour habiter avec lui. Or, cette croyance dérive de l'enseignement de la philosophie grecque sur l'immortalité de l'âme et n'a aucun rapport avec la doctrine pharisienne de la résurrection des corps.

Observons que, dans ces passages, il n'est pas question de l'âme vivant seule, non revêtue de son corps, auprès du Christ; cette conception n'est pas paulinienne. D'après Paul, nous avons dans le ciel une maison éternelle, qui n'est point faite par la main des hommes, et c'est de cette demeure céleste qu'il désire être revêtu. Bien que la pensée de l'apôtre ne soit pas très claire, elle est certainement en opposition avec l'idée

Digitized by Google

grecque de l'immortalité seulement de l'âme. Il nous semble que Paul a voulu dire qu'il désirait être encore vivant dans son corps au moment de la parousie du Seigneur, afin de subir cette transformation qui le revêtirait de son corps pneumatique, pour qu'il ne restât pas nu dans l'état intermédiaire entre la mort et la résurrection, s'il mourait avant la parousie.

Teichmann a poussé la théorie de Pfleiderer à ses dernières conséquences, et soutenu que Paul, sous l'influence de la philosophie grecque, avait abandonné, dans ses dernières épîtres, la doctrine de la résurrection des corps et même celle du retour du Seigneur sur la terre. Les essais de preuves qu'il donne pour étayer son hypothèse nous ont paru plus que faibles.

Voici encore deux idées que, dit-on, saint Paul aurait empruntées à la Grèce ou à Rome. Ramsay soutient que les enseignements de l'apôtre sur la liberté du chrétien et sur la nécessité de l'éducation lui venaient de l'idée grecque de la liberté de l'individu et de l'organisation de l'éducation. En réalité, l'apôtre reproduisait une des idées fondamentales du Seigneur : la liberté spirituelle de l'homme et quant à la nécessité de l'éducation il la trouvait dans la pratique juive.

On fait aussi remarquer que la doctrine de l'adoption, υἱοθεσία, enseignée par l'apôtre, est d'origine gréco-romaine. Nous pensons qu'il y a eu ici simplement adaptation ou emploi d'un même terme ou d'une même idée que saint Paul a transformée. Chez les Romains l'adoption établissait un lien légal entre l'adopté et l'adoptant ; chez l'apôtre, elle formait entre Dieu et le chrétien une filiation analogue à celle de Dieu et de Jésus-Christ : « Dieu, dit-il aux Galates, IV, 4-6, a envoyé son Fils afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi et afin que nous reçussions l'adoption et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, lequel crie, Abba, Père. » Il en est de même de nous : Nous avons reçu l'Esprit d'adoption par lequel nous crions : Abba, Père, *Rom.* VIII, 15; l'Esprit lui-même rend témoignage à notre Esprit que nous sommes enfants de Dieu, *ib.* 16. Cette filiation de l'homme à Dieu est beaucoup plus intime que la filiation purement légale de l'adoption romaine.

Digitized by Google

En résumé, nous devons reconnaître que saint Paul s'est servi des mêmes termes philosophiques que les Grecs, mais qu'il en a souvent profondément modifié la signification ; que, si quelquefois il se rapproche des idées grecques, c'est que celles-ci sont du domaine commun de la raison humaine ; enfin, que Paul n'a emprunté à la philosophie grecque aucune des doctrines que l'on a tenues jusqu'ici pour spécifiquement pauliniennes. Il peut y avoir quelquefois entre les doctrines de la philosophie grecque et celles des épîtres de saint Paul ressemblance, mais il n'y a pas dépendance et, d'ordinaire, il y a plutôt antagonisme que parenté.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

Une pénitente de Bossuet : Madame d'Albert [1]

Quand Bossuet prit possession de l'évêché de Meaux, le 8 février 1682, le plus considérable peut-être de ses diocésains était le monastère de Jouarre, de l'ordre de Saint-Benoît ; et d'ailleurs un diocésain qui refusait obéissance à son évêque. Il y avait cinq cents ans que jamais évêque de Meaux n'avait fait la visite canonique de l'abbaye. Plusieurs, à la vérité, l'avaient essayé ; mais ils avaient été repoussés avec pertes. Car on avait dans les archives une pièce authentique de l'an de grâce 1225, où un légat du Saint-Siège en France reconnaissait l'abbaye exempte de la juridiction de l'évêque. Sur les pièces officielles on écrivait « abbaye dépendant immédiatement du Saint-Siège » ; c'était le grand titre de gloire.

Comme le Saint-Siège était très loin, surtout à cette époque, les archives ne gardaient le souvenir d'aucun acte de juridiction qu'il eût exercé : pratiquement Madame l'abbesse ne relevait que d'elle-même.

Celle de l'époque, Henriette de Lorraine, s'octroyait les plus larges dispenses. Il y avait deux ans que cette religieuse « cloîtrée » n'avait pas mis le pied dans son monastère ; étant d'ailleurs fort honnêtement accompagnée, à la cour et à la ville, par plusieurs de ses religieuses. Comme elle avait cent mille livres de rente, elle ne regardait pas à la dépense ; et

(1) Conférence faite aux Facultés catholiques de Lyon, le 30 janvier.

Digitized by Google

comme elle était loin, elle n'entendait pas les plaintes des fournisseurs qui n'étaient jamais payés, ni les menaces du boucher qui refusait la viande.

Cependant s'il y avait bien à reprendre sur le soin qu'elle avait des corps, il faut lui rendre cette justice qu'elle n'était pas sans souci des âmes. Car elle avait un vicaire général ; elle avait aussi un official et promoteur : tous deux tenant d'elle leur juridiction, comme tenaient d'elle leurs pouvoirs le curé de la paroisse et les confesseurs et prédicateurs du lieu. Cette juridiction épiscopale dans une femme dérangeait un peu les idées hiérarchiques de M. de Meaux. « L'on prétendra, disait-il dans le Mémoire présenté par son avocat au Parlement, que les femmes, qui ne sont pas seulement capables d'allumer les cierges dans l'église, qui n'ont leur place qu'à l'extrémité de la nef, pourront monter jusqu'au sanctuaire, en chasser l'évêque, et y prendre sa place ; qu'une abbesse sera le pasteur d'un peuple, le prédicateur et le confesseur, contre le précepte de l'Apôtre qui lui enjoint de se taire dans l'église: *docere autem mulieri non permitto... sed esse in silentio* (1)! »

Bossuet ne se laissa pas impressionner par la sentence du légat; car, disait-il, il a excédé son pouvoir, en allant contre les constitutions contraires de deux papes. Un des moyens juridiques qu'il fait valoir nous intéresse particulièrement : cette sentence a été rendue sans que les parties intéressées y aient été appelées. L'archevêque de Sens, alors métropolitain de Meaux, y avait intérêt, parce que l'appel de l'évêque de Meaux ressortirait devant lui. Le Primat de Lyon y avait aussi intérêt, parce que l'appel du métropolitain de Sens se relève devant lui. » Je dis cela à l'usage de ceux qui sont, comme moi, orgueilleux d'être Lyonnais.

Bossuet prit son temps. Il en est de ces vieux abus que les siècles n'ont pas touché, comme des pierres moussues sur le bord des chemins; il faut s'attendre, quand on les remue, à éveiller un nid de vipères. Huit ans après son arrivée à Meaux, Bossuet se crut en mesure de solliciter un arrêt du Parlement

(1) Mémoire pour messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, contre dame Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre.

Digitized by Google

pour rentrer en possession de l'exercice de ses droits. L'arrêt fut rendu le 26 janvier 1690.

Le 25 février suivant, à quatre heures du soir, l'évêque se présentait à la porte du monastère, en « camail et rochet », accompagné du promoteur, du trésorier de l'évêché, et de son secrétaire. La porte extérieure fut « ouverte par un Suisse habillé de vert » (1). A la porte du tour, il dit à la tourière d'aller avertir la prieure, en l'absence de l'abbesse, qu'il venait « faire la visite conformément à » ses « ordonnances et mandements », et qu'elle devait assembler la communauté au parloir « pour recevoir » ses « ordres ». La tourière partit, et ne revint pas.

L'évêque, las d'attendre, alla frapper à la porte de clôture. La petite grille s'ouvrit ; la prieure parut. Il déclara que « conformément aux saints canons et notamment aux décrets du saint Concile de Trente », il venait faire la visite ; et elle, déclara qu'elle dépendait « de Notre Saint-Père le Pape ». Le promoteur alors se mit en devoir de prendre des réquisitions pour que la porte fût ouverte « sur les peines de droit. » Mais pendant qu'il prenait ses réquisitions, la grille s'était refermée, et la prieure avait disparu « sans attendre de nouveaux ordres ». Et l'évêque retourna à son logement pour « de tout ce que dessus délibérer ».

Le 2 mars, à une heure du soir, il revint muni d'un bon arrêt du Parlement pour forcer la porte, et accompagné du lieutenant-général de Meaux. Même Suisse vert ; même tourière ; et même refus. Mais au premier geste des ouvriers, la porte fut ouverte par deux religieuses, qui laissèrent passer, refermèrent la porte, et s'enfuirent. Dans les couloirs, l'évêque rencontra une Sœur; elle n'avait pas l'air hostile ; il en fut si touché qu'il écrivait deux ans après: « Notre lettre du 18... a fait, ma Fille, une grande plaie dans mon cœur, en m'apprenant la mort de notre chère Sœur des Archanges. C'est la première que je rencontrai avec un visage soumis et content en entrant à Jouarre » (2).

(1) Procès-verbal de visite. Extrait des registres de visite du diocèse de Meaux.

(2) Lettre à Mme de Luzancy, 19 février 1692.

Digitized by Google

Elle le guida ; il frappa à la porte des cellules; et bientôt vingt-trois religieuses se trouvèrent réunies dans la « salle de communauté ». Il expliqua sa conduite, par les décrets des conciles ; puis, comme le demande la visite canonique, il reçut et entendit chaque religieuse en particulier.

C'est là qu'il rencontra Madame d'Albert, que la timidité de sa conscience avait retenue, pendant ces journées mémorables, avec les autres, mais qui lui venait persuadée, émue, soumise de toute son âme. Elle se révéla à lui comme une âme qui attendait du secours ; elle l'accueillit comme la réponse de Dieu à ses prières, et le supplia de se charger de sa conscience. Il l'appelle dans la suite « ma chère et première Fille »(1). Et je sais bien que ce mot peut s'entendre d'une priorité de temps ; mais il s'en sert trop souvent, quand elle lui avoue sa crainte de lui être à charge, pour que nous n'y voyions pas aussi une pensée de prédilection dont il la réconforte. Il me semble que c'est de toutes les âmes qu'il eut sous sa conduite celle qui eut le plus de communication avec son âme.

I

Henriette d'Albert de Luynes était la petite-fille du connétable de Luynes qui, de concert avec Vitry, se défit à coups de pistolet de Concini ; et de cette duchesse de Luynes, puis de Chevreuse, cette aventurière, cette frondeuse, qui fit tourner tant de têtes en son temps, et encore, du nôtre, celle de Victor Cousin ; et qui même en fit tomber quelques-unes, s'il est vrai qu'elle poussa Chalais et de Thou contre Richelieu. Voilà de qui était petite-fille celle que Sainte-Beuve a nommée « une âme que la nature avait faite tremblante comme la colombe, et en qui Port-Royal avait cultivé dès l'enfance ce principe de gémissement et d'effroi » (2).

Il faut bien dire que son père ne tenait guère du connétable. La mère Angélique Arnauld l'appelait « le généralissime de

(1) Lettre à Mme d'Albert, 22 janvier 1691.
(2) Port-Royal, t. IV, p. 125.

Digitized by Google

l'armée de Dieu ». Pendant la Fronde des princes, retiré dans son château de Vaumurier, à quelques pas de Port-Royal des Champs, il s'occupait de fortifier le monastère des religieuses, et d'exercer une petite garnison improvisée, pour le cas d'une incursion militaire. Mais il préférait philosopher avec M. de Sacy ou Pascal. Racine a dit de lui, qu'il avait « un très beau génie pour la traduction ». C'est un terme bien magnifique pour un si modeste talent. Du moins Racine aurait pu — lui dont la femme ne savait pas ce que c'est qu'un vers —, lui envier cette supériorité, c'est que Madame de Luynes lisait les traductions de son mari. — Et oui, Louis Racine affirme qu'un jour sa mère poussa la curiosité jusqu'à lui demander ce que c'est que rimes masculines et féminines. A quoi, il répondit qu'elle avait manqué une longue occasion de s'en informer auprès d'un bon maître, qui n'était plus. Elle avait passé vingt-deux ans avec son mari, sans aucun désir de le savoir. N'allez pas l'en mésestimer. Et qui sait? Elle n'éprouvait peut-être le besoin de parler de ces choses que parce qu'elle ne l'avait plus. Il ne faudrait pas me pousser beaucoup pour me faire dire que c'est touchant. En tous cas, c'est un fait : ce mariage a fait l'admiration des contemporains par son intimité ; et Mme Racine ne savait des pièces de son mari que les titres, parce que ses amis en parlaient dans son salon.

Donc, Mme de Luynes lisait les traductions de son mari. C'étaient des traités de piété des Pères de l'Eglise. Et, en mourant, à vingt-sept ans, de la naissance de deux jumeaux, elle disait avec ardeur ces mots qu'il avait extraits pour elle de saint Augustin : « Oh ! éternellement aimer ! » « Oh ! ne jamais mourir ! » « Oh ! toujours vivre ! »

On comprend chez une enfant née à ce foyer et de cette femme, l'affinement de la conscience, l'ardeur de l'âme et le goût de Dieu. Henriette-Thérèse était née le 13 septembre 1647. Elle n'avait que deux ans quand elle fut placée, avec son aînée, Marie-Louise, à Port-Royal de Paris, où les religieuses donnaient l'instruction aux petites filles, tout comme les solitaires tenaient école pour les garçons.

Les études d'ailleurs n'étaient pas très différentes pour les uns et pour les autres. On ne croyait pas alors qu'il y eût au-

Digitized by Google

cun pédantisme pour une jeune fille à étudier le latin. Mme d'Albert le savait. Et comme elle avait hérité quelque chose du « beau génie » de M. de Luynes « pour la traduction », nous verrons qu'elle a beaucoup feuilleté les Pères de l'Eglise. Cela ne doit pas diminuer une femme. Même elle avait quelque désir de se mettre ou remettre à l'étude du grec ; mais son directeur ne l'approuva pas. En somme Bossuet n'aurait pas blâmé le baccalauréat des jeunes filles ; mais il n'aurait pas choisi pour elles la section A.

Seulement il faut voir comme les programmes étaient intelligemment faits. Quand on demandait à des jeunes filles de lire Tite-Live, on admettait qu'elles restassent indifférentes aux rapports du sinus et du cosinus d'un arc ; parce que le véritable profit pour l'intelligence est de pénétrer en profondeur pour atteindre, ne fût-ce qu'en un point, la pensée des maîtres, et non pas de courir légèrement à la surface de tout. Mme d'Albert fut chargée elle-même plus tard des pensionnaires de Jouarre ; voici le programme d'études que lui propose Bossuet. « Vous pouvez apprendre à ces demoiselles ce que vous savez d'arithmétique, de la carte et de l'histoire. Le blason est moins que rien ; mais aussi on le peut apprendre en peu de temps, et je ne haïrais rien tant qu'un attachement pour cela, où il n'y a que vanité. Il n'y a nul inconvénient de leur faire lire l'histoire romaine, soit dans les originaux (ainsi Tite-Live, César...,) ou dans Coeffeteau. Pour le latin, vous pouvez ajouter aux lettres de saint Jérôme les histoires de Sulpice Sévère. Bannissez, en toutes manières, les chansons d'amour ; ne souffrez pas qu'on nomme ce nom en votre présence... Parlez humblement, mais franchement, à Madame (l'abbesse) là-dessus. Dites-lui que tout le monde n'est pas comme elle d'une innocence inaltérable (1). » Je suis bien sûr que Mme d'Albert n'aura pas fait à son abbesse la dernière partie de la commission, où elle aurait pu si aisément, sans que Bossuet l'ait voulu, y voir une petite malice.

Rappelez-vous l'histoire troublée de Port-Royal au moment où Henriette d'Albert y était pensionnaire. Les femmes aux-

(1) Lettre à Mme d'Albert, 30 septembre 1695.

Digitized by Google

quelles ces enfants étaient confiées s'appellent Angélique Arnauld, que Sainte-Beuve juge « très supérieure au grand Arnauld » son frère ; sa sœur, la mère Agnès de Saint-Paul... La première Provinciale éclate le 23 janvier 1656 au beau milieu des discussions de la Sorbonne sur les lettres où Arnauld niait que les propositions condamnées fussent dans le livre de Jansénius. La communauté toute gagnée au jansénisme était en haleine. Le 24 mars, la nièce de Pascal, Marguerite Périer, qui était une compagne d'Henriette d'Albert, et du même âge, fut guérie par le contact d'une épine de la Sainte Couronne. C'était, disait-on, Dieu qui prenait parti ; et les cris de triomphe de Pascal ne sont que l'écho de l'exaltation qui régnait au monastère. On s'y préparait à souffrir persécution pour ce qui paraissait avec évidence la vérité ; on y parlait du martyre. Le 23 avril 1661, le lieutenant civil Daubray vint notifier l'ordre du roi de renvoyer dans les trois jours toutes les pensionnaires. Ces enfants s'attachaient à leurs maîtresses en poussant des cris. Marie-Louise de Luynes demanda à prendre l'habit pour rester, à titre de novice. Mais on dispersait les novices comme les pensionnaires. Et toutes deux passèrent au monastère de Jouarre, dont leur tante Henriette de Lorraine, était abbesse. Mais vous devinez le souvenir, l'ébranlement que durent laisser ces années d'enfance, toutes pleines de l'impression du miracle et de discussions exaltées, chez cette jeune fille de quatorze ans.

Trois ans après, elle prenait l'habit, et ce fut Bossuet qui prêcha. Il était appelé à titre de prédicateur célèbre, uniquement. L'évêque de Dax avait fait le sermon de vêture de Marie-Louise, le 7 mai 1664 ; et lui, il parla pour la vêture d'Henriette-Thérèse, le lendemain. Il développa cette pensée que « la virginité chrétienne consiste en une sainte séparation et en une chaste union » (1). Nous avons vu comment vingt-cinq ans après, il la retrouvait ; et ce sermon, dont ils parlèrent souvent, prit alors pour eux le sens d'une première attention providentielle.

(1) Sermon sur la virginité, 8 mai 1664.

Digitized by Google

II

Bossuet était à peine rentré à Meaux, après la mémorable visite de l'abbaye, qu'il reçut une lettre de Mme d'Albert. Elle l'informait des impressions, se faisait auprès de lui l'interprète de plusieurs religieuses qui l'en avaient chargée ; et surtout, parlant pour elle-même, elle lui disait le bienfait qui était entré dans sa vie avec lui. Il répondit par une lettre datée de Meaux le 10 mars 1690. C'est la première des 280 lettres qu'elle avait conservées, et que nous possédons. Quand elle mourut elles passèrent aux mains de sa sœur, Mme de Luynes, qui les joignit à celles que le prélat lui avait écrites à elle-même. Le neveu de Bossuet les lui fit demander pour les publier ; mais jamais elle n'y consentit, et répondit que quand elle serait morte, on les trouverait.

Je la comprends. Elle n'était pas de ceux à qui il tarde de se faire gloire de leurs relations en livrant au public des lettres confidentielles. Ces souvenirs lui étaient trop doux, pour penser seulement qu'ils fussent glorieux.

Ne vous semble-t-il pas que la mort même ne peut pas éteindre tout d'un coup dans ces confidences l'émotion de la vie, et que la pudeur du sentiment doit les protéger longtemps encore contre les regards avides des hommes? Peu à peu le temps enlève aux physionomies, si je puis dire, toute couleur de sang. Un jour vient, où ce ne sont plus que des âmes qui parlent à notre âme : nous pouvons nous approcher alors, et écouter.

C'est toute sa vie que Mme d'Albert met sous la conduite de Bossuet. Elle lui écrit à peu près tous les jours de longues lettres, d'une écriture facile à lire, mais dont les lignes se pressent et les mots se serrent à la fin de la dernière page, car elle a toujours encore à dire. Et naturellement, lorsque la confiance est devenue telle que causer ou écrire c'est penser tout haut, la conversation ne peut pas se satisfaire, elle reste toujours sur sa faim.

Digitized by Google

Vous me direz : vous avez vu les lettres de Mme d'Albert, car vous en parlez avec beaucoup de précision? Il n'en existe point ; mais je les ai vues, oui, à travers les lettres de Bossuet. Il ne gardait pas en général les lettres qu'elle lui adressait : elles étaient trop mêlées de choses de conscience, pour qu'il voulût les exposer à tomber sous d'autres regards.

Mais que ne donnerions-nous pas pour les pouvoir lire ! Une place y est prise par les événements de Jouarre. Il ne faut pas croire que l'abbesse, dépossédée de son exemption, et contrainte par la menace des censures de réintégrer sa maison, ait abandonné la partie. Le monastère avait une redevance annuelle de dix-huit muids de blé, à l'évêché : trois cent vingt-quatre hectolitres, c'était une affaire de deux mille livres. Elle contesta devant les tribunaux qu'elle dût désormais cette redevance servie, disait-elle, aux évêques de Meaux comme compensation de leur juridiction. Mais du moment qu'il la reprenait, elle gardait son blé. Bossuet répliquait que ce serait une belle opération pour des évêques, d'avoir vendu un pouvoir spirituel pour du blé ; que l'Eglise appelait cela simonie ; qu'il n'y avait donc aucune corrélation entre l'exemption et la redevance. Il y tenait : « Je vous avoue, Monsieur, à la vérité, écrivait-il à son avocat, que je suis de l'humeur de ceux qui préfèrent aux biens temporels les droits sacrés du caractère. Mais il ne laisserait pas de m'être fâcheux, en faisant le devoir de ma charge, d'avoir diminué le revenu d'un évêché aussi pauvre que le mien, et d'être noté par mes successeurs comme un homme qui aurait fait (si vous me permettez de parler ainsi) une fondation à l'envers » (1).

Imaginez l'embarras de Mme d'Albert quand l'abbesse demanda à toutes ses religieuses de signer avec elle une requête au Parlement pour l'exonération de la redevance. Et surtout, en tête de cet acte, elle avait maintenu la formule de dépendance directe du Saint-Siège. Refuser, c'était un orage intérieur ; accepter, le pouvait-elle, et s'insurger contre lui? Elle le consulte. Et la réponse arrive, uniquement préoccupée d'elle. Il est bien vrai qu'il a défendu de prendre la qualité de « rele-

(1) Lettre à M. de Lamoignon, 18 avril 1692.

Digitized by Google

vant immédiatement du Saint-Siège », mais c'est à l'abbesse qu'il l'a défendu, plutôt qu'aux religieuses, qui ne doivent pas donner à leur supérieure un prétexte « de leur faire de la peine ». Quant à demander l'affranchissement de la redevance, il le « faut faire sans peine, et au contraire vous y offrir quand on « voudra » (1). Le voilà bien dans ce simple fait: il ne songe pas à créer des embarras à l'abbesse ; il ne craint pas de s'en donner à lui-même, pourvu qu'il les épargne à la conscience qu'il dirige. L'abbesse demandait la permission d'aller soutenir son procès. Il la lui refuse, et lui-même d'ailleurs ne bougea pas de Meaux. Elle menace de s'adresser à l'archevêque de Paris. Le métropolitain pourrait bien, en cette occasion, abuser de son pouvoir. « J'ai grand besoin, écrit Bossuet à Mme d'Albert, de savoir les mouvements qui se feront à Jouarre pour cela, si on se vante d'avoir un congé, si on est en état d'aller, si on se trémousse, pénétrez, et mandez-moi tout » (2). On se trémoussa si fort qu'il perdit son procès. Mme d'Albert lui écrivit aussitôt. « Votre lettre, lui répond-il, que je viens de recevoir, ma Fille, ne m'apprend rien de nouveau, en me marquant les sentiments que vous avez pour moi. Je les sais, et je les ressens... J'ai été fâché de cette perte par rapport à mon Eglise et à mes successeurs ; mais comme j'ai fait ce que je devais, je n'ai senti le coup qu'un seul moment ; et du reste, de très bonne foi, je ne sens pas seulement que j'aie perdu » (3).

Il y eut une autre grosse question, à propos de fèves. Pour assurer la liberté du vote des religieuses dans l'admission des novices et des professes, Bossuet voulait qu'il se fît à bulletin secret, au moyen de fèves blanches ou noires, au lieu d'un avis émis publiquement, et qu'on n'osait guère émettre s'il se trouvait contraire à celui de l'abbesse. Ce n'était plus Henriette de Lorraine, mais une Rohan-Soubise. Tout ce que la Cour avait de Rohan et de Soubise s'insurgea contre les fèves de M. de Meaux. Fénelon s'en mêla ; et puis « le P. Moret » ; mais surtout Mme de Soubise, la mère de l'abbesse, qui, écrivait Bos-

(1) Lettre à Mme d'Albert, 18 avril 1692.
(2) Id., 19 avril 1692.
(3) Id., 17 mai 1692.

Digitized by Google

suet, « se déchaîne contre moi » (1). Pendant ce temps, on rendait Mme d'Albert responsable de la résolution de l'évêque. « Toute ma peine consiste à voir qu'on semble vouloir rejeter sur vous la résolution où je suis ; mais je ne crois pas qu'on pousse si loin l'injustice contre vous, que de vous imputer une chose à laquelle vous n'avez aucune part » (2). C'est qu'elle ne pouvait souffrir qu'on le blâmât devant elle ; et sur ce sujet-là, elle le prenait vivement. « Laissez-moi blâmer, si l'on veut, sans vous animer à me défendre » (3).

Il n'y mettait aucune vanité de partenaire. « S'il ne fallait qu'un petit délai pour contenter la vanité de Mme de Soubise (la mère) qui, à quelque prix que ce soit, veut avoir le faible avantage d'avoir emporté quelque chose sur moi, je suis capable... » (4). Le manuscrit est interrompu ici. Il était très capable de compter pour peu de paraître perdre la partie, pourvu qu'il la gagnât. Car sur ce dernier point, il ne transigeait pas. « J'aurai d'autres choses à dire et à régler qu'on trouvera peut-être encore plus mauvaises que celle des fèves ; mais il faut que j'agisse selon Dieu, c'est-à-dire fort au-dessus des complaisances et de toutes les raisons humaines, pour ne point introduire un esprit mondain dans la maison de Dieu : tant pis pour ceux qui ne voudront pas se laisser conduire par cet esprit dégagé et supérieur à tout. Pour moi qui ne dois avoir dans l'esprit, surtout dans l'âge où je suis, que de tenir mon compte prêt pour le grand Juge, je ne puis avoir ici en vue que le bien et le plus grand bien » (5). A sa première visite, il porta une ordonnance. Quelques mois après, la première élection eut lieu avec des fèves. Tout le monde en sortit ravi. Mme de Luynes l'écrivit à l'évêque. La lettre qu'il lui répond(6) est si expansive que je devine qu'au fond il avait été très préoccupé. Il lui fait mille compliments ; cela ne trompe pas : il est content.

(1) Lettre à Mme d'Albert, 14 juin 1694.
(2) Id., 6 mars 1694.
(3) Id., 18 juin 1694.
(4) Id., 12 avril 1694.
(5) Id., 6 mars 1694.
(6) Lettre à Mme de Luynes, 13 janvier 1695.

Digitized by Google

Mme d'Albert lui avait été bien utile, en portant jusqu'à l'intérieur du monastère les raisons et les vues de zèle sur lesquelles il s'était toujours appuyé, en le tenant au courant des sentiments et des entreprises. Aussi, quand elle lui demande timidement s'il ne trouve pas ses lettres trop longues, il proteste : « Je vous prie, ma Fille, de vous désabuser une fois pour toutes de la pensée où vous êtes que vos lettres me fassent de la peine... [Elles]... m'ont été et me sont encore si utiles... » (1). Et puis, il dit le vrai mot. « Au surplus, il n'est pas question avec vous de m'être ou de ne m'être pas nécessaire. Vous m'êtes chère par vous-même ; et c'est Dieu même qui a fait cette liaison... » (2). Elle avait eu à souffrir pour lui, en toutes ces affaires, et c'est bien parce qu'il s'en rendait compte qu'il lui écrivait : « [L'amitié] est un soutien ; c'est quelquefois un martyre et une croix, et toutes les grâces chrétiennes y sont renfermées » (3).

J'ai dit qu'elle avait comme son père le goût de la traduction. Bossuet l'a beaucoup poussée à cet entretien de l'esprit. « Vous avez si bien fait parler saint Ambroise (4). » « Je vous renvoie le *Magnificat*, j'en suis très content. Vous avez pris un tour si naturel, qu'on ne peut point apercevoir que ce soit une version, tant tout y est droit et original (5). »

Un jour elle lui envoie un petit poème pieux sans lui dire qu'il soit d'elle ; « je soupçonnais, lui écrit-il, que c'était vous » (6).

Lui-même, il communiquait en toute confiance à Mme d'Albert ses poésies. Il les avait dans un portefeuille, sur son bureau, et son secrétaire l'a vu souvent y travailler. En voyage, à Versailles, quand il n'avait pas emporté de livres, il limait ses traductions des psaumes ou du Cantique des Cantiques. Mais jamais il n'a consenti à les laisser courir dans le public, mal-

(1) Lettre à Mme d'Albert, 18 avril 1692.
(2) Id , 24 octobre 1691.
(3) Id., 13 mai 1692.
(4) Lettres du 17 janvier 1692.
(5) Lettre du 30 décembre 1694.
(6) Lettre du 7 juin 1696.

Digitized by Google

gré l'insistance de ses filles spirirituelles : « Ne parlons point de me divulguer comme faisant des vers » (1).

Ce n'est pas qu'il n'eût une bonne idée de ses poèmes. Car il s'est cru poète, poète en vers, j'entends, car en prose, vous savez s'il le fut, sans y avoir jamais pensé. Il avait une tendresse secrète pour ces pièces rimées de son portefeuille ; il y revenait ; c'était son amusement, son penchant. Et pour tout dire, il lui semblait sentir l'inspiration le presser ; le cantique sortait comme de lui-même, et il en était l'auditeur ravi plutôt que l'auteur : n'est-ce pas là justement se croire poète? « Je ne fais des vers que par hasard, écrit-il à Mme d'Albert, pour m'amuser saintement d'un sujet pieux, par un certain mouvement dont je ne suis pas le maître... Il y a aujourd'hui huit jours, qui était le jour de l'Ascension, qu'il sortit, en voyant le lever du soleil, une hymne en français sur ce mystère que je voudrais que vous eussiez, et vous l'aurez, en effet, quand elle sera à son point (2). »

Nous l'avons cette hymne ; elle est médiocre. Je n'en citerai rien : nous ne prendrions aucun intérêt à voir trébucher le géant. L'idée est belle. C'est au matin de l'Ascension ; le soleil se lève resplendissant. Comme monte et rayonne le soleil, Dieu va monter et remplir les cieux de clarté. Voilà l'idée qu'il a sentie en lui, et qui l'a exalté. Mais dans la réalisation en sixains de sept syllabes, la pensée avorte dans la géhenne du vers. Tout simplement, ce n'est point le pas de son génie ; et dans une allure qui n'est pas la sienne il paraît emprunté, et se diminue.

Qu'on me pardonne, mais je ne puis m'empêcher de penser à Cicéron qui, lui, a été franchement ridicule, quand il s'est mis à chanter son consulat. Et Dieu sait s'il avait un tempérament d'orateur, et même l'âme d'un poète. Mais son tort était de vouloir imposer à sa pensée un autre vol que celui dont elle s'élançait tout naturellement de son âme.

Tout de même, est-ce assez curieux cette médiocrité poétique chez de grands poètes? Mais est-ce assez curieux, cette

(1) Lettre à Mme d'Albert, 7 juin 1696.
(2) Ibid.

Digitized by Google

hantise décevante du vers chez des écrivains par ailleurs admirables? Car combien n'en trouverait-on pas d'exemples dans toutes les littératures? César, savez-vous ce qu'il faisait dans son voyage de Rome en Espagne, où il allait écraser la dernière armée pompéienne? Un poème : « La route ». Tacite disait au siècle suivant : « César a fait des vers comme Cicéron, et il les a mis dans les bibliothèques. César ne fut pas un meilleur poète que Cicéron ; mais il fut un poète plus heureux, car il y a moins de gens qui savent qu'il a fait des vers » (1).

Ceci nous entraîne bien loin de Bossuet ; car justement il n'a jamais voulu que le public connût ses poèmes ; les feuilles manuscrites en étaient restées dans la famille de Luynes ; il les envoyait à Mme d'Albert, non comme une œuvre, mais comme un sujet d'édification ; ce n'était pas un poète qui cherchait des louanges ; c'était le directeur de conscience dans son désir de communiquer à une âme de pieux sentiments.

III

Car vous ne me reprocherez pas de ne vous avoir encore rien dit de la direction donnée par Bossuet à sa fille spirituelle. Je suis au contraire depuis longtemps au cœur du sujet, si vous voyez bien maintenant que toute la vie de Mme d'Albert était entre les mains de Bossuet.

Or ce qui me frappe dans cette direction spirituelle, c'en est le caractère de simplicité ardue. Cela vous déconcerte par la facilité de son abord, et par la sublimité où il vous emporte. Cela ressemble à son génie. La perfection telle qu'il l'entend prend ses assises sur la terre et vous élève jusqu'au ciel; c'est l'homme surélevé, mais c'est bien l'homme d'abord, loyalement.

Et c'est ici qu'il se sépare du quiétisme. C'est le temps où Mme Guyon, puis Fénelon, exercent leur influence. Les monastères en sont pleins, et Jouarre en particulier. Ce sont tou-

(1) Dialogue des Orateurs, c. XXI.

Digitized by Google

jours de nouvelles questions sur « l'état passif », sur « l'oraison de quiétude », sur la « foi nue », etc... Bossuet a de la peine à défendre ses filles contre la séduction de cette nouveauté qui, par sa subtilité même, sa notion recherchée et contrainte de la perfection, était de nature à tenter des âmes éprises de rareté.

Aimer Dieu d'un pur amour, d'après eux, ce serait l'aimer sans espoir pour soi, en se désintéressant du bonheur éternel. « Tant que je ne vous verrai point indifférente à la damnation, écrit Bossuet à Mme d'Albert, vous ne serez point du nombre des quiétistes que je réprouve (1). » « Non, ma Fille, assurément, ce n'est pas un acte d'amour-propre que de désirer de voir Dieu. » Ce désir de voir Dieu, cet instinct de rechercher notre bonheur en lui, d'abord c'est un fait légitime, et il ne veut pas qu'on le méconnaisse arbitrairement ; et puis c'est une force pour la vie chrétienne, et il ne veut pas qu'on mutile l'âme d'une de ses forces. Comme il va tout à l'heure lui demander un effort héroïque, il commence par avouer, par sauvegarder tout ce qui en elle est une énergie. Il veut que nous allions à Dieu avec tout notre être, afin d'y mieux aller.

C'est un soutien dans la lutte, que les attraits que Dieu nous donne pour le bien. Bossuet ne peut supporter que l'on mette l'âme en défiance contre un don si précieux à recueillir. « Les nouveaux mystiques se trompent ou ne s'entendent pas eux-mêmes, quand ils croient que les saintes délectations que Dieu répand dans les âmes soient un état de faiblesse, ou qu'il leur faille préférer les privations, ou que ces délectations empêchent ou diminuent le mérite. Vous avez raison de dire qu'on ne trouve point tout cela dans saint Augustin, et on ne le trouve pas dans saint Augustin, parce qu'il ne l'a pas trouvé dans l'Evangile (2). »

Et si dans l'émotion de son âme, on éprouve du soulagement à pleurer dans sa cellule sur les pieds de son crucifix, faudra-t-il refouler ses larmes, et s'en garder comme d'une illusion? On le prétend ; mais il répond à Mme d'Albert inquiète : « Je trouve qu'on parle beaucoup contre les larmes..., mais je ne sais que

(1) Fin décembre 1695, dans l'éd. Gaume.
(2) Lettre à Mme d'Albert, 12 octobre 1695.

Digitized by Google

répondre à saint Augustin, à tous les saints, à David, à saint Paul, à Jésus-Christ même. Il faut tâcher de les modérer quand cela accable le corps et fait du mal. Du côté de Dieu ordinairement, je n'y vois rien qui ne soit désirable (1). »

Retenir le baiser qui approcherait nos lèvres, et notre cœur, du crucifix ; nous défier de la saveur que nous trouvons au devoir ; briser de nos mains le ressort de l'espérance, bref, commencer par mutiler la nature et la laisser inerte sur le chemin, sous prétexte qu'elle aura plus de mérite à avancer, il y a vu un attentat ; et ne nous étonnons donc pas qu'il ait mis de la passion dans la lutte.

Le chemin est trop rude pour que son premier soin de guide ne soit pas de munir l'âme jalousement de tout ce qui sera pour elle une ressource et un soutien.

Et c'est bien aussi parce que le chemin est rude, qu'il fait la main du guide si douce. « Dieu est si bon, si bon encore un coup, si bon pour la dernière fois » (2), écrivait-il. Il l'a vivement senti, parce que lui-même était incomparablement bon. Mme de la Vallière le disait, et c'est vrai. Il y eut pour lui des périodes d'accablement, celle par exemple où Fénelon déclaré contre lui, et l'affaire du quiétisme portée à Rome, il lui fallut, avec toute la charge de son diocèse, fournir à l'inépuisable fécondité de cet adversaire terrible par sa promptitude et sa souplesse. Je ne l'ai jamais surpris dans l'intimité des lettres à se départir de sa douceur. Ce n'est pas lui qui se plaint ; ce sont ses correspondantes qui lui reprochent ses retards à leur répondre.

Une seule fois, je le vois qui gronde. Mme d'Albert avait une conscience délicate jusqu'au scrupule. Le scrupule qui est souvent, — ne le pensez-vous pas? — un excès de logique et tire des principes de la vie chrétienne des conséquences outrées, est efficacement combattu dans la mêlée de la vie par le besoin de vivre, et d'agir, et d'avancer. La vie ne s'embarrasse pas aux broutilles du raisonnement ; elle va, en marchant dessus, si besoin est. Mais au contraire, le silence du cloître, où

(1) Lettre à Mme d'Albert, 14 décembre 1693.
(2) Lettre à la sœur André, 14 octobre 1690.

Digitized by Google

l'esprit est abandonné à ses réflexions, où les conséquences s'entendent à l'infini, comme l'écho de la voix, c'est le jardin d'élection du scrupule. « Je demande à Dieu pour vous, écrit-il à Mme d'Albert, quelque chose de plus dégagé, de moins raisonnant, et de moins réfléchissant dans votre fond (1). » Le scrupuleux est trop raisonnable. Que ne dit-on pas pourtant qu'il manque de raison? Non, mais il manque plutôt de cet illogisme raisonnable qui est nécessaire à la vie. La raison, ne l'a-t-on pas dit, c'est la faculté de l'absolu ; elle nous entraîne toujours dans la région de l'absolu ; et, à la suivre, nous irions jusqu'au bout des idées : nous poursuivrions une intégrité de confession absolue, une continuité d'attention dans la prière absolue... Mais la vie est là, qui est toute relative, et qui est faite d'à peu près, qui passe toujours à côté du but, et se compose de défaites ; qui doit sans cesse viser au parfait, sans espérer y toucher jamais ; et elle nous presse d'aller ; et il y aurait encore ceci à dire, et cela à refaire; mais quoi? nous ne bougerions pas de place ; et elle nous oblige à détourner les yeux, et à avancer. « Il n'y a pas moyen de vous entendre tant raisonner, écrivait-il; encore un coup, rompez votre volonté, et obéissez (2). » Ce n'est point au raisonnement qu'il faut faire appel avec le scrupuleux ; car c'est entrer dans son mal ; mais il faut lui apprendre à rompre les fils de la logique où il est pris et s'embarrasse douloureusement, à obéir, c'est-à-dire, en un sens, à sacrifier sa raison.

Et voilà pourquoi, un jour, tout au début de leurs relations, il voulut essayer d'un coup de volonté. « Je vous déclare que voici la dernière fois que je vous ferai réponse sur ce sujet, et dès que j'en verrai le premier mot dans vos lettres, je les brûlerai à l'instant, sans les lire seulement (3). » Elle y revient ; il ne brûle pas sans lire apparemment, car quelque temps après, il lui écrit de Versailles : « Vous êtes ingénieuse à vous chercher des embarras... Ainsi décisivement ce sera la dernière fois que je répondrai à de telles choses... (4). » « Décisivement », voyez-

(1) 10 mai 1694.
(2) Lettre à Mme du Mans, 12 mai 1696.
(3) 24 novembre 1691.
(4) 29 novembre 1691.

Digitized by Google

vous ce mot sortant de la bouche du personnage que Rigaud a si majestueusement campé?

Mais il la voyait faire des efforts vers la soumission, et souffrir de n'y pouvoir atteindre. Elle revenait avec son affliction, avec son mal adhérent à son âme, humiliée par son impuissance même, humiliée par les aveux où elle se croit toujours obligée, tremblante de perdre son estime, et d'en venir à ce dernier malheur, de le perdre, lui, son unique soutien. A ce point, il ne peut voir en elle qu'une chose, c'est qu'elle souffre. « Ne croyez pas que vous me fatiguerez jamais : toute ma peine est pour vous (1). » Pourquoi s'alarme-t-elle, dès que ses lettres tardent à venir? « Je voudrais bien, ma Fille, que vous fussiez une fois bien persuadée que je ne suis point changeant envers mes amis, et moins avec vous qu'avec *qui* que ce soit... Le cœur est le même ; je vous porte toujours devant Dieu, et je lui réponds de vous avec le même cœur. Je vous assure encore une fois que je ne vous abandonnerai ni à la vie ni à la mort (2)... » Et il trouve des mots délicats, des mots de confiance, des mots d'affection qui sont pour elle un rayon de jour ; et c'est pourquoi avant d'ouvrir ses lettres, elle se mettait à genoux, en les tenant à la main, pour en remercier Dieu.

Il lui a donné une plus grande preuve encore de confiance et un plus grand réconfort en lui parlant de lui-même. Elle le voyait si humble dans un si grand génie ; ses paroles avaient une telle onction surnaturelle ; elle l'estimait un saint ; et c'est pourquoi elle cherchait à voir dans l'intimité de sa vie intérieure.

Vous savez si cette intimité était bien défendue. Que nous a-t-il confié de lui dans ses œuvres? C'est le temps où l'on déclare que « le moi est haïssable », où la vertu chrétienne et l'idéal classique s'unissent pour protéger cette réserve et comme cette pudeur de l'âme. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles il n'a pas voulu que ses vers aillent dans le public, parce que ses vers, c'était son âme. « Je ne sais pourquoi

(1) 5 novembre 1691.
(2) 21 décembre 1694.

Digitized by Google

vous voulez que je vous parle de ma disposition sur le sujet des vues que Dieu vous a données. Il ne faut jamais me presser sur de telles choses sur lesquelles je n'ai jamais rien à dire qu'il soit utile de savoir, et je devrais, suivant mes règles, garder un éternel silence » Il s'était donc fait une règle de garder sur lui-même « un éternel silence ». « Et toutefois, je veux bien vous dire qu'en parlant de l'attrait vous avez raison ; car celui de la vertu dont vous me parlez, m'a été donné à un haut degré; en sorte que je la vois toujours comme un fondement d'une sainteté éminente ; mais autre chose d'en avoir l'attrait, autre chose d'y être fidèle autant que Dieu le demande. Tout est dit, n'y pensez pas davantage ... (1). » Comme on sent, à la brusquerie même de cette fin, tout ce que la confiance et l'affection ont été capables de gagner sur son secret.

Aussi trouvait-elle tant de douceur à sa conduite, que cette âme sévère, habituée à la pénitence, prête, comme il arrive, à croire interdit tout ce qui est agréable, s'inquiétait de son attachement à son directeur, ayant peur qu'il ne fût pas selon Dieu. Elle avait consulté l'abbé de Rancé qui jugea que c'était une persécution qu'elle se cherchait à elle-même. Quant à lui, ses réponses sont admirables de délicatesse. C'est Dieu qui veut lui rendre l'obéissance plus facile, et l'attacher plus fermement à sa conduite. Ce serait une illusion ici encore de croire que l'indifférence soit un bien. « Cette indolence me déplaît beaucoup, et elle est tout à fait contraire à mon humeur, elle ferait même de la conduite une manière de sécheresse, et de froideur, qui est fort mauvaise (2). »

Et le voilà toujours, vous le voyez, avec le même souci de ne rien laisser perdre de ce qui peut être pour l'âme une force. Qu'elle trouve dans la direction un soutien, qu'elle y trouve même une douceur, pourvu qu'elle en devienne plus courageuse devant l'amertume du devoir qu'il lui propose.

Il disait: « Je suis aussi indulgent pour les personnes que je suis intransigeant sur la doctrine ». Il a été intransigeant aussi

(1) 29 août 1694.
(2) 26 décembre 1691.

Digitized by Google

sur la vie chrétienne, et ici, sur la perfection religieuse qui n'est sans doute que la plénitude de la vie chrétienne. Sa paternité spirituelle n'a pas consisté à dissimuler la croix, mais à la faire accepter, aimer, si possible, dans son âpreté.

Avant tout, la perfection, selon lui, participe de ce qu'il a appelé « la vénérable simplicité de l'Evangile de Jésus-Christ » (1). C'est quelque chose de très simple, en un sens, la perfection chrétienne. Et si elle demande un effort incommensurable, ce n'est pas un effort d'esprit pour la discerner, car elle est là devant nous, à notre foyer, dans la banalité de notre vie de tous les jours.

Mme de Luynes désirait fort devenir Supérieure d'un monastère ; et Mme d'Albert s'intéressait en faveur de son aînée, n'ayant pour elle-même aucune ambition. A la fin de 1693 l'abbaye de Notre-Dame de Soissons étant devenue vacante, elles attendaient ardemment. Le roi choisit une des religieuses qui vivaient près d'elles, Mme de Fiesque. La déception fut grande ; et d'autant plus qu'elles se demandaient si peut-être on ne les jugeait pas incapables. Ce n'était pas seulement une déception, mais une humiliation. Bossuet s'explique, rapporte les influences qui ont pu décider du choix ; il a parlé pourtant au Père de la Chaise, et au Roi même. Et puis, tout d'un coup : « Mais il faut percer plus avant que tout cela. Dieu sait ce qu'il faut à tout le monde, et les voies propres pour y parvenir... Tout ce qui se passe ici n'est que l'écorce de son ouvrage... » (2). Admirable parole. Le roi, le P. de la Chaise, M. du Maine s'agitent pour mettre une crosse entre les mains de Mme de Fiesque. Voilà l'écorce, et ce que le monde voit. Mais Dieu soulève tout ce mouvement, pour accomplir son ouvrage, qui est de mettre un sentiment d'humilité dans une âme. Pour donner cette vraie richesse, il avait besoin d'une abbaye, d'une crosse, de multiples courtisans; mais ce n'est que figuration et mise en scène pour son ouvrage caché, qui est le véritable but autour duquel tout le reste s'agite. Et c'est pourquoi, quelque temps après, Mme de Luynes ayant été

(1) Panégyrique de saint Paul.
(2) Lettre à Mme d'Albert, 3 janvier 1694.

Digitized by Google

désignée pour l'office de chantre, et Mme d'Albert lui ayant écrit que sa sœur s'affectionnait à son office. « Cette affection, répond-il, vaut mieux que cent mille crosses (1). » Et l'on voit qu'il y met un peu de passion.

C'est la passion de la sincérité. Moins d'un an après, l'archevêché de Paris était vacant ; et le public y nommait Bossuet. Mme d'Albert avait trouvé un moyen de concilier son intérêt — car cette nomination l'aurait éloigné d'elle — et son affection : elle aurait voulu qu'on le nommât, et qu'il refusât.Le roi choisit l'évêque de Châlons, M. de Noailles. Et voici ce que Bossuet écrit de Paris à Mme d'Albert : « Vous aurez appris, ma Fille, que la grande exspectation du public sur l'archevêché de cette ville a été heureusement terminée par la nomination de M. de Châlons, dont je me suis beaucoup réjoui, non seulement parce qu'il est mon ami intime, mais plus encore pour le grand bien qu'un tel pasteur apportera à tout le troupeau. Voilà vos appréhensions finies: pour moi, je puis vous assurer que je n'ai pas cru un moment que cela pût tourner autrement, et que tous mes souhaits sont accomplis. Il n'y a plus à douter, malgré tant de vains discours des hommes, que, selon tous mes désirs, je ne sois enterré au pied de mes saints prédécesseurs, en travaillant au salut du troupeau qui m'est confié, dont votre saint monastère fait une des premières parties, et vous-même la première fille de votre pasteur (2). » Et vous voyez qu'il était attentif pour lui-même à l'ouvrage que Dieu fait sous l'écorce que le monde voit. Et sans doute il vaut mieux pour nous qu'il ait écrit cette phrase, que s'il eût été archevêque de Paris.

Mme d'Albert était prête sans doute à dire avec son directeur : « Ce n'est pas cet extérieur qui remplit l'âme. Non, l'âme n'est pas si peu de chose que ces petits jeux des hommes puissent la remplir » (3). Mais Dieu aussi parfois semble se retirer. S'être vouée à aimer Dieu, et ne pas sentir qu'on l'aime ; ne lui rien savoir dire, et ne pas l'entendre parler ; être une épouse délaissée, et savoir qu'on le mérite ; n'avoir que des

(1) 28 octobre 1694.
(2) 22 août 1695.
(3) Lettre à Mme d'Albert, 28 octobre 1694.

Digitized by Google

sentiments d'esclave, car le scrupule, qui éteint toute joie, c'est la peur : quand elle lui expose cette détresse intérieure, il lui montre austèrement le devoir rigoureux de tirer de son cœur et de ses lèvres la parole de soumission : « J'adore vos saintes et inexorables rigueurs ». Et il écrit pour elle cet admirable Discours sur l'acte d'abandon : « Faites-moi trouver cet acte, ô mon Dieu, cet acte si étendu, si simple, qui vous livre tout ce que je suis, qui m'unisse à tout ce que vous êtes. O Jésus, je suis à vos pieds, faites-le-moi trouver, faites-moi trouver cet un nécessaire. Tu l'entends déjà, âme chrétienne : Jésus te dit dans le cœur que cet acte, c'est l'acte d'abandon, car cet acte livre tout l'homme à Dieu... Tout vous est abandonné, ô Seigneur, faites-en ce que vous voulez... Je vous ai tout livré, je n'ai plus rien : c'est là tout l'homme... »

Elle eut toujours une santé déplorable, et particulièrement elle avait à se plaindre de ses yeux. Un jour vint où elle se sentit sous la terrible menace de devenir aveugle. La parole du Psalmiste était vraie moralement déjà pour elle : inquiète, incapable de se guider, elle pouvait dire : « et la lumière même de mes yeux n'est plus avec moi, *et lumen oculorum meorum et ipsum non est mecum* » (1). Mais devenir deux fois aveugle, et s'en aller ainsi sur le chemin ! Bossuet est ému de pitié. « Ces noirceurs dans l'esprit avec des peines si aiguës dans le corps, s'écrie-t-il, ah mon Dieu, c'en est trop : arrêtez votre bras (2) ». Mais l'émotion ne l'empêche pas de la guider vers le sacrifice. Et comme elle lui écrit que mieux vaudrait la mort. « J'entends bien, lui répond-il, que sacrifier sa vue, c'est sacrifier plus que sa vie..., mais il n'en faut pas moins faire le sacrifice. Dieu n'a pas besoin de votre consentement pour faire sa volonté, et il y faut acquiescer, quelle qu'elle soit... » (3). Et l'on pourra trouver que c'est une parole cruelle ; mais c'est la cruauté même de l'Evangile. Oui, c'est pour l'amener là qu'il l'avait longuement dirigée : pour l'amener à être prête, même aveugle, à chercher encore des lèvres la main de Dieu pour la baiser.

(1) Psaume XXXVII, 11.
(2) 17 janvier 1692.
(3) 14 mai 1696.

Digitized by Google

Cette épreuve fut épargnée à Mme d'Albert. A la fin de 1696, Mme de Luynes fut nommée prieure de Torcy, et elle l'y suivit. Torcy était au diocèse de Paris. Leur correspondance ne fut pas interrompue, quoique les occasions de faire porter les lettres fussent plus rares. Mais elle ne devait guère se prolonger. Le 4 février 1699, Mme d'Albert mourut subitement. Bossuet était à Paris ; il en apprit la nouvelle par une lettre de Mme Cornuau : « Quoique vous m'ayez appris une très dure nouvelle, je vous suis obligé, ma Fille... J'ai invité le P. Toquet à vous aller consoler. Appliquez-vous à soulager la douleur de Mme de Luynes. Pour Mme d'Albert, notre heureuse défunte..., soyez comme elle une véritable religieuse détachée de tout au dedans et au dehors » (1). Il écrivait à Mme de Mans : « Il la faut mettre parmi les saintes de Jouarre ; on ne vit jamais une âme si pure... Je vous rends grâce de la part que vous avez prise à mon malheur... » (2). Une sainte, c'est le mot dont il se sert ailleurs encore en parlant d'elle : il l'avait aidée à le devenir.

Oui, il l'avait aidée à le devenir. Mais je pense aussi à ce que lui-même il dut au contact de cette âme délicate et sainte. Il le leur a bien dit un jour, à elle et à d'autres de ses filles, que « les sentiments que Dieu » lui « donnait pour » elles, lui « étaient utiles » à lui-même (3). Il lui fut bon de n'avoir pas toujours les yeux fixés sur les adversaires de notre foi, de n'être pas toujours bandé dans l'effort de l'éloquence, mais de se reposer dans cette vision douce et paisible d'âmes pures, délicates, ardentes du seul amour de Dieu. Un jour il recommande à Mme d'Albert de ne se pas confier en elle-même, mais de vivre « à l'ombre de la grâce comme une plante qui croît dans la maison du Seigneur » ; tout d'un coup, sa lettre finie, il revient à cette image : « Aimable plante, olivier fécond et fructifiant, arbre chéri de celui qui l'a planté dans sa maison, qu'il regarde continuellement avec des yeux de complaisance, qu'il enracine par l'humilité, qu'il rend fécond par ses regards favo-

(1) 5 février 1699.
(2) 21 février 1699.
(3) Second avertissement de Mme Cornuau.

Digitized by Google

rables comme un soleil bienfaisant, dont il prend les fleurs et les fruits pour en faire une couronne à sa tête, croissez à l'ombre de sa bonté et ouvrez-vous à ses bénignes influences » (1). Et vous croirez apercevoir ici une perspective de ce véritable jardin mystique que sont les *Elévations sur les Mystères* et les *Méditations sur l'Evangile*. C'est pour elles toutes qu'il les a écrites ; et librement, dans la sympathie de leur piété, nous voyons sourdre de son cœur cette source de lyrisme si vive, et qu'il devait ordinairement refouler. Sans elles, il y a un Bossuet tout de piété, de bonté et de tendresse, aussi attachant que celui de l'éloquence, je ne dis pas seulement que nous eussions moins connu, mais qui peut-être eût été moins grand.

Je pense aussi à cette détresse intérieure de Mme d'Albert qui lui arrachait ce cri : « Ah, mon Dieu, c'en est trop, arrêtez votre bras », ou à cette lettre déchirante de Mme du Mans, nature admirablement douée, très artiste, et que Dieu sans doute voulait aussi conduire au complet détachement par l'épreuve de la désolation intérieure : « Il faut vous avouer que tout ce qui me consolait le plus et où je trouvais de l'onction et du goût, me fait peur... je ne sais ce que je vas devenir, Monseigneur. Oh ! que le salut me paraît difficile aujourd'hui ! Ne rien faire pour Dieu ; n'être qu'importune à son pasteur, et être insupportable à soi-même : enfin, Monseigneur, que devient-on dans un tel état? Je n'ai quasi plus d'espérance d'aucun côté. Vous nous avez dit dans votre exhortation que celui-là aime davantage, à qui on a plus remis : je crains donc que tous mes péchés ne me soient point remis, puisque je n'aime point... Enfin je n'ai point coutume d'être comme je suis : d'où cela peut-il venir?... Mille fois je me prosterne devant vous, Monseigneur, pour vous conjurer d'avoir pitié de moi (2) ».

Et maintenant, écoutez une méditation sur cette parole de N.-S. dans l'Évangile de S. Jean : « Le temps va venir, et il est venu, que vous serez dispersés chacun de votre côté, et que vous me laisserez seul. » Vous me direz si ce n'est pas un écho... sublime, dans le cœur du père, de la plainte de l'enfant.

(1) 4 juin 1695.
(2) 30 mars 1694.

Digitized by Google

« Qui nous donnera ici d'entendre l'état d'une âme qui n'a que Dieu, d'une âme destituée de tout appui, de toute consolation humaine? Quelle détresse d'un côté ! Quelle joie de l'autre, lorsqu'on a d'autant plus Dieu qu'on n'a que lui ! C'est l'état où va entrer Jésus-Christ, et il y faut ajouter ce dernier trait, qui met le comble à un état si désolant : qu'on a Dieu sans sentir qu'on l'a, puisqu'il semble s'être retiré, jusqu'à réduire Jésus-Christ à dire : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé? O âmes qui participez à cette désolation de Jésus-Christ, qui vous enfoncez d'abîme en abîme, si loin de Dieu, ce vous semble, et tellement séparées de lui par ce grand chaos, que votre voix ne peut parvenir à ses oreilles, comme si vous étiez dans l'enfer, je vous remets entre les mains de Jésus-Christ, qui vous donne son fiel à manger, son vinaigre à boire, sa désolation à porter. Il est avec vous ; et s'il ne veut pas se faire sentir, c'est là votre épreuve. Dites avec lui, dans ce creux, dans cet abîme profond : en espérance contre l'espérance : je me meurs, je vais expirer. Mon Père, je recommande je remets mon esprit entre vos mains... Après cela, taisez-vous, et attendez en silence votre délivrance. *Amen, amen* (1). »

Voilà sans doute une des plus belles choses qu'il ait écrites, belle comme toujours par la plénitude du sentiment dans la simplicité de l'expression. Mais ce n'est point une expérience personnelle de son âme, forte, que cette détresse de colombe timide et fuyante qui gémit dans son « creux », c'est la sympathie de son cœur pour la misère qu'il a vue, qui s'est réfugiée, qui s'est blottie contre lui, et dont il a eu pitié. C'est la souffrance de ces âmes d'élite tombant sur la sienne. C'est avec leur douleur qu'il a fait cela. Elles furent les collaboratrices humbles et inconscientes de son génie. Nous leur devons une part de ses plus grandes beautés. Comme la splendeur de la lumière et l'herbe des champs ont ému en lui le poète, ainsi le contact de leur ardeur, de leur pureté, de leur vertu, la plainte intime et secrète de leur souffrance dans la solitude, le prix, la beauté de leur âme, qu'elles ne soupçonnaient pas,

(1) *Méditations sur l'Evangile.* — La Cène, IIe partie, XXXIIe jour.

Digitized by Google

ont ému son cœur. Nous leur devons quelque chose de son génie. Modestes femmes, elles furent grandes, sans le savoir, par leur puissance d'aimer, par la candeur éclatante de leur innocence. Et il me semble trouver en lui le témoignage de leur grandeur. Elles vivent, elles aussi, de la manière qui leur convient, dans l'obscurité qu'elles ont aimée, mais elles vivent, sous son nom, dans son œuvre immortelle.

F. LAVALLÉE.

Digitized by Google

LA FRANCE EN CHINE

Suite (1)

QUEL SERA L'AVENIR DE LA MÉDECINE EUROPÉENNE EN CHINE? — QUE PENSER DE LA CRÉATION D'UNE FACULTÉ FRANÇAISE DE MÉDECINE?

(*Dr Regnault ; Dr Matignon*).

Le Dr Matignon a des conceptions très personnelles sur l'influence que peut avoir un médecin en Chine. Jusqu'ici, dit-il, nos débouchés coloniaux n'ont guère servi qu'à caser des nuées de fonctionnaires, des ratés dont la métropole et les parents sont trop heureux de se débarrasser. Les bienfaits des immortels principes se traduisent pour l'indigène colonial par des impôts écrasants... et des prisons-modèles ! Si nous jetons les yeux sur la Chine, nous nous rendons compte que nous y avons des droits séculaires et une politique traditionnelle à faire respecter. Quels ont été jusqu'ici nos agents d'influence et de pénétration? Les Missionnaires, les commerçants, les ingénieurs, les diplomates. Mais le missionnaire pèche par excès de zèle. Les Jésuites ont seuls montré le tact voulu. Ils n'ont jamais eu l'aveuglement de ces religieux qui auraient baptisé leurs catéchumènes avec une pompe pour aller plus vite, comme le dit Marcel Monnier. Le commerçant n'a pas d'action au delà du port où il trafique. L'ingénieur est détesté, parce qu'il manque de respect pour les tombeaux. Le diplomate

(1) Voir mai.

Digitized by Google

change trop souvent et il est, du reste, bien peu connu des Célestes. Pour nous faire des clients moraux, en Chine, il faut créer des écoles. Quels en seront les instituteurs?

Les Missionnaires ont été jusqu'ici les maîtres de ces écoles. Ils n'ont d'écoles à Pékin et à Tientsin que depuis 1890. Le résultat pratique est douteux. Pourquoi, dit Matignon, apprendre notre langue aux Chinois? Ils en apprendraient de belles dans nos journaux ! Les feuilles hostiles du Tonkin et de Changhaï les renseignent déjà trop. Les Hollandais n'ont pas appris leur langue aux Javanais ; ils apprennent le malais. Apprenons le chinois...

M. Matignon soutient que le véritable agent d'influence doit être le médecin. Il y a longtemps, nous l'avons vu, que les Anglais et les Américains l'ont compris. Le médecin, dit-il, est un observateur par profession, il examine avec patience toutes choses ; il respectera le Chinois et ne le blessera pas dans ses routines et ses préjugés. Guérisseur, il lui apparaît avec une prestige de thaumaturge. Admiré, craint, et parfois gratifié d'un merci, il pénètre dans les secrets de cette société jalousement fermée. On ne le voit pas suivi, comme le missionnaire, du consul et du commerçant. Le Chinois voit le médecin sous le jour utilitaire et c'est pourquoi les souffreteux, les malingres et les miséreux courent après lui et après les Sœurs pour leur demander des remèdes et un gîte. Yersin a failli être adoré comme un dieu. Pourquoi? Parce que sa découverte du sérum et du vaccin de la peste leur rendait service et parce qu'il traitait gratuitement les malades. Depasse et Houillon à Tientsin, Servet à Paoting-fou, Laville à Tchoung-King, Dethène à Chan-sin-tien, Matignon à Pékin, etc., ont vu affluer les malades autour d'eux dans leurs dispensaires ou leurs hôpitaux. On savait que le médecin français soigne pour rien et sans distinction de classe et de religion. Son influence a été plus profitable à la France que les allées et venues de nos canonnières de port en port, ou les tracasseries de nos diplomates. Il y a longtemps que la médecine a servi de héraut à la religion ; et il y a longtemps que les Missions protestantes, anglaises, américaines, allemandes, ont inondé, nous l'avons dit, la Chine de leurs médecins, docteurs et doctoresses mis-

Digitized by Google

sionnaires. Nous ne devons pas suivre ces exemples, dit le Dr Matignon. Il eût mieux valu que le médecin se tînt à l'écart de toute idée confessionnelle ; sa devise doit être de n'avoir aucune visée de lucre, de se contenter du salaire que lui assure son gouvernement, de faire le bien pour le bien et, par là, de faire connaître la France généreuse et noble. Il est vrai que nous ne pourrons envoyer un grand nombre de médecins en Chine, 20 ou 30 ; mais ces médecins pionniers de la science et de la bonne philanthropie feront des élèves indigènes. Il s'agit de savoir quels seront ces élèves, si ce seront des infirmiers, des officiers de santé, des bacheliers ou des docteurs en médecine.

On peut, en pratique, différer de manière de voir. M. Matignon estime qu'il n'est pas nécessaire de créer, à grands frais, des Ecoles de Médecine franco-chinoises. A quoi bon? Les Chinois, dit-il, apprendront la médecine comme ils apprennent leurs classiques, en perroquets ou en phonographes. Ils sauront par cœur la pathologie, mais ils seront inaptes à poser un diagnostic. Chez le Chinois, l'instruction est un fait de mémoire ; la réflexion n'y est pour rien. Qu'on soit donc sobre de théories avec lui, qu'on lui inculque surtout la pratique. Il faut en faire des sortes d'infirmiers instruits sachant vacciner, ouvrir un abcès, arrêter une hémorragie, faire un cataplasme., couper la diarrhée ou la fièvre, administrer un purgatif, donner une potion calmante, appliquer de la teinture d'iode, mettre un collyre dans les yeux, en un mot, tout ce que nous comprenons sous le titre de *Petite chirurgie et de Pansements*. Pas besoin de grandes écoles pour cela ; faisons appel *au concours de nos missionnaires pour installer* un hôpital ou un dispensaire et nous verrons les malades affluer de partout. On a confiance dans le médecin français, et, s'il sait le chinois, le médecin apparaîtra aux yeux des Célestes comme un homme d'une rare intelligence. Du coup, il lui sera facile de recruter des élèves parmi les jeunes Chinois. Nos missionnaires de la médecine pourraient faire ainsi des prodiges pour le bon renom de notre pays. Ce serait une méthode plus habile que celle qui consiste à imposer à cette nation figée, depuis vingt ou trente siècles, dans un immobilisme lamentable : des télégraphes, des chemins de fer et toutes les idées européennes. On a eu la sot-

Digitized by Google

tise de croire qu'on ferait mieux savoir les bienfaits de notre civilisation occidentale en s'emparant de Port-Arthur, de Wei-haï-Wei, Kiaotchéou, Kalong, Kouang-Tchéou-Wan... Les Célestes l'ont trouvée mauvaise et ils ont regimbé. Il faut changer les procédés, il faut suivre le conseil qu'a formulé P. Hartenberg dans sa *Psychologie chinoise :* « La pénétration lente, pacifique et fertile des cerveaux au moyen de symboles verbaux remplacerait avantageusement la pénétration brutale de l'abdomen et des poitrines par des projectiles destructeurs ». Cela revient à la formule du général-Bugeaud : « La charrue après l'épée, *ense et aratro* », ou à l'autre formule latine : « *cedant arma togae* ». La toge serait ici le bonnet de docteur en médecine.

Cette opinion moyenne du Dr Matignon est peut-être actuellement la seule pratique, d'une façon générale. Il n'est pas défendu pour cela d'aller plus avant, en quelques endroits.

Le Dr Regnault semble être du même avis, bien que ses projets portent des titres plus élevés. Il s'est également occupé d'ouvrir des débouchés à la pléthore des médecins de l'Occident. En 1903, il rappelait qu'un médecin français, Depasse, avait contribué à l'organisation d'une Ecole de Médecine militaire chinoise à Tientsin. A cette époque, des médecins détachés dans les Consulats du Sutchuen avaient commencé à faire des cours de médecine aux indigènes. Le Dr Legendre, qui connaît le chinois parfaitement, faisait même son cours en cette langue. Le vœu unanime était alors bien accentué de développer l'enseignement médical français dans l'Empire Céleste. Regnault publia, en 1903, dans la *Revue politique et parlementaire*, un travail intitulé : *De la création d'une Faculté de Médecine en Chine* (1). Cette idée ne s'est pas réalisée; on n'a fait que des écoles. Regnault donnait à suivre l'exemple des Hollandais, des Anglais, qui envoient des médecins-officiers et des médecins-consuls. Depuis 1875, les Hollandais ont une

(1) De la création d'une Faculté de Médecine Française en Chine. *Revue politique et parlementaire*, 10 octobre 1903.

Le Dr Regnault, médecin de 1re classe de la marine, professeur d'anatomie à l'Ecole de Médecine navale de Toulon, a encore publié : Les Débouchés de la Médecine, le Médecin agent d'influence et de

Digitized by Google

École de Médecine pour les Indiens, à l'effet de former des médecins vaccinateurs et des sages-femmes. Les Missions protestantes anglaises et américaines ont de nombreux médecins-missionnaires. La *London-Mission* envoie des infirmières, des nurses, des doctoresses, qui, en Chine, pénètrent chez les femmes. Un homme ne peut encore tâter le pouls d'une femme qu'en prenant son poignet au travers d'un rideau (1). Les femmes chinoises suivront peut-être un jour l'exemple de leur compatriote, Mme Yamikui, la première femme chinoise qui ait passé sa thèse de doctorat (à New-York), il y a déjà 16 à 20 ans de cela (2). Elle voyageait dernièrement en Europe et visitait notamment les hôpitaux anglais. Après avoir pratiqué quelque temps au Japon, elle fut appelée par le Gouvernement chinois, qui la chargea de l'éducation des infirmières. Mme Yamikui organisa plusieurs hôpitaux dans le nord de la Chine ; elle compte, comme élèves, un nombre respectable d'infirmières, qu'elle a mises au courant des exigences modernes pour les soins à donner aux malades. L'Europe serait à même de fournir des émules et des aides à Mme Yamikiu. Les Facultés allemandes sont encombrées. Pour ne parler que de notre Faculté de Paris, on se plaint aussi de son encombrement par les étudiants et les étudiantes. Celles-ci sont au nombre de 117 parmi les externes et les internes des hôpitaux. 8 internes, 109 externes, dont 50 étrangères. On propose de faire décréter que seuls les Français et les Françaises auront le droit de concourir pour occuper des places officielles dans nos hôpitaux. On ne peut, en tout cas, expulser les 50 doctoresses qui exercent déjà à Paris. Attirez-les, et attirez les doctoresses de tous pays dans l'Empire du Milieu, où elles

pénétration dans les Colonies et à l'Etranger. (*La Presse Médicale*, décembre 1903).

L'Hygiène chez les Chinois, (*Revue scientifique*, 1904).

Médecins missionnaires, rôle des Médecins dans l'extension de l'influence civilisatrice d'une nation, (*Revue scientifique*, 1902).

(Voir Bibliographie de notre livre *La Médecine en Chine au XXe siècle.*

(1) *Du rôle du médecin dans l'influence civilisatrice d'une nation*, par le Dr MARATRAY, Thèse Bordeaux 1902.

(2) *Revue pharmaceutique*, 1912.

Digitized by Google

auront encore, pendant bien des années, le privilège de l'accès auprès des femmes. Leur prestige sera encore plus grand, si elles peuvent montrer des diplômes d'une Faculté Française ayant son siège en Chine.

Le professeur Regnault, de Toulon, estime qu'il nous faut suivre, en Chine, les méthodes expérimentées en Algérie: avoir des médecins de colonisation, des médecins de mines, des médecins de chemins de fer, avec des appointements assurés de 6.000 à 12.000 francs. C'est le traitement des médecins que nous avons à Tsé-Mao, à Mongtseu, à Yun-nanfou, dans le Yun-nan; à Langtchéou, dans le Kouangsi; à Pékin, dans le Tchely et à Canton, dans le Kouangtong; à Tchentou et Tchoung-King, dans le Seutchouen; à Hoï-hao, dans l'île de Haïnan; à l'arsenal de Foutchéou, dans le Fokien. Le Dr Regnault propose donc la création de médecins-missionnaires non religieux, de femmes médecins pour les indigènes femmes et enfants. C'est le système des Missions protestantes avec le caractère religieux en moins. Les missions médicales protestantes qu'envie le médecin de Toulon ont bien des tribulations parfois. On rapporte, par exemple « que les missionnaires médicaux américains se laissent quelquefois entraîner par un excès de dévouement ou de hardiesse. « L'un d'eux, dit M. Brenier (1), aurait fait une opération à une femme de Tchentou sans le consentement écrit de la patiente et de la famille. La femme mourut, d'où révolte. » Marcel Monnier complète le récit en disant que l'opérateur, qui était le médecin américain de l'hospice de la China Inland Mission, avait bien réussi son opération et que, si la femme avait passé de vie à trépas, c'était bien de sa faute; car elle s'était esquivée un beau matin de l'hôpital pour vaquer, comme à l'ordinaire, aux soins de son ménage. L'affaire fit un bruit énorme. On accusa les étrangers de découper les femmes en petits morceaux (2). Marcel Monnier, constatant la répugnance des Chinois pour la chirurgie,

(1) Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine 1895-1897 envoyée par la Chambre de Commerce de Lyon. p. 139, chap. La Métropole Commerciale du Setchouen, Tchoung-king.

(2) *Le Tour d'Asie, l'Empire du Milieu*, par Marcel MONNIER, page 268. Librairie Plon-Nourrit.

Digitized by Google

termine son récit en disant : « Le Chinois affectionne les emplâtres et les pilules, il a horreur du bistouri ; c'est son droit. » Le spirituel auteur n'est-il pas un peu Chinois en ce qui regarde le bistouri? C'est son droit. Je passe.

M. Paul Doumer et M. Paul Adam souhaitent qu'on donne aux médecins des postes d'agents administratifs consulaires, surtout en Chine. Ils souhaitent que les Compagnies de chemins de fer et de mines les appellent en leur faisant une position convenable. Le médecin européen ignorant la langue ne peut faire fortune en Chine. Si on le consulte, ce ne sera pas pour un cas de médecine, mais pour un cas de chirurgie, dont les Chinois et les Annamites n'ont pas la moindre notion. Ils ont une grande vénération pour leur médecine, vieille de plusieurs milliers d'années, médecine qu'inaugurèrent les premiers Empereurs, dont l'histoire fasse mention, Chen-Nong ou Shin-nung, Hoangti. Le dernier des coolies connaît les théories médicales qui ont cours en Chine ; il sait comment le médecin indigène doit examiner le pouls sur les deux bras, sous trois doigts, et pendant un temps déterminé. Lorsqu'il voit le médecin européen procéder différemment, il estime qu'il se trouve en présence du plus ignare des barbares. Regnault est aussi d'avis que nos confrères délégués en Chine doivent, pour mieux réussir s'appliquer à étudier le dialecte du pays et à gagner la confiance, en vaccinant, en donnant de la quinine et de la santonine, en traitant les maladies vénériennes. Il doit aussi montrer qu'il connaît la médecine chinoise, bien qu'il s'adonne à la chirurgie. C'est par la chirurgie qu'il s'imposera ; les peuples d'Orient sont émerveillés des brillants résultats que nous obtenons, grâce à nos connaissances anatomiques et grâce à nos procédés d'antisepsie. Si le médecin écrit ses ordonnances en chinois, s'il sait faire des concessions aux usages en examinant longuement le facies de son malade et en lui tâtant le pouls, avec trois doigts sur les deux radiales, il sera vénéré comme un dieu.

L'Europe peut gagner ce vaste Empire à la cause du progrès par ses médecins, peut être plus que par ses armes. Paul Doumer a dit : « Rien ne sert mieux nos intérêts dans les milieux chinois que les institutions médicales ; à l'aide des méde-

Digitized by Google

cins, on fait œuvre bonne pour l'Humanité et bonne aussi pour la France ; c'est double profit (1) ».

II

L'Œuvre scolaire de la France en Chine. — La Chine nouvelle et les écoles — Les critiques de M. Weulersse.

L'œuvre scolaire laïque de la France en Chine est peu importante. M. Weulersse, élève de l'Ecole normale, agrégé d'histoire et de géographie, dans la relation de son voyage en Chine, a été forcé de reconnaître que la France tient le dernier rôle sur le terrain de l'enseignement (2). Le Queen's College de Hong-Kong et le S. John's College de Changhaï sont des écoles anglo-chinoises. L'Allemagne a établi des écoles sino-allemandes à Kiaotchéou et à Canton. « La France doit songer, elle aussi, à créer des Universités ou des écoles supérieures franco-chinoises. Et ce ne serait sans doute ni une mince victoire de notre diplomatie, ni une moindre promesse de progrès pour la Chine, si la France obtenait d'avoir pour ces écoles un privilège analogue à celui dont jouit le Collège de Nanyang. Pour le moment, la France n'a encore créé en Chine, que quelques *Ecoles primaires*, qui, d'ailleurs, ont été un succès. Celle de Changhaï peut être prise comme type. »

M. Weulersse fait ensuite une description de l'école qui dépend de la municipalité de la Concession française. Il reconnaît qu'elle fonctionne bien ; mais, comme elle est entre des mains cléricales, son exposé prend l'allure d'un plaidoyer indulgent. Il invoque les circonstances atténuantes et pour se faire pardonner son indulgence qui est simplement de la justice, il critiquera sur sa route les Jésuites et tombera sur la

(1) Situation de l'Indo-Chine française 1897-1901. Rapport de M. Paul Doumer, gouverneur général, Schneider, éditeur à Hanoï, 1902.

(2) *Chine ancienne et nouvelle*, par G. WEULERSSE, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'Histoire et de Géographie ; boursier de voyage de l'Université de Paris ; préface par Pierre Foncin. Librairie Armand Collin, 1912.

Digitized by Google

religion. « Bien qu'elle soit, dit-il, sous la direction d'un Père Jésuite, sinologue distingué, et que les professeurs français soient des frères Maristes, l'école n'a aucun caractère confessionnel. Sur 260 élèves, trente au plus sont chrétiens. L'enseignement est aussi tout à fait laïque. Si un certain nombre de livres en usage sont composés par des Pères ou des Frères et si les exemples qu'on y trouve présentent quelquefois une couleur chrétienne, il ne faut point se scandaliser (!?) On ne trouverait pas toujours des livres équivalents composés par des laïques. C'est le cas de l'*Introduction à la langue française*, par le P. H. Boucher, S. J. ; du *Manuel de Conversation*, par le P. S. Couvreur, S. J. ; des *Notions de Géographie nationale*, par le P. S. Chevalier, S. J., enfin du *Dictionnaire français-mandarin et mandarin-français* par le P. Debesse, S. J. »

Cette concession faite, M. Weulersse se hâte de dire qu'on ne doit pas avoir la même tolérance pour les livres d'arithmétique, de calcul, de grammaire, de géographie, de lecture composés par les Frères des Ecoles chrétiennes. « La Municipalité fera bien de remplacer peu à peu ces ouvrages par leurs similaires laïques ; mais il ne faut pas s'effaroucher de ces détails plus que ne s'en effarouchent les familles chinoises elles-mêmes. D'ailleurs, les auteurs laïques sont assez représentés dans la bibliothèque scolaire ; les élèves ont entre les mains les *Leçons de Choses* de Colomb, la *Deuxième année scientifique* de Paul Bert, etc. L'école est payante, une piastre par mois qui couvre les frais de location ; la municipalité n'a guère à sa charge que le paiement des professeurs. Bon effet moral, les parents reconnaissent en payant la valeur de la culture européenne. L'école comprend deux divisions : élémentaire et supérieure.

Division élémentaire, professeur chinois sachant le français, quatre ans d'études. Les élèves qui en sortent sont capables de soutenir une conversation sommaire, de lire, d'écrire passablement en français, et capables aussi de passer le baccalauréat chinois ; ils deviennent interprètes.

Division supérieure. Ceux qui veulent se perfectionner dans la connaissance du français et des sciences occidentales entrent dans la division supérieure. Là, l'enseignement est donné en français ; les Maristes qui le donnent (il y a lieu de le regret-

Digitized by Google

ter, dit-il), ne savent même presque pas le chinois. « Pourtant une demi-journée par semaine, le jeudi après-midi, est réservée à des exercices facultatifs de composition chinoise, à l'usage des candidats à la licence, que dirigent les maîtres chinois de la division inférieure. Le cours complet de la Division supérieure comprend trois années : arithmétique, algèbre, géométrie, physique, histoire naturelle, éducation de politesse, de propreté, d'hygiène ; au besoin, correction corporelle : on donne des coups de règle sur les doigts légèrement ; on veut surtout faire perdre la face au coupable. »

Nous pensons que Weulersse a parlé, ici, de l'*Ecole municipale française* de Changhaï et non du Collège Saint-François-Xavier. Celui-ci est situé sur la Concession anglo-américaine, L'école municipale française, située dans la concession française, compte aujourd'hui 260 élèves. L'enseignement primaire y est donné par cinq Frères Maristes aidés d'auxiliaires chinois. Les excellents Frères se dévouent avec la plus complète abnégation, en laissant à la Municipalité la responsabilité d'actes qui n'ont rien de commun avec la neutralité, dit-on.

L'un de nos consuls, M. Ratard, essaya de fonder une Université laïque, mais sa tentative aboutit à un lamentable échec, dont la pierre mémoriale est une petite école française qui végète avec 50 à 60 élèves. Le laïcisme exclusif ne réussit pas en Orient. Bon gré, mal gré, les écoles françaises qui réussissent là-bas sont celles qui sont entre les mains des Frères Maristes. S'ils se retiraient, si les Congrégations des Missions ne les soutenaient pas, s'ils n'avaient que l'appui sympathique du Gouvernement français, il y a longtemps que tout enseignement du français aurait cessé en Chine. Au lieu de se livrer à des critiques parfois malveillantes, il serait plus juste et plus habile de reconnaître leurs mérites et tout le bien que la France leur doit.

Nous allons communiquer la liste des Ecoles des Frères Maristes en Chine, *Ecoles* qu'on peut et doit appeler *françaises*. Cette liste nous a été fournie par le Supérieur des Maristes ; nous lui adressons nos remerciements et nos respects.

Digitized by Google

***

ECOLES FRANÇAISES DES FRÈRES MARISTES EN CHINE

A PÉKIN : *Ecole du Sacré-Cœur*, au Pétang, fondée en 1901; elle compte 4 Frères et 200 élèves; l'enseignement, qui ne dépasse guère le programme du cycle primaire, se donne en chinois avec des cours de français par la méthode directe, au cours supérieur.

Collège du Nantang fondé en 1892, qui compte 10 Frères avec 180 élèves internes et externes ; le programme de l'enseignement qui se donne en français, correspond à peu près à celui de l'ancien enseignement secondaire moderne ; il y a des cours de chinois ; les élèves sont tous indigènes.

Ecole Saint-Michel, aux Légations ; elle compte 4 Frères et 80 élèves, européens la plupart ; enseignement primaire donné en français avec cours complémentaire.

Noviciat et Scolasticat, établis à Chala-Eul; ils comptent 80 jeunes Frères ou aspirants, tous Chinois; le programme des études correspond à peu près à celui des deux premières années des Ecoles normales françaises ; l'enseignement s'y donne en chinois avec cours de français et d'anglais.

A CHANGHAI : Le *Collège Saint-François-Xavier*, fondé en 1884 par les RR.PP. Jésuites, qui, en 1895, en confièrent la direction aux Frères Maristes, sous lesquels il a pris un grand développement ; il comprend aujourd'hui 710 élèves divisés en trois sections :

a) *Un collège européen* fréquenté par 300 élèves ; l'enseignement qui se donne en anglais comprend les trois degrés (preliminary, junior et senior) des collèges anglais et prépare aux examens correspondants de l'Université de Cambridge.

b) *Un collège chinois* fréquenté aussi par 300 élèves; le programme enseigné en anglais est, à peu près, le même que celui du collège européen ; les élèves n'y sont admis que lorsqu'ils connaissent assez leur langue nationale.

c) Enfin, *un orphelinat* comprenant une centaine d'enfants; l'enseignement y est primaire avec des cours complémentaires.

Digitized by Google

2° L'*Ecole municipale française*, située dans la Concession française, qui compte environ 280 élèves ; l'enseignement primaire y est donné par 5 Frères aidés d'auxiliaires chinois.

A TIENTSIN : *Collège Saint-Louis*, fondé en 1891, qui compte 4 Frères et 60 élèves ; l'enseignement se donne en anglais avec des cours de français ; les élèves sont européens et externes.

Ecole française Notre-Dame des Victoires, 100 élèves ; enseignement primaire en français avec des cours chinois.

A HANKÉOU, *Ecole française*, fondée en 1903, comptant 9 Frères et 150 élèves.

A TCHOUNG-KING, *Ecole française*, fondée en 1902, comptant 3 Frères avec 40 élèves.

A TCHENTOU-FOU, *Ecole paroissiale française*, fondée en 1902, 4 Frères, 100 élèves.

A TCHÉFOU, *Ecole Saint-Louis franco-anglaise*, fondée en 1902, comptant 7 frères et 150 élèves.

A WEI-HOUI-FOU, *Ecole française*, fondée en 1905, 3 Frères, 100 élèves.

A NANNING, *Ecole française Bertholet*, fondée en 1901, 4 Frères avec 120 élèves.

A CANTON, *Collège du Sacré-Cœur*, sous la direction des Missions étrangères : 5 Frères Maristes y sont chargés de la surveillance de quelques classes ; il compte 200 élèves. Mgr Mérel, préfet apostolique du Kouangtong, dit (1) que le nombre des élèves est de 300. « Nos 143 écoles de garçons comptent 2.168 élèves et nos 51 écoles de filles en ont 1070. Notre collège pour les études de langues française, anglaise, chinoise, est fréquenté par 300 élèves. Nous avons un grand orphelinat et des ateliers avec 125 orphelins ; onze petits orphelinats avec 60 orphelins et 135 orphelines et 2 grands orphelinats de filles, des ateliers, des ouvroirs, avec 190 enfants. Nos deux léproseries comptent 50 malades, sous la sage direction de M. Clauzet, que secondent les Petits Frères de Marie ; le Collège du Sacré-Cœur attire à la Mission les meilleures sympathies. » Les religieuses de Saint-Paul de Chartres soignent les malades

(1) *Annales de la Propagation de la Foi*, n° 511, novembre 1913.

Digitized by Google

à Tong-King, à Pakhoï, à Swatow ; elles recueillent aussi les enfants abandonnés et font la classe aux jeunes filles.

M. Weulersse est forcé d'enregistrer que l'enseignement moderne occidental, en Chine, a été et est encore l'enseignement des Missionnaires français et des Missionnaires catholiques, en général. « Rien ne peut mieux donner une idée de cet enseignement, dit-il, qu'une visite à Zi-ka-wei, qui est le grand Institut des Jésuites. » Il l'a faite cette visite, et il en rapporté un sentiment d'admiration dont il ne peut se défendre, mais qu'il tâche de se faire pardonner par des critiques. Il admire l'observatoire météorologique, il admire le P. Froc à la conversation vive, à la physionomie ardente, en qui le savant domine le religieux ; il admire le P. Chevalier, astronome et hydrologue de premier mérite, qui a étudié le cours du Yangtsé, depuis Itchang jusqu'à Soutchéou, travail immense ; il admire l'orphelinat de Zi-ka-wei, qui essaie d'apporter un remède aux grands maux de l'infanticide des petites filles ; mais il reproche aux Sœurs de respecter la mutilation des pieds des petites filles, sous prétexte de favoriser leur mariage futur. Il est vrai que les protestants combattent cette coutume barbare et que les orphelines devant épouser des chrétiens il semble que ceux-ci s'accommoderaient des grands pieds. M. Weulersse devrait savoir que le temps seul modifie les coutumes et qu'à vouloir obtenir brusquement une réforme, on risque de manquer le but. En respectant les coutumes, les Sœurs s'acquièrent des sympathies qui favorisent leur œuvre. M. Weulersse admire non moins l'orphelinat des garçons et leurs ateliers, mais il reproche aux Jésuites de ne faire apprendre aux menuisiers qu'à construire des autels, des confessionnaux ; aux sculpteurs qu'à sculpter des Christs, des Vierges ; aux peintres que de faire des tableaux religieux ; aux imprimeurs que d'imprimer des cantiques, des catéchismes ou les Variétés sinologiques. Ils ont fait, dit-il, un atelier général des Missions catholiques, en Chine, et cela ne peut nourrir ces ouvriers.

Ces reproches ne sont pas fondés ; on fait autre chose que des ouvrages de sainteté dans ces magnifiques ateliers, nous le dirons, à propos de Changhaï. Jusqu'à présent, l'ouvrage n'a pas manqué à ces ouvriers. Le collège de Zikawei (collège

Digitized by Google

Saint-Ignace), est avant tout, dit M. Weulersse, un collège chinois ; on y prépare aux examens du mandarinat. C'est un collège catholique de 140 élèves ; il faut être catholique pour y entrer. Les élèves deviennent maîtres d'école, fonctionnaires, ou entrent au Séminaire. Les frais d'études sont de 40 à 50 piastres par an. « Les Jésuites n'ont pas cherché à transformer l'organisation politique et sociale des Chinois, mais tout d'abord à s'y faire une place. C'est de l'influence personnelle exercée de générations en générations par une élite, qu'ils attendaient la transformation morale du peuple et pour former cette élite, pour lui donner un moyen d'agir sur le peuple, ils ne pensaient pas qu'il y eût de meilleur instrument que la religion catholique, conception à la fois hardie et prudente, dont on ne pouvait prévoir *a priori* l'échec, mais que l'expérience a définitivement abandonné. »

Ce jugement de M. Weulersse est contredit par l'histoire et la révolution actuelle de la Chine. Aujourd'hui, les Jésuites ont compris qu'il fallait un enseignement nouveau et la moitié des élèves du collège de Zikawei reçoivent, en plus de l'enseignement chinois et de l'éducation catholique, un enseignement élémentaire de *français*, d'histoire, de géographie, de mathématiques. On compte toujours, et avec raison, sur la vertu éducative du catholicisme... et « c'est par là, prédisait M. Weulersse, que le nouveau Zikawei est condamné à échouer comme l'ancien. » ! ! !

Il a si peu échoué qu'il a pris de l'extension et que l'on a créé l'*Université* « *l'Aurore* » pour répondre au vœu général des Chinois. Nous verrons plus loin l'échec des prédictions de M. Weulersse.

Tout naturellement, M. Weulersse était gagné à toutes les réformes laïques de l'enseignement. Il déplore l'impatience maladroite des réformateurs dont Kang-you-ouei était le chef. Entre tous les actes des *Cent jours de réforme*, de juin à septembre 1898, il rappelle le décret du 3 juillet 1898, relatif à l'Université de Pékin. « L'Université de Pékin devant être le modèle des écoles à fonder dans les capitales des provinces, disait le décret, il faut que les plans de sa fondation soient vastes et durables. L'Université ressemblera beaucoup aux

Digitized by Google

Universités occidentales. Le Recteur choisira tous les professeurs des diverses sciences à enseigner, plaçant également dans les emplois des sujets chinois et des étrangers. »

Cette Université à laquelle une *Ecole de Médecine* fut adjointe par un décret du 9 septembre devait être une véritable institution d'Etat. L'empereur Kouangsiu projetait d'établir toute une hiérarchie d'écoles qui permettraient de faire monter les jeunes gens capables, depuis les études élémentaires, de degré en degré, jusqu'aux écoles supérieures. Les sciences étrangères sont formellement inscrites dans la partie nouvelle des programmes et ce sont des professeurs étrangers qui sont appelés à les enseigner, dans les écoles supérieures. « Cet enseignement forme un système complet, hiérarchisé et unitaire, analogue au système américain ; mais, à la grande différence de ce qui existe aux Etats-Unis, les études y sont couronnées par des examens consacrés par des diplômes qui ont une valeur officielle et qui créent à leurs titulaires des droits au moins théoriques à des fonctions publiques. » Ce rêve, inspiré par les missionnaires anglais et américains s'évanouit comme un beau rêve : écoles primaires et secondaires, écoles supérieures furent supprimées et abandonnées ; l'Université de Pékin végéta. L'Université de Nankin, restée debout n'est pas officielle ; elle est à la Mission américaine ; elle n'a pas 100 élèves et ses diplômes ne sont pas reconnus. Cette Université ne fait d'ailleurs que des *déclassés*, comme le Queen's College de Hongkong.

Cependant la Chine ne demeure pas sans un modèle de grande école moderne, comme le comprend Weulersse. Elle a le *Collège de Nanyang* situé aux portes de Zikawei. Les bâtiments sont considérables, élégants et situés dans un charmant bocage. M. Fergusson, son directeur américain, prétend fondre ensemble l'enseignement moderne et l'enseignement traditionnel chinois, et non le juxtaposer comme on le fait à Zikawei. On y fait peu de callígraphie, on y habitue à l'étude individuelle et silencieuse. Avec le chinois, on étudie l'anglais, et, dans les cours supérieurs, les cours sont faits en anglais. Le collège de Nanyang n'est pas une institution officielle ; c'est la propriété exclusive d'une association de riches Chinois

Digitized by Google

qui l'ont fondé et qui en supportent toutes les dépenses. Les élèves ne payent absolument rien, le collège ne reçoit aucune subvention des autorités chinoises ni d'aucune société occidentale. A la tête sont placés deux directeurs, l'un Chinois (1), l'autre Européen. Les élèves sont admis par concours chaque année ; aucune condition de religion n'est fixée. On reçoit 30 élèves environ chaque année ; l'âge moyen est de 12 ans. Le plan des études comporte quatre années de cours préparatoire et quatre années d'Université ; l'âge moyen de sortie est donc de 20 ans. On enseigne, à l'Université de Nanyang, surtout la philosophie, l'histoire, la science politique. On se propose d'envoyer quelques-uns des plus brillants élèves à l'étranger, en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en France. Les élèves sont pensionnaires, ils font leur lit, ils se livrent aux jeux de sport. Un médecin chinois, qui a passé huit ans dans les écoles d'Europe, est attaché au Collège. La majorité des professeurs sont des Chinois éduqués en Europe et des professeurs étrangers ; la plupart couchent au collège. On a obtenu un rescrit impérial assimilant le collège à un établissement public ; l'équivalence des diplômes du collège avec ceux de l'Etat assure l'accès aux fonctions publiques.

« La France doit songer, elle aussi, dit M. Weulersse, à créer des Universités ou des écoles supérieures franco-chinoises ; ce ne serait sans doute pas une mince victoire de notre diplomatie ni une moindre promesse de progrès pour la Chine, si la France pouvait obtenir d'avance pour ces écoles un privilège analogue à celui dont jouit le collège de Nanyang. »

Ce que le gouvernement français n'a pas fait, des Français l'ont fait. On le verra lorsque nous parlerons de l'Université de l'Aurore (Chap. VI), fondée par les RR. PP. Jésuites, à Changhaï. Ce sont des Missionnaires qui ont réalisé le vœu de Weulersse, qui ose écrire : « Ces mêmes auxiliaires, souvent compromis et souvent compromettants, sont d'utiles instruments, dont il ne faut se servir qu'avec d'utiles précautions. Avec eux, il faut avoir la main ferme, dans la crainte que l'outil

(1) C'est aujourd'hui M. Tang-wen-tchi qui est président et M. Kao-Kang-ou, secrétaire.

Digitized by Google

ne mène l'ouvrier. » Il se méfie et ne veut pas que l'enseignement de notre langue soit lié à celui d'une religion, « qui ne fait pas partie intégrante de la civilisation moderne et qui est tout à fait opposée à la civilisation chinoise. » Autant de mots, autant d'erreurs historiques. Si la civilisation européenne n'était pas pétrie de religion, pourquoi les laïcisateurs se donneraient-ils tant de mal?

« Les Pères, continue M. l'agrégé d'histoire, se préoccupent de faire de bons chrétiens avant d'en faire des amis de l'Occident et de la France, et comme il n'est nullement nécessaire pour être ami de l'Occident et de la France, d'être bon chrétien, la création d'écoles françaises laïques s'imposait.

« Des écoles municipales françaises ont été, en effet, ouvertes à Changhaï et à Tientsin. Une troisième est en construction à Canton ; on y a affecté une portion de l'indemnité versée par la Chine pour le meurtre d'un missionnaire ; le reste a été donné à la famille et à la Mission. L'Ecole municipale de Changhaï, qui peut être prise pour type, a si brillamment réussi qu'on se dispute ses pupilles. (Nous avons vu que cette école est confiée aux Frères Maristes). Au-dessus de ces écoles primaires, la France a projeté de fonder des collèges franco-chinois qui seraient aussi laïcs et payants. On tâchera d'y intéresser les riches Chinois en les faisant participer à l'administration. L'étude de la langue et de la civilisation chinoises y sera encore la base de l'enseignement, afin de ne pas faire des déclassés. On le pénétrera d'esprit moderne ; les sciences modernes seront enseignées par des Français et en français.

« A l'Université de Canton, où existaient déjà des chaires anglaise, russe, japonaise, on a enfin créé une chaire française et le nouveau cours a été très suivi immédiatement. Il faut, de notre côté, apprendre la langue et la civilisation chinoise. » M. Weulersse convient, malgré ses inclinations laïques, qu'il n'y a pas moyen de se dispenser du concours des Missionnaires. « Les Missionnaires, dit-il loyalement, fournissent des maîtres excellents au nouvel enseignement laïque français à l'usage des Chinois ; ils fourniraient aussi aisément le personnel de cet enseignement du chinois à l'usage des Français. Ce sont eux qui pourraient le mieux et à moins de frais (rete-

Digitized by Google

nons-le pour notre gouverne) donner l'instruction pratique à ces missionnaires laïques. explorateurs, commerçants, ingénieurs, dont la France a besoin ; ceux-ci recueilleraient le bénéfice de la science et de l'expérience de leurs devanciers ecclésiastiques, sans reprendre la tradition de leur prosélytisme. »

« Enfin, la France ne devait pas laisser aux seuls missionnaires français, non plus qu'aux autres puissances, l'honneur de poursuivre les hautes études chinoises et l'on ne peut qu'applaudir à cette fondation d'une *Ecole française d'Extrême-Orient* dont le gouvernement de l'Indo-Chine constituera le plus vaste domaine. »

Et Changhaï devrait être le siège de cette école française d'Extrême-Orient.

M. Weulersse regrette que les Français ne soient pas plus nombreux en Chine et que nos vaisseaux ne promènent pas notre pavillon autant que promènent le leur les Anglais et les Allemands pour imposer le respect, chose d'autant plus nécessaire que nos Consuls ignorants ou négligents manquent de prestige. « La France est une puissance asiatique par ses possessions en Indo-Chine, au même titre que la Russie, l'Angleterre ou le Japon. Elle doit l'affirmer par la force. »

Ce ton belliqueux ne saurait être de mise en matière de culture intellectuelle. La Chine, du reste, n'a nullement besoin d'être violentée pour entrer dans le mouvement de l'enseignement moderne ; elle a toujours honoré les Lettres. La statistique scolaire que vient de publier le Ministère de l'Instruction publique est tout à fait rassurante.

En 1911, il y a eu, en Chine, 1.626.620 écoliers, c'est-à-dire 341.655 de plus qu'en 1910 ; le nombre des étudiants des écoles spéciales a été de 2.649 de plus qu'en 1910 ; celui des écoles professionnelles de 3.033 de plus, celui des écoles ordinaires de 346.710 de plus. Par contre, il y a eu 4.000 élèves de moins aux écoles normales. Le nombre des écoles est de 52.650, soit 10.206 de plus qu'en 1910 (1).

(1) Voir *Relations de Chine*, avril 1913.

Digitized by Google

De cette étude, il demeure démontré que l'œuvre scolaire de la France, en Chine, est peu importante jusqu'ici et qu'elle serait presque nulle sans le concours des Missionnaires.

On verra, dans le chapitre suivant, que l'œuvre des Missionnaires n'est pas de minime importance, comme quelques-uns le disent par ignorance et d'autres par un sentiment d'humilité qui peut se comprendre pour les individus et n'est point excusable à l'égard des collectivités. Tel est l'inconcevable état d'âme du P. Orsiver. A la 50me Assemblée générale des Catholiques à Metz, 17-24 août 1913, le P. Orsiver, des Franciscains de Dusseldorf, fit un tableau de la situation actuelle de la Chine (1). Il la trouve singulièrement opportune pour la diffusion du catholicisme. Il rappelle les prières prescrites par Yuan-che-Kai et demandées officiellement aux catholiques eux-mêmes pour la prospérité de la nouvelle République. Il montre le Confucianisme en déroute, les esprits hésitants, l'activité intellectuelle des Jaunes. Il stimule les catholiques de son pays, les invite à se mettre à la tête d'un grand mouvement intellectuel pour la conversion de la Chine. Parlant de l'apostolat intellectuel, l'orateur observe que les protestants ont déjà quatre Universités en Chine. « Quant à nous, catholiques, ajoute-t-il, qu'avons-nous? Rien qu'une *petite école à Changhaï.* »

C'est bien rabaisser les efforts des Missionnaires et traiter cavalièrement l'Université catholique « l'Aurore ». Nous verrons l'importance de cette prétendue petite école. Ce qui est certain, c'est que les 18 Universités protestantes, dont on parle tant, ne sont que des groupements d'écoles et non des centres scientifiques, comme nous les comprenons en Europe et en Amérique. C'est le cas de dire : *Non numeranda sed ponderanda.* Nous avons vu au chapitre précédent que les protestants veulent réduire leur nombre pour donner à quelques-unes une valeur réelle.

Espérons qu'après la suppression du harem, l'acceptation de la semaine et du calendrier grégorien, l'adoption de la

(1) Voir *Etudes*, p. 250. Le Mouvement religieux hors de France, par J. Boubée, 20 octobre 1913.

Digitized by Google

science occidentale, la condamnation de l'opium et des petits pieds, l'abolition de la tresse, viendra l'abandon des superstitions et de leurs rites qui sont le grand obstacle à la christianisation des Célestes. Espérons que la Chine moderne s'assimilera peu à peu la civilisation occidentale et que, chez elle, plus que chez nous, l'avenir sera à la liberté, à l'égalité, à la fraternité parfaites et sans nuages, à l'éducation, à l'instruction sans limites.

Si, jusqu'à présent, les catholiques ont moins travaillé dans le sens de la haute instruction et des œuvres d'assistance, c'est faute de finances plus que d'hommes et faute surtout de liberté. Qu'on les aide un peu au lieu de les traquer, qu'on les aide à atteindre l'élite de la société chinoise au moyen de grands collèges, comme celui des Marianites au Japon, de Facultés de médecine et autres ; que les carrières officielles soient ouvertes à leurs élèves... et l'on verra quelle magnifique expansion prendra l'influence française en Chine, dans cette Chine lettrée, où l'on n'a pas oublié la science et la gloire des Ricci, des Adam Schall et des Verbiest !

Déjà, depuis que la Révolution a donné la paix et la liberté aux chrétiens, toutes les écoles tenues par les Pères, les Frères, les Sœurs refusent des élèves ; les païens accourent en masse. La vogue est aux écoles tenues par les étrangers. La jeune République, qui se fait gloire de marcher sur les pas de ses aînées de France et des Etats-Unis d'Amérique, se hâte de les rattraper dans toutes les branches du progrès.

Nous terminerons ce chapitre par des renseignements tout à fait récents : 1° sur l'école municipale franco-chinoise (Maristes) ; 2° sur le collège Saint-François-Xavier (Maristes) et 3° sur l'école municipale française (laïque) de l'avenue Paul-Brunat.

Digitized by Google

* * *

1° ECOLE MUNICIPALE FRANCO-CHINOISE (Maristes)

Elle a été ouverte, il y a vingt-sept ans, rue du Consulat, proche le quai de France; quelques années après, elle fut transférée rue de Montauban, près de l'église Saint-Joseph, paroisse française, desservie par les RR. PP. Jésuites. La direction générale en était confiée à ces derniers, mais aucun d'eux n'y professait. Trois Frères Maristes de la communauté de Honkew venaient chaque jour donner les cours de français dans les trois premières classes. Les autres professeurs étaient tous des indigènes et laïcs, chrétiens la plupart du temps. En 1910, la direction totale de l'école municipale franco-chinoise fut confiée aux frères Maristes, qui, au nombre de six, vinrent s'installer, quai de la Brèche, n° 72, à vingt minutes de la rue Montauban. L'école devint payante, ce qui élimina un assez grand nombre d'enfants de basse classe pour permettre à la classe élevée d'envoyer ses enfants aux études de français. Dès l'abord, le nombre des présents baissa un peu, puis il remonta à 200. L'école municipale franco-chinoise fut, en 1910, transférée provisoirement dans les locaux de l'International Institut, avenue Paul-Brunat ; c'était une école protestante américaine qui avait suspendu ses cours par manque de ressources. Durant ce temps, une nouvelle école était construite, rue du Consulat, angle du boulevard de Montigny, sur l'emplacement des anciennes prisons et du poste d'incendie de l'Ouest. Cette bâtisse fait le plus grand honneur à ses architectes, soit comme aménagement intérieur et dispositions heureuses des classes, soit comme coup d'œil extérieur ; elle est construite tout en pierre, briques et ciment armé. Les Frères Maristes y ont leur logement particulier ; ils sont actuellement au nombre de sept secondés par six ou huit professeurs indigènes enseignant soit le chinois, soit le français. L'anglais était aussi enseigné au cours supérieur ; on a dû le supprimer.

Voici les livres qui se trouvent entre les mains des élèves.

Digitized by Google

Dans les basses classes :

Fa-yu-tou-yus, principes de lecture, et *Fa-yu-jou-men*, méthode avec grammaire, thèmes et versions (F. T. D., propriété de l'Institut des Frères Maristes ; l'auteur s'appelait Frère Théophane Durand (1).

Dans les classes supérieures, pour la langue française, *Fa-yu-you-men* (F. T. D.) : Style Larousse (élémentaire, moyen, supérieur) : Analyse et synthèse (Larousse, élémentaire, moyen, supérieur) ; quelques traductions prises dans les livres des RR. PP. Jésuites ; *Histoire générale*, R. P. Vanara, S. J., *Géographie de Chine*, R. P. Richard, S. J. ; *Géographie générale*, F. T. D., (Frères Maristes) ; *Arithmétique* (français, chinois, cours moyen, supérieur), F. T. D. ; *Géométrie* F. T. D. et Th. André ; *Cours élémentaire, moyen et supérieur de langue française*, par F. T. D., dans les classes moyennes et supérieures. Pour le chinois, ce sont les mêmes auteurs que dans toutes les classes du pays.

L'Ecole municipale franco-chinoise, compte actuellement 250 élèves, tous Chinois.

***

2° Collège Saint-François-Xavier (Maristes)

Ce collège est situé au n° 23 Nanzing Road, Honkew. Il compte près de 800 élèves, répartis en trois groupes distincts ayant chacun classes, professeurs et cours particuliers : 1° le département européen de 300 à 400 élèves ; 2° l'orphelinat, de 100 à 150 élèves ; 3° le département chinois, de 200 à 300 élèves.

Les cours de français, peu nombreux et courts, se font dans les divers volumes de Chardénal. Tout l'enseignement est donné en anglais. Les livres sont ceux des écoles anglaises. Le

(1) Les livres classiques de la collection F. T. D. sont publiés présentement par la Librairie catholique Emmanuel Vitte. (3, place Bellecour, Lyon.)

Digitized by Google

collège est agrégé à l'Université de Cambridge, aux examens de laquelle il présente chaque année de 20 à 40 élèves pour les trois degrés (preliminary, junior, et senior). On se sert aussi des livres F. T. D. édités en Angleterre (Look et Nesfield) ou en Australie, notamment ceux de lecture, de mathématiques, de géographie, etc.

Dans le département chinois, il est fait usage de plusieurs livres des RR. PP. Jésuites.

Le Collège possède un cabinet de physique, une excellente station de télégraphie sans fils, montée presque de toutes pièces par le Frère professeur de Physique et dessin. Elle peut envoyer ses radiogrammes à 900 kilomètres environ. L'école municipale franco-chinoise possède aussi une petite installation similaire, mais de puissance moindre.

Le collège comprend 30 à 40 Frères et 18 à 20 classes.

Ces renseignements nous sont fournis par un professeur du collège, à la date du 17 janvier 1914.

***

3° Ecole Municipale Française (laïque)

Elle est située avenue Paul-Brunat. Ed. Rottach (Chine moderne, page 264) écrit : « Le Conseil municipal a organisé, en 1911, à Changhaï, une école pour nos nationaux, 28 filles de 5 à 17 ans, 13 garçons de 5 à 12 ans. Les classes correspondent aux cours élémentaire et moyen des écoles primaires de France. Le directeur et la directrice, mari et femme, reçoivent ensemble un traitement d'environ 1.600 francs par mois ». Cette école laïque est actuellement dirigée par M. et Mme Maybon, anciens résidents à Hanoï. Ils ont pour auxiliaires plusieurs professeurs français ou étrangers, des deux sexes. Cette école reçoit des enfants de toute nationalité européenne. L'enseignement du français n'attirant pas assez d'élèves, on a organisé un enseignement d'anglais et l'on songe à y préparer aux examens de Cambridge. Le nombre total des élèves inscrits durant l'année 1911-1912 s'est élevé à 61. L'effectif des

Digitized by Google

élèves présents s'est maintenu à environ 50, par moitié filles et garçons. L'élément étranger constitue le tiers du nombre total, à peu près (Extrait du compte rendu de gestion administrative municipale pour l'exercice 1912). Cette petite école est tout ce qui reste du grand projet d'Université française qu'avait rêvé de fonder, en 1909, M. le Consul Ratard, « dans un esprit vraiment laïque et vraiment républicain », a-t-on dit, (Voir *Lyon Universitaire* du 19 décembre 1913).

Dr Eug. VINCENT.

Digitized by Google

REVUE DE THÉOLOGIE

I. C'est un ouvrage de tout point remarquable et qui comble une lacune souvent déplorée que vient de publier le P. Lehu (1). C'est un cours de philosophie morale et sociale, dont nous avons le premier volume : l'*Ethica Generalis*. On a souvent remarqué combien la partie théorique est négligée dans les ouvrages de morale qu'on met entre les mains de nos étudiants ecclésiastiques. Obéissant à la loi du moindre effort, on court au plus pressé et l'on réduit la morale soit au droit positif, soit à la casuistique : méthode dangereuse, car elle ne forme pas les esprits ; elle fait apprendre par cœur des solutions, au lieu d'habituer à raisonner. Nul n'accusera le P. Lehu d'être tombé das cet excès, il nous donne un vrai traité de morale en s'étendant avec complaisance sur la partie spéculative et théorique faisant un riche et profond Commentaire de la 1^{a}-2^{ae} de la Somme théologique de S. Thomas. Cependant il ne procède pas par mode de commentaire littéral, il a fait œuvre personnelle tout en s'assimilant ce qu'il y a de précieux dans saint Thomas et sans négliger les modernes.

Le P. Lehu traite successivement de la fin dernière, des actes humains considérés au point de vue psychologique et au point de vue moral ; de la responsabilité ; des passions, des vertus et des vices ; des lois ; enfin du droit. Je recommande

(1) R. P. LEONARDUS LEHU, Ord. Præd. *Philosophia moralis et socialis. Prælectiones habitæ in pontificio internationali Collegio angelico de Urbe*, tomus prior : *Ethica Generalis*, Gabalda, Paris, 1914 ; in-8 de VIII-328 pages. — Prix : 6 francs.

Digitized by Google

particulièrement le tableau (p. 61) des actes partiels soit de l'intelligence, soit de la volonté qui concourent à l'intégrité de l'acte humain, la discussion sur la vraie règle de la moralité, la comparaison des divers systèmes de probabilité. A propos de ce dernier point, très sobrement traité, je voudrais que tous les lecteurs adoptassent les conclusions si nettes qui débarrasseraient nos manuels de morale d'un chapitre où la subtilité le dispute trop souvent au ridicule.

Ce qui caractérise la manière du savant professeur, c'est une grande clarté jointe à une grande précision de formule. Les problèmes les plus difficiles sont traités avec une si grande netteté qu'on trouve les solutions proposées toutes naturelles. quelques distinctions lumineuses dissipent les objections. L'étude assidue et intelligente de S. Thomas doit expliquer les précieuses qualités du livre qui peut rendre les plus utiles services aux professeurs et aux élèves studieux qui voudront le consulter.

II. Le P. de Smedt avait publié un substantiel traité : *Notre vie surnaturelle* (1). Nous annonçons la nouvelle édition de cet ouvrage universellement apprécié. C'est le fruit d'un long ministère de retraites, et d'une lecture assidue des maîtres les plus illustres de la science théologique et de la science ascétique, notamment de saint Thomas d'Aquin et de de Suarez, de saint Ignace, de saint François de Sales et de sainte Thérèse : l'auteur y a souligné aussi le résultat de bien des observations sur soi-même et sur les autres.

Que de fois ne nous est-il pas donné de constater qu'une foule d'âmes ferventes étaient arrêtées ou retardées dans leurs progrès et passaient par des états de trouble fort pénibles à cause des idées imprécises, souvent même inexactes ou fausses qu'elles se sont faites sur le but à poursuivre et sur les moyens de l'atteindre ! Un tel livre sera efficace pour dissiper ces nuages et développer dans les âmes le courage, la confiance et la paix.

(1) Ch. DE SMEDT, S. J., Bollandiste. *Notre vie surnaturelle, son principe, ses facultés, les conditions de sa pleine activité*, in-12 de XVI-538 p. — Bloud, 1912. 2me Edition.

Digitized by Google

Une Introduction préliminaire rappelle le sens précis des termes du langage philosophique et les notions de physiologie qui reviennent assez souvent au cours de l'ouvrage. Je note ce point pour marquer avec quel souci de précision, de clarté et d'exactitude procède constamment l'auteur, transportant sur ce nouveau terrain les habitudes d'esprit didactique et de souci scientifique acquises et développées dans ses beaux travaux hagiographiques.

III. On sait que la tradition attribue à saint Dominique, fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs, l'institution de la dévotion du Rosaire, et les papes, d'Alexandre VI à Léon XIII, se sont faits, à maintes reprises, l'écho de cette antique tradition. D'autre part, cette attribution n'est confirmée par aucun texte contemporain : il fallait donc s'attendre à la voir battre en brèche par la critique moderne ; déjà d'ailleurs elle avait été mise en doute par certains Bollandistes du dix-huitième siècle. Or, il se trouve que parmi les négateurs de l'attribution traditionnelle, le désaccord existe quand il faut fixer la vraie date de la fondation du Rosaire : les uns la veulent antérieure au XIII^e siècle, les autres la reculent jusqu'au XVI^e siècle et l'attribuent à Alain de la Roche (1428-1475). Le P. Denys Mézard (1) a voulu traiter à fond cette difficile question de l'origine de la dévotion la plus répandue dans l'Eglise. Il a rassemblé tous les documents qui peuvent l'éclairer.

Il montre d'abord que l'*Ave Maria* n'était pas récité comme prière avant le XIII^e siècle, ou du moins d'une façon exceptionnelle. Ainsi, en 1198, Eudes de Sully, évêque de Paris, mentionne la récitation de l'*Ave* dans une ordonnance synodale. Le moine S. Agbert († 1140) disait 150 *Ave* par jour ; la même chose est racontée d'une certaine Eulalie cistercienne. La salutation angélique se réduisait alors aux paroles de l'ange « Ave Maria gratia plena, Dominus tecum ».

Puis il montre la dévotion des Frères Prêcheurs du XIII^e siècle et du XIV^e pour l'*Ave Maria*. L'Ordre place l'*Ave* en

(1) DENYS MÉZARD, O. P. *Etude sur les origines du Rosaire.* — Chez l'auteur au couvent de la Visitation, Caluire, Rhône, et chez Gabalda, Paris ; in-12 de VIII-492 pages. Prix : 4 fr.

Digitized by Google

tête des Heures du petit office de la Sainte Vierge (Le nom de Jésus ne fut ajouté qu'au Chapitre général de 1629). Alors commencent les récitations multiples d'*Ave* par centaines ou par milliers.

Alors se fondent les confréries de la Sainte Vierge.

L'auteur passe en revue les divers éléments du Rosaire, comme la division des *Ave* en dizaines, les *Pater* et les *Gloria*, la méditation jointe aux prières vocales; il en signale les moindres traces qu'en a conservées l'histoire.

Toutes les conclusions du P. Mézard n'ont pas le même degré de certitude, en une question si discutée et qui restera toujours une des énigmes de l'histoire. L'auteur aboutit cependant à un résultat appréciable ; le problème est nettement posé et précisé, tous les éléments de solution sont réunis et discutés ; certaines erreurs sont réfutées qui tendaient à se généraliser et qui ne seront plus possibles après ce livre. Une série de faits convergents mettent en lumière un mouvement originaire du commencement du XIII^e^ siècle qui tend à populariser la récitation fréquente de l'*Ave* et qui a son centre principal et son point de départ dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Il est difficile de ne pas voir dans ces constatations historiques la confirmation de la tradition ancienne qui fait de saint Dominique le fondateur du Rosaire.

IV. Il est toujours difficile de définir une chose aussi générale que le *Péril intérieur de l'Eglise* (1), car une société spirituelle renferme toujours dans son sein une infinité de germes morbides qui peuvent la dissoudre et qui constituent un *péril* pour sa conservation. Il est bien difficile de déclarer parmi ces germes dangereux et souvent contradictoires, quel est celui qui constitue *le péril*.

Aussi paraît-il oiseux de discuter le bien fondé de ce titre et convient-il de signaler cette collection d'articles de revue, dans lesquels l'auteur a attaqué certaines manifestations modernistes contemporaines.

(1) Chanoine B. GAUDEAU, *Le Péril intérieur de l'Eglise : Etudes d'histoire théologique contemporaine*, in-8 de XIV-288 p. Bureaux de la *Foi catholique*, Paris, 1914. Prix : 4 francs.

Digitized by Google

Dans sa préface, l'auteur tient à se défendre contre un double reproche, qu'il considère comme possible, celui d'avoir confondu un travail objectif et doctrinal avec « de simples épisodes de presse », et celui de « dureté envers les personnes ». Les lecteurs pourront apprécier dans quelle mesure ce plaidoyer était nécessaire.

Pour caractériser la manière de ce livre, il suffit de signaler la note p. 153 où l'auteur juge inefficaces et dangereuses les discussions extrêmement courtoises et les formules de compliments qui lui paraissent excessives. Il estime que ceux qu'il combat « réduisent presque l'adversaire qui veut rendre ses réfutations efficaces à la triste obligation d'être un peu brutal. Quand on est trop poli avec eux, ils feignent de croire et font croire au public qu'on est à peu près de leur avis. Avec de telles gens il ne suffit pas d'avoir raison et de le prouver : il faut un peu casser les vitres ; nouvelle preuve en faveur de la thèse de la force au service de la vérité et du droit. »

C'est peut-être attacher beaucoup d'importance à cette note que de la citer in-extenso, mais cela paraît nécessaire pour caractériser un certain genre de polémique ; beaucoup y verront la raison de son peu d'efficacité. Outre que c'est à tort qu'on confondrait la *force* avec la *violence* et surtout la *brutalité*, faut-il faire remarquer qu'on ne convertit guère les esprits par les gestes impulsifs de la brutalité? on n'éclaire pas en cassant les vitres dans les yeux des passants. De telles allures peuvent grouper quelques oisifs et séduire les curieux épris de tout ce qui est nouveau et extraordinaire, elles écartent les esprits sérieux qui recherchent la vérité pour elle-même et qui exigent des raisons; elles risquent de compromettre les meilleures causes qu'on voudrait défendre. Les idées, pour pénétrer les cerveaux, exigent non des coups de marteau mais des pointes aiguisées. Ce qui la fait entendre et surtout admettre, c'est la clarté de la diction, non l'enflure de la voix. Cette modération de ton et cette courtoisie de la discussion s'imposent surtout dans un livre où les personnalités surabondent. Comment convaincre un adversaire dont on a commencé par suspecter la bonne foi? Le meilleur moyen de lui faire abandonner une position intellectuelle qu'on juge défectueuse,

Digitized by Google

n'est-elle pas de lui exposer la vérité avec toute la justesse, tout l'éclat possible, de la lui rendre désirable, de lui montrer combien elle répond à ses légitimes exigences? Mais cette méthode est plus difficile, elle est plus rare que la méthode inverse qui se contente de prendre l'adversaire en flagrant délit de contradiction et de l'égorger dans la nuit de ses erreurs.

Laissant moi-même de côté toute personnalité pour ne juger que le côté doctrinal, je signalerai un point intéressant qui est traité trop sommairement à mon gré, surtout quand on le compare à la prolixité de certains développements secondaires, c'est la question de ce que l'auteur nomme le « droit commun areligieux ». J'espérais y trouver un exposé doctrinal convainquant de la part d'un auteur qui déclare (p. 156) : « Je n'ai guère fait autre chose dans mon enseignement, ma prédication et mes écrits depuis bientôt trente ans que de combattre cette erreur et d'en étudier; sur tous les terrains, la genèse, les sources et les conséquences et de montrer en elle le nœud vital et la synthèse de toutes les aberrations et de tous les maux du monde moderne, de toutes les hérésies qui désolent l'Eglise, de toutes les déviations de doctrine, bref, de prouver qu'en mettant le doigt là on touche vraiment le point névralgique de la pensée contemporaine, séparée de Dieu. »

Suit une note-réclame qui signale plus de vingt publications sur ce sujet, et je me frotte les mains en escomptant un exposé substantiel, résultat de tant de travail et synthèse de si nombreuses brochures.

En réalité, je ne trouve que ceci : « Le fait de droit commun areligieux n'a jamais existé et n'existe nulle part, excepté en France, à l'heure actuelle, dans la pensée des sectaires qui voudraient l'établir. Et comme il constitue une monstruosité contraire non seulement à la foi révélée, mais aux premiers principes du droit naturel et de la raison humaine elle-même, nous sommes ici sur un terrain où il n'y a place que pour la thèse; c'est le point limite où l'on ne peut aucunement séparer ni même distinguer la thèse de l'hypothèse ».

Cela aurait besoin d'être expliqué. Car dire qu'un *fait* « n'a jamais existé », ce n'est pas prouver son impossibilité ni convaincre d'hérésie ceux qui veulent le prévoir et s'en garantir

Digitized by Google

par avance. D'ailleurs est-ce bien vrai que ce droit commun areligieux existe dans la pensée des sectaires qui voudraient l'établir et ne serait-il pas plus vrai de dire qu'il existe dans la pensée des libéraux dont l'utopie consiste à le réclamer des sectaires qui n'auront jamais la naïveté de l'accorder?

D'autre part qu'est-ce qu'un terrain où il n'y a place que pour la thèse? Si la thèse constitue l'ensemble des principes qu'il nous faut résolument soutenir contre le libéralisme, elle a place sur tous les terrains et ce serait diminuer étrangement la valeur de la révélation que de la restreindre au domaine du droit naturel, nous adoptons tous la devise : *instaurare omnia in Christo*, sans reconnaître à personne le droit de la mutiler. Mais dès que cette thèse doit être appliquée, il faut tenir compte de la situation concrète, c'est ce que les théologiens appellent l'hypothèse, et parce qu'ils l'envisagent, ils n'ont pas la naïveté de la légitimer ni de vouloir s'en accommoder comme d'un moindre bien, ils prennent les faits tels qu'ils sont, sachant que la politique de l'autruche n'est pas un exemple à suivre ni une attitude à imposer.

Je comprends bien que, Dieu supprimé, il n'y a plus de droit ; mais aussi qui peut supprimer Dieu? On peut le taire, mais cela ôte-t-il mes droits? Et dès lors, en face des négateurs de Dieu, serai-je désarmé pour réclamer les droits communs qu'ils ne peuvent me refuser d'après leurs principes? Cela, le bon sens populaire le comprend fort bien et le sophisme seul peut y contredire.

Déclarer qu'il existe « un point limite où l'on ne peut aucunement séparer ni même distinguer la thèse de l'hypothèse » semble procéder de cette conception erronée et malheureusement assez générale qui considère l'*hypothèse* comme une seconde thèse plus large, plus conciliante, mieux accommodée à la mentalité contemporaine, qui est en train de supplanter la première, puisqu'elle est la seule appliquée en pratique. La thèse serait la douairière, à qui l'on doit la gratitude pour les services rendus et même certains égards ; l'Eglise catholique, cette école de respect, tient à lui assurer une honorable retraite. L'hypothèse serait la reine du jour, seule capable de régner sur les faits et bientôt sur les esprits.

Digitized by Google

Contre cette fausse conception, on ne saurait trop protester, car toujours et partout il faut « distinguer » la thèse de l'hypothèse, non pour les « séparer », mais pour introduire de la clarté dans les discussions : la thèse fournissant les principes résultant des droits de la vérité, l'hypothèse fournissant la situation concrète et variable à laquelle il faut appliquer ces immuables principes.

Refuser de distinguer sur un terrain quelconque la thèse de l'hypothèse, c'est donc ou bien transformer en thèse les faits de l'hypothèse actuelle, ce que font les libéraux doctrinaires, mais ce qui n'est certainement pas l'intention de l'auteur, — ou bien se cantonner dans la sphère abstraite de la thèse en refusant de les appliquer à la situation contemporaine. Ce dernier danger n'est pas chimérique, je me garderai de le déclarer « le péril actuel », car je ne le crois pas le plus répandu, mais il existe. Il conduit à blâmer et à décourager les hommes d'action qui sont bien obligés de tenir compte des difficultés réelles qu'ils veulent vaincre ; et cela, on le fait de la meilleure foi du monde, parce que, hypnotisé par des principes abstraits, on perd de vue la situation concrète : on s'acharne à nier les faits parce qu'on ne les regarde pas, et l'on s'imagine sérieusement qu'une chose n'existe pas parce qu'elle ne devrait pas exister.

Il y a eu de tout temps des idéalistes, peu soucieux de la réalité, qui ont passé leur temps et consumé leurs forces à nier des faits qui ne cadraient pas avec leurs systèmes, car les systèmes humains sont toujours incomplets et discontinus ; ils laisseront passer à travers leurs mailles les menus faits de l'observation quotidienne ; les idéalistes de tous les temps ne se résignent à boucher les trous de leurs systèmes qu'après que leur insuffisance a été dûment prouvée par une longue et douloureuse expérience. Au X^e^ siècle ils auraient pu nier la possibilité d'un schisme se prolongeant comme celui d'Orient, alors que d'innombrables schismes antérieurs avaient toujours fini par se réparer dès que les auteurs du schisme avaient succombé ; au XVI^e^ siècle, ils auraient voulu réduire la Réforme à une « simple querelle de moines », arguant que les hérésies précédentes avaient toujours été terrassées par des conciles

Digitized by Google

généraux ; il y a quarante ans, ne vaticinaient-ils pas avec la même sécurité à propos du pouvoir temporel qu'ils déclaraient le seul moyen providentiel pour maintenir le prestige du pontife romain? Aujourd'hui, on peut encore méconnaître l'étendue, la profondeur et l'accélération de ce mouvement négateur de Dieu ; mais cette attitude de dédain sera-t-elle plus apte à en prévenir les conséquences? Et ne faut-il pas en tenir compte non seulement pour essayer de convertir les athées modernes, mais pour se défendre contre ceux qui ne veulent nullement se laisser convaincre?

Sans doute il est bon d'enseigner et de répéter que « le premier devoir de tout Etat est de respecter, de professer et de protéger la religion contre les attaques de l'impiété ». Le grand crime des libéraux condamnés par l'Eglise fut d'ignorer, d'oublier ou de taire ce principe. Mais ce principe une fois rappelé, avec toute l'opportunité et la conviction désirables, n'y a-t-il pas lieu de voir ce que l'on peut réclamer et obtenir d'une société assez aveugle pour ne pas admettre ce principe? Faut-il se condamner à la dangereuse et intransigeante alternative du tout ou rien? ou ne peut-on pas invoquer d'autres principes, au moins comme des arguments *ad hominem?*

Ces problèmes actuels posent donc des questions nouvelles, qu'il faut résoudre si l'on veut vivre. L'abstention seule n'est pas une solution. Discuter les réponses, tant qu'elles n'ont pas été sanctionnées par l'autorité ecclésiastique, est le droit de tout théologien, mais non pas d'oublier que les questions se posent, ou d'empêcher d'essayer d'y répondre.

(*A suivre*). F. HEDDE.

Digitized by Google

REVUE PHILOSOPHIQUE

I. La philosophie de Scot est étudiée avec une nouvelle ardeur par l'école franciscaine et il faut s'en féliciter. Le docteur Subtil n'a pas vécu assez longtemps pour nous donner, comme l'a fait saint Thomas, un abrégé et une synthèse authentiques de son œuvre. Sa pensée est disséminée dans une foule d'ouvrages qui s'éclairent, se complètent et s'expliquent les uns les autres, comme le remarque le R. P. Belmond (p. VII, note), dans l'ouvrage qu'il vient de publier (1). Il s'agit donc de la recueillir et de la présenter sans altération, afin que la scolastique nouvelle puisse se l'assimiler toutes les fois que cela est possible. Rendons cette justice à l'auteur : la pensée de Scot telle qu'il la dégage et la définit est d'ordinaire parfaitement justifiée ; elle n'encourt point les graves reproches qu'on lui a adressés sur des témoignages insuffisants ; elle s'accorde le plus souvent avec celle de saint Thomas, et il arrive même qu'elle apporte des modifications très heureuses, sinon des compléments nécessaires. En voici un exemple, où il s'agit de l'objet de la connaissance intellectuelle. Il n'est guère de sujet plus important : « Il importe au suprême degré, remarque l'auteur, de sauvegarder... la distinction de l'essence et de l'existence... L'on doit, en conséquence, prononcer avec Scot et saint Thomas que le concept de l'être n'est pas formellement le créé ou l'incréé et qu'ainsi il est dit de tout *sine convenientia in re*. C'est donc que, par delà l'objet de la perception

(1) *Etudes sur la philosophie de Duns Scot.* I. *Dieu. Existence et cognoscibilité*, par le R. P. BELMOND, professeur de philosophie, Paris, Beauchesne, 1913, XVI-362 p., in-16. — Prix : 4 fr.

Digitized by Google

sensible, l'intuition abstractive de l'intelligence atteint l'être et ses premiers principes... D'où il appert que pour saint Thomas comme pour Scot « en tant qu'humaine, notre intelligence a pour objet l'essence des choses sensibles », tandis que « comme toutes les intelligences, elle a pour objet formel et adéquat l'être » (p. 102-103). — Nous n'en conclurons pas néanmoins que l'idée d'être appliquée à Dieu et à la créature est univoque. Nous préférons dire avec saint Thomas qu'elle est analogue, pour des raisons que nous avons développées ailleurs. Mais le R. P. Belmond a justifié Scot des conséquences dangereuses qu'on tirait de sa doctrine. En somme, cet ouvrage est de nature à faciliter l'accord de tous les scolastiques sur les points les plus importants de la philosophie.

II. Comme le dit dans sa Préface l'auteur de ce nouveau traité de Philosophie morale (1), son ouvrage ne s'adresse pas seulement aux étudiants en philosophie: il ne sera pas moins utile peut-être aux jeunes théologiens, car la morale chrétienne suppose des fondements métaphysiques, qui ne sont bien étudiés que dans l'Ethique générale. Tout en s'attachant à bien interpréter les doctrines traditionnelles, en particulier la morale de l'Ange de l'école, l'auteur ne perd pas de vue les erreurs contemporaines : il les signale et les réfute à l'occasion. Par exemple, il montre que la philosophie morale, loin de dépendre de la sociologie, comme tant de philosophes le prétendent aujourd'hui, se la subordonne en lui fournissant des principes indispensables. On pourrait peut-être chicaner sur quelques points accessoires. Pourquoi, par exemple, affirmer que l'obtention de la fin suprême en cette vie ne comporte pas, même secondairement, une certaine prospérité temporelle modérée? (p. 47). Léon XIII rappelle, dans l'Encyclique *Rerum novarum*, que « dans une société bien constituée, il doit se trouver encore (outre le bien moral) une certaine abondance de biens extérieurs, *dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu* » (S. Thomas, De reg. Princip. I, c. XV). Mais des

(1) *Philosophia moralis et socialis* Prælectiones habitæ in Pontificio internationali Collegio angelico de Urbe. Tomus prior. Ethica generalis auctore Leonardo LEHU, O. P., Paris, Gabalda, 1914. In-8, VIII-327 pages.

Digitized by Google

remarques de ce genre qu'on pourrait multiplier en marge de de ces pages doctrinales n'enlèvent rien à la valeur et à la solidité du fond, qui est excellent.

III. Les *Eléments de philosophie scolastique*, de Reinstadler, qui parviennent à leur huitième édition (1), se recommandent à l'attention des professeurs et des élèves par les qualités qui expliquent leur succès. Mais n'est-ce pas surtout des Manuels qu'il faut dire que la perfection ne sera jamais atteinte? Ils donneront toujours lieu à des *desiderata* plus ou moins justifiés. Par exemple, nous ne voyons pas bien pourquoi l'auteur traite de la fin dernière de l'homme en terminant la psychologie, au lieu d'en traiter au début de la morale. En psychologie (l'auteur préfère le nom d'*anthropologie*), une place importante est accordée à l'étude physiologique des organes. Certes, la physiologie est utile en philosophie, de même que toutes les sciences : le philosophe ne doit ignorer les éléments d'aucune. Mais ces connaissances n'entrent pas pour cela dans la philosophie elle-même. Il faut les étudier auparavant ou du moins parallèlement avec la philosophie, quoique cette étude parallèle n'aille pas sans inconvénient.

Pour ce qui est de la philosophie elle-même, l'auteur admet la divisibilité (*per accidens*, *propter corpus*) des âmes des animaux, et, à plus forte raison, des formes substantielles inférieures. Mais on ne voit pas bien comment il peut maintenir ensuite la thèse de l'immutabilité et de l'indivisibilité des essences ; car les essences ne sont immuables et indivisibles que par leur forme substantielle. Sans doute, les formes substantielles des corps vivants sont multipliables, mais par voie de génération ou de production d'individus nouveaux, parfaits ou imparfaits, et non par voie de division. En ce qui concerne le transformisme, il montre fort bien que cette hypothèse ne repose sur aucune preuve solide, et il admettrait tout au plus le transformisme mitigé de Wasmann. Mais ne vaut-il pas mieux reconnaître que tout transformisme proprement dit est

(1) *Elementa philosophiæ scholasticæ*, auctore Dr Seb. REINSTADLER, ancien professeur de philosophie au séminaire de Metz. — Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1913. — 2 vol. de XXVIII-522 et XX-529 pages, in-16.

Digitized by Google

impossible comme contraire aux lois métaphysiques? Il répugne, en effet, qu'une espèce proprement dite inférieure engendre une espèce supérieure. Il appartient, sans doute, à la science expérimentale de mieux délimiter les espèces proprement dites ou philosophiques ; mais il appartient à la métaphysique de réfuter le principe même du transformisme. Ce principe est inadmissible. Si l'on admet la transformation des espèces, pourquoi ne pas admettre la transformation des individus? Les essences individuelles ne sont pas plus immuables que les essences spécifiques. Au fait, les transformistes admettent que l'individu en voie de génération passe par toutes les espèces inférieures, ou du moins par les principales.

Au sujet du moment de l'animation du corps humain par l'âme raisonnable, l'auteur constate le désaccord qui existe entre les thomistes sur ce point important; les uns admettent l'animation immédiate, et les autres retenant intégralement l'opinion de S. Thomas. Celle-ci cependant mériterait encore de rallier tous les suffrages, au moyen d'une simple correction, d'ailleurs tout indiquée par la science biologique. Au sujet de la vérité et de ses espèces, on désirerait aussi des notions plus complètes. On ne voit pas que la vérité *purement logique* ait été bien distinguée de toutes les autres. Cette vérité, comme on le sait, consiste simplement dans l'accord de l'esprit avec lui-même, de la pensée avec elle-même : c'est une vérité de pur raisonnement. Elle est l'objet de la logique formelle, science très vaste et très importante, car elle est la science même des idées, de leur accord et de leur emploi. Peut-être aussi que l'auteur eût mieux fait, même dans un ouvrage qu'il donne comme élémentaire, de ne pas s'abstenir de traiter des questions particulièrement difficiles, comme le principe d'individuation et l'univocité de l'être. Mais nous ne pouvons qu'approuver sans réserve l'organisation générale des sciences philosophiques qu'il a cru devoir adopter : logique, avec la critériologie, ontologie, cosmologie, anthropologie ou psychologie, théodicée et morale.

IV. Nous ne faisons guère que signaler ici l'ouvrage très utile du R. P. Richard : *Introduction à l'étude et à l'enseigne-*

Digitized by Google

ment de la scolastique (1). Parmi les nombreuses questions préliminaires qu'on peut se poser sur la scolastique, l'auteur en choisit quelques-unes des principales, qu'il traite longuement. La scolastique est une science sévère ; elle adopte une *méthode* rigoureuse, qu'on aurait grand tort de lui reprocher. Elle est par là même une excellente *discipine intellectuelle*, dont les esprits ont aujourd'hui le plus grand besoin. Aussi, réussit-elle mieux qu'aucune autre philosophie à établir une *doctrine* profonde et inébranlable. Nous venons d'indiquer les trois parties principales de l'ouvrage. Il mérite d'être rapproché de celui que M. de Wulf a consacré, il y a déjà longtemps, au même sujet : *Introduction à la philosophie néo-scolastique*. Il convient aussi de le rapprocher de l'ouvrage tout récent du R. P. Petitot, O. P., *Introduction à la philosophie traditionnelle*, et de celui du R. P. Paul Gény, S. J. : *Questions d'enseignement de philosophie scolastique*. Nous ne pouvons ici entreprendre une étude comparée de ces ouvrages, ni aborder la question qu'ils ont traitée et qui reste toujours ouverte.

V. Le nouvel ouvrage de M. Russell Wallace (2) qui vient d'être traduit en français, résume cinquante années d'études sur la théorie darwinienne ; il est la suite et le complément de l'ouvrage précédent : *La place de l'homme dans l'univers*. Quoique l'auteur persiste dans son attachement au transformisme darwinien, il ne laisse pas d'affirmer certaines thèses fondamentales du spiritualisme. C'est ainsi qu'il établit la distinction absolue du principe vital d'avec les forces physiques et chimiques auxquelles il se surajoute ; en s'appuyant sur les merveilles innombrables de la création, dont il met en évidence quelques-unes des plus prodigieuses ou des moins connues, il montre la nécessité d'un Créateur, d'une Sagesse infinie et toute-puissante qui dirige toutes choses

(1) Paris, *Bonne Presse*, 1913, VIII-333 pp., in-12, prix : 3 fr. — Voir pour une étude moins incomplète de cet ouvrage la *Pensée contemporaine*, 1913, 10e année, déc.

(2) *Le monde de la vie*. Manifestation d'un pouvoir créateur, d'un esprit directeur et d'un but final par Alfred RUSSELL WALLACE. Trad. de l'anglais par Mme C. Barbey-Boissier, avec un avant-propos de M. C. de Candolle. — Genève, Kündig et Paris, Alcan, 1914. — In-8 de XI-554 p. et nombreuses figures.

Digitized by Google

en ce monde vers une même fin. C'est ce qu'il annonce lui-même dans la Préface : « Je cherche, dit-il, à montrer la nécessité absolue d'un principe vital organisateur et directeur, seul capable de produire des formes aussi complexes. J'affirme que ces dernières impliquent, en premier lieu, *un pouvoir créateur*, qui a formé la matière de façon à rendre possibles ces merveilles ; puis, un esprit *ordonnateur*, indispensable à chaque étape de ce que nous nommons la croissance et qui nous paraît chose si naturelle et simple, qu'elle ne mérite aucune explication ; et enfin, *un but ultime*, par le fait de l'existence même de ce vaste monde de la vie, durant sa longue évolution à travers les incommensurables périodes géologiques. Ce but, seul capable d'éclairer les mystères de son mode d'évolution, c'est, à mon avis, le développement de l'homme, produit supérieur de toute l'évolution cosmique, du développement de la vie, l'homme seul être capable de comprendre, en partie du moins, la nature, de reconnaître ses moyens d'action, d'apprécier les forces occultes partout à l'œuvre et qui seul peut en déduire, comme cause indispensable, un esprit suprême et tout-puissant. »

Assurément, ce sont là d'importantes vérités, ordinairement méconnues par les évolutionnistes. Nous regrettons seulement que M. Wallace les protège imparfaitement et ouvre une trop large voie au transformisme radical. Celui-ci, en niant la distinction absolue des essences et des natures, tend à ruiner la métaphysique et, avec elle, la théodicée chrétienne. Et l'on sait que le spiritualisme de M. Wallace s'accorde trop facilement avec un certain spiritisme. On pourrait néanmoins relever, dans ce bel ouvrage, maints passages qui intéressent l'apologiste non moins que l'observateur de la nature. Signalons seulement ce que dit l'auteur du rôle de la souffrance. Loin de penser que la nature est cruelle, il s'attache plutôt à montrer qu'elle est bienveillante, et que la souffrance est étroitement mesurée par la nécessité. La souffrance est utile et partant bienfaisante. L'auteur réussit assez bien à le montrer. A cet effet, il s'appuie sur les principes mêmes du darwinisme, qui semblent d'abord favoriser la thèse contraire.

« L'un de ces principes, dit-il, sur lequel le maître a parti-

Digitized by Google

culièrement insisté, est qu'aucun organe, aucune faculté, ni aucune sensation, n'ont pu être engendrés chez l'animal, sinon pour raison de son utilité à l'espèce. Le sentiment de la douleur a été ainsi développée ; il doit, par conséquent, être proportionné dans chaque espèce à ses besoins, mais non, *dépasser ces derniers*. Chez les animaux les plus inférieurs, dont le nombre est colossal, dont le pouvoir d'accroissement est excessif, et dont l'existence individuelle est mesurée au jour ou à l'heure, puisqu'ils n'existent que pour être dévorés, la douleur serait tout à fait inutile, donc elle ne saurait exister. Mais lorsque l'organisme s'accrut en complexité, en longévité, et qu'il fut exposé à des dangers qui pouvaient l'anéantir avant qu'il eût créé une progéniture ou qu'il eût servi d'aliment à une forme supérieure, alors et seulement alors, la douleur trouva sa raison d'être.

« Ainsi, je me suis donc efforcé de suivre, jusque dans ses conséquences logiques, et de façon générale, le principe suivant lequel, seule, l'élite des vertébrés supérieurs, les mammifères et les oiseaux possèdent les conditions requises pour rendre nécessaires les conditions de la douleur aiguë. Ce n'est que chez les animaux les mieux organisés..., que l'existence de la douleur aiguë paraît justifiée. Même alors cette douleur est beaucoup moins vive que chez l'homme. La conclusion logique de tout ceci est donc bien que ces animaux souffrent relativement peu des blessures qui leur sont infligées à l'état de nature. J'ai déjà montré que, même à notre point de vue plus élevé, la mort de ces animaux est rapide et presque sans souffrance, d'où il suit que la notion généralement répandue de la cruauté de la nature est absolument imaginaire » (p. 516-517).

Il va sans dire que la souffrance et la douleur étudiées dans l'homme prennent de tout autres caractères que chez l'animal. L'homme, en effet, ne souffre pas seulement dans son corps, qui est d'une sensibilité exceptionnelle : il souffre encore et surtout dans son âme spirituelle. Aussi le problème de la souffrance observée dans l'homme ne peut-il être résolu qu'à la double lumière de la philosophie et de la foi.

(*A suivre.*) Elie BLANC.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

KURT LINCK, *De Antiquissimis veterum quae ad Iesum Nazarenum spectant testimoniis.* — In-8° 115 pages. — Giessen, Töpelmann, 1913. — *Prix :* 5 fr.

La récente controverse qui s'est élevée en Allemagne sur l'existence historique de Jésus-Christ a rappelé l'attention des critiques sur les témoignages anciens que nous ont laissés les auteurs profanes sur Jésus. Ils sont au nombre de quatre : JOSÈPHE, *Antiquités judaïques*, XVIII, 63; PLINE, *ad Trajanum*, ép. 95, 96; TACITE, *Annales*, XV, 44 ; SUÉTONE, *Claude*, 25. C'est à discuter leur authenticité que M. Linck a consacré le présent travail.

Le passage de Josèphe sur Jésus a été déjà souvent discuté sans que l'on soit parvenu à s'entendre sur son authenticité. En voici la teneur ; nous plaçons entre crochets les membres de phrases que l'on a rejetés comme non authentiques : « A cette époque parut Jésus, homme sage [s'il faut l'appeler homme], car il a accompli des choses merveilleuses, fut le maître des hommes qui reçoivent avec plaisir la vérité et il entraîna beaucoup de Juifs, et aussi beaucoup d'Hellènes. [Celui-là était le Christ]. Sur la dénonciation des premiers de notre nation, Pilate le condamna à la croix ; mais ceux qui l'avaient aimé au début ne cessèrent pas [de le vénérer], car il leur apparut, le troisième jour, ressuscité, comme l'avaient annoncé les divins prophètes, ainsi que mille autres merveilles à son sujet. Encore aujourd'hui subsiste la secte qui, d'après lui, a reçu le nom de chrétiens » (1). Est-ce que ce passage de Josèphe, même en supprimant les mots entre crochets, est authentique? Schürer, le P. Lagrange, Mgr Batiffol, M. Bousset ne l'ont pas cru. M. Linck

(1) Cette traduction a été donnée par Théodore REINACH, *Revue des Etudes juives*, 1897, t. XXXV, p. 1.

Digitized by Google

soutient lui aussi qu'il n'est pas authentique. Josèphe avait plusieurs raisons pour ne pas parler de Jésus et des chrétiens; de plus, nous ne retrouvons pas, dans ce passage, le style et le vocabulaire de l'auteur juif. En outre, il rompt la suite du récit de Josèphe. Immédiatement avant, Josèphe parle d'un soulèvement des Juifs et de sa répression sanglante par Pilate, et immédiatement après, il mentionne une autre infortune des Juifs, qui ont été chassés de Rome. Que viendrait faire, entre ces deux récits du malheur des Juifs, le passage sur Jésus? Peut-on supposer que Josèphe a regardé le crucifiement de Jésus, ordonné par Ponce-Pilate, comme une infortune des Juifs? On comprend bien, au contraire, qu'un chrétien l'ait tenu pour tel, et ait placé ici la notice sur Jésus crucifié. Il s'ensuivrait donc que ce passage est tout entier une interpolation chrétienne. On a même douté, Schürer entre autres, de l'authenticité de l'appellation de « Jésus, dit le Christ, » dans le passage où Josèphe raconte la mort de Jacques, qu'il appelle le frère de Jésus. M. Linck, au contraire, croit que ce passage est authentique dans son entier, ce qui nous paraît probable.

La majorité des critiques rejetaient donc le passage de Josèphe sur Jésus, crucifié, ressuscité, sur les chrétiens, ses disciples, comme une interpolation chrétienne. La question vient d'être discutée à nouveau par Burkitt, Harnack et Barnes et résolue dans un sens contraire. Burkitt (1) soutient que le passage, tel que nous le possédons, est authentique. Harnack (2) le croit aussi, parce qu'il est naturel que Josèphe, après avoir parlé de Jean-Baptiste et de Jacques, ait raconté ensuite ce qu'il savait sur Jésus. D'ailleurs, un interpolateur chrétien n'aurait pas parlé de Jésus de ce ton protecteur et détaché, même légèrement ironique. Il pense cependant que les mots : « Celui-là était le Christ » sont peut-être une glose. Barnes (3) a examiné les preuves tant externes qu'internes et conclut à l'authenticité. Il fait remarquer que ce membre de phrase : « Il leur apparut le troisième jour, ressuscité », ne peut être d'un chrétien qui se serait exprimé autrement.

M. Linck étudie ensuite le témoignage de Pline le Jeune dans sa lettre à Trajan sur les chrétiens et démontre l'authenticité de celle-ci. Il croit que, grâce à l'apostolat de saint Paul dans la Galatie septentrionale, les chrétiens étaient très nombreux dans la province toute proche de Bithynie.

(1) *Theolog. Tijdschrift*, 1913, p. 135-144, Leiden.
(2) *Der jüdische Geschichtsschreiber Josephus und Jesus Christus* dans *Intern. Monatsschrift für Wissenschaft*, 1913, col. 1037-1068.
(3) *Contemporary Review*, January, 1914.

Digitized by Google

Il traite ensuite longuement du passage de Tacite dans les *Annales* et lui attribue une grande valeur historique. Voici ce passage : Ergo abolendo rumori Nero subdidit reos et quaesitissimis poenis affecit quos per flagitia invisos vulgus Christianos appellabat. Auctor nominis ejus Christus, Tiberio imperitante per Procuratorem Pontium Pilatum, supplicio adfectus erat, repressaque in praesens exitialis superstitio rursum erumpebat, non modo per Judaeam originem ejus mali, sed per urbem etiam quo cuncta undique atrocia aut pudenda confluunt celebranturque. « Elocutio, dit M. Linck, est vera ac mera Taciti... Cuncta ad unum sapiunt Taciti grave ingenium ».

La précision et l'exactitude de l'historien romain donnent un grand poids à son témoignage, qui, à lui seul, suffirait pour démontrer l'existence historique de Jésus. De plus, comme il ne l'a pas accompagné de cette réserve, ferunt, dicunt, il est à croire qu'il l'a emprunté à un historien antérieur. Les uns ont pensé à Pline l'Ancien, d'autres à Josèphe. M. Linck croit que la source de Tacite, c'est l'historien Antonius Julianus, dont Minucius Felix a parlé dans son *Octavius*, 33, 4.

Le passage de Suétone dans sa vie de Claude : « Judaeos impulsore Chresto assidue tumultuantes Roma expulit », ne fait pas allusion à Jésus-Christ ni aux chrétiens, d'après M. Linck. Ce nom de Chrestus était assez fréquent chez les Juifs, puisqu'on le retrouve assez souvent dans les inscriptions romaines. De plus, on ne peut supposer qu'au temps de Claude, vers 49, les Juifs aient pu se soulever sous l'influence du Christ, vu que beaucoup plus tard, vers 60, les Juifs avaient seulement entendu parlé de la secte, à laquelle appartenait Paul et lui demandaient des renseignements à ce sujet, *Actes*, XXVIII; 22, 23.

Le travail de M. Linck est conduit d'une façon tout à fait scientifique et a porté la lumière sur divers points qui seront désormais acquis à l'histoire, en particulier sur le témoignage de Tacite. Nous pourrons donc conclure avec lui : « Cum Taciti verbis fides habeatur opporteat Jesus vixisse neutiquam negari potest. »

E. JACQUIER.

J. HOFMANN. *Grundlinien* (ébauche) *der Theologie*. — Deichert, Leipzig, 1910. — *Prix :* 2 fr.

La préface lourdement écrite de ce petit volume nous en indique l'objet. A l'occasion du centenaire du théologien J. C. K. Von Hoffmann, on a voulu exposer les grandes lignes de sa théologie et cela

Digitized by Google

d'après l'auteur lui-même. On publie à cette fin trois de ses opuscules : 1° Prophéties ; leur accomplissement dans l'Ancien et le Nouveau Testament ; 2° Théorie scientifique de l'œuvre rédemptrice du Christ ; 3° Enseignement d'Hoffmann sur l'ensemble du Nouveau Testament, le tout suivi de deux séries de remarques relatives aux deux premiers opuscules. La deuxième série explique sur quoi porta la controverse soulevée par la doctrine de l'expiation d'Hoffmann pour qui l'expiation ou réconciliation du Christ est vraiment l'œuvre expiatrice de nos péchés.

Cet opuscule, gracieusement communiqué par le Dr J. Hausleiter comme don jubilaire, fait partie des Quellenschriften ou sources de l'histoire du protestantisme.

L'anniversaire d'Hoffmann survient à un moment où les idées fondamentales de sa théologie ont commencé, dit-on, à exercer une influence heureuse sur le mouvement théologique actuel, et on estime que le fait de les mettre de nouveau en circulation rendra un service appréciable : celui de donner une idée vivante de la réalité de la religion révélée.

L. T.

G. KREBS. *Theologie und Wissenschaft nach aer Lehre der Hochscholastik.* Zu der Hand der Defensa doctrine D. Thome des Hervœus Natalis. (*Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters.* XI-3-4. — Münster, Aschensdorff, 1912. — Un vol. in-8° XII-77-114 pages. — *Prix :* 3 fr. 50.

La théologie est-elle une science? Cette question est une de celles qui a le plus souvent défrayé les discussions des théologiens du moyen âge : Le Dr Krebs a résumé de façon très précise leurs longs débats sur ce sujet.

Attaquée très vivement par Godefroy de Fontaines, la doctrine thomiste fut défendue vigoureusement par Hervé de Vedellec : le plaidoyer de l'illustre maître général des Frères Prêcheurs était jusque-là resté inédit. Le Dr Krebs l'a publié comme appendice à son étude d'après les manuscrits de la Bibliothèque vaticane. Il y a joint, sous forme de commentaire, tous les textes relatifs à cette question depuis le XIIIe jusqu'au XIVe siècle.

Ce petit livre nous retrace donc la physionomie très exacte de toute la controverse qu'a suscitée cette discussion. Il sera d'un très vif intérêt pour tous ceux qu'intéresse l'histoire des doctrines au moyen âge.

B. C.

Digitized by Google

Mgr GAY. *Nouveaux sermons.* Préface de l'abbé RIVIÈRE. — In-8°. Paris, Oudin.

Un nouveau livre de Mgr Gay ne peut qu'être accueilli avec joie vive par le public catholique. Et celui-ci, comme le dit M. l'abbé Rivière dans sa belle préface, « est par excellence le livre de Mgr Gay ». « Je ne ferai jamais qu'un seul livre, écrivait un jour l'Evêque d'Anthédon : mon livre à moi, c'est Jésus-Christ ». « Or, dans ce livre, dit M. Rivière, il s'agit de discours prêchés pour la vêture, la profession, la formation, l'édification, la sanctification de ces âmes marquées, séparées que sont les vierges du cloître ; c'est Jésus-Christ choisissant ses fiancées, Jésus-Christ célébrant ses divines épousailles, Jésus-Christ ornant ensuite ses épouses, les remplissant de célestes richesses, Jésus-Christ aimant ses épouses qui nous est montré. C'est donc bien là, plus que tout autre, le livre de Mgr Gay... Un des caractères particuliers de ce volume c'est qu'il nous fait entendre des discours composés et donnés pendant un espace de trente-six années. Mgr Gay avait 35 ans quand il prêcha le premier, 71 ans quand il fit entendre le plus rapproché de nous en date. On n'y verra pas sans un intérêt plein d'admiration l'identité des pensées, des sentiments, des émotions, des doctrines et presque du talent de ce prêtre devenu évêque, qui, à 35 ans, était déjà mûr, et à 71 ans, gardait encore la verdeur de sa jeunesse et les saintes ardeurs pour Dieu et pour les âmes du commencement de son sacerdoce ».

A. B.

OTTO BRAUNSBERGER, S. J. — *Pius V und die deutschen Katholiken.* — In-8° de 122 pages. — Fribourg, Herder, 1913. — *Prix :* 3 fr.

La vie de S. Pie V par le comte de Falloux a bien été traduite en allemand ; mais depuis lors des sources nombreuses ont été publiées, sans compter pas mal de documents encore inédits. C'est à l'aide des uns et des autres que le travail du P. Braunsberger a été rédigé, travail qui n'a du reste pour objet que ce que Pie V, le dernier des Papes canonisés, a fait pour l'Allemagne. Méconnu de son vivant par un certain nombre de catholiques qui l'accusèrent d'imprudence, d'un zèle excessif et de présomption, le grand Pape a été mieux compris depuis lors par les historiens qui ont rendu justice à la sainteté de sa vie ainsi qu'à la pureté et à la grandeur de ses vues. Mais il restait, ce semble, quelque chose à faire :

Digitized by Google

c'était de fournir la preuve que Pie V sut souvent unir en pratique à la sévérité des principes et à la raideur des ordonnances, beaucoup de sagesse, de longanimité et de douceur. C'est cette lacune que le P. Braunsberger a voulu combler.

Outre une courte préface, l'introduction, la conclusion et une double table des matières, l'ouvrage renferme sept chapitres : Les nouveautés en matière de foi ; les anciens ordres religieux de l'Allemagne ; la société de Jésus en Allemagne ; les catholiques allemands ; Lépante. En parcourant les subdivisions des deux premiers chapitres, on ne peut s'empêcher d'établir un parallèle entre Pie V et Pie X envisagés l'un et l'autre dans leur vie et leur ministère apostolique ; qu'on en juge par les sous-titres que voici: le serment contre les nouveautés doctrinales ; contre la collation aux novateurs des fonctions ecclésiastiques ; un syllabus ; éducation à donner dans les séminaires ; étude de saint Thomas ; le célibat ; les ecclésiastiques devant les tribunaux ; nouveau bréviaire et nouveau missel ; la presse catholique. La curiosité et l'intérêt de ces rapprochements, indépendamment de la valeur des matériaux puisés à de bonnes sources, en rendront la lecture profitable, en dehors de l'Allemagne. Ajoutons que cet opuscule est un supplément de la revue *Stimmen aus Maria-Laach.*

L. T.

J. L. DE LA PAQUERIE. *Eléments d'apologétique,* III. *Objections et problèmes.* — Paris, Bloud, 1911. — *Prix :* 4 fr. 50.

Avec ce volume, le troisième de la série, s'achève l'étude apologétique que M. le chanoine de la Paquerie a consacré à la démonstration de la Religion apologétique.

On connaît la manière de l'auteur, sa verve impitoyable et pétillante, sa dialectique d'allure martiale, l'entrain vraiment irrésistible de son argumentation, le sens très droit de ses jugements, pardessus tout sa foi profonde et simple. Ce sont encore les mêmes qualités qui recommandent cette œuvre nouvelle à ceux auxquels elle est destinée : assurément, elle n'a rien de banal et porte un cachet très personnel.

Ecrite dans une intention toute apostolique, puisse-t-elle réaliser les désirs de son pieux auteur !

A. B.

Digitized by Google

Abbé Stéphen COUBÉ. *Jeanne d'Arc et la France.* — In-8° écu de 206 pages. — Paris, Lethielleux, 1910.

Ce volume fait suite à l'*Ame de Jeanne d'Arc*, collection déjà fort appréciée des prédicateurs. Les « conférenciers » goûteront davantage peut-être ce nouveau travail, car ils y trouveront le résumé entraînant et original de beaucoup de lectures, qu'il leur serait sans doute impossible de faire avec le même soin que M. Coubé. Tout le monde n'a pas une bibliothèque aussi riche et aussi variée à sa disposition. Du reste, M. Coubé ne se contente pas de transposer l'histoire dans une magnifique langue oratoire : il sait découvrir le détail qui synthétise toute une époque, le trait qui souligne une doctrine et la met en valeur. Il adapte les faits de la vie de Jeanne d'Arc à son enseignement propre sur le patriotisme, l'humanitarisme, l'avenir de notre race, les devoirs des catholiques, et c'est ce qui donne à son petit volume un intérêt souverain d'actualité. (Signalons un solide plaidoyer en faveur de la fête nationale de Jeanne d'Arc).

A. V.

I. FIORETTI. *Appendices :* Considérations sur les stigmates. Vie de Frère Junipère. Vie et dits de Frère Egide. Traduction et notes d'Arnold GOFFIN. — In-16. — Paris, Bloud. — *Prix :* 1 fr. 20.

C'est toujours saint François et ses premiers compagnons qui se présentent à nous dans ces textes contemporains des *Fioretti* et nourris de la primitive tradition franciscaine, qui composent ces *Appendices*. Les auteurs inconnus de ces pages nous racontent le voyage du *poverello* d'Assise en ce saint mont de la Vernia, son séjour dans ce lieu sauvage et solitaire, en compagnie du frère Léon, et l'impression des stigmates ; ils nous disent la vie de Frère Junipère et celle de Frère Egide, la simplicité enfantine du premier, la sagesse profonde du second, la joie pure qui rayonnait dans tous les actes et les paroles de ces « amants de la pauvreté ». Et ces récits, auxquels le traducteur s'est efforcé de conserver leur saveur originale, sont merveilleusement empreints de l'esprit de force et de douceur qui appartenait à saint François.

B. R.

Digitized by Google

M. MORAWSKI, S. J. *Soirées au Lac de Genève* (discussions religieuses). Traduit du polonais, 312 p. — G. Geuens-Willaert, éditeur, Bruges, 1913. — *Prix :* 3 fr. 50.

L'ouvrage qu'un traducteur habile présente aujourd'hui au public français a eu déjà quatre éditions en polonais, six en allemand, deux en russe, une en hongrois, en croate, en espagnol et en portugais. Il mérite son succès. Le soir, sur la terrasse d'un hôtel dominant le lac de Genève une discussion courtoise s'engage entre divers représentants de la pensée européenne. Nous entendons tour à tour un libre penseur de Varsovie, un juriste allemand, un russe tolstoïste, un romancier français, un pasteur calviniste de Lausanne, une dame anglicane, un gentilhomme espagnol, enfin un prêtre catholique. La conversation, animée et discrète, soulève les principales questions religieuses qui préoccupent une intelligence cultivée. Elle n'a rien de convenu. Et le danger de toucher superficiellement à de trop nombreux sujets est heureusement évité par le souci qu'a eu l'auteur de mettre toujours dans un relief saisissant les idées maîtresses de la démonstration chrétienne.

Pendant sept soirées la conversation se continue ; c'est une sorte de « semaine » apologétique. On lira avec profit ce livre attrayant et solide. On l'utilisera avantageusement dans les Cercles d'Etudes. Et puisse-t-il conduire quelques âmes errantes vers l'unité.

A. V.

Emile GARNIER. *Le Problème social.* — In 16, broché. — Paris, Bloud. — *Prix :* 1 franc.

La question sociale qui, de tout temps, a préoccupé les esprits soucieux de plus d'harmonie et de bien-être dans l'humanité, se révèle de nos jours avec un caractère d'acuité que les générations passées ne lui avaient pas connu. L'une des causes, sinon l'unique cause qui rend si difficile la solution du problème, semble tenir à la variété des aspects qu'il présente, et, par suite, des points de vue divers où l'on peut se placer pour l'étudier.

M. Emile Garnier a pensé qu'il était de toute utilité d'examiner la question à la lumière des principes et des faits susceptibles d'en mieux éclairer l'ensemble. Et, dans l'ouvrage que nous annonçons, petit par le nombre de pages, mais grand par la profondeur des idées et la puissance des arguments sur lesquels il appuie sa thèse, l'auteur étudie et résout le problème à ce triple point de vue :

Digitized by Google

Qu'est ce que le Problème social? Quels sont les procédés imaginés jusqu'alors pour résoudre le Problème social? Quels sont, enfin, les moyens les plus efficaces d'en hâter la solution.

A. B.

Vicomte DE NOAILLES. *Le Maréchal de Guébriant.* — In 8° de 552 pages, avec cartes. — Paris, Perrin, 1913. — 7 fr. 50.

L'auteur consacre ce nouveau volume de ses *Episodes de la Guerre de Trente Ans* à l'un des plus grands capitaines du XVII^e^ siècle qui, sans offrir dans sa vie autant de points saillants qu'il y en a, par exemple, dans la carrière de Bernard de Weimar, son compagnon d'armes, n'en reste pas moins une des plus belles figures de la période française de la Guerre de Trente Ans. Guébriant acheva de combattre et de vaincre devant toute la génération de soldats qui donna tant d'éclat ensuite aux guerres de Louis XIV : aussi le livre de M. de Noailles abonde en descriptions de campagnes et de batailles, où se perdent aisément ceux qui ne sont pas du métier. Son information est sérieuse, méthodique, minutieuse même en plus d'un endroit. La table alphabétique peut servir de modèle.

F. B.

Les Victoires Françaises : Iéna, par Noël AYMÈS ; *Bouvines,* par Pierre ALAIN ; *Denain,* par Jean FERRATIER. — 3 vol. in-8° de 108, 104 et 110 pages. — Paris, Bloud et Cie, 1913.

La Maison Bloud et Cie a été bien inspirée d'entreprendre cette collection de monographies historiques, intitulée « Victoires Françaises ». A l'heure où les énergies se redressent, en ce temps de réveil de la France, il fait bon lire le récit des prouesses passées. Et comme ces petits livres ne sont pas chargés d'une lourde érudition, il faut souhaiter qu'on les donne aux enfants de nos écoles comme récompenses scolaires au lieu de ces romans que l'on prétend moraux, mais qui ne sont que niais et insipides. Après avoir été dévorés par les fils, ces livres là seront lus par les pères avec un intérêt plus passionné encore, et la science sûre qui en forme la base leur permettra de le faire sans déchoir et sans être obligés de s'en excuser.

Il suffira, pour bien comprendre le but que se sont proposés les auteurs de citer une partie de la préface de M. Noël Aymès, directeur de cette collection.

Digitized by Google

« Nos victoires, nous les connaissons peu. Le détail des marches, des contre-marches, manœuvres, semble du domaine de l'érudition pure ; nous préférons tel exploit de détail, la prise d'un drapeau, d'une batterie de canons.

« Il nous a paru qu'on pouvait être clair sans être trop sec, relativment long sans être ennuyeux. Chaque victoire a son caractère propre : l'une est un coup d'audace et de fortune, l'autre l'épilogue logique de toute une campagne ; telle réclame le portrait minutieux du général ; telle autre se comprend mieux par l'état d'âme des soldats ; une troisième nécessite — Bouvines — un aperçu des mœurs ; une encore — Poitiers — est le choc de deux races, de deux religions, de deux mondes. Toutes sont sœurs, bien peu sont tout à fait semblables. »

MM. Aymès, Allain et Ferratier ont parfaitement mis en œuvre leur programme. Rien n'est superflu ; des récits alertes où cependant nul détail n'est négligé qui pouvait faire mieux comprendre les circonstances et les diverses péripéties de la lutte. Enfin, d'excellentes illustrations rendent ces volumes très attrayants. On a vraiment plaisir à saluer les premiers numéros de pareille collection et à lui souhaiter bonne chance.

F. B.

Eugène STARCZEWSKI. *L'Europe et la Pologne.* — Un vol. in 8° de XXIV, 368 pages. — Paris, Perrin, 1913. — *Prix :* 5 fr.

Voici un de ces livres sombres capables de provoquer de nouvelles et décisives orientations. Mais à une condition toutefois : que le public se décide à les lire et, pour éviter l'ennui des résolutions à prendre, ne se contente pas de les regarder négligemment ou de les passer sous silence. Œuvre d'un ardent patriote polonais, il provoquera peut être quelque émoi parmi nous. La France était autrefois l'alliée de la Pologne ; après avoir élevé la voix pour réclamer son indépendance, elle a pris l'habitude de n'y plus penser ou, par un calcul égoïste, elle a abandonné la Pologne aux mains de sa nouvelle alliée, la Russie, sans oser réclamer à Berlin la liberté de ceux que la politique allemande tient enchaînés.

M. Starczewski a esquissé d'abord quelles avaient été les causes de décadence de la Pologne, puis les causes de sa faiblesse actuelle. Ensuite, et c'est là, peut être, un des chapitres les plus intéressants, la situation de la Pologne en Europe, vis à vis de la France, de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche. Il essaye enfin de préciser quelle devrait être la politique nationale polonaise.

Digitized by Google

Livre pessimiste sur l'avenir des grandes puissances en Europe. Livre plein de foi et d'espérance en l'avenir de la Pologne. Ses excès mêmes le signalent à l'attention publique. Il est inutile de dire que tout l'ouvrage est fort bien écrit et qu'on le sent fondé sur une sérieuse documentation.

E. C.

Jacques RAMBAUD. *Mémoires du Comte Roger de Damas* (Vienne, de 1806 à 1814), suivis de lettres inédites de Marie-Caroline, reine de Naples, au comte Roger de Damas. — In-8° avec un portrait. — Paris, Plon-Nourrit. — *Prix :* 7 fr. 50.

La publication, par M. Jacques Rambaud, de la première partie des Mémoires du comte Roger de Damas, relative à la Russie, à l'armée de Condé et à la Cour de Naples, a rencontré un accueil flatteur. Elle a fait ressortir, avec un relief captivant, la physionomie noble et originale du paladin de la guerre turque, du champion des Bourbons de France et de Sicile, en mettant en vedette la sincérité, le bon sens spirituel, souvent caustique, de ses observations primesautières sur les hommes et les choses de l'époque. La dernière partie des papiers de Roger de Damas se rapporte à son séjour en Autriche, depuis son départ de Sicile jusqu'à la veille de sa rentrée en France avec les princes. De Vienne, comme de « la meilleure des Loges », il assiste aux événements et juge l'Epopée avec une impartialité méritoire, non exclusive d'une certaine admiration. Son journal d'exil est un document strictement contemporain ; il intéressera par la vérité piquante des portraits et des anecdotes, par la spontanéité des impressions, que justifie bien souvent la suite des faits, par le tableau fidèle et mouvementé de la société autrichienne, russe ou polonaise, qui passait dans cette ville cosmopolite, et du monde officiel, militaire et diplomatique. Représentant, en quelque sorte officieux, de la reine Marie-Caroline à Vienne, l'ancien général de Naples a reçu de la sœur de Marie-Antoinette des lettres particulières qui voient ici pour la première fois le jour et complètent l'opinion portée par lui sur le caractère véritable de la princesse. Enfin d'autres documents ont été donnés en annexes, concernant notamment l'armée de Condé et le mouvement royaliste de 1815 dans l'Est. Voilà qui est de nature à jeter une lumière nouvelle sur le personnel de l'époque impériale — côté royaliste et sainte-alliance.

E. C.

Digitized by Google

E. SOUVILLE, *Mes souvenirs maritimes* (1837-1863), avec une introduction du contre-amiral Degouy. — Les Antilles, l'Algérie, l'Amérique du Sud, Voyage autour du monde.—In-8 carré, orné d'un portrait. — Paris, Perrin. — *Prix :* 7 fr. 50.

« Heureux, trois fois heureux, qui peut voyager ! Celui-là seul connaît la plénitude de la vie ». C'est le capitaine de frégate E. Souville lui-même qui a placé en tête de ces vivants et pittoresques *Souvenirs maritimes* ces paroles de l'infortuné empereur Maximilien. Et sans doute le capitaine Souville a voulu nous faire entendre par là qu'il considérait sa propre vie comme « trois fois heureuse », en raison des magnifiques voyages qui l'avaient remplie : mais c'est chose certaine qu'à nous aussi, ses lecteurs, le récit de ses voyages apporte un peu de l'exquise jouissance célébrée par l'empereur Maximilien. A force de sincérité, de bonhomie et de verve imagée, ce « touriste » professionnel nous emmène avec soi dans tous les ports où il fait escale ; et au plaisir que nous procure le spectacle toujours varié qui se déroule sous nos yeux de page en page s'ajoute encore, pour nous, le ravissement de pouvoir ainsi courir le monde en compagnie d'un parfait « honnête homme » selon la manière d'autrefois. « Un beau caractère de marin, de militaire, de Français » : tel nous apparaît, en effet, le commandant Souville, et pareillement tout le monde sera forcé de souscrire à l'éloge que nous fait le contre-amiral Degouy, dans sa préface, des qualités littéraires et de la précieuse valeur historique d'un ouvrage où sans cesse les descriptions s'entremêlent d'aventures imprévues, de saisissants portraits, d'aperçus généraux ingénieux et profonds.

E. C.

Gabriel HANOTAUX. *La Guerre des Balkans et l'Europe* (1912-1913). — In-16. — Paris, Plon-Nourrit. — *Prix :* 3 fr. 50.

On sait le succès obtenu, dans l'élite dirigeante, et même dans le grand public, pour qui les questions diplomatiques sont souvent lettre close, par les belles études que M. Gabriel Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères, a rédigées, sous l'inspiration des événements journaliers, à l'occasion de nos accords avec l'Angleterre et l'Italie, du mouvement de la Jeune-Turquie et de l'imbroglio marocain.

L'éminent homme d'état vient de rassembler en un nouveau volume les constatations documentaires, les réflexions, les craintes

Digitized by Google

patriotiques, que lui ont suggérées, au jour le jour, les diverses phases de la crise balkanique, forme inquiétante et inattendue de la vieille question d'Orient. Jamais coup d'œil plus pénétrant et plus sûr n'a été jeté sur la situation européenne, sur le danger résultant de la soudaine substitution de la politique des ententes particulières à celles du concours des puissances, sur les possibilités de paix ou de guerre que recèlent les clauses du traité de Bucarest, sur l'ensemble des devoirs positifs qui se dégagent enfin, pour la France de l'examen des faits.

M. Hanotaux a vu clair des premiers dans l'incident de l'expédition tripolitaine encouragée par nous imprudemment. Ses jugements sur la marche, parfois hésitante, de la Triple Entente, l'action isolée de la Russie et de l'Angleterre se rapprochant de la Triple Alliance, la formation d'un équilibre nouveau dans les Balkans, l'évidence de notre puissance financière enviée par tous, capable de peser dans la balance autant que l'épée de Brennus, ces considérations et ces faits exposés comme ils le sont dans le nouveau volume des *Etudes diplomatiques*, donnent sans doute la clef d'un avenir très proche.

E. C.

Friedrich BLASS, *Grammatik des neutestamentlichen Griechisch*, vierte völlig neugearbeitete Auflage besorgt von Albert DEBRUNNER. — In-8°, XVI-346 pp. — Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1913. — *Prix :* 9 francs.

Par suite du décès du Dr Blass, c'est le Dr Debrunner qui a revu et mis au point des études récentes la Grammaire du grec néotestamentaire, dont nous avons déjà parlé aux lecteurs de l'*Université catholique*, lors de la publication de la première édition ; c'est la quatrième édition que nous présentons aujourd'hui. Elle a été revisée à fond et peut être presque regardée comme un travail nouveau. Les paragraphes ont été numérotés du commencement à la fin, ce qui facilite beaucoup les recherches ; les notes ont été fondues dans le texte, et les matériaux ont souvent été arrangés différemment et plus clairement. Le reviseur a tenu compte de tous les travaux qui ont paru sur la grécité soit classique, soit postclassique, sur la κοινή, sur le grec des Septante et sur la langue des papyrus. La liste qui en est dressée au commencement de l'ouvrage en fait foi. Mais c'est surtout dans les détails que l'on constatera de nombreux changements qui ont notablement amélioré

Digitized by Google

les éditions précédentes de la Grammaire de Blass. Les premiers paragraphes : le grec néotestamentaire, la κοινή, la place de la langue néotestamentaire dans le grec hellénistique, ont été écrits à nouveau. Les paragraphes sur la morphologie ont été beaucoup améliorés grâce à la publication des papyrus récemment découverts. Constatons cependant que tout a été ordonné pour faire de cet ouvrage une Grammaire du Nouveau Testament et non une Grammaire du grec contemporain du Nouveau Testament. Elle rendra les plus grands services aux exégètes qui se préoccupent de bien comprendre le sens du texte grec.

E. JACQUIER.

Dr Heinrich EBELING, *Griechisch-deutsches Wörterbuch zum Neuen Testamente.* — VIII-428 pp. — Hannover et Leipzig, Hahn, 1913.

Comme tout dictionnaire, celui que le Dr Ebeling nous donne des mots du Nouveau Testament traduit d'abord les mots, mais ce n'est, on peut le dire, que la partie la moins importante de la tâche que s'est imposée le lexicographe. Il a voulu surtout faire ressortir les rapports qui existent entre la langue grecque classique et le grec du Nouveau Testament. Il signale donc toutes les déviations de la langue néotestamentaire de la langue attique et son accord avec le grec hellénistique. Pour chaque mot, il recense les auteurs grecs, les inscriptions, les papyrus où on le trouvera. Il donne aussi le terme hébreu dont il est la traduction et les passages des Septante, où il est employé. Ce dictionnaire est donc un répertoire complet de la grécité du Nouveau Testament comparée à celle des auteurs profanes. Il rendra, par conséquent, de grands services à celui qui voudra étudier la question de l'origine et des caractères du grec néotestamentaire. L'usage de ce Vocabulaire n'est pas excessivement facilité par la multiplicité des abréviations que l'auteur a été obligé d'employer pour restreindre le volume de son travail. Mais les philologues sont des gens patients qui ne sont rebutés par aucune difficulté quand ils savent qu'avec un peu de travail ils fesont une abondante moisson de renseignements exacts et bien choisis.

E. JACQUIER.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Imprimerie Emmanuel VITTE, 18, rue de la Quarantaine, Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 067478683

Digitized by Google

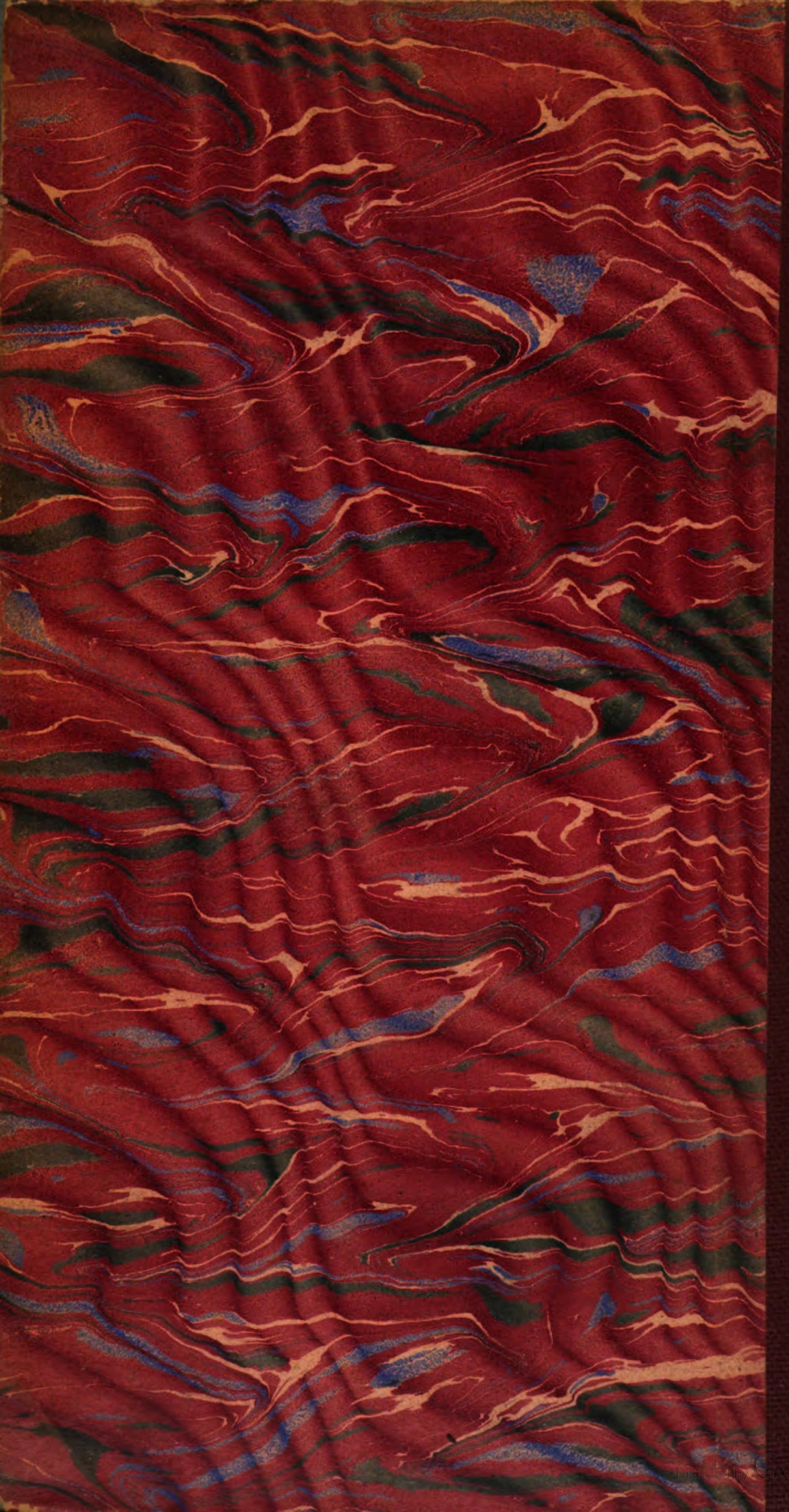
Digitized by Google